THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

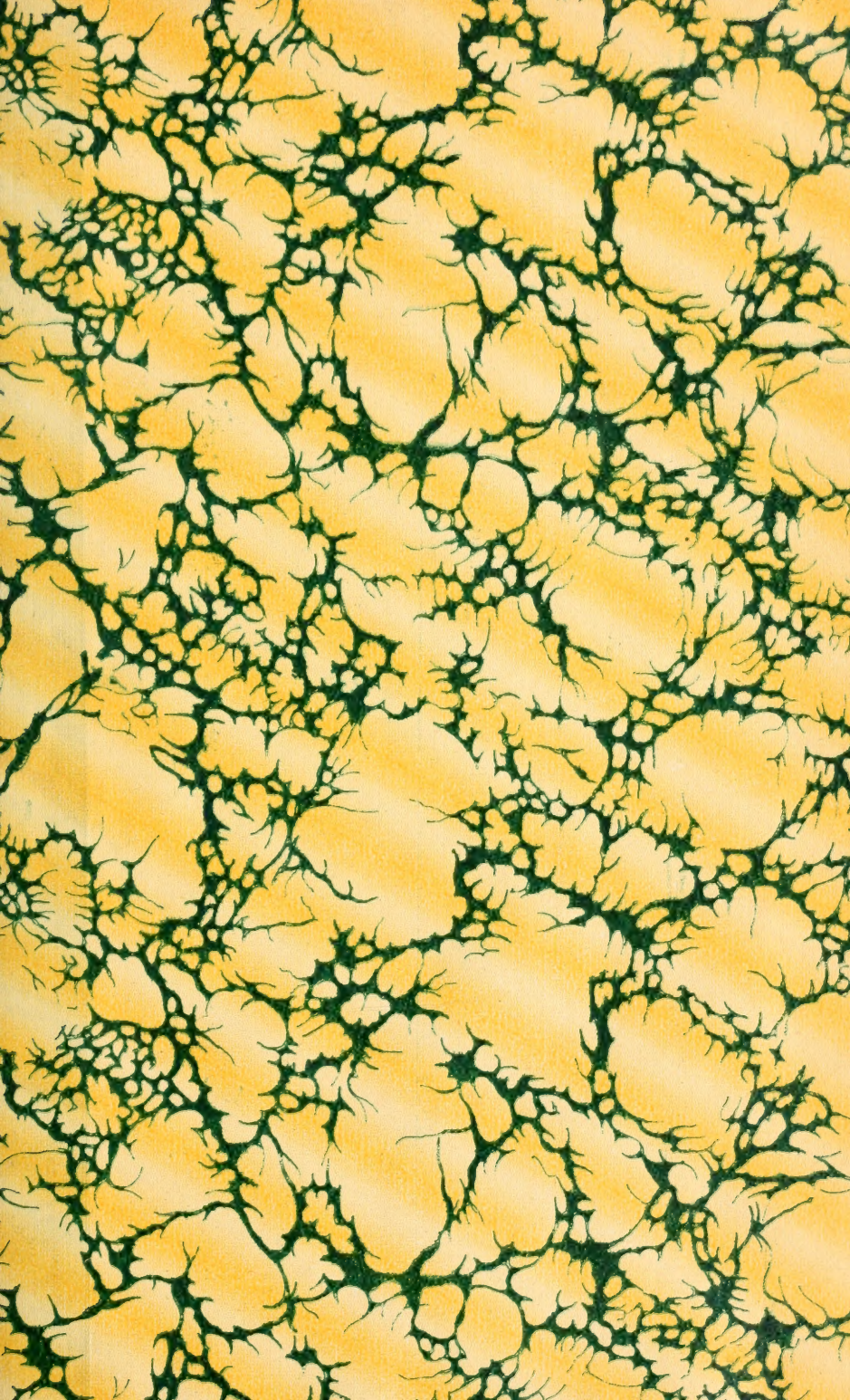

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A METZ, A TRÈVES, A AUTUN, A CHALONS ET A LYON,

En 1846,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN, A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

Rue Froide, 2.

1847.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES, EN 1846,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

Le Trésorier a l'honneur d'informer MM. les Membres de la Société qu'il fera percevoir prochainement, par la voie ordinaire, le montant des cotisations.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A METZ, A TRÈVES, A AUTUN, A CHALONS ET A LYON,

En 1846,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN, A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue Froide, 2.

1847.

ERRATA.

Page 1, lig. — Après les mots : *Congrès archéologique de France*, au lieu de *XIIe. session*, lisez : *XIIIe. session.*

La même rectification doit être faite en tête de chacune des pages impaires, de 3 à 47 inclusivement.

137 17 — Henry Rauconnaux ; *lisez :* Jean de Rauconvaulx.

150 18 — de granit ; *lisez :* de grès rouge

202, note 1 — *après les mots :* Séances générales du 6 juin ; *lisez :* page 91.

434, ligne 28, d'Auville, *lisez* d'Anville.

Id — 29, Dalavincelle, *lisez* de la Vincelle.

435 — 3, Cassy, *lisez* Cussy.

Id. — 6, Beaumes, *lisez* Beaune.

436 — 25, Ladoue, *lisez* Ladone.

437 — 4 et 9, Bourbon-l'Ancy, *lisez* Bourbon-Lancy.

Id. — 23, Vautheot, *lisez* Vauthiot.

438 — 27, Paquelieu, *lisez* Paquelins.

Id. — 32, Antrains, *lisez* Entreins.

439 — 26, Mothey, *lisez* Mathey.

PRÉCIS DE LA XIIIe SESSION

DU

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

—

La *Société française pour la conservation des Monuments historiques*, après avoir désigné la ville de Metz pour la tenue du congrès archéologique de 1846, a nommé une commission chargée de faire sur les lieux toutes les dispositions préliminaires.

Cette commission a adressé, à la date du 28 février 1846, la circulaire suivante à un grand nombre de savants français et étrangers.

MONSIEUR,

« La *Société française pour la conservation des Monuments historiques* a décidé que le *Congrès archéologique* de 1846 se tiendrait dans la ville de Metz, et qu'il s'ouvrirait le Lundi 1er Juin.

» Par sa position voisine de la Belgique, du grand-duché de Luxembourg, de la Prusse et de la Bavière rhénanes, Metz a paru être un des points de ce royaume les plus propres à faciliter le concours des savants français et étrangers, et à établir entre eux ces échanges de com-

munications historiques et artistiques dans lesquels tous trouvent également à profiter.

» Sous d'autres rapports encore, la désignation qui a été faite avait des avantages incontestables.

» L'origine de Metz se perd dans les temps les plus reculés. Successivement cité gauloise, municipe romain, capitale du royaume d'Austrasie, puis du royaume de Lorraine, enfin ville épiscopale, libre et impériale, avant d'être définitivement réunie à la France en 1552, elle offre aux recherches et aux méditations des annalistes, dans les phases de son histoire, une suite de sujets d'étude plus nombreux, plus variés et plus attrayants que la plupart des autres villes de France.

» Les archéologues trouvent à étudier, tant dans son enceinte que dans la contrée qui l'environne, un assez grand nombre de monuments dignes d'intérêt. Nous en mentionnerons particulièrement deux qui occupent les premiers rangs : l'aqueduc de Jouy (à 10 kilomètres de Metz), l'un des plus beaux débris de ces gigantesques travaux dont la main des Romains avait couvert le sol gaulois ; et la *sublime* cathédrale de Metz (pour emprunter l'expression d'un illustre archéologue), ce monument de la foi et de la piété de nos pères, qui, par son élévation, sa hardiesse, sa légèreté, la grâce de ses formes architectoniques, l'éclat de ses vitraux, dispute la palme aux plus majestueuses basiliques de la chrétienté.

» Metz n'est pas resté en arrière de l'heureux mouvement de réaction qui, en France et ailleurs, pousse tant d'intelligences d'élite vers l'étude de ces admirables monuments du *moyen âge*, que le XVIIe et le XVIIIe siècle dédaignaient, qu'ils ne comprenaient même pas. Par l'intervention d'une *Commission d'archéologie* créée dans le sein de l'Académie royale de Metz, et grâce à l'appui

bienveillant qu'elle a trouvé dans l'administration supérieure du département, de vieilles églises sont arrachées à la démolition qui les menaçait, et d'autres, à moitié ruinées, se relèvent sur leurs anciens plans. Ailleurs, un grand nombre de statues et de fresques ont été dégagées de l'ignoble badigeon sous lequel elles avaient disparu. Les monuments de l'époque Gallo-Romaine ne sont pas non plus négligés : des fouilles sont faites sur divers points du département de la Moselle, et les objets de sculpture qu'on découvre sont recueillis dans le bâtiment de la bibliothèque de la ville.

» Cette bibliothèque possède des manuscrits précieux et des éditions rares appartenant aux premières années de l'invention de l'imprimerie : ces richesses littéraires seront à la disposition de MM. les Membres du Congrès.

» La *Société française* a décidé qu'avant de se séparer, le *Congrès archéologique* de Metz se transporterait à Trèves. Cette course qui se fait en quelques heures, d'une manière aussi agréable que facile, sur les bateaux à vapeur de la Moselle, ajoutera beaucoup à l'intérêt de la réunion annuelle de 1846. [1] Au seul nom de *Trèves*, qui ne se rappelle aussitôt les riches souvenirs historiques de cette ancienne métropole de la Belgique, qui a mérité d'être appelée la *Rome du Nord*, et qui, plus tard, a partagé avec Lyon le titre de *Ville des Martyrs?* Qui ne se représente cette masse imposante de monuments accumulés dans un étroit espace : d'une part, les *Arènes*, les

[1] Ceux de MM. les Membres du Congrès qui désireront assister au Jubilé de Liége (lequel doit durer du 11 au 25 juin), pourront facilement s'y rendre de Trèves, en deux jours, soit par la route directe, soit par les bateaux à vapeur de la Moselle et du Rhin, et le chemin de fer de Cologne et Aix-la-Chapelle.

Thermes, le *Palais de Constantin*, la pyramide d'*Igel*, la *Porta-Nigra*, témoins mutilés, mais encore debout, de la grandeur et de la gloire romaine; de l'autre, la vénérable cathédrale romane, et la délicieuse église de *Notre-Dame*, et *Saint-Mathias* et *Saint-Paulin*, lieux consacrés par le sang de tant de généreux confesseurs de la foi, lieux à jamais chers et vénérables à tout ce qui sent battre dans sa poitrine un cœur chrétien?

» Nous sommes heureux d'ajouter ici que nos voisins de Trèves, à la première nouvelle de l'excursion projetée dans leur cité, se sont empressés de nous assurer que MM. les Membres du Congrès trouveraient chez eux un accueil cordial et fraternel. Ce même accueil, nous le promettons de grand cœur, au nom de nos concitoyens, à tous les savants, français ou étrangers, qui honoreront notre ville de leur présence. Metz s'est acquis une ancienne réputation d'hospitalité: elle ne la démentira point en cette circonstance.

» Nous sommes informés qu'un certain nombre de personnes qui assistaient, en 1845, soit au *Congrès archéologique* de Lille, soit au *Congrès scientifique* de Reims, se sont donné rendez-vous à Metz pour l'année suivante: nous espérons qu'aucune d'elles ne manquera à cet engagement. Sans doute aussi, parmi les membres de cette session, nous en compterons plusieurs qui ont fait partie du *Congrès scientifique* de Metz en 1857: nous avons conservé un souvenir trop agréable des relations que nous avons eues avec elles, pour ne pas désirer vivement de nous retrouver ensemble; et, en leur exprimant ce sentiment du fond de nos cœurs, nous osons compter qu'il y aura réciprocité dans les leurs.

» Nous vous envoyons ci-joint, Monsieur, avec le programme des questions, un modèle d'adhésion au Congrès;

nous vous prions de vouloir bien le remplir, et le retourner à l'une des adresses indiquées ci-après.

» Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, avec une considération très-distinguée, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Les Membres de la Commission préparatoire du Congrès,

A. DE CAUMONT; VICOMTE DE CUSSY; BARON DE ROISIN; REICHENSPERGER; GOGUEL; l'Abbé ROLLIN; VICTOR SIMON; BÉGIN; BARON D'HUART; BARON DE SAINT-VINCENT; COMTE DU COETLOSQUET.

Nota. Les adhésions seront adressées, à Metz, à M. le comte du Coëtlosquet, l'un des commissaires.

Elles pourront l'être également, en ce qui touche les pays ci-après, savoir :

Pour l'Alsace et le grand duché de Baden, à M. Goguel, à Strasbourg;

Pour la régence de Trèves, à M. Reichensperger, à Trèves;

Pour les autres parties de l'Allemagne, pour la Belgique et la Hollande, à M. le baron de Roisin, à Bonn. »

La XIIIe session du congrès archéologique, ouverte, ainsi qu'il avait été annoncé, le 1er Juin, s'est close, à Metz, le 7, et à Trèves, le 9 du même mois. La liste des membres inscrits contient 139 noms.

Le congrès a tenu huit séances particulières et sept générales (en comprenant celle de Trèves). Outre les discussions orales dont les procès-verbaux contiennent l'analyse, il a entendu, sur diverses questions d'histoire ou d'archéologie religieuse, civile ou militaire, la lecture de vingt-deux mémoires, dont le plus grand nombre sont publiés dans ce volume. [1]

[1] La Commission chargée de diriger la publication du compte-rendu de la XIIIe session, aurait vivement désiré qu'il lui fût

Bien que les procès-verbaux et les mémoires qui viennent d'être mentionnés forment la matière essentielle du compte-rendu du congrès, il a paru utile, pour compléter ce dernier, de placer en tête du volume un précis sommaire de tout ce qui s'est passé pendant la session en dehors des séances.

Dès le Samedi 30 Mai, un certain nombre de membres de la *Société française* étaient arrivés à Metz. Le Dimanche 31, fête de la Pentecôte, des places leur avaient été réservées dans l'avant-chœur de la cathédrale, à la messe en plain-chant célébrée pontificalement par Mgr l'Évêque de Metz. Le chant comme les cérémonies leur ont paru empreints d'un caractère de gravité, simple et majestueuse à la fois, qui était en harmonie parfaite avec celui des formes architectoniques de l'auguste basilique où se célébraient les saints mystères.

M. le Maire de Metz avait bien voulu mettre à la disposition de la *Société française* les salles de l'Hôtel-de-ville. Les séances générales se sont tenues dans le grand salon, et les séances particulières dans la salle du Conseil municipal.

Le Lundi 1er Juin, à une heure après midi, a eu lieu la séance d'ouverture qui a été suivie immédiatement de deux séances particulières. L'ordre du jour pour les journées suivantes a été réglé ainsi qu'il suit :

A sept heures du matin, séance particulière jusqu'à dix. — A onze heures et demie, rendez-vous devant le

possible de reproduire ces travaux dans leur entier. Un de ceux qu'elle a eu le plus de regret d'écarter (le mémoire de M. Digot *sur l'évangéliaire, le calice et la patène de Saint-Gozelin*), a été inséré dans le *Bulletin monumental*, livraison de septembre 1846.

péristyle de l'Hôtel-de-ville pour une visite aux anciens monuments de Metz. — De trois à cinq heures, séance générale.

Le Mardi 2 Juin, la visite des monuments a eu pour objet les églises de Metz [1] (à l'exception de la cathédrale, à laquelle deux journées devaient être exclusivement consacrées).

Le Mercredi 3, on a visité plusieurs monuments situés dans l'ancienne citadelle, un cabinet d'antiquités, les anciennes fortifications de Metz, etc. [2]

La journée du Jeudi 4 avait été réservée pour une excursion archéologique, dont le but principal était l'ancien château-fort de Prény. Quarante membres y ont pris part. On s'est arrêté, en allant, à l'aqueduc romain de Jouy; et au retour, à Gorze, Ancy, Vaux et Chazelles. Cette promenade, commencée à cinq heures du matin, s'est terminée à sept heures du soir. [3]

Le Conseil municipal de Metz, dans la vue de manifester sa sympathie pour la *Société française*, avait voté un crédit de 4000 fr., destiné, en partie, à concourir aux frais d'impression du compte-rendu du congrès, et en partie à lui offrir une fête. Celle-ci a été donnée dans la soirée du 4 Juin, à l'Hôtel-de-ville. Les musiciens du 2e régiment du Génie ont exécuté différentes symphonies pendant la durée de cette réunion, à laquelle présidait la plus franche cordialité.

Les matinées du Vendredi 5 et du Samedi 6 ont été consacrées à la visite de la cathédrale et à celle des ateliers de MM. Maréchal et Gugnon, dans lesquels étaient

[1] Voir la relation de cette visite, à la page 102.
[2] Voir *idem*, à la page 113.
[3] Voir *idem*, à la page 121.

exposés plusieurs vitraux, ouvrages de ces célèbres artistes, et destinés à la basilique métropolitaine de Lyon.[1]

Metz se signale, entre toutes les villes du royaume, par les sacrifices qu'elle s'impose pour l'instruction primaire, et par l'importance des résultats qu'elle a obtenus à cet égard. Aussi M. le Maire a-t-il désiré profiter du moment où un grand nombre de savants de la France et de l'Europe se trouvaient réunis dans ses murs, pour mettre sous leurs yeux l'ensemble des institutions scolaires, qui font un des plus beaux ornements de la cité messine. Cette proposition ayant été accueillie avec empressement, le congrès s'est transporté le 6 Juin, à sept heures du soir, au bâtiment central des écoles, où se trouvaient réunies, dans autant de salles différentes, des députations de chacun des établissements suivants :

Huit salles d'asile : — quatre écoles mutuelles de jeunes filles : — sept écoles mutuelles de garçons : — deux écoles municipales tenues par les frères de la doctrine chrétienne : — école des adultes : — école primaire supérieure ; — école industrielle ;[2] — école de dessin : — école de musique.

En parcourant les salles, MM. les membres du congrès ont entendu avec intérêt, de la bouche de M. Vincent, agent-général des écoles municipales, des explications détaillées sur la méthode qui préside à la direction des études. Quelques élèves ont répondu d'une manière sa

[1] Voir la relation de cette visite, à la page 152.

[2] Cette école a remplacé les *Cours industriels*, fondés, en 1825, par l'Académie royale de Metz, et professés gratuitement et avec succès pendant onze ans par plusieurs membres de cette société savante.

tisfaisante aux interrogations qui leur ont été faites. Des pages d'écriture, des épures de géométrie élémentaire et de géométrie descriptive étaient exposées; elles ont passé sous les yeux des membres du congrès, qui ont paru frappés de la bonne exécution de ces travaux. Quatre morceaux de musique, exécutés avec ensemble et précision, ont été vivement applaudis.

Dans les derniers jours de la session, deux expositions se sont ouvertes à Metz : l'une de produits d'horticulture,[1] dans l'orangerie du jardin botanique; l'autre de tableaux, au musée de la bibliothèque.[2] Toutes deux ont été visitées dans la matinée du Dimanche 7 Juin.

L'exposition d'horticulture, bien que contrariée par la sécheresse excessive de la saison, offrait une grande variété d'objets où l'utile et l'agréable avaient leur part respective : fleurs, plantes légumineuses, arbustes d'agrément, arbres fruitiers, etc. MM. Simon (Louis) frères,

[1] C'est au commencement de 1844 qu'a été fondée à Metz une Société d'horticulture; par ses soins, une exposition a lieu tous les six mois, au printemps et à l'automne. Les membres de cette Société appartiennent exclusivement au département de la Moselle; toutefois les horticulteurs des départements voisins sont admis et même invités à y envoyer de leurs produits.

[2] Une association connue sous le nom de *Société des amis des arts*, a été fondée, il y a environ quinze ans, dans chacune des villes de Metz et de Nancy; elle a pour but d'encourager les artistes, peintres et sculpteurs, par des expositions, à la suite desquelles se fait un tirage au sort d'un certain nombre de tableaux entre les souscripteurs. Ces deux sociétés, dans la vue de rendre leurs expositions plus brillantes, sont convenues de les alterner entre les deux villes. Les artistes de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges sont particulièrement appelés à y concourir; mais ceux des autres départements peuvent également y faire admettre leurs œuvres.

Le même jour, 7 Juin, la Société *de Prévoyance et de secours mutuels* faisait célébrer la fête annuelle commé-

VIIIe SIÈCLE. — Une *Bible*, écriture saxonne.

Xe SIÈCLE. — *Quatuor evangelistæ*, d'un travail exécuté avec luxe ; les capitales peintes en or, ainsi que le titre des premières pages.

XIe SIÈCLE. — *La vie de saint Martin, évêque de Tours*, avec titres sur vélin pourpre.

— Un volume sur vélin contenant :

Rescriptum Hilduini ad imperatorem ; — Epistola Hincmari Archiepiscopi ad Carolum Augustum ; — Ejusdem Hincmari Archiepiscopi vita sancti Remigii.

XIe et XIIe SIÈCLE. — Plusieurs *Evangéliaires*, avec canons de concordance semblables à ceux de la première des Bibles mentionnées ci-dessus. Les premières pages sont exécutées en lettres dorées.

XIIIe SIÈCLE. — Un volume sur vélin contenant : *La Vie des quatre fils Aymon* ; — le *Roman des Chevaliers de la Table ronde.*

XIVe SIÈCLE. — Un *Rituel de Metz*, orné de belles miniatures à fond d'or, représentant les cérémonies de l'Extrême-Onction. — Ce volume a été exécuté à Metz, de 1305 à 1306, pour Renaud de Bar, évêque de cette ville. Les armoiries de ce prélat sont représentées plusieurs fois au milieu des lettres onciales.

— Une *Bible* ornée de belles miniatures. — Elle a été rapportée de Rome, en 1373, par J. d'Esch, chanoine de la cathédrale de Metz, député de la ville pour les affaires du clergé. Les armes de cette famille figurent en tête du volume.

— Un volume intitulé : *Droits de Mons. de Metz*, contenant de précieux documents sur l'histoire des évêques de Metz, la constitution de la république messine et l'élection de ses magistrats. C'est sur ce livre que le maître-échevin de Metz prêtait serment lors de son installation.

IMPRIMÉS.

Un *Virgile*, avec les notes de Servius Honoratus, imprimé par Mentelin, de Strasbourg.

— Un *Plutarque*, imprimé par le même.

— *Les grandes chroniques de France.*

— *L'arbre des batailles*, par Honoré Bouer, prieur de Salon.

— Les *Decrétales* de Boniface VIII, imprimées par Scheffer, de Strasbourg — 1470.

morative de sa fondation. MM. les membres du congrès ont accepté l'invitation qui leur a été adressée, d'assister, à dix heures, à la messe solennelle chantée à la cathédrale, et, à une heure, à la séance générale de cette société.

La cérémonie religieuse, dans laquelle on voyait plusieurs centaines d'ouvriers réunis au pied des autels pour appeler sur leur association les bénédictions du ciel, leur a offert un tableau aussi touchant qu'imposant.[1]

Dans la séance générale, ils ont entendu avec un vif intérêt les détails donnés par le président et par le secrétaire, tant sur le personnel de cette société que sur sa situation financière.[2]

La grande salle de l'Hôtel-de-ville étant occupée, le 7 Juin, pour la cérémonie dont il vient d'être parlé,

[1] C'est par les élèves des écoles municipales qu'ont été chantées, en faux-bourdon, les principales parties de l'office, telles que les *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, etc. Dans ces chants religieux, exécutés avec un heureux ensemble, il y avait une harmonie d'un effet bien supérieur à celui des accents les plus habiles de la musique profane.

[2] La Société de *Prévoyance et de secours mutuels*, fondée à Metz en 1825 par 48 ouvriers, compte aujourd'hui plus de 300 sociétaires, et un nombre à peu près égal d'Associés-libres; (ces derniers sont des citoyens qui, sans participer aux secours fournis par la Société, sont admis à coopérer à sa prospérité par leurs soins, leurs conseils et leurs souscriptions). Le fonds social s'élève à plus de 130000 fr. Le produit des cotisations et souscriptions est affecté, partie à procurer des secours aux sociétaires en cas de maladie, et partie à leur assurer une pension, après trente ans d'association et soixante ans d'âge. (Le taux de la pension a été fixé, en 1844, à 200 fr.)

La Société est présentement en instance pour obtenir d'être reconnue par une ordonnance royale. Déjà ses statuts ont été soumis à l'examen du conseil d'Etat, qui a reconnu qu'ils méritaient d'être offerts pour modèle aux villes qui voudront établir des associations semblables.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

(XIIe SESSION.)

SÉANCE D'OUVERTURE.

La séance est ouverte le 1er Juin, à midi, sous la présidence de M. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques. Avec lui siégent au bureau Mgr Muller, Évêque-suffragant de Trèves ; MM. Victor Simon, Vice-président du tribunal de première instance et Inspecteur de la division de Metz ; le Vte de Cussy ; Reichensperger, Conseiller de justice à Trèves ; l'abbé Rollin, chanoine de la cathédrale de Metz ; le Cte du Coëtlosquet ; le B^on d'Huart ; le Bon de Saint-Vincent ; de Givenchy, de Saint-Omer ; le Vte Lambron de Lignim, de Tours. M. l'abbé Le Petit, chanoine honoraire de Bayeux et doyen de Tilly-sur-Seulle, remplit les fonctions de secrétaire.

On remarque dans la salle MM. de Lassault, Inspecteur des bâtiments de S. M. le Roi de Prusse, à Coblentz ; Ramboux, Conservateur du Musée de Cologne ; le docteur Clasen, Président du collége médical de Luxembourg ; le

docteur William Bromet, de Londres, délégué de la Société anglaise pour la conservation des monuments historiques; le chevalier Joseph Bard, Correspondant historique du ministère de l'Instruction publique, etc.; Denys, ancien maire de Commercy, membre de plusieurs Sociétés savantes; de Fontenay, d'Autun, délégué de la Société Eduenne; de Glanville, de Rouen; le Cte de Courcelles et le Cte de Caulaincourt, de Lille; Gaugain, de Bayeux, trésorier de la Société française; Bastien, Curé de Saint-Martin de Pont-à-Mousson; Auguste Digot et Justin Bonnaire, membres de l'Académie de Nancy; Robert, Sous-intendant militaire, secrétaire de l'Académie royale de Metz; Didion, Chef-d'escadron d'artillerie; Clercx, Bibliothécaire de la ville de Metz; Alfred Malherbe, Juge au tribunal civil; Blanc; Gérard; ces cinq derniers membres de l'Académie royale de Metz; Parnajon, Colonel du génie; de Fabert, Lieutenant-colonel d'artillerie; le Bon de Prailly, Chef-d'escadron d'état-major; R. des Robert, Conseiller à la Cour royale; de Ribeaux, Directeur des Douanes; Hollandre, ancien Bibliothécaire de la ville, Président de la Société d'horticulture; Auguste Prost; le Vte de Rességuier; le Cte de Chérisey; le Bon de Vander Straten-Ponthoz; le Cte de Jaubert, et un grand nombre d'autres savants français et étrangers.

M. de Caumont ouvre le congrès par un discours dans lequel, après avoir jeté un coup d'œil sur les travaux de la société et sur les principales délibérations qu'elle a prises depuis l'année dernière, il indique l'ordre qui sera suivi pour le congrès de 1846 : il termine en adressant les remerciments de la société aux autorités de Metz et aux personnes qui, tant dans cette ville que dans celle de Trèves, ont bien voulu prêter leur concours pour la tenue de ses séances.

M. le comte DU COETLOSQUET, l'un des commissaires du congrès, qui a rempli les fonctions de secrétaire dans le sein de la commission préparatoire, donne lecture des lettres reçues de Mgrs les Archevêques de Cambray et de Besançon; les Évêques de Strasbourg, et de Chersonèse, vicaire-apostolique de Luxembourg; le Cte de Montalembert, le marquis de Pange et le baron Jacquinot, Pairs de France; le Bon Ladoucette, le général Schneider et Pidancet, Députés de la Moselle; de M. Goguel, de Strasbourg, membre de la commission préparatoire, et de M. de Coëverden, docteur en droit, conseiller intime de S. M. le roi de Prusse, à Trèves; ces lettres contenant l'adhésion au congrès et exprimant le regret de ne pouvoir y assister.

Mgr Menjaud, Évêque de Nancy et de Toul; M. le Cte de Pange, Membre du conseil général de la Moselle, et M. de Auerswald, Président de la régence de Trèves, envoient aussi leur adhésion et espèrent pouvoir assister à quelques-unes des séances. Il en est de même de M. Sallot, docteur en médecine à Vesoul, qui se propose de présenter au congrès l'inventaire des médailles de l'ancienne abbaye de Luxeuil, composé d'environ mille pièces, dont il a fait l'acquisition.

Il est aussi donné communication de deux lettres, l'une de la Société archéologique, l'autre de la Société d'agriculture, arts et belles-lettres de Tours, qui délèguent M. Lambron de Lignim pour les représenter au congrès.

M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire de Troyes, annonce l'institution d'un comité archéologique formé dernièrement par Mgr l'Évêque de Troyes, et envoie la circulaire adressée par ce prélat au clergé de son diocèse pour lui recommander, de la manière la plus expresse, la conservation de tous les objets d'art appartenant aux églises.

M. de Florencourt, Président de la Société des recherches utiles de Trèves, annonce que cette Société a fait imprimer une description sommaire de la ville, dont un exemplaire sera remis à chacun des membres du congrès, pour faciliter leurs excursions dans cette antique cité.

L'assemblée lève la séance pour se retirer dans la salle destinée aux séances particulières.

SÉANCES PARTICULIÈRES.

1er JUIN. — (1re Séance.)

M. le Directeur de la Société française prie Mgr Muller, Évêque-suffragant de Trèves, de présider la séance. MM. de Caumont, de Givenchy, Vte de Cussy, Bon d'Huart, Victor Simon, et de Glanville, ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire, prennent place au bureau.

M. de Caumont propose à l'assemblée, pour procéder avec ordre aux travaux de la session, de commencer par une enquête archéologique sur le pays, divisée par époques, et de rattacher à chacune de celles-ci les questions du programme qui y sont relatives : cette proposition est adoptée.

M. de Caumont fait une question préliminaire, ainsi conçue :

Quels sont les principaux ouvrages d'archéologie publiés depuis vingt ans dans le département de la Moselle; et quelles mesures ont été prises pour la conservation des monuments et la propagation des études archéologiques?

MM. Victor Simon et Clercx citent notamment les *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, la *Revue d'Austrasie* et l'*Histoire des Rues de Metz*, par M. Bégin, comme ayant signalé et décrit les principaux monuments du département; des mémoires de M. Lejeune, ancien

géomètre, ont aussi été insérés dans les travaux de la *Société des Antiquaires de France*.

Dans le sein de l'Académie, une commission permanente d'archéologie a été instituée depuis plusieurs années, et se livre avec zèle à des recherches historiques, et à l'examen des questions qui se rattachent à la conservation des anciens monuments.

Sur la demande de M. de Caumont, M. Clercx se charge de faire le dénombrement des ouvrages d'archéologie du pays Messin, qui existent à la bibliothèque de Metz. [1]

M. DE CAUMONT pose ensuite les questions suivantes, sur l'époque *gallo-romaine* :

Existe-t-il beaucoup de monuments druidiques dans le département de la Moselle?

M. VICTOR SIMON répond qu'il existe sur le territoire de Goëtzenbruck (canton de Bitche), un monolithe ou *menhir*, connu aujourd'hui sous le nom de *pierre des douze Apôtres*. Il ne pense pas qu'il y ait d'autres monuments druidiques dans le département de la Moselle, à moins que l'on ne veuille considérer comme un *dolmen naturel* la roche dite *Pucelle*, située près de Gorze.

Il cite encore, près des frontières du département, deux pierres levées ou *menhirs*, dont l'une est située près de Rentrich, à environ 6 kilomètres de Sarrebruck, et l'autre sur le sommet de la colline qui domine Bliescastel. Ces deux monolithes sont en grès bigarré : le premier, connu sous le nom de *pierre-à-faux de Gargantua*, a une hauteur d'environ 5 mètres ; le second, désigné sous le nom de *Gottstein*, a environ 6 mètres au-dessus du sol ; de profonds sillons, partant du sommet et descendant

[1] Voir la liste de ces ouvrages au Pr. v. de la séance du 3 juin.

verticalement vers la base, attestent la haute antiquité de ce dernier monument.

Au surplus, il est probable qu'à l'aide de recherches exactes, on parviendrait à découvrir au moins les traces de quelques monuments druidiques en divers points du territoire des *Mediomatrici*. Ainsi, par exemple, sur l'une des collines voisines de Metz, se trouve un sentier qui a conservé le nom de *chemin de la pierre qui tourne* : ne serait-ce point l'indice de quelque tradition qui se rattacherait à ces temps reculés?

Il est à observer que l'étage inférieur de la formation oolithique et les grès qui constituent une partie du sol de notre département, pouvaient procurer facilement des pierres de grandes dimensions pour ces sortes de monuments.

M. Gérard signale, dans le département de la Meuse, sur les confins de celui de la Moselle, un *demi-dolmen*, ou table de pierre inclinée sur un support.

Connaît-on beaucoup de tumulus funéraires dans le pays? Que renfermaient-ils en fait d'objets d'art?

M. Victor Simon répond :

Il en a été découvert plusieurs dans le département de la Moselle. On citera, entr'autres, celui de Rentgen (arrondissement de Thionville), sur lequel M. Gérard a fait un travail qu'il doit présenter au congrès. [1]

Dans d'autres *tumulus* découverts près de Sierck (même arrondissement), on a trouvé différents objets

[1] Voir le Pr. v. de la séance particulière du 3 juin.

d'art, notamment des anneaux creux en bronze, destinés à servir d'ornements aux jambes, aux bras et au col. [1]

M. DE CAUMONT dit qu'il y aurait un travail fort intéressant à faire sur les divers objets trouvés dans les *tumulus*. Il serait utile d'établir un mode de classification, au moyen duquel on pourrait préciser d'une manière positive l'âge du monument dans lequel ils étaient renfermés. Ces *tumulus* sont toujours appelés *celtiques*, et cependant il en existe qui appartiennent à une époque postérieure. L'étude des poteries, faite avec soin, pourrait conduire à des résultats importants. Leurs formes et leur ornementation sont très-variées; et, de l'examen comparatif qui en a été fait, plusieurs savants distingués ont induit qu'il existerait des *tumulus* du IXe siècle.

M. VICTOR SIMON, sans se prononcer d'une manière positive sur cette date, rappelle qu'il est constant que l'usage d'élever des *tumulus* a subsisté au moins jusqu'au Ve siècle. Il prouve cette assertion,

1° Par l'existence des *tumulus* qu'on voit près du camp dit *d'Attila*, aux environs de Châlons-sur-Marne; monuments beaucoup plus importants que ceux du même genre qui existent en Lorraine;

2° Par la citation du passage suivant d'une lettre de

[1] Depuis la clôture du congrès, la commission chargée d'en publier les travaux, a reçu de M. Simon, principal du collége de Saint-Dié, une notice intéressante sur des *tumulus* découverts en 1826 dans les forêts de Waldhausen et de Kohantzheck, par MM. Pastourel, garde général des forêts à Bitche, et Relogue, receveur des douanes à Walschbronn.

Une analyse de cette notice, remarquable par la description très-précise des objets découverts et des positions respectives qu'ils occupaient dans chaque *tumulus*, sera publiée dans un des prochains numéros du *Bulletin monumental*.

Sidoine Apollinaire à Secundus : « Avi mei, proavi tui » tumulum, hesterno (proh dolor!) die, penè manus » profana temeraverat. » Et un peu plus loin : « Sed, » ne quid in posterum casibus liceat, quos ab exemplo » vitare debemus, posco ut actutùm, me quoque absente, » tuâ curâ, sed meo sumptu, resurgat in molem sparsa » congeries quam lævigata pagina tegat. » (Livre 5, Lettre 12.)

M. de Lambron observe que, dans ce genre de recherches, il faut se garder de précipiter ses jugements : un archéologue peu exercé pourrait voir des *tumulus* là où il n'existe réellement que des mottes féodales du moyen âge.

Quels sont les objets, soit en pierre, soit en métal, qui paraissent devoir être rapportés à l'époque celtique, et qui existent dans le Musée de la ville ou dans les collections particulières ?

M. Victor Simon répond : Je connais des haches en serpentine, en trapp, en jade, en basalte et en grès bigarré : cette dernière roche est la seule qui puisse appartenir au département de la Moselle.

Depuis qu'on a appelé l'attention sur ces objets d'art, on en a trouvé un certain nombre dans le pays ; on a découvert aussi des pointes de flèches en silex.

Les objets d'art en cuivre appartenant à l'époque celtique, sont des haches, des anneaux, des coins, des lames de couteaux, des instruments en forme de petites serpes qui sont peut-être des strigiles, car l'un d'eux a été trouvé avec des instruments de toilette aussi en bronze. Je citerai encore un instrument en même métal ayant la forme de celui qui est figuré à la Planche X, N° 1, de la

partie du *Cours d'antiquités* de M. de Caumont, qui traite des antiquités celtiques.

Après ces observations, M. V. Simon annonce qu'il met à la disposition du congrès ses collections, dans lesquelles il se trouve des objets d'art, découverts dans le pays, et desquels on peut tirer des instructions utiles à l'histoire de certains usages des peuples de race celtique qui ont habité nos contrées. A cette occasion, il cite aussi les collections de M. Germeau, Préfet, et de M. Dufresne, Avocat; et il recommande, comme modèle du genre d'étude dont il s'agit, un passage de l'ouvrage de M. de Ring, intitulé : *Recherches sur les établissements celtiques dans le sud-ouest de l'Allemagne.* [1]

[1] On lira avec intérêt le passage en question, qui appartient à un écrit peu répandu en France.

« Au nord comme au midi, dans les plaines du Rhin comme » sur l'Alb, les mêmes objets se présentent aux regards : lorsque, » fouillant le sol de ces monuments, on met à nu le squelette, le » guerrier est couché sur le dos, les deux bras appuyés contre les » cuisses et tenant presque toujours l'épée dont il se servait contre » l'ennemi. Le fer de sa lance est à ses pieds ; lorsqu'on le déposa » dans la tombe, sa tête était nue ; il était vêtu d'une veste dont les » manches, au-dessus du coude, étaient dans quelques cas retenues » par un anneau de bronze flexible. Une espèce de haut-de-chausse » entourait les reins, lequel descendant jusqu'aux cuisses était de » même quelquefois retenu par un anneau de semblable métal. Le cou, » les bras étaient nus, parfois cependant ornés aussi d'un anneau. » Et ce dernier ornement se remarque aussi au-dessus de la cheville » du pied, retenant une espèce de bottine qui servait de chaussure. » Son arme défensive était le bouclier, et il maniait pour l'offensive » une légère javeline, tandis qu'à sa ceinture était attaché le glaive » et que sur ses épaules un baudrier retenait sa hache d'armes. » Pour compléter le costume, jetez par-dessus tout cela une peau » d'ours ou de loup qu'une agrafe de bronze retenait sur la poi- » trine, et vous aurez devant vous l'homme de guerre Celte tel qu'il » dut paraître sur le champ de bataille. Le costume des femmes

Un membre observe que, dans la collection particulière de M. Dufresne, il se rencontre, entr'autres objets curieux, des poteries dites *celtiques*, qui ne sont pas cuites, ni faites au tour, mais simplement pétries avec la main, et sur lesquelles on aperçoit encore la trace des doigts.

M. Denys donne, de son côté, des renseignements

» dut être non moins alerte. Leur tête était nue comme celle des » hommes et elles laissaient sans doute flotter leur chevelure, le plus » bel ornement que la nature ait donné au sexe. Un collier de ver- » roterie ou de grains d'ambre et même de bronze entourait le » cou, tandis que les bracelets qui se montrent encore au-dessus » du coude, bracelets dont la forme et le métal sont exactement les » mêmes que ceux qui ornent les membres des hommes, rete- » naient leur vêtement. La tunique devait être très-courte, à en » juger par des anneaux de bronze que j'ai trouvés à un squelette » de femme au-dessus des genoux et qui prouvaient qu'elle n'avait » pas dépassé cette partie du corps. Leur pied était de même » chaussé par une espèce de bottine retenue au-dessus de la che- » ville par un anneau. » (P. 42.)

Passant à l'époque postérieure à l'établissement du Christianisme et antérieure à celle où l'on croisa les bras des morts dans l'Occident, le savant auteur dit : « Que le corps était couché comme s'il allait » sommeiller; si l'on déterre le guerrier, il a, comme dans les » autres tombes, ses armes à côté de lui. Son cou et ses bras » ont le collier de cuivre qui distinguait le Celte. Mais la chaussure » a changé; et au lieu de l'anneau retenant la bottine, l'on voit » les ornements des sandales romaines qu'une espèce d'agrafe re- » tenait. Les armes sont quelquefois incrustées d'argent. L'ambre, » le fer et surtout le bronze et les colliers de verroterie des femmes » montrent plus d'élégance dans la fabrication; souvent la croix » grecque apparaît sur ces bijoux, marque certaine de la secte » nouvelle aux mystères de laquelle ceux qui les portèrent étaient » initiés. Mais dans ce cas, le vase ne se montre plus à leurs pieds. » Dans d'autres tombes, cependant, on le retrouve, mais d'une » fabrication grossière. » (P. 49.)

sur diverses pièces de cette nature trouvées à Naix (l'ancien *Nasium*.)

M. Victor Simon cite encore des rouelles ou anneaux, sorte de monnaie celtique, qui ont été décrites dans les mémoires de la *Revue d'Austrasie*.

M. Denys dit qu'il en a vu deux en or.

*Quel est le résultat de l'étude des voies romaines dans le département de la Moselle? Quelles sont celles qui se rapportent d'une manière précise à l'*Itinéraire d'Antonin, *ou à la carte de Peutinger? A t-on constaté d'autres voies antiques non mentionnées dans ces deux ouvrages?*

M. Denys dit qu'il a recueilli un grand nombre de documents sur les voies romaines du pays, et qu'il se propose de publier un travail sur cet objet.

M. Victor Simon donne les documents suivants :

Deux routes servaient de communication entre Metz et Trèves. L'une connue sous le nom de *Kem*, et située sur la rive gauche de la Moselle, se dirige parallèlement à la route de Metz à Thionville, en se rapprochant davantage du pied des côteaux ; puis elle passe au village de Boust, d'où elle joint le parc de Preische et gagne le territoire étranger. Pour cette route, l'itinéraire d'Antonin n'indique aucun lieu intermédiaire entre Trèves et Metz ; il porte :

Divodurum.	
. . .	XII.
Treviros	XVI.

L'autre route, située sur la rive droite de la Moselle, passait par les hauteurs de Malroy, près d'Antilly, de Chelaincourt, dans les bois de Mancy, près d'Obernaumen, de Remeling, à l'est de Ritzing, que l'on croit être

l'antique *Ricciacum ;* et, de là, il paraît qu'elle se dirigeait sur Scheyerwald, d'où elle entrait en Prusse à Tunsdorff.

La carte de Peutinger indique cette route ainsi qu'il suit :

Augusta Trevirorum	
Ricciaco	X.
Caranusca	X.
Divo Duri Medio-	
-Matricorum	XIII.

Une troisième route conduisait de Metz à Verdun. On sortait, à ce qu'il paraît, par la porte de Scarpone; on gravissait, entre Châtel et Rozérieulles, un ravin, à l'extrémité supérieure duquel l'ancienne chaussée, après avoir traversé le petit plateau qui domine ce dernier village, se confond avec la route actuelle de Metz à Paris. Un peu au-delà de Gravelotte, parallèlement aux bois de St-Marcel, on la retrouve dans un très-bel état de conservation; elle est connue dans les environs sous les noms de *Grande-Charrière* et *de Chaussée-des-Romains.* Près d'Hannonville-au-Passage, elle tourne à droite, et traverse l'Iron. Elle est indiquée dans l'*Itinéraire d'Antonin* ainsi qu'il suit :

Virodunum.	
Fines	VIIII.
Ibliodurum	VI.
Divodurum	VIII.

La localité d'*Ibliodurum* a été de ma part un sujet de recherches que j'ai insérées dans la *Revue d'Austrasie.*

Une autre route s'embranchait sur celle de Verdun, près de Gravelotte, et se dirigeait vers Briey par Verné-ville; on en a découvert une partie en défrichant un bois situé à droite de la route d'Etain, près de l'embranchement de celle-ci avec celle de Mars-la-Tour.

Un chemin dont on a récemment retrouvé les traces près d'Amanvillers, conduisait, des environs de Vernéville à ceux de Norroy-le-Veneur, et ouvrait ainsi une ligne de communication entre la dernière des routes qui ont été mentionnées et celle de Metz à Trèves (rive gauche), de manière à éviter le détour par Metz.

Une route commençant à la porte Serpenoise ou Scarponnaise, située vis-à-vis une des rues de Metz qui porte le premier de ces noms, conduisait à Scarpone; elle passait à travers la plaine du Sablon, puis entre la rive gauche de la Seille et les collines, en se dirigeant par les terres de Sabré, de Bury, les bois de Sillegny, les terres de Cheminot: à quelque distance de ce dernier village, elle entrait dans la vallée de la Moselle pour aller gagner Scarpone, située à environ 7 kilomètres au-dessus de Pont-à-Mousson.

Cette route, qui communiquait avec celle de Toul et de Langres, est aussi indiquée dans l'*Itinéraire d'Antonin.*

Une autre route considérée comme romaine, partant du point de l'enceinte de la ville où est actuellement la porte St-Thiébaut, conduisait de Metz à Nomeny; elle passait par Pouilly, et traversait les territoires de Verny et de Louvigny.

Metz communiquait avec Strasbourg par une route qui se dirigeait sur le point occupé par le télégraphe de Mercy-le-Haut, et, plus loin, sur la gauche de la côte de Delme.

L'*Itinéraire d'Antonin,* en décrivant la route de Sirmium à Trèves, indique les lieux de passage suivants entre Metz et Strasbourg.

Argentoratum	M. P. XXXVIII.
Tabernas	M. P. XIIII.
Decem Pagos	M. P. XX.
Divodurum.	M. P. XX.

Cette même route se trouve sur la carte de Peutinger avec les indications suivantes :

Divoduri Medio Matricorum	XII.
Ad Duodecimum	XII.
Ad Decem Pagos	X.
Ponte Saravi	XII.
Tabernis	»
Argentorate	XII.

Une autre route, quittant celle de Strasbourg près de Grigy, à environ 4 kilomètres de Metz, passait près de la Grange-aux-Bois, au pont de Domangeville où elle traversait la Nied, près de Vaucremont, sur les territoires de Thicourt, de Kappelkinger, de Steinbach, et se rendait à Sarralbe.

Metz communiquait avec Mayence par une route qui passait sur le territoire de Plantières, près de Noisseville, aux Etangs, à Pontigny, à Boucheporn, sur le territoire de Porcelette, à travers la forêt de St-Avold, dans la vallée de Goffontaine, entre Fremin et Merlebach, et de là au Hiéraple.

M. Clercx indique, comme pouvant être consultée, la carte des anciennes routes aboutissant à Metz, qui est insérée dans l'Histoire des religieux bénédictins.

Quelles particularités les chaussées de ces antiques voies ont-elles offertes?

D'après les observations de M. Gourdain consignées dans l'*Histoire de Metz*, par des religieux bénédictins, voici quel était le mode d'empierrement de la route de Metz à Trèves par la rive gauche de la Moselle :

1° Un lit de pierres mises à plat;

2° Un lit d'autres pierres plus grosses, posées de champ et un peu inclinées ;

3° Une couche de pierrailles recouvertes de moyennes pierres mises à plat, le tout mêlé de sable. Ces trois lits de pierres forment un massif de 65 centimètres d'épaisseur au milieu, lequel se réduit à 45 centimètres vers les extrémités. Sur toute la largeur du chemin qui est d'environ 9 mètres 10 centimètres, règne une couche de pierres cassées comme des noix. Cette couche, de l'épaisseur de 1 mètre au milieu, et réduite à rien sur les bords, est mêlée de poussière occasionnée par les voitures et par les chevaux, ce qui forme une sorte de mastic. Les autres observations faites sur le mode des constructions de voies antiques dans nos contrées sont d'accord avec celles de M. Gourdain.

A-t-on découvert sur les bords de ces voies des colonnes milliaires ?

M. Victor Simon répond :

Près la route de Scarpone, on a trouvé un tronçon de colonne sur lequel se lisaient ces mots : *Vias et pontes vetustate conlapsos.*

Une autre colonne dédicatoire qui figure aujourd'hui dans le Musée de Metz, a été trouvée dans le cimetière de St-Marcel, à peu de distance de la route de Verdun : elle était dédiée à l'empereur Nerva par les Médiomatriciens.

A-t-on découvert des restes de grands monuments et de villas ou maisons de campagne gallo-romaines ?

M. Victor Simon dit : On a découvert, il y a peu d'années, une villa près de Sorbey : je l'ai décrite dans la *Revue d'Austrasie*, et j'en ai donné le plan. Dans un

bois, près de Cheminot, on a retrouvé les restes d'une autre villa romaine ; elle présentait 1° une construction circulaire à l'emplacement de laquelle je trouvai des débris de marbre ; 2° un bâtiment carré ; 3° une série de petites constructions rectangulaires contiguës les unes aux autres sur un alignement perpendiculaire au bâtiment précédent.

Sur le territoire d'Ars-sur-Moselle, on voit des restes de constructions entourées d'un petit rempart ; on y remarque surtout une citerne bien conservée et dont la voûte a été construite à l'aide de petites planches juxtaposées : je n'oserais affirmer que ces dernières constructions fussent romaines, mais elles sont fort anciennes.

Parmi les débris d'habitations que l'on remarque dans un grand nombre de localités du département de la Moselle, on trouve toujours des fragments de meules à bras en lave des volcans éteints des bords du Rhin ; des *imbrices* et des *tegulæ*, dont quelques-uns portent des noms de fabricants ou de localités ; des fragments de maçonnerie présentent souvent un torchis recouvert d'une couche mince de mortier très-bien polie et couverte de peintures consistant en lignes parallèles, ou en rosaces, ou en feuillages. Mais la localité qui a offert, sans contredit, les découvertes les plus intéressantes, est *le Hieraple* (près Forbach) ; on y a trouvé des médailles, des sculptures et des objets d'art d'un style remarquable.

M. Clercx signale un village nommé *Verquiliacum*, détruit au XIe siècle, qui était situé près de Metz, sur le bord de la voie romaine qui conduisait de Metz à Strasbourg. Sur l'emplacement de ce village, on trouve une grande quantité de tuiles et de débris de poteries romaines. Près de ce même lieu, dans les pépinières de MM. Simon (Louis), on a trouvé, en 1844, l'emplacement d'une villa dont les murs étaient construits en

briques romaines et en ciment. Dans l'angle des murs étaient placés des tuyaux de chaleur, superposés les uns aux autres et encore parfaitement en place ; la chambre avait 5 mètres de largeur et 6 de longueur.

M. Denys donne quelques détails sur les mosaïques trouvées dans les ruines de *Nasium*, et dont il a conservé les dessins.

M. Bonnaire donne la description d'une localité romaine située entre Metz et Saint-Mihiel, à peu de distance d'Hattonchâtel, vers l'extrémité de la commune de Crüe, et dans laquelle des fouilles ont été dirigées de 1834 à 1845 par les soins de son père et par les siens.

La partie de la commune de Crüe, connue sous le nom de *Soulaire*, est traversée du sud-est au nord-ouest par une voie romaine encore nettement accusée et qui se dirigeait sans doute vers Hattonchâtel, où existait un camp romain. L'endroit où cette voie, quittant la plaine, commence à gravir la colline, porte en patois le nom de *Maserule* (nom que l'auteur fait dériver de *mansura* ou de *mansio*). Guidé sans doute par cette étymologie, M. Bonnaire a fait remuer le sol et a été assez heureux pour découvrir de nombreuses traces de constructions. Des blocs solidement fondés et placés à égale distance sur les bords de la voie, révèlent l'existence d'une construction régulière, peut-être un portique ; plus loin, des fragments d'une mosaïque à petits cubes noirs et blancs disposés en lignes courbes dans un enduit rose ; puis des médailles du haut empire et de l'empereur Valérien, des clefs, des fibules, etc.

Parmi les objets les mieux conservés, on remarquait une colonne intacte d'une seule pierre, avec base et chapiteau, renflée vers le milieu de son fût et portant 1^{m},07 de hauteur sur 54 centimètres de largeur à la base et 36

au chapiteau. Le fût, dans la partie la plus développée de son renflement, avait $1^m,37$ de circonférence.

Mais la découverte que M. Bonnaire considère comme la plus importante, est celle qui a mis au jour : 1° un monolithe assez semblable aux bénitiers romans, en pierre de Saint-Julien (calcaire oolithique), de $0^m,96$ de hauteur, composé d'un fût cylindrique avec base en saillie de $0^m,46$ de diamètre, et chapiteau évidé en bassin de $0^m,48$ de diamètre extérieur. Deux petites issues circulaires, situées sur la même verticale et correspondant à l'ouverture centrale, aboutissent l'une au milieu de la colonne, l'autre à la circonférence du bassin ; 2° Un tronçon cylindrique en marbre bleu turquin de 18 centimètres de diamètre, perforé à la manière d'un canon ; 3° Des cercles en fer auxquels adhéraient encore, dans leur partie concave, des parties ligneuses mêlées d'oxide, et qui n'ont pu servir que de frettes pour des tuyaux en bois destinés à une conduite d'eau souterraine. M. Bonnaire trouve à ces débris assez d'importance pour y reconnaître les traces d'un établissement de bains; il pense aussi que le nom de *Soulaire* pourrait bien dériver de *solis ara*, et que ces divers tubes auraient alors servi à amener et à recevoir les eaux lustrales. [1]

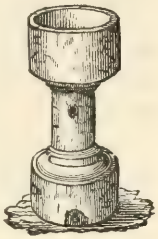

M. le B^on^ D'HUART fait connaître qu'on a découvert, il y a environ deux ans, sur les bans de Chazelles, de Scy

[1] La plupart de ces détails ont été extraits d'une notice écrite, que M. Bonnaire a bien voulu déposer, postérieurement à la séance; la commission des impressions regrette que le manque d'espace ne permette pas de la reproduire intégralement.

et de Lessy, un fort bel aqueduc composé de larges briques et d'un ciment très-dur.

M. Victor Simon entre dans quelques détails sur l'aqueduc romain de Gorze à Metz, concernant sa direction, sa construction et les travaux de consolidation qui y ont été faits; il pense qu'une partie des eaux en était distraite pour alimenter un bain public qui a dû exister hors de Metz, à peu de distance de la *Lunette d'Arçon*. Il appuie cette assertion de la découverte, à l'emplacement de la redoute du *Pâté*, de la cuve de porphyre que l'on voit dans la cathédrale de Metz; et de celle qui a été faite, il y a peu d'années, près de la *Lunette d'Arçon*, d'un bas-relief représentant une baigneuse. Il fait observer que le tracé de l'aqueduc de Gorze a été donné exactement dans l'*Histoire de Metz*, par des religieux bénédictins.

MM. d'Huart et Simon citent un autre aqueduc qui existait à Daspich, près de Thionville, et qui est indiqué sur la carte du grand duché de Luxembourg, insérée dans l'histoire de ce pays par Bertholet. Ce dernier aqueduc était, comme celui de Grand, recouvert par des monolithes de forme hémi-cylindrique.

La séance est terminée à trois heures.

1er JUIN. — (2e Séance.)

Présidence de Mgr Muller, Évêque-suffragant de Trèves.

La séance est ouverte à trois heures. MM. de Caumont, Vte de Cussy, colonel Parnajon, de Givenchy, Reichensperger et Victor Simon siégent au bureau. M. Emmanuel d'Huart remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont poursuit la série de questions qu'il a ouverte dans la séance précédente.

Quel a été l'état de l'art à Metz à l'époque gallo-romaine? A-t-on recueilli assez de fragments de sculpture pour s'en faire une juste idée?

M. Victor Simon répond que l'on a trouvé à Metz et dans le département de nombreux fragments de statues et de bas-reliefs qui, s'ils ne sont pas toujours remarquables sous le rapport de l'art et de la pureté du dessin, témoignent du moins que la sculpture était très-répandue dans le pays Messin; il cite, toutefois, le torse d'une statue en marbre blanc, déposé au Musée de la ville, comme étant d'une très-bonne exécution.

Les fragments déjà recueillis dans le pays Messin ne peuvent-ils pas jeter quelques lumières sur le système d'ornementation suivi par les architectes gallo-romains? Donnaient-ils beaucoup de relief à leurs feuillages et à leurs rinceaux?

M. Victor Simon répond qu'une pierre de grandes dimensions, ornée de sculptures d'un très-bon style et

trouvée à Metz dans les déblais de la place Saint-Jacques, peut donner une idée assez juste du système d'ornementation suivi par les architectes gallo-romains. Les sujets représentés sur cette pierre sont d'une grande pureté de dessin et d'une fort bonne exécution, mais à reliefs peu saillants; cependant il ne faut pas en tirer une règle générale, car on a récemment découvert, dans divers points de la ville, des sculptures qui avaient un relief prononcé.

Quel était le chapiteau le plus habituellement adopté pour les colonnes?

M. D'HUART répond qu'on a trouvé près de la Seille un chapiteau corinthien, en granit des Vosges; et, à Daspich, près de Thionville, des chapiteaux toscans en oolithe du pays.

M. VICTOR SIMON ajoute que la plupart des colonnes découvertes à Metz et que la tradition attribue à l'amphithéâtre, sont en granit gris des Vosges; que néanmoins il existe quelques fûts en syénite aussi des Vosges, des tronçons de colonne en marbre cipolin et en calcaire oolithique.

Les fûts de colonne découverts dans le pays, étaient-ils ornés de feuilles imbriquées? A-t-on trouvé des colonnes dont le fût présentât des bas-reliefs ou des rinceaux depuis la base jusqu'à l'astragale?

M. VICTOR SIMON répond que les fûts et les tronçons de colonnes trouvés à Metz, ne présentent aucune ornementation ni aucun bas-relief; mais que, dans les déblais de la villa de Sorbey et au bas de la rue de la *Tête-d'Or*, à Metz, on a découvert des colonnes cannelées.

A-t-on mesuré les fûts des colonnes existantes dans les différentes villes anciennes du pays Messin, de manière à obtenir des notions sur la hauteur moyenne des édifices gallo-romains ?

M. Victor Simon répond qu'une notice qu'il a fait insérer dans les *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, indique les dimensions de plusieurs colonnes de granit, de syénite et de calcaire cipolin, existant dans la ville de Metz. Celles de granit et de syénite, que l'on dit provenir de l'ancien amphithéâtre de Metz, se trouvent presque toutes à des angles de rues; leurs dimensions sont petites, mais on ne pourrait pas positivement en tirer des conséquences sur l'importance plus on moins grande du monument auquel elles ont appartenu; car en supposant qu'elles provinssent de l'amphithéâtre, cet édifice pouvait avoir des colonnes à chaque étage.

Le fût de colonne le plus remarquable par ses dimensions, est celui dont une partie se trouve à la cathédrale et qui est connu sous le nom de *Siége de saint Clément;* il est en marbre cipolin.

Un autre fût, déposé à la bibliothèque, et qui est en oolithe, appartenait à une des portes de la ville, située au bas de Fournirue, et dont le pavé a été découvert à environ 4 mètres sous le sol actuel.

Quels ont été les matériaux et le mode d'ornementation le plus en usage pour la décoration des monuments dans la période gallo-romaine ?

M. Victor Simon fait remarquer que le granit était employé dans les constructions romaines simultanément avec des marbres, même des pays les plus éloignés.

A cette occasion, M. Reichensperger cite quarante espèces de marbres, tant des Vosges que d'Italie et d'Afrique, trouvés à Trèves et recueillis par un antiquaire de cette ville.

M. Victor Simon fait observer qu'il semble qu'une seule pensée, partie de Rome, ait présidé au système et au mode de construction et d'ornementation suivis dans les Gaules; car on remarque une identité parfaite sur tous les points du vaste empire du peuple-roi: partout ce sont à peu près les mêmes espèces de marbre, les mêmes sculptures, les mêmes peintures, etc.

M. de Caumont, à l'occasion des peintures sur mur, demande si l'on a conservé des fragments de celles qui ont été recueillies dans le pays; sur la réponse affirmative de M. V. Simon, il en recommande l'analyse et prie d'en faire connaître le résultat à M. Girardin, professeur à Rouen, qui s'occupe d'un travail spécial sur les peintures romaines.

La question d'ornementation des habitations sous l'ère gallo-romaine amène à parler des mosaïques; M. Reichensperger appelle sur elles l'attention des archéologues: il énumère et décrit, avec le savoir qui le caractérise, celles qu'on a trouvées dans la province de Trèves.

M. Victor Simon cite, comme une des plus remarquables de celles du pays Messin, la mosaïque signalée par les Bénédictins, et qui fut trouvée sur la place d'Armes, aujourd'hui place Napoléon; et, d'après les découvertes de petits cubes en verre de diverses couleurs faites au Sablon, il pense que l'art de la mosaïque était poussé très-loin à Metz.

M. Clercx rappelle à ce sujet qu'en 1755, en creusant les fondations de l'église de la *Congrégation*, vis-à-vis

St-Clément, on trouva une salle antique dont le pavé était formé par une mosaïque composée de petits cubes de marbres noirs, bleus et rouges.

Les musées ou collections du pays Messin renferment-ils des bijoux ou autres objets se rapportant à l'époque gallo-romaine?

Un membre cite la collection de la bibliothèque de la ville, celles de M. Germeau, Préfet du département, de M. Paguet, de M. Dufresne et de M. Victor Simon.

L'enquête relative à l'époque *gallo-romaine* étant terminée, l'assemblée, sur la proposition de M. le directeur, passe à la discussion des questions du programme se rapportant à la même période, qui n'ont pas été traitées dans l'enquête.

3e et 4e Questions. — *Quels étaient les principaux établissements militaires des Romains dans le nord-est de la France? — Les monuments appartenant à un ensemble de défense militaire de l'époque gallo-romaine, présentent-ils quelque particularité?*

M. Victor Simon dit : Les principaux établissements militaires de l'époque romaine qui existent encore dans le pays, sont le camp du *Châtelet* (au-dessus de Nasium), dont l'origine est réputée gauloise; le camp d'*Afrique*, près de Nancy; le camp établi sur une des côtes qui dominent Saint-Mihiel; le *Titelberg*, aux environs de Longwy; enfin le vaste camp dit *d'Attila*, près de Châlons-sur-Marne. Plusieurs de nos villes militaires actuelles ont succédé à des forteresses romaines, telles étaient Metz, Toul, Verdun, etc.

A l'époque de la domination romaine, les camps et les

châteaux se reliaient quelquefois à des travaux de défense d'un genre particulier. Il me paraît bien constant que, sur la Sarre, entre Berus et les ruines de Siersberg, des rochers ont été taillés verticalement, de manière à empêcher l'accès des plateaux supérieurs ; et les positions de *Berus*, du *Diable* et de *Siersberg*, auraient servi à appuyer ce système militaire. Ainsi, sur la Sarre, en profitant de la nature de la roche et de la disposition du terrain, on a obtenu une ligne de défense qu'on peut comparer, sous certains rapports, à la grande muraille dite *Heidenmauer* (mur des payens), qui existe encore à Saint-Odille, dans les Vosges. Ce qui prouve que les escarpements dont nous venons de parler ont été taillés à l'époque romaine, ce sont deux bas-reliefs représentant deux soldats romains, appuyés sur la haste, et qui ont été sculptés sur les parois verticales de ces rochers. D'ailleurs on sait que ce système de défense, par des murailles naturelles ou artificielles, a été mis en usage par les Romains dans divers pays où ils élevèrent des murailles très-considérables pour s'opposer à l'invasion des peuples qui n'étaient point soumis. Je citerai entre autres une des plus importantantes de ces constructions, qui a été établie pour former une vaste ligne de défense entre le Rhin et le Danube. Consultons à ce sujet l'ouvrage de M. Paw, intitulé *Recherches sur les Egyptiens et les Chinois*. Voici ce qu'il dit :

« Ce rempart s'élevait sur la rive du Rhin, vis-à-vis » de Bingen, où les Romains ont eu, dès le temps d'Au- » guste, un camp retranché ; de là, il s'étendait dans le » comté de Salons où il formait un grand coude pour » pouvoir se replier sur le Mein. Ensuite il s'enfonçait » dans la forêt d'Otton ou l'Odenwald, traversait le » comté de Holach, touchait au Necker, s'élevait de là

» jusqu'à Hall, en Souabe, et venait, par Eichstadt et » Weissembourg, se terminer à Pfeurring, dans le ter- » ritoire de Ratisbonne; de sorte qu'il n'existait point de » passage entre le Rhin et le Danube, toute cette im- » mense étendue de pays ayant été fermée par la même » barrière. Il paraît, par les ruines qu'on en déterre, » que des citadelles entières y avaient été enclavées, et » qu'on en avait fortement muré toutes les tours. » (2e volume, page 101).

6e Question. — *Quelle date peut-on assigner au monument connu sous le nom de Ring, près de Nonnweiller, régence de Trèves?*

M. d'Huart se propose de traiter cette question. [1]

7e Question. — *Donner des renseignements exacts sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Allemands.*

M. Digot, de Nancy, doit traiter cette question. [2]

9e Question. — *A l'époque gallo-romaine, et même dans les siècles qui l'ont suivie, les maisons de cette contrée étaient-elles généralement construites en pierre? Celles des villes avaient-elles plusieurs étages?*

Les maisons de campagne, dit M. Victor Simon, occupaient un vaste emplacement, d'où l'on peut conclure qu'elles étaient peu élevées. Il est probable que la base seule était construite en pierres, et la partie supérieure en torchis; il le croit, d'après la grande quantité de clous d'as-

[1] Voir le Pr. v. de la séance générale du 7 juin.

[2] Voir le Pr. v. de la séance particulière du 3 juin.

semblage trouvés notamment dans les déblais de la villa de Sorbey, et la petite quantité de pierres qu'on y rencontre.

M. DE CAUMONT appuie la remarque qui vient d'être faite; et la discussion porte à conclure que les maisons des particuliers étaient construites en bois, usage qui s'est continué dans le moyen âge.

M. DE LAMBRON cite à l'appui plusieurs anciennes chartes ne mentionnant que des maisons construites en bois, et en tire l'induction que c'était le système de bâtisse généralement adopté.

10e QUESTION. — *Rechercher dans les produits céramiques du nord-est de la France, s'il s'en trouve qui aient un caractère particulier sous le rapport de leur matière, de leur forme et des dessins qui les décorent?*

M. DE CAUMONT engage à étudier les pâtes pour arriver à connaître la céramique.

M. VICTOR SIMON répond que généralement les vases trouvés dans le pays ressemblent à ceux qu'on a recueillis dans les autres parties des Gaules, pour les formes, la décoration et la composition. L'étude qui en a été faite a conduit à reconnaître que les procédés mécaniques en usage sous l'ère gallo-romaine, étaient les mêmes que ceux dont on se sert aujourd'hui; il en était de même pour la fabrication du verre.

A l'occasion de ce dernier produit, M. REICHENSPERGER communique les dessins d'un délicieux vase en verre, trouvé à Cologne et acquis par le roi de Bavière; ce vase porte l'inscription *Bibe multis annis*.

M. VICTOR SIMON cite deux vases semblables, l'un représenté dans l'ouvrage de Winckelmann, l'autre existant à la bibliothèque de Strasbourg.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 2 Juin.

La séance est ouverte à 7 heures un quart, sous la présidence de M. de Lassault, de Coblentz.

Sont présents au bureau Mgr Muller, suffragant de Trèves; MM. de Caumont, Bromet, Reichensperger, de Cussy, Clasen, Victor Simon et le Cte du Coëtlosquet.

M. Auguste Digot est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

Les procès-verbaux des deux séances tenues la veille sont successivement lus et adoptés.

M. Denys offre au congrès un exemplaire de son ouvrage sur l'ancien château de Montsec, où il croit reconnaître le *Castrum Vabrense* mentionné par Grégoire de Tours.

M. de Caumont annonce que ce volume, comme tous ceux qui seraient offerts au congrès, sera déposé à la bibliothèque publique de Metz, conformément à une décision prise autrefois par la *Société française*.

M. Gousset, curé de Lavoncourt (Haute-Saône), écrit pour déclarer qu'il adhère au congrès, et donne, dans sa lettre, des détails curieux sur son église, et sur celle de Grandecourt (même département.)

Le secrétaire communique :

1° Une lettre de M. le baron de Roisin qui annonce que des circonstances indépendantes de sa volonté l'empêchent d'assister aux premières séances du congrès, mais qu'il espère pouvoir bientôt prendre part à ses travaux ;

2° Une lettre de M. Guillemin, avocat à Avesnes, qui exprime le désir de voir publier une bibliographie aussi

complète que possible des livres relatifs à l'archéologie. Il croit que des travaux spéciaux devraient être exécutés dans chaque province et adressés à la Société française, qui se chargerait de les coordonner et de leur donner la publicité nécessaire. M. Guillemin a envoyé, avec sa lettre, une note relative à une trouvaille de monnaies faite à Liessies en 1845. Cette note a été rédigée par M. Grossier, membre de la Société archéologique d'Avesnes. M. Grossier y décrit quatorze types différents appartenant à Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, Guido, évêque de Cambray, et aux comtes de Flandre et de Hainaut.

M. Reichensperger communique une lettre de l'administration des bateaux à vapeur de la Moselle. Cette lettre fait connaître que des bateaux seront mis à la disposition de ceux de MM. les membres du congrès, qui voudraient se rendre de Trèves à Igel.

Le même membre donne lecture d'une lettre de M. de Quast, qui témoigne ses regrets de ne pouvoir assister aux séances du congrès.

M. l'abbé Nanquette, curé de St-Maurice, de Reims, et membre de l'Académie de cette ville, dépose sur le bureau : 1° une délibération de cette Académie, par laquelle elle le délègue pour la représenter au congrès de Metz; 2° une lettre de M. Louis Paris, bibliothécaire de la ville de Reims, et secrétaire de l'Académie, par laquelle il exprime son vif regret de ne pouvoir y assister.

M. Vieillard, de Verdun, dépose une délibération de la Société philomathique de cette ville, qui le désigne ainsi que MM. Bonnisselle, Buvignier et Lienard, pour la représenter au congrès.

M. de Caumont fait connaître la composition de différentes commissions, dont les travaux vont incessamment commencer.

La commission, chargée de distribuer au nom de la Société française des ouvrages d'archéologie aux établissements d'instruction, se compose de

MM. Victor Simon; Mézières, recteur de l'Académie universitaire; le baron de Roisin; Reichensperger; Clercx; le baron d'Huart.

La commission, chargée de la répartition des fonds à allouer pour réparations aux monuments historiques, se compose de

MM. Victor Simon; le baron d'Huart; le vicomte de Cussy; Gérard; Parnajon; Clercx; Prost.

M. de Caumont ajoute que cette dernière commission a déjà reçu plusieurs demandes qui seront examinées.

M. de Caumont soumet à MM. les membres du congrès les deux questions suivantes, qui ne figurent point dans le programme :

1° Convient-il, dans la construction des églises entreprises de nos jours, d'imiter le XIIIe siècle d'une manière servile; ou bien faut-il choisir dans le XIIIe et le XIVe siècle ce qu'il y a de plus parfait?

2° Doit-on, dans la fabrication moderne des verrières que l'on fait pour nos églises, pasticher simplement le XIIIe siècle; ou doit-on, tout en conservant la disposition, l'ornementation, la couleur et la composition qui paraissent être parfaitement en harmonie avec le style de cette époque, y apporter les améliorations dont les progrès de l'art nous mettent à même de disposer sous le rapport de la pureté du dessin?

Ces questions sont inscrites pour être soumises, s'il y a lieu, à la discussion dans une des séances suivantes. [1]

[1] Voir le Pr. v. de la séance particulière du 7 juin.

L'ordre du jour appelle la lecture de trois morceaux qui avaient été annoncés la veille.

M. le docteur Bromet lit une *Notice sur quelques objets trouvés en Angleterre*. Cette notice se rattache indirectement à la 11e Question (1re série), qui est ainsi posée : *Des types égyptiens fabriqués dans cette contrée* (le Nord-est des Gaules), *notamment aux environs de Trèves et de Strasbourg, s'y rencontrent assez fréquemment. A quelles circonstances faut-il rapporter leur exécution? Quelle date doit-on leur assigner?*

M. Bromet décrit avec soin plusieurs disques en terre cuite, découverts près de Colchester, et qui lui semblent d'origine Egyptienne. Il fait passer sous les yeux de MM. les membres du congrès des estampages de ces disques.

M. Auguste Digot lit un mémoire sur la 7e Question (1re série), qui est ainsi conçue : *Donner des renseignements exacts sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Germains dans la Lorraine.*

M. le baron d'Huart, ayant obtenu la parole sur la 17e Question (1re série), ainsi conçue : *Faire le rapprochement entre les traditions populaires antiques du nord-est de la France, et celles qui existent en d'autres pays*, lit une *Notice sur le Hiéraple, situé près de Forbach*. Suivant une tradition qui semble d'origine scandinave, une princesse enchantée habiterait encore ces lieux. Après le récit de cette légende, M. d'Huart entre dans les détails les plus intéressants sur le *Hiéraple* et sur les antiquités gallo-romaines qui y ont été découvertes.

Ces lectures terminées, M. de Caumont annonce qu'il va commencer l'enquête relative au *moyen âge*.

Nous enregistrerons successivement les différentes questions posées, et les réponses qui y ont été faites.

Que sait-on de la géographie de la Lorraine à l'époque mérovingienne et sous Charlemagne ?

M. Robert fait observer que les monétaires Mérovingiens découverts en France, et qui s'élèvent au nombre de 1200 environ, pourraient jeter beaucoup de jour sur la géographie de cette époque ; il promet de présenter une note à ce sujet dans une des prochaines séances du congrès [1] ; il appliquera plus tard, dans un travail qu'il compte publier, cet élément de recherches au royaume d'Austrasie.

M. Digot parle des travaux du P. Benoît Picart, qui a éclairci, par ses savantes recherches, la géographie du diocèse de Toul, et a joint à son excellente *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, une carte ancienne du pays.

M. Clercx indique comme utiles à consulter pour la géographie de cette époque :

1° Les cartes latines de Nicolas Samson, surtout pour les parties concernant la Gaule-Belgique ;

2° La carte intitulée : *Civitas Leucorum, sive pagus Tullensis*, par Guillaume de l'Isle, en 1707 ; on y trouve le rapport comparé des noms et des situations locales anciennes et modernes ;

3° Une carte de l'ancien royaume d'Austrasie, intitulée : *Le vrai et primitif héritage de la Couronne de France*, par Melchior Tavernier, 1642.

En combien de Pagus cette contrée se divisait-elle ? — A-t-on étudié la position et les limites des cantons compris dans chaque Pagus ?

Plusieurs membres répondent que l'on ne possède pas

[1] Voir le Pr. v. de la séance générale du 6 juin.

de documents certains à cet égard. Il existe, à la vérité, des cartes anciennes indiquant un grand nombre de localités de cette époque, mais elles ne marquent pas les circonscriptions par *Pagus*.

Quelles furent les villes les plus importantes du pays sous le régime féodal?

A-t-on fait des recherches satisfaisantes sur la statistique féodale?

Quels étaient les comtés, les vicomtés, baronies, etc.? — Quelle était leur importance relative?

Il résulte des réponses de MM. Clercx et Victor Simon, que la plupart des villes du département de la Moselle, telles que Briey, Longwy, Thionville, Bouzonville, Boulay, Sarreguemines, Saint-Avold, appartiennent au moyen âge. Des recherches ont été faites sur la statistique féodale, mais elles ne sont point encore assez riches en résultats pour qu'on puisse présenter un travail d'ensemble. Parmi les comtés principaux, on peut citer ceux de Forbach, de Morhange, de Briey, de Mercy, de Bitche. Les princes-abbés de Gorze, les sires de Boulay et de Rodemack possédaient des territoires étendus, et leurs voisins recherchaient leur alliance.

On fait observer que plusieurs des points relatifs aux questions ci-dessus, ont été traités avec succès dans quelques ouvrages imprimés, et notamment dans l'*Histoire de Metz*, par des religieux bénédictins; dans le *Pouillé du diocèse de Toul*, par le P. Benoît Picart, et dans l'*Histoire de Verdun*, par Roussel.

M. Clercx parle d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Gorze, qu'il a eu occasion d'examiner, et qui renferme des détails très-intéressants sur les anciennes possessions

de ce monastère. Il a remarqué que plusieurs cantons portent encore aujourd'hui les noms qu'ils avaient au IXe siècle, tel que *Terra-Nigra,* près de Gorze, aujourd'hui la *Noire-Terre.*

Quelles étaient, au moyen âge, les grandes voies de communication?

Quells sont, parmi ces voies, celles qui avaient été construites ou réparées au moyen âge?

Quel est le mode d'empierrement reconnu dans ces voies; et, par suite, comment procédait-on, au moyen âge, à la confection des routes?

On répond :

1° Que les grandes voies de communication du *moyen âge* durent être les mêmes que celles de l'époque romaine;

2° Que des traditions, encore très-répandues dans le N.-E. de la France, attribuent à Brunehaut la réparation d'un grand nombre de voies romaines.

Postérieurement à l'époque où Metz était ville impériale libre, la tradition porte qu'un chemin a été établi pour conduire de Metz à Vry, où était une forteresse dépendant de la ville de Metz, connue sous le nom de *Petite-Metz*, et dont on voit encore des vestiges.

3° Qu'il paraît constant que le mode d'empierrement, au *moyen âge*, était le même que celui qui était usité sous les Romains. Il n'y a, à cet égard, aucune différence notable à établir entre les routes de cette contrée et celles des autres parties de la France.

M. Auguste Digot parle des grands travaux de ce genre exécutés par les solitaires qui vinrent défricher les Vosges au septième siècle. Ces religieux ne se bornèrent

pas à réparer les voies romaines qui traversaient le pays, mais ils tracèrent eux-mêmes un grand nombre de nouveaux chemins.

M. Clercx donne de curieux renseignements sur les routes de différentes époques qui sillonnaient les environs de Metz.

M. le B^on^ d'Huart lit un mémoire dont il avait été question dans la séance de la veille.

C'est un *Rapport sur deux aqueducs romains découverts sur les territoires de Chazelles, de Scy et de Lessy, villages de l'arrondissement de Metz*. Ce rapport ayant été publié dans les *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, ne sera point analysé ici.

M. Denys entretient ensuite le congrès des fouilles qu'il a dirigées sur l'emplacement de l'ancienne ville gallo-romaine de *Nasium*. Ces découvertes ont mis au jour des bains munis de tuyaux de chaleur, formés de tuiles à rebords, un grand nombre de statues brisées, un sphinx, des sonnettes, des dés à jouer et un grand nombre d'autres objets.

Après ces deux communications, M. de Caumont annonce que dans la séance suivante l'on s'occupera de l'enquête sur l'architecture religieuse du *moyen âge*.

Il est donné communication d'une lettre de M. Maréchal. Il annonce qu'il est occupé, en ce moment, à disposer convenablement un certain nombre de vitraux qu'il désire soumettre à l'examen de MM. les membres du congrès.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 3 Juin.

La séance est ouverte à sept heures du matin. Le bureau est composé de M. le colonel Parnajon, président; Mgr Muller, MM. de Caumont, Denys, Reichensperger, de Lambron, Victor Simon, le baron de Roisin.

M. Charles Gérard est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

Avant de reprendre l'ordre du jour, M. de Caumont demande si les fouilles qui ont été opérées dans le pays ont produit des résultats importants, et si, dans chaque département, il a été ouvert des Musées pour les recueillir.

M. Clercx répond qu'à Metz il existe, dans le bâtiment de la bibliothèque publique, une riche galerie de monuments trouvés dans le pays; et que des armoires y ont été disposées pour recevoir les objets d'art antiques.

M. Denys, qui, la veille, a entretenu le congrès des découvertes importantes faites sous sa direction dans l'emplacement de l'ancien *Nasium*, l'une des principales cités des Leuquois, exprime le regret que ces restes, non moins intéressants sous le rapport historique que sous celui de l'art, aient été détruits en partie par les habitants, soit par ignorance soit dans des vues intéressées. MM. de Caumont et Victor Simon émettent le vœu que les objets qui seront découverts à l'avenir dans cette importante localité, soient déposés au Musée de Bar-le-Duc. M. Denys annonce que cette mesure a été prescrite depuis quelque temps par M. le Ministre de l'intérieur.

M. de Caumont demande que l'on profite de la réunion

du congrès, pour recueillir toutes les inscriptions anciennes découvertes dans le département de la Moselle. Il voudrait que cette épigraphie fût publiée dans le volume des Mémoires du congrès, ou qu'on en fît l'objet d'une publication spéciale. Il demande aussi que l'on dresse une statistique complète des antiquités du pays.

M. Clercx remet au congrès la liste suivante des ouvrages concernant l'histoire archéologique de Metz et du pays Messin, qui existent à la bibliothèque de Metz. (V. le Pr. v. de la première séance du 1er juin.)

1re Partie. — MANUSCRITS

Notice et observations sur un Mercure de bronze antique, trouvé à Moyenvic, et sur quelques autres antiquités qui se rencontrent dans les environs, avec un dessin du Mercure, par M. Lemoyne, de Moyenvic, en 1764.

Mémoire sur une voie romaine qui conduisait de Metz à Trèves, en passant par une ville détruite qui était nommée Egyptiacum. Plan de cette voie, par M Gourdain, en 1768.

Mémoire de M. Mathieu, subdélégué de l'Intendant de Champagne, sur un chemin construit par les Romains, qui conduisait de Reims à Metz, en passant par Verdun. 1768.

Carte des chemins romains allant de Reims à Metz et dans toute la province. 1770. Par les bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne.

Mémoire sur la découverte faite à Metz, rue des Bons-Enfants, d'une ancienne salle de bains, construite par les Romains. Plan de cette salle, levé en 1769.

Observations sur la découverte faite à Metz, en 1769, des étuves dans la Cour-de-Ranzières ; par M. Gardeur-Lebrun.

Mémoire sur les Déesses Maires et sur leur culte à Metz. 1769.

Observations sur deux caveaux de construction romaine, trouvés en abaissant le sol de la Place d'Armes de Metz, en 1769; par M. Gardeur-Lebrun. 1769.

Observations sur une mosaïque trouvée en abaissant le sol de la Place d'Armes de Metz; par M. Gardeur-Lebrun. 1770.

Note de M. Pierre Cadet, architecte du monastère de la Congrégation, rue du Pontiffroy, à Metz, sur une mosaïque trouvée en 1755, en creusant les fondations dudit monastère, et sur un bas-relief représentant les trois Parques.

Note sur une pierre levée trouvée en 1750, sur le territoire de Fontaine, département de la Moselle.

Mémoire de M. Gardeur-Lebrun, ingénieur de la ville de Metz, sur l'aqueduc romain qui conduisait les eaux de Gorze à Metz, et sur la quantité d'eau. 1771.

Mémoire de M. Lebrun père, ingénieur à Metz, sur la bâtisse des Romains et sur la construction des différents monuments romains à Metz. 1772.

2e Partie. — IMPRIMÉS.

Histoire des Évêques de Metz, par Meurisse, 1 volume in-folio. Metz, 1634. On remarque, au commencement de ce volume, plusieurs planches et une longue dissertation sur les monuments romains qui existaient à Metz de son temps.

Voyage du roi Henri IV à Metz, en 1603, par Abraham Fabert, in-4°. L'épitre dédicatoire contient la description de plusieurs monuments romains : — La Naumachie, l'Amphithéâtre, les Thermes, l'aqueduc de Jouy.

Les Antiquités de Metz, ou Recherches sur l'origine des Médiomatriciens, leurs mœurs, leur religion, etc., par dom Cajot; in-12, Metz. 1760.

Histoire de Metz, par les religieux bénédictins, 6 vol. avec planches représentant les antiquités de Metz. 1769.

Mémoire de M. Lejeune sur une voie romaine qui se dirigeait de Metz sur Strasbourg, en sortant par la porte Mazelle et passant sur les hauteurs entre la Haute-Bévoie et Grigy. Inséré dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

Diverses Notices archéologiques, insérées dans les Mémoires de l'Académie royale de Metz.

M. de Caumont demande s'il a été dressé une statistique monumentale du pays; il est répondu qu'il n'a pas été rédigé de statistique complète, mais que beaucoup de documents ont été publiés dans divers ouvrages cités au Pr. v. de la séance du 1er juin, et dans plusieurs autres d'une date plus ancienne; tels que l'*Histoire de Metz*, par des religieux Bénédictins, et le *Dictionnaire du département de la Moselle*, par M. de Viville. La *Statistique du département de la Moselle*, publiée récemment par M. Verronnais, renferme encore un certain nombre de documents bons à consulter.

M. de Caumont dépose un exemplaire de son ouvrage sur la statistique monumentale du Calvados. Cet ouvrage est renvoyé à une commission chargée d'examiner si le plan d'après lequel il a été conçu doit être adopté pour l'exécution d'un travail semblable dans le département de la Moselle.

M. Gerard dépose sur le bureau deux notices : la 1re sur un *tumulus* découvert à Basse-Rentgen (Moselle);[1]

La 2e, sur une tombe découverte près la ferme de Heumont, commune de Réhon (Moselle.)

[1] V. le Pr. v. de la première séance du 1er juin.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire de M. Auguste Digot, sur trois objets précieux conservés dans la sacristie de la Cathédrale de Nancy : — l'évangéliaire, le calice et la patène de St Gozlin, qui occupa le siége épiscopal de Toul au Xe siècle. Le calice et la patène sont en or, d'un travail magnifique et ornés de pierres précieuses. L'évangéliaire, dont la reliure est d'un travail analogue à celui de la patène et du calice, a été exécuté dans la seconde moitié du IXe siècle, par les ordres de l'évêque Arnald, un des prédécesseurs de St Gozlin.

M. Digot a joint à son travail trois dessins coloriés offrant la représentation des objets dont il s'agit, et exécutés par M. Chatelain, architecte à Nancy.

Cette communication est accueillie par le congrès avec un vif intérêt.

M. de Caumont invite tous les membres de la Société qui posséderaient d'anciens ornements d'église, des vases sacrés ou d'autres objets de cette nature, à en donner communication.

M. Victor Simon fait passer sous les yeux du congrès une petite mosaïque représentant un personnage religieux, qu'il attribue au Xe siècle, et qui est composée de plaques en pierres et émaux de couleur, et de filigrane en or.

Mgr Muller annonce qu'il existe à Trèves un évangéliaire attribué au VIIIe siècle, lequel sera mis sous les yeux du congrès lors de son voyage dans cette ville.

M. Reichensperger annonce que M. Schmitt, de Trèves, prépare un ouvrage sur l'ameublement des églises. Cet ouvrage sera accompagné de planches nombreuses, dans lesquelles les artistes de nos jours pourront trouver des modèles variés qui leur seront de la plus grande utilité dans l'exécution des objets destinés à l'ornementation des églises ou aux cérémonies du culte.

M. DE CAUMONT ouvre l'enquête sur les monuments religieux du moyen âge. Il pose successivement les questions suivantes :

Existe-t-il, dans le pays, des monuments religieux antérieurs au Xe siècle?

Il résulte de la discussion qui s'engage à ce sujet, qu'il n'existe ni dans le pays Messin ni dans celui de Trèves aucune église qui puisse être attribuée avec certitude à cette époque.

Quelle est la forme la plus ordinaire des églises du XIe et du XIIe siècle? Quelles sont, approximativement, les dimensions du transept, du chœur et des absides dans les grands édifices?

Cette dernière partie de la question ne peut être résolue, attendu que le pays ne possède point de grands édifices de cette époque. Quant à la 1re, M. PROST, de Metz, répond par l'exemple des églises d'Olley et Ste-Marie-aux-Nonains, que le plan ordinaire se compose de trois nefs, d'un transept et de trois absides. Il ajoute que dans le pays Messin, on reconnaît deux périodes distinctes du roman. Dans la première il range les deux églises précitées. Celle d'Olley a une date certaine consacrée par une charte de fondation de la 2e moitié du XIe siècle; et l'analogie de style permet de lui assimiler l'autre. Le style est très-simple et se distingue par la grandeur des lignes. Les ornements ne consistent guère qu'en larges cordons composés d'une plate-bande superposée à une moulure rectiligne ou à une série de billettes disposées en damier. Il est à présumer que ce style du roman primitif a duré chez nous pendant le XIe siècle et une partie du XIIe.

M. PROST croit que, vers le milieu du XIIe siècle, a

commencé le roman plus élégant employé à l'oratoire des Templiers, à la chapelle de Morlange et à l'abside de St-Maximin de Metz. Il ajoute que le roman paraît avoir cessé dans le pays Messin vers le commencement du XIIIe siècle. Le plein ceintre se montre encore vers cette époque concurremment avec l'ogive dans plusieurs monuments de l'époque de transition, comme la nef de St-Martin de Metz, qu'on peut attribuer à la 1re moitié du XIIIe siècle environ.

M. de Caumont demande la formation d'un catalogue des églises romanes du département.

M. d'Huart annonce qu'on sera prochainement en mesure de faire ce travail, lorsqu'il aura été répondu au questionnaire adressé par l'Académie royale de Metz à toutes les communes du département.

MM. de Reichensperger et de Roisin annoncent l'intention de faire un catalogue semblable pour le pays de Trèves.

M. Reichensperger signale une monographie de la remarquable église de Laach, dont la fondation remonte à 1112, et l'achèvement à 1156. Cet ouvrage sera accompagné de plans et de dessins dûs en partie à M. de Lassault.

Existe-t-il, dans le pays, des églises circulaires? En connaît-on en forme de croix grecque?

La seconde partie de cette question est résolue négativement. Quant à la 1re, on répond que l'oratoire des Templiers de Metz est le seul exemple dans le pays d'une église qui se rapproche de la forme circulaire.

Quelles sont les églises de cette époque dans lesquelles il existe des cryptes?

M. Victor Simon répond en signalant la crypte de Norroy-le-Veneur; une autre crypte se trouve dans le cimetière actuel de Cattenom; au-dessus de cette dernière s'élevait autrefois une église qui a été démolie.

M. Digot cite les anciens prieurés de Laitre-sous-Amance et de Blanzey, près de Nancy.

Existe-t-il, dans les églises romanes du pays, des inscriptions funéraires ou autres de l'époque?

M. Victor Simon n'en connaît qu'une seule, située au bas du clocher de l'église de Cattenom.

Quel est le genre d'ornementation architecturale employé le plus ordinairement dans les églises de la période romane?

M. Prost répond que ces monuments sont en petit nombre dans le pays, et que le champ des observations est nécessairement borné. Il donne cependant les détails suivants, que le congrès accueille avec intérêt, sur l'ornementation de l'oratoire des Templiers à Metz, de la chapelle de Morlange et de l'abside de St-Maximin. Elle consiste, surtout à Morlange, en cordons de roses, de marguerites et de grosses perles. On y remarque aussi une sorte de ruban onduleux replié sur lui-même, et dans les replis duquel se trouvent des fleurons.

Les monuments de notre province n'offrent pas de ces zigzags qui sont si communs dans d'autres contrées, et les entrelacs ne se montrent guère qu'aux chapiteaux.

Ces chapiteaux se distinguent par l'excessive élévation de leur tailloir, qui, à Morlange, est orné de sculptures comme la corbeille.

Pendant cette 2e période du roman, le fût des colonnes est grêle et élancé, mais il n'est nulle part orné de zigzags, de frêtes ni d'autres figures; il est uni et porte, tout au plus dans quelques exemples, un anneau vers le milieu de sa hauteur.

Les médaillons à figures grimaçantes sont rares,

ainsi que les chapiteaux décorés de figures; et les monuments de cette époque n'offrent, dans notre province, que fort peu de sujets susceptibles d'être interprétés d'une manière symbolique. M. Prost signale cependant les serpents ailés de la chapelle de Morlange, et quelques autres morceaux de sculpture, comme pouvant donner lieu à une interprétation de cette nature. M. Victor Simon cite aussi un bas-relief placé au-dessus de la porte de l'église de Pachten, près Sarrelouis.

M. Digot, après avoir fait remarquer la rareté des sujets historiques exprimés dans l'ornementation des monuments de l'époque romane, entretient le congrès de l'église de Champ, près de Bruyères (Vosges), où Charlemagne possédait un palais. Un des chapiteaux de cette église est orné d'un bas-relief, dont le sujet paraît avoir été puisé dans un récit d'Eginhart. Il représente Charlemagne allant à la rencontre de son fils Louis-le-Pieux, à son retour d'une expédition victorieuse contre les Abares. Une branche de laurier, symbole de son triomphe, sert à le faire reconnaître; cette tradition des pompes triomphales des Romains dans un monument religieux du XIe siècle, est un fait qui paraît au congrès aussi rare qu'intéressant.

Quelle est la forme la plus habituelle des tours dans les églises de la période romane?

Il résulte des exemples assez nombreux fournis par MM. V. Simon, Prost, d'Huart et Digot, que la plupart de ces clochers sont carrés et terminés par un toit à double versant. Cependant on en voit un certain nombre d'octogones, et quelques-uns de ceux-ci sont entièrement bâtis en pierres de taille et surmontés d'une flèche pyramidale également à huit pans.

Existe-t-il dans les églises romanes quelques décorations peintes?

M. Victor Simon signale le réfectoire des Templiers de Metz, comme offrant un exemple de cette sorte de décoration. M. Clercx ajoute que, par suite du déblaiement de cet édifice qui servait de magasin à l'artillerie, il y a découvert de nouvelles peintures qui n'avaient pas encore été aperçues.

Quels matériaux ont été employés dans la construction des églises de cette époque?

M. V. Simon donne des détails sur les différents matériaux employés dans les édifices du XIIe siècle, qu'il a eu occasion d'étudier dans la contrée. Entr'autres particularités, il fait connaître que, parmi les matériaux de l'église d'Olley, arrondissement de Briey (Moselle), laquelle date du XIe siècle et est située sur la formation oolithique, non loin des carrières de grande oolithe, il a remarqué avec étonnement un gros bloc de grès vosgien qui avait encore son *trou de louve*, et qui, à ce qu'il paraît, avait appartenu à un monument romain préexistant. Dans d'autres églises construites vers le XIIe siècle, on a aussi fait usage de pierres de grès, bien qu'on fût à une faible distance de carrières de pierres de taille calcaires.

Lorsqu'on abaissa le sol du cimetière de Norroy-le-Veneur, il ne fut pas moins étonné de voir qu'on avait employé pour les inhumations des dalles de grès bigarré. La carrière la plus rapprochée d'où l'on pouvait se procurer de ces grès, est éloignée d'environ quatre myriamètres, tandis qu'à quelques kilomètres de Norroy, on trouve des pierres qui eussent été propres au même usage.

M. de Caumont dit qu'il a déjà observé ailleurs des singularités de ce genre.

M. DE CAUMONT annonce qu'on va passer aux questions du programme relatives aux édifices religieux du *moyen âge*.

1re QUESTION. — *Peut-on constater dans les églises ogivales le rapport numérique des parties, la déduction géométrique des formes architectoniques ?*

M. le docteur BROMET annonce que M. Cockerell, professeur d'architecture à l'Académie royale de Londres, a fait un travail sur les proportions des chapelles du collége de Winchester et d'Oxford, bâties toutes deux par William de Wykeham, évêque de Winchester, à la fin du XIVe siècle. Ce travail doit paraître dans les Transactions de l'Institut archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

M. REICHENSPERGER communique des plans provenant de la maîtrise des maçons de Nuremberg. Bien que ces plans ne remontent qu'à l'époque de la décadence, ils paraissent appuyés sur la tradition, et peuvent, dès lors, être considérés comme un canon architectonique. Ils constatent bien réellement dans les monuments gothiques le rapport numérique des parties et la déduction géométrique des formes. Certaines figures géométriques très-simples constituaient le principe générateur, et servaient, en quelque sorte, de germe à la construction. C'est ainsi qu'en 1486, Mathias Roriczer, architecte de Ratisbonne, déduit de deux carrés superposés diagonalement le pinacle en son entier avec son ornementation. Le traité de cet architecte a été traduit en allemand moderne par M. Reichensperger, et M. le Bon de Roisin en promet une traduction française.

D'après Roriczer, le chœur des églises servait de canon de proportion. C'est le point de départ, le nombre qui, multiplié ou réduit, engendrait les dimensions des autres parties, depuis le contrefort jusqu'au simple meneau. De

cette combinaison résulte l'unité, l'harmonie et notamment l'individualité des monuments, puisque la somme des dimensions procède rigoureusement du nombre premier.

M. Reichensperger pense qu'en général l'archéologie de nos jours n'attache pas assez d'importance au plan iconographique des monuments, et en accorde trop au plan d'élévation. Il émet le vœu que l'on s'occupe de mesurer les monuments individuellement et en prenant le chœur pour base de l'échelle.

Cette importante communication est accueillie avec le plus vif intérêt par le congrès.

2e Question. — *Les monuments religieux du moyen âge accusent-ils une hiérarchie architectonique en vertu de laquelle la cathédrale, l'église abbatiale, l'église paroissiale, la chapelle auraient été respectivement astreintes à certaines formes, dispositions ou dimensions?*

M. le Cte du Coetlosquet exprime à ce sujet un doute sur l'opinion assez généralement répandue, que les églises métropolitaines avaient seules le droit d'avoir deux tours d'égale grandeur; il pense que c'est là une de ces idées que l'on reproduit aveuglément parce qu'on les a entendu émettre une fois, et qui ne seraient pas confirmées par les faits. M. l'abbé Nanquette, de Reims, cite comme un exemple contraire à cette opinion l'église de Notre-Dame de Paris, qui possède deux tours égales, quoiqu'elle ne soit devenue métropolitaine qu'à une époque bien postérieure à sa construction.

Cette question paraît dès lors devoir être résolue négativement, en ce qui concerne l'inégalité obligatoire des tours des églises non métropolitaines.

3e Question. — *Certains ordres religieux observaient-ils, dans l'érection de leurs églises, une ordonnance et des formes déterminées par la règle de l'ordre ou consacrée par la tradition?*

M. l'abbé Bastien, de Pont-à-Mousson, répond que les églises des Franciscains étaient en général construites sur le plan le plus simple, et dépourvues de tout luxe architectural. Cette simplicité, sans être commandée explicitement par leurs règles, n'était qu'une application d'un principe d'humilité qui était l'essence de cet ordre religieux.

M. de Lassault ajoute que les Prémontrés paraissent également s'être conformés à ce principe dans la construction de leurs églises.

Un membre fait observer que ce dernier ordre religieux s'est, au moins dans les temps modernes, écarté de cette simplicité : il cite pour exemple les constructions du couvent et de l'église des Prémontrés de Pont-à-Mousson (aujourd'hui le petit séminaire.)

M. de Roisin mentionne un manuscrit des Jésuites qui semble annoncer l'existence de règles invariables dont l'ordre ne se serait jamais écarté dans ses constructions. Cette opinion est cependant contestée et ne paraît pas pouvoir être établie avec certitude.

La séance est levée à dix heures et demie.

Séance du 5 Juin.

M. le docteur Bromet préside la séance.

MM. de Caumont, le colonel Mengin, le commandant de Prailly, l'abbé Bastien, curé à Pont-à-Mousson; Victor Simon, Prost, secrétaire, prennent place au bureau.

La séance est ouverte à sept heures et demie.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance de la veille, M. le comte du Coëtlosquet communique deux lettres : l'une de M. l'abbé Guillaume, curé de Mézières-lès-Vic, qui exprime ses regrets de ne pouvoir assister au congrès ; l'autre de M. Mathieu, membre du Conseil général de la Moselle, qui, tout en donnant son adhésion aux travaux du congrès, regrette de ne pouvoir y prendre part.

M. Boulet, peintre à Caen, lit un rapport sur les peintures murales d'une salle qui se trouve dans les bâtiments des magasins d'artillerie, à la Citadelle de Metz. Ce rapport, fort intéressant, accompagné de dessins consciencieusement exécutés en présence des monuments originaux, est destiné à être publié dans le compte-rendu de la visite que le congrès a faite, le 5 Juin, à la Citadelle de Metz.

Après la lecture de ce mémoire et avant de reprendre l'ordre du jour, M. de Caumont demande la parole pour signaler à l'attention des hommes d'étude le rapport qui existe entre certains monuments byzantins du nord de l'Italie, et des édifices construits dans le même style en Alsace. Il cite les traits de ressemblance qu'on ne peut méconnaître, entre l'église de Rosheim et la cathédrale d'Ancône.

M. le chevalier Bard propose, comme explication de ce fait, des transmissions de doctrines opérées par le déplacement des artistes qui en emportaient le secret, plutôt que par des influences de voisinage gagnant de proche en proche. Il indique, comme justification de cette assertion, l'exemple d'une église qu'il a vue à Verceil, et dont le style lui a semblé un gothique normand comme on n'en trouve aucun autre exemple dans la haute Italie. Il explique cette singularité par la circonstance qu'un ambassadeur des ducs de Savoie en Angleterre, ramena

ÉGLISE DE ROSHEIM (BAS-RHIN).

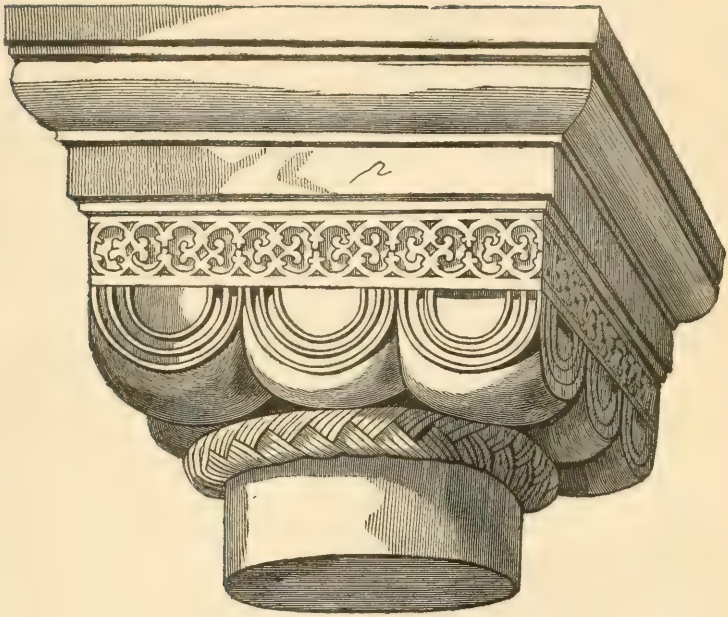

CHAPITEAU DE ROSHEIM.

de ce pays les artistes qui concoururent à la construction de l'église de Verceil. Enfin il émet l'opinion que, dans le cas particulier cité par M. de Caumont, on peut expliquer l'influence que l'art des Lombards a eue dans d'autres pays, par l'étendue de leurs relations commerciales.

M. le baron DE ROISIN cite comme un nouvel exemple de similitude entre monuments éloignés l'un de l'autre, la ressemblance qui existe entre les plans des deux cathédrales d'Amiens et de Cologne.

M. DE CAUMONT demande si le type du Christ en croix est reproduit dans quelque façade du pays, comme celui que l'abbé Barrault signale au fronton de la façade occidentale de l'église de Montmil, près Beauvais. — Le résultat des observations, du reste peu précises, faites jusqu'ici, dans la Lorraine et le pays Messin, est qu'on n'y a trouvé nulle part la figure qui fait le sujet de l'information.

M. DIGOT indique seulement un Christ bénissant, figuré dans le tympan, au-dessus de la porte de l'église de Lay.

M. CLERCX présente au congrès des manuscrits fort anciens, dans lesquels la figure du Christ est reproduite plusieurs fois sous des aspects et avec des attributs différents.

La QUESTION 6 du programme (2e série), est posée en ces termes :

Toutes les parties de l'art ogival ont-elles eu, dans le pays Messin, un développement plus ou moins complet ?

Cette question se subdivise naturellement en plusieurs périodes qui doivent être traitées successivement.

XIIIe SIÈCLE.

M. PROST dit qu'il ne connaît, avec quelque certitude, comme appartenant à cette époque, que le chœur de l'an-

cienne église *Notre-Dame-la-Ronde*, formant aujourd'hui une des chapelles latérales de la cathédrale, et l'église de *St-Vincent* à Metz. Les monuments de cette époque sont rares dans la province, et il n'y a pas d'invraisemblance à admettre que le dernier roman, le style de transition et l'ogival primitif ont pu exister, à peu près simultanément, à Metz, puisqu'on trouve des spécimens appartenant à ces trois styles, fort rapprochés les uns des autres, pendant la durée même du XIIIe siècle.

Du reste, pour en revenir à l'ogival du XIIIe siècle, son élancement et sa grâce semblent surtout devoir le distinguer des styles admis postérieurement. Le chapiteau qu'il emploie diffère de celui de l'époque de transition, par la moindre élévation du tailloir. La base des colonnes est composée d'un tore plat très-écrasé sur un socle droit, carré ou cylindrique. Quant à la flore murale de cette époque, elle n'a pas encore été assez étudiée pour fournir matière à des observations précises.

M. de Caumont fait remarquer que le XIIIe siècle n'a pas produit, dans le nord-est de la France, les belles tours qu'il a vu naître dans l'ouest et dans le centre.

La question de l'imagerie sculptée dans les monuments du XIIIe siècle, conduit M. Prost à formuler l'opinion que les sculptures à personnages, très-rares à toutes les époques dans le pays Messin, le sont surtout pendant le XIIIe siècle. Cette même question provoque quelques observations fort intéressantes de M. le baron de Roisin, concernant la ressemblance des draperies sculptées qu'il a observées dans la cathédrale de Reims, dans l'église de Notre-Dame-de-l'Épine, et dans la cathédrale de Metz.

M. de Caumont demande si la Lorraine et le pays Messin présentent des exemples de fanaux de cimetière, si fréquents dans le centre de la France, surtout pendant la

période de transition et antérieurement au XIVe siècle. Il donne quelques détails sur ces fanaux, tourelles fort étroites sans escaliers intérieurs, et dans lesquelles on grimpait comme dans des cheminées, en s'aidant de trous percés de distance en distance, dans l'épaisseur des murs. Il mentionne l'autel qu'on trouve presque toujours au pied du fanal, et renvoie, pour plus de détails, à une monographie que M. Chastaignier a publiée sur cet objet dans les Mémoires de la *Société des Antiquaires de Poitiers*.

Ces fanaux de cimetière n'ont pas encore été observés dans le nord-est de la France, où il semble qu'il ne devait pas s'en trouver beaucoup d'exemples.

M. Digot croit que cette sorte de construction était inconnue en Lorraine; il n'en a trouvé aucune trace dans les chartes ou autres documents manuscrits. Il cite cependant une tourelle du XIIe siècle, accolée à une chapelle, dans un cimetière d'un faubourg de Nancy; mais il trouve difficile d'y voir un fanal comme ceux dont il est question.

A propos des fanaux de cimetière, M. V. Simon communique quelques détails fort curieux sur une ouverture en rose, peu développée, qu'on rencontre fréquemment en Lorraine, à la partie postérieure de quelques absides donnant sur les cimetières. Cette ouverture éclairait une armoire dans laquelle on renfermait les vases sacrés; et par là même Dieu semblait veiller sur le cimetière.

M. de Caumont dit qu'il a trouvé de fréquents exemples de ces ouvertures.

M. Gérard mentionne une ouverture semblable à l'abside d'une chapelle située près de Rodemack, et à laquelle il ne pense pas qu'aucun cimetière ait jamais pu être annexé.

La suite des questions relatives au style du XIIIe siècle amène une digression relative à la forme des églises des Templiers.

M. DE CAUMONT en connaît beaucoup de rondes comme celle de Metz.

M. le docteur BROMET cite les quatre églises de Templiers connues en Angleterre : à Londres, à Northampton, à Maplestead et à Cambridge. Leur forme est circulaire, avec un chœur allongé.

M. le chevalier BARD affirme que les églises de Templiers ne sont pas toutes de forme ronde. Il en a vu un grand nombre en forme de basilique.

A l'appui de cette assertion, M. DIGOT cite l'ancienne église des Templiers de Suniey, dans les Vosges, laquelle est quadrilatérale.

XIVe ET XVe SIÈCLE.

M. PROST croit que le caractère du style ogival à Metz, pendant cette période, a été surtout un caractère de transition. Il signale une série de modifications successives dans les types architectoniques, modifications qui servent à passer des formes du XIIIe siècle aux formes du XVe. Suivant lui, la nef de la cathédrale de Metz, construite pendant cette période, fournirait l'exemple de ces transformations graduelles.

Quant au style du XVe siècle auquel aboutit celui du XIVe, il correspond, dans le pays Messin, pour ses formes et ses caractères, à l'ogival tertiaire; mais il s'en distingue par une ornementation assez pauvre en général, et par le caractère moins flamboyant des combinaisons de courbes.

M. DIGOT cite cependant Saint-Epvre de Nancy et Saint-Nicolas-du Port, comme accusant des formes flamboyantes très-prononcées.

Quant à cette dernière église de Saint-Nicolas-du-Port, construite de 1494 à 1544, il y voit déjà en quelques endroits l'abandon des formes ogivales, et y reconnaît une des premières apparitions du style de la renaissance dans nos provinces.

M. de Caumont constate, par divers renseignements fournis pendant la séance, qu'un des caractères de l'ogival du XVe siècle en Lorraine comme dans d'autres provinces, consiste dans la multiplication des colonnettes groupées en faisceaux, et des formes prismatiques.

Du reste, c'est le style du XVe siècle qui a fourni le plus de monuments religieux dans les provinces du nord-est, et il a continué à y régner, altéré et dégénéré, il est vrai, longtemps encore après l'introduction des premiers essais de la renaissance vers le premier tiers du XVIe siècle.

Sur l'appel de la 4e Question du programme :

Les pinacles (en allemand fialen*), ne caractérisent-ils pas, à meilleur titre que l'ogive, ce qu'on entend par style ogival ?*

M. de Roisin fait observer que ce sujet devait être traité par M. Reichensperger, de Trèves, en ce moment absent; en conséquence on passe à la 5e Question ainsi conçue :

La comparaison des termes techniques en usage aux diverses époques ogivales, fournit-elle quelques indices sur la provenance des styles ?

M. de Caumont dit que l'on peut arriver à une théorie sur la filiation des types, par l'étude de la filiation des termes qui servaient à les désigner.

Il ajoute que les bases de ce travail seront établies par les recherches technologiques promises par MM. de Roisin et de Lassault, et que le rapport en est remis à l'année prochaine.

8e Question. — *Les monuments de la Champagne et du pays Messin permettent-ils de jalonner la route d'un mouvement ogival s'avançant vers le Rhin, par le pays de Trèves?*

M. le Bon de Roisin développe l'opinion qu'il a déjà émise ailleurs : qu'un immense mouvement ogival français, débouchant par la Picardie, a dû s'avancer vers le Rhin par la Belgique, tandis qu'un contre-courant germano-roman et de transition traversait la Belgique pour aller se perdre sur les frontières de l'Artois, en laissant des traces visibles de son passage sur plusieurs monuments du N.-E. de la France. Il parle des doctrines exposées à ce sujet par M. Frantz Mertens, de Bonn, dans la *Gazette archéologique de Vienne*. Avec ce savant, il pense que l'influence ogivale française s'est fait jour vers l'Allemagne, surtout par la ligne de la Champagne et de la Belgique, et que sa marche a été beaucoup plus lente en suivant le cours de la Moselle ou en gagnant la rive droite du Rhin, par Strasbourg. Il cite, en exemple, à l'appui de son opinion, la cathédrale de Châlons-sur-Marne, qui lui paraît évidemment avoir été construite sous l'influence des idées germaniques.

M. Gustave Vieillard cite également la cathédrale de Verdun comme présentant des caractères analogues. Cette église, construite par l'architecte Garin, sous l'épiscopat d'Albéron de Chiny, de 1138 à 1158, offre en effet deux transepts. Elle était autrefois surmontée de quatre tours de forme carrée, et avait deux chœurs ; la porte était latérale. Malgré les nombreuses réparations que cet édifice a subies à différentes époques, quelques parties restées intactes suffisent pour donner une idée de son style primitif, qui accuse l'influence germano-romane signalée par M. de Roisin.

Les QUESTIONS 9 et 10 du programme concernent la cathédrale de Metz; M. de Caumont propose d'en remettre la solution à la visite que les membres du congrès doivent faire de cet édifice.

La 11e QUESTION. — *Peut-on admettre, pour chacun des diocèses de Metz, Trèves, Strasbourg et Verdun, une école architectonique spéciale; et quels seraient les caractères de ces quatre écoles?* est résolue par cette observation de M. DE ROISIN, que ces quatre diocèses n'ont pas eu d'écoles spéciales, mais ont toujours suivi ensemble les mêmes phases de l'art.

Après la discussion de ces questions, la parole est donnée à M. de Roisin, qui entretient le congrès d'un travail de M. de Lassault, sur la génération des voûtes. Il annonce que l'auteur se propose d'exposer bientôt lui-même ses ingénieuses théories en présence du congrès.

M. DE ROISIN remet aussi au congrès, de la part de M. Boërsch, de Trèves, deux volumes contenant : l'un, une description de la Moselle de Metz à Coblentz; l'autre, diverses monographies sur des monuments du pays. Il donne lecture de la lettre d'envoi que l'auteur à jointe à ses ouvrages.

M. l'abbé PERIN, curé d'Ancy, lit un mémoire historique et archéologique sur l'église paroissiale de cette commune. Cette lecture est entendue par le congrès avec un vif intérêt.

M. DIGOT lit des fragments d'un travail étendu sur l'histoire de l'ordre des Templiers en Lorraine. Ce mémoire, rempli de recherches solides, rédigé avec méthode et bon goût, est un excellent modèle à proposer pour des travaux spéciaux du même genre, travaux qu'il serait à désirer qu'on entreprît dans chaque province sur les différents ordres religieux.

Après ces lectures, M. de Caumont communique au congrès une note de M. Bastien, curé de Saint-Martin, de Pont-à-Mousson, qui sollicite l'attention de l'administration et celle de la Société sur son église, si intéressante pour l'histoire de l'art dans nos provinces.

M. de Caumont dépose ensuite sur le bureau un travail sur les paroisses de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, offert au congrès par M. l'abbé Desroches, son auteur.

Il fait en même temps la remise de deux planches faisant suite à un travail communiqué par M. le délégué de la *Société archéologique de Luxembourg*.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 6 Juin.

La séance est ouverte à sept heures et demie sous la présidence de M. Robert; MM. de Caumont, le docteur Bromet, le colonel Parnajon, Denys, de Fontenay, Victor Simon, siégent au bureau; M. de Boisrenaud est appelé à remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture 1° d'une lettre de M. de Dumast, de Nancy, par laquelle il s'excuse sur sa santé de ne pouvoir prendre part aux travaux du congrès, et fait hommage d'une brochure intitulée: *Promenade à Trèves*, qu'il a publiée en 1844;

2° D'une lettre de M. Capiomont, qui invite le congrès à se transporter dans sa maison rue Fournirue, n° 55,

pour y visiter une plaque de cheminée, remarquable par son travail et par les armoiries qui y sont figurées.

M. DE LAMBRON, au nom de la commission nommée dans la séance particulière du 3 juin, pour l'examen de la *Statistique monumentale du Calvados*, fait le rapport suivant :

MESSIEURS,

Un auteur dont les spirituels écrits jouissent encore d'un juste renom, et dont les préceptes ont toujours force de loi, a dit avec un rare bonheur d'expression : La critique est aisée, mais l'art est difficile. Nous venons ici, Messieurs, contester cette assertion et vous dire les efforts impuissants auxquels nous nous sommes livré pour trouver le plus petit sujet de critique à exercer sur l'ouvrage dont votre commission a bien voulu nous confier l'examen.

En effet, Messieurs, cet utile ouvrage dont la lecture nous a intéressé au plus haut point, est rempli de recherches infiniment curieuses, et nous offre dans son ensemble le résumé le plus complet de tous les documents qui peuvent éclairer les questions intéressantes qui se lient à l'existence civile et politique de l'important département du Calvados.

L'infatigable persévérance de l'auteur fait passer sous vos yeux les faits les plus saillants de l'histoire particulière de chaque commune ; et le nombre de ces communes ne s'élevant pas à un chiffre moins élevé que celui de huit cents, il serait plus que surabondant, Messieurs, de vous faire remarquer les innombrables difficultés d'un travail aussi compliqué, et les fatigues infinies qu'il a dû causer à son consciencieux auteur qui a eu le mérite, bien rare de nos jours, de ne livrer cet important travail à la pu-

blicité qu'après avoir visité et constaté par lui-même la vérité incontestable de ses documents.

Cet ouvrage se recommande par la rare lucidité de ses descriptions : il nous donne une image de l'ancienne constitution des communes ; l'histoire de chaque paroisse, de son église, de ses châteaux et de leur valeur prise au point de vue de l'art ; la liste des personnages célèbres et le lieu de leur naissance ; enfin des notices généalogiques, héraldiques et la restitution des inscriptions monumentales, viennent compléter l'ensemble de ce vaste et précieux travail dont de charmantes et nombreuses vignettes sur bois augmentent encore le prix.

Nous n'avons trouvé qu'un seul obstacle à la multiplicité des ouvrages de cette nature. Vous en apprécierez, Messieurs, toute l'importance : c'est la difficulté de trouver réunies dans une seule et même personne des connaissances assez variées pour qu'elle soit à même de traiter, d'une manière fructueuse pour la science, tant et de si diverses questions qui appartiennent toutes à un ordre différent dans la catégorie infinie des diverses spécialités des connaissances humaines. C'est sans doute par suite de cette difficulté qu'une seule statistique a été offerte au congrès.

Enfin, Messieurs, pour nous résumer et terminer cette notice informe sur un travail qui, par son mérite irrécusable, eût demandé un rapporteur moins inhabile que nous, nous appellerons de tous nos vœux l'exhibition de travaux aussi particulièrement utiles à la propagation des connaissances historiques ; nous approuvons complétement et le plan et l'exécution de cet ouvrage qui subsistera toujours comme un précieux témoignage de la patience infinie et des connaissances profondes et variées de son estimable et savant auteur.

M. Bouet met sous les yeux du congrès plusieurs de ses dessins représentant divers monuments du Calvados ; ces dessins, qui annoncent un talent remarquable, sont vus avec intérêt.

M. Robert, après avoir remercié M. Bouet, exprime le vœu qu'un exemplaire de cette collection soit déposé à la bibliothèque de la ville de Metz, où les artistes pourront le consulter comme modèle du genre.

M. de Caumont reprend l'enquête sur les monuments religieux du pays, et annonce qu'on va s'occuper de la *décoration* des anciennes églises. Il pose les questions suivantes :

Existe-t-il, dans le pays, d'anciens autels remarquables ?

M. d'Huart cite l'autel de Rosselange (canton et arrondissement de Thionville), qui date du XVe siècle ; il est relégué dans l'ossuaire et à la merci des *collectionneurs-spéculateurs ;* l'un d'eux s'est fait donner, il y a sept ou huit ans, de charmants clochetons qui décoraient le retable.

Il nomme le beau retable de Richemont (même canton), représentant les douze apôtres et portant la date de 1501 ; puis les devants d'autel, fort mutilés, des églises de Lessy et de Norroy-le-Veneur (arrondissement de Metz), qui datent également du XVe siècle. Celui de Norroy-le-Veneur est orné de peintures à fresque dans l'intérieur des ogives.

M. Gérard cite l'autel byzantin de l'église d'*Aviot*, située sur les confins du département de la Meuse.

M. Victor Simon, celui de *Metlach*, sur la Sarre, appartenant à la même époque.

M. de Caumont demande si l'on ne connaît pas, aux

environs de Metz, d'armoires ouvragées dans lesquelles on renferme les saintes espèces; on répond négativement.

Y a-t-il quelques fonts baptismaux qui méritent d'être mentionnés?

MM. D'HUART et CLERCX citent, parmi les plus anciens et les plus remarquables, ceux de Richemont et de Mousson. Ce dernier est de forme byzantine.

M. VICTOR SIMON, ceux de *Haute-Parth*, aux environs de Thionville, pareillement byzantins.

M. DE CAUMONT appelle, sur les anciens fonts baptismaux, l'attention spéciale de MM. les Curés, et les invite à veiller avec le plus grand soin à leur conservation.

Quels sont les tombeaux les plus remarquables conservés dans les églises?

M. D'HUART recommande à l'attention du congrès une fort belle tombe, représentant Henri de Chérisey et sa femme, qui se trouve maintenant dans l'église de Chérisey. Le dessin de ce curieux monument du XVe siècle sera déposé sur le bureau.

M. VICTOR SIMON mentionne deux pierres tumulaires apportées de Sierck à Metz; l'une, en gypse, a été brisée; l'autre a été transportée à la bibliothèque de Metz, mais elle présente de nombreuses traces de mutilations.

M. D'HUART engage MM. les membres du congrès à visiter, à Saint-Arneval, près Sarrebruck, les tombes des princes de Sarrebruck, qui datent de 1467.

M. VICTOR SIMON a vu, près de l'église de Marsal, deux statues en gypse du pays, abandonnées sur le sol: il serait à souhaiter qu'elles fussent convenablement placées dans l'intérieur de l'église.

Tombe d'HENRI de CHERISEY Seigneur de CHERISEY
et de FLIN mort en 1406 et d'ALIX de FLIN sa femme morte en 1418.
Chapelle de l'Église de Cherisey dép.t de la Moselle.

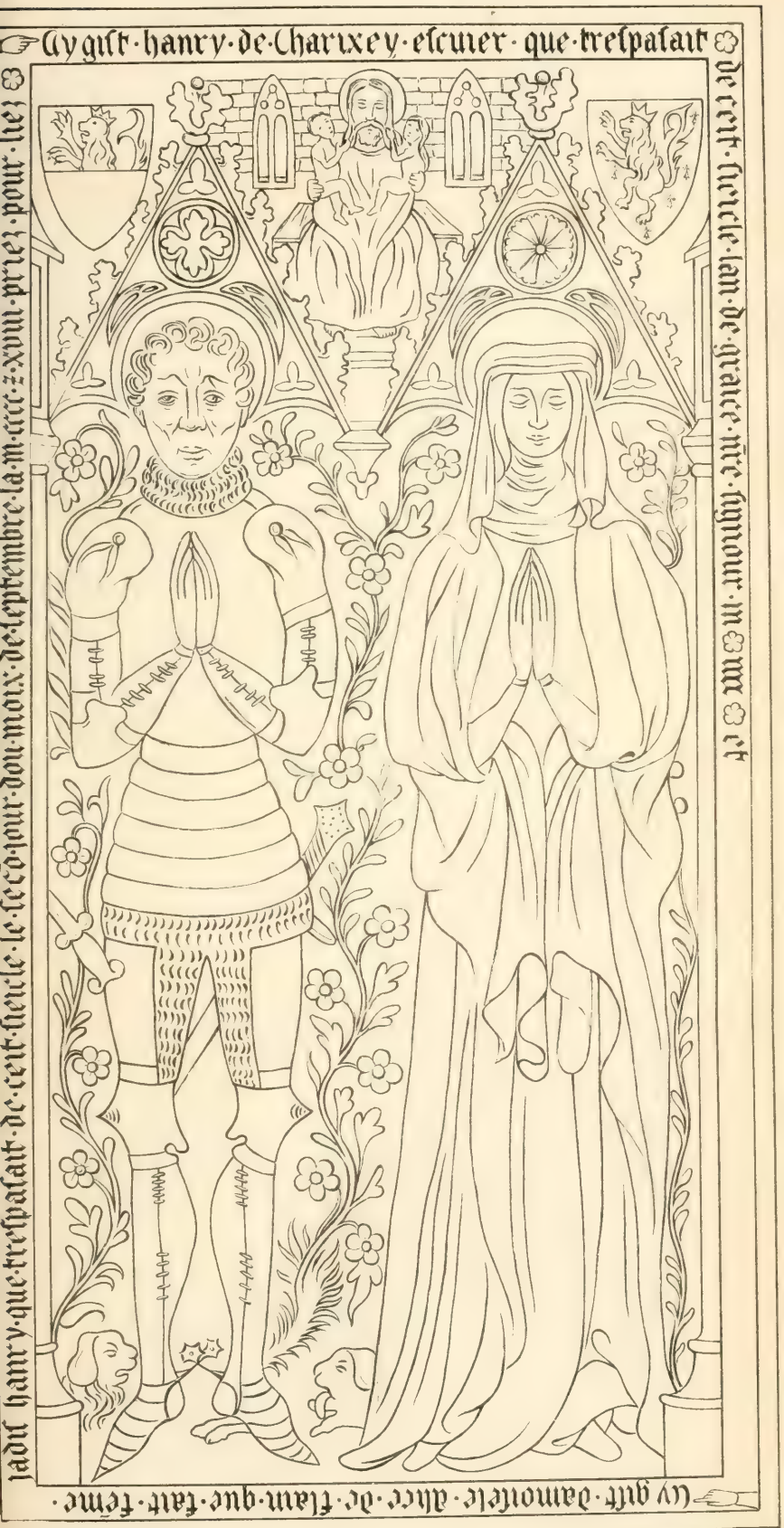

M. le docteur Bromet demande s'il existe dans le pays des monuments funéraires de Templiers; il est répondu négativement.

M. Bromet fait observer que les statues tombales à jambes croisées, si répandues en Angleterre, et notamment celles qu'on remarque dans la rotonde de l'église des Templiers à Londres, nous ont conservé l'effigie des chevaliers de cette époque, mais non des vrais chevaliers du Temple qui, suivant lui, étaient enterrés simplement.

M. de Caumont recommande de relever les inscriptions tumulaires, soit par le procédé de la brosse, soit, ce qui est plus expéditif encore, à l'aide du tampon et de la mine de plomb.

Le congrès exprime le vœu que la conservation des monuments qui viennent d'être mentionnés, et de ceux du même genre qui existent dans le pays, soit l'objet d'une recommandation particulière.

Quels sont les principaux reliquaires, vases et autres objets d'art précieux destinés au culte?

Plusieurs membres citent les croix émaillées en bronze, appartenant à M. Germeau, Préfet de la Moselle, et les crosses qui existent à la cathédrale de Metz; il serait à désirer que ces objets précieux fussent tous dessinés.

M. Digot fait connaître que la cathédrale de Toul possède un calice du XIIIe siècle.

M. de Caumont annonce que le congrès va passer aux questions concernant l'architecture *militaire* et *civile* du moyen âge.

Sur la Question 29 du programme (2e série), ainsi conçue :

Quelles modifications ont été apportées dans la distribution des forteresses féodales et dans leur système de défense, selon qu'elles ont été établies en plaine ou sur des éminences escarpées?

M. DE CAUMONT présente les observations suivantes :

La régularité des châteaux en plaine dut cesser d'être observée quand on établit des forteresses sur les hauteurs escarpées, parce que alors il fallut suivre la forme que la nature avait donnée à l'escarpement.

Souvent il fallut disposer à des hauteurs fort différentes les deux cours d'enceinte, et communiquer de l'une à l'autre par des passages ou des escaliers très-rapides, de sorte que le donjon et son enceinte se trouvaient parfois jetés à 200 pieds au-dessus de l'entrée par laquelle on arrivait à la première cour. Le Grand-Duché de Bade, les Vosges, les bords du Rhin et de la Basse-Moselle, nous fournissent de nombreux exemples de châteaux dont les cours et les maisons s'échelonnent à différents niveaux sur la pente rapide d'un monticule dont le donjon occupe le point culminant.

La nécessité où l'on était de couvrir de constructions les anfractuosités des rochers qui supportent le château, de peur qu'ils ne devinssent, en cas de siége, un point accessible aux assiégeants et à leurs machines, fit encore que l'enceinte devint plus irrégulière selon que l'aspérité du terrain était plus grande et les couches de la roche plus tourmentées. On conçoit qu'il ne faut plus rechercher, dans de pareilles circonstances, la régularité de nos châteaux des plaines ou des hauteurs terminées par des plateaux, disposition dont j'ai cité tant d'exemples dans le 5e volume de mon *Cours d'antiquités;* dans chaque localité le système dut être modifié suivant la configura-

tion du sol et les aspérités du terrain. Là où l'escarpement naturel rendait les murs inaccessibles, on construisit, sur le bord même de l'arête extérieure, des logements qui, ailleurs, étaient placés tout différemment et entourés d'une double enceinte de murailles.

Le donjon qui, dans les terrains de plaine, était une robuste tour carrée, parfois très-spacieuse et pouvant elle-même soutenir un siége, devint, dans les châteaux des montagnes, une simple tour d'observation, plutôt destinée à surveiller les alentours qu'à se défendre à la dernière extrémité et après la prise du château, comme nos donjons normands.

Il ressort, de cet aperçu comparatif, d'autres faits que j'indiquerai comme importants à noter pour la géographie monumentale : à savoir que les châteaux fortifiés du moyen âge, répandus sur les bords du Rhin, dans les Vosges, dans le midi de la France et dans les parties escarpées de l'Italie que j'ai visitées, ont plus d'analogie entre eux qu'avec les châteaux de l'ouest de la France, que l'on trouve depuis Bordeaux jusqu'à Amiens, lesquels se rattachent aux types que j'ai signalés dans mon *Cours*, et parmi lesquels on peut citer pour exemples les châteaux de Saint-Emillion, Loches, Beaugency, Nogent-le-Rotrou, Chamboy; et, en Angleterre, Douvres, Colchester, Norwich et Rochester.

En Angleterre et dans l'ouest de la France, le donjon avait dans les châteaux une importance qu'il ne me paraît pas avoir eue dans les autres parties de la France ni en Italie, où il était plutôt tour d'observation, tour de garde, que logement et palais du commandant.

Il y aurait d'autres détails à donner sur les châteaux comparés des différentes contrées de l'Europe occidentale; mais je poserai quelques questions que je désire soumettre

auparavant à MM. de Lassault et de Roisin, et à nos autres collègues qui habitent les bords accidentés du Rhin et de la Moselle.

M. le docteur Bromet appuie la distinction qui vient d'être établie par M. de Caumont.

Question 59. — *Quelles particularités offrent les forteresses féodales du pays Messin et des contrées voisines? Indiquer ces caractères et citer à l'appui quelques exemples appartenant à différentes époques du moyen âge.*

M. Victor Simon dit : Dans le département de la Moselle, presque tous les châteaux forts sont détruits; les plus remarquables sont celui de *Sierck* qui est conservé entièrement, et celui de *Rodemack* dont les murailles fort élevées subsistent encore en partie, ainsi que l'enceinte de la ville qui y est attenante. Sur la limite du département, le château de Preny présente un système complet de défense : grand bayle, petit bayle et donjon; dans différentes localités, on voit des restes de châteaux dont l'serait difficile de donner un tracé exact. J'ai décrit ce qui reste des fortifications du sommet de *Châtel-Saint-Blaise*, et je tiens à la disposition du congrès le plan du château qui domine *Châtel-Saint-Germain*, et dans lequel Jean d'Aspremont, évêque de Metz, fut assiégé par les habitants de la ville. Ce point était protégé, du côté de la plaine, par une forte muraille ayant à chaque extrémité une tour; le reste de l'enceinte était défendu principalement par les escarpements de la côte. Plusieurs châteaux situés sur des côtes, consistaient en une muraille entourant la cime, et un donjon qui servait de point d'observation et de défense. Il existait un donjon de ce genre sur le sommet de Châtel-Saint-Blaise : il formait le centre d'un château de forme carrée et ayant à chaque

angle une tour ; mais ce château, qui succéda à un autre beaucoup plus important, n'occupait qu'une partie de son emplacement. Dans des contrées qui nous avoisinent, nous voyons d'autres châteaux n'ayant aussi qu'une muraille d'enceinte et un donjon.

Si je ne craignais d'être trop long, je dirais quels sont les changements qui sont survenus dans le mode de construction de ces établissements militaires dans notre pays, et sur les emplacements qu'ils occupaient ; mais cela nous entraînerait bien loin, et il suffit de dire que ces changements se sont opérés, à peu près, de même que M. de Caumont l'indique dans son *Cours d'antiquités*.

Il est à observer qu'un grand nombre de châteaux de la féodalité ont succédé à des châteaux construits à l'époque romaine, et qui faisaient partie du système général de défense du pays. La plupart avaient pour but de défendre l'entrée des vallées, de pénétrer par ces sortes de brèches naturelles pratiquées dans nos côteaux qui formaient eux-mêmes des lignes formidables de défense.

M. Clercx communique à l'assemblée un recueil de dessins représentant les forteresses qui existaient encore, il y a 200 ans, dans le pays Messin. On remarque dans cette curieuse collection les châteaux de Metz-le-Comte, Conflans, etc.

M. Digot indique les ruines de Germigny, à cinq lieues de Nancy, comme ayant appartenu à un des derniers châteaux forts détruits par les ordres du cardinal de Richelieu.

M. de Caumont demande s'il existe dans le pays quelques forts présentant des indices de vitrification ; il est répondu négativement.

M. le Directeur de la *Société française* signale lui-même un fort vitrifié à la base, près de Saint-Brieuc, et plusieurs

autres en Normandie ; il attribue cette vitrification à l'action d'un feu violent appliqué contre les parois dont toutes les pierres ont été soudées par l'effet de cette opération. Pareil phénomène s'observe tous les jours dans certains fours à chaux.

M. Bromet ajoute qu'il y a dans l'Ecosse au moins une cinquantaine de forts vitrifiés ; le docteur Mac-Culloch a publié sur eux un *Essai dans les transactions de la Société géologique de Londres*. Cet auteur a constaté que les matériaux étaient apportés de loin, quand les roches du terrain sur lequel le fort devait être bâti, n'étaient pas de nature fusible.

Un membre demande à quelle époque on peut faire remonter la construction de ces forts vitrifiés.

M. de Caumont répond que, dans le fort de Saint-Brieuc, il a été découvert des médailles romaines ; que ceux de Normandie n'offrent rien de semblable.

Question 32. — *Signaler dans une ville ou dans une série de villages, les maisons romanes ou gothiques accusant dans la contrée un type adopté, reproduit avec persévérance, et reconnaissable encore à travers ses transformations successives.*

M. de Caumont dit :

Il se trouvait dans toutes les villes, au XIIIe, au XIVe siècle, et même à une époque plus rapprochée, quelques maisons garnies de tourelles qui, peut-être, appartenaient à des familles nobles. Dès le XIIe siècle, il y avait des maisons fortifiées, *arces domorum, quæ cum turribus æquipollere videbantur*, dit, en 1179, l'Archevêque de Reims, dans un décret relatif à des maisons de Gand. [1]

[1] *Cours d'antiquités*, 1er volume, page 444.

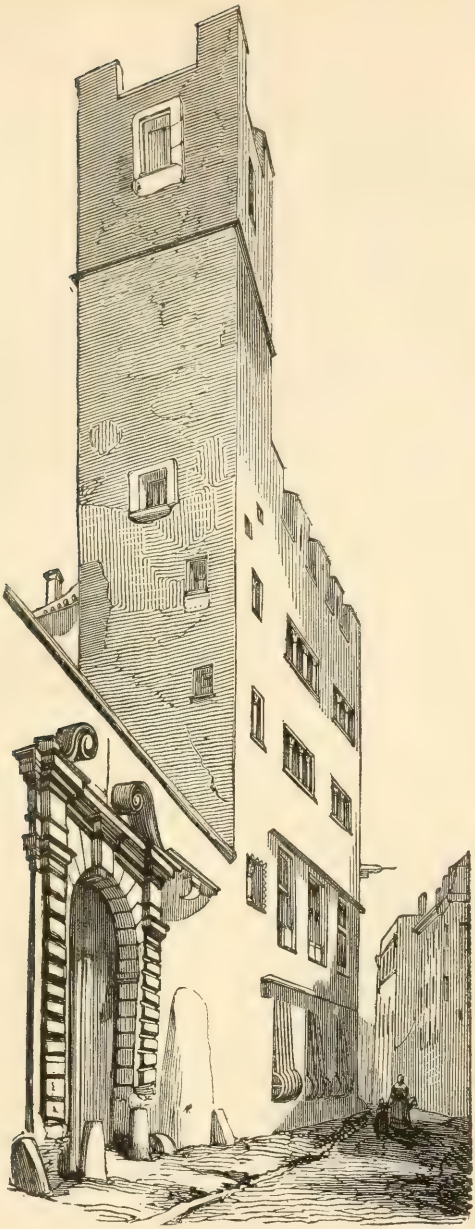

ANCIENNE MAISON A METZ.

Quelques maisons de Metz, notamment celle de la rue des Trinitaires dont M. Bouet vient de faire le dessin, appartiennent à cette catégorie. Je demande si l'on a fait quelques recherches sur l'histoire de ces maisons, sur les familles auxquelles elles ont appartenu; si, dans les anciens documents, il est question de beaucoup de maisons semblables; si beaucoup d'entre elles avaient, comme celle dont je viens de parler, un *donjon carré* ou *tour d'observation*, tour que l'on voit aussi à quelques maisons de Rome et des autres villes de l'Italie.

M. Clercx répond que la plupart des familles patriciennes de Metz habitaient des maisons crénelées; celles-ci sont encore vulgairement désignées par les noms de ces anciennes familles. La bibliothèque de Metz possède, sur les maisons dont il s'agit, des documents historiques déjà nombreux et qui s'augmentent de jour en jour. On ne connaît pas d'autre exemple de donjon que celui qui vient d'être rappelé.

Un membre demande quel était l'usage des créneaux qu'on remarque au sommet de plusieurs grands bâtiments de Metz, tels que ceux de *Chèvremont*, qui servait de magasin d'abondance, de *Clairvaux* et de *Saint-Pierre*, qui étaient des dépendances des abbayes de ce nom.

M. Clercx répond que ces créneaux étaient destinés à servir de moyen de défense dans les émeutes. Ce qui confirme cette opinion, c'est que l'église de Chazelles, que le congrès a vue avec intérêt dans l'excursion du 4 juin, église qui servait de maison-forte, est pareillement crénelée.

M. de Lambron, à l'appui de cette opinion, fait observer qu'au XIIIe siècle, il existait, à Tours, un grand nombre de ces maisons-fortes dans lesquelles les bourgeois se défendaient pendant leurs luttes contre les chanoines de l'abbaye de Saint-Martin; et c'est à ce conflit qu'il faut

attribuer l'incendie de l'abbaye qui vient d'être citée, ainsi que la destruction des maisons crénelées qui lui faisaient la guerre.

M. Victor Simon reconnaît aussi que les créneaux qui couronnent plusieurs bâtiments de la ville de Metz, durent, la plupart, servir de moyens de défense, surtout à l'époque du XIIe siècle, où, suivant l'expression de M. Guizot (Histoire de la civilisation), *toute la construction de la maison rappelle la guerre.*

Cependant il ne pense pas que les galeries dont on couronna les maisons aient eu, à toutes les époques, cette destination; elles durent aussi, comme dans l'antiquité, servir dans un but de sécurité pour les personnes qui fréquentaient le haut des maisons. Il cite à cette occasion un passage de la Bible, *Deuteronome*, chap. XXII, verset 8, qui prescrit, lorsqu'on aura bâti une maison neuve, de faire un petit mur tout autour du toit, de peur qu'on ne soit coupable de la mort d'une personne qui serait tombée de ce lieu : « Cùm ædificaveris domum novam, » facies murum tecti per circuitum, ne effundatur sanguis » in domo tuâ, et sis reus labente alio, et in præceps » ruente. » Il est très-probable aussi, ajoute-t-il, qu'on a établi de ces galeries principalement comme moyen d'ornementation, et surtout pour le couronnement de nos églises où les galeries extérieures à jour produisent un si bel effet.

Question 31. *Indiquer le mode défensif adopté jadis pour la ville de Metz. Du temps des Romains, avait-elle une enceinte fortifiée? L'enceinte construite au Xe siècle par l'Évêque Robert, est-elle la première, la seconde ou la troisième? A quelle époque une nouvelle enceinte lui a-t-elle été substituée? En quoi consistaient ces fortifications?*

M. le colonel Parnajon lit quelques fragments d'un

lumineux travail sur les fortifications de la ville de Metz. Il émet l'opinion que jusqu'à l'an 882, cette cité n'était pas fortifiée par des murailles. Cette opinion se fonde sur la circonstance des deux sacs qu'elle éprouva : le premier lors de l'invasion de Crocus, roi des Allemands ; le second, lors de celle d'Attila, roi des Huns, qui (dit l'histoire), s'emparèrent de la ville qui était sans défense. Ce n'est que depuis 882 qu'elle fut entourée de murailles construites, en grande partie, des débris de monuments de la grandeur romaine, qu'on a retrouvés en abondance dans les fouilles occasionnées par le développement successif des fortifications de la ville.

A l'appui de son travail, M. Parnajon met sous les yeux de l'assemblée un atlas sur lequel sont reproduites les enceintes successives de la ville de Metz.

A la suite de cette importante communication, qui est accueillie avec le plus vif intérêt, quelques observations sont échangées entre plusieurs membres sur une question historique qu'elle soulève. On fait remarquer qu'il paraît bien constant qu'à l'époque romaine Metz était, comme beaucoup d'autres villes, entourée au moins d'une muraille, et que l'on pourrait, au besoin, citer des textes qui viendraient à l'appui de cette opinion. On ajoute que les villes antiques, aussi bien que celles du moyen âge, faisaient consister leur force principalement dans le château qui les dominait. A cette occasion, on cite les trois enceintes qui se sont succédé sur le point culminant de Metz, entre la rue Chèvremont et la rue des Trinitaires; ces enceintes appartenaient au château qui protégeait la ville.

Le séance est terminée à dix heures.

Séance du 7 Juin.

La séance s'ouvre à sept heures et demie, sous la présidence de M. de Fontenay: MM. de Caumont, le colonel Parnajon, de Lambron, Victor Simon et Clerex prennent place au bureau. M. de Glanville remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Lambron lit une lettre de M. du Chergé sur une question déjà discutée dans deux congrès successifs : il s'agit de savoir si le cavalier qu'on remarque au portail de certaines églises représente le fondateur ou protecteur de ces édifices. M. du Chergé persiste à soutenir l'opinion affirmative.

M. de Glanville rappelle à ce sujet que, sur le tympan d'une petite église de Bruges, qu'on lui a dit être l'ancienne chapelle des *francs bateliers*, il a vu un cavalier portant un écu armorié, la lance en arrêt, prêt à percer un dragon ; derrière lui se tient une dame en costume de châtelaine ; l'archivolte du tympan est composée d'écussons diversement armoriés. Il est évident que le personnage principal ne représente ni saint Georges ni saint Martin.

M. de Lambron fait remarquer que cette particularité vient corroborer l'opinion qu'il a émise au congrès archéologique de Lille, laquelle est conforme à celle de M. du Chergé.

M. de Saint-Beaussant lit une notice sur l'ancienne façade de l'hôtel *Lunati-Visconti*, à Nancy.

Le même membre dépose sur le bureau deux dessins de M. Thorelle, peintre à Nancy, représentant les deux

façades opposées de l'ancien château de Monbras, département des Vosges.

M. D'HUART donne sur cet édifice les renseignements suivants :

Le château de Monbras, près de Vaucouleurs, est une des plus remarquables constructions de la renaissance que nous ayons en nos contrées. Il fut bâti par Louise des Salles, baronne de Mercy, mariée le 14 mai 1596 à Claude de Verières, chevalier, seigneur d'Amanty, de Taillancourt, etc. On lit, dans l'*Histoire de la maison des Salles*, imprimée à Nancy en 1716, que « pendant les » premières années du mariage de Louise des Salles, fut » élevé le superbe château de Monbras qui annonce, par » sa magnificence et sa structure, le bon goût et l'opu- » lence des deux époux. Les armes de la maison des » Salles brillent en différents endroits de ce pompeux » édifice qui serait le plus noble et le plus accompli de » notre temps, si la mort n'avait enlevé la fondatrice » dans le cours de ses travaux; elle décéda en 1612 sans » laisser de postérité. »

M. DE CAUMONT dépose sur le bureau le compte-rendu des séances de l'*Institut des Provinces*, tenues à Orléans, en 1845. Il pose ensuite les questions suivantes :

Possède-t-on, à la bibliothèque de Metz, des manuscrits dans lesquels il se trouve de la musique notée ?

M. CLERCX connaît au moins quatre manuscrits de cette nature; le plus ancien date du IXe siècle. A cette occasion, M. Clercx entre dans quelques détails sur les manuscrits que possède la bibliothèque de Metz. Les plus curieux de ceux-ci ont été probablement rapportés d'Italie par les Lorrains envoyés comme ambassadeurs à Rome. Cepen-

dant il en existe un de 1505, assurément travaillé dans le pays, et qui est très-propre à donner une idée de la calligraphie messine.

Quelles étaient, au moyen âge, les industries les plus répandues à Metz ?

M. Clercx signale la draperie et la poterie : on a trouvé des cheminées du XVIe siècle entièrement revêtues de faïence : quelquefois même on voit encore des chambres dont les murailles sont couvertes de plaques de poterie émaillée.

Dans la Lorraine, dit M. Victor Simon, la sculpture était très-répandue : partout on en rencontre des traces à l'extérieur des maisons même de peu d'importance. Les dressoirs, tables, bahuts, qui ornaient l'intérieur, étaient parfaitement en harmonie avec cette décoration extérieure.

Mais, de toutes les industries du pays, la plus remarquable sans contredit, au moyen âge, c'était la peinture sur verre. Outre les magnifiques vitraux de la cathédale, on en retrouve encore un assez grand nombre de curieux dans les églises de campagne. M. Simon cite entre autres les vitraux de Sainte-Barbe, dont une partie, après la démolition de cette ancienne église, a été transportée à la cathédrale ; et ceux qu'on remarque encore dans l'église d'Ennery.

La question de la peinture sur verre amène M. de Lambron à parler de certaines rosaces qui sont composées d'une suite d'écussons armoriés groupés circulairement autour du triangle, symbole de la divinité. Il a trouvé, en Touraine, un vitrail présentant les armoiries des Montmorency et de différentes familles qui leur sont alliées, ainsi disposées.

Ici M. de Lambron déplore le vandalisme qui s'exerce effrontément sur les vitraux. L'an dernier, il avait remar-

qué, dans l'ancienne église de *Notre-Dame-de-l'Epine*, une belle verrière parfaitement conservée et donnée par un certain Jean Violette, bourgeois de Châlons. Il avait recueilli ce nom qui devait lui être utile pour un travail important qu'il a entrepris sur les municipalités des principales villes de France. Cette année, voulant vérifier s'il ne s'était pas trompé sur l'orthographe du nom, il est retourné à Notre-Dame-de-l'Épine, mais il n'a plus retrouvé la verrière peinte; des verres blancs en avaient pris la place. La même église a reçu en cadeau un énorme tableau dont on ne savait que faire à Paris, et qui ne pourra trouver place dans l'édifice sans mutiler ou du moins sans masquer les belles sculptures qui le décorent. De semblables largesses sont assurément à déplorer.

Existe-t-il, dans le pays, des ouvriers capables de bien exécuter les réparations à faire dans les églises ?

M. Clercx répond que feu M. Denys, sculpteur, auquel la ville doit la surélévation de la seconde tour de la cathédrale, a formé des élèves capables d'exécuter la sculpture gothique, d'après un plan donné, mais qu'ils ont besoin d'être guidés afin de ne pas commettre d'anachronismes.

A-t-on badigeonné les églises dans le pays ?

Il résulte des renseignements fournis sur ce point par plusieurs membres, que M. le préfet de la Moselle a donné aux maires d'excellentes instructions pour empêcher les anciennes églises d'être souillées par le badigeon; mais que malheureusement les ordres de ce magistrat éclairé n'ont pas toujours et partout été exécutés. On cite, entre autres exemples, la belle église de Rozérieulles dont les parois intérieures ont été peintes en marbre à l'instar d'un corridor ou d'une cage d'escalier.

Quel est le mouvement des études archéologiques dans le pays Messin ?

M. Clercx observe que le goût archéologique se répand beaucoup à Metz. Le *Cours* de M. de Caumont et l'ouvrage de M. Batissier sont souvent demandés à la bibliothèque. On cite encore les ouvrages de M. l'abbé Oudin, de M. l'abbé Bourassé et de M. Mallet, comme étant assez souvent consultés.

M. le Directeur émet le vœu qu'il soit établi un cours d'archéologie au séminaire de Metz, à l'instar de ce qui se pratique dans plusieurs autres diocèses de France. Il se plaît à espérer que ce vœu sera pris en considération par le prélat, aussi éclairé que vertueux, qui dirige l'administration du diocèse de Metz, et qui a déjà donné au congrès archéologique des marques particulières de son intérêt et de sa bienveillance.

Convient-il, dans les constructions de nos jours, d'imiter exclusivement le XIIIe siècle? (Question réservée dans la séance particulière du 2 Juin.)

M. de Caumont est d'avis qu'il vaut mieux, comme M. de Lassus le fait à Nantes, imiter un modèle parfait de cette époque, que de puiser en même temps des inspirations dans les plus belles constructions du XIVe et du XVe siècle.

Dans quels cas est-il permis et peut-il même être utile de réparer d'anciens monuments? et alors quelles règles doit-on s'imposer dans les travaux de réparations? (Question 3 du programme, 3e série.)

M. Robert regrette que les réparations deviennent trop souvent des reconstructions: pour lui numismate, une médaille altérée n'a aucun mérite, aucune valeur: il pense qu'il doit en être de même à l'égard des monuments.

M. DE GLANVILLE estime que les principes du comité des arts et monuments doivent faire autorité en cette matière; ces principes peuvent se résumer ainsi : *consolider d'abord, réparer plutôt que restaurer, ne jamais abattre, encore moins ajouter.*

M. DE CAUMONT, pour appuyer la règle qui vient d'être posée, cite le fait suivant : L'arc de triomphe de Saintes était, disait-on, dans un état qui en nécessitait la démolition, mais on ajoutait qu'il serait reconstruit avec les mêmes matériaux, numérotés avec le plus grand soin. Un architecte de Paris a été envoyé sur les lieux; et, d'après la lettre qui vient d'être adressée à la *Société française*, pour la seule assise de pierres qui sort encore de terre, et qui se compose de soixante morceaux environ, quatre seulement des anciens ont pu servir.

M. DE CAUMONT ajoute qu'il faut se garder de détruire des parties intéressantes pour l'art, et qui cependant ne s'harmoniseraient pas avec l'édifice, pour les remplacer par des constructions récentes plus en rapport avec le style général, mais qui ne seraient que des pastiches.

M. DE PRAILLY expose que des fonds ont été votés pour la réparation du palais des anciens ducs de Lorraine, à Nancy. Il serait bon que la *Société française* s'occupât de diriger l'emploi de ces fonds d'une manière convenable.

M. VICTOR SIMON rappelle que la porte des *Allemands*, à Metz, a été disgracieusement dénaturée par une construction postérieure, et que les créneaux qui la surmontent ont été murés pour établir un misérable petit magasin; il désire que le congrès émette le vœu que la porte et les créneaux soient rétablis dans leur état primitif. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Un membre fait observer qu'il serait à désirer que les architectes, s'initiant d'une manière plus positive aux

principes de l'art ancien, s'attachassent à conserver et à restaurer les monuments au lieu de les remplacer, comme ils le font si souvent, par des constructions qui n'ont aucune valeur artistique.

A ce sujet, M. DE LAMBRON fait l'observation suivante : il faut chercher la source de beaucoup de mutilations dans l'intérêt que les architectes trouvent à diriger de grandes constructions, dont la vaste surface leur rapporte, au toisé, d'importants honoraires, plutôt qu'à faire exécuter de simples réparations.

Prenant en considération ces motifs, M. DE CAUMONT propose un vœu ainsi formulé :

Demander que les architectes reçoivent des appointements fixes et ne soient pas rétribués proportionnellement à l'importance des travaux qu'ils dirigent.

Ce vœu est émis par le congrès.

M. ROBERT désirerait encore qu'on signalât l'importance de n'employer, pour la restauration des *dentelles* de nos vieilles églises, que des pierres sur lesquelles se serait exercée l'influence atmosphérique, depuis un temps plus ou moins long; dix années, selon lui, ne seraient pas trop pour obtenir de bons résultats : c'est un terme qu'on dépassait souvent au bon temps de notre architecture ogivale. A l'appui de sa proposition, il cite pour exemple les travaux faits à la cathédrale; il craint qu'un grand nombre des pierres qu'on a employées ne se délitent bientôt à la gelée.

M. DU COETLOSQUET demande à dire quelques mots sur les restaurations de la cathédrale de Metz.

Premièrement, il fait observer que, depuis quelques années, dans plusieurs fenêtres du chœur, les verres blancs ont été remplacés par des verres de couleur sortant

des ateliers de MM. Maréchal et Gugnon ; c'est là une chose excellente en elle-même, et à laquelle on ne peut assurément qu'applaudir. Toutefois il est peut-être à regretter qu'avant d'orner la cathédrale de nouveaux vitraux peints, on n'ait pas songé à réparer certaines parties des anciens vitraux qui sont dans un état de dégradation affligeant. On peut citer notamment la grande verrière du transept de gauche. Elle avait subi de nombreuses mutilations qui exigeaient un remaniement général. Ce travail a été fait au commencement de ce siècle par des mains non-seulement inintelligentes, mais barbares ; on y remarque aujourd'hui un certain nombre de personnages placés la tête en bas ; d'autres dont le corps a été coupé par le milieu, etc. Il n'insistera pas davantage sur ce point, parce qu'il sait que l'autorité supérieure songe enfin sérieusement à faire opérer la restauration dont il s'agit. Il se borne à exprimer le vœu qu'elle ait lieu dans le plus court délai.

En second lieu, il expose que, dans les projets de restauration de l'intérieur de la cathédrale, il est question de la doter d'un grand buffet d'orgues ; que les avis sont très-partagés sur le point de savoir où il conviendrait mieux de le placer. Plusieurs personnes voudraient qu'il le fût à l'entrée principale de l'église. Quant à lui, il pense que ce dernier parti serait déplorable, en ce qu'il en résulterait qu'on masquerait la partie inférieure du grand vitrail, dont l'effet d'ensemble est si imposant. Il désirerait savoir quelle est, à cet égard, l'opinion de M. de Caumont.

M. de Caumont répond qu'il repousse fortement le projet dont il vient d'être question, par le motif qui a été allégué. Son avis est qu'il faudrait se contenter d'un orgue d'accompagnement, lequel serait placé dans l'un des bas-côtés du chœur, entre deux piliers.

Le congrès consulté émet un vœu dans ce sens.

Plusieurs membres appellent l'attention du congrès sur la ceinture de maisons qui entoure la cathédrale, et qui en masque la base dans presque toutes ses parties : ce sont comme autant de plantes parasites qui rongent les flancs de l'édifice. Tout le monde reconnaît qu'il serait éminemment désirable qu'elles disparussent.

M. Victor Simon rappelle que les propriétaires de plusieurs de ces maisons ont fait des entreprises qui sont susceptibles de nuire à la cathédrale : ainsi, par exemple, un des vitraux de la chapelle du *Saint-Sacrement* est caché en partie par une construction de maçonnerie qui y a été adossée. L'administration s'occupe en ce moment d'aviser au moyen de réprimer ces actes illicites.

M. Clercx se propose de mettre sous les yeux des membres du congrès un plan de la cathédrale, dépouillée de toutes constructions étrangères, que possède la bibliothèque : dans cet état elle est bien plus belle encore.

La séance est levée à neuf heures et demie.

SÉANCES GÉNÉRALES.

2 JUIN.

A trois heures et demie, M. de Caumont invite M. Preux, Procureur général près la Cour royale de Metz, à occuper le fauteuil de la présidence. Sont également appelés au bureau MM. de Caumont, Vte de Cussy, Cte du Coëtlosquet, l'abbé Le Petit, Victor Simon, Gaugain, et, comme secrétaire, M. de Givenchy.

M. l'abbé Le Petit lit le procès-verbal de la séance générale du 1er juin; il est adopté sans aucune observation.

M. le Président prévient le congrès que, le jeudi 4, il y aura une promenade générale d'exploration dans les environs de Metz; les membres qui désirent prendre part à cette excursion scientifique, sont priés de s'adresser à la commission d'organisation.

M. Justin Bonnaire, Avocat à la Cour royale de Nancy, a la parole pour donner communication de son mémoire sur les travaux de sculpture exécutés au XVIe siècle par Ligier-Richier, sculpteur, né à Saint-Mihiel (à ce que disent certains biographes, ou à Dagonville, village voisin, selon d'autres), vers 1500, et mort vers 1572. Cet artiste avait fait le voyage de Rome où il séjourna quelque temps, et il s'y forma à l'école de Michel-Ange, sous la direction duquel il travailla assez longtemps. Le mémoire contient une description très-détaillée du Saint-Sépulcre,

œuvre exécutée par cet artiste, dans l'église de St-Mihiel, de 1547 à 1560. Cette lecture qui dure cinq quarts d'heure, est écoutée avec une religieuse attention. Le mémoire de M. Bonnaire est écrit d'un style à la fois pur et élégant, et, par-dessus tout, imprégné d'un sentiment profond de foi et de catholicité.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Prost; ce membre étant absent de la séance, elle est levée à quatre heures et demie.

3 JUIN.

La séance s'ouvre à trois heures et demie. Mgr Dupont des Loges, Évêque de Metz, occupe le fauteuil. A ses côtés siégent Mgr Muller, Évêque-suffragant de Trèves; MM. de Caumont, Robert, sous-intendant militaire; Sido, premier adjoint, faisant les fonctions de Maire de la ville de Metz; l'abbé Nanquette, de Reims; Mézières, Recteur de l'Académie; Victor Simon, Gaugain, le Bon de Roisin, secrétaire général du congrès.

M. de Givenchy donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 juin : il est adopté.

Le secrétaire général lit une lettre de M. le maire de Metz, invitant MM. les membres du congrès à une soirée offerte par la municipalité de cette ville, le 4 juin. Ce magistrat prend ensuite la parole, et, dans une allocution pleine de bienveillance, il assure le congrès des sympathies de la ville de Metz.

Le secrétaire général lit une lettre du docteur Guttrich, de Leipsick. Ce savant archéologue adresse au congrès, pour en prendre connaissance, les trois premiers volumes

de son ouvrage sur l'architecture de la Saxe, en observant que son travail ne se restreint point à la Saxe, mais qu'il contient nombre de faits et d'observations d'intérêt général. « Les empereurs d'Allemagne, de la souche saxonne, » s'unirent pour la plupart à des princesses d'origine » orientale. C'est ainsi qu'au Xe et XIe siècle, les arts » byzantins eurent accès en Allemagne, comme l'accusent » des monuments encore existants. Bientôt les artistes » du pays créèrent un style particulier, basé sur les » éléments importés de l'étranger. L'art n'est donc point, » comme on l'a cru longtemps en Allemagne, une im- » portation italienne. » M. Guttrich est disposé à publier une édition française de son travail ; et, le cas échéant, il réclamera l'appui bienveillant de la *Société française*.

M. Schneeman, professeur au gymnase de Trèves, dépose sur le bureau une Notice sur les monuments de sa ville natale, notice rédigée en langue française par la *Société des recherches utiles*, dans l'unique but de faciliter à MM. les membres du congrès la visite des merveilles monumentales accumulées dans cette intéressante cité, et de les mettre à même de connaître les opinions émises aux diverses époques par les archéologues du pays sur la destination et l'âge de ces monuments.

M. l'abbé Rollin rend un compte savant et détaillé de l'excursion de la veille.

M. Prost lit un mémoire sur la classification chronologique des édifices religieux du pays Messin, depuis le milieu du XIe siècle jusqu'au milieu du XVIe. Ce travail consciencieux, logique, approfondi, se range de plein droit au nombre des investigations essentiellement utiles aux progrès de la science archéologique. On ne saurait trop inviter MM. les archéologues à se livrer, dans leurs provinces respectives, à des recherches analogues ; car

c'est uniquement ainsi que l'on parviendra à fixer la géographie des styles.

M. le chevalier BARD fait une lecture sur la Cathédrale de Metz, lecture que nous qualifierons d'ode en prose. Le scalpel de la critique archéologique ne touchera pas à cette œuvre d'enthousiasme; car l'enthousiasme inspiré par la religion chrétienne, la source la plus pure, la plus noble et la plus féconde du beau dans les arts, a toutes nos sympathies.

M. URLICHS, professeur à l'université de Bonn, et conservateur du Musée d'antiquités de la même ville, lit une notice sur les monuments appelés *Rings;* il les regarde comme des constructions essentiellement défensives, et, comme telles, il les attribue à ces peuplades gauloises, prédestinées, par leur position, à supporter incessamment le choc d'invasions germaniques. Quelques races allemandes s'étaient en quelque sorte glissées au sein de ces populations gauloises appelées *Sequani, Mediomatrici, Treviri;* c'étaient notamment les *Triboques*, peuple germanique selon Strabon; et il est présumable que les *Rings* furent édifiés par les *Mediomatrici* et peut-être les *Tréviri,* lors de leur résistance infructueuse contre les races venues d'outre-Rhin.

Le savant professeur de Bonn termine à peu près en ces termes :

« J'ai la conviction intime qu'en ce qui concerne les » sciences et les arts, il n'y a pas de limites territoriales » entre les nations, et que toutes, marchant vers un but » commun, doivent se donner la main pour l'atteindre » plus sûrement. Le Rhin et la Moselle, ignorant une » frontière, poursuivent paisiblement leur cours à travers » les deux pays, arrosent successivement leurs bords » pittoresques, dispensent indifféremment la fertilité,

» l'abondance, le bien-être aux populations riveraines.
» De même, dans cette exploration, dans cette réin-
» tégration du passé de l'art, entreprise avec courage et
» succès par l'archéologie de nos jours, les tendances
» doivent être unes, les efforts doivent être communs,
» et il est vrai de dire que les questions d'art ne peuvent
» être complètement résolues que par une double enquête
» sur les deux territoires amis. » — Cette brillante improvisation est vivement applaudie.

Le secrétaire général fait remarquer que les dessins appendus aux murs de la salle et exécutés par M. Ramboux, conservateur du musée de Cologne, sont des copies de fresques italiennes offrant les diverses représentations du Sauveur, de sa divine Mère, de saint François, etc., du XIIe au XVIe siècle, mais ne forment qu'une portion bien minime des richesses iconographiques accumulées dans les portefeuilles de ce laborieux artiste.

Mgr l'Évêque de Metz, avant de lever la séance, adresse à l'assemblée quelques paroles dignes et affectueuses, dont les membres du congrès garderont un long souvenir.

5 JUIN.

La séance est ouverte à trois heures et demie sous la présidence de M. Mézières, Recteur de l'Académie de Metz. MM. l'abbé Le Petit, de Fabert, Hollandre, de Caumont, de Roisin, Gaugain et Victor Simon, prennent place au bureau ; ce dernier remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. de Roisin ; il est adopté.

M. le Président donne lecture de la correspondance. M. le Maire de Metz, par lettre en date du 4 du courant,

invite le congrès à visiter, samedi prochain, à sept heures du soir, l'établissement des écoles de la ville.

Par lettre en date du même jour, M. le président de la *Société de prévoyance et de secours mutuels*, invite le congrès à assister à la séance publique que cette société doit tenir dimanche prochain à l'Hôtel-de-ville.

M. DE CAUMONT fait connaître que le bureau de la *Société des amis des arts* invite le congrès à venir dimanche prochain, à onze heures, visiter l'exposition de tableaux qui a lieu dans le bâtiment de la bibliothèque de la ville.

Le congrès exprime ses remerciements au sujet de ces diverses propositions.

M. le Directeur fait connaître aussi qu'une séance de l'*Institut des provinces* aura lieu demain à midi, et que cette séance sera publique.

M. VICTOR SIMON a ensuite la parole pour deux rapports. Le premier a pour but de faire connaître que la commission chargée de désigner les établissements et les personnes auxquelles il convient de distribuer les volumes mis à la disposition du congrès, propose la liste suivante :

POUR METZ,

L'établissement des écoles de la ville :
Les deux séminaires ;
Le collége royal ;
L'école normale départementale ;
L'institut *Saint-Augustin ;*
M. Thiébaut, sculpteur.

POUR NANCY,

L'école normale primaire ;
Le collége ;
Les séminaires.

Le second rapport indique quelles sont les sommes qui ont été allouées pour des monuments.

Il a été accordé

1° Pour la division du Mans.....		600 fr
2° Pour la division de Bordeaux.....		600 »
3° Pour diverses demandes adressées de différents points de la France.....		600 »
4° Pour la division de Metz, savoir :		
A la chapelle de Morlange.....	300	
A l'église d'Ancy.....	200	
A l'église d'Olley.....	200	
Pour une inscription qui devra être placée dans l'église de Gorze, à la mémoire d'Henry-le-Bon, abbé de ce lieu..	25	
Toutefois la Société pourra, s'il est nécessaire, contribuer à cette dépense jusqu'à concurrence de la somme de 50 fr.		
Pour une inscription à placer dans la Cathédrale, dans le but d'indiquer les noms des principaux artistes qui ont contribué à ériger ce monument	50	975
Pour une inscription à placer dans le lieu où Charles-Quint, après avoir pratiqué une brèche dans les remparts de Metz, fut repoussé principalement par le dévouement des habitants qui s'empressèrent à l'envi de lui opposer un second rempart.....	200	
TOTAL.....		2,775 fr.

Après la lecture de ce rapport, M. Blanc demande la parole. Il applaudit à la résolution prise par le congrès archéologique, de consacrer, par une colonne élevée sur le lieu même où existait la brèche faite par l'artillerie de Charles-Quint aux remparts de Metz, le souvenir de la défaite de ce puissant ennemi. Mais, ajoute-t-il, ce danger n'est pas le seul que la cité ait couru, et l'histoire rapporte plusieurs faits entrepris contre Metz, qui ont bien aussi leur importance. Ainsi, le 9 avril 1473, environ huit ou dix mille hommes des troupes du duc Nicolas de Lorraine, vinrent nuitamment pour surprendre Metz ; au point du jour, ils introduisirent, sous la herse de la porte Serpenoise, des voitures chargées de tonneaux qui, en empêchant de baisser la herse, devaient faciliter leur entrée en ville. Ils entrèrent de fait au nombre de cinq ou six cents hommes, et le reste eût pénétré de même dans la place et la ville était prise, sans le courage et le dévouement d'un boulanger nommé Harelle, qui demeurait près de la porte Serpenoise, et qui, entendant un bruit inaccoutumé, courut au château, et, malgré les ennemis, abaissa chaque pal de la herse. Suivant une vieille expression usitée à Metz, il *enferma* ainsi le gros des ennemis *dehors ;* la population éveillée eut facilement raison du reste, qui avait déjà pénétré dans les rues Serpenoise, de la Vieille-Boucherie, et jusque derrière Saint-Sauveur : mais Harelle avait sauvé la ville.

Nos pères, par la religion et par les fêtes publiques, avaient consacré cet évènement. Je crois qu'il serait digne du congrès archéologique d'en éveiller et d'en conserver la mémoire. Si donc quelques fonds restent disponibles, je proposerai de faire placer vers le lieu où s'élevait la maison de Harelle, une simple inscription rappelant l'éminent service qu'il a rendu à la cité et dont le souvenir ne vit plus que dans l'histoire.

Toutes les propositions qui viennent d'être mentionnées sont adoptées à l'unanimité ; une somme de 50 fr. est votée pour l'inscription en l'honneur de Harelle.

M. le Colonel DE FABERT donne lecture d'une notice sur Luxeuil et sur des tombeaux qui y furent découverts. Cette lecture, d'un haut intérêt, est écoutée avec une profonde attention, et l'on se plait ensuite à examiner les dessins qui l'accompagnent, et qui représentent de nombreux monuments qui tous ont été dessinés d'après les originaux.

M. DE GLANVILLE fait connaître qu'il a découvert, à Rouen, un vase renfermant des médailles de Carausius, tyran sous Dioclétien. Cette découverte a cela de particulier qu'elle a été faite dans les Gaules, bien que Carausius n'ait jamais régné que dans la Grande-Bretagne. M. de Glanville met sous les yeux de l'assemblée deux médailles en argent de Carausius, représentant une femme qui trait une vache. Ce revers, peut-être unique dans la numismatique romaine, a pour légende les mots *Uberitas Augusti ;* ces médailles, très-bien conservées, ne laissent aucun doute sur ce qu'elles représentent.

Le même membre met sous les yeux de la société un corps de flûte, trouvé dans le même lieu et d'une très-belle conservation.

M. DE ROISIN lit un mémoire sur la réforme du plain-chant, renfermant des détails intéressants sur le plain-chant en Allemagne. Il signale l'inconvénient de l'intonation au ton de la voix de tenor, que quelques personnes proposent d'adopter en France.

Ces communications sont entendues avec un vif intérêt.

Les matières portées au programme de la séance étant épuisées, M. Mézières adresse au congrès des remerciements pour l'honneur qu'il a bien voulu lui faire en

l'appelant à le présider; il apprécie combien les avantages qui résulteront de cette réunion, à Metz, seront grands pour le pays, pour le progrès des sciences, et pour la civilisation. L'assemblée applaudit aux paroles éloquentes de M. le Recteur de l'Académie universitaire de Metz, et s'associe de cœur aux pensées qu'elles expriment.

6 JUIN.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Sido, premier adjoint, remplissant les fonctions de maire de la ville de Metz. MM. de Caumont, Parnajon, Colonel du génie en retraite; Freux, Procureur général près la Cour royale; l'abbé Rollin, Victor Simon, Lambron de Lignim, Gaugain, siégent au bureau; M. Arth remplit les fonctions de secrétaire.

M. Victor Simon donne lecture du procès-verbal de la précédente séance; il est adopté.

MM. Richelet et Drouet, du Mans; de Saint-Germain, d'Evreux; B. Bordeaux, de Caen; Barraud, de Beauvais, s'excusent de ne pouvoir assister au congrès.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Président de la *Société d'horticulture* invite MM. les membres du congrès à visiter l'exposition des produits horticoles qui s'ouvrira le lendemain au jardin botanique.

M. de Caumont, directeur de la Société, annonce que la commission, chargée d'examiner les demandes de secours, a accordé 100 fr. à l'église de Chazelle, recommandée par MM. le Bon de Saint-Vincent et le Cte du Coëtlosquet; et 200 fr. pour réparer les vitraux d'une église de campagne du Pas-de-Calais; ce dernier secours, ré-

clamé par M. de Givenchy, joint aux fonds déjà votés par la *Société des antiquaires de la Morinie*, complètera la somme nécessaire pour les travaux dont il s'agit. Les demandes faites pour les monuments du département de la Haute-Loire sont renvoyées à la session que la *Société française* doit tenir prochainement à Autun.

M. le Directeur annonce en outre que M. de Lassault a laissé, en partant, une série de modèles de voûtes à l'appui du mémoire déposé par lui dans la séance du matin. M. de Caumont regrette que M. le Bon de Roisin, qui a partagé les travaux de M. de Lassault, ne soit pas présent à la séance pour donner les détails nécessaires à l'intelligence de ces modèles, dont un double sera, suivant l'intention manifestée par M. de Lassault, déposé dans le cabinet de l'École d'application.

M. le Vte DE CUSSY lit un rapport sur une excursion faite le 3 juin par MM. les membres du congrès dans la ville de Metz.

M. ROBERT donne lecture d'un mémoire sur la numismatique mérovingienne, considérée comme élément indispensable à la géographie de la France au VIe et au VIIe siècle.

M. DUDOT a la parole sur un nouveau moyen de reproduire les sculptures sur bois. — Toutes les sculptures anciennes et modernes, dit-il, sont susceptibles d'être reproduites au moyen de ce procédé. On prend d'abord une empreinte en plâtre à l'aide de laquelle on obtient une autre empreinte en fonte, puis on peut reproduire l'objet sur bois, au bout de quelques minutes, au moyen d'une presse à vapeur qui imprime la sculpture avec une exactitude qui permet difficilement de distinguer l'original de la copie. Ce procédé a été appliqué, en Angleterre, à reproduire des sculptures dans le style ogival, à Salis-

bury, à Canterbury, dans l'Yorkhire. Pour reproduire les ornements des anciens meubles, il est plus satisfaisant et plus économique que le carton-pierre. Faute de fonds ou pour toute autre cause, ce procédé n'a pas eu beaucoup de succès à Paris; mais il existe, à Manchester et à Londres, de grandes manufactures où l'on peut reproduire, dans leurs moindres détails, les sculptures les plus délicates, à des prix très-modiques. M. Dudot, qui présente à l'assemblée un médaillon exécuté par ce procédé, pense que ce serait un moyen de reproduire les anciens meubles, les stalles, etc., etc.

M. Demour, de Metz, ayant revendiqué avec un vif sentiment de patriotisme la priorité de cette invention pour le génie français, M. Dudot, lui-même originaire de Metz, s'empresse de reconnaître que les premiers essais de ce procédé ont été faits par un pauvre Alsacien nommé Frantz (qui n'a obtenu aucun succès à Paris), et reconnaît, par conséquent, que cette invention est d'origine française, comme il l'a, du reste, déjà déclaré à M. de Caumont, qui s'empresse d'attester la vérité de cette déclaration. M. Dudot n'a donc pu avoir l'intention de faire honneur au génie anglais d'une invention faite en France.

M. Digot donne lecture d'un mémoire en réponse à la 15e Question (2me série), du programme, ainsi conçue : « *Quelles étaient les limites des principaux diocèses du* » *nord-est des Gaules?* »

M. le Président lève la séance après avoir remercié l'assemblée de l'avoir appelé à la présidence, et assuré les membres du congrès que leur séjour à Metz, quoique très-court, y laissera des souvenirs ineffaçables.

7 JUIN.

Le congrès se réunit à trois heures à l'hôtel de la Préfecture où, sous la présidence de M. Germeau, Préfet de la Moselle, il tient la séance de clôture de sa session à Metz.

Siégeaient au bureau avec M. le Préfet, MM. Preux, Procureur général près la Cour royale ; Mézières, Recteur de l'Académie ; le Vte de Cussy, Lucy, Receveur général de la Moselle ; de Caumont, Gaugain, et l'abbé Le Petit, secrétaire général de la Société.

M. de Glanville lit le procès-verbal de la séance particulière du matin ; il est approuvé sans réclamation.

M. le Préfet, après avoir rappelé les mesures qu'il a prises pour la conservation des monuments du département et pour empêcher toute destruction, de même que toute réparation vicieuse ou mal entendue, donne au congrès l'assurance formelle qu'il continuera à veiller avec le plus grand soin sur cet objet auquel il attache une haute importance.

M. de Cussy lit un compte-rendu de l'excursion archéologique faite dans la journée du 4 juin.

M. Prost rend compte de la visite faite, les 5 et 6 juin, à la cathédrale.

M. le Bon d'Huart entretient l'assemblée du *Ring du Dolberg ;* cette communication contient les détails suivants :

Dans la forêt du Hohenwald, ban d'Otzenhausen, régence de Trèves, on voit une construction tellement gigantesque, qu'on la croirait plutôt l'ouvrage des Titans que celui des hommes. Elle est connue dans le pays sous le nom de *Ring du Dolberg (anneau de la montagne du dolmen)*. C'est une enceinte d'environ deux mille mètres

de circonférence, formée de murailles pyramidales, de 40 mètres de base sur 18 de hauteur, construites en énormes pierres sèches, brutes, siliceuses, entassées au hasard.

Quel peuple a élevé cette masse cyclopéenne? Faut-il l'attribuer aux Belges venus de Germanie 500 ans avant J.-C., ou aux Huns d'Attila? Si nous l'attribuons aux Belges, le *Ring de la montagne du dolmen*, dénomination toute druidique, serait un de ces *mallus* dans lesquels les prêtres celtes rendaient la justice et pratiquaient leurs cérémonies religieuses. Mais César nous apprend que les Belges établissaient leurs enceintes avec des cadres de bois remplis de terre et des lits de pierres brutes superposées alternativement : ici rien de semblable. En outre, l'empereur Claude ordonna la destruction de tous les monuments celtiques; or, comment le *Ring*, à cinq lieues de Trèves, à un quart de lieue d'une chaussée romaine, eût-il échappé à l'arrêt du despote?

La version qui en fait un fort des Huns ne se fonde que sur des traditions populaires. Elles racontent qu'Attila, après avoir franchi le fleuve qui nous sépare de la Germanie, fit élever une chaîne de forts (de *Rings*), du Rhin à la Moselle, soit pour assurer sa retraite en cas de revers, soit qu'au milieu du système infernal de dévastation qui le poussait à travers les Gaules, il eût conçu un plan de réorganisation enté sur des ruines. Il est certain qu'on trouve des traces de *Rings* à Selbach dans le pays de Trèves, à Neustadt sur la Hart, et à Turckheim dans le Palatinat. Ne pourrait-on concilier les deux opinions en admettant que le *Ring du Dolberg* est un fort des Huns, établi autour d'une montagne consacrée au culte des Druides? J'observerai, dit M. d'Huart, qu'il est placé à l'une des extrémités de cet âpre plateau compris

entre le Rhin, la Moselle, la Sarre et la Nahe, que Constantin avait assigné à des Sarmates fugitifs, sortis, comme la plupart des hordes du *fléau de Dieu*, des steppes de la Scythie; il porte aujourd'hui le nom de *Hunnsruck*, littéralement *retraite des Huns*: ce nom me dispense de tout commentaire.

M. DE CAUMONT lit le projet d'arrêté suivant, qui est adopté à l'unanimité.

« ART. 1er La commission qui a été chargée des préparatifs du congrès archéologique, est chargée de la publication du compte-rendu de la session, qui sera imprimé avec les fonds que la ville de Metz a bien voulu mettre à la disposition du congrès;

« ART. 2. MM. Robert, Prost et Clercx seront adjoints à la commission;

« ART. 3. La commission, ainsi constituée, s'occupera immédiatement de mettre en ordre les procès-verbaux des séances et les mémoires qui ont été présentés. Ce compte-rendu sera imprimé dans le format in-8°, en caractère Petit-Romain, et tiré à 1200 exemplaires;

« ART. 4. L'impression du volume devra être terminée au plus tard pour le mois de novembre;

« ART. 5. La commission est autorisée à revoir, à modifier et à développer les procès-verbaux; elle examinera les mémoires communiqués au congrès; elle appréciera la place qu'ils doivent occuper dans le volume, et pourra ne les imprimer que par extraits, si elle le juge convenable. »

MM. le Bon D'HUART et le Cte DU COETLOSQUET demandent qu'une somme de 158 fr., restant disponible sur les fonds que la *Société française* alloue à la division de Metz, soit accordée à l'église de Sillegny, dans laquelle on a récemment découvert de belles fresques du XVIe siècle.

M. l'abbé Rollin propose d'affecter cette somme à l'église de Fèves, remarquable par ses décorations architecturales, dont plusieurs parties menacent ruine, et que la commune, faute de ressources, ne peut ni réparer ni entretenir. — Une discussion s'établit à ce sujet, et l'assemblée n'ayant point de renseignements suffisants, renvoie à la commission le soin de résoudre la question et de faire droit à la demande qu'elle croira devoir mériter la préférence. [1]

M. Emy, capitaine d'artillerie, présente un travail dont il s'occupe depuis longtemps sur la serrurerie ancienne et moderne; il a reconnu que les clefs faites dans les siècles derniers et même dans le nôtre, si vantées comme des chefs-d'œuvre, n'étaient que la reproduction des types égyptiens. L'assemblée admire les détails de dessins produits par M. Emy, et lui exprime ses remerciements pour son intéressante communication.

M. le Préfet, au nom de la *Société française*, proclame la remise d'une médaille en argent, décernée à M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire de Troyes, pour le cours gratuit d'archéologie qu'il a professé avec le plus louable zèle et le plus grand succès.

M. le Préfet, après avoir adressé au congrès les compliments les plus flatteurs sur le bien que sa réunion à Metz doit produire dans le pays Messin, lève la séance et invite MM. les membres de l'assemblée à parcourir ses appartements, qui ne sont autres qu'un musée rempli de tableaux dont quelques-uns appartiennent aux plus grands

[1] Dans une séance tenue le 27 juin, la commission a réparti cette somme ainsi qu'il suit :

A l'église de Fèves. . . . 100 fr.
A l'église de Sillegny. . . 58 fr.

maîtres, et surtout d'une collection d'objets les plus rares et les mieux conservés de toutes les époques du moyen âge; il faudrait en faire le catalogue presque entier pour rendre justice à tant de richesses réunies dans le cabinet d'un amateur éclairé et éminemment ami des arts.

9 JUIN. — Séance tenue à Trèves.

La séance s'ouvre à trois heures, dans la grande salle du Casino. M. DE CAUMONT occupe le fauteuil. Sont invités à prendre place au bureau : Mgr Muller, Évêque-suffragant de Trèves ; MM. von Auerswald, Président de la régence de Trèves; Goërtz, Bourguemestre et landrath de la ville et du cercle de Trèves; Lautz, Président du tribunal de commerce; von Haw, landrath. Le bureau des secrétaires est occupé par MM. le Bon de Roisin, secrétaire-général du congrès; l'abbé Le Petit, secrétaire général, et Gaugain, trésorier de la *Société française*.

M. DE CAUMONT, dans un exposé lucide, fait connaître l'origine de la *Société française*, le but qu'elle s'est proposé, les résultats qu'elle a obtenus. En terminant, il fait hommage à la bibliothèque de Trèves d'un exemplaire de son *Cours d'archéologie monumentale*.

La parole est donnée au secrétaire général.

Après avoir assigné à l'archéologie chrétienne son rang entre les sciences, M. le Bon DE ROISIN caractérise brièvement les monuments de Trèves. « Nous ne sommes pas venus, dit-il, avec la présomptueuse idée de faire des découvertes, de résoudre en vingt-quatre heures des énigmes monumentales; les archéologues Trévirois ont tant fait, qu'il devient difficile de glaner après eux. Nous

sommes venus constater un fait de plus en plus évident, c'est que Trèves, par un rare privilége, conserve une page historique pour chaque époque de l'art, depuis Constantin jusqu'à Louis XV; c'est encore que, lorsqu'il s'agit d'étudier les origines de l'art Rhénan, les influences germano-romanes, le mouvement germano-roman gagnant la France par le pays Messin et la Champagne, Trèves est en quelque sorte le point de départ. »

M. de Roisin entre ici dans l'examen des QUESTIONS 16 et 19 du programme, et s'attache à établir que le monument appelé les *Thermes*, quelle qu'ait été sa destination réelle, offre les analogies les plus frappantes avec les cathédrales élevées dans l'Allemagne rhénane au XIe siècle, et peut être considéré comme leur prototype. La petite galerie, ornement obligé des églises germano-romanes, semble également tirer son origine de la galerie de la cathédrale de Trèves, laquelle a pris naissance dans un besoin de surveillance d'un lieu élevé. L'accroissement des clochers la rendant inutile, elle s'est trouvée réduite à un simple rôle d'ornementation et aux dimensions qu'il comporte. Trèves l'a prise ailleurs, soit; mais l'art rhénan l'a prise à Trèves. Trèves semble être le berceau de l'art germano-roman.[1]

M. de Roisin donne des éloges à la sollicitude dont les habitants de Trèves font preuve pour la conservation de leurs monuments. Il croit devoir les mettre en garde contre le mot *restauration*, mot élastique, dangereux, cause de nombreux vandalismes à bonne intention; il vaut mieux dire *consolidation*, et agir en conséquence. Il sollicite l'enlèvement de la boiserie en marqueterie au

[1] Voir l'ouvrage de M. Fourtoul : « *De l'art en Allemagne*, tome I. »

chœur de la cathédrale, parce qu'elle dérobe un membre architectonique, des colonnettes; il sollicite surtout le débadigeonnement complet de la métropole : [1] l'ignoble croute de chaux cache peut-être des peintures murales. Il termine en disant que le but essentiel de la visite du congrès, est de fraterniser avec les Trévirois; car, il le sait, en France on aime l'Allemagne.

Le secrétaire général, rapporteur de la commission des récompenses, après avoir rappelé les noms des Allemands auxquels il en a été décerné en 1845 au congrès de Lille, ajoute : « C'est particulièrement aujourd'hui que la commission applaudit à l'heureuse idée qu'a eue la *Société française*, de faire une large part à l'Allemagne.

« Elle propose donc de décerner une médaille 1° à M. l'architecte Schmidt, homme plein de talent et de modestie, monographe des monuments trévirois, qui consacre aux arts son temps et son avoir; les calques exposés dans la salle d'attente, peuvent faire juger de ce qu'il sait entreprendre, de ce qu'il sait exécuter; 2° à M. Ramboux, conservateur du musée de Cologne. Pendant près de quatorze ans, il a parcouru, sillonné l'Italie, s'écartant des routes frayées, et s'imposant dès-lors des fatigues et des privations de tous genres; il a recueilli d'immenses richesses monumentales et iconographiques, il en a sauvé un grand nombre de l'oubli; 3° à M. le chanoine de Wilmosky, lequel, également habile à manier le crayon, le compas et le ciseau, a dirigé avec tant d'intelligence la restauration du cloître de la cathédrale. »

[1] Peu de jours après la visite du congrès, cette importante opération était entreprise sous la direction de M. le chanoine de Wilmosky : déjà (en novembre 1846), le chœur est entièrement debadigeonné, ainsi que la nef collatérale du nord.

Ces trois propositions sont accueillies par des applaudissements prolongés ; les médailles sont remises aux lauréats par Mgr l'Évêque-suffragant de Trèves.

Le secrétaire général poursuit comme rapporteur de la commission des vœux :

« La *Société française* ne se borne pas à veiller à la conservation des monuments, à les étudier, à les décrire ; selon ses ressources, elle vote des fonds applicables à leur entretien, à leur consolidation. Ainsi, au congrès de Metz, divers subsides ont été alloués aux divisions du Maine, de Bordeaux et de Metz.

« Messieurs les Trévirois, ajoute-t-il, vous ne refuserez pas l'offrande de vos frères de France, offrande d'autant plus acceptable qu'elle est modique ; c'est notre obole, puisse-t-elle fructifier et provoquer ces secours efficaces sans lesquels le zèle pour la conservation des monuments reste infructueux !

« La *Société française* ayant mis 500 fr. à la disposition de la commission, celle-ci propose d'allouer 1° 100 fr. à l'église de *Neumagen*, petit édifice d'un bon style, dont une souscription a récemment conjuré la ruine, mais qui réclame encore assistance ; 2° 100 fr. pour le vitrail projeté à *Notre-Dame*.

« Nous avons longtemps cherché s'il n'y aurait point à Trèves quelque vieux pan de mur, porteur d'une inscription oblitérée, et que ces deux mains, française et allemande, qui s'étreignent en ce moment, restitueraient de concert, et nous l'avons trouvé : c'est la *Porte-Neuve*. »

M. Reichensperger, à la demande de M. de Roisin, donne ici quelques détails.

Cette porte fut construite par l'archevêque Jean Ier (commencement du XIIIe siècle). Un bas-relief représente le Christ entouré de saint Pierre et saint Euchaire. Un mur

PORTE DE FRANCE, A TRÈVES.

crénelé portait les mots *Sancta Treviris ;* autour du groupe on lisait : *Treviricam plebem Dominus benedicat et urbem.* L'inscription a disparu, mais on la retrouve sur le sceau de la ville, identique à ce bas-relief. M. Reichensperger dépose sur le bureau une empreinte du sceau dont il vient de parler.

Le Secrétaire général reprend : « Messieurs, la *Porte-Neuve* est celle qui regarde la France. Le jour viendra où quelque membre du congrès, rentrant à Trèves, dira, non sans émotion : *Dieu bénisse la ville et le peuple de Trèves !* Mais la Société n'entend faire ici qu'une offre éventuelle. Dans le cas donc où la municipalité agréerait.. » — En ce moment, M. le Bourguemestre de Trèves se lève et déclare accepter.

« En conséquence, la commission propose d'allouer 100 fr. pour aider à la restitution de l'inscription de la *Porte-Neuve.* »

Les trois allocations proposées par la commission, sont votées à l'unanimité.

M. de Caumont, au nom de la *Société française,* offre à la ville de Trèves une médaille de grand module, commémorative du séjour qu'elle a fait dans son enceinte : cette médaille est remise à M. le Bourguemestre. [1]

La séance est levée à quatre heures un quart.

---

[1] Deux médailles semblables ont été adressées aux Sociétés dites *Gesangverein* et *Liedertafel,* qui avaient exécuté des morceaux de chant en présence du congrès. (Voir, ci-après, le compte-rendu du *Séjour à Trèves.*)

COMPTES-RENDUS

DES

COURSES ARCHÉOLOGIQUES.

Visite des monuments de Metz. — Eglises.

2 JUIN.

Pendant la durée de la session, les membres du congrès archéologique devaient consacrer, suivant l'usage, plusieurs heures de chaque journée à la visite des monuments de la ville. Dans le nombre de ceux-ci, les églises surtout sollicitaient l'intérêt des savants réunis à Metz. Le 2 juin, rendez-vous fut pris à onze heures du matin pour commencer leur exploration.

La promenade était dirigée par MM. le Colonel Parnajon, Clercx, Bibliothécaire de la ville, et l'abbé Rollin, Chanoine et coûtre de la cathédrale, qui s'étaient chargés de communiquer au congrès les divers renseignements historiques et artistiques relatifs aux monuments de Metz.

Saint-Vincent. — En quittant l'Hôtel-de-ville où elle s'était réunie, la compagnie se rendit d'abord à Saint-Vincent. Du pont Moreau, sur le second bras de la Moselle, on reconnut de loin, en passant, deux pierres sculptées

antiques, murées dans la pile des écluses du moulin du *Therme*, et que les bénédictins décrivent dans leur *Histoire de Metz*. La place où elles se trouvent rend leur étude très-difficile. Les retardataires étaient encore arrêtés devant ces antiques sculptures, que la tête de la colonne arrivait devant le portail néo-grec de l'église Saint-Vincent. Cette façade élégante, conçue dans le style d'architecture renouvelée, exclusivement en honneur depuis deux siècles dans les académies, sert de frontispice à une magnifique église ogivale du XIIIe siècle. Cette église a dépendu autrefois de l'abbaye de Saint-Vincent : aujourd'hui c'est une des paroisses de la ville. Elle a été fondée en 1248 par l'abbé Warin, et consacrée seulement en 1376 par l'évêque Thierry de Boppart. Il est probable cependant que sa construction appartient en grande partie au XIIIe siècle, comme le prouve le caractère ogival primitif de son architecture. Un vieux nécrologe de Saint-Vincent nous dit même que l'abbé Warin, son fondateur, mort en 1251, la vit édifier en grande partie. D. Dieudonné a relevé, sur les pierres tumulaires qui la décoraient avant la révolution, des inscriptions sépulcrales appartenant à la première moitié du XIVe siècle. Il est donc probable que, si elle n'a été consacrée qu'à la fin du XIVe siècle, cela est dû à ce que l'évêque Thierry de Boppart, qui résidait alors hors de Metz, ne vint que rarement dans sa ville épiscopale. Une ancienne chronique nous apprend qu'il y fit un court séjour en 1376, et qu'il consacra alors trois grandes églises qui ne l'avaient pas encore été : celle des Cordeliers, construite de 1216 à 1236; celle de Bertrand-le-Hungre, au Champ-à-Seille, et celle de Saint-Vincent.

C'est donc au XIIIe siècle qu'il faut reporter la construction de Saint-Vincent. L'élancement de ses formes, la

grâce dégagée de ses proportions, accusent suffisamment la première période de l'art ogival; et les parties basses de ses petites absides, dans leurs ouvertures à ogive obtuse, indiquent une époque encore voisine de celle où régnait le style roman. Le plan de Saint-Vincent présente d'ailleurs, dans ses trois absides, une disposition propre aux basiliques romanes, et abandonnée peu à peu pendant la période ogivale dans nos provinces. Entre ces trois absides s'élèvent deux tours carrées d'une hauteur médiocre; une troisième tour, beaucoup plus grande que celles-ci, se dressait jadis sur la travée inférieure de la grande nef. Incendiée une première fois par le feu du ciel en 1595, reconstruite au milieu du XVe siècle par l'abbé Nicolle-le-Gronnaix, elle fut de nouveau attaquée par le vaste incendie qui, en 1705, détruisit la plus grande partie du monastère. Elle était restée debout cependant; mais ses murs calcinés par le feu menaçaient ruine, et on fut obligé, quelques années plus tard, de la démolir. En 1754, on construisit les deux travées inférieures de la nef sur l'emplacement de la tour qui avait péri. Les architectes les élevèrent consciencieusement, d'après les modèles fournis par le reste de l'édifice; et on doit leur en savoir gré, car le style ogival était alors fort méprisé. [1] Mais quand il s'agit de dessiner une façade et un portail, le goût du temps prévalut et enfanta l'œuvre inopportune que nous voyons aujourd'hui.

[1] Dans l'*Histoire de Metz*, par des religieux Bénédictins, imprimée en 1769, on lit cette phrase : « L'architecture de la cathédrale de Metz est gothique, *mais* belle, délicate et hardie. »

D. Dieudonné qui écrivait à la même époque, dit à propos de l'église Saint-Simplice, aujourd'hui détruite : « Cette église est assez élégante *quoique* gothique. »

Ce portail moderne contrarie seul l'unité de style qui règne dans le vaste édifice de Saint-Vincent, condition bien rare dans les monuments religieux d'une certaine importance, et bien digne de fixer l'attention.

Saint-Clément. — Après avoir examiné en détail l'église de Saint-Vincent, les membres du congrès se dirigèrent vers Saint-Clément, en passant par les rues qui, au milieu du dernier siècle, furent percées par ordre du duc de Belle-Isle, à travers de vastes enclos qui dépendaient des deux monastères de Saint-Vincent et de Saint-Clément, et qui s'étendaient alors sans interruption de l'un à l'autre.

L'abbaye de Saint-Clément était située primitivement hors de la ville, dans le voisinage de celle de Saint-Arnould, en un lieu illustré par la construction de tant d'églises, qu'il en avait reçu le nom de *ad Basilicas.*[1] En 1552, lors du siége de Metz par Charles-Quint, les antiques édifices furent détruits ; les moines durent rentrer dans la ville. Ceux de Saint-Clément, relégués d'abord dans les bâtiments du monastère des *Grandes-Pucelles,* furent bientôt obligés de quitter encore cette nouvelle maison, atteinte par les fortifications de la ville. Ils achetèrent alors, dans la rue du Pontiffroy, le vaste emplacement d'une auberge désignée par l'enseigne de *la Licorne;* c'est là qu'ils construisirent la maison qui existe encore aujourd'hui. Les bâtiments furent commencés en 1680, et terminés vers 1740.

Aux dernières années de cette période de construction, appartient la façade de l'église. Cette œuvre accuse plus d'imagination que de sévérité dans le goût. Derrière

[1] Ce canton était à peu près compris entre la rive gauche de la Seille et l'ouvrage connu aujourd'hui sous le nom de Lunette de Montigny.

elle s'ouvre une triple nef dont les proportions ne manquent pas d'une certaine grandeur, mais dont l'ensemble présente un fâcheux assemblage de parties hétérogènes. Le matériel de l'administration des lits militaires occupe et encombre aujourd'hui cette vaste nef dont cependant on reconnaît, dans quelques parties restées libres, les voûtes ogivales bizarrement posées sur des colonnes grecques à chapiteaux corinthiens.

Les membres du congrès avaient quitté Saint-Clement après une courte visite. Ils avaient repassé la Moselle au pont Saint-Georges, et visité, dans la rue de l'Arsenal, la synagogue, vieux bâtiment du XIIIe siècle, sans grand caractère et qui tombe aujourd'hui en ruine. Gravissant ensuite la rue Saint-Ferroy, en travers de laquelle de grosses chaînes fermaient autrefois pendant la nuit le quartier des juifs, ils étaient arrivés par des pentes rapides jusqu'au sommet de la colline escarpée qui domine le confluent des deux rivières, position d'un accès facile à défendre, emplacement probable de l'*Oppidum* gaulois qui a donné naissance à la cité romaine d'où Metz est sortie.

Sainte-Ségolène. — Là s'élève la petite église de Sainte-Ségolène, intéressante par le style de transition de son architecture, qui fixe avec une certaine probabilité la date de sa construction à la première moitié du XIIIe siècle. Ses trois absides abondent encore en détails de l'époque romane. Baies en plein-cintre, chapiteaux à tailloir élevé, mille détails de l'art ancien embarrassent encore l'ogive prête à se dégager. Cette église est l'aînée d'un demi-siècle à peine de celle de Saint-Vincent que nous venons de voir; elle est précédée d'une petite cour en avant de laquelle l'art ogival a élevé, au XVIe siècle, un portail assez élégant. A l'intérieur, plusieurs de ses fenêtres sont encore ornées d'anciens vitraux du XIVe siècle,

à côté desquels on remarque quelques morceaux intéressants dûs à nos habiles peintres sur verre, Maréchal et Gugnon. Nous retrouverons plus loin ces artistes recommandables avec des œuvres d'ensemble plus dignes encore de faire apprécier leur talent. Rappelons seulement que ces nouvelles verrières ont été données à Sainte-Ségolène par le vénérable abbé Matte, dernier curé de la paroisse. C'est aussi à sa libéralité qu'on doit la restauration des deux portails de l'église.

Les membres du congrès sont restés longtemps à Sainte-Ségolène; plusieurs d'entre eux sont descendus dans la petite crypte qui règne sous l'abside principale. L'examen détaillé des lieux les a portés à faire des vœux pour la réalisation de travaux déjà jugés indispensables à la sûreté de l'édifice, par un habile architecte, M. Danjoy, qui la visita il y a quelques mois. Le chevet de l'église Sainte-Ségolène est établi sur le bord même d'une pente rapide qui descend jusque vers la Seille. L'escarpement de la colline est retenu, immédiatement au-dessous de l'église, par un vieux mur depuis longtemps enfermé dans des constructions appuyées contre lui. Aujourd'hui ces constructions viennent d'être détruites, et en tombant elles ont mis à découvert la vieille muraille dont le rôle périlleux est facile à apprécier. Si on ne lui vient en aide par des travaux de consolidation, c'en est peut-être fait de l'antique église, et qui sait quels malheurs peut entraîner sa ruine? [1]

Monastère de Sainte-Claire. — Non loin de Sainte-Ségolène, vinrent s'établir, au milieu du XIIIe siècle, les religieuses de sainte Claire. Elles construisirent alors,

[1] Ces travaux ont été exécutés pendant le courant de l'été qui a suivi la visite du congrès.

dans un lieu nommé le *Tombois*, un monastère qui fut presque entièrement détruit en 1520 par un incendie; c'est donc aux années qui suivirent ce désastre qu'il faudrait faire remonter les parties les plus anciennes de la maison qui existe encore aujourd'hui. Cependant D. Dieudonné qui a écrit, à la fin du siècle dernier, une description de ce couvent, assure que le cloître date de la première fondation de la maison, c'est-à-dire du milieu du XIIIe siècle. Il ne nous dit pas sur quelle autorité il fonde cette assertion qui semble contredite par les termes même du nécrologe de Sainte-Claire, dans lequel on lit à l'année 1520 : « — et tunc fuit nostra domus tota combusta præterquàm tectus novi putei domûs nostræ. » L'incendie s'était-il borné à attaquer les parties hautes et les toitures du bâtiment? Avait-il laissé debout quelques portions des constructions du XIIIe siècle dans lesquelles se serait trouvé le cloître? — Une circonstance qui milite peut-être en faveur de cette opinion, c'est la grande ressemblance qui existe entre ce cloître de Sainte-Claire et celui des Cordeliers, construit au milieu du XIIIe siècle. L'ancien monastère de Sainte-Claire est maintenant occupé par les religieuses du *Bon Pasteur* d'Angers. Le cloître est la seule chose intéressante qu'on y voie aujourd'hui; il est éclairé sur le préau par une série de petites arcades ogivales, établies sur un mur à hauteur d'appui, et dont les baies sont ornées d'une large moulure qui, de la pointe de l'ogive, court sans interruption jusqu'à la base des pieds-droits. Du reste, point de colonnettes, point de chapiteaux ni de bases. Les galeries fort larges du cloître, lesquelles n'étaient pas voûtées, sont maintenant coupées par des cloisons qui en forment plusieurs grandes salles. Le milieu du préau est occupé par une vaste citerne, comme il l'était déjà au XIIIe siècle.

Après quelques notes, quelques croquis, pris à la hâte, les visiteurs se dirigèrent vers la maison des orphelines qui occupent l'ancien couvent des cordeliers.

Les Cordeliers. — Le cloître de cette maison, construit vers le milieu du XIIIe siècle, présente, comme nous l'avons dit plus haut, la plus grande analogie avec celui de Sainte-Claire; tous deux sont à ogives, et celui des Cordeliers offre, de plus, quelques baies de portes à plein-cintre qui rappellent les traditions peu éloignées de l'art roman. D. Dieudonné a relevé, il y a soixante ans, les épitaphes du cloître des Cordeliers; les plus anciennes étaient de 1304 et 1310.

Saint-Eucaire. — Des orphelines, l'itinéraire fixé par nos guides nous conduisit à l'église Saint-Eucaire, en passant par les degrés de Saulnerie et par la rue des Allemands. Saint-Eucaire, construit à la fin du XVe siècle, comme l'attestent les caractères flamboyants de son architecture, succéda probablement alors à une église plus ancienne dont elle a conservé la tour. Cette tour, d'un style de transition qu'on peut faire remonter jusqu'aux dernières années du XIIe siècle, est établie, suivant une loi de construction communément observée alors dans notre province, sur la travée qui se trouve en avant du chœur, à la croisée du transept. Des colonnes dont les chapiteaux et les bases sont caractéristiques de la dernière période romane, sont engagées dans les gros piliers carrés sur lesquels elle est assise.

La famille messine des Desch avait sa sépulture dans cette église, à la chapelle Saint-Blaise qui se trouve dans le collatéral gauche. D. Dieudonné y a lu, avant la révolution, des épitaphes du XVe et du XVIe siècle, qui rappelaient le nom de cette antique maison.

Saint-Maximin. — Saint-Maximin, la plus ancienne

église des quartiers d'outre-Seille, n'est pas loin de Saint-Eucaire. Sa nef, dont les parties supérieures portent dans leurs détails la date du XIVe ou du XVe siècle, est peu remarquable et ne présente pas un grand intérêt; mais le chœur offre une abside romane semi-circulaire d'une haute importance pour l'histoire artistique du pays. L'attention des membres du congrès fut vivement excitée par les détails de cette curieuse construction: les baies sans moulures de ses fenêtres, les colonnettes élégantes qui les séparent entre elles et portent les nervures à gros tores géminés de la voûte, et les contreforts bizarres qui leur correspondent à l'extérieur, contreforts quadrangulaires posés sur le chapiteau d'une colonne qui monte jusqu'aux deux tiers de la hauteur des murs, et couronnés par un larmier à forte saillie. L'abside de Saint-Maximin date vraisemblablement du XIIe siècle; la travée qui la précède porte une grosse tour carrée, sœur de celle de Saint-Eucaire, et comme elle, sans doute, de la période de transition.

A l'extrémité de la branche droite du transept, s'ouvre une chapelle sépulcrale construite au commencement du XVe siècle par la famille patricienne des Gournay. Les détails de son architecture accusent la décadence de la troisième période ogivale. Les riches sépultures qui la décoraient ont été détruites, mais quelques belles épitaphes du XVe siècle subsistent encore derrière l'enduit qui a servi à les masquer.

L'exiguité de l'église commandait impérieusement une extension qui lui a été donnée dans ces dernières années, par la construction de nouvelles travées ouvertes le long du collatéral droit de la nef. On doit savoir gré à M. Gillet, curé actuel, et au conseil de fabrique de la paroisse, du goût avec lequel ils se sont conformés aux types fournis

par les anciennes parties de l'édifice, pour l'ordonnance de ces nouveaux travaux.

Saint-Etienne. — En quittant Saint-Maximin, on s'arrêta quelques instants à une ancienne église consacrée autrefois sous l'invocation de saint Etienne, pape et martyr, aujourd'hui emcombrée par les ballots de marchandises d'un negociant qui en a fait un magasin. La nef de Saint-Etienne, de petite dimension, appartient à l'extrême décadence du style ogival; mais ses trois petites absides présentent les caractères intéressants de la période de transition, et pourraient bien appartenir au commencement du XIIIe siècle.

Les Célestins. — Après être sortis de Saint-Etienne, il fallut traverser la place Mazelle et la longue rue d'Asfeld, pour arriver à l'arsenal du Génie, dont les forges occupent l'ancienne église des Célestins. Cette église est composée de diverses parties construites successivement à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. La déviation choquante de l'axe qui passe par ces différentes parties, donne une mince idée de l'habileté des artistes chargés de les raccorder. Certains points de détails, comme l'absence des chapiteaux, caractérisent la décadence déjà prononcée du style ogival. Cependant la nef, qui est la portion la plus ancienne de l'édifice et appartient en partie à la fin du XIVe siècle, présente, à la croisée, des nervures, des clefs de voûte très-remarquables, ornées de médaillons à personnages traités en bas-reliefs. Le chœur, construit au commencement du XVe siècle, au bout de cette nef, est avec elle en complet désaccord pour la longueur, la largeur, et surtout pour la hauteur. Peut-être avait-il été élevé dans la prévision de la reconstruction de la nef entière. Aujourd'hui sa voûte a été détruite, et, vers le milieu de sa hauteur, il est

coupé par un plancher qui forme des greniers et des magasins dans sa partie supérieure.

Le congrès quitte la vieille église pour suivre M. le colonel du génie Rudler, directeur de l'arsenal, qui veut bien lui faire les honneurs de l'établissement. On traverse les magasins, les vastes salles d'armes; là, au milieu des pioches, des cuirasses, un monument d'un genre particulier s'offre à nos regards: à un plafond est suspendu l'aérostat qui servit, à la bataille de Fleurus, à reconnaître les positions ennemies.

Saint-Nicolas. — En sortant de l'arsenal, on donne en passant un coup d'œil au charmant petit portail de l'hôpital Saint-Nicolas. Il est daté de l'année 1518, et c'est un des rares monuments produits chez nous par le style fleuri de la période ogivale tertiaire.

Saint-Martin. — On monte à Saint-Martin dont la belle nef porte, dans ses détails de la transition, la date de la première moitié du XIIIe siècle. Les chapiteaux à tailloir élevé qui accompagnent les colonnettes du triforium sont surtout caractéristiques de cette époque. Le chœur, bien postérieur, n'est que de la fin du XVe siècle. Ses lancettes sont ornées de magnifiques vitraux sortis de l'habile pinceau de Maréchal; ils représentent divers traits de la vie de saint Martin, et, dans le fond, une ascension.

En haut du collatéral gauche, une petite chapelle, construite au XVe siècle, recevait la sépulture d'une partie des membres de la famille des Gournay. M. Clercx, conservateur de la bibliothèque de la ville, s'occupe maintenant à ressusciter leurs épitaphes altérées par le temps.

La chapelle Saint-Nicolas, dans la branche droite du transept, portait le nom des Beaudoche qui y avaient leurs tombeaux. L'hôtel de cette famille était situé en face de l'église même, et on en voit encore des restes importants

dans une petite façade ornée d'un cordon de lancettes ogivales séparées par des colonnettes, et qui semblent appartenir au XIVe siècle.

Notre-Dame. — Le temps qui s'était écoulé rapidement pendant cette course intéressante, pressait les membres du congrès de se rendre à l'Hôtel-de-ville pour la séance du soir. Avant de rentrer cependant, on devait une visite à l'église Notre-Dame. MM. Maréchal et Gugnon l'ont aussi enrichie de beaux vitraux sortis de leurs ateliers; et dans ces dernières années, M. Molckner y a placé, dans le chœur, une statue de la Vierge justement admirée. Notre-Dame est une église moderne, terminée en 1740 par les PP. Jésuites, qui l'avaient élevée sur l'emplacement d'un temple protestant.

Le programme de la première excursion était rempli; les églises de Metz avaient été passées en revue. Restaient encore quelques monuments qu'on devait voir le lendemain, et le plus important de tous, l'orgueil de la cité messine, la cathédrale, à laquelle on avait décidé qu'une visite détaillée serait consacrée.

Visite des monuments de Metz. — Suite.

3 JUIN.

Par M. le Vicomte de CUSSY.

Le départ avait été fixé à midi, *heure militaire*. Le colonel Parnajon, MM. Victor Simon et Joseph Clercx, qui avaient promis d'être nos guides, étaient religieuse-

ment à leur poste ; mais ils essaient vainement de nous arracher au grand salon de l'Hôtel-de-ville, dans lequel M. Ramboux, conservateur du musée de Cologne, avait bien voulu exposer une collection de calques, fruit de quinze années d'efforts et de séjour en Italie. Les uns méditaient devant la plus ancienne représentation de la Mère de Dieu, de l'école Italienne, du pinceau de Simon de Sienne ; les autres contemplaient avec émotion l'image du Sauveur crucifié, la première en date de la même école. On pouvait, sans quitter Metz, reconnaître, avec une certitude mathématique, les œuvres capitales du Cimabué, des Memmi, de Guido de Sienne, etc., etc. Au milieu d'un grand nombre de saints habitants du *Paradis*, les regards retrouvaient avec intérêt le grave et pensif profil du Chantre de l'*Enfer*, peint par son ami Giotto. Enfin, il était près d'une heure, quand la voix de nos chefs parvint à se faire écouter.

Après avoir salué, en passant, le *palais* récemment élevé aux troupes du Génie, et traversé, sous de frais ombrages, la magnifique promenade publique de l'Esplanade, chérie des Messins, nous visitons, dans l'enceinte de l'ancienne citadelle, la *salle capitulaire* des Templiers. Elle devait être digne de ceux dont la puissance excita de si terribles envies; mais le temps et les hommes, souvent plus destructeurs que le temps lui-même, ont laissé bien peu de traces de sa magnificence première : puis, nous la parcourons avec tant de rapidité que, sans le concours de notre obligeant collègue M. Bouet, il faudrait désespérer de vous donner une idée le moins du monde satisfaisante, des curieuses fresques qu'avec quelque peine on y découvre encore. Cette pièce, éclairée par deux fenêtres ogivales ouvrant sur une vaste cour, est décorée, dans tout son pourtour, d'une frise sur-

montée de personnages (fig. 1re). L'un est monté sur un animal difficile à qualifier; un autre est chargé de deux portes énormes: ne serait-ce point Samson enlevant les portes de Gaza? Sur les murs latéraux, on voit dix saints nimbés, cinq de chaque côté; ils sont représentés de trois-quarts, de grandeur naturelle, et debout dans des niches figurées; plusieurs foulent aux pieds des monstres. L'intervalle entre les niches est semé de losanges, de fleurs-de-lys et d'étoiles (fig. 2). Deux des pieds droits des fenêtres dont les embrasures sont ornées de rinceaux, portent chacun un saint peint à fresque; l'un d'eux est vêtu d'une robe blanche et armé de la large épée des croisades. Entre les fenêtres, on remarque les traces, les contours d'un enfoncement qui, sans doute, était jadis occupé par un autel; à la droite, on aperçoit encore une femme nimbée tenant un livre (fig. 3); à la gauche, un ange portant une banderolle sur laquelle on retrouve quelques lettres de l'*Ave Maria* : c'était très-probablement une *Annonciation*.

Le plafond est divisé, dans sa longueur, en deux parties égales par une grosse poutre sur laquelle reposent, de chaque côté, dix-sept poutrelles alternativement vairées argent et sable, et chevronnées gueules et argent. Sur l'une des faces de la grosse poutre, semée de quintefeuilles de gueules en champ d'argent, on voit dix-neuf chevaliers, armés de pied en cap, se chargeant la lance en arrêt (fig. 4). Les chevaux sont caparaçonnés aux armoiries de leurs maîtres, armoiries reproduites sur le bouclier du cavalier. [1]

[1] Les voici telles que M. Bouet a pu les déchiffrer :

1° .....

2° d'argent à ..... de sable;

L'autre face de la poutre est décorée d'un grand nombre d'animaux tant réels que fantastiques, un coq, un griffon, un renard, un singe, etc. : la plupart semblent apporter des objets de diverses formes à un personnage très-effacé, assis sur un trône. Derrière ce trône, on aperçoit une tente sous laquelle on distingue un lion couché.

Toutes ces peintures sont exécutées assez grossièrement; les couleurs dominantes sont le rouge, le jaune et le brun; le bleu paraît avoir existé dans quelques draperies, mais il a laissé peu de traces ou est passé au brun, ce qui explique son absence sur les armoiries.

J'avais à peine eu le temps de recueillir quelques notes, que déjà vous aviez quitté cette salle occupée par le Génie militaire, pour visiter l'église de Saint-Pierre ou de Sainte-Marie, car les avis sont partagés. Quel que soit le vrai vocable, nous reconnaissons de beaux arcs en plein-cintre dans une partie de l'édifice, tandis que dans

3° d'argent au créquier de gueules;
4° d'or à l'écu de gueules;
5° d'argent à la croix de gueules;
6° d'or freté de gueules;
7° de gueules à la fasce d'or;
8° d'or à ..... de gueules;
9° d'argent à cinq annelets de gueules posés 2, 1 et 2.
10° d'argent à .....
11° de .....
12° d'or à ..... de gueules;
13° de gueules à la fasce d'argent;
14° d'or à la roue de gueules;
15° d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un besan de même;
16° d'or au lion rampant de gueules;
17° .....
18° d'argent .....
19° d'or .....

Fig. 1.

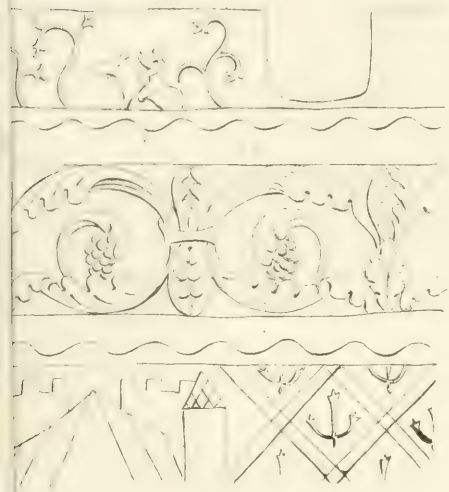

Fig. 2.

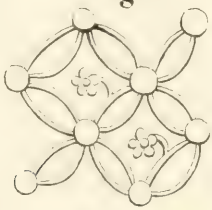

Fig. 2.

Fig. 2.

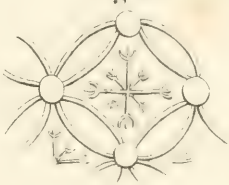

Lith. de Dembour et Gangel, Metz

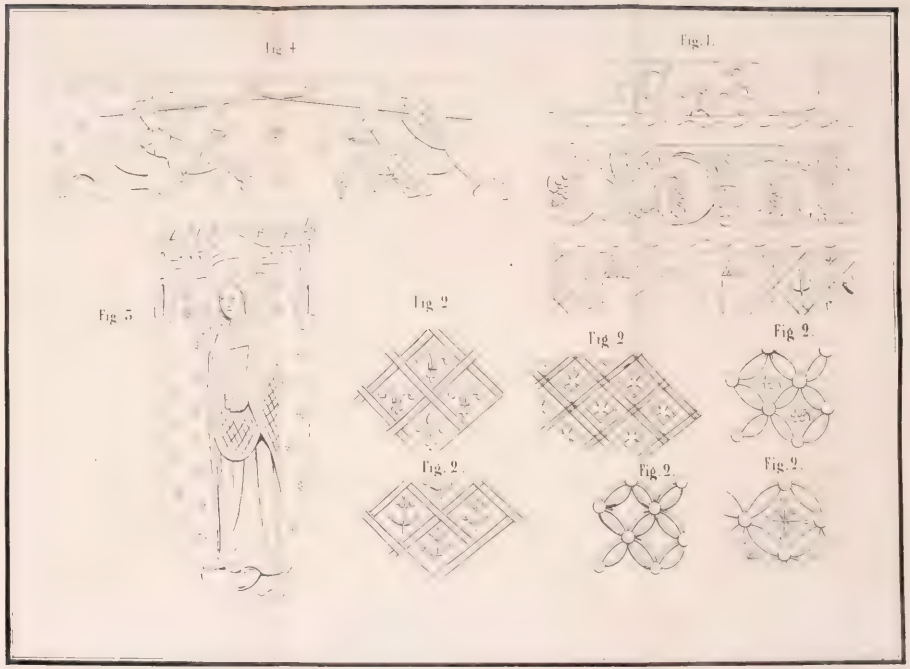
Fig 4
Fig. 1.
Fig 5
Fig 2
Fig 2
Fig 2.
Fig 2.
Fig 2.
Fig. 2.

une autre, l'ogive règne en souveraine. C'est en ce moment un magasin de vieilles ferrailles.

Après avoir rendu justice à l'ordre parfait qui préside à une salle d'armes renfermant de 50 à 60,000 fusils, en grande partie encore à silex, et après une courte halte devant une jolie porte du XVIIe siècle, nous atteignons l'*oratoire* des victimes de Philippe-le-Bel. Une assez haute muraille d'enceinte protége cette relique architectonique dont la porte est ornée de la croix grecque. A l'extérieur, cette chapelle est octogone et se termine par une petite abside en cul-de-four. Au flanc gauche, près de l'entrée, est accolée une construction en fort mauvais état, probablement un tombeau d'une époque postérieure. L'intérieur du monument nous présente sept hémicycles à peine indiqués et séparés par de longues colonnes engagées, portant des chapiteaux romans sculptés dans le goût de l'époque ou dépourvus d'ornements. C'est là certainement un ædicule du XIIe siècle. A la clef de voûte, les uns signalent un aigle, d'autres un hibou; votre serviteur, Messieurs, y a vu une colombe. Nous n'avons pas le temps de débattre la question; c'est tout au plus s'il nous reste celui de constater que l'entrée de l'abside est à ogive assez peu prononcée; de voir l'agneau qui orne la voûte de cette partie, et de reconnaître quelques traces de peintures à fresque.

Bientôt la colonne a de nouveau traversé l'Esplanade à la suite de ses guides, auxquels M. le colonel du Génie Vincenot est venu gracieusement se joindre. En passant dans la rue des Clercs, on nous indique le n° 17 comme renfermant, au-dessus et au-dessous du sol, de beaux débris romains. Nos éclaireurs se précipitent dans une cave profonde, et, ainsi qu'il avait été dit, nous voyons une belle muraille en petit appareil avec chaînes régulières

en briques, selon l'usage du IVe et du Ve siècle. L'édifice auquel appartenait cette construction n'avait pas moins de 70 pas sur la rue.

Nous reprenons notre course, elle est un peu longue cette fois. Il nous faut franchir la rivière, et nous arrivons au n° 72, rue du Pontiffroy, chez M. Paguet, qui, pour nous recevoir, avait obligeamment quitté ses champs.

M. Paguet est un heureux collecteur qui en a pour tous les goûts : le naturaliste comme le philologue ; l'antiquaire dans toute l'acception de ce mot, aussi bien que le peintre, peuvent trouver ici ample matière à observations.

Il me faudrait bien plus d'espace qu'il ne m'en est accordé dans votre compte-rendu pour vous offrir un détail un peu complet de toutes ces richesses ; je me bornerai à signaler les objets qui ont fixé les regards de tous. Je citerai d'abord une cage dorée, ornée de plaques du plus beau *Sèvres* bleu, et garnie en dessous d'une pendule à cadran en émail. Ce meuble précieux a appartenu à l'infortunée Marie-Antoinette.

Je ne vous entretiendrai pas des manuscrits, des nombreux incunables, des châsses bysantines, des peintures, des armes de tous les âges, de tous les peuples, etc. ; mais je ne puis passer sous silence un admirable groupe en ivoire du Christ mort dans les bras d'un ange. Quelle expression ! quel travail exquis ! D'autres sculptures, en même matière, sont également dignes d'intérêt.

Vous parlerai-je des deux parties postérieures d'un diptyque appartenant évidemment à un même personnage consulaire ? elles sont ornées de chasses en relief, et vous savez combien sont rares les monuments de ce genre.

Vous vous êtes encore arrêtés, Messieurs, devant un bouclier formé d'une seule corne d'élan, couverte de sculptures, et devant ce magnifique *olifan*, déjà tant de

fois cité pour ses belles proportions et les scènes religieuses qui s'y trouvent en relief.

Enfin, vous avez remarqué un fragment du tombeau de Louis-le-Débonnaire, dont les restes reposèrent pendant plusieurs siècles dans l'église Saint-Arnould, hors murs, de cette ville. Ce débris précieux d'un sarcophage dont le style rappelle l'art dégénéré de la décadence romaine, représente le *passage de la Mer-Rouge*, sujet qu'on trouve reproduit d'une manière à peu près identique sur plusieurs monuments du même genre, antérieurs au IXe siècle.

L'ordre du jour nous dirigeait maintenant vers les fortifications. A la suite des colonels Parnajon et Vincenot, nous avons franchi les fossés qui protègent l'arsenal. Là nous attendait un énorme monstre de bronze, glorieux trophée de nos victoires. Le *Griffon*, venu d'Ehrenbreitstein, ne pèse pas moins de 66,000 *livres*, comme disaient nos pères. Sa formidable gueule vomirait au besoin des boulets de 150, dont de nombreux spécimens l'entourent. Ne craignez rien cependant, depuis cinquante ans bientôt le *Griffon* s'est montré doux et inoffensif.

Une imposante ceinture de canons et de mortiers qui semblent coulés d'hier, tant ils brillent, dessine le pourtour de plusieurs vastes constructions, et prouve qu'en cas de nécessité, *la dernière raison des rois* aurait ici de puissants arguments.

Une seconde salle d'armes, beaucoup plus vaste et plus ornée que celle du début de notre course, nous a offert cinquante et quelques mille fusils, sabres, lances, cuirasses, etc., etc.

Nous sommes bientôt sur les remparts qui datent du XIIIe siècle, et qui sont garnis de tours rondes ou carrées.

Les murs, proprement dits, ont trois mètres d'épais-

seur. Pour empêcher l'ennemi de les saper ou de les escalader à l'improviste, on a élevé plus bas et en avant la *fausse braye*, qui en est séparée par un chemin de ronde de trois à quatre mètres de largeur.

Nous reconnaissons successivement la tour des maréchaux, celles des chaudronniers, des maçons, des tailleurs, des bourreliers, celle enfin de la cité. Le colonel Parnajon nous explique que ces diverses indications rappellent les devoirs de chacun des corps de métiers qui devaient défendre ou faire défendre à leurs frais ces parties de la protection commune et en assurer l'entretien.

On nous indique le point d'où les troupes du duc d'Albe *tâtèrent* pendant quelques jours cette partie de la ville, et se pressèrent de déménager, tant l'essai avait été peu satisfaisant. Il est vrai qu'à l'intérieur on avait placé de l'artillerie sur des maisons, près de la cathédrale, et pris d'autres promptes mesures de défense. Guise était là, et autour de lui se pressait l'élite de la France.

Je ne ferai ici, Messieurs, que citer en passant et pour mémoire, le temps d'arrêt, d'abord assez effrayant, qui faillit compromettre notre marche vers la porte des *Allemands*. Vous vous rappelez qu'un des plus jeunes adeptes de la science se dévoua au salut des jarrets de l'assemblée? l'obstacle fut surmonté et nous pûmes descendre jusqu'à cette curieuse partie des fortifications de la cité messine.

Vous savez quel rôle important jouaient au moyen âge les portes des villes? C'était le point principal de toutes les attaques de vive force; aussi l'art de la défense des places s'en est-il particulièrement occupé en les garnissant de tous les moyens possibles de protection : — herses en fer, machicoulis, escaliers à double

hélice pour la facilité des défenseurs, galeries crénelées, combinaisons de toute nature.

A la porte des *Allemands*, nous constatons des constructions du XVe siècle, et la date ne peut être douteuse, car une inscription en lettres gothiques, encastrée à l'extérieur, nous dit que Henri de Ranconval fut chargé de ce travail en 1445. C'est le même architecte qui éleva une des tours de la cathédrale.

Trois heures étaient sonnées depuis quelque temps déjà; l'assemblée, après avoir remercié ses guides, se dirigea vers l'Hôtel-de-ville.

Excursion à Prény, etc.

4 JUIN.

Par M. le Vicomte de CUSSY.

L'horloge de la cathédrale allait sonner cinq heures. De toutes parts on voyait arriver sur la place Napoléon les archéologues, éveillés à la pointe du jour par l'attrait d'une excursion dans les environs de la ville, si pittoresques et si riches en souvenirs. Bientôt deux vastes omnibus à la livrée de la poste viennent se ranger devant le lieu du rendez-vous général. On fait l'appel nominal : quarante et une voix y répondent. Enfin, à cinq heures et demie, on se met en mouvement. A la demande générale, M. Victor Simon veut bien se charger de l'enseignement archéologique; MM. Joseph Clercx et le B^on d'Huart le secondent à la satisfaction générale.

Vraiment nous produisions un grand effet ! Les Messins, malgré l'heure matinale, accouraient sur leur porte ou se montraient aux croisées. Nous aussi nous pouvions nous vanter de nos *populations empressées*. Nous allions bon train et ce fut l'affaire de quelques minutes pour franchir la citadelle, ses hauts remparts, son large et profond fossé, sur lequel on a jeté un pont de pierres digne d'être noté, à la fois, pour son élégance et sa solidité. C'était un des souvenirs de l'habile direction de M. le colonel du Génie Parnajon... Nous sommes en pleine campagne. De nombreuses et élégantes villas annoncent le voisinage d'une grande ville ; nous traversons le territoire du *Sablon*, commune chère aux horticulteurs. Elle portait autrefois le nom des *Basiliques*, parce que la domination romaine s'y révélait dans tout son éclat par ses thermes, sa naumachie, son amphithéâtre ; comme plus tard la piété de nos pères y construisit les puissantes abbayes de St.-Clément, St.-Arnould, St.-Symphorien, etc.

Bientôt on nous indique, à gauche, près de la route, l'emplacement du château de *Frescati*, résidence d'été des évêques de Metz, qui fut détruit au commencement de ce siècle. Il mérite d'être rappelé au souvenir, non tant pour sa magnificence que pour le motif qui en amena l'érection. La désastreuse année 1709 n'avait pas seulement frappé notre gloire militaire ; la misère, causée par un hiver d'une sévérité inouie, était affreuse ; Mgr. de Coislin, alors sur le siége épiscopal, voulant procurer du pain aux malheureux, fit élever, entre autres grandes constructions, cette maison de plaisance qu'il entoura d'immenses jardins. [1]

[1] C'est encore à la munificence du même prélat que la ville de Metz doit la vaste et belle caserne d'infanterie qui porte son nom,

Nous approchons de Jouy. Tandis que l'érudit bibliothécaire nous rappelle que ce nom a succédé à celui de *Gaudiacum*, le B^on^ d'Huart nous conte quelques traditions naïves et piquantes du moyen âge, sur les lieux que nous allons visiter.

Ces récits, qu'à mon grand regret le cadre de ce rapport ne me permet pas de vous répéter, étaient à peine achevés, et déjà nous touchions aux débris du merveilleux monument — *Pont-du-Diable*, suivant la légende; Aqueduc romain, suivant la science.

On fait halte, on se groupe autour de M. Victor Simon, qui nous fait examiner les détails de cette gigantesque construction. Les arches sont encore, sur la rive droite, au nombre de dix-sept, plus ou moins bien conservées; leur revêtement est en petit appareil fort régulier. L'arche sous laquelle passe la route, a quinze mètres sous clef et près de six mètres d'ouverture au diamètre de sa voûte. Revenant sur nos pas, nous escaladons la côte à gauche pour reconnaître un bassin circulaire récemment déblayé par les soins et aux frais de MM. Emm. Michel et Dufresne, membres de l'académie royale de Metz. Ce bassin servait en quelque sorte de filtre aux eaux avant qu'elles se dirigeassent, par un angle fort aigu, vers *Divodurum*. Le radier, dont nous voyons l'entrée, est double et séparé par une cloison en briques; cette disposition avait pour but de permettre la réparation d'un des conduits sans interrompre le service. La restauration de quelques-unes des arches, faite il y a peu de temps et qui était de la plus grande urgence, semble réunir l'approbation du plus grand nombre.

et qu'il fit construire sur l'emplacement de l'ancien *Champ-à-Seille*, dans le but de soulager les habitants du fardeau des logements militaires.

Nous donnerons plus loin quelques autres détails sur l'*Aqueduc de Jouy*. En attendant, nous traversons le riche et populeux village qui porte ce nom. Une maison à droite présente deux beaux mascarons sculptés, sauvés des ruines du château de Frescati. Un peu plus loin, une habitation, fortifiée par deux tours disposées avec habileté pour sa défense, était, à ce qu'il paraît, la *petite maison* du célèbre duc de Suffolk, à qui l'amour de la belle veuve de Louis XII ne suffisait pas.

Corny, à trois kilomètres de Jouy, nous offre de magnifiques jardins. A notre gauche, on découvre, sur une hauteur, les ruines de *Châtel-Saint-Blaise*, vieux castel aux légendes merveilleuses dont je n'ai pas le temps de vous donner ici un échantillon. Là, les Romains avaient, comme en tant d'autres lieux, devancé la féodalité.

Nous passons la Moselle sur le joli pont suspendu de *Novéant*, laissant sur notre gauche le château qu'habita le glorieux défenseur de Metz contre Charles-Quint.

Nous longeons un beau ruisseau dont les eaux limpides roulaient autrefois sur l'aqueduc avec une rapidité de cinquante-deux mètres par minute, donnant plus de trente mille litres d'eau dans le même espace de temps.

M. Victor Simon nous montre, au sommet d'une colline voisine, deux arbres près desquels on trouve une pierre portant d'assez profondes empreintes; la tradition veut que ce soient celles des genoux de saint Clément. On signale, à notre gauche en remontant le cours de la Moselle, les ruines imposantes du château de *Mousson*, et plus loin encore, la côte de *Sainte Geneviève*, près de l'antique *Scarpone*, théâtre de la victoire de *Jovin*, si bien décrit dans une de nos dernières séances, par notre habile collègue, M. Digot. Enfin, nous atteignons *Pagny*, désigné pour la halte du déjeûner dont le besoin com-

mençait à se faire vivement sentir. Toutefois, on décide que l'ascension au château de *Prény*, dont nous apercevons les ruines sur notre droite, aura lieu avant ce reconfort.

Prény, à deux kilomètres de Pagny, était un des plus puissants boulevards des ducs de Lorraine, qui en tiraient leur cri de guerre. Un vieux chroniqueur a dit :

> Ils crient Prini ! Prini !
> Honneur au riche duc Ferry,
> Marchis entre trois royaumes.

Succédant à un fort romain, le fier manoir féodal a subi de glorieuses et cruelles alternatives. Vaillamment assiégé, vaillamment defendu, il a été détruit et relevé plusieurs fois. Sa destinée s'accomplit sans retour sous la main de fer de Richelieu, lorsque le vindicatif cardinal eut perdu tout espoir de couronner sa nièce, la Combalet, comme duchesse de Lorraine et de Bar. Ce n'est point sans peine que nous parvenons au nid d'aigle dont l'aire, aujourd'hui paisible, est abandonnée au laboureur.

La croix de Lorraine se dessine encore en relief à l'extérieur, sur la muraille d'enceinte. Nous essayons de pénétrer dans une tour imposante, qui défendait l'entrée du château ; mais les décombres s'opposent à nos efforts. Nous franchissons alors la porte en ogive, laissant à notre droite le vieux corps-de-garde, aujourd'hui une étable, et nous pouvons enfin nous rendre compte de l'ensemble de la forteresse, qui n'occupait pas moins de quatre hectares de superficie.

Les murailles extérieures sont ornées de boulets engagés, en pierre. On parvient aux fossés par des poternes et escaliers de sortie ; rien, en un mot, ne manque à la protection de la place ; toutefois, en arrière du plateau

sur lequel elle est construite, on voit une élévation qui domine un peu son emplacement.

Le château se divise en deux parties inégales : le grand bayle, de forme rectangulaire, et le petit, à peu près circulaire. Dans la muraille qui les sépare, se trouve le donjon ; celui-ci renfermait la cloche dite *mande-guerre*, qui sonnait la prise d'armes du suzerain et convoquait ses défenseurs.

Après avoir parcouru en tous sens ces belles et imposantes ruines, et joui de l'admirable coup d'œil que présente, à leurs pieds, la riche vallée de la Moselle, nous allons prendre place au banquet que nos commissaires avaient préparé.

Au dessert, M. Nivois, maire de Pagny, [1] propose un hommage à la mémoire de l'une de nos plus belles et plus pures gloires parlementaires, le comte de Serre, garde-des-sceaux en 1820, né dans ce village. Cette motion est accueillie avec une vive sympathie par les convives, qui s'associent unanimement à des sentiments si honorables et si bien exprimés.

Un membre propose ensuite la santé de nos confrères d'Allemagne, venus pour prendre part à nos travaux, et qui nous préparent un accueil hospitalier. Aussitôt, M. Reichensperger, dont l'esprit et la science ont brillé d'un éclat égal dans nos réunions, prend la parole :

« Permettez-moi, s'écrie notre poétique confrère, de protester contre toute délimitation de territoire entre nous ; je ne veux voir ici ni Français ni Allemands. Les amis des sciences et des arts n'ont qu'une seule et même patrie, le ciel, d'où leur viennent les plus pures et vi-

[1] M. le maire avait eu la gracieuse attention de faire apporter quelques bouteilles d'excellent vin de Pagny. (Ce vignoble est l'un des plus renommés de la Lorraine.)

vifiantes inspirations ; le ciel, objet de leurs plus chères espérances et vers lequel ils doivent sans cesse diriger leurs regards. Rallions-nous donc désormais autour d'une même bannière et qu'elle reflète l'azur des cieux. » Cette pensée, empreinte du sentiment religieux, et que je rends d'une manière incomplète et pâle, excite les applaudissements de l'assemblée.

Cependant nous reprenons nos places de voyage, et à l'entrée de Novéant nous nous enfonçons dans la vallée si fraîche, si gracieuse qui conduit à Gorze. Bientôt, au bord de la route, nous retrouvons le radier de l'aqueduc qui reçoit, dans tout ce parcours, de nombreux ruisseaux descendant des coteaux voisins. Quelques amateurs éprouvent la dureté du ciment romain.

Gorze est une petite ville située au fond d'une gorge des plus pittoresques. Nous y remarquons, en passant, la façade d'un bâtiment vaste, d'élégante structure; c'est l'ancien château abbatial converti récemment en dépôt de mendicité. Nous visitons l'emplacement de l'ancienne et célèbre abbaye, jadis fortifiée et qui a été démolie au XVIIe siècle : il n'en reste d'autres vestiges qu'un pan de muraille et un fossé que le propriétaire actuel (M. Collinet), a religieusement respectés. Un peu au-dessous, au pied de la chapelle de Saint-Thiébaut, pélerinage renommé, est une belle fontaine dite *des Bouillons*; nous y courons à la suite de nos guides; et, à environ cinq cents mètres plus bas, près d'un moulin, nous nous arrêtons pour voir le point où les eaux abondantes et limpides de cette source s'engagent dans l'aqueduc souterrain qui jadis les conduisait à Metz. Il présente partout deux mètres de haut sur un de large ; les habitants des nombreuses maisons élevées sur son parcours, en ont percé la voûte et vont y puiser de l'eau pour leurs usages domestiques.

Cependant M. Victor Simon nous rallie pour gravir de conserve la montagne qui domine Gorze, et résoudre un problème archéologique. Il s'agit de décider si un bloc de roche, qui repose sur deux autres, peut être pris pour un de ces *dolmens* naturels dont les prêtres gaulois se servaient comme de chaire pour leurs enseignements. La position est heureuse pour le but indiqué, car, en avant du bloc que nous avons escaladé à plusieurs, est une espèce de petite place propre à un auditoire. Nous descendons vers l'église en faisant, à la question de notre savant confrère, cette réponse qui est bien souvent, il faut le confesser humblement, le dernier mot de la science.... : *Peut-être?*

L'église de Gorze est fort curieuse et mérite que le plan en soit dressé. Les arcades de la nef sont à ogives avec chapiteaux à crochets, et surmontées de croisées en plein-cintre. Les ouvertures des collatéraux ont aussi la même disposition. Sur une porte latérale, à droite et à gauche du tympan, on voit la résurrection de *Lazare* et *Jonas* sortant de la baleine. Les arceaux de la tour sont de style roman; je le répète, cette église mérite fort d'être étudiée; elle remonte au XIIIe siècle. Gorze est à vingt kilomètres de Metz; l'aqueduc en parcourait vingt-deux pour s'y rendre, et présentait, de la prise d'eau à l'arrivée, près de vingt-trois mètres de pente.

Nous reprenons notre course vers le quartier-général, gagnant bientôt Ancy, village propre où règne, ainsi que dans tous ceux que nous avons parcourus, un air d'aisance et de bien-être fort remarquables.

L'église d'Ancy mérite une station. Le curé, M. Perin, ecclésiastique fort distingué et savant numismatiste, vient nous en ouvrir les portes, après nous avoir fait remarquer le clocher polygonal séparé de l'église; il

servait en même temps de tour de défense; ses baies sont toutes romanes.

L'église présente une nef principale et deux collatéraux, il n'y a qu'une seule abside à cinq ouvertures ; les nervures, qui vont s'épanouir sous les voûtes de la nef, sortent du fût des colonnes sans intermédiaire, ainsi que nous l'avons plusieurs fois remarqué dans nos courses en ce pays. Une rose qui décore le portail occidental, est simple et d'un bon effet.

Nous partons de nouveau pour suivre une chaussée charmante, en longeant, comme toujours, des côteaux couverts de vignes. Nous retrouvons les grands débris de l'aqueduc ; de ce côté de la rivière, il n'y a plus que sept arches entières ; deux d'abord, puis cinq, puis un pilier encore debout.

Nous atteignons une muraille fortifiée qui protège l'église d'*Ars,* dont le nom tout romain indique suffisamment la destination. C'était là, dit-on, que stationnaient les troupes qui ont travaillé à l'aqueduc. On ne donne pas un coup de bêche sans rencontrer une médaille romaine.

La caravane s'arrête encore ; on descend et, prenant à gauche par une belle vallée, on arrive au village de Vaux, semé de charmantes maisons de campagne, parmi lesquelles on distingue celles de M. Stoffels et de M. le Cte du Coëtlosquet. Tandis que les uns se reposent dans les frais jardins de notre hospitalier collègue, d'autres, plus zélés archéologues, vont visiter l'église paroissiale qui, à l'exception du clocher, appartient à l'époque ogivale tertiaire dans toute l'élégance de ce gracieux style. Sur l'un des piliers, à l'angle du transept et de l'abside, on voit une fresque d'une parfaite conservation portant la date de 1595, et représentant quatre membres de la famille Ragot (de Metz), agenouillés devant le Christ expirant sur

la croix. (Les mêmes personnages se retrouvent sur un vieux vitrail, à l'une des fenêtres du transept.) Le chœur est orné d'une belle verrière, sortie des ateliers de MM. Maréchal et Gugnon ; elle a pour sujet le *baptême de Clovis*. Le clocher est roman ; c'est une vaste tour carrée, à plusieurs étages, qui, dans les temps d'invasion, trop fréquents à ces époques reculées, servait de refuge aux habitants de Vaux ; on y trouve une cheminée de dimensions énormes.

A une légère distance de Vaux, les anciennes églises de Jussy et de Rozérieulles auraient mérité encore de fixer l'attention des membres du congrès ; mais l'heure avancée ne leur permet pas de se détourner pour les visiter. On reprend la route directe de Metz, et bientôt, on traverse le pont de Moulins, construit, sur la fin du XIIIe siècle, aux frais de l'hôpital Saint-Nicolas, de Metz, [1] qui y percevait un droit de péage. En 1657, la Moselle s'étant creusé un nouveau lit, les piles aujourd'hui reposent au milieu d'une riante prairie. Près de là, dans le village de Moulins, on nous montre l'ancien château du maréchal de Fabert, en partie converti en fabrique.

On fait une dernière halte à Moulins ; nous suivons le baron d'Huart qui nous fait voir dans les vignes, à mi-côte, l'un des deux aqueducs découverts en 1844 et dont une savante description a été donnée dans les Mémoires de l'Académie de Metz. J'ajouterai que celui que nous avons

[1] L'hôpital Saint-Nicolas a été chargé de la construction du *Pont-des-Morts* (dans l'intérieur de Metz), qui remonte à la même époque. En compensation, on lui concéda le droit d'exiger, au décès de toute personne de l'archiprêtré de cette ville, de quelque qualité, condition et sexe qu'elle fût, le meilleur de ses vêtements. C'est de là que ce pont a reçu le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

visité offre le plus haut intérêt archéologique ; il servait probablement aux usages d'une riche villa ; car, par sa pente, il annonce qu'il n'a pu avoir pour but de fournir ses eaux à *Divodurum*. Telle a été du moins la conclusion de plusieurs d'entre nous.

Nous achevons de gravir la côte de Chazelles, dont l'église et le clocher lui-même sont garnis de créneaux comme on en rencontre tant en Angleterre, mais si peu ailleurs. Les rives du Rhin n'offrent, autant qu'il m'en souvienne, que deux exemples d'édifices religieux disposés de cette manière : ce sont les églises de Saint-Goar et d'Oberwesel. Dans le pays, on prétend même que cette dernière a été construite aux frais d'une comtesse anglaise.

Les proportions de l'église de Chazelles sont fort exigües ; son abside est en cul-de-four. Dans la croisée de gauche la clef de voûte porte un cor ou olifan, qui a préoccupé nos généalogistes, MM. de Lambron et d'Huart.

Nous remontons en voiture cette fois pour la dernière ; tous, nous admirons le ravissant panorama de Metz, sa splendide cathédrale et les coteaux qui forment le fond du tableau. Nous passons entre le champ de manœuvres du Ban-Saint-Martin et de belles promenades sur le bord de la Moselle qui, ici, au moyen d'une digue, présente une majestueuse cascade.

Les fortifications sont enfin franchies, et il était sept heures quarante minutes quand, revenus sur la place du départ, un peu fatigués de tant d'émotions diverses, nous nous sommes dit : Au revoir.

Visite des monuments de Metz. — Suite.

CATHÉDRALE.

Par M. Auguste PROST.

---

5 et 6 JUIN.

Le 5 juin, les membres du congrès, réunis à midi à l'Hôtel-de-ville, se rendirent de là à la cathédrale, sous la conduite de M. l'abbé Rollin, Chanoine du chapitre. Sa dignité de Coûtre de la cathédrale lui donnait plus qu'à aucun autre le droit de faire au congrès les honneurs de la noble basilique, droit que justifie du reste son savoir, et dont son obligeance l'engageait à user tout à notre avantage.

Il importe peu ici de parler des constructions primitives qui ont disparu et fait place à celles que nous voyons aujourd'hui. Dès les premiers siècles, un oratoire consacré sous l'invocation de saint Etienne existait dans l'emplacement même qu'occupe notre cathédrale. La tradition en attribuait la fondation à saint Clément, premier évêque de Metz. Au VIIIe siècle, de nouvelles constructions furent dues à l'évêque Chrodegand et à l'empereur Charlemagne; plus tard nos annales signalent encore, au commencement du XIe siècle, l'évêque Théodoric II, comme l'auteur d'importants travaux à la cathédrale. Dans ce qu'elle nous offre aujourd'hui, il est impossible de rien reconnaître qui

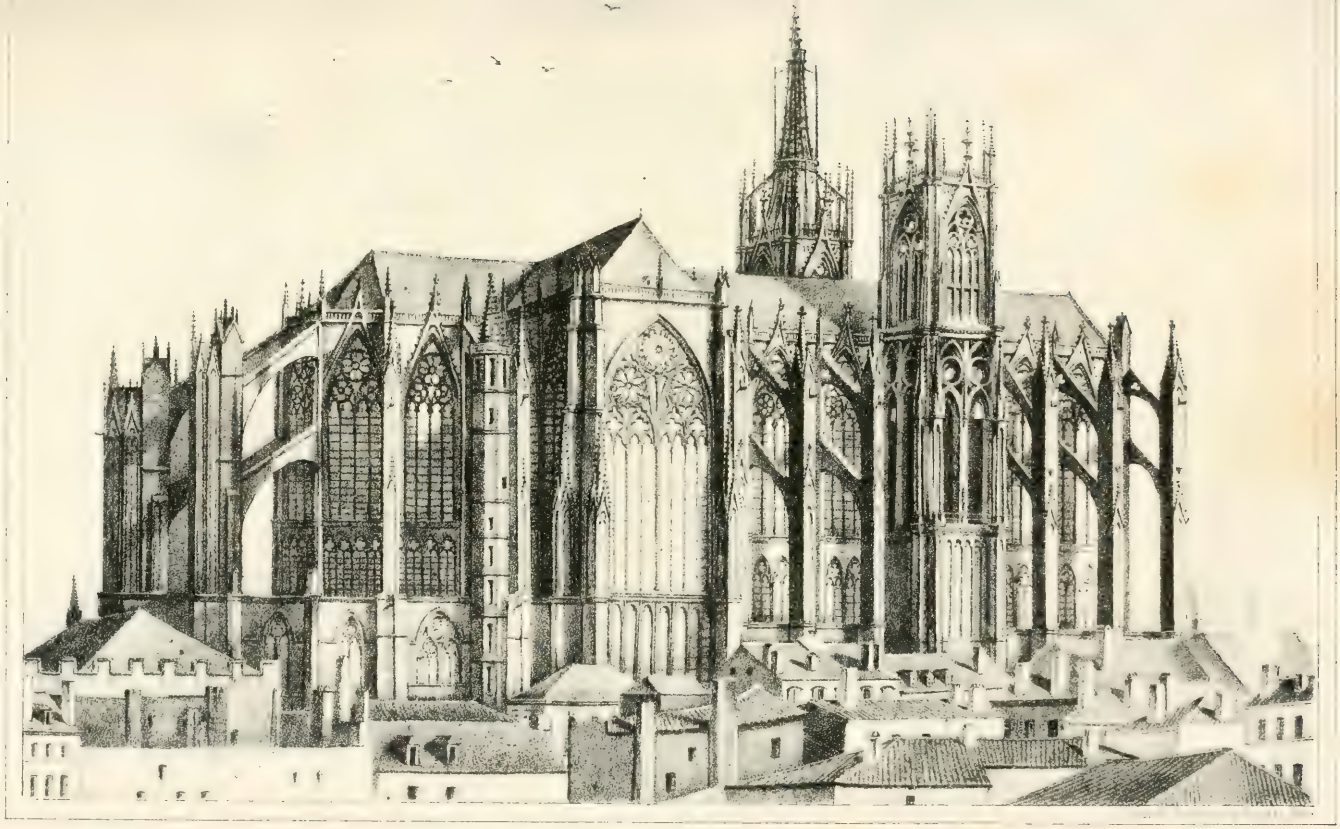

Cathédrale de Metz. Vue prise de la terrasse de la Préfecture.

puisse être, avec quelque vraisemblance, attribué à ces temps reculés; et la date des premiers travaux de l'édifice actuel doit être avancée jusqu'à la première moitié du XIVe siècle, époque à laquelle nous voyons que l'évêque Adhémar de Monteil ordonna la reconstruction de la nef.

C'était en 1332. La cathédrale d'alors était moitié moindre que celle que nous voyons aujourd'hui; ses trois absides romanes étaient assises à peu près à l'endroit où est encore maintenant le chœur; quant à la nef, elle ne venait guère que jusqu'au point où s'élèvent maintenant les deux tours, et là elle était limitée par une ruelle qui la séparait d'une assez belle église, Notre-Dame-la-Ronde, reconstruite pendant la fin du XIIIe siècle. Les vastes plans de 1330 poussèrent la nef de la cathédrale à travers Notre-Dame-la-Ronde; et, de cette ancienne église, il ne resta plus que quelques parties absorbées dans les constructions du nouvel édifice.

En admirant l'audacieuse élévation de l'immense vaisseau de la cathédrale, nous nous demandons quel est l'artiste hardi qui a osé en concevoir la première pensée, et nous ne savons s'il faut en croire la tradition qui l'attribue à Pierre Perrat. En effet, avant la révolution, on voyait encore dans le collatéral gauche son tombeau sur lequel il était qualifié de *Maître de l'ouvrage de l'église de céans;* mais son épitaphe en même temps faisait foi qu'il était mort en 1400, et il lui eût fallu un talent bien précoce pour donner, dès 1330, les plans d'un édifice aussi important que celui qui nous étonne aujourd'hui. En tout cas, si les premiers dessins peuvent lui être contestés, l'accomplissement de l'œuvre lui appartient au moins pour la plus grande partie; car on sait positivement qu'il eut la gloire de fermer cette voûte immense et

d'élever jusqu'à la plate-forme les deux tours qui flanquent la nef de part et d'autre.

Les membres du congrès se sont arrêtés longtemps dans la région inférieure de la nef, dont l'étude est rendue fort intéressante par le raccordement des diverses parties empruntées, lors de la construction, aux édifices de Notre-Dame-la-Ronde. Ils ont examiné successivement le chœur de cette église, qui s'ouvre comme une simple chapelle dans le collatéral droit, les quatre gros piliers monocylindriques qui ont appartenu à la nef de Notre-Dame, du sol de laquelle les détails de leur soubassement rappellent l'ancien niveau; enfin le petit portail muré actuellement et qui s'ouvrait sur la place Saint-Étienne. Là leur attention a été particulièrement sollicitée par les curieux bas-reliefs qui le décorent à l'extérieur, et qui ont été dégagés depuis quelques années de l'enduit de mortier qui les masquait. M. de Caumont, si capable d'en apprécier toute la valeur, a exprimé le désir qu'ils fussent dessinés et étudiés. Rentrant dans l'intérieur de l'édifice, on est descendu à la travée inférieure du collatéral gauche où est déposée la cuve de porphyre antique, qui a longtemps servi de fonts baptismaux à la cathédrale, et qui, dans les anciennes descriptions, est désignée sous le nom de *puits saint Jehan*. Enfin, on s'est arrêté près de là devant la pierre sépulcrale de cet artiste messin qui avait été, dit son épitaphe, *ménétrier* de l'empereur Charles, et d'Alphonse, roi de Castille, et qui, après avoir vécu dans ces cours brillantes, était revenu pieusement mourir à l'endroit où avait été son berceau. La tombe du vieux musicien date de la fin du XIVe siècle, et a été retrouvée tout récemment derrière un massif de maçonnerie qui avait servi à la masquer. Aujourd'hui cette pierre modeste subsiste seule de toutes les somptueuses sépultures qui

Bas-Reliefs d'un des contre-forts du portail de Notre-Dame de la Ronde.

Cathédrale de Metz.

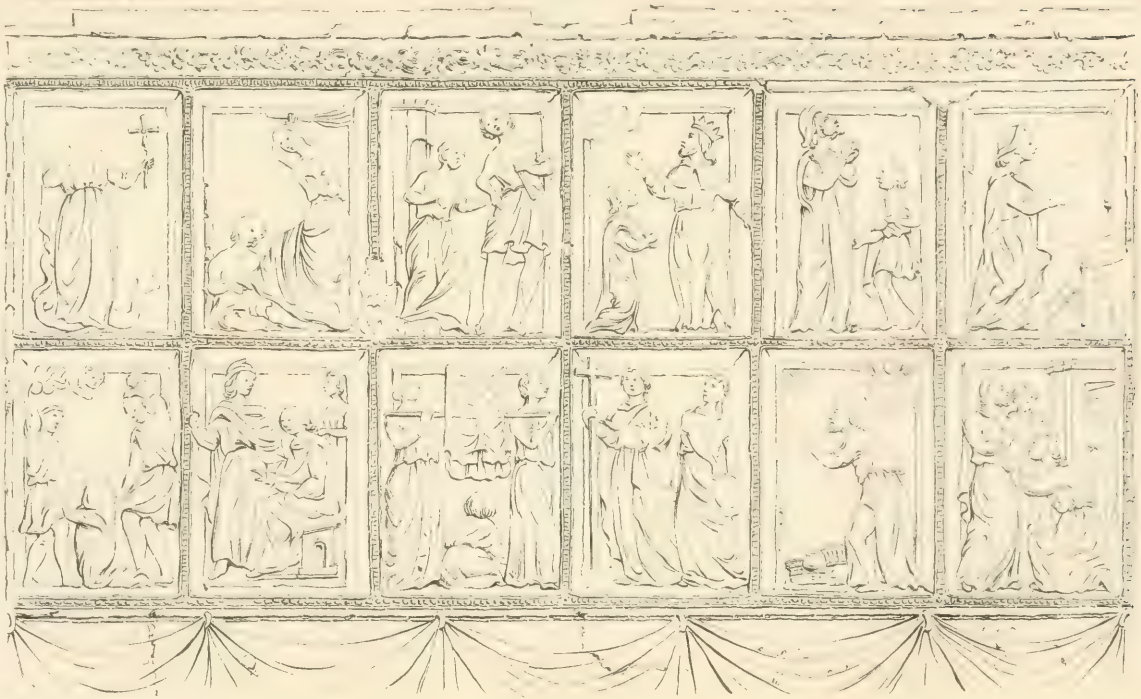

ornaient jadis la basilique messine et que la profanation en a rejetées.

Dans la travée correspondante du collatéral droit, s'ouvrait autrefois le portail principal de la cathédrale. Ce portail avait été bizarrement placé dans un angle par lequel l'édifice touchait à la place publique. L'axe principal de l'église aboutissait alors aux cours et dépendances privées de la demeure épiscopale. Cette fatale circonstance nous a valu l'œuvre si regrettable de Blondel. Son lourd portail s'étale à la place qu'aurait dû occuper le premier ; et, dans ses constructions accessoires, il a fait tomber celui-ci, dont on peut voir encore quelques parties dans la cour d'une maison voisine.

La vaste nef de notre cathédrale, commencée en 1332, a été terminée dans le courant du XVe siècle. Les différentes phases de sa construction restent pour nous apparentes, dans les modifications successives survenues aux types de détails pendant cette longue période. A la fin du XVe siècle, elle aboutissait encore au transept et aux trois absides romanes de la basilique du VIIIe siècle.

En 1486, la branche gauche du transept tombe; à sa place se relève la chapelle de Notre-Dame-la-Tierce. Enfin la chapelle Saint-Nicolas et le chœur, construits de 1503 à 1519, complètent le nouvel édifice commencé deux siècles avant par l'évêque Adhémar. Ces parties supérieures de la cathédrale, construites à la fin du XVe et au XVIe siècle, devraient, ce semble, nous montrer les caractères capricieux de l'ogival tertiaire à l'époque duquel elles appartiennent. Mais non, ce style s'y montre à peine dans quelques détails, suffisants du reste pour signaler sa présence, et l'ordonnance générale est encore celle qui a présidé, au XIVe siècle, au dessin de la nef. Ne nous en plaignons pas. Pour quelques fantaisies artistiques

que nous y perdons, nous y gagnons au moins l'admirable unité d'aspect de l'édifice entier. Et quel regret pouvons-nous garder encore quand notre œil, satisfait par l'harmonie de ces grandes lignes, embrasse sans effort ce vaste ensemble, et se promène sans qu'aucune disparate vienne le choquer, de la rose hardie de Pierre Perrat, à celles que les artistes du dernier âge ont percées dans les deux branches jumelles du transept ?

Les membres du congrès, qui ont tout examiné avec soin, sont descendus dans la crypte pratiquée sous le chœur. Cette crypte a été faite, selon toute apparence, au commencement du XVIe siècle, en même temps que les constructions supérieures. Elle est néanmoins composée de deux parties distinctes : l'une qui règne sous le collatéral et les chapelles du chœur, et qui présente comme eux les caractères architectoniques de l'ogival tertiaire ; l'autre qui est embrassée par la première et qui se trouve sous le chœur lui-même. Cette seconde partie offre l'aspect d'une petite basilique à trois nefs ; elle est en plein cintre. Les calottes successives voûtées à vive-arête, sans nervures, sont séparées entre elles par des arcs doubleaux, sans ornements ni moulures. Ces arcs doubleaux reposent sur de gros piliers carrés qui paraissent formés de débris de constructions romanes provenant sans doute des édifices primitifs ; l'opinion de plusieurs hommes bien compétents qui faisaient partie du congrès, est que la forme cintrée employée aux voûtes de cette partie de la crypte, est purement accidentelle, et qu'elle ne doit pas empêcher de la regarder comme appartenant à la période de construction du chœur, de 1503 à 1519.

Nous avons quitté les sombres détails de l'église souterraine, pour gagner les terrasses trop peu connues qui

règnent au pourtour de la nef et du chœur, au-dessus des collatéraux. Nulle part ailleurs, peut-être, on n'a le sentiment des énormes proportions de l'édifice aussi bien qu'à ce point, d'où le regard plane déjà sur la ville entière couchée à vos pieds, pendant qu'au-dessus de votre tête s'élancent audacieusement, comme à travers le ciel, les grands arcs qui sortent des hautes culées, pour aller s'appuyer contre le corps de la nef immense. Mais ce n'est pas de la science qu'il faut porter là, c'est du sentiment; et les impressions que nous ménagent de pareils spectacles demandent plutôt une visite solitaire que la bruyante invasion d'une nombreuse compagnie.

Des terrasses du chevet, on arrive, par deux élégantes tourelles, à la petite galerie qui couronne, dans tout son pourtour, le faîte des murs de l'édifice. Quelques-uns des visiteurs risquent cette dernière ascension pour aller admirer de près la flèche que Henry Ranconnaux posa, à la fin du XVe siècle, sur la plate-forme de la tour du sud, élevée cent ans avant jusqu'à ce point par Pierre Perrat. L'autre tour était restée privée de ce complément. Un artiste messin, M. Denis, entreprit, dans ces dernières années, de le lui rendre, et il construisit sur sa plate-forme la base d'une flèche semblable à celle de Ranconnaux. L'accomplissement de cette œuvre hardie que la mort ne lui a pas permis de voir terminée, n'est pas le seul titre de gloire de M. Denis. Il a fondé à Metz une école de sculpture qui s'est maintenue après lui, et dont les travaux, dirigés dans le sens des traditions artistiques du moyen âge, sont appelés à fournir désormais chez nous un utile complément pratique aux études théoriques de l'archéologie.

Bien des détails intéressants rappellent encore le congrès dans l'intérieur de la basilique. Ce sont d'abord les vitraux;

ceux de la grande rose de la façade, sont attribués, légèrement peut-être, au vieux peintre Hermann. *Herman le Valrier de Munstre en Waistefalle,* disait son épitaphe qu'on lisait encore, avant la révolution, dans la cathédrale, mourut en 1392. — On ignore le nom des artistes qui, à la fin du XVe siècle, peignirent la verrière qui décore la grande fenêtre de la chapelle Notre-Dame-la-Tierce; la raideur et la sécheresse de son dessin incorrect, sont à peine rachetées par l'éclat et la variété des couleurs, qualités fort importantes du reste dans des vitraux peints. Mais on ne voit pas, sans une vive admiration, l'œuvre merveilleuse de Valentin Bousch qui a peint la verrière de la branche droite du transept et celles du chœur. Conception élevée, exécution parfaite, richesse des couleurs, correction du dessin, telles sont les éminentes qualités qui recommandent les travaux de ce grand artiste.

Restait à voir le trésor de la cathédrale. Oserons-nous appeler ainsi ce qui reste aujourd'hui des richesses maintenant dispersées, dues autrefois à la piété des empereurs et à celle de prélats opulents? On montre, dans la sacristie de la cathédrale, une chape fort ancienne que la tradition attribue à Charlemagne. Elle est brodée en fil d'or et de soie rouge, et représente des aigles éployés dans de grands compartiments. Le caractère byzantin de ces figures et des ornements qui les accompagnent, permet de croire que la chape peut bien dater du IXe siècle; quant à l'attribution qui la fait appartenir à Charlemagne, la critique pourrait désirer qu'elle s'appuyât sur une meilleure preuve qu'une simple tradition. En tout cas, c'est incontestablement un monument des plus curieux. A côté de cette chape vénérable, on conserve encore deux crosses en ivoire d'époques différentes. L'une, dont la tête représente une simple volute formée par une tige

garnie de nœuds de distance en distance, semble la plus ancienne. M. de Caumont, dont les jugements en pareille matière ont beaucoup d'autorité, la croit de la fin du XIe siècle environ ; quant à l'autre, c'est un travail allemand du XVe siècle. Le trésor de la cathédrale renferme aussi quelques calices assez remarquables par leur ancienneté. Une étude particulière serait nécessaire pour les classer.

En sortant de la sacristie, on passe derrière le maître-autel pour voir un antique siége épiscopal taillé grossièrement dans le fût d'une colonne, et qui est connu sous le nom de *siége de saint Clément*. C'est certainement un monument fort ancien et qui remonte peut-être aux premiers temps du Christianisme dans notre province.

Enfin, pour ne rien oublier, derrière la porte d'un magasin dans lequel mille accessoires variés gisent dans la poussière, on nous montre, accroché au mur, un mannequin représentant un hideux dragon. Le peuple de Metz l'appelait le *Graully;* tous les ans on le portait solennellement en procession à travers la ville, et il rappelait à l'esprit naïf de nos pères le prodige allégorique attribué à saint Clément, notre premier évêque, qui sauva, dit la légende, les populations qu'il venait convertir, en détruisant un affreux dragon qui les décimait.

Après une longue et minutieuse visite, le congrès quitta la cathédrale pour se rendre chez MM. Maréchal et Gugnon qui avaient disposé leurs ateliers pour le recevoir. Nos habiles peintres-verriers avaient préparé une exposition de divers travaux sortis de leurs mains, et ces travaux étaient choisis de manière à faire apprécier au congrès l'esprit général qui préside à leur production. Les visiteurs ont pu se convaincre que MM. Maréchal et Gugnon ont compris les larges idées d'application pratique

qui, dans les bons temps de l'art, ont guidé les grandes écoles de peinture décorative. Là en effet, il ne s'agit plus pour l'artiste de mettre au jour, dans son indépendance et d'une manière en quelque sorte spéculative, la pensée qui l'anime ; il s'agit surtout d'assouplir par le travail cette pensée fécondante, et de la faire servir à résoudre un problème dont les données sont en partie imposées par les circonstances. Sous l'influence de ce principe, les verriers messins ont produit des travaux remarquables auxquels leur variété permet de trouver place dans des monuments de tous les temps et de tous les styles, et qui peuvent même, avec une convenance parfaite, rentrer comme restaurations partielles dans les combinaisons des anciens maîtres.

Les membres du congrès ont donné toute leur attention à ces œuvres intéressantes qui touchent de si près aux objets spéciaux de leurs études, et ont applaudi aux succès des artistes recommandables qui honorent la ville de Metz par leur noble industrie.

Voyage de Metz à Trèves.

---

8 JUIN.[1]

Jaloux de répondre aux cordiales invitations de nos savants amis de Trèves, nous montons, le 8 juin, à bord d'un *Inexplosible*, portant en proue la bannière azurée de

[1] Ce compte-rendu, dont M. le Chev. Bard a bien voulu se charger, a été complété par M. le B^on d'Huart, à l'aide de nombreux documents historiques et archéologiques qu'ils a recueillis.

la *Société française*. Le signal du départ est donné à six heures et demie du matin, et nous voguons à *pleine vapeur* vers l'une des cités de la Prusse Rhénane les plus curieuses au double point de vue de l'art antique et de l'art chrétien. Arrivés en face du pont suspendu de l'île de Chambière, nous le trouvons occupé par la musique du 1er régiment du Génie, et nous en recevons la sérénade des adieux. — C'était un dernier honneur rendu aux sciences de la paix par la courtoisie de l'un des chefs des sciences de la guerre.

Les membres du congrès qui se préoccupent particulièrement des monuments de l'architecture chrétienne, contemplent avec ravissement le magnifique aspect qu'offre la cathédrale de Metz, vue au nord et à quelque distance. Comme sa grande masse se détache, à l'horizon, majestueuse et sublime! Comme elle domine, de toute la hauteur de la foi qui l'a édifiée, l'antique cité qui semble prier à ses pieds! Quelle admirable couleur dorée teint ses murailles gigantesques, ses hardis contreforts, les souples et fabuleux réseaux de ses grandes baies! C'est à qui, de notre bateau, saluera une dernière fois de la voix, du geste et du regard cette merveille de la chrétienté.

Bientôt les belles rives de la Moselle, chantées par Ausone, se déployent devant nous; nos regards embrassent l'ensemble de leur riche végétation, et se portent, des tours féodales du château de Grimont, à celles du château de Ladonchamp, en vieux renom de vaillance. Derrière celui-ci se dressent, dans toute l'élégante hardiesse du style ogival, les églises de Plappeville, de Lorry,[1] de Fèves et de Norroy-le-Veneur; cette

[1] Le territoire de ce village produit la première qualité des fruits à noyaux en si grande renommée sous le nom de *mirabelles de Metz*.

dernière, réédifiée par le bon roi René, est encore ceinte d'une épaisse muraille flanquée de tours. Sur notre droite, on nous signale successivement le clocher de Sainte-Barbe, unique reste de la magnifique église que le pieux Claude Baudoche avait fait élever en 1516. Epargnée par les révolutions, elle est tombée, en 1823, sous le pic des *restaurateurs-à-remise*, qui lui ont substitué une de leurs *églises-granges*. — La tour forte de Châtillon, d'où le duc de Lorraine en 1429, et Charles-Quint en 1552, bombardèrent en vain la cité de Metz. — Le Château moderne de Rugy, qui vit naître une haute illustration de l'arme du Génie. — L'église ogivale d'Ennery, ornée de fort remarquables vitraux du XVIe siècle ; sa jolie croix du XVe, en forme de *chapelette*, et son vieux château jadis chef-lieu de l'un des nombreux domaines des trop fameux de Heu.[1] Que de complots contre la foi catholique et les libertés messines furent ourdis sous les voûtes du sombre manoir! Nos âmes, attristées au souvenir de la famille liberticide, retrouvent leur sérénité au village d'Argancy, devant l'ancienne et pieuse demeure de Mme de Méjanès, saint lieu consacré à la prière et aux bonnes œuvres au fort de la tempête de 1793, et qui fut, en 1806, le berceau de la congrégation des sœurs de Sainte-Chrétienne, vouée au soulagement des pauvres et à l'instruction gratuite des jeunes filles. On nous fait remarquer la forêt de Sylvange, dont le nom qui rappelle à la gastronomie une poire d'un goût exquis,[2] n'est pas indigne de figurer à un titre plus sérieux dans les annales de l'histoire. Cette

[1] Le supplice d'un membre de cette famille provoqua, en 1560, la *conjuration d'Amboise* (Moreri : article *de Heu*).

[2] On voit encore dans cette forêt l'arbre sur lequel la *sylvange* a été trouvée.

forêt que traversait l'une des voies romaines de Metz à Trèves, [1] fut le théâtre « de la journée des embuscades » faicte le 20 octobre 1555 sur le comte de Mesgues et » ses 4000 Walons, à l'occasion des faulx cordeliers de » la Royne de Hongrie » qui avaient entrepris de livrer la ville de Metz aux Espagnols. Dans cette journée, le maréchal de Vieilleville, à la tête de 40 cavaliers, de 300 arquebusiers et de 400 corselets de fer, tua 1145 hommes au comte de Mesgues, lui en prit 450, et ne perdit que 15 hommes. [2] Nous laissons sur notre gauche le château de Tallange, autre forteresse des de Heu, dont le propriétaire actuel, M. de Franchessin, a religieusement conservé le cachet moyen âge; et, sur notre droite, les hautes tours du château de Blettange. Arrivés en face de l'église de Bousse, nous cherchons vainement, dans sa forme extérieure, des traces de sa réputation d'ancienneté : c'est que les *exploitants à remise* l'ont tenue sous leur coupe. Toutefois il y a progrès, puisqu'elle n'est pas complètement métamorphosée en *église-grange*. Peu après, nous apercevons les ruines de l'abbaye de Justemont, pittoresquement groupées sur la crête d'une colline, à l'entrée de la suave vallée de Moyeuvre, dont les superbes forges sont du domaine de l'archéologie. Il est certain qu'elles existaient au XIVe siècle, car Edouard, comte de Bar, les inféoda en *fief et plain homaige*, *l'an de graice nostre Signour mil trois cens et vingt neuf*, *lou Samedy devant feste sainct Burtemain l'apostre à Signours Jehan de Laicour*, [3] *Baduwing Bagairs et Burtran lou Hungre*,

[1] La voie romaine, réparée par Brunehault, est encore praticable.

[2] *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, tome III.

[3] L'un des ancêtres de M. de La Cour, aujourd'hui maître des requêtes au conseil d'État, sous-directeur des affaires ecclésiastiques au ministère de la justice et des cultes.

citains de Mes. [1] Trois siècles plus tard, le maréchal de Fabert dut à ces mêmes forges l'immense fortune que le peuple attribuait à un pacte avec le diable. En avant de Moyeuvre, s'élève en amphithéâtre le beau village de Rombas, que *Monsignour Herbran de Briey* [2] échangea en 1247 avec *Thiebault, cuens de Baïr,* contre la forte place de Landres. — Un peu plus bas est l'église ogivale de Rosselange, qui a déjà été mentionnée dans l'une des séances du congrès. [3] Nous passons devant Richemont, que dominait, il y a près de quatre siècles, une puissante forteresse des belliqueux sires de Rodemack. *Elle estoit sy merveilleusement accoustrée*, qu'en 1485, elle brava pendant six semaines les forces réunies de la Lorraine, du Barrois, du Luxembourg et de la République messine; celle-ci eut, dans sa part de butin, une statue miraculeuse de la Vierge, qui fut placée dans la chapelle *des*

[1] Manuscrits de la Bibliothèque de Metz.

[2] Ce sire de Rombas était père de Henry de Briey, le héros du tournois de Chauvancy (près Montmédy), donné en 1284, et chanté par Jacques Bretex, qui s'écrie, à l'entrée en lice du vainqueur de 500 tenants :

« Je leu vi là; Diex le conduie
» Et hiraut braient tuit et huie
» Briei, Briei, à plaine guelle
» L'escu d'or à 3 piés de guelle
» Porte sans nul autre ansaigne
» Chascune des dames l'ansaigne
» Et le recommande au roi des rois. »

Les archives de la maison de Briey sont du plus haut intérêt historique; elles remontent sans aucune lacune jusqu'à la célèbre comtesse Mathilde, duchesse de Toscane, qui donna, en 1107, son comté de Briey à *son bien-aimé Albert, membre de sa chère famille, et frère de Richier, évêque de Verdun.*

[3] Voir page 61.

Lorrains. [1] De toutes les grandeurs passées de Richemont, il n'existe aujourd'hui que le chœur de son église paroissiale, ses fonts baptismaux, et un retable d'autel orné de bas-reliefs représentant les douze apôtres. Nous saluons le château de Pépinville, *Pipini villa*, l'une des nombreuses *villa regia* mosellanes des Carlovingiens ; et, au fond d'une gorge ravissante, nous voyons poindre le clocher roman de la chapelle de Morlange, délicieux bijou du XIIe siècle, que la *Société française* a sauvé d'un arrêt de démolition. Nous apercevons quelques dépendances des magnifiques forges de Hayange, qui figurent à l'un des premiers rangs dans les établissements métallurgiques de la France. On nous fait remarquer Florange, autre *villa regia* carlovingienne qui, sous l'ère féodale, devint l'apanage d'une branche de la maison de Lorraine, et plus tard donna à la France ce brillant maréchal de *Fleuranges*, qui maniait aussi habilement la plume que l'épée. Nous n'oublions point la *villa romaine* de *Daspich*, sur laquelle notre spirituel collègue, le Vte de Cussy, a répandu un si vif intérêt archéologique ; nous distinguons, à la cime d'une colline boisée, l'ermitage du *Mont-Saint-Michel*, qu'une pieuse et touchante légende a poétisé depuis plus de six siècles. Nous côtoyons le tertre où s'élevait jadis le château de Melbourg ; [2] et, après avoir

[1] Dite également *des Victoires ;* elle était attenante à la cathédrale de Metz, et elle fut détruite en 1754, lorsqu'on agrandit la place d'Armes.

[2] En face de Melbourg, on voit le village de Terville, dont les habitants montrent avec orgueil la maison que le grand Condé occupa lors du siége de Thionville de 1643 ; et la ferme de Neuerbourg, qui, depuis le même siége, a échangé son ancien nom contre celui de *Gassion*, en mémoire de son illustre hôte, le maréchal *Jean de Gassion*.

accordé un souvenir à la mémoire de sa belle châtelaine, trop crédule victime de l'inconstant époux de Valentine de Milan, nous entrons dans Thionville que le vainqueur de Rocroy a fait Français. (1643).

Thionville, *Theodonis villa*, notre dernier boulevard du côté de la Prusse, doit son origine à l'une de ces grandes fermes où nos premiers rois tenaient leur cour, et qu'ils préféraient aux plus belles villes de la Gaule. Charlemagne aimait le séjour de *Theodonis villa*, où il eut la douleur de perdre sa chère Hildegarde. Il y assembla plusieurs conciles nationaux, et y publia, en 805, quatre capitulaires dont le premier, divisé en seize articles, lui mérita le surnom de *restaurateur des lettres*.[1] C'est donc de Thionville que jaillirent les premières étincelles du feu sacré qui nous a réunis sous la bannière azurée de la *Société française*, et ne fait, des disciples de la science, qu'un seul et même peuple, une seule et même famille.

C'est également à Thionville que le successeur des Césars partagea son empire entre ses trois fils; l'un d'eux, Louis-le-Débonnaire, héritant de l'affection que son auguste père portait à *Theodonis villa*, y présida plusieurs assemblées générales de la nation : il l'avait dotée d'une magnifique chapelle, d'après les plans de celle d'Aix-la-Chapelle; mais la lourde main des hommes s'est tellement appesantie sur la villa bien-aimée du grand empereur, qu'on n'y voit pas un vestige de construction antérieure au XVe siècle.

Après avoir payé notre tribut d'admiration au magnifique pont que le génie civil élève sur la Moselle en

[1] *Collection de Baluze*, 1. Col. 431 à 438. — Dom. Rivet, *Hist. litt. de la France*, IV. 382. — Tessier, *Histoire de Thionville*, p. 15.

remplacement du *Pont-couvert*, construit en 1673 par le capitaine suisse Rodolphe Salsgueber, nous reprenons notre course, laissant à notre gauche le beau château de la Grange, et, à notre droite, Yutz, *Judicium*, chef-lieu de *Pagus*, et, par conséquent, résidence comtale durant la période carlovingienne. Son église, sous les voûtes de laquelle s'était tenu un concile en 848, que Normands et Hongrois, Suédois et Cravates avaient épargnée, a été détruite, de nos jours, en 1815, ... par les ordres du général français chargé de la défense de la place de Thionville. Cet officier qui, en commettant un tel acte de vandalisme, a gémi sans doute le premier sur les dures nécessités de la guerre, portait un nom devenu depuis cher aux archéologues : c'était le père du célèbre auteur de *Notre-Dame-de-Paris*. — Nous passons devant Garsch, que d'Anville croit être la *Caranusca* des Romains. Mais, tandis que nous sommes à discuter l'opinion plus ou moins fondée du savant géographe, on nous signale, à assez grande distance encore, les hauteurs de Kunsberg et les lignes du camp de Villars. C'est donc de ces hauteurs qu'en 1705, le héros de Denain préserva notre patrie des horreurs de l'invasion, et contraignit une armée de 50,000 hommes, commandée par Malborough, à fuir devant 25,000 français. « Le camp de Kunsberg doit » être à jamais célèbre dans l'histoire de la castramé- » tation : il donne la plus haute idée du coup d'œil » stratégique d'un guerrier qui, jusque là, s'était plutôt » distingué par sa bouillante valeur dans les combats. [1]

A l'approche de Rettel qu'édifiaient, par leur charitable piété, il y a 55 ans, d'austères cénobites vivant sous la règle de saint Bruno, nous admirons les plus pittoresques

[1] Tessier, *Hist. de Thionville*, page 163.

et les plus harmonieux effets de perspective : des collines d'abord, puis de véritables montagnes à la verte et riche nature commencent à abriter les deux rives de la Moselle. Nous longeons la montagne du Stromberg, couverte de vignes, du sommet de laquelle les jeunes hommes de Nider-Kontz lancent tous les ans, la veille de la saint Jean, une roue flamboyante que deux d'entr'eux guident vers la Moselle. Les femmes et les filles, exclues du Stromberg, se tiennent près de la fontaine de *Burbach*, attendant que la roue passe devant elles pour la saluer par des salves de cris de joie qui, il faut le reconnaître, ne rappellent point l'*Evohé* antique. Cependant la roue flamboyante de Nider-Kontz est certainement, comme les feux de la saint Jean, une tradition des fêtes que le paganisme célébrait au solstice d'été en l'honneur de Diane. Bientôt les ruines déchiquetées et chancelantes du château de Sierck se dressent, imposantes encore, au-dessus de la ville qui se déploie à ses pieds. La ville de Sierck, chef-lieu de canton du département de la Moselle, et où expirent la langue et la nationalité françaises, a donné son nom à une noble famille qui a fourni à l'Eglise de grands prélats ; nous citerons, entr'autres, Jean de Sierck, évêque de Toul, auteur de commentaires fort estimés sur le 6e livre des décrétales, mort en 1325, et Jacques de Sierck, archevêque-électeur de Trèves, qui jeta, au commencement du XVe siècle, les fondements de la savante académie tréviroise. [1] Charles IV, duc de Lorraine, dé-

[1] Nous pourrions ajouter Pierre de Sierck, élu évêque de Metz en 1316 ; — Adolphe de Sierck, confesseur de Marguerite de Bavière, duchesse de Lorraine, et auteur de la vie de son illustre pénitente, le modèle des mères régentes. — La maison de Sierck, qui a fini glorieusement à la bataille de Bulgnéville (1431), faisait sa résidence au château de Mensberg, où Malborough, en 1705,

pouillé de ses états par l'implacable et vindicatif Richelieu, établit à Sierck sa cour souveraine et y fit battre monnaie. —Après avoir passé la frontière prussienne, nous voguons vers Remich, jolie petite ville luxembourgeoise, célèbre dans les annales de l'ancien royaume de Lorraine par la bataille que Wala, évêque de Metz, livra sous ses murs aux Normands, le 12 avril 882. Ce valeureux prélat, apprenant que des nuées de barbares, après avoir pris et brûlé la métropole de Trèves, se disposaient à fondre sur sa ville épiscopale, appela ses diocésains aux armes, et marcha aux envahisseurs le casque en tête, le carquois sur l'épaule; mais la fortune trahit son courage, il périt dans la mêlée, et, avec lui, l'élite de l'armée lorraine. Quoique victorieux, les Normands avaient été tellement décimés dans la lutte que, désespérant de triompher des belliqueuses populations mosellanes, ils rebroussèrent chemin et furent porter sur d'autres points leurs sanglants ravages. On voit encore sur le champ de carnage deux *tumulus* que l'on croit avoir été élevés par les vainqueurs.

De Rémich à Trèves, nous ne pouvons nous lasser de contempler la belle nature que nous avons sous nos yeux ; ces habitations rurales si nettes, si propres, où tout annonce la prospérité et l'aisance. Tout à coup notre bateau s'arrête en face d'un village disposé en amphithéâtre sur le penchant d'une montagne, dans les conditions les plus pittoresques. Au seul nom d'*Igel*, tout le monde dresse la tête ; les plus endormis se réveillent, et nous voyons surtout tressaillir notre excellent et docte

avait établi son quartier général. Le château de Mensberg, plus connu aujourd'hui sous le nom de Malborough, est toujours habité ; c'est une masse de pierres flanquée d'énormes tours carrées à légendes merveilleuses.

collègue, M. Denys, ancien maire de Commercy, qui fait, des monuments antiques, son étude de prédilection. Tous les passagers mettent pied à terre. La cohorte scientifique s'avance dans le village, au grand ébahissement de la population rurale attroupée autour de nous, et qui nous regarde avec des yeux de la plus curieuse expression. Nous sommes au pied du beau monument antique d'Igel. Chacun de nous le commente et le juge à sa manière; mais M. Denys demande et obtient la parole. Il n'avait jamais vu ce reste imposant de l'art romain, mais il le connaissait à merveille, il le savait par cœur, il l'avait depuis longtemps étudié dans les dissertations et les dessins : c'était sa chose, *res sua*. Son opinion, formulée avec précision, concorde avec celle des savants qui se sont occupés du monument : c'est bien évidemment un tombeau. On s'accorde à croire qu'il fut celui des SECVNDINI. Ce monument sépulcral est de forme quadrilatère, il est construit en blocs de granit, et orné sur ses quatre faces de sculptures en bas-relief. M. Kugler, d'accord avec l'illustre Goëthe, — dit la *Notice sur les principaux monuments a Trèves et dans son voisinage*, mise à la disposition des membres du congrès, — attribue ce tombeau au règne d'Antonin ou de Marc-Aurèle; d'autres auteurs le rapportent à une époque postérieure. — Après cette visite, nous regagnons le bord; les ailes du bateau se mettent de nouveau en mouvement pour nous porter à Trèves, dont dix kilomètres environ nous séparent encore.

D'Igel à Trèves, le paysage est vraiment enchanté; les montagnes qui l'encadrent prennent un caractère plus ferme; les cultures offrent la plus agréable variété. Les Romains, qui eurent tant de prédilection pour ce site, se connaissaient en effets de nature et en horizons.

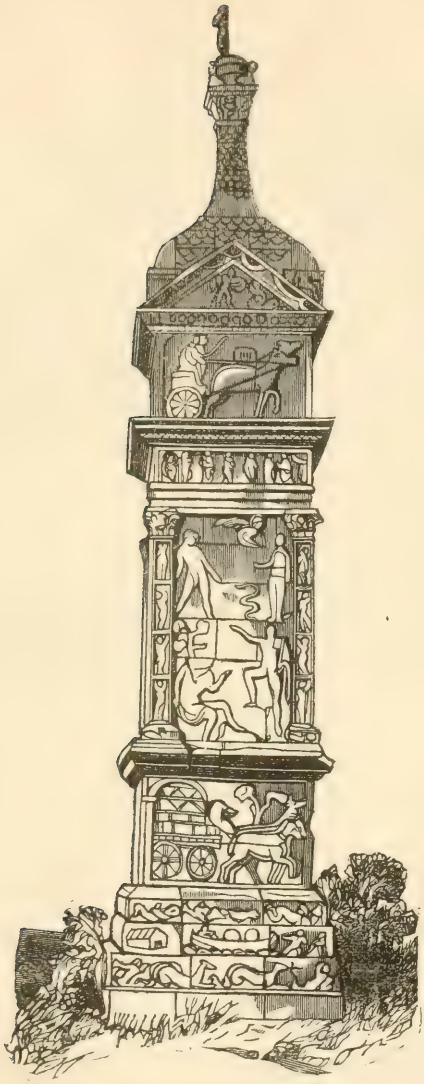

TOMBEAU DES SECONDINS A IGEL

Bientôt l'illustre et antique cité à laquelle nous allons porter le tribut de notre culte, s'élève au fond du plus ravissant tableau; tout le monde est dans la joie. Mais voici surgir les clochers de l'église sub-urbaine de Saint-Mathias, auxquels le siècle de Louis XV a donné, pour couronnements, les épreuves les plus largement ambitieuses que nous ayons vues de l'art *rococo;* nous approchons des clochers plus graves de la basilique des saints Pierre et Paul, de Saint-Gengoux, de Notre-Dame..... Nous sommes à deux pas du pont, et le débarquement va s'opérer. Une salve d'artillerie salue notre heureuse arrivée au débarcadère; des détachements militaires sont sous les armes, toute la population se presse sur le quai. M. le Bon de Roisin vient nous haranguer et nous recevoir; il s'empare du drapeau de la *Société française*, et, bannière en tête, nous entrons, à sa suite, dans la ville hospitalière.

Séjour à Trèves.

8 et 9 JUIN.

Par M. le Baron de ROISIN.

C'était le 8 juin, vers six heures du soir. Un radieux soleil faisait resplendir dans ses gloires monumentales l'antique *Treviris*, assise aux bords du fleuve qu'Ausone a salué de ce beau nom : *Amnis viridissime.* Sur la rive gauche, aux pieds de ces rochers de grès rouge, fes-

tonnés de verdure et d'habitations à toutes les hauteurs, tonnait l'artillerie de réjouissance. Sur la rive droite, une foule compacte obstruait les abords du débarcadère; et le pyroscaphe français *la Providence*, amenant à bord 65 membres du congrès archéologique de Metz, débouchait majestueusement par l'une des arches de ce pont, dont les piles datent de l'époque où Trèves était, en deçà des Alpes, la reine d'Occident.

Le débarquement opéré, M. le Bon de Roisin, secrétaire général du congrès, dirige le cortége vers les jardins de la douane où se tiennent les députations; il donne le bras au savant fondateur et directeur des congrès, et porte cet étendard qui fit, en 1845, les glorieuses *campagnes archéologiques* de Lille, Tournais, Reims, et où se lit, sur champ d'azur: *Société française pour la conservation des monuments historiques*.

M. Lautz, président du tribunal de commerce, complimente MM. les membres du congrès au nom de la municipalité de Trèves, dans les termes suivants :

MESSIEURS,

« Membres du conseil municipal de la ville de Trèves, » organes sincères et fidèles de ses habitants, nous » sommes heureux de pouvoir vous exprimer combien » nous éprouvons de joie à vous voir arriver dans nos » murs.

« C'est un beau, c'est un noble but que celui que » vous poursuivez. Conserver les monuments historiques » des siècles reculés, qui seuls nous donnent une image » fidèle du génie qui caractérisait ces temps éloignés; » réveiller, répandre par là le goût, l'amour de l'étude » de l'histoire, la plus utile, la plus noble des sciences :

» telle est la belle tâche que vous vous êtes imposée et
» que vous savez si dignement remplir.

« La ville de Trèves offrira à vos studieuses recherches
» un champ vaste et intéressant. Le séjour en notre ville
» laissera en vous, nous en sommes sûrs, de douces
» souvenances ; et nous aimons à espérer que, de retour
» en vos foyers, vous direz à vos concitoyens que l'an-
» tique métropole de la Belgique, l'antique Rome du
» nord, mérite toujours d'être visitée par les étrangers.

« Mais, Messieurs, ce n'est pas seulement sous ces
» rapports que nous sommes heureux de vous voir
» chez nous.

« Ce concours en notre ville d'hommes éminents,
» d'hommes distingués de tous les points de la France,
» est pour nous le sûr garant de rapports de bon voisi-
» nage, d'un rapprochement sincère entre deux nations
» faites pour s'estimer, pour se respecter mutuellement.
» Cultiver ces bons rapports, sera toujours pour nous l'ac-
» complissement d'un doux devoir. Tels sont, Messieurs,
» les sentiments qui nous animent et que nous nous
» faisons un plaisir de vous exprimer. Veuillez, de retour
» dans votre belle patrie, être nos organes auprès de
» vos concitoyens.

« Encore une fois, Messieurs, et du fond de nos
» cœurs, soyez les bien-venus. »

M. de Caumont répond :

« Monsieur le Président, nous sommes tous profondé-
» ment touchés des sentiments élevés que vous venez de
» nous exprimer ; la *Société française pour la conservation*
» *des monuments* vous en remercie et vous prie d'agréer
» l'expression de sa profonde sympathie. Elle ne pouvait
» tenir ses assises annuelles à Metz sans venir rendre

» hommage à votre antique et glorieuse métropole de » Trèves, sans venir méditer sur vos ruines romaines, » étudier ces gigantesques débris qui ne le cèdent en » rien à ceux de la ville éternelle : la Société désirait » visiter votre cathédrale, vos belles églises et les édifices » qui, dans d'autres siècles et sous une autre civilisation, » sont venus peupler votre ville ; enfin elle voulait con- » sulter les savants de Trèves qui ont étudié si conscien- » cieusement l'histoire et l'archéologie, sympathiser avec » eux et rendre hommage à leurs lumières.

« Grâces aux sages mesures prises par un Roi savant » et ami des arts, S. M. Guillaume de Prusse, les bords » du Rhin et ceux de la Moselle conservent une multi- » tude de monuments précieux que viennent visiter les » antiquaires de tous les pays. Que Sa Majesté reçoive » nos remerciements respectueux pour la sollicitude » qu'elle apporte à la conservation des monuments et » des souvenirs historiques. »

M. Chassot de Florencourt, au nom de la *Société des recherches utiles*, dont il est président, adresse à MM. les membres du congrès l'allocution suivante :

« Messieurs, la *Société des recherches utiles* de Trèves » m'a chargé de vous présenter ses félicitations à votre » arrivée dans notre ville, et d'être auprès de vous » l'organe des sentiments de haute considération et d'af- » fection cordiale dont nous sommes pénétrés envers » vous. C'est avec une bien vive satisfaction que je m'em- » presse de m'acquitter de ce devoir.

« Appréciant la noble mission qui vous amène ici, voués, » comme vous, à la contemplation et à l'étude du passé, » nous saluons avec joie votre arrivée dans cette ville, si » riche en monuments, si riche en glorieux souvenirs.

« Dans ce vaste champ qui s'ouvre ici à toutes les re-
» cherches archéologiques, dans cette foule d'objets d'un
» haut intérêt rassemblés en nos murs, vous trouverez,
» Messieurs, la compensation des fatigues du pélerinage
» dont la science va recueillir les fruits. Nul doute que,
» du concours de tant de lumières, bien des observations
» neuves et intéressantes, bien des éclaircissements im-
» portants vont résulter ; nous nous réjouirons des succès
» de vos savantes recherches, et nous nous plaisons à
» croire que, par des rapprochements ingénieux, vous
» parviendrez à dissiper les incertitudes qui existent sur
» la destination première et la date de plusieurs de nos
» monuments d'architecture romaine.

« Nous joindrons, Messieurs, nos efforts aux vôtres ;
» nous nous empresserons de vous communiquer tous
» les renseignements qui sont à notre portée, et nous
» tâcherons de vous prouver, sous tous les rapports,
» qu'en bons et loyaux voisins, nous savons apprécier la
» haute idée tout à la fois morale et scientifique qui vous
» a inspiré le dessein de visiter nos murs. »

M. de Caumont prend de nouveau la parole et dit :

« Monsieur, la Société dont vous dirigez les travaux a
» rendu d'éminents services à l'archéologie, aux sciences
» naturelles et aux arts ; ses travaux sont depuis long-
» temps connus et appréciés de la *Société française*, et
» je suis particulièrement heureux d'y rendre hommage,
» car ils m'ont guidé dans les explorations que j'ai, à
» deux époques différentes, entreprises dans votre an-
» tique cité de Trèves. Nous vous prions donc de nous
» guider dans la visite que nous ferons demain de vos
» monuments : nous ne venons pas vous apporter de
» nouvelles lumières sur les édifices que vous avez si

» bien vus et décrits, nous venons au contraire vous de-
» mander les votres, suivre vos conseils et nous inspirer
» de votre exemple. Dans tous les temps, la ville de Trèves
» a compté d'illustres savants; les nombreuses et utiles
» publications faites de nos jours, montrent qu'elle sou-
» tient dignement sa réputation scientifique et littéraire.
» Nous sommes donc fiers des liens de confraternité que
» votre Société veut bien établir aujourd'hui avec la
» *Société française pour la conservation des monuments;*
» ils sont trop précieux pour que nous ne fassions pas
» tous nos efforts pour les rendre solides et durables. »

M. le landrath von Haw, au nom du comité de réception, invite MM. du congrès à une fête champêtre pour le lendemain soir. — M. le Directeur de la *Société française* se rend l'interprète des sentiments de ses confrères, en acceptant cette gracieuse proposition avec reconnaissance.

MM. les membres du congrès se rendent à leurs hôtels respectifs. — A sept heures, ils se réunissent dans la grande salle du *Casino*, où les attendait l'élite des habitants et des dames de Trèves. La Société de chant (*Gesangverein*), avec cette précision, cette netteté, cette vigueur qui caractérisent les voix allemandes, exécute le magnifique oratorio de Beethoven : *Le Christ au Jardin des olives.*

Le concert achevé, on descend au jardin où la musique du 30e régiment d'infanterie se charge à son tour d'émerveiller les *dilettanti* français. Une demi-heure ne s'était pas écoulée, et déjà régnait cette aménité, cet abandon faits pour lier les cœurs. Les officiers de la garnison de Metz qui faisaient partie du congrès, conversaient amicalement avec leurs frères d'armes de Prusse; maint archéologue, faisant trêve à la science, se mêlait à des groupes animés et joyeux. Bref, on remarque dans cette

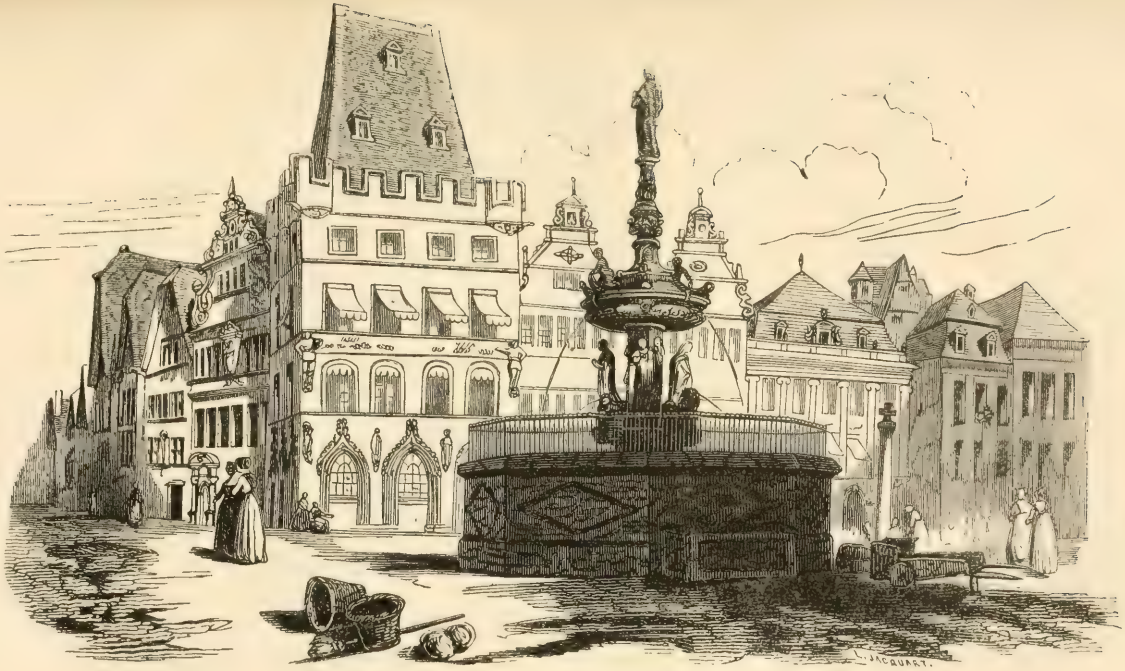

VUE DE LA GRANDE PLACE DE TRÈVES.

réunion d'hommes de tout âge et de toute condition, cet *entrain*, ce *patriarchalisme* des mœurs allemandes qui fait que l'on est franchement gai et que l'on s'amuse de bon cœur, ce qui, de nos jours, ne laisse pas que d'avoir son mérite.

Le mardi 9 juin, à six heures et demie du matin, les archéologues sont *sous les armes* devant le *Palais de Constantin*: palais ou basilique? de fortes présomptions militent pour la dernière hypothèse. De là on se rend aux *Thermes*.

C'est ici que s'offre un spectacle curieux et philosophique. Dans le grand hémicycle, un groupe nombreux donnait son attention à M. le professeur Steininger, démontrant que les bains étaient un théâtre. Dans la salle qui flanque le même hémicycle, un autre auditoire se pressait autour de M. Reichensperger, développant avec grande animation le système de M. l'architecte Schmidt, d'après lequel les bains étaient un palais. A quelque pas enfin, un troisième groupe déclarait que les bains étaient des bains. Vanité de la science humaine! — Eh! sans doute, la recherche de la vérité est ardue; mais il est écrit: « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Persévérons.

Des bains l'on passe aux *Arènes*, où l'on entend avec un vif intérêt M. le Vte de Cussy exposer ses idées sur ce monument, comparé avec ceux de même espèce qu'il a vus dans d'autres villes; puis, après de courtes visites au *Bandhaus*, au *Propugnaculum*, on gagne la *Porta-Nigra*. Là, tandis que M. Steininger explique obligeamment divers fragments curieux de sculpture romaine, M. Reichensperger, poursuivant avec un zèle infatigable son rôle de *cicerone*, établit, d'après les recherches de M. Schmidt, que la *Porte-Noire* était tout à la fois une

porte et une construction défensive ; bientôt quittant le rez-de-terre, il entraîne son auditoire jusqu'aux plus hautes régions de l'édifice. Mais l'*ordre du jour* prescrit deux heures de répit ; on se sépare.

A midi, MM. du congrès se rejoignent à la cathédrale, où ils remarquent les parties romaines et celles qui ne datent que du moyen âge. Ils visitent successivement le cloître auquel une intelligente restauration a rendu son primitif éclat ; l'église *Notre-Dame*, délicieuse création de l'art chrétien, dont le plan est emprunté aux byzantins, et l'ornementation au style ogival. Ils peuvent embrasser d'un seul regard ces douze piliers élégants, annelés, couronnés de chêne, dispersés aux quatre points cardinaux et qui supportent toute la construction. Ils admirent, au portail, ces statues aux formes onduleuses, élancées, qui accusent un principe d'élégance et d'exquise douceur. A la sacristie, on leur présente l'autel portatif de saint Willibrod, dont les parties essentielles semblent justifier la haute ancienneté qu'on lui attribue. M. le professeur Schneeman fait ensuite les honneurs de la bibliothèque et de la collection numismatique. N'oublions pas que Mgr Muller, accueillant les membres du congrès avec une affabilité parfaite, leur communique les raretés paléographiques de la bibliothèque du chapitre métropolitain ; le rare bas-relief récemment revenu de Moscou et tendant à établir l'identité de la sainte *robe ;* enfin un encensoir roman, l'un des plus beaux spécimens du genre. M. le chanoine de Wilmosky, de son côté, initie les nombreux visiteurs à ses intéressants travaux. [1]

[1] Parmi ces travaux, on a particulièrement admiré une vierge sculptée, qui, depuis la visite du congrès, a été placée à la façade du cloître. M. de Wilmosky se dispose à en faire exécuter une autre, de style roman, pour la chapelle de la Vierge, à la cathédrale.

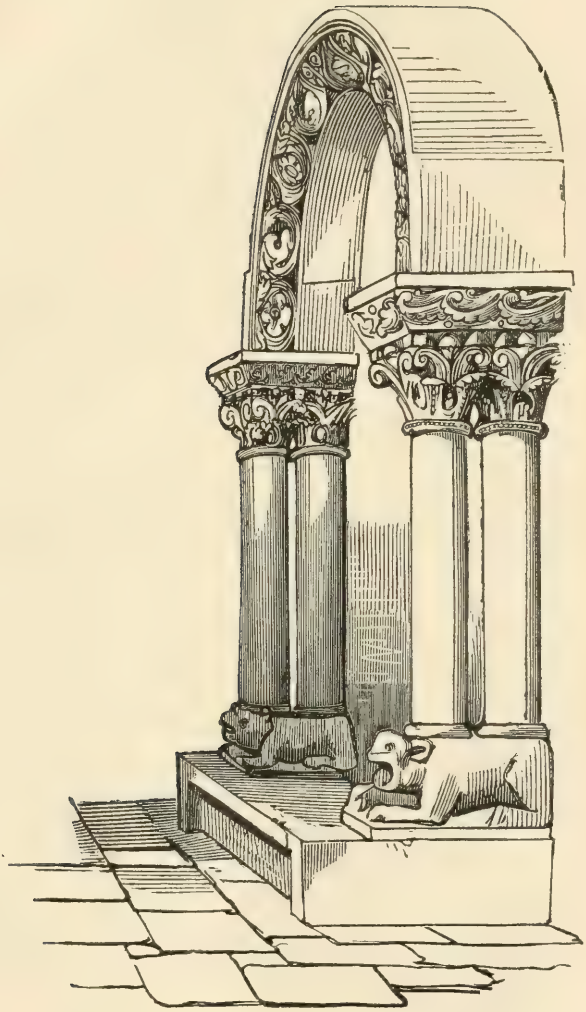

TOMBEAU BYSANTIN DE LA CATHÉDRALE DE TRÈVES.

La séance générale était fixée à trois heures. En attendant l'arrivée des retardataires, on examine, dans une des salles du Casino où ils sont exposés, les calques gigantesques pris par M. Schmidt sur les plans originaux des cathédrales de Ratisbonne, Ulm, Fribourg, Francfort, Cologne, calques infiniment précieux pour l'intelligence technique de l'architecture ogivale, et que M. Schmidt se propose de publier en réduction.

Nous avons rendu compte ailleurs [1] de la séance générale qui devait être le *dernier acte* des travaux sérieux de la journée. Mais l'hospitalité tréviroise s'apprêtait à les couronner par une fête dont la soirée de la veille avait été l'heureux prélude.

A six heures, des omnibus attelés en poste conduisent rapidement le congrès à la *Maison-Blanche*, charmante habitation mise à la disposition du comité de réception, grâce à l'obligeance de son propriétaire, M. le landrath von Haw. Par une délicate attention, les habitants et les dames de Trèves, qui prenaient part à la fête, avaient devancé l'arrivée des visiteurs étrangers ; rien ne manquait donc à la parure de cette ravissante demeure.

La *Maison-Blanche* occupe un plateau qui surmonte un rocher élevé, taillé à pic, sur la rive gauche de la Moselle. A ses pieds, serpente la route d'Aix-la-Chapelle, et, un peu au-delà, la rivière dont vous suivez le cours aussi loin que peuvent s'étendre vos regards. Vous avez sous les yeux la ville de Trèves, qui déploie toute la splendeur de ses monuments ; derrière elle les *virides Baccho colles* (Ausone) ; à sa gauche, en face de vous, les maisons du faubourg Saint-Paulin se groupent autour de l'élégante église qui semble les protéger ; plus loin,

[1] Voir page 97.

les riantes villas de Kurens et de Bellevue se détachent du coteau verdoyant dont elles forment en quelque sorte le premier plan; partout des champs fertiles, de beaux et frais vergers : c'est là un de ces panoramas délicieux qui défient tout éloge, toute description.

Le Directeur de la *Société française*, accompagné du secrétaire général et suivi de MM. les membres du congrès, est introduit par MM. Reichensperger et Schneeman, commissaires de la fête.

M. le landrath von Haw prend la parole en ces termes :

« Messieurs, l'empressement avec lequel les Trévirois vous ont accueillis à votre arrivée dans notre ville, témoigne du vif intérêt que nous prenons à l'importante mission de la *Société archéologique* dont vous faites partie. On apprécie ici complètement le mérite des travaux aux quels vous vous adonnez. La conservation et la restauration des monuments historiques, les études que vous rattachez à leur origine, à l'esprit qui les a conçus, à l'art qui les a exécutés, sont des objets bien dignes des soins que vous y consacrez.

« Nous sommes heureux, Messieurs, que la réputation des riches souvenirs des temps passés que la ville de Trèves possède, vous ait attirés vers elle pour y faire, de concert avec les antiquaires du pays, des explorations scientifiques. Les monuments que notre terre, à bon droit appellée *classique*, présente à votre observation, appartiennent à des âges différents; les uns aux siècles païens, les autres à l'ère chrétienne. Sous le point de vue purement artistique, vous trouverez que tous méritent également votre attention. Mais, sous le rapport de l'inspiration qui les a créés, vous porterez de préférence, si je juge bien des tendances qui vous animent et vous

guident, vos méditations sur les productions du génie du Christiamisme, qui est la base essentielle de la civilisation, le foyer du grand et du sublime, la source d'où coulent les nobles sentiments, les hautes pensées dont il faut remplir le cœur et l'esprit des hommes, pour élever les âmes d'élite aux grandes conceptions. C'est ainsi que les arts agissent, d'accord avec la religion, pour la gloire comme pour le bonheur de l'humanité.

« Je me félicite, Messieurs, que mes compatriotes aient choisi ma campagne comme lieu de réunion pour vous offrir la fête que vous avez bien voulu accepter. Vous êtes les bien-venus ; nous aimerons toujours à cultiver avec vous les rapports affectueux de bon voisinage. »

Le secrétaire général répond à cette chaleureuse allocution.

La fête commence. L'harmonie militaire alterne avec les chœurs à voix d'hommes, exécutés sous l'habile direction de M. Recking, par la Société dite *Liedertafel*, avec cet ensemble, ce nuancé, cette verve particulière aux Allemands ; aussi sont-ils silencieusement écoutés et couverts d'applaudissements. Cependant on ne se lasse pas de contempler la magnifique toile déroulée à nos regards et que M. Fourtoul a si bien caractérisée en disant : « Les admirables édifices que le génie de l'homme a élevés à Trèves, n'ont pas de couleurs ni de lignes plus belles que celles de la divine construction qui les enveloppe. » Mais déjà l'astre s'incline vers l'horizon ; soudain il embrase la ville et la contrée de ses tons les plus chauds : ce n'est plus l'Allemagne, c'est la brûlante Italie.

Bientôt l'ombre croissante envahit, dérobe successivement les splendeurs monumentales de Trèves ; alors une brillante illumination, reflétée par l'onde du fleuve, vient

nous rendre les contours énergiques du pont de la Moselle. A ce signal, des guirlandes de feux colorés se suspendent aux arbres; des gerbes étincelantes scintillent dans les massifs, enflamment les parois rocheuses.

Vers minuit enfin on redescend, on regagne la cité, et, musique en tête, on y fait rentrée triomphale, aux acclamations prolongées de la population.

Le lendemain 10 juin, le lever de l'aurore est pour les membres du congrès le signal du départ. Tous s'éloignent à regret, et emportent, de leur séjour à Trèves, un précieux souvenir.

APPENDICE

A LA

Visite des monuments de Metz.

Par M. Auguste PROST.

Les membres du congrès, pendant leur trop court séjour à Metz, durent restreindre leurs visites aux monuments les plus importants de la cité. Ils consacrèrent surtout leur temps à l'examen des anciennes églises, dont l'étude est si intéressante pour l'histoire de l'art, et ils les virent à peu près toutes, sauf celles *des Prêcheresses et des Magdeleines*, toutes deux assez peu remarquables.

La première, construite vers le XVe siècle, n'a qu'une seule nef, dont la voûte est détruite aujourd'hui, et dont l'unique caractère architectonique réside dans ses fenêtres

à meneaux dépourvus de bases et de chapiteaux. Elle a été convertie en magasin.

La seconde a été partagée dans sa hauteur en plusieurs étages, et elle sert maintenant de caserne à la gendarmerie. Du dehors, on peut encore admirer les élégantes proportions des lancettes élevées qui éclairaient son abside. Cette église avait été construite, selon toute apparence, pendant la seconde moitié du XVe siècle. A cette époque appartenait sans doute aussi le cloître de la maison, dont les colonnes indiquent par leurs détails la même date. Quant à la disposition générale de cette partie de l'édifice, elle ne présente plus grand intérêt au point de vue archéologique, car elle a été complètement modifiée dans un remaniement de la fin du XVIIe siècle.

Faut-il parler aussi de quelques débris isolés, derniers restes de la belle église des *grands Carmes*, construite au XIVe siècle? On les voit au bas de la *rue Marchant*, et ils ont été ménagés comme décoration pittoresque dans un coin de jardin à l'hôtel de la direction de l'artillerie, qui occupe l'emplacement de l'ancien monastère.

Les membres du congrès ont vu, dans différentes parties de la ville, des restes intéressants de l'époque romaine; ils en auraient trouvé encore de très-curieux dans une maison *rue des Trinitaires, n°* 12. Elle occupe l'emplacement d'une très-ancienne demeure qui a appartenu longtemps à l'abbaye de Gorze, et qui était connue sous le nom de *Cour-d'Or* ou *Cour-d'Orme*. Dans une charte du Xe siècle qui se trouve au cartulaire de Gorze, elle est désignée par ces mots : *mansum quod dicitur Aurea ;* et la tradition veut qu'elle ait été élevée sur l'emplacement d'un ancien palais romain, habité plus

tard par les rois d'Austrasie. Les caves de cette maison présentent des voûtes remarquables portées sur des piliers; et, du niveau de leur sol, monte jusqu'à la hauteur du faîte de l'édifice une muraille dont les cordons de briques et le revêtement en petit appareil indiquent suffisamment l'origine romaine. Cette même maison offre aussi, dans ses autres parties, des détails intéressants d'époques postérieures.

A côté de ces lacunes peu importantes laissées dans le champ habituel de ses explorations, il est tout un ordre de monuments auxquels le congrès n'a pas eu le temps de donner son attention, et qui cependant n'est pas absolument dépourvu d'intérêt : je veux parler des *constructions civiles*. Il n'en reste, il est vrai, à Metz qu'un bien petit nombre comparativement aux richesses de ce genre qu'on rencontre dans d'autres villes. Cependant elles méritent d'être observées avec soin ; et leur étude, nouvelle encore parmi nous, conduira peut-être à des aperçus intéressants sur quelques points de l'histoire des arts et des mœurs.

Les *édifices publics* de la cité messine ont malheureusement péri aujourd'hui, sauf un petit nombre ; et ces derniers sont précisément de ceux qui offrent le moins d'intérêt artistique à cause de la simplicité forcée à laquelle les condamnait leur nature elle-même. Il s'agit des vastes magasins mentionnés souvent dans nos chroniques sous le nom de *Granges de la cité*, et dans lesquels la république logeait ses approvisionnements de toute nature : armes, artillerie, vivres, grains, sel, etc. Les abbayes, les couvents et peut-être même quelquefois les riches particuliers en avaient de semblables.

Nous citerons comme monuments de cette nature : La *Grange du Saint-Esprit* ou *des Clairvaux* (*rue Cha-*

plerue, *n°* 23), construite, dans le courant du XVe siècle peut-être, par l'abbaye de Clairvaux; elle passa ensuite à l'hôpital Saint-Nicolas, et puis, au commencement du XVIe siècle (1514), à la cité. C'est un vaste édifice rectangulaire dont les murs, dépourvus d'ornements, sont couronnés de créneaux. Ses petites fenêtres à baies carrées, serrées les unes contre les autres, et formant, à plusieurs étages, des séries plus ou moins longues, sont simples, sans encadrement ni moulures.

La *Grange Saint-Antoine*, au *quai Saint-Pierre*, présente des caractères analogues. Elle appartenait autrefois à la commanderie de saint Antoine, et ses dépendances offrent encore des restes intéressants de cette ancienne maison; entre autres une petite porte dont le tympan ogival est occupé par des sculptures malheureusement fort mutilées aujourd'hui.

La *Grange de Chêvremont (rue Chêvremont)*, pour l'époque de sa construction, est un peu postérieure aux deux précédentes. Elle a été élevée par la cité dans la première moitié du XVIe siècle, et la date de 1536 se lit encore sur une pierre de revêtement du vaste contrefort qui la soutient du côté du couchant. Le faîte de ses murailles est crénelé aussi, mais ses fenêtres ne sont plus groupées de la même manière que celles des constructions antérieures au XVIe siècle. Elles sont séparées les unes des autres, régulièrement espacées, et forment quatre étages superposés.

Les *édifices privés*, les maisons, les anciens hôtels, nous offrent à Metz un champ d'observations un peu plus étendu, quoique encore trop restreint.

Metz ne présente nulle part les types fournis par l'usage des constructions en bois, si fréquentes dans les villes allemandes de son voisinage. Le pignon sur rue y

est exceptionnel et ne se rencontre que dans quelques bâtisses sans importance ou appartenant aux temps modernes. La façade de la maison de l'hôtel messin était rectangulaire et presque toujours, aux époques anciennes, couronnée de créneaux. Jusqu'à la fin du XVe siècle, les baies des fenêtres étaient généralement petites, et, pour augmenter le jour qu'elles devaient fournir, on se bornait à les multiplier en les serrant les unes contre les autres. Elles formaient ainsi, au XIIIe et au XIVe siècle, des séries assez longues composées quelquefois de huit ou dix fenestrelles, séparées par des colonnettes ou par des montants étroits. Plus tard, vers le XVe siècle, elles s'agrandirent un peu, et alors on les réunit en moins grand nombre; ou bien, le plus souvent, elles furent seulement accouplées deux à deux. L'usage des créneaux semble avoir persisté, au moins pour les grandes demeures, jusqu'au commencement du XVIe siècle.

Nous citerons comme les aînées parmi les maisons messines : d'abord, une grande maison rue des Trinitaires, n° 1, connue sous le nom d'*Hôtel Saint-Blaise*; ses murailles sont crénelées ainsi que celles d'une tour carrée qui les domine. Les détails romans (colonnettes, encadrements, etc.), de quelques-unes des fenêtres de cette maison doivent faire classer l'époque de sa construction à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

Deux maisons peu éloignées de celle-là (*place Sainte-Croix, n° 8*), présentent des caractères architectoniques qui semblent appartenir au XIIIe ou au XIVe siècle. Près de là, sur la même place (maison *Chédeaux*), s'élève une imposante façade, surmontée de deux guérites angulaires crénelées. Cette disposition rappelle celle de l'ancien palais de la cité, aujourd'hui détruit, mais dont nous avons un

dessin exécuté vers 1640 par Chastillon.[1] Le palais avait été construit au XIVe siècle; la maison qui nous occupe semble être d'une époque moins reculée.

Il faut rendre au XIVe siècle une petite façade qui s'élève vis-à-vis de la paroisse Saint-Martin, et dont la partie la plus importante consiste dans une série de fénestrelles fort élancées, séparées par d'élégantes colonnettes qui portent les chapiteaux et les bases de la première moitié du XIVe siècle. On a quelquefois attribué cette construction à l'ancien hôtel des Baudoche; mais celui-ci, selon toute apparence, était plutôt de l'autre côté de la rue des Prisons-Militaires, sur l'emplacement de la maison de détention actuelle dite la *Magdeleine*.

Au XVe siècle appartiennent vraisemblablement les parties les plus anciennes de l'*Hôtel de la Monnaie (rue de la Monnaie)*. On y remarque, dans une cour intérieure, un escalier tournant en pierre, enfermé dans une tourelle polygonale; et à l'extérieur, la porte d'entrée dont la baie carrée est surmontée d'un tympan à ogive trilobée, et fermée encore aujourd'hui par une porte de bois à épaisse ferrure, qui date aussi du XVe siècle.

Une grande maison *rue de la Fontaine, n° 19*, présente encore une portion de façade, et surtout une grande porte, un porche voûté et un escalier tournant fort remarquables. Les nervures angulaires des voûtes du porche, les moulures de la porte accusent le style du XVe siècle. Un petit tabernacle sculpté, provenant sans doute de la

[1] *Topographie française* ou représentation de plusieurs villes, bourgs, châteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquités du royaume de France, dessinés par *Claude Chastillon* (Châlonnois), et donnés au public par *Jean Boisseau*, enlumineur du roi. — Paris 1641, 1647, in-fol.

partie détruite de cette maison, a été muré dans la façade moderne qui l'a remplacée.

Sur le bras de la Moselle qui passe derrière la salle de spectacle, on voit une élégante tourelle, dernier reste d'un logis magnifique élevé au milieu du XVe siècle par un riche seigneur messin, chef de la famille des Baudoche. Ce vaste hôtel, dans lequel plusieurs princes souverains ont reçu l'hospitalité, s'appelait d'abord le *Passe-Temps;* plus tard il reçut, d'un nouveau propriétaire, le nom d'*Hôtel de Morbach*. Nous pouvons encore juger de l'importance qu'il avait jadis, par un dessin d'ensemble exécuté au milieu du XVIIe siècle par Chastillon. [1]

Enfin, *rue Nexirue, n° 9,* (maison *de Gargan*), s'élève la façade, presque complète encore aujourd'hui, d'un vaste hôtel du XVe siècle. Cette façade est surmontée de créneaux percés de meurtrières, et coupée horizontalement par des cordons en larmiers, le long desquels s'ouvrent deux étages de fenêtres très-ornées. Celles du premier étage, dessinées en plein-cintre, sont disposées deux à deux, séparées par une colonnette dont le chapiteau et surtout la base indiquent la dernière période ogivale de nos provinces. A l'étage supérieur, les fenêtres, un peu plus grandes, sont couronnées par un arc multilobé, se relevant au centre en pointe aigue. Ces dispositions caractérisent la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle.

A l'époque où le congrès se réunit à Metz, on voyait encore dans la *rue Gaudrée,* la maison, démolie depuis lors, de l'ancien *presbytère de Saint-Etienne*. Elle semblait appartenir à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle, et présentait, entre autres détails intéressants,

[1] Ouvrage déjà cité.

une porte ogivale surmontée d'un médaillon dans lequel un agneau pascal était sculpté au milieu d'une guirlande de feuillage. Cette pierre sculptée est la seule chose qui reste aujourd'hui de ce vieux logis ; elle est murée dans la façade de la maison moderne qui a remplacé l'antique édifice.

Citons encore, comme d'une époque voisine du XVIe siècle, la petite porte ogivale qui donne entrée, *rue Jurue*, à l'ancienne *chapelle Saint-Genest*. Cette chapelle dépendait de la maison donnée, au XVIe siècle, aux chevaliers de Malte, et on veut voir aujourd'hui, dans les constructions qui en dépendent, les restes d'une ancienne synagogue. La tradition qui présente ce quartier comme occupé jadis par les juifs, est très-populaire et fort ancienne à Metz. D. Dieudonné [1] raconte qu'il a vu au siècle dernier, dans un caveau au-dessous de la chapelle Saint-Genest, une sorte de puisard connu sous le nom de *bain des juifs ;* mais il ne donne aucun éclaircissement sur la tradition qu'il se borne à rappeler.

Le côté occidental de la *place Saint-Louis* actuelle (autrefois *place au Change*), avec ses vieilles maisons assises sur de sombres arcades, semble devoir nous donner une idée assez juste de l'aspect que présentait, vers le XVe siècle peut-être, l'ancienne *place au Change,* et la place voisine du *Champ à Seille*. Quelques-unes de ces maisons offrent du reste encore les caractères particuliers de cette époque ; les créneaux, les petites fenêtres ; et, à celle du n° 17, l'arcade intérieure s'appuie sur une colonne dont le chapiteau pourrait bien appartenir au XIVe siècle lui-même.

[1] Mémoires sur Metz, par D. Dieudonné, in-4°. T. IV, f° 29. — Manuscrits de la bibl. de Metz, n° 73.

La maison *n°* 8 de la *rue Coislin*, a conservé jusqu'à nous un dernier spécimen des arcades du vieux *Champ à Seille*. Cependant elle ne semble pas devoir remonter au-delà du XVIe siècle. Elle présente à l'intérieur un escalier de pierre dont la lourde rampe à balustres n'est pas sans grandeur et mérite d'être citée.

Au XVIe siècle, une révolution notable semble s'être opérée à Metz dans l'art de bâtir. En même temps que le style ogival s'effaçait dans les grandes constructions religieuses, d'un autre côté dans les constructions civiles s'introduisaient les innovations artistiques de la *renaissance*.

Les maisons perdent alors l'aspect sévère que leur donnaient les créneaux et les fenêtres à étroite ouverture. Les premiers font place à l'entablement et à la corniche; quant aux fenêtres, elles s'élargissent tout d'un coup, et leur vaste baie, encadrée de moulures plus ou moins variées, est en outre couronnée, le plus souvent, par un cordon saillant qui s'étend sur toute la largeur de la façade. Dès lors on voit commencer, dans l'ordonnance générale, une combinaison qui a persisté pendant très-longtemps à Metz, et qui se retrouve encore dans un grand nombre de maisons du dernier siècle. Cette disposition nouvelle consiste dans la superposition de deux étages de fenêtres: celles du premier étage, carrées et très-ouvertes; celles du second, très-petites, quelquefois arrondies au sommet et accouplées souvent deux à deux.

Un édifice fort remarquable de cette époque est la *maison de M. Colchen, place des Charrons, n° 4*. Le cordon qui couronne l'étage inférieur des fenêtres se brise et descend quelque peu entre chacune d'elles, et les angles qu'il forme sont occupés par des petites figures fantastiques très-intéressantes.

La maison de la *place Saint-Louis, n°* 36, est à peu près de la même époque, et porte sur un contrefort à gauche la date de 1575.

Rue Fournirue, n° 33. L'arrière-cour d'un coutelier présente une curieuse façade dont les fenêtres encadrées dans de riches moulures sont surmontées de médaillons carrés d'où sortent des bustes largement sculptés. Au-dessus d'une des deux portes de cet élégant édifice, on lit dans un écusson la date de 1529. L'autre porte est ornée, à sa partie supérieure, d'un bas-relief représentant des hommes qui combattent des lions.

L'art italien semble avoir concouru à l'exécution de cette œuvre remarquable. On retrouve aussi son influence dans la galerie intérieure d'une maison *place des Charrons, n°* 6. Cette galerie est composée d'arcades surbaissées, portées sur des colonnes dont les chapiteaux variés rappellent beaucoup ceux que la période du *renouvellement de l'art* a produits au XVe siècle dans le nord de l'Italie.

Citons encore, comme de la fin du XVIe siècle, une *maison, rue Sous-Saint-Arnould, n°* 2. Les petites fenêtres du deuxième étage sont arrondies par le haut et accouplées deux à deux; mais la porte surtout est remarquable par sa décoration qui consiste en un petit fronton posé sur un entablement régulier dont la frise est ornée de trophées d'armes, le tout établi sur deux colonnettes dressées de chaque côté de la porte. La baie cintrée est fermée par une fort belle porte de bois, contemporaine de l'édifice.

L'angle de la *place du Quarteau* est occupé par de petites maisons à boutiques portant les n°s 28, 30, 32, qui présentent aussi les caractères généraux du XVIe siècle. Plusieurs maisons, dans différents quartiers de la ville, offrent encore des détails plus ou moins considérables de la même époque.

Enfin, sur le déclin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, se font jour chez nous les principes *d'art antique renouvelé*, en honneur depuis plus d'un siècle déjà en Italie. Quelques maisons se parent à l'extérieur d'une ordonnance plus ou moins régulière; cependant on trouve généralement une certaine pesanteur dans ces essais d'un système si étranger à la pratique habituelle de nos provinces. Nous trouvons le résultat de ces tentatives dans la façade, fort remarquable du reste, d'une grande maison qui occupe les *n°s 7 et 9* de la *rue du Neufbourg*. Elle est ornée de pilastres ioniques; mais l'ordonnance générale a été altérée par le percement de larges baies de boutiques à la partie inférieure.

Une petite maison, *place Saint-Jacques*, *n°* 28, a une façade dont la composition, un peu tourmentée, présente une ordonnance corinthienne superposée à une ordonnance ionique. Le tout est couronné d'un entablement à consoles, terminé à ses deux extrémités par des gargouilles qui figurent assez bizarrement de petits canons sur leur affut.

Classons avec ces édifices du XVIIe siècle, le petit portail de *la Présentation*, *rue des Trinitaires*, dans l'axe de celle de la bibliothèque, et une assez belle maison qui semble de la même époque, *rue de la Chèvre*, *n°* 22.

MÉMOIRES.

MÉMOIRE SUR CETTE QUESTION :

Donner des renseignements exacts sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Germains, dans la Lorraine.[1]

Par M. Auguste DIGOT.

La question que nous allons essayer de résoudre a déjà été l'objet de plusieurs mémoires spéciaux. Le R. P. Lebonnetier, Prémontré, dernier curé de Scarpone, se livra, relativement à l'histoire de cette ville ancienne, à d'immenses recherches dont il consigna les résultats dans trois volumes in-4°, manuscrits, aujourd'hui déposés à la bibliothèque publique de Nancy.[2] Comme ces notes informes et confuses ne pouvaient être consultées que difficilement, M. le docteur Lamoureux, de Nancy, en fit un extrait méthodique, clair et substantiel, qui fut imprimé dans les tomes VIII et X des mémoires publiés par la *Société royale des Antiquaires de France*. Le P. Lebonnetier et son abréviateur ont tous deux examiné la question qui nous est soumise, et c'est en grande partie d'après les renseignements par eux recueillis que nous

[1] Séance particulière du 2 juin, page 32.
[2] Cabinet des manuscrits, n° 84.

entreprendrons de la résoudre. Une autre dissertation sur le même sujet a été insérée par M. Beaulieu dans le Ier volume de son ouvrage intitulé : *Archéologie de la Lorraine.* [1]

Nous venons de dire que nous nous servirions des renseignements recueillis par le P. Lebonnetier ; mais il ne faut pas en conclure que notre mémoire ne renfermera qu'une analyse de ses recherches ; la lecture de ces pages suffira pour prouver que nous avons suivi son opinion seulement quand elle nous a paru conforme à la vérité, et que sur des points importants, nous avons cru devoir formuler des conclusions toutes différentes des siennes.

Pour bien préciser la question à l'examen de laquelle nous allons nous livrer, il importe de recueillir les renseignements que nous a conservés sur la bataille, ou, pour mieux dire, sur les deux batailles livrées près de Scarpone, Ammien-Marcellin, le seul des auteurs anciens qui en ait parlé ; et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les propres expressions de cet historien. Après avoir rapporté la défaite de Sévérien et de Carietton, au commencement de l'année 366, Ammien-Marcellin raconte que les Germains se répandirent dans le nord-est des Gaules, où ils commirent de grands ravages. L'empereur Valentinien Ier, qui se trouvait alors dans cette province, se hâta de prendre les mesures nécessaires pour arrêter le torrent. « Quâ clade cum » ultimo mœrore compertâ (dit l'historien latin), correc- » turus seciùs gesta Dagalaïphus à Parisiis mittitur. » Eoque diu cunctante, causanteque diffusos per varia » barbaros semet adoriri non posse, accitoque paullo » post ut cum Gratiano etiam tum privato susciperet in-

[1] Pages 107 — 109.

» signia Consulatûs, Jovinus equitum Magister accingitur:
» et instructus paratusque, cautissimè observans utrum-
» que sui agminis latus, venit prope locum Scarponna:
» ubi inopinus majorem barbarorum plebem, antequam
» armaretur, temporis brevi puncto præventam ad inter-
» necionem exstinxit. Exsultantes innoxii prælii gloriâ
» milites ad alterius globi perniciem ducens, sensimque
» incedens rector eximius speculatione didicit fidâ, di-
» reptis propiùs villis, vastatoriam manum quiescere
» propè flumen: jamque adventans, abditusque in valle
» densitate arbustorum obscurâ, videbat lavantes alios,
» quosdam comas rutilantes ex more, potantesque non-
» nullos. Et nactus horam impendiò tempestivam, signo
» repentè per lituos dato, latrocinalia castra perrupit:
» contraque Germani nihil præter inefficaces minas jac-
» tanter sonantes et fremitum, nec expedire arma dis-
» persa, nec componere aciem, nec resurgere in vires
» permittebantur, urgente instanter victore. Quocirca
» forati pilis et gladiis cecidere complures, absque iis
» quos versos in pedes texere flexuosi tramites et angusti.
» Hoc prospero rerum effectu quem virtus peregerat et
» fortuna, auctâ fiduciâ, Jovinus militem ducens, dili-
» genti speculatione præmissâ, in tertium cuneum qui
» restabat, properè castra commovit.... » [1]

[1] « Valentinien ayant appris avec un grand chagrin cette défaite
» (celle de Sévérien et de Carietton), envoya pour y remédier
» Dagalaïf, qui se trouvait alors à Paris. Mais celui-ci différant
» toujours d'attaquer les Germains, et donnant pour motif que leur
» division en plusieurs bandes l'empêchait de leur livrer bataille,
» fut rappelé peu de temps après pour prendre les insignes du
» consulat avec Gratien, qui n'était pas encore en charge; et Jovin,
» maître de la cavalerie, fut chargé de le remplacer. Celui-ci,
» après avoir pris toutes les précautions et tous les renseignements

Ainsi, il résulte du récit d'Ammien, que Jovin surprit et extermina près de Scarpone une première troupe de barbares, qu'il se mit ensuite à la recherche d'une autre bande qui se reposait sur les bords de la Moselle, après avoir dévasté les *villas* voisines; que le général romain profita d'une forêt pour couvrir sa marche et arriver jusqu'auprès des Germains; que cette forêt était située dans une vallée, et que près de là se trouvaient des hauteurs, puisque les fuyards s'échappèrent par des sentiers difficiles et tortueux.

» nécessaires, et surveillant avec les plus grands soins les deux » flancs de son armée, s'approcha du lieu nommé Scarpone; là, » il surprit une troupe considérable de Germains et la massacra, » avant même que les barbares eussent pu saisir leurs armes. » Profitant de l'ardeur des soldats encouragés par ce combat glo- » rieux qui ne leur avait point coûté de sang, Jovin les conduisit » contre une autre bande. S'avançant avec lenteur, cet excellent » général apprit par des éclaireurs, sur lesquels il pouvait compter, » que les barbares, après avoir dévasté les *villas* voisines, se » reposaient près du fleuve. Il s'en approcha et, caché dans une » vallée par l'épaisseur d'une forêt, il aperçut les Germains, les » uns se baignant, les autres se teignant la chevelure en rouge, » selon leur coutume, et les autres buvant. Trouvant le moment » favorable, il ordonna aussitôt aux clairons de donner le signal et » se précipita sur le camp des barbares. Ceux-ci ne purent que » faire entendre des cris et des menaces aussi vaines que ridicules; » les vainqueurs, fondant sur eux avec rapidité, ne leur laissèrent » le temps ni de saisir leurs armes dispersées çà et là, ni de se » mettre en bataille, ni de se réunir en force. Un grand nombre » tombèrent percés de coups d'épées ou de javelots; il n'y eut de » sauvés que ceux qui gravirent des sentiers difficiles et tortueux. » Après ces heureux succès, dus au courage et à la fortune, et » qui augmentèrent la confiance du soldat, Jovin envoya devant » lui des éclaireurs, et conduisit promptement son armée contre » une troisième bande de barbares..... » — V. Ammiani Marcellini rerum gestarum qui de XXXI supersunt libri XVIII; lib. XXVII, cap. 2, edit. Valois, in-folio, page 476.

Tels sont les renseignements historiques qu'Ammien-Marcellin nous a transmis sur ces deux combats; nous n'en possédons pas d'autres, et Zosime, qui rapporte la défaite de Sévérien et de Carietton, [1] ne parle pas des exploits de Jovin, sans doute parce que ce général était chrétien.

Le but que nous devons nous proposer d'atteindre est de déterminer, soit d'après le texte d'Ammien, soit par l'examen des localités, l'emplacement des deux batailles dont nous venons de rapporter le récit.

La première partie de cette tâche est assez difficile; car l'historien latin, parlant du premier combat que livra Jovin, dit seulement que ce combat eut lieu près de Scarpone. Pour arriver à quelque chose de plus positif, il serait nécessaire de savoir quelle route Jovin avait suivie pour s'approcher de cette ville. Au rapport d'Ammien, Dagalaïf avait quitté Paris pour aller se mettre à la tête de l'armée destinée à repousser les barbares; d'un autre côté, une partie des Germains s'étaient avancés jusque dans les environs de Châlons-sur-Marne (Catalauni); [2] il est par conséquent probable que les troupes romaines se trouvaient à peu près vers la frontière de la Belgique première et de la Belgique seconde, et que Jovin, après avoir pris le parti d'attaquer d'abord les deux bandes de Germains qu'il jugea les moins redoutables, marcha dans la direction de l'occident à l'orient, suivant la grande voie qui conduisait de Nasium à Metz, en passant par Tullum (Toul) et Scarpone. S'il en fut ainsi, et on verra plus bas que les choses ne peuvent guère se passer autrement, la première action eut lieu

[1] V. l'ouv. de Zosime, édition d'Oxford, livre IV, page 210.
[2] V. Ammien, loc. cit.

sur la rive gauche de la Moselle, près de Scarpone, et vers le point que nous avons indiqué sur le plan joint à ce mémoire.

Le P. Lebonnetier et d'autres personnes ont pensé que le lieu du combat devait, au contraire, être cherché sur la rive droite de la rivière; mais ils ne songeaient point alors aux changements survenus depuis le IVe siècle dans la topographie de cette contrée. La ville de Scarpone était primitivement située sur la rive gauche de la Moselle et faisait partie du diocèse de Toul; mais cette rivière changea plus tard de lit, et Scarpone se trouva alors sur la rive droite et dans le diocèse de Metz.[1] En 366, elle était encore sur la rive gauche; et si le combat livré par Jovin eut lieu près de Scarpone, il est plus vraisemblable de supposer que ce fut du même côté de la rivière. Nous ajouterons plus bas à cette probabilité d'autres considérations qui suffiront, nous l'espérons du moins, pour la changer en certitude.

Jovin, après le premier succès qu'il venait d'obtenir, ne s'arrêta probablement pas sur le champ de bataille, et continua sa marche pour atteindre une autre bande de Germains, qui continuait ses ravages sur la rive droite de la Moselle, mais dont il ne connaissait pas au juste la position. Pensant, selon toutes les probabilités, que les barbares s'étaient rapprochés de la Moselle, et ne voulant point aller à eux en suivant le fond de la vallée,

[1] Scarpone est située dans une île, parce que l'ancien bras est aujourd'hui rempli d'eau et se trouve même seul navigable; mais, au moyen âge, le bras occidental de la rivière semble avoir été beaucoup plus important que le bras oriental; on ne comprendrait pas, sans cette circonstance, comment Scarpone aurait été réunie au diocèse de Metz, après avoir longtemps fait partie de celui de Toul.

afin de n'être pas découvert, il traversa la rivière sur les ponts de Scarpone et se dirigea de l'ouest à l'est, en traversant les territoires actuels des villages de Bezaumont, Ville-au-Val et Landremont. Arrivé à la pointe sud-est de la montagne Sainte-Geneviève, au pied et sur le flanc de laquelle sont bâtis les trois villages que nous venons de nommer, il changea tout-à-coup de direction et s'avança vers le nord, au milieu d'une forêt qui devait être à cette époque beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui. Il marchait alors parallèlement à la Moselle, mais à une assez grande distance de la rivière, et tous ses mouvements étaient dérobés par la montagne Sainte-Geneviève qu'il laissait à gauche. Il devait être parvenu vis-à-vis la pointe nord-est de cette montagne où se trouve aujourd'hui la tuilerie Sainte-Geneviève, lorsque ses éclaireurs lui rapportèrent que les Germains, après avoir dévasté les *villas* voisines, se reposaient sans défiance sur la rive droite de la Moselle. Jovin forma aussitôt le projet de les attaquer à l'improviste. Pour parvenir du lieu où il se trouvait jusqu'au bord de la rivière, il faut suivre une vallée connue sous les noms de *Fauquemine* et de *Hollanbois*. Cette vallée est aujourd'hui couverte de bois presque dans toute sa largeur, et il est probable qu'au IVe siècle, la forêt couvrait la croupe de la montagne Sainte-Geneviève. Quoi qu'il en soit, le bois actuel, nommé *forêt de Facq*, est assez vaste pour dérober la marche d'une armée peu considérable, et s'avance assez près de la Moselle pour qu'on puisse s'approcher de cette rivière sans être aperçu.

Arrivés à l'extrémité de ce bois, les Romains aperçurent les barbares qui étaient répandus fort en désordre sur la rive de la Moselle, à l'endroit où cette rivière fait un coude vers l'orient, entre les villages de Loisy et

d'Atton. C'est là qu'attaqués à l'improviste et avec une grande vigueur, les Germains furent taillés en pièces avant d'avoir pu se réunir et se mettre en défense.

Sans parler d'une tradition conservée dans le pays et selon laquelle une bataille aurait été livrée en ce lieu, on rencontre entre les deux villages que nous venons de nommer, quelques traces de la victoire de Jovin. Ainsi une pièce de terre, située près de la rivière, porte le nom de *terre maudite*, et la tradition rapporte que cette dénomination lui fut donnée à cause des torrents de sang dont elle avait été abreuvée. Un autre canton placé vers le village d'Atton et l'ancien étang d'Arbonne, à peu de distance par conséquent de celui dont nous venons de parler, s'appelle encore aujourd'hui l'*Atrée des Allemands*. On sait que le mot *atrée* ou *aitre* signifie cimetière, et il est très-probable que l'on réunit et que l'on enterra en ce lieu les nombreux cadavres des Germains, dont le sol était jonché. Enfin, près du village de Loisy et toujours à peu de distance du champ de bataille, se trouvait une croix qui a subsisté jusqu'en 1793, et s'appelait *Croix-Mattirion*. Une tradition dont nous n'avons pas à examiner la valeur, faisait dériver ce nom des mots latins *crux martyrorum*, et rapportait que la croix avait été élevée sur l'emplacement où furent ensevelis les soldats chrétiens qui faisaient partie de l'armée de Jovin. Nous ne pouvons dissimuler que cette étymologie ne nous satisfait pas complètement, et il nous répugne d'admettre que l'on ait décerné le titre de martyrs à des soldats tués dans une bataille. [1]

[1] On peut voir l'opinion de M. Clouet sur cette croix dans son *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, tome I, pages 355 et 356.

Il est utile cependant de faire observer que la majorité de l'armée de Jovin devait être chrétienne, et que ce général lui-même s'était toujours fait remarquer, même sous l'empire de Julien, par l'inébranlable fermeté de ses convictions religieuses. [1] Il n'est donc pas impossible qu'il ait érigé une croix pour conserver le souvenir de ceux de ses coréligionnaires, en petit nombre du reste, qui venaient de périr sous ses yeux.

Enfin, nous devons mentionner une dernière circonstance qui s'accorde avec les faits que nous venons de rappeler pour fixer le lieu du combat entre les villages d'Atton et de Loisy. Ammien-Marcellin rapporte que les seuls Germains qui parvinrent à s'échapper, suivirent, en fuyant, des sentiers difficiles et tortueux. Or on ne peut contester ce caractère aux sentiers qui conduisent de la vallée de *Hollanbois* et des environs de l'étang d'Arbonne sur la montagne Sainte-Geneviève et sur la colline où s'élève le village d'Atton. On comprend facilement que les Romains, fatigués d'une longue marche et chargés d'armes pesantes, n'aient pu atteindre des hommes désarmés et à qui l'instinct de la conservation prêtait de nouvelles forces.

Telles sont les conclusions auxquelles nous ont conduit une étude attentive du texte d'Ammien-Marcellin et un examen consciencieux du plan topographique des environs de Scarpone. Nous ne devons pas, au reste, dissimuler que le P. Lebonnetier et son abréviateur n'ont pas adopté

[1] Jovin était de Reims, et on voit encore dans la cathédrale de cette ville un tombeau antique en marbre blanc, que l'on prétend être celui de ce général. Avant la révolution, ce tombeau était placé dans l'église Saint-Nicaise, dont Jovin passait pour être le fondateur. —V. Marlot, Metropolis Remensis Historia, I, 503.

la même manière de voir. Selon le P. Lebonnetier, Jovin, qui se trouvait sur la rive droite de la Moselle, aurait marché du sud au nord et aurait attaqué la première troupe des Germains sur le territoire de la commune de Loisy, à peu près dans le canton où s'élevait la *Croix-Mattirion;* et de là, continuant sa marche vers le nord, il aurait surpris la seconde troupe non loin de la colline d'Atton, au lieu que l'on regarde comme celui où se livra le dernier combat.[1] Dans le même système, la *Croix-Mattirion* aurait été élevée sur la tombe des soldats chrétiens tués dans la première bataille.

Nous croyons qu'il n'est pas difficile de faire comprendre que cette explication ne peut être la véritable. L'espace qui sépare les deux villages de Loisy et d'Atton n'est que d'une demi-lieue. Par conséquent, si les Romains avaient attaqué la première bande dans les environs de Loisy, il est certain que les fugitifs n'auraient pas manqué de se diriger vers le lieu si rapproché où ils savaient rencontrer leurs compatriotes, et dès-lors une seconde surprise serait devenue impossible. Ammien-Marcellin semble dire, il est vrai, que les Germains rencontrés d'abord par Jovin auraient été exterminés; mais on sait que des expressions semblables ne doivent pas être prises à la rigueur. Nous admettons que très-peu de barbares parvinrent à s'échapper, mais nous ne pouvons croire qu'ils aient péri jusqu'au dernier. Supposons cependant qu'il en ait été ainsi; hé bien! le système du P. Lebonnetier ne sera pas plus vraisemblable: si le premier combat a été livré à Loisy, les Germains, campés sur la

[1] V. le manuscrit n° 84 de la bibliothèque publique de Nancy, et *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, tome VIII, pages 176 et 177, et tome X, pages 57 et 60.

PLAN DES ENVIRONS DE SCARPONE.

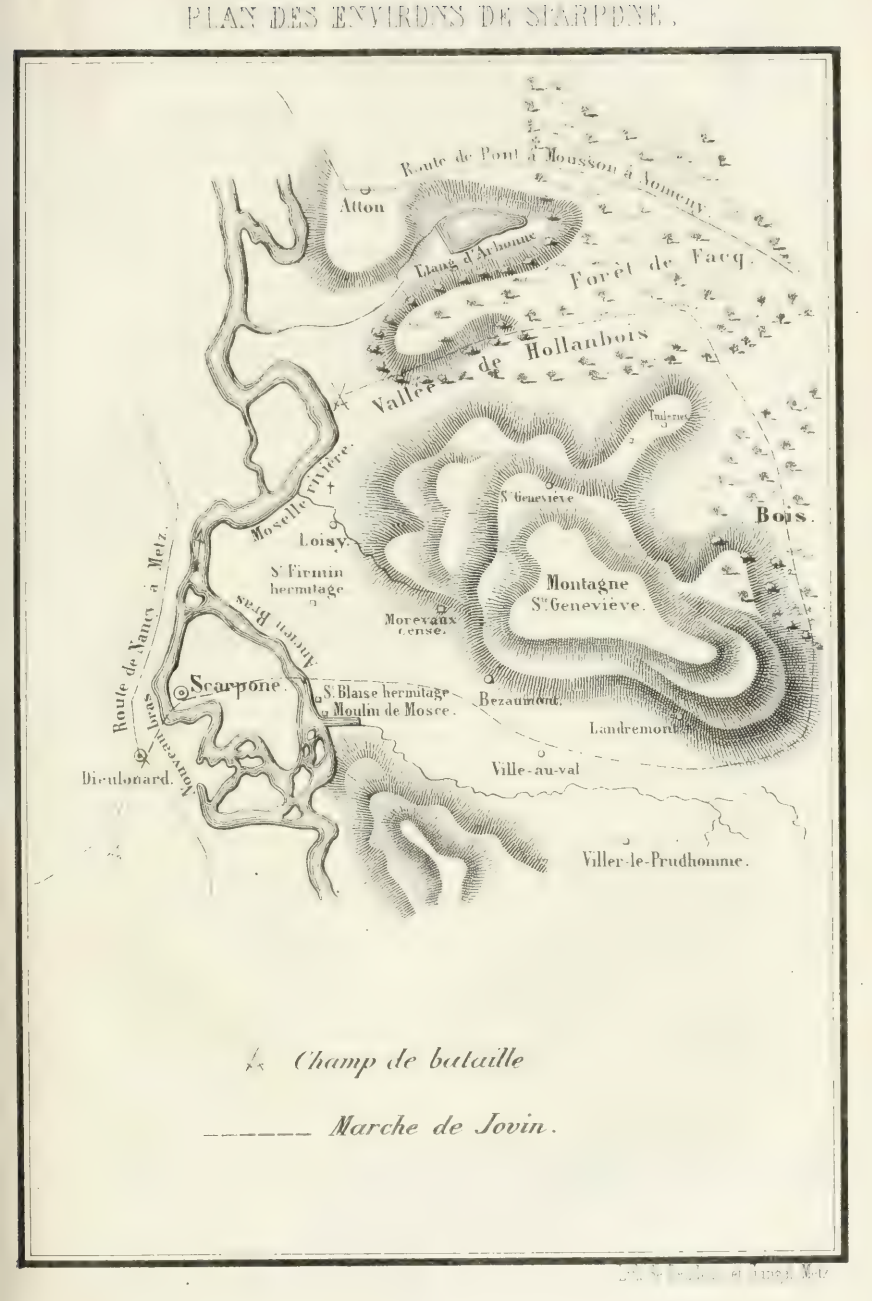

rive droite de la Moselle, à deux kilomètres de distance tout au plus, ont dû entendre le bruit du combat, le son des instruments militaires, les cris des mourants. La rivière a dû rouler devant eux les cadavres de quelques-uns de leurs compatriotes. Mais il y a plus, et nous soutenons que les Germains, du point où ils se trouvaient placés, devaient voir le lieu où se serait livré le premier combat d'après le P. Lebonnetier. Ils se seraient par conséquent hâtés d'accourir au secours de leurs frères, et ne se seraient pas laissé surprendre bientôt après.

Il faut d'ailleurs faire observer que si les choses s'étaient passées comme le croyait le curé de Scarpone, Jovin n'aurait pu suivre la vallée de *Hollanbois* pour marcher contre la seconde troupe des Germains; pour pénétrer dans cette vallée, il aurait été obligé de gravir la montagne Sainte-Geneviève, de traverser le petit plateau qui la surmonte, et d'en redescendre la pente orientale. Un pareil mouvement n'aurait pu s'effectuer sans être remarqué, et du haut de la colline d'Atton ou même du bord de la Moselle, les Germains n'auraient pu manquer de s'en apercevoir.

Enfin, nous croyons que la *Croix-Mattirion* ne peut être un souvenir du premier combat; il paraît que les Romains n'y perdirent que bien peu de soldats, puisque Ammien emploie à cette occasion les mots *innoxii prœlii;* tandis que l'on peut très-bien admettre que la seconde bataille a été plus sanglante. La *terre maudite* et l'*Atrée des Allemands* sont d'ailleurs assez rapprochés de Loisy, pour que les soldats romains aient pu être enterrés près de ce village.

Nous ferons encore observer que Ammien ne désigne pas l'emplacement du premier combat d'une manière

positive, et que par conséquent rien dans son récit n'oblige à croire que ce combat a été livré près de Loisy.

M. Beaulieu, dans son ouvrage intitulé *Archéologie de la Lorraine*, a parlé également de la victoire de Jovin; mais il n'a pas cherché à déterminer le lieu de la première action, il ne la mentionne même pas. Il croit que le général romain, parti de Metz, s'avança du nord au sud jusqu'à l'entrée orientale de la vallée de *Hollanbois*, et suivit, pour atteindre les Germains campés au pied de la colline d'Atton, l'itinéraire que nous avons indiqué. [1]

Nous ne pouvons adopter complètement ce système. D'après Ammien, il y eut deux batailles distinctes, l'une près de Scarpone, l'autre sur les bords de la Moselle. M. Beaulieu parle de cette dernière action, mais il ne rend pas compte de la première; son système en exclut même formellement la possibilité, car si Jovin arrivait de Metz au moment où il a pénétré dans la vallée de *Hollanbois*, il n'avait pu d'abord rencontrer et vaincre les Germains près de Scarpone, la vallée dont nous venons de parler, les villages d'Atton et de Loisy se trouvant entre Scarpone et Metz.

De deux choses l'une, ou M. Beaulieu croit qu'il n'y eut qu'un seul combat, et dans ce cas il se trouve en contradiction avec le texte d'Ammien; ou il reconnait qu'il y en a eu deux, et alors le premier ayant dû être livré avant que Jovin atteignit la vallée de *Hollanbois* et la pente septentrionale de la montagne Sainte-Geneviève, le premier, disons-nous, aurait eu lieu loin de Scarpone, ce que le récit de l'historien latin ne permet pas d'admettre.

Au reste, M. Beaulieu pense, comme nous, que la

[1] V. tome I, pages 107 et 108.

Croix-Mattirion se rattache au combat livré sur le bord de la Moselle ; il pense même que la troupe de Germains que Jovin extermina en ce lieu y avait établi un camp fortifié, dont on verrait encore aujourd'hui quelques vestiges sur le territoire de Loisy. [1] Mais nous ne pouvons partager cette opinion, et nous croyons qu'il résulte du texte d'Ammien que les barbares n'étaient arrivés sur le bord de la rivière que depuis bien peu de temps, quand ils furent surpris et passés au fil de l'épée.

En résumé, nous admettons, comme M. Beaulieu, que la principale action a eu lieu entre les villages d'Atton et de Loisy, à l'endroit où la Moselle fait un coude vers l'orient, et que Jovin a suivi pour y arriver la vallée de *Hollanbois* depuis la tuilerie Sainte-Geneviève ; mais nous croyons que ce général a livré un premier combat aux Germains, sur la rive gauche de la Moselle et à peu de distance de Scarpone ; que pour gagner l'ouverture orientale de la vallée dont nous venons de parler, il a tourné la montagne Sainte-Geneviève ; en un mot, qu'il a suivi un itinéraire différent de ceux que l'on avait admis jusqu'à présent.

---

[1] V. tome I, page 109.

NOTE

Sur un Tumulus découvert à Basse-Rentgen,

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE.[1]

Par M. Ch. GÉRARD.

Ayant appris, dans les derniers jours de l'année 1844, qu'un cultivateur de Basse-Rentgen venait d'ouvrir, en labourant son champ, un tumulus situé à proximité de la voie romaine de Metz à Trèves, par la rive gauche de la Moselle, je me transportai immédiatement sur les lieux, et quoique ce monument eût été déjà considérablement dégradé par l'extraction d'une partie des pierres qui en formaient le revêtement intérieur, il me fut possible d'en prendre une idée suffisante pour en donner une description complète et détaillée.

Le tumulus dont il s'agit consistait en une chambre circulaire du diamètre de $3^{m},15$ environ dans sa partie inférieure, voûtée en forme de dôme, et dont la hauteur devait être égale au diamètre. Cette dernière dimension n'a pu être prise exactement, parce que la partie supérieure de la voûte s'étant effondrée, le mur de revêtement n'avait plus que $2^{m},25$ de hauteur : mais, des données de

[1] Séance particulière du 3 juin, page 40.

la courbe décrite par ce mur, on peut déduire presque géométriquement que la hauteur totale de la voûte devait être à peu près égale au diamètre de sa base. Les parois en étaient formées de pierres brutes de dimensions variables, quoique généralement supérieures à celles dites de petit appareil. Elles étaient unies entr'elles par un mortier très-solide de chaux et sable, et l'épaisseur du revêtement était de $0^m,30$ environ.

Ce caveau avait été recouvert de terres rapportées qui présentaient l'aspect d'une colline artificielle qu'on apercevait d'assez loin. La base circulaire de ce monticule ayant 80 mètres environ de diamètre, et sa hauteur au point culminant étant de 5 mètres, on peut évaluer à près de 800 mètres cubes la masse des terres dont il était formé. Ce travail, assez considérable, suppose l'emploi de 200 ouvriers environ pendant un jour.

Ce qui distingue particulièrement le caveau dont il s'agit, c'est l'existence, à sa partie orientale, d'une ouverture donnant entrée à une galerie souterraine voûtée, haute de $1^m,35$, qui se dirige vers la voie romaine et perpendiculairement à celle-ci. Ce couloir est parfaitement conservé dans une longueur de 10 mètres à partir du caveau, mais il est obstrué par un éboulement qui a probablement été occasionné par le passage de la charrue vers le point où la voûte venait presque affleurer le sol. Ce couloir s'étendait, selon toute apparence, jusqu'à la chaussée dont le caveau n'est éloigné que de 40 mètres environ; car quelques excavations que je fis pratiquer dans la direction qu'il devait suivre, amenèrent la découverte de moellons et de morceaux assez considérables de mortier sans mélange de pierres.

La partie centrale du caveau était occupée par une espèce de table carrée en pierre brute, épaisse d'environ

$0^m,25$ et large de $0^m,80$. Cette pierre offrait dans sa partie supérieure une cavité circulaire grossièrement taillée, d'un diamètre de $0^m,30$ et de $0^m,05$ à $0^m,06$ de profondeur. Une autre pierre d'assez forte dimension se trouvait aussi, m'a-t-on dit, placée en travers de l'entrée du couloir, de manière à la masquer en partie. Y avait-elle été placée à dessein ou y était-elle tombée lors de l'écroulement de la voûte; c'est ce qu'il m'a été impossible de déterminer, attendu qu'elle avait été enlevée et jetée parmi les décombres retirées de l'intérieur du caveau.

Les objets qui ont été trouvés dans ces déblais consistent en quelques fragments de vases en terre rouge ordinaire, et une patère en verre ornée de cercles concentriques de couleur bleue. Je n'ai pu voir ce dernier objet, le seul qui ait été trouvé intact; on l'avait malheureusement donné, en guise de jouet, à un enfant qui l'avait brisé.

L'examen du tumulus de Rentgen et les objets qu'il renfermait, ne laissent aucun doute sur sa nature et sa destination. C'est évidemment une de ces sépultures qu'élevaient les Romains en campagne aux personnages de quelque distinction qui venaient à mourir loin des cités. Les Gaulois avaient également l'usage d'élever à leurs chefs des monuments à peu près semblables, connus sous le nom de *barrows* ou de *galgals*, selon que les colliers factices qui les recouvrent sont formés de terre ou de pierres; mais les sépultures de ces derniers se reconnaissent en ce que les chambres sépulcrales qui y sont ménagées sont construites en matériaux bruts de grande dimension, en dalles de pierres posées de champ et recouvertes de pierres semblables, dans le genre des monuments druidiques nommés *allées couvertes*. La présence d'une voûte régulière en maçonnerie dans le tumulus de

Rentgen, et sa proximité d'une voie militaire à laquelle il se rattachait par le couloir que nous avons signalé, annoncent assez son origine romaine. La cavité pratiquée dans la pierre qui occupait le centre du caveau avait probablement reçu les cendres du défunt, et les vases dont on a trouvé les fragments avaient sans doute servi aux dernières libations que les Romains étaient dans l'usage d'offrir aux mânes des morts.

NOTICE

SUR UNE TOMBE DÉCOUVERTE PRÈS DE LA FERME DE HEUMONT,

COMMUNE DE RÉHON (MOSELLE).[1]

Par M. Ch. GÉRARD.

La ferme de Heumont, près de laquelle a eu lieu la découverte dont nous allons rendre compte, est située à un kilomètre à peu près du village de Réhon, dont elle dépend. Cette localité est placée à l'extrémité nord-ouest d'un vaste plateau qui se termine en pente rapide vers la rive gauche de la Chiers; et de nombreux indices portent à croire que cette position militaire, très-favorable pour l'assiette d'un camp, a dû être occupée par les Romains, ainsi que plusieurs autres points du voisinage. Des restes nombreux d'antiquités ont été trouvés à Baslieux, à Lexy, à Athus, villages situés dans un rayon peu étendu; le hameau de Romain, non loin de là, porte une dénomination qui indique assez son origine; et le territoire de Cutry offre un assez grand nombre de coffres en pierre renfermant des urnes cinéraires, des vases en verre et en terre cuite, des ossements à demi-calcinés et des médailles.

[1] Séance particulière du 3 juin, page 40.

Lors de la construction du chemin de grande communication qui traverse le territoire de Réhon, des ouvriers creusant une tranchée destinée à recevoir l'empierrement de ce chemin, découvrirent une tombe en pierre renfermant un squelette humain et différents objets. Ayant été informé de cette découverte, je me rendis immédiatement sur les lieux, et je me livrai à un examen attentif des localités et des objets qui venaient d'être exhumés.

Le canton dans lequel a été faite la découverte qui nous occupe, se nomme *les carrières de Réhon*. En effet, des carrières aujourd'hui abandonnées paraissent y avoir été exploitées très-anciennement, et c'est dans un talus qui semble avoir été formé par le remblai d'une portion de cette carrière, qu'a été trouvée, à près de 2 mètres de profondeur, la tombe dont nous allons faire la description.

Elle se compose d'un sarcophage rectangulaire en pierre du pays (grande oolithe), creusé en forme d'auge, long de $2^m,06$ sur $0^m,55$ de largeur, et $0^m,47$ de hauteur. Les parois ont une épaisseur variable de $0^m,10$ à $0^m,12$. La partie extérieure de la tombe est simplement dégrossie, tandis que l'intérieur est taillé avec soin. Une ouverture circulaire d'environ $0^m,03$ de diamètre perce obliquement la paroi gauche du sarcophage, et se trouvait fermée, au moment de l'extraction, par une sorte de cheville en pierre.

Le couvercle de la tombe se compose d'un prisme triangulaire dont l'arête supérieure est coupée. Sa longueur est de $2^m,15$, et sa largeur de $0^m,70$, sur une épaisseur de $0^m,31$; en sorte qu'il débordait de toutes parts le sarcophage qu'il recouvrait. Les extrémités du prisme présentent un plan perpendiculaire à son axe. Cette pierre, de même nature que celle de la tombe, n'offre rien de remarquable, si ce n'est une sorte d'entaille carrée de $0^m,03$ environ de profondeur, pratiquée

à sa partie supérieure, transversalement à l'arête aplanie, et vers le quart de la longueur en partant de la tête. Cette entaille semblerait avoir dû servir à encastrer une plaque destinée à recevoir une inscription ou quelque emblème funéraire, mais rien de semblable n'a été trouvé.

Une circonstance qu'il ne faut pas omettre, c'est que le couvercle était en quelque sorte luté sur la tombe par une espèce de ciment rouge dont la trace est encore visible en quelques endroits.

Le sarcophage était orienté du sud-ouest au nord-est. Une maçonnerie en pierres sèches l'entourait de toutes parts et s'élevait jusqu'à la hauteur du couvercle. Un remblai de terre et de pierres recouvrait le tout à près de 2 mètres de hauteur, et formait un talus incliné vers le nord-est, sur lequel avaient cru d'épaisses broussailles.

Lorsqu'on leva le couvercle de la tombe, on y trouva un squelette dont tous les ossements occupaient la position qu'avait dû avoir le cadavre lorsqu'on l'y avait déposé. Les bras et les mains étaient placés le long du corps, la tête était tournée vers la droite. L'os maxillaire inférieur, encore garni de toutes ses dents qui étaient d'une blancheur remarquable, était fracturé; le crâne était fendu de deux coups d'une arme tranchante qui avaient dû atteindre le cerveau. Ces graves lésions semblent annoncer une mort survenue dans un combat, et le bon état ainsi que la blancheur des dents dénote la jeunesse du guerrier enseveli.

A la droite du squelette et vers la hauteur de la main, étaient déposés une coupe, un vase à boire de l'espèce nommée *rhyton*, et une bouteille, le tout en verre blanc. Cette bouteille s'étant brisée au moment de l'ouverture de la tombe, les débris en furent dispersés sur le sol où nous ne pûmes en retrouver que des fragments. Cette

tombe ne renfermait d'ailleurs aucun autre objet que ceux que nous venons d'indiquer, et les recherches les plus minutieuses ne purent y faire découvrir aucune médaille ni aucun objet en métal.

La coupe dont nous venons de parler a ses bords évasés et s'arrondit après un léger étranglement qui lui donne une forme gracieuse. Elle repose sur un bourrelet circulaire qui a dû être ajouté après coup. Son diamètre à l'orifice est de $0^m,087$, sa hauteur de $0^m,074$, et son épaisseur de $0^m,002$. La matière dont elle est faite est un verre d'un blanc légèrement verdâtre que le temps a opalisé. Il est a remarquer que les bords de cette coupe ainsi que ceux du vase suivant, au lieu d'être mousses, sont à vive-arête et semblent avoir été produits par la coupure à froid du verre.

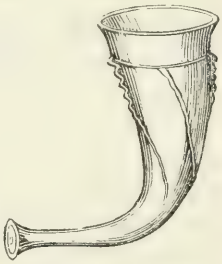

Le *rhyton*, vase recourbé en forme de trompe de chasse, est percé à sa partie inférieure. Son diamètre au pavillon est de $0^m,084$, et son épaisseur de $0^m,003$. Sa longueur développée est de $0^m,27$. A $0^m,027$ de son ouverture, il est entouré d'un léger filet de verre duquel partent quatre filigranes ondulés, également espacés, qui s'enroulent en spirale autour de la conque, et s'effilent jusqu'à disparaître vers le point où se courbe la partie inférieure du vase. Cette partie se termine par un bourrelet arrondi qui paraît avoir été épaté pendant que le verre était en fusion, et l'ouverture dont il est percé n'a que $0^m,005$ de diamètre. On sait que cette ouverture se fermait au moyen du pouce lorsqu'on voulait boire, et qu'on le vidait en laissant couler par cet orifice le liquide qu'il contenait.

L'absence de toute inscription et de tout emblème sur le sarcophage, ainsi que des médailles ou des armes que l'on trouve ordinairement dans les sépultures des époques romaine, gallo-romaine et mérovingienne, ne nous permet pas de fixer d'une manière bien précise la date à laquelle remonte le monument dont nous venons de donner la description. Nous laissons à de plus savants le soin de tirer soit de la forme du sarcophage, soit de la nature et du travail des objets qu'il renfermait, des inductions décisives en faveur de l'une ou de l'autre opinion.

NOTICE
SUR LA VILLE DE LUXEUIL
Et les antiquités qui s'y trouvent. [1]

Par M. le Colonel de FABERT.

MESSIEURS,

Me trouvant à Luxeuil dans le mois d'octobre 1845, j'assistai à la découverte d'une très-grande quantité de monuments antiques, et je m'associai aux soins que l'autorité municipale faisait donner à la conservation de ces précieux débris.

Parler de Luxeuil dans ce congrès, n'est point un sujet étranger à ses travaux; car cette antique cité se rattache par beaucoup de liens au royaume d'Austrasie, et les rapports qui ont existé entre Metz et Luxeuil, figurent dans les fastes de l'histoire.

Il serait assez difficile de déterminer aujourd'hui quelle était, au VIe siècle, dans ce territoire confinant aux Vosges, désigné autrefois sous le nom de *Bourgogne transjurane*, la portion qui appartenait au royaume d'Austrasie. A la mort de Clovis, ses quatre fils partagèrent ses états, et plus tard y ajoutèrent le royaume de Bour-

[1] Séance générale du 5 Juin, page 89.

gogne, acquis par la conquête; mais les temps obscurs dans lesquels se passaient ces faits, ne nous ont pas laissé de documents historiques qui fixent avec précision les limites territoriales assignées dans ce partage. Toutefois un fait semble prouver que le sol sur lequel s'élève Luxeuil appartenait à l'Austrasie. Ce fait se rattache à l'arrivée de saint Colomban dans nos contrées.

Colomban, comme on le sait, était le chef d'une colonie religieuse qui, partie du monastère de Benchor, en Irlande, vers la fin du VIe siècle, vint aborder sur les plages de l'Armorique, près des bouches de la Loire; puis, traversant la Gaule par des voies inconnues, arriva au pied des Vosges. Là, l'Esprit qui lui avait servi de guide, semble l'arrêter en lui disant: « Tu es au terme » de ton voyage, ici commence ta mission. »

Colomban, ayant appris des gens du pays qu'il était dans le royaume d'Austrasie, envoya demander au roi Sigebert la permission de s'établir dans ses états, ce qui lui fut accordé par ce souverain, avec une gracieuse invitation de sa part de venir à Metz. « Les vertus que vous désirez pratiquer dans la solitude, disait-il au pieux Irlandais, auront dans mon palais un plus grand éclat qui, sans nuire à votre salut, aidera davantage à l'édification de mes sujets. »

Mais Colomban n'était pas façonné pour les cours; il en fit plus tard une triste et cruelle expérience. Il préféra rester au désert; et ce désert, Jonas, historien du VIIe siècle, nous le décrit dans les termes suivants: « On y voyait les ruines d'une ancienne ville dont les murailles étaient baignées par des ruisseaux d'eau chaude. Tout le terrain environnant était couvert de temples renversés, de statues mutilées dont les débris jonchaient la terre et s'étendaient jusque dans les forêts voisines (*saltus*

vicinas densabant). Cette ville, dans les temps anciens, se nommait *Luxovium*. »

Eh bien! Messieurs, cet antique Luxovium, réduit par les hordes d'Attila à un état de dévastation dont Jonas traçait un tableau si palpitant, n'est autre que Luxeuil... Luxeuil où, après un intervalle de douze cents ans, on retrouve journellement en creusant la terre quelques-uns des débris antiques que cet historien avait vus épars sur sa surface.

Une des découvertes les plus intéressantes en ce genre, eut lieu à l'époque que j'ai mentionnée, c'est-à-dire sur la fin de 1845. Un particulier faisait creuser une cave dans sa maison, située à l'entrée de la ville par la route de Breuches; à peine les ouvriers eurent-ils donné quelques coups de pioche, qu'ils rencontrèrent des pierres de fortes dimensions, ornées de sculptures. On fouilla plus avant, et l'on mit à découvert dix-huit pierres tumulaires et différents débris d'architecture. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que ces monuments de l'époque romaine avaient été entassés en cet endroit les uns sur les autres pour servir de fondation aux remparts de la ville, élevés en 1229 avec l'autorisation de l'empereur Henri VII, ainsi que le constate la charte donnée à Haguenau.

La description de ces objets est le sujet d'une notice imprimée dans laquelle nous les avons décrits, chacun en particulier, en y joignant les dessins faits d'après nature. Ici nous nous bornerons à en citer seulement quelques-uns.

Et d'abord une pierre, une simple tombe qui, à nos yeux, a une grande importance; on y lit l'inscription suivante :

D. M.

CENSORINI

Le nom qu'elle porte rappelle plusieurs hommes illustres

de l'empire romain : l'un consul sous Auguste, et l'autre sous Claude II, dit le *Gothique*.

On soupçonnait depuis longtemps l'existence de cette famille dans la Séquanie. Guichenon, D. Basile, Payen et d'autres savants étaient à sa recherche ; une tombe trouvée à Avanche les avait mis sur la voie, mais ce n'était pas assez encore pour les autoriser à proclamer avec assurance les *Censorini* au nombre des illustres Séquanois. Aujourd'hui la pierre trouvée à Luxeuil lève tous les doutes à cet égard.

En second lieu, une statue en haut-relief, sculptée sur une pierre de grès du pays, ayant de hauteur 1^{m},80.

Elle représente un homme aux cheveux et à la barbe courts, vêtu d'un *sagum* descendant à mi-jambes et assez ample pour se draper sur les bras, ainsi que cela se voit fréquemment dans les statues gallo-romaines. Ce personnage tient dans la main gauche deux objets dont nous n'avons pu définir l'usage ; sa main droite est brisée. Sur le socle de la niche dans laquelle il est sculpté, on lit :

D. M.

MVSINII RII AHIIII

inscription qui nous apprend que le monument fut érigé en l'honneur d'un Musinius, lequel, pendant sa vie, avait exercé deux fois l'emploi exprimé par l'initiale R que je crois signifier *Recuperator*, juge commissaire ; et quatre fois celui qu'indiquent les deux lettres A. H. que j'ai cru pouvoir expliquer par *Aquariæ honoratus*, intendant des eaux : cette dernière fonction devait avoir beaucoup d'importance à Luxeuil, à cause de ses Thermes et de ses eaux minérales.

Viennent ensuite cinq ou six pierres sculptées repré-

sentant des personnages qui, par leur costume et la gravité de leur pose, appartenaient évidemment au sacerdoce du Paganisme; leur costume est invariablement la saie gallo-romaine; quelques-uns, sans doute ceux qui étaient revêtus de quelque haute dignité, portent le pallium, large manteau richement drapé et tombant à terre. Ils tiennent tous dans la main droite la coupe mystique appuyée contre la poitrine, et portent dans la gauche, ou la patère, ou la cassette *(théca)*, ou les vases renfermant les vins et les parfums destinés aux sacrifices.

Enfin nous mentionnerons plusieurs couvercles de sarcophages; les uns arrondis en forme de dôme, d'autres de coupe ogivale, ce qui prouve que les Romains employaient aussi cette dernière courbe dans les décorations de leurs monuments.

Ces pierres sont très-massives; elles portent sur le fronton le buste des personnes dont elles couvraient les dépouilles mortelles; une ouverture demi-circulaire, pratiquée à leur partie inférieure, permettait l'introduction des cendres. Ces tombes nous ont conservé les noms de deux femmes à la mémoire desquelles elles avaient été érigées: autant que l'on peut en juger à leur costume, c'étaient deux nobles matrones, l'une du nom de TASCILLA, et l'autre d'OXINAI.

Au milieu de ces débris tumulaires, se trouvaient réunis pêle-mêle des fragments d'architecture qui, d'après leurs dimensions, avaient dû appartenir à quelques grands édifices et même à des temples, notamment à celui de Mercure dont la statue fut retrouvée en 1764, très-près de cet emplacement: le torse, d'un très-bon style, existe encore à Luxeuil.

Nous terminerons, en donnant une idée générale et

succincte de Luxeuil. Peu de villes présentent à la science des intérêts aussi variés que celle-ci.

Sans parler de ses eaux minérales, bien dignes assurément des études du naturaliste et du médecin, et en nous renfermant dans les matières qui sont du domaine de ce congrès, nous dirons :

L'antiquaire et l'archéologue, après avoir considéré les édifices du moyen-âge dont cette ville est décorée, y verront une nombreuse collection de monuments gallo-romains, et beaucoup d'objets antiques, qui méritent d'exercer leur sagacité et leurs talents ; car bien des secrets sont encore cachés dans ces vieux débris, qui attendent d'habiles interprètes pour expliquer leurs reliefs et faire revivre les inscriptions usées par le temps.

Si, poussés par l'amour de la science, ils veulent faire dans son sol de nouvelles explorations, ils auront pour guide le fil des traditions, et marcheront avec la certitude de ne pas fouiller une terre ingrate.

Dans quelque bibliothèques, l'érudit trouvera les vieilles chroniques du monastère qui nous rappellent les faits du moyen-âge, les bouleversements causés par les hordes barbares et sarrazines, et tout ce que, sous la féodalité, ce malheureux pays eut à souffrir.

En parcourant l'histoire de cette célèbre abbaye, si ses goûts le portent à s'enfoncer dans les détails de la vie de ses fondateurs, il y verra ce que peut la foi sur ceux qui cherchent à s'éclairer dans les voies de la sagesse. — Il pourra même aller interroger ces vieux cloîtres dont les pierres sont rongées par la mousse : ils lui diront qu'ils donnèrent à Trèves Annularius Fortunatus, et qu'ils servirent d'asile aux religieux de Metz dispersés par les malheurs des temps.

Ils lui rappelleront la prison d'Ebroin et celle de saint

Léger (Léodégarius), rivaux politiques, tombés tous deux dans la disgrâce de leur roi. Ils lui rappelleront aussi que Drogon, ce jeune fils chéri de Charlemagne, y fut injustement exilé sous la fausse prévention d'avoir pris part à une conjuration contre son frère, Louis-le-Débonnaire; et que ce jeune prince, autant dégoûté de la vie des palais qu'édifié par celle des religieux, se décida à y prendre l'habit monastique.

Ces voûtes lui diront enfin qu'elles servirent de prison à des rois précipités du trône, dépouillés de la pourpre et revêtus de la robe de pénitents.

Et à travers le fracas des vicissitudes de la vie humaine dont ces murs furent témoins, si ses regards s'abaissent à ses pieds, il contemplera les dalles humides sous lesquelles reposent en paix les cendres des pieux cénobites qui furent pour la Gaule des flambeaux de science, aussi bien que des modèles de vertus.

DE L'ÉTUDE
DE LA NUMISMATIQUE

CONSIDÉRÉE

Comme élément indispensable à la Géographie de la France au VIe et au VIIe siècle,

PAR M. CH. ROBERT,

Secrétaire de l'Académie royale de Metz.[1]

MESSIEURS,

Il a été question, dans une de vos dernières séances, de la géographie de la France au VIe et au VIIe siècle, et vous avez reconnu combien il serait important que les Archéologues s'employassent d'une manière rationnelle à compléter la carte des voies, la plupart romaines, qui couvraient le sol à cette époque, et qu'ils s'entendissent pour y replacer, sous leur nom contemporain, les *localités bâties* qui existent encore et surtout celles qui ont disparu. Vous accueillerez donc avec intérêt quelques considérations sur le secours que ces recherches peuvent obtenir de la numismatique. J'espère vous démontrer que cette dernière science abonde, précisément pour ces premiers temps de notre histoire, en applications spéciales et en enseignements féconds trop longtemps négligés.

[1] Séance générale du 6 Juin.

Avant de développer ma proposition, permettez-moi de vous exposer l'état actuel de la numismatique mérovingienne; l'instrument étudié, il sera facile d'en comprendre l'emploi.

Les érudits ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle remonte le monnayage autonome des Franks, monnayage auquel nous devons une vaste série connue sous le nom de *série mérovingienne* et ainsi désignée par respect pour les enseignements classiques du dernier siècle, qui s'étaient plu à transformer en *monarque* un chef Salien du nom de Mérovée.[1] Le tombeau de Childéric ne renfermait que des monnaies romaines, et jusqu'à ce jour on n'en a retrouvé aucune qui pût être revendiquée sérieusement en faveur des prédécesseurs de Clovis. On doit même croire, si on s'en rapporte à Procope,[2] que les Franks n'ont eu un coin monétaire qu'après l'an 536, c'est-à-dire lorsque la concession leur en eut été faite par l'empereur Justinien. Clovis, quoiqu'il fût de fait le maître des Gaules, aurait ainsi abandonné ce droit important à la suprématie byzantine, et c'est de l'or romain qu'il aurait distribué à Tours lorsqu'il y fit son entrée sous la pourpre consulaire.[3] Toute incertitude cesse heureusement avec le règne de ses fils, et j'ai été moi-même assez heureux pour publier en 1842 une monnaie frappée par Childebert Ier, vers 557 - 558.[4] Le milieu du VIe siècle doit donc être pris,

[1] Bouterone s'était cru obligé d'attribuer une monnaie à Mérovée. Il ne pouvait pas faire moins à une époque où on plaçait le *portrait* de Pharamond en tête des chronologies illustrées.

[2] De bell. goth., lib. III, cap. 33.

[3] Voir à ce sujet l'opinion de M. Cartier et celle de M. de Prétigny insérées en 1837 dans la *Revue numismatique*.

[4] Le congrès pourra admirer au musée de la ville de Trèves un magnifique *aureus* de Thierry Ier, frappé à Metz et retrouvé récemment dans la première de ces villes.

sinon comme la date la plus reculée, du moins comme une date certaine de l'émission de notre monnaie nationale.

L'or, à peu d'exceptions près et pour des motifs qu'il est inutile de développer ici, a été le seul métal employé depuis l'époque que nous venons d'indiquer jusqu'à l'avènement de la dynastie carlovingienne. Le sou, *solidus*, le demi-sou, *semis*, et le tiers de sou, *triens*, ont eu cours dans cette période; mais le tiers de sou a seul constitué la monnaie usuelle, par la raison toute simple que son faible poids (24 grains environ) permettait de l'employer aux transactions de détail qui n'auraient pu être accomplies sans lui qu'à l'aide des vieux deniers romains; [1] on est même fondé à croire que le triens a été exclusivement frappé dans un grand nombre d'ateliers monétaires, car le sou est aujourd'hui de la plus grande rareté, et le demi-sou est presque introuvable. C'est donc du *triens* que nous avons à nous occuper.

Tous les exemplaires que nous en connaissons appartiennent sensiblement au même *système monétaire*, mais ils diffèrent essentiellement entre eux par *la pensée* qu'ils ont été chargés de nous transmettre. Considérés sous ce point de vue abstrait, ils se partagent en quatre classes,

[1] On sait que *le pouvoir* du métal monnayé était, sous la première race, environ décuple de ce qu'il est aujourd'hui; le tiers de sou, qui pèse 24 grains et dont la valeur à la fonte, c'est-à-dire la valeur intrinsèque, est d'environ 3 francs, permettait donc d'opérer une acquisition qui exigerait 30 francs de notre monnaie; il remplissait ainsi, dans les usages journaliers, le rôle de nos plus lourdes pièces d'or. Quant au sou, qui valait 3 fois plus, il avait à peu près le *pouvoir* qu'auraient actuellement les pièces de 100 francs; c'était donc une monnaie de luxe, et d'autant moins nécessaire que les grands paiements se faisaient en lingots et que les triens suffisaient pour l'appoint.

toutes intéressantes pour la numismatique, comme on va le voir, mais dont la dernière renferme exclusivement les monuments que nous cherchons.

1° Tiers de sou purement royaux, portant, d'un côté, le nom du prince, et de l'autre, celui d'une des villes les plus importantes à cette époque, telles que Marseille, Paris, Metz, etc. Les monnaies de cette classe n'apprennent rien de nouveau quant à la géographie, et ne font que consacrer des noms d'homme ou de lieu acquis dès longtemps à l'histoire.

2° Tiers de sou *intermédiaires*, laissant lire au droit le nom royal, et au revers celui du monétaire. Tels sont ceux de Dagobert et de Clovis II, qui sont signés à la fois et par ces princes et par saint Eloi (*Eligius*).

3° Tiers de sou frappés pour des églises, et par exemple à saint Martin de Tours.

Les deux catégories qui précèdent, et surtout la troisième, ne renferment qu'un très-petit nombre d'individus : comme la première, elles sont étrangères à notre sujet.

4° Tiers de sou connus par abréviation sous le nom de *monétaires*.

Les monnaies de cette dernière catégorie portent au droit une tête et au revers une croix de formes très-variées ou quelque symbole religieux. On voit, du côté de la tête, le nom du lieu, et, du côté de la croix, celui du monétaire ou officier préposé à la fabrication de la monnaie. Une disposition inverse dans l'inscription des légendes se rencontre quelquefois.

Le nom d'homme ou de lieu ne présente pas toujours la même orthographe, ou bien, s'il n'est point écrit d'une manière incomplète, l'ordre des lettres qui le composent est plus ou moins inversé ; des caractères grecs viennent souvent se glisser au milieu de la légende ; enfin la termi-

naison de cette légende est quelquefois modifiée au profit d'une sorte de rime conventionnelle. De telles anomalies peuvent rendre, comme on le voit, le nom de lieu difficile à attribuer et même à déchiffrer, surtout quand le style général de la pièce est confus et barbare. En cas de complète obscurité, non-seulement dans le sens de la légende, mais dans sa lecture, on doit se rappeler, comme l'a recommandé le savant M. Cartier au début de la Revue qu'il dirige,[1] que le nom de lieu se distingue par l'addition des mots *civitas*, *cive*, *civ*... *vico*, *vic*..., *castro*, *cast*..., *etc.*, ou du verbe *fitur*, *fiet*, *fit*, *f*..., tandis que le nom du monétaire est d'ordinaire suivi de son titre *monetarius*, *monet*, *mon*, *mo*, *m*... Au moyen de ces indications, l'amateur le moins exercé pourra, en examinant un triens, distinguer tout de suite, parmi les mots confiés au métal, celui qui désigne le château, le village, la ville, la cité où il a été *fait*.

C'est donc un mot, un seul mot qu'il faut déchiffrer, et surtout qu'il faut traduire une carte à la main.

Maintenant, si nous nous rappelons que le nombre des monétaires repris dans les publications numismatiques est très-considérable, que le catalogue de Combrouse seul en indique près de mille, correspondant à cinq ou six cents *localités* différentes, la plupart inconnues ou méconnues ; si on ajoute à ce fait qu'il n'est presque pas de collections de France ou de Belgique un peu importantes qui ne possèdent des triens inédits, et que les trouvailles qui se font sur notre sol et à l'étranger en augmentent tous les jours le nombre, on comprendra que la série des monétaires mérovingiens est destinée à former

[1] Année 1856.

avec le temps *un véritable dictionnaire géographique de notre patrie au VIe et au VIIe siècle.*

N'est-ce pas là une admirable richesse archéologique? Et cependant ce fait capital, ce fait auquel une simple exposition vient de servir de preuve, est ignoré de bien des gens qui se piquent de zèle archéologique, et les numismatistes eux-mêmes n'ont que bien faiblement tiré parti de sa connaissance. La cause de cette incurie est du reste facile à trouver.

Les *amateurs* et les numismatistes s'attachent en général à leur province, à leur clocher; il en est même qui imposent à leurs collections de ces conditions, de ces cadres bizarres qui ont tant contribué à discréditer dans le public les services qu'ils peuvent rendre à la science. Il résulte de ces idées étroites que des monnaies, même lisibles et d'une belle conservation, mais ne présentant pas un nom attendu ou certains caractères affectionnés, demeurent ignorées au fond de cartons à peine hospitaliers! Quant au triens mutilé par le temps ou par la main de l'homme, il subit des dédains plus cruels encore, et s'il sort, après douze siècles, de l'asile que lui donnait la terre, ce n'est trop souvent que pour disparaître au feu du creuset. On ne saurait trop déplorer les résultats de cette insouciance ou de cette ignorance volontaire; car la monnaie la plus fruste, œuvre informe d'un temps barbare, offre souvent un intérêt véritable au point de vue important que nous avons choisi dans cette séance.

Les monnaies de la première des quatre divisions que nous avons indiquées tout à l'heure ont une valeur *vénale* beaucoup plus considérable que celles de la quatrième : on tient à posséder le triens frappé par Sigebert à Marseille ou par Théodebert à Metz; on le paie un prix énorme et on le décrit avec un soin minutieux, depuis

l'accident du coin jusqu'au titre du métal..... Ce zèle exclusif est à regretter, car ces monnaies ne présentent rien de particulier quant à leur style et à leur type, et, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il était tout simple que les rois mérovingiens affranchis de la domination romaine, aient eu un coin monétaire dans les principales villes de leur domination. Mais ici se retrouve le grand mobile des antiquaires, *la collection!* Si l'on convoite un *Sigebert* ou un *Théodebert*, ce n'est pas pour reporter sa pensée vers l'époque si éminemment curieuse à laquelle ils appartiennent, c'est tout simplement pour ajouter une unité à d'autres unités, une tête royale à d'autres têtes royales chronologiquement placées dans un médaillier. Compléter une série, bien que tous les termes en soient connus, voilà le grand problème!

Dirigeons, Messieurs, les études numismatiques de la première race vers un but moins banal et plus utile; cherchons, découvrons l'élément géographique qui nous est si généreusement offert; ne négligeons aucun de ces morceaux d'or écrits; que nos yeux s'y appliquent avec persévérance; consultons la tradition, interrogeons cette ruine, si peu importante qu'elle soit; recherchons son nom latin, rapprochons-le de celui qui se lit sur le triens retrouvé peut-être à ses pieds, et qui seul nous dira que là était un château, un *vicus (a)*, une cité. N'oublions pas non plus de tenir compte dans ce rapprochement et de la corruption subie à cet âge de notre histoire par les noms des villes gallo-romaines, et de la manière dont les graveurs du temps latinisaient les noms Franks donnés par les vainqueurs aux résidences qu'ils se bâtissaient loin des centres de la vieille civilisation.

Si les *monétaires* mérovingiens n'emportent pas toujours avec eux l'enseignement direct dont nous venons de

vous entretenir ; si, en un mot, ils ne servent pas tous à cataloguer des localités oubliées, il est bien rare qu'on ne puisse y puiser des données, en quelque sorte statistiques, qu'une critique attentive ne doit pas négliger, surtout lorsqu'il s'agit d'une époque aussi pauvre en documents écrits. Ainsi l'exécution de la pièce indique avec assez de vérité le degré atteint par l'art dans le lieu où elle a été frappée; ses allures encore romaines ou déjà françaises témoignent de l'état social de la province ; l'émission d'un numéraire considérable par une même ville est une preuve de richesse et de force; l'éloignement des lieux où se retrouvent aujourd'hui ces monnaies rappelle des relations commerciales ou des déplacements militaires ; une grande analogie entre les types de deux triens appartenant à des ateliers différents, un air de famille dans leur *faire*, la présence sur l'un et l'autre d'un accessoire exceptionnel, la reproduction à une même époque d'un nom d'officier monétaire, sont autant d'indices d'une communauté d'administration non équivoque.

Je ne doute pas, Messieurs, que l'exposé qui précède n'ait excité votre intérêt en faveur de l'étude des *monétaires* considérés comme éléments importants et nombreux de la géographie historique de la France ; il ne me reste donc plus qu'à indiquer d'une manière plus précise comment il appartient à la *Société française* de seconder cette étude, et comment il lui est tout d'abord facile d'en enseigner les rudiments.

Les *monétaires* mérovingiens présentent des caractères distinctifs qui permettent souvent d'assigner à la première vue la province à laquelle ils appartiennent. Ainsi les tiers de sou austrasiens dont nous possédons ici de nombreuses variétés, portent presque toujours au revers un C et un A, sigles qu'on interprète aujourd'hui par

Crux, *Ave*: les tiers de sou auvergnats sont timbrés des deux premières lettres *d'Arverna*; la croix chrismée ou ancrée appartient plus particulièrement à certaines provinces; la croix pommetée posée sur un degré sous lequel se voit un globe, caractérise les espèces marseillaises, etc. D'un autre côté, si des caractères bien tranchés et intentionnels manquent à la monnaie, elle présente presque toujours, comme nous l'avons dit plus haut, un *faire* particulier adopté, peut-être à leur insu, par les graveurs d'une même contrée. Il est donc permis de dire que les triens revêtent des caractères en quelque sorte intrinsèques dont la connaissance limiterait souvent à une seule province les recherches géographiques que nécessite la découverte de chaque individu nouveau. Ces caractères ne sont malheureusement familiers qu'à un petit nombre d'érudits, et ceux qui tiennent en main ce fil d'Ariane habitent Paris ou quelque grande ville de France, à quatre ou cinq cents kilomètres du labyrinthe dans lequel il pourrait les guider!

C'est dans la province à laquelle ils appartiennent que ces précieux monuments doivent être médités: là seulement la tradition, une parfaite connaissance des localités et surtout cet instinct, cette sorte de révélation qui guident si puissamment l'antiquaire lorsqu'il explore le sol natal, parviendront à vaincre les difficultés qui s'opposent à la lecture et à l'attribution des noms de lieu retrouvés. Au loin et dans les grands centres où une attraction naturelle conduit la plupart des trouvailles de monnaies anciennes, que peut faire le numismatiste, quelque habile qu'il soit? Il ouvre un recueil plus ou moins complet et, guidé souvent par une simple consonnance, il interroge tous les noms que lui donne la table pour la province à laquelle la monnaie lui semble appartenir; mais l'atelier cherché

s'y trouvera-t-il? Que de changements depuis ce temps! Telle localité avait quelque importance au VIIe siècle, qui n'est plus aujourd'hui qu'un hameau dédaigné par les statistiques officielles ou qu'une ruine complètement oubliée.

Je formule donc mon vœu et, pour arriver à une organisation plus intelligente des études que réclame la numismatique mérovingienne, je demande que les sociétés savantes, que les particuliers se communiquent de bonnes empreintes des triens retrouvés; que la *Société française* serve de lien à ces communications et qu'elle se charge, dans ses courses déjà si fécondes, de distribuer le travail aux plus capables; qu'elle rende en un mot chaque monnaie mérovingienne à son berceau, car c'est là seulement qu'on se rappellera et son nom et les circonstances de sa naissance.

NOTE.

(*a*) Le mot *vicus* a été souvent traduit par *bourg* ou par *village;* il a, en effet, été employé à peu près dans ce sens par quelques auteurs anciens, mais il signifiait plus particulièrement *quartier d'une ville: Nullum in urbe vicum...* Cicero: *Pro Milone. — Omnibus vicis statuæ factæ sunt.* Le même: *De Officiis.*

Dans la basse latinité, ce mot était pris pour *division territoriale de peu d'importance,* et ce n'est que par exception qu'il a pu vouloir dire exclusivement *groupe d'habitations.* Ducange l'interprète ainsi: *Castella et pagi sunt qui nullâ dignitate civitatis honorantur.....* Les mots *civitas* ou *vicus,* inscrits sur la monnaie mérovingienne, ne prouvent donc pas rigoureusement l'existence d'un *centre bâti* digne du nom actuel de ville ou de celui de village; et il faut admettre que le *chef-lieu* d'une cité n'a eu souvent que très-peu d'importance, et qu'un *vicus* a bien pu ne renfermer qu'une maison de campagne, qu'une ferme ou qu'un rendez-vous de chasse.

EXTRAIT

DU

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LA PLACE DE METZ,[1]

Par M. le Colonel du Génie PARNAJON.

PREMIÈRE PARTIE.

Metz sous les Gaulois et les Romains.

CÉSAR est le premier historien qui ait fait connaître la Gaule Belgique ; il est à regretter qu'il n'ait point dirigé lui-même les opérations militaires qui eurent pour objet la conquête du pays des Médiomatriciens, dont Metz était la ville principale. Mais dans son immortel ouvrage, l'auteur des *Commentaires* ne fait mention de ces peuples qu'à l'occasion de l'assemblée générale dans laquelle les Gaulois résolurent d'envoyer des secours à VERCINGETORIX pour faire lever le siége d'Alise. Les Médiomatriciens s'engagèrent à fournir 5000 hommes, et cette seule circonstance a donné lieu à toutes sortes de conjectures sur

[1] Séance particulière du 6 juin, page 70.

leur puissance militaire. On a dit qu'ils devaient former un peuple redoutable, puisqu'ils pouvaient envoyer 5000 hommes armés pour une expédition lointaine. On a ajouté que Metz, leur ville principale, tenait un rang distingué parmi les cités Gauloises; qu'elle était grande, riche, formidable; mais cette brillante prospérité n'est attestée par aucun document historique digne de foi. On ne possède aucune donnée positive sur l'état dans lequel se trouvait cette ville à l'époque où César entreprit la conquête des Gaules. On sait seulement que les Romains s'établirent à Metz peu de temps après cette conquête (50 ans environ avant l'ère chrétienne). On est donc fondé à croire, d'après les descriptions qui nous sont parvenues des auteurs anciens, qu'il existait à cette époque, sur l'emplacement actuel de la ville de Metz, des maisons en bois, couvertes en chaume, de forme ronde ou carrée, placées sans aucun ordre, et dans lesquelles des familles gauloises étaient entassées pêle-mêle avec leurs bestiaux.

Cet amas irrégulier de chaumières était-il entouré d'une enceinte défensive? les deux seuls guides qui pourraient conduire à la découverte de la vérité, c'est-à-dire les monuments et l'histoire, nous manquent à la fois.

Les murailles des Gaulois, construites en bois et en pierres sèches, sans mortier ni ciment, [1] n'étaient point de nature à braver l'action du temps. Déjà sous la domination romaine, il n'en restait plus de vestiges.

Quant aux documents historiques, César et les auteurs anciens ne font rien connaître qui puisse éclaircir le point dont il s'agit; on est donc réduit aux conjectures.

Après avoir rappelé la manière dont Namur était for-

[1] César, de bell. gall., lib. VII, cap. XXIII.

tifié, les auteurs de l'*Histoire de Metz* ajoutent : [1] « Ne » pourrait-on pas conclure que la ville de Metz l'était à » peu près de même? La première de ces villes, envi- » ronnée presque de tous côtés de rochers et de préci- » pices, n'avait besoin de murs que dans l'étendue de » deux cents pieds pour la défendre du côté de la plaine ; » et la seconde, renfermée originairement entre la Seille » et la Moselle, pouvait avoir un mur semblable pour en » fermer l'entrée du côté du midi. »

On a souvent remarqué que les Gaulois choisissaient avec beaucoup de sagacité leurs positions défensives; qu'ils fortifiaient ordinairement les villes situées au confluent de deux rivières, parce que leur enceinte ne présentait qu'un front d'attaque peu étendu et par conséquent facile à défendre ; que c'était principalement à la situation avantageuse d'Alise, Bourges et Namur, qu'on devait attribuer la longue résistance que ces forteresses avaient opposée à l'armée de César.

La ville de Metz offrant par sa position les mêmes avantages pour la défense, si les Médiomatriciens en avaient fait une place de guerre, il est à présumer que ces peuples belliqueux n'auraient point subi le joug des Romains sans avoir cherché à faire changer la fortune par une résistance dont les autres peuples Gaulois leur avaient donné un si noble exemple ; mais il n'en fut point ainsi. César n'ayant pas jugé que sa présence fût nécessaire pour conquérir cette partie de la Gaule, chargea de ce soin son lieutenant Labienus. Après avoir été battus près de Trèves, tous les peuples qui habitaient entre le Rhin et la Moselle, reçurent la loi du vainqueur. Metz ne joua

[1] *Histoire de Metz* par des religieux bénédictins, t. I, p. 33.

aucun rôle dans cette lutte sanglante. On peut donc en conclure que cette ville ne présentait alors aucun moyen de résistance.

Les Gaulois vaincus perdirent leur indépendance; mais ils reçurent en échange les arts et tous les bienfaits d'une civilisation avancée. La ville de Metz en particulier devint pour les Romains une place importante, à cause du voisinage de la Germanie. Tacite dit que les légions se retirèrent à Metz, ville de leur alliance; elles admirent dans leurs rangs les Médiomatriciens qui formèrent en outre la sixième des légions appelées *Pseudocomitatenses*, pour les distinguer de celles qui accompagnaient l'empereur. Les chaumières qui composaient la ville gauloise furent bientôt remplacées par des maisons solidement construites en maçonnerie, et disposées avec une régularité dont les camps romains avaient donné le premier modèle. La population de cette capitale s'accrut rapidement; on peut en juger par un événement arrivé l'an 70. « Les soldats de VITELLIUS marchant contre GALBA, quoi-
» que bien accueillis à Metz, furent saisis d'une frayeur
» subite: ils coururent aux armes, non pour piller la
» ville, mais pour massacrer les habitants, et cela sans
» motif, uniquement par fureur et par frénésie. Les
» prières de VALENS, leur général, appaisèrent les soldats,
» et sauvèrent la ville d'une ruine complète; mais il en
» coûta la vie à quatre mille de ses citoyens. » [1]

De nombreux monuments, dignes du grand peuple qui dirigeait alors les destinées du monde, un vaste amphithéâtre,[2] des thermes, une naumachie, furent élevés

[1] Tacite, lib. I, cap. 63.

[2] L'amphithéâtre s'étendait sur la redoute actuelle du *Pâté*. On en découvrit, en 1756, une partie considérable qui fut recouverte

au midi de la ville, sur le terrain compris entre la Seille et la Moselle. Quelques ruines de ces superbes édifices, décrites par Monfaucon, existaient encore au XVIIe siècle. Cette belle partie de Metz se trouvait en dehors des murs d'enceinte qui entouraient la ville proprement dite. Ces murs régnaient depuis le Moyen-Pont jusqu'au quai des Juifs; de là ils s'étendaient vers les greniers de la ville jusqu'à la rue dite *au Haut-des-Murs*; longeant ensuite la rue Saulnerie et se terminant près l'église Saint-Martin, où venait aboutir l'enceinte qui fermait la ville au midi, et qui était établie depuis la rue Chandellerue jusqu'à l'emplacement où est actuellement la Tour-d'Enfer.

Les faits sur lesquels repose cette assertion sont :

1° Les restes des murs romains qui existent encore derrière l'ancien couvent de Sainte-Marie ; [1]

2° La quantité de grosses pierres taillées qui formaient les premières assises des fondations d'une ancienne muraille, découverte en 1739 lorsqu'on a réparé le quai Saint-Pierre. Cette muraille formait probablement la continuation de celle qui existe derrière Sainte-Marie ;

3° L'inscription *ex potestate atrici publicè*, gravée sur une pierre de fondation d'un vieux mur qui existait près de la Porte-aux-Chevaux, vis-à-vis le pont de la Préfecture. « On sait, dit l'auteur des *Antiquités de Metz*, » qu'*atricus publicè* était le portier de la ville. Ainsi nous » sommes fondé à croire que l'entrée de Metz ne devait » pas être éloignée de cet endroit, et l'on peut présumer,

de terre au fur et à mesure des progrès du travail. Il est à regretter que Cormontaingne n'ait point transmis le plan de ce monument levé sous ses yeux et par son ordre (*Histoire de Metz*, tome I, page 152.)

[1] *Antiquités de Metz*, par dom Cajot, page 45.

» avec assez de raison, que la poterne appelée de tout » temps la Porte-aux-Chevaux, qui était au bas de la » place de Chambre, vis-à-vis le Saulcy (aujourd'hui » l'île de la Préfecture), et que l'on a démolie en 1739, » était la porte de la ville proche de laquelle était logé » cet *atricus.* »

Il est d'ailleurs incontestable qu'en 968 l'abbaye de Saint-Vincent était hors de l'enceinte de Metz. Dans tous les titres anciens et même dans celui de sa fondation, cette abbaye est, par cette raison, nommée *Abbatia sancti Vincentii extrà muros Metenses.*

On lit, en outre, dans la chronique de Vigneulle : « En ces meismes jours avint ung inconvénient en Mets » de quaitre maison qui cheurent de fon en fon en la » haulte Salnerie dessus le mur, et assés près des retrait » des Cordellier, lesquelles estaient faictes et fondée » dessus les viez mur de la vieille cité, par quoi la dite » rue ce appelle dessus le mur, et aussy il ce trouva, » car en faisant les fondemens d'icelle maison l'on trouva » y ceulx viez mur qui acomensoient depuis la ripvier » de Mezelle en montant a mont devers le guernier de » la ville en tirant à porte Mezelle droit en ce lieu » dessus le mur, et en dessandant Salnerie tant parmi » porcellis et Woyezineuf droit à l'église de St-Mertin » et à la chapelle du prey, et ainsi se partait la vieille » cité. » [1]

Cette ancienne enceinte avait-elle une forme défensive? ou bien n'était-ce qu'un simple mur de clôture, élevé autour de Metz, ainsi que les Romains en construisaient quelquefois autour des villes qu'ils ne voulaient pas fortifier? Il n'existe à ce sujet aucune donnée positive.

[1] Chronique de Vigneulle, copie de Baltus, pages 541 et 542.

Néanmoins, en consultant l'histoire et les monuments, on peut, sur cette question, se former une opinion très-probable.

Quelques parties des murs qui formaient cette ancienne enceinte ont été découverts 1° sur le quai Sainte-Marie; 2° vis-à-vis la Préfecture; 3° sur le quai Saint-Pierre. Leur maçonnerie, ainsi que celle que l'on découvre journellement et qui date de la même époque, était remarquable par son extrême dureté; mais on n'a rencontré nulle part de vestiges des anciennes tours qui faisaient constamment partie du système défensif des Romains. Il est vrai qu'on lit dans les *Antiquités de Metz* : « Qu'on » remarquait naguères (c'est-à-dire en 1750), près des » anciens murs qui existent derrière le couvent Sainte- » Marie, l'emplacement des tours qui flanquaient les » fortifications de la ville. » Les tours dont il est question étaient probablement celles qui existaient à côté du Moyen-Pont, et qui ont été détruites par Cormontaingne, lorsqu'on a fait la rampe actuelle de l'esplanade. On verra bientôt que leur construction doit être reportée à la fin du IXe siècle. Ce qu'il importe de faire observer, c'est que si Metz avait été fortifié du temps des Romains, on aurait trouvé des traces de ces fortifications dans les énormes déblais qui ont été exécutés pendant le XVIe et le XVIIe siècle, pour construire les quatre fronts de la citadelle, et plus tard l'ouvrage à cornes en avant. Cependant aucun des documents relatifs à ces constructions ne fait mention d'une semblable découverte qui, si elle eût été faite, n'aurait sans doute point été laissée dans l'oubli. D'ailleurs nous prouverons bientôt par des faits incontestables que les fortifications de Metz, telles qu'elles existaient à l'époque du siége de Charles-Quint, et telles qu'on en voit encore une partie en avant du retranche-

ment de GUISE, sont des constructions du moyen âge élevées pendant le IXe, le XIe et le XIIe siècle. Ces fortifications n'ont donc point été établies sur une autre enceinte bâtie plus anciennement par les Romains ; et comme on ne trouve nulle part de vestiges de cette enceinte défensive, on peut conclure de toutes les recherches archéologiques faites jusqu'à ce jour que, sous la domination romaine, Metz était entouré d'un simple mur de clôture qui ne présentait aucun moyen de défense.

Consultons maintenant les documents historiques : « Sous le règne de GALLIEN, vers l'an 264, CHROCUS, roi » des Allemands, crut pouvoir profiter de la faiblesse et » de la division qui désolaient alors l'empire romain, » pour piller la Gaule. Il y entra à la tête d'une armée » formidable, ruina d'abord Mayence, entra dans les » murs de Metz, et ordonna qu'on passât les habitants » au fil de l'épée. » [1]

Deux siècles après, ATTILA « étant sorti de la Pannonie » avec une armée nombreuse, ravagea tout ce qui se » rencontra sur son passage, et arriva à Metz la veille » de Pâques qui, cette année 451, était le 8 avril. Le » lendemain, tous les habitants furent massacrés, les » prêtres égorgés aux pieds des autels, et la ville ré- » duite en cendres : les flammes n'épargnèrent que l'é- » glise Saint-Etienne. » [2]

Tous les historiens sont d'accord sur ce fait remarquable, que les habitants de Metz ne firent aucune disposition de défense pour repousser les barbares dont l'impitoyable cruauté ne leur laissait aucun espoir de salut. Si cette ville avait été fortifiée, CHROCUS et ATTILA ne seraient

[1] *Histoire de Metz*, t. I, p. 197.
[2] Ibid., p. 229.

point entrés dans ses murs sans avoir éprouvé une résistance que les anciennes fortifications rendaient facile, et qui devait être d'autant plus énergique de la part des Messins, qu'ils n'ignoraient pas que la défense de leurs murailles était pour eux le seul moyen de se soustraire à la fureur de leurs ennemis. La destruction de cette ville, opérée deux fois sans coup férir, nous parait une preuve évidente que les Romains ne l'avaient point entourée d'une enceinte défensive.

DEUXIEME PARTIE.

Metz sous les rois d'Austrasie et les empereurs d'Allemagne jusqu'en 1552.

A la fin du Ve siècle, l'état politique de Metz éprouva un changement absolu. Siagrius, dernier gouverneur de Metz pour les Romains, ayant été vaincu par Clovis, la ville de Metz se soumit à la domination des Francs vers l'an 488.

Sous la première race, les fils de Clovis se livrent des combats continuels ; leur fureur ne connait aucun frein : les rois vainqueurs ne reculent devant aucun crime ; ils égorgent leurs frères ou leurs neveux pour recueillir leur héritage. Les villes fortifiées jouent un grand rôle dans ces luttes sanglantes ; elles servent de refuge aux vaincus et mettent souvent un terme aux succès des

vainqueurs. Cependant, quelque soin que l'on apporte dans les recherches historiques, on ne peut découvrir aucune action militaire qui, jusqu'au Xe siècle, se rattache à Metz considéré comme ville fortifiée. Le premier siége de cette place date de 923. L'évêque VIGERIC ne voulant point reconnaître l'autorité d'HENRY-L'OISELEUR, est assiégé dans cette ville; il résiste pendant trois ans, et ne se rend que lorsque toute la Lorraine est soumise. Cette longue résistance de Vigeric est un fait qui n'a été contesté par aucun historien. Cependant cette défense opiniâtre n'avait d'autre motif qu'une convenance politique; il s'agissait uniquement de savoir si l'on reconnaîtrait l'autorité d'un roi de France ou celle d'un empereur d'Allemagne: et lorsque THÉODEBERT, VIIe roi d'Austrasie, vaincu par son frère THIERRI, n'avait aucun espoir de salut pour lui ni pour ses enfants; lorsque, plus tard, un immense danger menaçait tous les habitants de Metz; lorsqu'il y avait nécessité absolue de résister aux Normands, à ces barbares qui portaient partout le meurtre, l'incendie et le pillage, Metz ne se défend point! THÉODEBERT abandonne sa capitale, et s'enfuit à Cologne, ville fortifiée où il avait enfoui ses trésors. [1] Deux siècles après, l'évêque WALA, ne trouvant à Metz aucun appui matériel, n'ose point y attendre les Normands; quoique son armée fût bien inférieure à celle des barbares, il marche à leur rencontre et leur livre bataille à Remich (entre Sierck et Trèves). [2] Les Austrasiens sont battus, et l'évêque Wala, le casque en tête et le cimeterre à la

[1] Meurisse, p. 105.

[2] Cette bataille fut livrée le 3 avril 882, à deux heures du soir, suivant Meurisse, p. 277; et le 12 avril, d'après l'*Histoire de Metz*, t. I, p. 638.

main, périt glorieusement au milieu du combat.[1] Mais si Metz avait été fortifié en 612, Théodebert aurait défendu sa capitale et ne se serait point enfui à Cologne. Si, en 882, l'évêque Wala eût trouvé à Metz une enceinte défensive capable d'arrêter l'ennemi, il n'aurait point été au-devant des Normands avec des forces très-inférieures, qui ne lui laissaient d'autre alternative que celle de vaincre ou de mourir. Ces faits historiques tendent donc à démontrer qu'avant 882, Metz ne présentait aucun moyen de résistance. Il est vrai que Meurisse avance, mais sans citer aucun garant, que l'évêque ROBERT, successeur de Wala, fit réparer les murailles de la ville de Metz qui avaient été renversées par les Normands ou qui étaient tombées de vétusté. Cette assertion a peu de valeur, d'abord par la forme dubitative sous laquelle elle est présentée, ensuite parce qu'il paraît certain que les Normands, quoique victorieux, ne vinrent point à Metz, et qu'ils se retirèrent avec le prodigieux butin qu'ils avaient fait jusqu'alors, et en outre après qu'on leur eut livré les trésors de la cathédrale.[2] Ce qui est hors de doute, c'est qu'ils reparurent en Lorraine en 889 et 892; mais ils ne vinrent plus attaquer Metz: était-ce parce que cette ville avait été fortifiée immédiatement après la bataille de Remich? c'est ce que nous allons discuter.

Les courses très-fréquentes des Normands, disent les auteurs de l'*Histoire de Metz*, obligeaient de fortifier les villes autant qu'il était possible, afin de les mettre à l'abri de leurs insultes.

Maintenant si l'on examine de quelle manière a été fondée la première enceinte de Metz, on se convaincra

[1] Meurisse, p. 277. — *Histoire de Metz*, tome I, p. 638.
[2] *Ibid.*

facilement que cette ville n'a point été fortifiée dans des circonstances ordinaires, et avec le soin que l'on apporte dans les constructions d'une aussi grande importance; tout annonce, au contraire, que c'est dans une situation violente que l'on a commencé à élever les fortifications de cette place. Les superbes monuments qui existaient au midi de la ville, ont été démolis en toute hâte; et leurs débris jetés pêle-mêle, sans aucun ordre, sans mortier, sur le sol approfondi seulement de quelques pieds, ont servi de base à la première enceinte de Metz. Sans doute, en agissant ainsi, on était pressé par les circonstances, et l'on voulait satisfaire le plus tôt possible aux besoins du moment. En élevant de hautes murailles sur des bases aussi fragiles, on ne croyait point que l'on bâtissait pour des siècles, et que ces murs, dont on devait craindre la chûte avant qu'ils ne fussent élevés à leur hauteur, seraient encore debout et en bon état mille ans après leur construction. Lorsqu'en 1739, on démolit les murailles comprises entre la citadelle et l'ancienne porte Saint-Thiébault, on trouva, dans les fondations, une grande quantité de corniches, de chapiteaux, d'architraves qui avaient appartenu à l'amphithéâtre. Pendant les travaux exécutés à Metz, depuis 1822 jusqu'en 1836, pour restaurer la partie de l'enceinte de la citadelle qui fait face à la Moselle, nous avons trouvé dans les fondations de ces vieilles murailles des tombeaux, des pierres sculptées et d'autres débris des édifices romains. On peut voir au musée de Metz plusieurs de ces débris qui existaient dans le soubassement d'une ancienne tour, servant actuellement de magasin, et qui est près de la fontaine des Forçats. Une grande partie du revêtement actuel du cavalier de la citadelle repose sur un amas de tronçons de colonnes, de chapiteaux, d'architraves placés irrégulière-

ment, sans mortier ni ciment, et qui proviennent des ruines des anciens monuments.[1] C'est un fait incontestable que l'on peut vérifier à chaque instant; et comme le même fait s'est présenté toutes les fois qu'on a démoli quelques portions de la vieille enceinte, on peut regarder comme une chose certaine, que c'est avec les débris des monuments romains et dans des moments de terreur, qu'ont été établies les premières fortifications de Metz.

Mais si nous cherchons dans l'histoire des rois d'Austrasie et de Lorraine, quels sont les grands événements qui, en portant l'épouvante dans l'esprit des peuples, les ont contraints à fortifier les villes en toute hâte pour les mettre à l'abri de l'insulte et du pillage, nous n'en trouvons qu'un seul, l'irruption des Normands. L'histoire et les monuments tendent donc également à démontrer que la première enceinte de Metz a été élevée à la fin du IXe siècle, après la bataille de Remich, et sous l'épiscopat de ROBERT, 43e évêque de Metz.

On voit actuellement ce qu'il existe de vrai dans l'assertion de Meurisse, lorsqu'il dit que Robert fit réparer les murailles de Metz. Cet évêque fit plus que réparer, il entoura la ville d'une enceinte fortifiée, et mit son successeur en état de résister trois ans à un empereur d'Allemagne.

[1] Le revêtement du cavalier de la citadelle se compose de l'ancien mur d'enceinte de Metz qui a été consolidé par un épaississement en maçonnerie, pour le mettre en état de résister à la poussée des terres qu'on y a placées lors de la construction de la citadelle; les débris des monuments romains ne se trouvent point dans les fondations de la maçonnerie ajoutée à la vieille muraille; mais nous les avons rencontrés, à peu près au niveau du sol, dans la partie des tours des Wassieux et des Lemyers qui existaient encore en 1840, et que l'on a fait disparaître en prolongeant le parement extérieur du cavalier.

Nous pouvons indiquer d'une manière certaine les limites du cette première enceinte ; elle occupait la même position que celle qui est indiquée par Vigneulle, pour le mur qui enveloppait la ville du temps des Romains, c'est-à-dire qu'elle s'étendait

Au midi, de la chapelle du Pré à la Tour-d'Enfer;

A l'ouest, de la Tour-d'Enfer à l'extrémité du quai Sainte-Marie;

Au nord, de la Moselle à la rue Saulnerie ;

A l'est, de la rue Saulnerie à la chapelle du Pré.

En effet, la première limite est incontestable, puisqu'une partie de cette vieille enceinte existe encore aujourd'hui, et que d'anciens plans, sur l'exactitude desquels on peut compter, nous ont fait connaître les portions qui, à diverses époques, ont été démolies.

La deuxième limite est également certaine. On sait que Metz a été assiégé en 923, et que l'abbaye Saint-Vincent, fondée en 968, a été construite en dehors des murs de Metz; les premières fortifications de cette ville ne s'étendaient donc point au-delà de la Moselle.

Quant à l'enceinte qui existait au nord de la ville, nous en avons découvert une partie au mois de novembre 1834; lors de la construction d'une maison située dans la rue des Capucins, nous avons vu une ancienne tour dont les maçonneries, parfaitement conservées, existaient sur une hauteur de $2^{m},76$, depuis l'ancien sol jusqu'au niveau actuel de la rue, vis-à-vis le Jardin des plantes. Une porte était percée à sa partie inférieure. Cette tour qui, par le mode de sa construction et la nature des matériaux employés, appartenait évidemment au moyen âge, était cependant fondée avec des pierres sculptées provenant des monuments

romains.[1] Le lever et le nivellement de cette ancienne fortification ont été faits sous nos yeux.[2]

Pour déterminer quelques points de la quatrième limite de Metz, nous extrairons de la chronique de Vigneulle, ce qu'il raconte sur la chûte de quatre maisons qui, en 1513, s'écroulèrent dans la rue de la haute Saulnerie.

« Bien ce trouva en sairchant les fondement deu d.
» quastre maison, car alors fut sairchiez cy parfon que
» l'on trouva le fon, et encore en aulcuns lieu fut cayvé
» plus baix que yceulx fondement, parquoi fut trouvés,
» come jay dit devant, la grande magnificence de cette
» edificacion et premier fondacion; car dessoubz yceulx
» fondement furent trouvés de grosse pier de tailles
» platte et cairée, esquelles y avait figure et ymaige
» d'homes et de femes eslevée et entaillée, et estaient
» leur corsaige et fasson avec leur abis de diverse sorte
» et manierre et pourtoient par figure les plus^rs d'ycelle
» ymaige aulcune chose en leur mains de diverse forme
» et semblance; et avec ce, tout autour d'ycelle ymaige
» estoient plus^rs anciene lettre romaine escriptes, les
» quelles nul nul ne pouvoit lire pour leur ancienetés; et
» ny avoit causy home qui sceut entandre que y celle
» lettre voulloient dire ne signifier; et estoient y celle
» grosse pierre carrée mise en esseute l'une après
» l'aultrez tout du plat sans mortier tout du loing par
» dessoubz yceux fondemans en manier de brossement,
» et estoient toutte les devant des ymaige ainssy figurée
» ès pier come dit est, tournée sen que dessus dessoubz,

[1] Nous avons fait enlever quelques-uns de ces débris qui ont été déposés au Musée de Metz.

[2] Voir sur le croquis ci-joint l'emplacement de cette tour au point indiqué par le signe *.

» cest assavoir la fasse et le visaige contre la terre, et
» puis estoient les mur fondés dessus; mais d'icelle
» ymaige en furent la pluspart prinse et levée et mise et
» ampée et enmurée-ès mur des d. maisons par devant
» come encor aujourdhuy ce monstre. Tout ainssy que
» ce contenoit la d. vieille muraille en cloeson de la
» vieille cité, et tout du loing sont et repouse pareille
» ymaige et figure de diverse sorte, et qui saircheroit
» l'ou les trouverait come il ce montre en angle mur la
» ou plusieurs ont esté trouvée qui sont ampée et essente
» en ce lieu en la muraille de la ville. [1]

Ainsi, du temps de Vigneulle, on avait déjà remarqué que l'ancienne enceinte avait été fondée avec les débris des monuments romains; et comme le développement de cette première enceinte était d'environ 3300 mètres, on conçoit avec peine la quantité prodigieuse de démolitions qu'elle représente, et l'on s'étonne que les Romains, en quatre siècles d'une domination disputée, aient élevé un nombre d'édifices tel, qu'après leur ruine et l'emploi confus de leurs débris, le XVIIe siècle ait encore retrouvé des restes assez beaux pour en admirer la grandeur. [2]

La chronique de Vigneulle nous apprend qu'il y avait sept portes sur cette première enceinte; savoir :

1° La porte *Saille*, où est actuellement le pont Sailly;

2° La porte de *Champ à Saille*, qui conduisait hors de la ville sur l'emplacement où est actuellement la caserne Coislin;

[1] Pages 541 et 542.

[2] Lorsqu'on découvrira quelques parties de la vieille enceinte, nous ne saurions trop recommander aux chefs du Génie qui nous succéderont à Metz, de faire le lever de ces anciennes murailles et de le rapporter sur notre plan d'ensemble. Nous ne doutons point qu'on ne parvienne un jour à reconnaître, à peu près sur toute son étendue, l'exacte position de cette première enceinte *défensive*.

3° La porte *en Curtis*, située sur l'emplacement de la paroisse Saint-Martin. Le nom de *curtis* signifiant une étendue de terrain entourée de haies et de murs, il paraît que ce quartier présentait alors un grand nombre de jardins et de vergers;

4° La porte *Serpenoise*, vis-à-vis le Champapane. Cette porte tirait son nom de la ville de Scarponne (près de Dieulouard), dont elle indiquait la direction. On a dit d'abord *scarpenoise* ou *sarpenoise*, puis *serpenoise*, quelquefois *champenoise;*

5° La porte *Lavandière*, que l'on croit avoir existé entre la place des Maréchaux et la Moselle;

6° La porte *des Allemands*;

7° La porte *aux Chevaux* (vis-à-vis le pont actuel de la Préfecture.) [1]

Telle était la place de Metz lorsque VIGERIC fut forcé de renoncer à l'autorité du roi de France et de se soumettre à HENRY-L'OISELEUR, roi de Germanie. C'est depuis cette époque que les empereurs d'Allemagne furent reconnus pour souverains de Metz. Leur domination dura plus de 600 ans. Le duc de GUISE y mit un terme, en 1552, par cette belle défense qu'on a citée tant de fois comme un des plus glorieux faits d'armes qui aient illustré les armées françaises.

Metz fut assiégé, en 940, par OTHON, fils d'Henry-l'Oiseleur; et en 1009, par HENRY II, roi de Germanie. Les historiens ne donnent aucun détail sur ces divers siéges qui, probablement, n'étaient que de simples blocus pendant lesquels les armées assiégeantes dévastaient le pays Messin.

Nos recherches historiques n'ont pu nous faire décou-

[1] Chron. Vig.

vrir l'époque de la construction de la deuxième enceinte de Metz, c'est-à-dire de celle qui existait du temps de CHARLES-QUINT, et que nous avons exactement indiquée sur notre plan d'ensemble. Il paraît certain que cette seconde enceinte a été élevée pendant le XIe et le XIIe siècle. Nous avons déjà fait connaître qu'en 968 l'abbaye Saint-Vincent était en dehors des murs de Metz; ainsi, à la fin du Xe siècle, les fortifications de Metz ne s'étendaient pas au-delà du bras droit de la Moselle; on sait, d'un autre côté, qu'en 1220, après la mort de THIÉBAUT, dernier comte héréditaire de Metz, la cité s'empara de la portion d'autorité attachée à sa place, et que c'est à cette époque qu'il faut rapporter l'origine des Paraiges ou associations de famille, à qui l'on confia en partie le gouvernement du pays Messin. [1] Or nous trouvons, au nombre de ces paraiges, celui d'Outre-Seille; c'est une preuve évidente qu'au commencement du XIIIe siècle, la ville n'était plus renfermée dans les limites ci-dessus indiquées pour la première enceinte. On lit d'ailleurs dans la grande chronique de Praillon, [2] qu'en 1324 « y » avait alors enz murs, pourcints et pourprix de la cité » plusieurs portes et portennes ouvertes, dans lesquelles » on pouvoit entrer et saillir de nuit et de jour, et dont » à présent y a partie des murées et closes qui estoient » lors dites et nommées comme s'en suit :

« La porte Serpenoise; — la porte Saint-Thiébaud; » — la porte Chaulerue; — la porte des Repenties; — » la portenne Saint-Nicolas, ou champ Nemery; — la » porte à Maizelle; — la porte des Allemands; — la » porte on pont Dame-Collette; — la porte au haut Cham-

[1] *Histoire de Metz*, t. II, p. 324.
[2] Preuves de l'*Histoire de Metz*, t. IV, p. 8.

» pel; — la porte en Chandellerue; — la porte du pont
» Rémond (aujourd'hui de Sainte-Barbe); — la porte à
» la Sauls en Rhinport; — la porte en Chambière; —
» la porte qui ciet de coste l'hostel sire Nicolle-Lambert,
» outre Muzelle; — la porte du Pont des Morts; la porte
» en Anglemur; — la porte Patais qui estait on meis
» (au jardin), Charle. »

Il résulte de cette indication des portes et poternes de Metz, qu'à l'époque de l'établissement de la seconde enceinte de cette place, on a conservé toute la partie de la première enceinte qui était comprise entre la chapelle du Pré, la Tour-d'Enfer et le Moyen-Pont, et que l'on n'a élevé de nouvelles fortifications que sur les trois nouvelles limites de la ville; savoir :

1° Dans l'île formée par les deux bras de la Moselle;

2° En avant de la partie de la ville nommée le Grand Meisse (le grand jardin);

3° Depuis les grilles de la Seille jusqu'à la chapelle du Pré.

Cela explique pourquoi les ruines des monuments romains ne se trouvent que dans la fondation de la première enceinte, tandis qu'aucun de ces débris n'a encore été aperçu dans les murailles établies sur les trois nouvelles limites ci-dessus indiquées. C'est que la seconde fortification de Metz n'a pas été élevée dans des moments de terreur, et qu'on a eu le temps de se procurer tous les matériaux qu'exigeait cette grande construction, sans y employer les derniers vestiges des monuments romains; car il existait encore au XVIIe siècle plusieurs ruines de ces superbes édifices, et leur destruction complète ne paraît avoir été opérée par Cormontaingne que dans le seul but de donner aux ouvrages qu'il a construits sur cette partie de la place la forme défensive qu'ils présentent aujourd'hui.

Nous allons actuellement faire connaître en détail les fortifications de Metz, telles qu'elles existaient pendant le XIIIe, le XIVe et le XVe siècle. Car la seconde enceinte de cette place n'a point éprouvé de modifications importantes depuis l'époque de sa fondation jusqu'au temps de CHARLES-QUINT. Quelques tours ont été réparées ou refaites à neuf; mais leur nombre et leur emplacement ont peu varié : nous en avons acquis la certitude en comparant les descriptions qui en ont été faites à diverses époques avec les plans dressés en 1555 par Estienne, en 1605 par Abraham Fabert, et en 1676 sous la direction de Vauban.

Nous ferons d'abord remarquer que le plus grand nombre des tours qui flanquaient les murailles de Metz, étaient réparées et entretenues par les corporations ou métiers dont elles portaient le nom et qui étaient chargés de leur armement et de leur défense. Les autres tours étaient entretenues directement par la ville; [1] c'est par cette raison qu'elles ne sont point désignées sur notre plan d'ensemble par des noms appartenant à des métiers; nous les avons nommées *tours de la cité*.

Description des fortifications de Metz en 1552.

(Voir le croquis ci-joint.) [2]

Sur la plus grande partie de son étendue, la fortification de Metz se composait d'une fausse braie avec un fossé en avant, et d'une enceinte supérieure.

[1] Preuves de l'*Histoire de Metz*, t. VI, p. 564.

[2] Ce croquis a été réduit sur le plan d'ensemble que nous avons établi d'après les données les plus exactes que l'on puisse actuelle-

La fausse braie, revêtue du côté de l'escarpe seulement, avait son terre-plein au niveau du sol. Elle était flanquée de tours remplies de terre et couronnée d'un mur de deux à trois mètres de hauteur qui était percé de créneaux dans toute son étendue.

L'enceinte supérieure se composait d'une muraille de trois mètres d'épaisseur, surmontée d'un chemin de ronde et flanquée de tours rondes, carrées ou pentagonales, dont la partie supérieure se trouvait ordinairement au niveau du chemin de ronde. Du côté de la campagne, ces tours présentaient des embrasures par lesquelles on lançait des traits, et qui servirent plus tard au tir des pièces d'artillerie. Leur intérieur était éclairé par des fenêtres ouvertes du côté de la ville; on y communiquait par une porte dont le seuil était au niveau du sol.

Toutefois cette disposition générale présentait les modifications qu'exigeaient la forme du terrain et la probabilité des attaques : ainsi, sur le front de la *porte Serpenoise* (1),[1] que l'on considérait, avec raison, comme l'une des parties les plus faibles de Metz, on avait construit, en avant du fossé, un ouvrage en maçonnerie

ment se procurer. Les plans d'Estienne, d'Abraham Fabert, et principalement ceux qui ont été exécutés sous la direction de Vauban et de Cormontaingne, nous ont fait connaître les portions de l'ancienne enceinte qui ont été successivement démolies. Nous avons trouvé dans les Preuves de l'*Histoire de Metz* et dans les archives de l'Hôtel-de-ville, les renseignements relatifs aux tours qui portaient le nom des diverses corporations chargées de leur défense. D'après tous ces documents, nous avons pu représenter la ville et les établissements civils et religieux, à peu près tels qu'ils étaient au commencement de 1552.

[1] Les chiffres entre parenthèses renvoient aux numéros placés sur le croquis.

appelé le *Boulevart rond* (2), qui était destiné à défendre le long côté de ce point d'attaque.

Depuis le château de la porte Serpenoise jusqu'à la tour 12, *auprès de celle des Vignerons*, la fortification présentait la forme générale ci-dessus indiquée, c'est-à-dire qu'elle se composait d'une fausse braie et d'une enceinte supérieure flanquée par les tours

des Wassieux (3);
des Lennyers — des ouvriers en laine (4);
du seigneur Michiel — du seigneur Michel (5);
des Boulangiers[1] — des Boulangers (7);
des Charpentiers (8);
des Bouchiers — des Bouchers (9);
de la cité (10);
des Vignerons (11);
auprès de celle des Vignerons (12).

La fausse braie était défendue par de petites tours terrassées, excepté toutefois la *Tour-d'Enfer* (6) qui, se trouvant à l'extrême droite du front d'attaque, avait été construite de manière qu'on pût y faire une bonne défense. Elle renfermait, dans son intérieur, plusieurs étages qui ont été reconstruits à neuf lorsqu'on a réparé les brèches faites à cette tour pendant le siége de 1552.

Depuis la tour 12 jusqu'au *haut pont des Barres* (14), aussi nommé le Moyen-Pont, il n'existait plus de fausse

[1] Immédiatement après la tour des boulangers, l'enceinte supérieure présentait un ressaut d'environ huit mètres. Le chemin de ronde se trouvant interrompu en cet endroit, on communiquait de la partie haute à la partie basse de ce chemin, au moyen d'un escalier construit dans l'intérieur de la tour et que nous avons vu démolir, ainsi que la tour elle-même, en 1822.

braie, la muraille se trouvant suffisamment défendue par la Moselle.

Les arches du Moyen-Pont, fermées par des barres ou grilles, étaient flanquées par deux ouvrages nommés *Bolverck* (Boulevart) *devers la ville* (13), et *Bolverck devers la porte du Pont-des-Morts* (15). A partir de ce dernier ouvrage jusqu'à la tour 24, près la porte du Pontiffroy, la fortification se composait de nouveau d'une fausse braie et d'une enceinte supérieure défendue

1° par les tours *des Poinctres* — des Peintres (16);
des Selliers et Armuriers (17);
2° par le *château de la porte du Pont-des-Morts* (18);
le *bail du dit château* (19);
3° par les tours *des Tonneliers* (20);
de Ranconvaulx (21);
derrière les Chartriers — derrière les Chartreux (22);
de la cité (23 et 24).

Le *château de la porte du Pontiffroy* (25), flanquait le petit front 24 — 26.

Depuis la tour *au Coibel* (26) jusqu'au *bas pont des Barres* (33), l'enceinte, défendue par un fossé plein d'eau, ne présentait plus de fausse braie; elle était flanquée par les tours

des Revendeurs, Coussiers et Chaponniers — des Revendeurs, Couseurs et Chaponniers (27);
des Courvoisiez — des Cordonniers (28);
des Cherriez — des Charrons (29);
des Racouvatours — des Couvreurs (30);
des Escrepenniers et des Chapelliers — des Vanniers et Chapelliers (31);
des Pescheurs — des Pêcheurs (32).

Les arches du bas pont des Barres étaient fermées par des grilles semblables à celles du Moyen-Pont.

Sur la rive droite de la Moselle et en remontant le cours de la Seille jusqu'aux barres de dessous Saille, la fortification présentait la forme qu'elle a encore aujourd'hui.[1] Du côté de la Moselle, il n'existait point de fausse braie; mais, du côté de la Seille, dont le lit est à peu près à sec pendant l'été, on retrouvait encore cet accessoire du premier système défensif de Metz. Cette partie de la place était défendue par les tours

des Tisserands (34);
des Chenviers et des Mosniers — des Chanvriers et des Meuniers (35);
des Wercoliers et Cordiers — des Bourreliers et Cordiers (36);
des Çoustelliers et Huilliers (37);
du Diable (38);
des Mareschaux (39);
des Chaudronniers, Potiers d'étain et Estuveurs (40);
des Massons (41);
des Tailleurs (42);
des Bourciers et Courriers (43).

La *porte du Pont-Rémond* (44), aujourd'hui porte Sainte-Barbe, se trouvait alors sur l'une des plus grandes communications de la ville de Metz; on y arrivait presqu'en ligne droite depuis la porte Serpenoise.

A droite du Pont-Rémond, on rencontrait les quatre tours *de la cité* (45), (46), (47) et (48).

[1] Nous avons fait restaurer cette partie de l'ancienne muraille, sans en altérer la forme primitive, et nous avons fait graver sur chacune des tours le nom de la corporation qui était chargée de sa défense.

Les *barres* ou grilles *de la Seille* (49), étaient défendues par la tour *des Esprits* (50). Pour éviter les surprises que les basses grilles de cette rivière et la proximité de la hauteur de Belle-Croix rendaient plus faciles sur ce point que sur tout autre de la place, on avait construit, en arrière de cette partie de l'enceinte, une seconde muraille flanquée de tours, et qui, s'appuyant d'une part aux bâtiments des grilles, régnait le long de la rive gauche de la Seille, jusqu'au pont de la Grève, d'où elle allait rejoindre la première enceinte près la tour *des Potiers d'étain* (52). Une partie de cette muraille existe encore aujourd'hui, et l'une des rues de la ville a conservé le nom de rue de l'*Epaisse-Muraille*. La tour *des Barbiers* (51) flanquait une partie de l'enceinte comprise entre les tours 50 et 52.

De tous les châteaux qui défendaient les portes de la place, celui de la porte des Allemands est le seul qui n'ait point été démoli. Ces châteaux variaient de forme et de dimensions; cependant presque tous se composaient de deux parties bien distinctes. Le bail, qui était la partie la plus avancée du côté de la campagne, renfermait la herse ou les orgues destinées à fermer subitement le passage. L'autre partie, du côté de la ville, garnie d'énormes portes en charpente, formait un réduit en arrière du bail. L'intérieur du château présentait des galeries voûtées, du haut desquelles les assiégés pouvaient lancer des traits ou faire feu sur les assaillants qui, après avoir franchi le bail, auraient pénétré dans la cour du château pour rompre les portes du réduit et se rendre maîtres de la ville.

Entre la *porte des Allemands* (55) et la *porte à Maizelle* (57), on retrouvait la fausse braie, et l'enceinte supérieure flanquée par la tour *des Haran*

guiers (marchands de harengs) (54), et deux tours *de la cité* (55[1] et 56).

La Seille entrait dans la ville par les hautes grilles du gravier, qui étaient défendues par une tour *de la cité* (60), et la tour dite *dessus les moulins de haute Saille*. Une poterne, située sous la tour 58, conduisait à la fausse braie qui existait entre la tour 59 et le château de la porte Mazelle.

Le vannage d'un moulin situé en dehors de la ville, et un déversoir placé près des bâtiments des grilles, maintenaient les eaux de la Seille à la hauteur nécessaire pour les tournants des moulins de la Haute et de la Basse-Seille. On n'avait d'ailleurs tiré aucun parti des eaux de cette rivière pour la défense de la place.

Depuis la tour 60 jusqu'à l'encoignure où se trouvait la chapelle du Pré, il n'existait point de fausse braie en avant de la muraille d'enceinte qui était flanquée

1° par les tours *des Viciers* — des Revendeurs (61);
de la cité (62);
des Clouveteurs — des Cloutiers (63);
des Merciers et Nonnetiers — des Merciers et Epingliers (64);
2° par le *château de la porte Saint-Thiébault* (65);
3° par la *tour de la cité* (66).

A partir de l'encoignure de la chapelle du Pré jusqu'à la porte Serpenoise, on retrouvait la forme générale de la première fortification de Metz. L'enceinte supérieure était défendue par la tour *des Pelletiers* (67), deux

[1] En 1828, la tour 55 menaçait ruine: au lieu de la restaurer, nous l'avons fait démolir, parce qu'elle masquait les feux de la tour 56.

tours *de la cité* cotées (68) et (70), enfin par la tour dite *auprès de la porte Serpenoise* (71).

La fausse braie présentait de petites tours terrassées, excepté la tour *Commoffle* (69) qui, placée sur la gauche du front d'attaque, avait été disposée à plusieurs étages, ainsi qu'on peut le voir encore aujourd'hui.

Telle était la fortification de Metz au commencement de 1552..... (*Fin de l'extrait*).

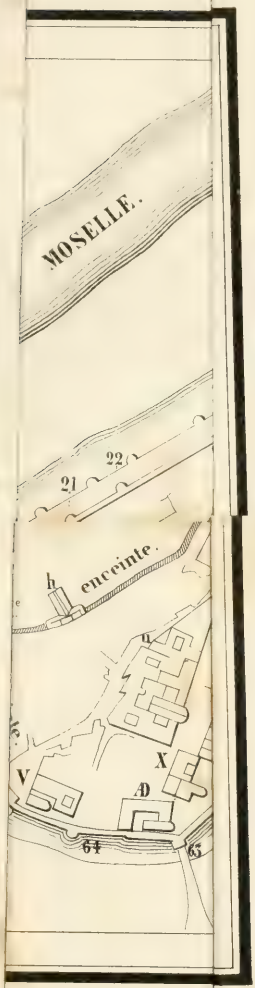

Lith. de Demb

Paroisses

a. Ste Croix.

b. St Victor.

c. St Livier.

d. St Gorges.

e. St Marcel.

f. St Jacques.

g. Hopital St Nicolas.

Légende

A. Cathédrale.
B. St Pierre aux Images
C. St Pierre le vieux
D. Chapelle de Foes
E. La Chapelotte
F. Chapelle de St Remette
G. Chapelle du Pre
H. Chapelle des Lorrains
I. Abbaye St Glossinde
K. Abbaye St Pierre
L. Abbaye St Vincent
M. Abbaye St Marie
N. Monastere des pucelles
O. Collegiale St Sauveur
P. Monastère des petits Clauseaux
Q. Couvent des freres prêcheurs
R. Couvent des Cordeliers
S. Couvent des grands Carmes
T. Couvent de St Claire.
U. Couvent des Trinitaires
V. Couvent des Augustins
W. Couvent des prêcheresses
X. Couvent des repenties.
Y. Abbaye du Pontiffroy
Z. Couvent des Célestins
AB. Couvent des freres Baudes
AC. Abbaye St Symphorien
AD. Collégiale de St Thiébault.
AE. Couvent des sœurs Collettes.

Lith de Bombout et Gangel Metz

Paroisses

a. St Croix
b. St Victor
c. St Livier
d. St Georges
e. St Marcel.
f. St Jacques
g. St Ferroy
h. St Martin
i. St Etienne
k. St Maximin
l. St Simplice
m. St Eucaire
n. St Gengoult.
o. Ste Ségolène
p. St Gergonne
q. St Jean Vie
r. St Hilaire

HOPITAUX

s. Hospice du Commandeur de St Antoine.
t. Hopital du petit St Jean.
u. Hopital St Nicolas.

MÉMOIRE

SUR LES

ÉTABLISSEMENTS DE L'ORDRE DU TEMPLE EN LORRAINE

(Duchés de Lorraine et de Bar, évêchés de Metz, Toul et Verdun.)[1]

Par M. Auguste DIGOT.

---

§ Ier.

Depuis longtemps les amis de nos antiquités civiles et ecclésiastiques désirent la publication d'une histoire des Templiers plus exacte que celles dont nous sommes déjà en possession. Il est, en effet, certain que les ouvrages consacrés à l'histoire de cet ordre célèbre sont extrêmement incomplets. Un grand nombre de faits nouveaux ont été découverts depuis une cinquantaine d'années et fourniront la matière d'additions considérables aux récits anciens ; tout ce qui concerne les erreurs et la condamnation des chevaliers du Temple est à refaire, parce qu'on a retrouvé une partie considérable de la procédure instruite contre eux, procédure que l'on croyait anéantie, et qui jette un jour tout nouveau sur la question jusqu'ici si obscure et si embarrassée de la culpabilité des Templiers.

[1] Séance particulière du 5 Juin, page 57.

Enfin, les renseignements statistiques renfermés dans les ouvrages aujourd'hui publiés sont insuffisants et ne peuvent donner une idée nette du nombre des établissements possédés par les Templiers, de leur importance, des ressources qu'ils pouvaient fournir et de la destination qu'ils ont reçue plus tard.

Il est évident qu'une statistique nouvelle et aussi complète que possible des maisons appartenant à cet ordre célèbre présenterait beaucoup d'intérêt, et serait d'un grand secours à celui qui voudrait s'occuper de l'histoire des Templiers. Mais il est certain, d'un autre côté, qu'une seule personne ne peut actuellement se charger de la publication d'une pareille statistique, et que les éléments de ce travail doivent être préparés dans chaque province. C'est là seulement que peuvent être élaborés avec succès des mémoires particuliers, dont la réunion permettra de composer plus tard une statistique générale.

C'est, selon toutes les probabilités, dans le but que nous signalons, que la douzième des questions posées à la section d'archéologie et d'histoire du congrès scientifique tenu à Reims était ainsi conçue : « Quelles furent, dans la province de Champagne, les maisons de l'ordre du Temple, et quelle en était l'importance ? »

Il est à regretter que cette question intéressante n'ait point été abordée ; mais nous avons voulu profiter de la réunion du congrès archéologique pour traiter une question d'une nature semblable, et nous nous sommes proposé de rechercher, dans le présent mémoire, quels étaient les établissements de l'ordre du Temple dans la province de Lorraine, et quelle était l'importance de ces établissements.

Ce mémoire se divisera naturellement en deux parties distinctes. Dans la première, nous rapporterons brièvement les faits qui se rattachent à l'histoire des maisons dont

nous venons de parler. La seconde renfermera l'énumération de chacune de ces maisons, et fera connaître la destination qui lui a été donnée après la suppression de l'ordre des Templiers.

Nous devons encore, avant d'entrer en matière, présenter deux observations qui nous semblent utiles.

En premier lieu, nous avertissons que par le mot *province de Lorraine*, nous entendons non-seulement le duché de Lorraine, mais encore le duché de Bar, et le temporel des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. Nous avons dit *le temporel*, parce que, bien que ces pays relevassent presque en entier au spirituel des trois évêchés que nous venons de nommer, cette règle souffrait d'assez nombreuses exceptions: ainsi nous parlerons plus loin de trois maisons de Templiers situées dans le Barrois, et qui néanmoins se trouvaient placées, l'une dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, et les deux autres dans celui de Trèves.

En second lieu, il ne faut pas oublier qu'à raison du long espace de temps qui s'est écoulé depuis la suppression de l'ordre du Temple, presque tous les titres et les diplômes concernant les établissements de cet ordre, ont été détruits ou égarés, et qu'il faudra par conséquent attribuer en grande partie à l'absence de ces titres originaux les lacunes ou les erreurs que l'on remarquera dans ce mémoire, pour la composition duquel nous nous sommes livré à de consciencieuses recherches.

§ 2.

Nous ne savons pas d'une manière positive à quelle époque furent fondées les premières maisons de l'ordre du Temple en Lorraine; mais il nous paraît probable que son plus ancien établissement est celui de Metz. C'est du moins

ce que rapporte Philippe de Vigneulle : « Pareillement « tant par apres, dit-il, et durant aussi la vie d'icelluy « saint Bernard, c'est assavoir en l'an mil cent et xxiij du- « rant le règne du devant dit Henry l'empereur V de ce « nom et du devant dit Loys le Gros roi de France et « d'Estienne evesque de Metz, furent premier fondez et « establis les Templiers et ceulx de l'hospital de Jherusa- « lem, lesquelx, a ceste heure presente, tiennent leur « siege a Saint-Jean-de-Rodes. »[1]

Il est inutile de faire remarquer l'erreur de date commise par le chroniqueur messin; il est impossible que l'ordre des Templiers, créé à Jérusalem en 1118, ait possédé une maison à Metz, cinq années plus tard. On sait que les deux premiers établissements qu'il eut en Occident furent fondés en 1129 et 1130. Il paraît que c'est en 1133 seulement que les Templiers s'introduisirent à Metz; Agnès, abbesse de Sainte-Glossinde, leur céda, du consentement de sa communauté, une chapelle dédiée à saint Maurice;[2] mais, des dons considérables leur ayant été faits quelques années après, ils quittèrent cet emplacement et firent construire un assez beau monastère et une église, qui subsiste encore et se trouva plus tard comprise dans l'enceinte de la citadelle de Metz.[3]

Une fois établis dans cette ville, les Templiers ne tardèrent pas à s'étendre dans le reste du diocèse. Ils fondèrent

[1] V. la *Chronique* de Philippe de Vigneulle, manuscrits de la bibliothèque publique de Metz; — *Chroniques de la ville de Metz*, publiées par M. Huguenin aîné, page 5.

[2] Le titre constatant cette donation porte, chose remarquable, la date de 1123. Il paraît cependant que c'est une erreur de rédaction.

[3] V. *Histoire générale de Metz*, par des religieux bénédictins (Dom Jean François et Dom Tabouillot), tome II, pages 258 et 259.

des maisons à Cattenom, à Richemont, à Millery, à Gelucourt; mais nous ignorons les dates de ces fondations.

Les progrès de l'ordre du Temple dans le diocèse de Verdun furent aussi très-rapides. Ils eurent de bonne heure une maison à Verdun; et, vers le milieu du XIIe siècle, Albéron de Chiny, évêque de cette ville, leur donna des terres au pied de la côte d'Hattonchâtel, pour y construire un hospice destiné aux pèlerins. [1] Ils s'établirent successivement dans quatre autres localités du diocèse, où on leur céda d'anciens prieurés; ces prieurés étaient ceux de Doncourt, connu aujourd'hui sous le nom de Doncourt-aux-Templiers, de Marbode, de la Warge et de Saint-Jean près de la ville d'Étain. [2]

On les voit aussi posséder des maisons dans deux localités qui dépendaient du Barrois, mais relevaient au spirituel du diocèse de Trèves. Nous voulons parler de la petite ville de Longuyon et du village de Pierrevillers.

Leurs établissements dans le diocèse de Toul s'élevèrent au nombre de douze, mais quelques-uns ne furent fondés que dans le cours du XIIIe siècle. Dans la dernière partie de ce travail, nous rapporterons ce qui concerne chacun d'entr'eux et nous nous bornerons ici à en citer les noms : Libdo, près de Toul; Saint-Georges, près Lunéville; Cercueil, Couvert-Puits, Dagonville, Jézainville, Brouvelieures, Baru, Reusanville, Xugney, Norroy et Virrecourt.

On ne sait pas quels furent les fondateurs de la plupart de ces maisons; mais il est probable que les ducs de Lorraine ne furent point étrangers à plusieurs des riches dona-

[1] V. *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, par Roussel, page 250.

[2] V. le même ouv., page civ. Il est probable que le dernier des quatre prieurés cités n'a pris le nom de Saint-Jean qu'après avoir été cédé aux Hospitaliers.

tions faites au chevaliers du Temple. Il semble même que la maison ducale fit profession d'un grand attachement pour l'Ordre.

Si l'on peut s'en rapporter aux assertions de Chevrier, quelques Templiers, profitant de leur ascendant sur l'esprit d'Agnès de Bar, veuve du duc de Lorraine, Ferry II, auraient déterminé cette princesse à se rendre en Palestine. Comme il lui fut impossible de remplir cet engagement, ces chevaliers lui persuadèrent que le meilleur moyen d'acquitter sa promesse était de leur donner des biens considérables. Agnès suivit leur conseil et se dépouilla si bien en leur faveur, que ses filles se trouvèrent réduites à un état de gêne, indigne de leur rang.[1]

Quoi qu'il en soit de la vérité de ce fait, qui nous semble peu probable, il est certain que les Templiers étaient regardés d'un œil favorable par Thiébault Ier, fils d'Agnès de Bar. Ce prince leur accorda, en 1217, des priviléges importants, c'est-à-dire des droits d'usage très-étendus dans les forêts du domaine ducal, ainsi que la glandée et la paisson pour les animaux qui leur appartenaient; et dans le cas où l'exercice de ces droits aurait occasionné quelque dommage, les Templiers devaient seulement le réparer, mais ne pouvaient être condamnés à aucune amende. Enfin, quand le précepteur de la province se rendait à la cour du prince, il devait être défrayé, ainsi que quatre hommes et quatre chevaux de sa suite.[2]

Deux années plus tard (1219), Henri, fils aîné de Hugues III, comte de Vaudémont, constitua pour l'ordre du

[1] V. *Histoire civile, militaire, ecclésiastique, politique et littéraire de Lorraine et de Bar*, tome I, page 224.

[2] V. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re édit., tome II, col. 219.

Temple une maison nouvelle, celle de Norroy, située à peu de distance de Mirecourt.[1]

Ces donations multipliées engendrèrent l'envie, et il paraît que les Templiers virent de temps en temps s'élever contr'eux des accusations d'avidité et d'avarice. Chevrier, qui est à la piste de toutes les histoires scandaleuses, rapporte encore le trait suivant: Un gentilhomme Barrisien, nommé Robert de Sauldrup, qui avait fait le plus mauvais usage de sa fortune, se trouvant dangereusement malade, reçut la visite de quelques Templiers, qui lui offrirent le secours de leurs prières. Robert leur promit une somme considérable, s'ils pouvaient lui sauver la vie. Les chevaliers s'engagèrent à ne rien négliger pour arriver à ce but, mais Robert mourut au moment où il venait de signer l'acte de donation.[2]

Cependant, et malgré tous ces reproches, peut-être calomnieux, les Templiers avaient parmi les Lorrains de très-chauds partisans. Lorsqu'ils eurent, en Palestine, avec l'empereur Frédéric II, des difficultés, qui faillirent dégénérer en guerre ouverte, ce fut un seigneur Lorrain, Gobert d'Apremont, qui prit avec le plus d'ardeur le parti des chevaliers. Il arbora même son étendard sur les murailles du temple de Saint-Jean-d'Acre, pour prouver qu'il était disposé à repousser, de concert avec eux, l'attaque de l'empereur.[3]

Vers le milieu du XIIIe siècle, les chevaliers du Temple

[1] V. *Histoire critique et apologétique de l'ordre des Chevaliers du Temple de Jérusalem, dits Templiers,* par le R. P. M. Jeune, prieur d'Etival, tome I, page 362.

[2] *Mémoires manuscrits de Bar,* cités par Chevrier, *Histoire de Lorraine,* tome I, page 225. D'après le P. M. Jeune (tome I, page 310), ce fait se serait passé en 1220.

[3] V. *Acta Sanctorum Augusti,* tome IV, page 381, D-E.

avaient vingt-cinq maisons, la plupart richement dotées; et le nombre de ces établissements ne doit pas étonner quand on sait que, au rapport d'Albéric, moine de Trois-Fontaines, les Templiers possédaient, en 1240, jusqu'à sept mille maisons, en y comprenant probablement les différentes terres qui dépendaient de chaque temple.[1]

Le nombre des maisons de l'ordre s'augmenta encore dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Ainsi, ce fut, selon toutes les probabilités, après l'année 1250 que Renauld, troisième fils de Henri II, comte de Bar, fonda le temple de Braux, situé dans le Barrois et dans le diocèse de Châlons-sur-Marne.[2]

Cette fondation doit être la dernière de celles qui furent faites en Lorraine. Elle porta à vingt-six le nombre des maisons de l'ordre situées dans les duchés de Lorraine et de Bar, et dans le *temporel* des évêchés de Metz, Toul et Verdun. Ces vingt-six maisons ne formaient point une province particulière. Les temples de la Lorraine et des Trois-Évêchés dépendaient, nous le croyons du moins, de la province d'Allemagne, et ceux du Barrois de la province de France. Mais plusieurs de ces maisons étaient *préceptoriales* et avaient une assez grande importance.

Les Templiers de Lorraine reçurent jusqu'aux derniers moments de leur existence des preuves de la bienveillance que leur portaient les souverains de cette contrée. En

[1] « ... Dicitur quod ordo Militiæ Templi, anno millesimo ducentesimo quadragesimo, habebat domos ad septem millia, licet de novo multas perdidisse videatur sub imperatore Frederico de Apulia. » — *Chronicon*. Alberici, monachi Trium-Fontium, édit. Leibnitz, page 224.

[2] V. *Mémoires historiques de la province de Champagne*, par Bougier, tome II, page 396; et dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, tome I, col. cxcvj.

1297, Ferry III, duc de Lorraine, leur légua, ainsi qu'aux Hospitaliers, tous ses chevaux, palefrois et *sommiers ;* et comme ce prince mourut six ans après avoir fait son testament, ce fut seulement en 1303 que les Templiers furent mis en possession de ce legs.[1]

Il ne paraît pas qu'au moment où éclata l'orage, les Templiers de Lorraine aient été poursuivis avec autant de sévérité que ceux de France. On commença cependant une procédure contre eux, mais elle ne produisit rien, et l'inquisiteur des Trois-Évêchés manda à Philippe-le-Bel, qui était, comme on sait, le principal moteur de cette affaire, qu'il n'avait rien pu découvrir qui pût servir de base à une accusation, et que l'interrogatoire qu'il avait fait subir à plusieurs d'entre eux, n'avait révélé, en ce qui concernait leur réception dans l'ordre, aucune circonstance suspecte.[2]

On sait que les Templiers furent traités en Allemagne avec une grande douceur ; on ne les arrêta nulle part dans cette contrée. En 1310, le synode de la province ecclésiastique de Mayence renvoya absous tous ceux de sa circonscription. La même année, un synode de la province de Trèves fut réuni, et, après une enquête, dans laquelle on entendit dix-sept témoins, qui tous furent favorables aux accusés, le synode prononça une sentence d'absolution. Enhardis par ces deux jugements, les Templiers essayèrent de se maintenir sur les bords du Rhin, dans le Luxembourg et le diocèse de Trèves, et probablement aussi dans le duché de Lorraine.[3]

[1] V. *Histoire critique et apologétique de l'ordre des chevaliers du Temple*, etc., tome II, page 110.

[2] On peut consulter sur ce point l'*Hhistoire de la condamnation de l'ordre des Templiers*, par Dupuy.

[3] Voir l'ouvrage du R. P. M. Jeune, tome II, *passim*.

Cependant le décret prononcé par le pape Clément V au concile de Vienne reçut, bientôt après, son exécution dans notre province. Les Templiers de Metz furent dispersés, et leurs biens partagés entre les Hospitaliers et les chevaliers Teutoniques, ainsi que nous le dirons plus bas. Ceux de Verdun eurent le même sort, à peu près à la même époque; leurs biens furent donnés aux Hospitaliers; et leur couvent de Verdun, qu'ils avaient cessé d'entretenir d'une manière convenable, était passé, dès l'année 1302, en la possession des religieux de l'abbaye de Châtillon.[1]

Nous n'avons pas de renseignements positifs sur le sort des Templiers Lorrains et Barrisiens. Si l'on s'en rapportait à une vie manuscrite du duc Thiébault II, que Dom Calmet avait entre les mains, et à l'*Epitome des Gestes des soixante trois Ducz de Lorraine, etc.*, par le père J. d'Auxy, Thiébault, non content de faire arrêter les Templiers Lorrains, et de s'emparer d'une partie de leurs revenus, aurait fait périr un grand nombre de ces chevaliers.[2] Mais ces deux ouvrages ne méritent pas assez de confiance, pour qu'on s'en rapporte aveuglément à leurs récits. Il est beaucoup plus probable que dans la Lorraine, comme dans le Barrois, on se borna à expulser les Templiers de leurs maisons. Une partie de leurs biens fut remise aux Hospitaliers, ainsi qu'on le verra dans le troisième paragraphe de ce mémoire; une autre fut abandonnée à différents ordres religieux; enfin plusieurs maisons importantes furent confisquées au profit des princes.[3]

[1] V. *Histoire de Verdun*, par Roussel, page cviij.

[2] V. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, tome II, col. 436; et l'ouvrage du P. J. d'Auxy; manuscrits in 4°, folio 215, recto; bibliothèque de M. Noël.

[3] Telle est l'opinion de Duplessis, dans son *Discours sommaire*

Il paraît cependant que quelques Templiers Lorrains partagèrent le malheureux sort des chevaliers français. Plusieurs s'étaient réfugiés dans le temple de Brouvelieures, situé au milieu des montagnes des Vosges, et où ils espéraient probablement demeurer oubliés. Mais si les renseignements dont s'est servi M. Gravier sont exacts, le temple fut cerné de nuit, en 1313; les assaillants, y ayant pénétré, massacrèrent les chevaliers, pillèrent la maison et la rasèrent complètement.[1] Il est fâcheux que M. Gravier ait cru pouvoir se dispenser de citer la source où il a puisé ce récit, parce qu'il nous a mis dans l'impossibilité d'en examiner la valeur et l'authenticité.

§ 3.

On a vu plus haut que la dernière partie de ce mémoire devait renfermer la liste de tous les temples situés en Lorraine, avec les détails et les renseignements divers qui se rapportent à chacun d'eux. Nous parlerons d'abord des maisons qui étaient situées dans le diocèse de Metz; les diocèses de Verdun, Toul, Trèves et Châlons-sur-Marne viendront ensuite.

DIOCÈSE DE METZ.

I. METZ.

Nous avons fait connaître l'origine et les commencements du temple de Metz, ainsi que la donation de l'abbesse de Sainte-Glossinde. Les Templiers, dont les richesses s'aug-

historique des Duchez, pais et estats de Lorraine et Barrois, etc.; manuscrits in folio, tome I, page 593; bibliothèque de M. Noël. Le P. M. Jeune est du même avis; v. son ouvrage, tome II, page 303.

[1] V. *Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié*, page 158.

mentèrent rapidement, ne trouvèrent bientôt plus cet établissement suffisant, et, vers la fin du XIIe siècle, ils firent construire un nouveau couvent et une église sur l'emplacement où s'éleva plus tard la citadelle de Metz. Nous ignorons, au reste, qu'elle était l'importance et la richesse de cette maison. Nous savons seulement qu'elle subit le sort réservé à l'ordre entier, et que les biens qui en dépendaient, et qui devaient être considérables, furent partagés. « Furent les biens des-dits Templiers, écrit « Philippe de Vigneulle, cens et rente, haulteur et Sei- « gneurie, toutte donné aux chevaliers de l'ospitaulx de « saint-Jehan de Rodes; et touchant de ceulx de la cité « de Metz, partie des Seigneuries desdits Templiers fut « donnée aux chevaliers de sainte Elisabeth de Honguerie, « desquels aupres des murs d'icelle cité il en fut fondé « ung Priouré; et l'autre partie fut donnée aux dits che- « valiers de saint-Jehan de Rodes, desquels pareille- « ment dedans la cité, et en un des trois viez chastiaulx « de la premiere fondation d'icelle, en avoit esté fait ung « Priouré, lequel aujourd'hui y est encore, et fut ce Priou- « ré fait chambre de toutte la province par dessa pour « lesdits chevaliers de Rodes; parquoy toutte la plaisse et « le marchief fut appelée la plaisse de chambre, et est « encore aujourd'hui ainsi appellée. Et ainsi prinrent fin « les dits Templiers. » [1]

Les chevaliers Teutoniques, connus aussi sous les noms de chevaliers de Sainte-Elisabeth de Hongrie et d'Hospitaliers de Notre-Dame des Allemands, s'établirent à Metz à cette époque, et dans un bâtiment qui probablement avait

[1] V. la *Chronique* de Philippe de Vigneulle, manuscrits de la bibliothèque publique de Metz, tome I, folio 278, recto; — *Chroniques de la ville de Metz*, publiées par M. Huguenin aîné, page 37.

appartenu aux Templiers. Ce n'est pas cependant dans le couvent primitif de ces derniers, qui avait été cédé aux Augustins. On les retrouve à Metz jusque dans le cours du XVIe siècle; ils étaient alors appelés les *blancs mantels*, et ils ne partagèrent pas l'apostasie de la plupart de leurs confrères.

Quant aux Hospitaliers, ils furent mis en possession du couvent et de l'église des Templiers de Metz, et les possédèrent tranquillement jusqu'au moment où cette ville fut occupée par les Français. Quelques années après cette occupation, le roi de France ordonna la construction d'une citadelle, et cet ordre nécessita la démolition des monastères de Sainte-Marie et de Saint-Pierre-aux-Nonains, et de la maison des chevaliers de Malte. Heureusement l'église de cette maison (qui était celle du Temple), fut changée en magasin à poudre et par suite conservée presque intacte. Il n'entre pas dans le plan de notre travail de décrire cet édifice curieux, auquel M. de Saulcy a consacré une notice assez étendue. [1] Nous nous contenterons de rappeler que cette église, construite au XIIe siècle, appartient au style en quelque sorte mixte qui sert de transition entre le roman et le gothique à lancettes et qu'elle affecte la forme particulière à beaucoup d'églises des Templiers. La nef, si l'on peut donner ce nom à l'octogone où les chevaliers se plaçaient pour assister aux offices, appartient au style roman tertiaire; mais le chœur et le petit sanctuaire qui le suit se rattachent au style ogival primaire. Les dimensions de cet édifice sont extrêmement restreintes, puisque sa longueur totale est seulement de 12^m,80 dans œuvre. La croix pattée des Templiers se remarque encore au-dessus de la porte d'entrée,

[1] V. Notice sur l'oratoire des templiers de Metz, dans les *Mémoires de l'Académie Royale de Metz*, 1834-35, pages 436-445.

et on voit contre les murs extérieurs deux arcatures ogivales, dans l'ouverture desquelles se trouvaient autrefois les tombeaux de deux dignitaires de l'ordre. Enfin, l'intérieur de l'église offre des traces nombreuses des peintures qui la décoraient autrefois.

Nous devons encore faire observer, pour terminer ce que nous avions à dire des Templiers de Metz, que près du petit édifice dont nous venons de parler se trouve une vaste salle, servant aujourd'hui de dépôt pour le plomb, et qui a dépendu autrefois d'une des trois maisons religieuses rasées au moment de la construction de la citadelle. Sa proximité de l'église de Saint-Pierre-aux-Nonains a fait présumer qu'elle avait dû faire partie du monastère de ce nom; mais le choix des peintures qui ornent les murailles de cette salle doit porter à croire qu'elle était renfermée dans l'enceinte du temple. La poutre principale, qui soutient le plafond, offre, sur l'une de ses faces, la représentation d'un tournoi, sujet qui convenait très-bien dans une maison de Templiers, mais qui eût été assez déplacé dans un couvent ordinaire. Les peintures de la face opposée sont fort burlesques, et l'imagination féconde de M. de Hammer y découvrirait certainement l'expresssion des doctrines ésotériques attribuées aux Templiers. [1]

II. CATTENOM.

Nous ne possédons aucun renseignement sur la fondation du temple de Cattenom, sur l'importance de cette maison et sur la destination donnée aux biens qui en dépendaient; mais une tradition, que rien ne dément, place

[1] M. de Saulcy a publié une notice sur ces peintures dans les *Mémoires de l'Académie Royale de Metz*, 1854-55, pages 446-456.

dans ce bourg, situé à deux lieues nord de Thionville, une maison de Templiers, et on prétend même que le clocher de l'église paroissiale actuelle est celui de l'église des chevaliers. [1] Comme nous n'avons vu ce clocher que de loin, nous n'avons pu déterminer s'il est assez ancien pour qu'on puisse l'attribuer aux chevaliers du Temple.

III. MILLERY.

Le temple de Millery [2] fut fondé, selon toutes les apparences, par un comte de Bar. Il semble avoir été fort important, car des traditions, assez vagues, il est vrai, placent des maisons de Templiers dans plusieurs localités du voisinage, ce qui veut dire que l'ordre y possédait des terres. Ces localités sont : la montagne de Mousson, Champé, Landremont, Belleau, Doncourt (différent de celui dont nous parlerons plus bas) et Autreville. A Loisy, un canton de vignes porte encore aujourd'hui le nom de *Cour-Chevalier*. A Sainte-Geneviève, un autre canton de vignes s'appelle *Le Cloître*. [3] Il résulte de toutes ces traditions que le temple de Millery devait être fort bien doté. Il faut cependant remarquer que plusieurs des lieux que nous venons d'indiquer sont assez voisins du village de Jezainville, situé dans le diocèse de Toul, et où il y eut

[1] V. *Statistique historique, industrielle et commerciale du département de la Moselle*, etc., publiée par Verronnais, deuxième partie, page 69.

[2] Millery est situé sur la rive droite de la Moselle, entre Nancy et Pont-à-Mousson.

[3] V. pour plus de détails : *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, tome II, pages 264 et 265 ; — le *Département de la Meurthe*, etc., par Henri Lepage, tome II, pages 365 et 366, 57 et 59, 165, 32, 500 et 317.

aussi un temple. Nous croyons donc que toutes ces fermes et tous ces biens devaient appartenir, les uns à Millery, les autres à Jezainville.

Le temple de Millery retourna probablement à la famille de son fondateur; et, vingt-six ans après la suppression de l'ordre, en 1338, Henri IV, comte de Bar, céda la terre de Millery au chapitre de la cathédrale de Metz, avec la clause que ni lui, ni ses hoirs, ni ses hommes, qui ne seraient point chevaliers, ne pourraient jamais rien acquérir ni posséder dans ce lieu. Le chapitre demeura propriétaire de ce bien jusqu'à la révolution; mais, en 1752, il eut la fâcheuse idée de faire démolir l'ancienne église des Templiers, qui était dédiée à saint Préjet ou Prayé, et fit transporter dans l'église paroissiale une cloche, qui avait été fondue par ordre des chevaliers et sur laquelle on avait tracé la figure d'un Templier revêtu de l'habit de son ordre, et les mots *Ave Maria*, qui rappellent une coutume particulière à l'ordre du Temple.[1]

IV. RICHEMONT.

On n'a aucun renseignement sur le temple de Richemont; mais une tradition, qui nous semble respectable, place un établissement de Templiers dans ce lieu, qui est situé à peu de distance de la Moselle, et au-dessus de Thionville.[2]

V. GELUCOURT.

L'ordre de Malte a possédé jusqu'au moment de la révo-

[1] V. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, art. Millery, tome I, supplément, col. 205 et 206. Dom Calmet fait observer que l'église Saint-Préjet, « quoique petite était fort bien bâtie en pierres de taille. »

[2] V. *Dictionnaire du département de la Moselle*, par M. Viville, tome II, page 344.

lution une Commanderie importante à Gelucourt.[1] Cette Commanderie était située à une des extrémités du village, à côté d'une tuilerie qui appartenait à l'ordre. Le commandeur était seigneur de Gelucourt. Les Hospitaliers ont succédé dans ce lieu aux Templiers, qui y eurent une maison depuis une époque assez reculée. Il paraît que ces derniers possédèrent aussi des terres assez considérables dans les villages de Bellange, de Bourgaltroff et d'Athienville, et ces trois domaines doivent avoir été des dépendances du temple de Gelucourt. La tour de l'église de Bellange, qui date, dit-on, du XIIe siècle, pourrait bien avoir été celle de l'église des Templiers. La tradition place le domaine de Bourgaltroff au nord de ce village, près de la côte nommée Benesberg.[2]

DIOCÈSE DE VERDUN.

VI. VERDUN.

Les Templiers ont possédé une maison à Verdun; mais cette maison paraît avoir été peu importante, et ils la négligèrent même tellement, que l'évêque Jean de Richericourt, craignant de la voir tomber en ruines, la donna, en 1302, aux religieux Cisterciens de l'abbaye de Châtillon, afin qu'ils pussent s'y retirer, dans le cas où leur monastère serait menacé de quelque danger. En 1310, au moment de la suppression des Templiers, l'évêque Nicolas de Neuville retira cette maison des mains des Cisterciens et la céda, ainsi que l'église du Temple, aux Hermites de

[1] Gelucourt est un village de l'arrondissement de Château-Salins, situé à une lieue et demie au midi de Dieuze.

[2] V. *Le Département de la Meurthe*, par Lepage, tome II, pages 213 et 214, 269, 57, 84 et 30.

Saint-Augustin, qui s'y établirent. Mais les biens dépendant de cette maison furent cédés aux Hospitaliers, et les bâtiments eux-mêmes étaient dans un tel état de vétusté, que Nicolas de Neuville donna, en 1510, un mandement, par lequel il exhortait le clergé et les fidèles de son diocèse à contribuer à la reconstruction de ce monastère. [1]

VII. SAINT-JEAN.

Nous ne savons pas quel nom portait autrefois la Commanderie de Saint-Jean, située près de la ville d'Etain. Il est probable qu'elle ne fut ainsi appelée qu'au moment où les Hospitaliers y succédèrent aux chevaliers du Temple. Cette maison semble n'avoir pas possédé des biens considérables; cependant, de la Commanderie dépendait, au XVIIIe siècle, le moulin de Varüe, placé près d'Etain. Il paraît que primitivement cette maison était un prieuré de l'ordre de saint Benoît. [2]

[1] V. *Les Antiqvitez de la Gaule Belgique*, par Wassebourg, folio cccc, recto; — *Histoire de Verdun*, par Roussel, pages cviij et 322. M. l'abbé Clouet possède l'acte original constatant la cession faite aux Augustins de Verdun, et cet acte ne fait aucune mention de l'existence antérieure des Templiers; mais il est bon de faire observer que son silence doit être attribué à cette circonstance que les Cisterciens avaient été propriétaires de la maison pendant quelque temps. M. Clouet, dont les connaissances sur l'histoire de la Lorraine sont, comme on sait, fort grandes, croit que les Templiers n'ont pas possédé d'établissement particulier à Verdun, et que les bâtiments cédés plus tard aux Augustins n'étaient qu'une dépendance du temple de Doncourt, une sorte de maison de ville.

[2] V. *Histoire de Verdun*, par Roussel, page civ; — *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire, au Pouillié et à la description générale du Barrois*, etc., par M. de Maillet, doyen de la Chambre des comptes de Bar, seconde édit., page 181.

VIII LA WARGE.

On peut en dire autant de La Warge. D'abord prieuré de l'ordre de saint Benoît, puis maison de Templiers, ce lieu devint définitivement une Commanderie de Malte, qui subsista jusqu'à la révolution. [1] Nous n'en savons pas autre chose.

IX. DONCOURT-AUX-TEMPLIERS.

Le temple de Doncourt [2] fut, comme les deux précédents, un prieuré de Bénédictins, et il est devenu, comme eux, une Commanderie de Malte. Son importance ne semble pas avoir été fort grande. Dans le XVIIIe siècle, le commandeur était seigneur haut, bas et moyen justicier du village de Doncourt, il en percevait les dîmes conjointement avec les Jésuites de l'université de Pont-à-Mousson, et possédait un château. Nous ne savons pas quel était le revenu de la Commanderie. [3]

X. HATTONCHATEL.

Hattonchâtel (Hattonis Castrum), bourg situé à trois lieues de Saint-Mihiel. Albéron de Chiny, évêque de Verdun, qui siégea de 1131 à 1158 environ, donna aux Templiers une terre située au pied de la montagne sur laquelle ce bourg a été construit. Ils devaient, comme nous l'avons

[1] V. *Histoire de Verdun*, page civ.

[2] Doncourt (Doncuria), est situé à peu de distance d'Hattonchâtel, où les Templiers avaient aussi une Maison.

[3] Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, art. Doncourt, tome II, col. 374. — Mémoires alphabétiques, etc., page 123.

dit, y construire un hôpital destiné aux pèlerins.[1] Nous ignorons ce que devint le temple d'Hattonchâtel, mais il est certain qu'il ne fut pas donné aux Hospitaliers comme les autres temples de l'évêché.

XI. MARBODE.

Marbode ou Marbotte (Marbodus ou Marboda), village situé à une lieue et demie de Saint-Mihiel. Le temple de Marbode était primitivement un prieuré de Bénédictins. Après la suppression de l'ordre du Temple, il fut donné aux Hospitaliers, auxquels il appartint jusqu'à la Révolution.[2]

L'histoire a conservé le souvenir d'un fait relatif à cette maison. Vers l'année 1160, il s'éleva une discussion entre les chevaliers de Marbode et Manegaudus, abbé de Saint-Mihiel. Ce dernier prétendait qu'un moulin appartenant aux Templiers, mais bâti sur un fonds de l'abbaye, était sa propriété, ainsi qu'une terre que les chevaliers possédaient dans une localité nommée Mescrin ou Mécraigne. Enfin les parties s'accordèrent. Manegaudus renonça à ses prétentions, et les Templiers s'engagèrent à payer

[1] V. *Histoire de Verdun*, page 230. Un titre ancien, faisant partie de la riche collection de M. l'abbé Clouet, mentionne une maison de Templiers, située dans un lieu appelé *Avillers*. Il existe une localité de ce nom dans l'arrondissement de Briey, mais il est beaucoup plus probable qu'il est question, dans ce titre, du village d'Avillers-sous-Hattonchâtel, situé à une lieue au nord de ce bourg. C'était peut-être même dans cet endroit que se trouvait le temple que nous venons de mentionner; on peut au moins considérer le domaine que les Templiers possédaient à Avillers comme une dépendance de cette maison.

[2] V. *Histoire de Verdun*, page civ.

annuellement à l'abbaye un cens de six sous, qui devait être porté à dix sous en cas de retard. Cette transaction fut confirmée par le grand-précepteur de France, ce qui nous confirme dans l'idée que les temples du Barrois dépendaient de la province de France, et non de celle d'Allemagne. [1]

DIOCÈSE DE TOUL.

XII. LIBDO.

Libdo (Liebidos), situé à une lieue au nord de Toul, fut donné aux Templiers à une époque qu'il nous est impossible de préciser. Cette maison fut, après la suppression de l'ordre du Temple, abandonnée aux Hospitaliers, et, réunie à la maison *préceptoriale* de Xugney dont nous parlerons plus bas, elle forma une Commanderie qui exista jusqu'à la révolution. Le P. Benoît Picart, ordinairement si exact, a commis une erreur assez grave relativement au temple de Libdo, en soutenant que l'évêque de Toul, Amédée de Genève, avait, à la date de 1329, donné cinquante jours de terre aux Templiers de Libdo. [2] Comme Amédée n'est devenu évêque qu'en 1320, et que les Templiers Lorrains ont été dispersés vers l'année 1313 au plus tard, il s'ensuit que la donation n'a pu être faite qu'aux Hospitaliers.

L'église de Libdo existe encore et remonte, dit-on, au XIIe siècle. Le P. Benoît a commis ici une autre erreur.

[1] V. *Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, précédée, etc., par le R. P. Dom Joseph de l'Isle, abbé de Saint-Léopold, prieur de l'Abbaye de Saint-Mihiel, page 120.

[2] V. *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, page 478.

A l'entendre, cette église, ou pour mieux dire cette chapelle, aurait renfermé les tombeaux de quelques Templiers.[1] Mais, à l'époque où le P. M. Jeune écrivit son ouvrage, on ne voyait dans ce sanctuaire qu'une seule tombe, sur laquelle était représenté le premier commandeur de l'Hôpital qui administra cette maison après la suppression de l'ordre du Temple. Il se nommait F. Bertrand de Bureï, était prêtre et mourut en 1326, *le vendredi après la saint Gengoul*.[2] On voit encore, sur les combles de la chapelle de Libdo, une cloche fort ancienne, et les mots *Ave Maria gratia plena* qui y sont gravés, semblent indiquer qu'elle a appartenu à l'oratoire des Templiers.

Au commencement du XVIIIe siècle, la Commanderie de Libdo rapportait 2500 livres. Ses dépendances étaient : 1° un hôtel et une chapelle de construction récente dans la ville de Toul même; 2° l'ermitage de Saint-Jean à Jaillon, qui semble avoir appartenu aux Hospitaliers dès le XIIIe siècle; 3° le patronage du village de Fey-en-Haye et les deux tiers des grosses et menues dîmes de cette localité; 4° l'ermitage de Saint-Nicolas près de l'ancienne forteresse épiscopale de Liverdun; enfin 5° le tiers des droits seigneuriaux à Grimonviller.[3] Enfin il est vraisemblable que les Templiers ont possédé autrefois des biens assez importants à Minorville, et on remarque au-dessus de la porte de l'église la croix pattée, qui était celle des chevaliers du Temple.[4]

[1] *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, page 28.

[2] V. *Histoire des Templiers*, tome II, page 45.

[3] V. *Pouillé ecclésiastique et civil du Diocèse de Toul*, par le P. Benoit, t. I, p. 78, 86, 274, 307 et 358. — *Le Département de la Meurthe*, par Lepage, t. II, p. 300 et 301, 263 et 188.

[4] V. le même ouv., page 366.

XIII. COUVERT-PUITS.

Couvert-Puits (Coopertus-Puteus), situé entre l'Ornain et la Saulx, à cinq lieues de Bar. Les plus anciens pouillés du diocèse de Toul y placent une maison de Templiers, et nous avons cru devoir conserver ce lieu dans notre nomenclature. Il est bon cependant de faire observer que Couvert-Puits nous paraît avoir été, non une maison distincte, mais une dépendance du temple de Ruet ou Ruel, situé dans la Champagne, entre Joinville et Saint-Dizier. Ce qui nous porte à admettre cette dernière hypothèse, c'est une donation faite, en 1219, par Baudouin, chevalier de Nantoye, dans le comté de Ligny. Il abandonne, du consentement de sa femme et de ses héritiers, au temple de Ruet, tout ce qu'il possédait à Couverts-Puits, en hommes, bois, prés, terres, et la portion qui lui appartenait dans les dîmes de deux localités, que l'acte appelle *Bacioncos* et *Vapincelon*. Cette donation fut confirmée par Henri II, comte de Bar, et le seigneur de Pierrefitte. [1]

Quoi qu'il en soit à cet égard, le temple de Ruet fut, ainsi que le domaine de Couvert-Puits, donné aux Hospitaliers. Ce dernier se composait, au XVIIe siècle, d'une chapelle dédiée à saint Eloy, cent journaux de terre à chaque saison, exempts de dîmes, une justice, un petit bois, un four banal, un douzième dans les grosses dîmes du village, plusieurs cens et autres droits seigneuriaux. [2] Le commandeur de Ruet était encore seigneur de quelques villages du Barrois; mais nous ne savons si les droits seigneuriaux étaient primitivement attachés à la maison de Ruet ou à celle de Couvert-Puits.

[1] V. *Histoire des Templiers*, par le P. M. Jeune, tome I, pages 310 et 311.

[2] V. le même ouv., tome I, page 311.

XIV. DAGONVILLE

Les Templiers eurent une maison peu importante auprès du village de Dagonville (Dagonis villa), situé à trois lieues de Bar. Elle portait le nom de Saint-Epvre. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, les Templiers de Dagonville eurent de longues discussions avec l'abbaye de Saint-Mihiel, relativement aux sujets respectifs des deux maisons. L'affaire fut portée à Rome, et le pape chargea Conrad Probus, évêque de Toul, et Roger, abbé de Trois-Fontaines, de statuer sur cette difficulté. Ces deux commissaires proposèrent aux parties, en 1284, un accommodement auquel elles consentirent. Il y était stipulé que tous les ans les Templiers donneraient au cellerier de l'abbaye dix-sept septiers de méteil et la même quantité de froment et d'avoine, et que les religieux, de leur côté, n'empêcheraient point les chevaliers de faire des acquisitions à Dagonville. Cette transaction fut conclue en présence de Thierri, archidiacre, de Garin de Festenville, de Gaultier, abbé de Jovilliers, et de Pierre, chapelain de Courcelles. [1]

La maison de Dagonville fut cédée aux Hospitaliers et réunie à la Commanderie de Ruet, dont il vient d'être question. Les biens en étaient peu importants dans le siècle dernier. [2]

XV. JEZAINVILLE.

On a vu plus haut que les Templiers possédaient une maison à Jezainville, et il est probable qu'une partie des

[1] V. *Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, par Dom de l'Isle, page 159.

[2] V. *Pouillé du diocèse de Toul*, par le P. Benoît, tome II, p. 550.

biens que nous avons indiqués à l'article *Millery*, comme pouvant appartenir au temple de ce lieu, dépendaient en réalité de Jezainville, qui en est peu éloigné. Une partie des terres du temple de Jezainville fut, après la dispersion des chevaliers, donnée aux Antonistes de Pont-à-Mousson. Le commandeur de Saint-Antoine était patron de la chapelle de Sainte-Marguerite à Jezainville. [1]

XVI. CERCUEIL.

Cercueil (Sarcofagus), est le nom d'un village situé à une lieue et demie au nord-est de Nancy. Un mémoire judiciaire, publié au commencement du XVIIIe siècle, à l'occasion d'un procès entre le comte d'Ourches et le commandeur de Saint-Jean-le-vieil-Aître, mentionne un acte portant la date de 1296, et par lequel un nommé Liébaut de Cercueil s'engageait à payer aux Templiers de ce lieu une redevance en blé. [2] Il est probable qu'une portion des biens dépendant de ce temple fut donnée, vers la fin du XIVe siècle, aux Hospitaliers de Saint-Jean de Nancy.

XVII. SAINT-GEORGES de Lunéville.

Ce temple était situé hors de la ville, dans le lieu appelé le *faubourg de Villers*. A l'époque du concile de Vienne, les Hospitaliers en furent mis en possession, et il devint une de leurs Commanderies; mais les protestants allemands qui traversèrent la Lorraine en 1587, en ayant

[1] V. *Poüillié du diocèse de Toul*, par le P. Benoit, tome II, page 350, et l'*Histoire des Templiers* du P. Jeune, tome II, page 48.

[2] V. *Le Département de la Meurthe*, par Lepage, t. II, p. 100.

incendié les bâtiments, la Commanderie fut supprimée et unie à celle de Saint-Jean-le-vieil-Aître, qui s'élevait aux portes de Nancy. Une tradition assez vague place deux maisons de Templiers à Domjevin, et entre Emberménil et Housse. Si cette tradition a quelque valeur, elle se rapporte probablement à des métairies que les Templiers de Lunéville auraient possédées dans ces deux localités.[1]

Au commencement du XVIIIe siècle, la Commanderie de Saint-Jean, formée de différentes fondations faites en faveur des Templiers et des Hospitaliers, rapportait 10,000 livres.[2]

XVIII. VIRRECOURT.

Virrecourt (Virecuria,) village situé près de Bayon. Le temple de ce lieu fut abandonné aux Hospitaliers et réuni plus tard à la Commanderie de Saint-Jean, dont nous venons de parler. C'est comme successeur des Templiers de Virrecourt, que le commandeur de Saint-Jean était patron et décimateur de Virrecourt et de Villoncourt et seignenr du premier de ces deux villages.[3]

XIX. BROUVELIEURES.

Les anciens pouillés du diocèse de Toul mentionnaient une maison de Templiers, qui portait le nom de *Bellieuvre*, mais ils n'apprenaient rien sur la situation et l'importance de cette maison. Le P. M. Jeune n'avait pu réussir à se procurer le moindre renseignement à cet

[1] V. *Le Département de la Meurthe*, etc., t. II, p. 161 et 175.

[2] V. *Poüillié du diocèse de Toul*, par le P. Benoît, t. I, p. 128.

[3] V. l'*Histoire des Templiers*, par le P. M. Jeune, tome II, page 45; — *Poüillié du Diocèse de Toul*, par le P. Benoît, tome II, pages 140 et 172.

égard, et cependant les ruines de ce temple étaient bien peu éloignées de l'abbaye où il résidait. C'est, en effet, à Brouvelieures qu'il faut chercher le temple que les pouillés appellent Bellieure ou Bellieuvre. Nous ignorons l'époque à laquelle il fut fondé. En 1284, un Templier célèbre, Guillaume de Mallain, qui était probablement alors précepteur de Brouvelieures, transigea au profit de cette maison avec le chapitre cathédral de Toul, qui s'engagea à céder aux chevaliers le tiers des droits seigneuriaux à Grimonvillers. [1] Voisins de la ville de Saint-Dié, ces chevaliers eurent de fréquents démêlés avec le chapitre collégial, et les archives de Saint-Dié renfermaient plusieurs pièces relatives à ces discussions, notamment un traité de réconciliation entre le chapitre et frère Martin, de l'ordre du Temple, tant pour eux personnellement que pour leurs sujets respectifs. Cet acte portait la date de 1271. [2]

Nous avons parlé de la catastrophe qui ruina ce temple, en 1313. On voit encore des restes considérables des bâtiments à une demi-lieue de Brouvelieures, dans la forêt de Fremifontaine. Un bas-relief fort curieux, qui se trouvait placé au-dessus de la porte d'entrée, a été transporté chez M. Vaulot, maître de forges à Mortagne. Il représente un Templier en costume de maison (tunique sans ceinture, manteau et capuchon). Ce religieux paraît tenir un livre de la main droite, et de la gauche relève un coin de son manteau. A ses pieds est sculpté un chien, qui semble considérer le chevalier avec attention. [3]

[1] V. l'ouvrage du P. M. Jeune, tome II, pages 44, 81 et 82. On a vu que ces droits passèrent aux Hospitaliers et furent attachés à la Commanderie de Libdo. (V. *Pouillié du Diocèse de Toul*, par le P. Benoît, tome I, page 358.)

[2] V. *Histoire de Saint-Dié*, par M. Gravier, page 157.

[3] V. le même ouvrage, pages 158 et 159.

XX. XUGNEY.

Xugney ou Sugney (Suniacum), près de la ville de Charmes. Ce temple fut fondé au XIIe siècle. En 1173, Gérard, abbé de Senones, ascensait à Pierre, précepteur[1] de Xugney, moyennant une redevance annuelle de cinq sous, un fonds de terre, situé dans un lieu nommé *Volfereis, Vulfericurtis*, que Dom Calmet suppose être Vrécourt, mais qui est en réalité le village de Valfroicourt. Cet acte était revêtu des signatures de plusieurs personnages distingués.[2]

Le temple de Xugney fut donné aux hospitaliers et réuni à la Commanderie de Libdo; le titulaire de cette maison prenait le titre de commandeur de Libdo et Xugney.

Xugney rapportait environ 2000 livres au commencement du XVIIIe siècle. Le commandeur était patron des églises de Bouxainville et de Fraîne, et percevait un tiers dans les grosses et menues dîmes de ces deux villages. Il était, de plus, seigneur en partie de Repel et de Bouxainville.[3] Enfin, il avait quelques sujets à Forcelles-sous-Gugney.[4]

La chapelle des Templiers de Xugney existe encore, mais très-délabrée. Sa construction remonte au XIIe siècle, et quelques détails de l'intérieur sont assez curieux.

[1] Dom Calmet emploi le mot *commandeur*, mais nous croyons qu'il se trompe.

[2] V. *Notice de la Lorraine*, tome II, col. 962.

[3] Il faut remarquer cependant que le commandeur n'exercait les droits de patronage dans cette localité qu'alternativement avec l'abbé de Saint-Epvre. V. *Poüillié du Diocèse de Toul*, par le P. Benoît, tome I, page 382 et 384, tome II. page 216; — *Histoire des Templiers*, par le P. M. Jeune, tome II, page 44.

[4] V. *Le Département de la Meurthe*, par Lepage, tome II, p. 195.

XXI. NORROY (Nogaretum-ad-Variam).

On a vu plus haut que le temple de Norroy fut fondé vers l'année 1219, par Henri, fils aîné de Hugues III, comte de Vaudémont. [1] Nous croyons que cette maison était *préceptoriale*. En 1239, Ferry de Morhange, qui la gouvernait, fit un accord avec les religieux prémontrés de Flabémont, au sujet des propriétés qu'ils possédaient dans une localité que l'acte nomme *Sarcels*, et que nous ne connaissons plus sous cette dénomination. Le temple de Norroy fut administré plus tard par un précepteur de la maison d'Anglure, dont, au siècle dernier, on voyait encore l'écusson sur les murs d'enceinte.

Au moment où l'ordre fut supprimé, la maison de Norroy devint la propriété des Hospitaliers, qui l'unirent à leur ancienne Commanderie de Robécourt. [2] Le revenu de cette Commanderie était de 3000 livres, au moment où le P. Benoît rédigea son *Poüillié;* mais comme il ne fait pas connaître le détail des biens qui dépendaient de Robécourt, il nous est impossible d'indiquer la valeur et même la situation de ceux qui avaient appartenu au temple de Norroy.

[1] La Maison de Vaudémont était fort dévouée à l'ordre du Temple, et Hugues de Vaudémont, fils du comte Gérard II et frère de Gérard, évêque de Toul, avait fait profession dans cet ordre, pendant la seconde moitié du XIIe siècle. En 1186, il se trouvait dans l'abbaye de Beaupré, où l'avaient amené les affaires de son ordre. — V. l'ouvrage du P. M. Jeune, tome I, page 362.

[2] V. Le même ouvrage, tome I, page 362 et tome II, pages 44 et 45. C'est à tort que le P. Benoît et Dom Calmet ont écrit que Robécourt avait primitivement appartenu aux Templiers; les anciens pouillés du diocèse de Toul ne mentionnent que douze maisons de cet ordre.

XXII REUSANVILLE.

On n'a pu jusqu'à présent déterminer la position de ce temple, dont les biens ont dû être réunis au domaine ducal, et qui n'est mentionné que par les anciens pouillés du diocèse de Toul.

XXIII. BARU OU BARROIS.

Nous ne savons rien non plus sur le temple de Baru ou Barrois, qu'indiquent cependant les anciens pouillés.

DIOCÈSE DE TRÈVES.

XXIV LONGUYON.

Le temple de Longuyon fut, selon toutes les apparences, établi au XIIe siècle; et il paraît qu'à la maison servant de logement aux chevaliers, était annexé un hôpital destiné aux pèlerins. Nous avons dit plus haut que la duchesse Agnès, veuve de Ferry II, avait, pour se dispenser d'aller elle-même en Palestine, fait des donations considérables aux Templiers. Le temple de Longuyon fut un de ceux qui eurent part à ses bienfaits; en 1226, elle donna à cette maison le moulin de Longwy, à charge d'en employer les revenus à secourir les chrétiens de Syrie.

L'hôpital de Longuyon fut supprimé plus tard, et il ne resta de l'établissement des Templiers qu'une chapelle dédiée à Saint-Nicolas. Cette chapelle subit, en 1750, le même sort que l'hôpital; les biens qui en dépendaient furent affectés à l'entretien de l'hôpital de Longuyon, et le titre de la chapelle fut réuni à la cure de la ville. Vers l'époque de cette réunion, on voyait encore au-dessus de

la porte d'entrée de l'édifice une croix et douze croissants, qui dataient, selon toutes les probabilités, du temps où les Templiers étaient propriétaires de cette chapelle.[1]

XXV. PIERREVILLERS.

Pierrevillers, village du Barrois, à deux lieues de Longuyon. Le Temple fut cédé aux Hospitaliers et devint une Commanderie, dont le titulaire était seigneur et décimateur de Pierrevillers; il y exerçait les droits de haute, moyenne et basse justice; mais nous ne connaissons pas le revenu et par conséquent l'importance de cette Commanderie.[2]

DIOCÈSE DE CHALONS-SUR-MARNE.

XXVI. BRAUX.

Braux (Bracus ou Braca), près d'Ancerville, dans le Barrois et le diocèse de Châlons-sur-Marne.

Cette maison fut fondée par Renauld de Bar, seigneur d'Ancerville, troisième fils du comte Henri II. Ce prince mourut sans enfants, le 22 juillet 1271, et se fit enterrer dans l'église des Templiers de Braux; au commencement du siècle dernier, on y voyait encore son tombeau en bronze. Cette maison devint, comme tant d'autres, la propriété des Hospitaliers et forma une Commanderie du rang des Frères-Servants, qui rapportait annuellement environ 1600 livres.[3]

[1] V. *Notice de la Lorraine*, tome I, col. 683 et 685.

[2] V. *Mémoires alphabétiques*, etc., par de Maillet, page 306, et l'ouvrage de M. Viville, cité plus haut, tome II, page 319.

[3] V. *Mémoires historiques de la province de Champagne*, par Baugier, tome II, page 396.

Telles sont les maisons de l'ordre du Temple dont l'existence est constatée, soit par des témoignages historiques, soit par d'anciens pouillés, qui ont une grande autorité en matière semblable. Nous aurions pu augmenter considérablement la liste que l'on vient de parcourir, si nous avions donné créance à toutes les traditions concernant cet ordre célèbre. De même que l'on décore du nom de *camp romain* ou de *camp de César* toutes les élévations de terrain où l'on croit remarquer les vestiges d'un *agger ;* de même on appelle *maison de Templiers* toutes les ruines du moyen âge dont on ne connaît ni l'origine ni la destination. C'est ainsi que l'on place des Temples à Toul, à Bacourt, à Morey, à Hampont, à Foulcrey, à Haraucourt, à Hattigny, à Giriviller, et dans une foule d'autres lieux où les Templiers n'ont jamais paru.

Au reste, nous ne nous dissimulons pas qu'il est possible d'ajouter quelque chose à ce travail qui n'est point exempt de lacunes et peut-être même d'erreurs; mais nous nous flattons cependant d'y avoir réuni des matériaux fort utiles pour l'écrivain qui voudrait composer une nouvelle histoire de l'ordre du Temple.

MÉMOIRE

SUR LA

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE

DES ÉDIFICES RELIGIEUX DU PAYS MESSIN,

DEPUIS LE MILIEU DU XIe SIÈCLE JUSQU'AU MILIEU DU XVIe. [1]

Par M. Auguste PROST.

Les observations que je vais présenter ont été faites sur un très-petit nombre de monuments dont la construction a eu lieu à Metz ou dans les environs, depuis la fin du XIe siècle jusqu'au milieu du XVIe.

A part les débris gallo-romains, je ne crois pas que notre sol nous fournisse grand'chose qui soit antérieur à la première de ces dates ; quant à la seconde, je n'ai pas cru devoir la dépasser, parce qu'après elle l'art ogival cède la place chez nous, comme dans d'autres provinces, aux combinaisons nouvelles introduites par la renaissance italienne.

Pendant cette période de quatre siècles et demi environ, comprise entre les dernières années du XIe siècle et les premières du XVIe, notre province a vu régner successi-

[1] Séance générale du 3 juin, page 83.

vement le *style roman* et le *style ogival*. La distinction facile à faire entre les formes générales qui appartiennent à l'un ou à l'autre, est déjà une première base de classification des monuments que nous avons sous les yeux.

Ce premier travail nous fait en même temps reconnaître que quelques-uns d'entre eux participent à la fois et du roman et de l'ogival, et présentent réunis certains caractères qui appartiennent spécialement à chacun d'eux. Ce mélange d'éléments divers indique lui-même une troisième classe d'édifices qui doivent appartenir, on le comprend sans peine, à l'époque de transition pendant laquelle s'opéra, par des substitutions et des modifications graduelles, le passage du style roman au style ogival.

Les grandes catégories une fois déterminées de cette manière, l'observation plus détaillée des monuments rangés dans chacune d'elles nous conduit à établir parmi eux une nouvelle classification; et nous complétons ainsi l'échelle déjà ébauchée, en reliant entre elles par des degrés intermédiaires les grandes divisions posées tout d'abord.

Qu'un petit nombre de dates certaines données par l'histoire se placent maintenant sur quelques points de l'échelle ainsi construite, et la classification, fixée d'une manière purement technique, emprunte à ce nouvel élément le caractère chronologique qui la complète.

Je ne veux pas repasser ici par le travail analytique qu'ont demandé ces recherches; le détail en serait long et fastidieux sans doute. Si j'en ai parlé en quelques mots, c'était pour essayer de donner confiance dans les résultats auxquels il m'a conduit, et dont je veux seulement présenter un rapide aperçu.

Roman primitif. (Du milieu du XIe au milieu du XIIe siècle.)

L'*Eglise d'Olley*, [1] située à quelques lieues de Metz, sur la route d'Etain, est sans doute une des plus anciennes du pays, et l'on peut reporter sa construction à la seconde moitié du XIe siècle. Une charte donnée en 1050 par Thierry, évêque de Verdun, ordonne la construction d'une église paroissiale au village d'Olley; et cette église est certainement la nôtre, car les caractères de son architecture permettent de lui assigner cette date reculée.

Cet édifice est pour nous le type des constructions religieuses élevées à la fin du XIe siècle dans nos provinces. Nulle part on n'en rencontre un spécimen aussi complet; et les différents caractères réunis en lui se retrouvent épars dans quelques autres monuments à peu près contemporains, ce qui permet de généraliser les observations dont il nous fournit l'objet.

L'*Eglise d'Olley* appartient à la première période du *roman* dans nos provinces. Sa ressemblance avec les parties les plus anciennes de l'église de *Sainte-Marie-aux-Nonnains*, à la citadelle de Metz, et de *Sainte-Marie-aux-Bois*, dans la vallée de la Moselle (cette dernière fondée dans la première moitié du XIIe siècle), me les fait considérer toutes trois comme appartenant à une même période architecturale qui s'arrête vraisemblablement vers le milieu du XIIe siècle : c'est la période du roman primitif.

Plan. — Pendant cette période, nous voyons le plan des églises encore conforme à celui de la basilique chré-

[1] L'église d'Olley a été reconstruite en partie dans le cours de l'année 1846.

tienne des premiers temps : les trois nefs parallèles coupées par le transept dans lequel s'ouvrent trois absides semi-circulaires.

Une particularité à noter, c'est qu'à *Olley* et à *Sainte-Marie-aux-Nonnains*, les deux petites absides ne se trouvent pas dans l'axe des deux nefs latérales. Cette disposition singulière attestée par ces deux exemples n'est certainement pas un effet du hasard ; mais elle résulte très-probablement de l'observation formelle d'un principe de construction alors en vigueur. Nous pouvons en voir une dernière application dans le plan de l'église Saint-Vincent, dessiné au milieu du XIIIe siècle, dans un moment où chez nous le style ogival, à peine éclos, n'était pas encore tout à fait dégagé des dernières traditions de l'art roman.

Piliers. — A *Olley* et à *Sainte-Marie-aux-Nonnains*, nous ne voyons point de colonnes, mais seulement des piliers carrés et des pilastres contre les murs.

Voûtes. — *Olley* nous donne, de plus, le type des voûtes de cette époque ; elles sont construites en arête, sans nervures, et par caissons successifs correspondant aux travées : ces caissons séparés entre eux par des arcs doubleaux très-simples et sans moulures.

Fenêtres. — Les fenêtres sont très-petites. Leurs baies en plein cintre n'offrent aucun ornement ni à l'intérieur ni à l'extérieur.

Contreforts. — Les contreforts qui montent de distance en distance le long des murs à l'extérieur, sont de simples pilastres peu saillants. Tels sont ceux d'*Olley*, tels sont encore ceux de la *rotonde du temple*, bâtie à Metz un siècle plus tard (fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle.)

Caractère général. — Le caractère évident des édifices qui appartiennent à la période du roman primitif (jusqu'au

milieu du XIIe siècle), est une sévère simplicité résultant de la grandeur des combinaisons de lignes, et de la réserve extrême dans l'ornementation.

Cette dernière ne consiste qu'en de simples moulures sous une large plate-bande comme à *Olley*, et tout au plus en quelques billettes disposées en damier sous les corniches, comme à *Sainte-Marie-aux-Nonnains*.

ROMAN SECONDAIRE. (Du milieu du XIIe aux premières années du XIIIe siècle).

Les autres édifices romans que nous avons dans le pays Messin se distinguent par des caractères fort tranchés de ceux dont je viens de parler. Il est assez naturel de les classer à part des premiers. Ils appartiennent d'ailleurs à une époque plus récente, comme l'atteste la date connue approximativement de quelques-uns. Ainsi la *chapelle de Morlange*, dépendant jadis d'un prieuré dont il est fait mention pour la première fois en 1188, et l'*oratoire* construit par les *Templiers* qui vinrent s'établir à Metz vers le milieu du XIIe siècle, appartiennent vraisemblablement tous deux à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

Je classe avec ces deux monuments l'*abside* de l'église de *Saint-Maximin à Metz*, qui présente avec eux de grandes analogies de style, et que sa plus grande simplicité pourrait même faire regarder comme leur aînée de quelque peu.

Ainsi l'*abside semi-circulaire de Saint-Maximin*, la *chapelle de Morlange* et l'*oratoire des Templiers*, élevés entre le milieu du XIIe et les premières années du XIIIe siècle, me semblent construits sous l'influence d'un style particulier en vigueur pendant la période comprise entre ces

deux dates. Ce style est un roman orné dans lequel nous voyons déjà naître quelques-uns des éléments qui, développés, doivent aboutir au style ogival ; c'est le roman arrivé chez nous à sa seconde et dernière période, c'est le *roman secondaire*.

Plan. — Les trois édifices que j'ai cités ne permettent que de soupçonner si des modifications furent, oui ou non, introduites dans le plan général des églises, pendant la période du roman secondaire. Aucun de ces trois monuments ne nous donne l'exemple d'une nef de l'époque ; cependant nous pouvons croire que l'usage d'accompagner latéralement la plus grande de deux plus petites, n'était pas perdu alors, puisqu'après l'avoir observé dans la période précédente, nous le retrouvons encore dans la période qui suit.

L'abside du *temple* et celle de *Saint-Maximin* sont encore semi-circulaires comme celles de la période précédente ; mais celle de *Morlange* est déjà polygonale comme toutes celles que l'on construira bientôt.

Quant à la question de savoir si on avait renoncé complètement aux deux petites absides qui accompagnaient la grande au siècle précédent, nous pouvons la résoudre hypothétiquement comme celle des trois nefs, en considérant qu'au siècle suivant on trouve encore des exemples de trois absides réunies dans une même église. (*Sic*, à Sainte-Ségolène et à Saint-Vincent).

A Olley, la tour était établie au-dessus de la travée inférieure de la grande nef. Je ne sais si c'était conformément à un principe de construction en vigueur pendant la période du roman primitif.

Une autre disposition observée à la fois à *Saint-Maximin* et à *Morlange*, semble devoir faire loi pour notre période de roman secondaire. La tour y est établie en

avant de l'abside, à l'endroit où le transept coupe la ligne de la grande nef.

Cette disposition est aussi celle qu'on observe à *Saint-Eucaire*, église de Metz rebâtie vers le milieu du XVe siècle, et qui a conservé sa vieille tour romane.

Colonnes. — Le caractère nouveau et très-significatif que revêt dans notre province le style roman pendant cette seconde période, consiste dans l'emploi des colonnes.

Elles montent alors timidement le long des murs ou sont engagées dans les piliers carrés. C'est ainsi que nous les voyons à *Saint-Maximin*, à *Morlange* et au *temple*.

Chapiteaux et bases. — Les colonnes sont surmontées de chapiteaux plus ou moins ornés, dont le caractère particulier consiste dans l'extrême élévation du tailloir, par rapport à celle de la corbeille. (*Voyez fig.* 1, 3.) Leurs bases sont composées de deux tores bien ronds, séparés par une scotie; le tore inférieur, extrêmement gros, repose sur un socle à profil droit, aux angles duquel il est quelquefois rattaché par des pattes. (*Voyez fig.* 2, 3).

Tels sont les chapiteaux et les bases de colonnes que l'on remarque à *Saint-Maximin*, au *temple* et à *Morlange*. (*Voyez fig.* 1, 2, 3).

A *Morlange*, de plus, on commence à voir, employées avec celles-ci, des bases d'une forme nouvelle, destinées à remplacer plus tard les premières, pendant les périodes suivantes : celles du style de transition et du style ogival primitif, jusqu'au milieu du XIVe siècle environ. (*Voyez fig.* 4, 5, 6, 8, 9, 11).

Dans cette nouvelle base, le tore inférieur s'aplatit et s'écrase au point que son profil anguleux finit quelquefois par saillir sur celui du socle droit qui le porte. Nous la trouvons pour la première fois aux colonnettes qui soutiennent

l'archivolte des fenêtres, à l'abside de Morlange (*voyez fig. 4*); tandis que l'ancienne forme est encore employée dans cette même abside à la base des colonnes qui portent la retombée des nervures de la voûte. (*Voyez fig. 3*).

Voûtes, nervures. — Les nervures de voûte ont été pour moi l'occasion d'une observation fort étrange qui m'a paru tomber sur une simple anomalie, la première fois que je l'ai faite, mais que je crois devoir rapporter ici, parce que je l'ai renouvelée trois fois dans l'examen des trois seuls monuments que nous ait laissés cette période architecturale.

Il s'agit des deux nervures qui se coupent diagonalement dans une calotte de voûte carrée. Cette calotte de voûte se trouve à *Saint-Maximin* et à *Morlange*, sous la tour, devant l'abside, et à l'*oratoire du temple*, à une travée carrée, analogue aux premières par la place qu'elle occupe en avant de l'abside qu'elle sert à relier à la rotonde. Dans ces trois édifices à peu près contemporains, les deux nervures diagonales viennent en tombant s'arrêter dans l'aisselle des quatre angles de la travée, sans s'y appuyer ni sur une colonne ni sur un cul de lampe. Faut-il voir, dans cette singularité trois fois répétée, l'observation d'une loi de construction particulière à cette époque ?

Fenêtres. — Le plein cintre règne toujours aux voûtes, aux baies des portes et des fenêtres, pendant la seconde période romane.

Contreforts. — Au dehors, les contreforts ne sont encore que de simples pilastres peu saillants sur le plan du mur, à l'*oratoire du temple*. A l'*abside de Saint-Maximin*, ils sont un peu plus saillants, couronnés par un larmier à la hauteur de la crête du mur, et portés fort singulièrement sur des colonnettes. (*V. fig. 2*).

A *Morlange*, les contreforts de l'abside, disposés dans le sens de la bissectrice de chaque angle de polygone, prennent déjà une saillie qui les rapproche de ceux de la période suivante; comme eux ils sont partagés en plusieurs étages par des larmiers, au-dessous de chacun desquels leur saillie augmente. Mais ils ne montent pas jusqu'à la crête des murs, et ils portent la retombée d'une archivolte élégamment sculptée qui court de l'un à l'autre, en encadrant la baie de la fenêtre ouverte au-dessous dans chaque travée.

Caractères généraux, ornementation. — Parmi les trois monuments que j'ai cités comme appartenant chez nous à la période du roman secondaire, deux plus récents, suivant moi, que le troisième, à savoir le *temple* et *Morlange*, nous offrent un élancement, une élégance de formes déjà fort éloignés de la largeur sévère des monuments du siècle précédent, et très-voisins au contraire de la grâce dégagée de ceux du siècle qui va suivre.

Nous touchons à l'époque de la transition, les fûts de colonnes sont grêles; avant peu il faudra les grouper en faisceaux: ce sera l'œuvre de la période qui va s'ouvrir.

A *Saint-Maximin*, au *temple*, à *Morlange*, les colonnes sont encore isolées, mais elles se multiplient déjà beaucoup; à Morlange surtout où elles garnissent non-seulement les murs et les piliers, mais encore les pieds droits des portes et des fenêtres. Morlange aussi nous présente déjà fort développée cette riche ornementation végétale qui doit faire bientôt un des caractères de l'architecture ogivale.

Les chapiteaux des colonnes, les corniches, les archivoltes, en offrent de nombreux exemples. On y remarque généralement des marguerites, des feuilles d'eau, des trèfles et une sorte de ruban onduleux d'un effet

très-singulier, dont la province de Trèves présente, suivant M. de Lassaulx, quelques spécimens.

A côté de cette ornementation d'un style nouveau, la chapelle de Morlange renferme aussi quelques modèles qui appartiennent plus spécialement à l'époque romane : des billettes, des cordons de perles, etc.

J'ai étudié et cité un bien petit nombre d'édifices appartenant à l'époque de l'architecture romane : ce sont les seuls que je connaisse dans le pays Messin. Il en existe certainement quelques autres encore que je verrai un jour; mais je doute qu'ils soient nombreux, et tout me porte à croire qu'ils confirmeront en les complétant, les observations que j'ai pu faire déjà sur ceux-ci.

J'ai partagé cette époque, comme je l'ai déjà dit, en deux périodes caractérisées par des dissemblances notables; la première qui s'arrête vers le milieu du XIIe siècle, la seconde qui commence alors et s'étend jusqu'à la première partie du XIIIe.

Elles correspondent, je crois, chronologiquement, l'une à celle du roman secondaire, l'autre à celle du roman tertiaire, observées dans d'autres provinces plus riches que la nôtre en monuments de cet âge.

Nos deux périodes, du reste, comme celles auxquelles nous les comparons, conduisent le style roman jusqu'à une époque de décomposition et de transformation qui aboutit elle-même à l'époque ogivale, et à qui sa position intermédiaire a fait donner le nom de *période de transition*.

STYLE DE TRANSITION. (Première moitié du XIIIe siècle).

Pendant les premières années du XIIIe siècle, l'art roman, arrivé chez nous à son dernier terme de déve-

loppement, se transforme par l'admission de nouveaux éléments qui lui étaient restés jusqu'alors étrangers.

Cette transformation s'est préparée déjà, comme on a pu le remarquer, pendant la dernière période romane. Nous avons vu alors les colonnettes monter le long des murs; les frises, les archivoltes s'orner de riches feuillages. Vienne maintenant l'arc ogival, le principe du groupement des colonnes, et l'ère de transition commence.

Forme ogivale. — La chapelle de *Morlange* nous offre dans son élégante abside un spécimen du roman orné, élancé, que je place à la limite extrême de la période qui vient de finir. La même chapelle nous montre, dans les deux travées de sa petite nef, un exemple du style nouveau inauguré par la période qui commence.

Dans la *nef de Morlange* nous trouvons des colonnes dont les chapiteaux et les bases pourraient caractériser encore l'époque romane, si leurs fûts n'étaient déjà groupés en faisceaux; nous y voyons des voûtes avec des nervures identiquement semblables à celles qu'on trouve à *Saint-Maximin*, au *temple*, et à l'abside elle-même de *Morlange*, voûtes qui n'ont pour caractère particulier qu'un seul élément nouveau, mais un élément très-significatif, la forme ogivale.

Ce n'est pas que cette forme ogivale soit alors tout à fait nouvelle. Elle s'était déjà montrée quelquefois, mêlée au plein cintre, pendant la période précédente, de même que le plein cintre se montrera encore quelquefois mêlé à l'ogive pendant l'époque de transition.

Ainsi, l'*oratoire du temple*, construit selon toute apparence à la fin du XIIe siècle, renferme une travée voûtée en ogive qui sert à relier la rotonde à l'abside.

Nous avons à Metz deux édifices dont la date n'est mentionnée nulle part dans nos annales, mais que leurs

caractères m'ont fait attribuer à la période de transition, c'est-à-dire au milieu environ du XIIIe siècle. C'est d'abord la *nef de l'église Saint-Martin*, ensuite l'église de *Sainte-Ségolène*.

Dans ces deux monuments, l'ogive domine complètement, mais le plein cintre est encore employé dans quelques parties, et bien des détails caractéristiques rappellent le style roman dont l'abandon ne pouvait, par conséquent, être bien ancien quand ils furent construits.

Plan. — La nef de *Sainte-Ségolène* et celle de *Saint-Martin* sont triples l'une et l'autre, et la première est terminée par trois absides dont le plan est polygonal comme celui de l'abside de Morlange.

Ordonnance. — Dans l'intéressante *nef de Saint-Martin*, nous trouvons à l'intérieur un système d'ordonnance unique dans notre pays, mais analogue à celui des églises que la période de transition a vues s'élever dans d'autres provinces. Cette ordonnance se compose dans la grande nef de trois étages superposés. Les arcades latérales en bas, un triforium obscur à l'étage intermédiaire, et au-dessus un clerestory. Cette disposition dans laquelle règne exclusivement l'arc en ogive, est observée très-régulièrement aux cinq travées supérieures de la nef; elle est altérée aux deux travées inférieures, que caractérise une fenêtre en plein cintre dessinée dans chacune d'elles.

Cette fenêtre est à peu près la même que celle qu'on voit à l'étage supérieur de la tour de Morlange; elle est composée de deux petites baies cintrées, accouplées et inscrites dans un encadrement commun en plein cintre. Les pieds droits sont garnis de colonnettes, et l'archivolte a pour élément principal de décoration un gros tore rond, courant entre deux scoties bien évidées.

Colonnes, chapiteaux, bases. — Ce qui exprime, à la

nef de Saint-Martin, de la manière la plus significative le voisinage de l'époque romane, c'est la forme des chapiteaux. Cette forme est encore la même que celle des chapiteaux de Saint-Maximin, du temple et de Morlange; elle a pour caractère l'élévation exagérée du tailloir carré par rapport à celle de la corbeille. (*Voyez fig.* 5, 6).

Cette forme de chapiteau qui appartient tout à fait au style roman, nous indique l'époque de transition dans les monuments à ogives où elle est employée.

Quant à la base (*voyez fig.* 5, 6), dont l'élément principal est un tore très-écrasé sur un socle droit quelquefois divisé en plusieurs étages par des larmiers, c'est celle que nous avons vue apparaître à la fin de l'époque romane, dans la petite abside de Morlange; et nous la trouverons encore pendant les premières périodes du style ogival jusque vers le milieu du XIVe siècle.

Aux deux *nefs* de *Saint-Martin* et de *Sainte-Ségolène*, les arcades latérales sont encore portées sur des piliers monocylindriques qui rappellent la condition d'isolement des colonnes dans les édifices romans. Mais au-dessus de ces piliers, s'élèvent en faisceaux de minces colonnettes qui vont porter la retombée des nervures de la voûte. A la galerie du triforium de *Saint-Martin*, ce sont aussi des groupes de colonnettes qui portent les archivoltes ogivales des arcatures.

Fenêtres. — Au clérestory de *Saint-Martin* et de *Sainte-Ségolène*, les fenêtres consistent chacune en deux lancettes ogivales accouplées, sans encadrement commun. Mais les fenêtres des collatéraux de Saint-Martin, comme quelques-unes de celles des collatéraux de Sainte-Ségolène, sont de véritables lancettes en plein cintre fort semblables à celles des absides de Saint-Maximin et de Morlange.

A la curieuse nef de *Saint-Martin* sont aujourd'hui rattachés une abside et un transept qui ont été construits dans le courant du XVe siècle seulement. Mais à *Sainte-Ségolène*, nous avons trois jolies absides polygonales qui datent certainement, comme le reste de l'édifice, de l'époque de transition.

L'ordonnance intérieure de ces trois absides, celle surtout des deux plus petites, rappelle beaucoup la jolie chapelle de Morlange. Les baies y sont de même encadrées dans des archivoltes soutenues par des colonnettes ; et dans l'une d'elles, ces archivoltes dessinent encore le plein cintre au lieu de l'ogive dont elles adoptent la courbe dans les autres.

Du reste, toujours les chapiteaux à tailloir élevé, les bases à tore écrasé sur un socle droit comme à la nef de Saint-Martin. (*Voyez fig.* 7).

Une observation qui n'est pas sans intérêt, c'est qu'aux fenêtres des trois absides de Sainte-Ségolène, nous voyons en quelque sorte naître, dans une disposition dont la période romane donne quelques rares exemples, un caractère nouveau qui, arrivé à son entier développement, est un des attributs significatifs du style ogival.

Je veux parler des *meneaux* qui divisent en plusieurs parties l'ouverture des fenêtres.

Pendant la période romane, on voit bien quelquefois des fenêtres percées de deux baies enfermées dans un encadrement commun ; mais cette juxtaposition de deux ouvertures bien distinctes d'ailleurs, n'a qu'une apparente analogie avec le mouvement délicat des meneaux à travers les fenêtres du style ogival.

A la petite abside de Sainte-Ségolène qui correspond au collatéral droit, les lancettes, extrêmement allongées, ne présentent qu'une seule baie fermée en haut par une

ogive dont la pointe est à peine indiquée. C'est encore à peu près la forme des lancettes de Saint-Maximin et de Morlange.

Dans la petite abside gauche, la forme des lancettes est tout à fait en plein cintre; mais dans ce plein cintre seulement figuré, sont ouvertes deux baies ogivales accouplées, coupées à vive arête, sans moulures. Ce sont encore là deux baies juxta-posées comprises dans un encadrement commun, dont l'effet est purement décoratif; ce n'est pas encore une fenêtre divisée par des meneaux.

Mais à la grande abside centrale, la subdivision des lancettes par des meneaux est complètement réalisée. La grande ogive de la lancette est bien à jour, et les meneaux, revêtus de tores parfaitement ronds et de colonnettes, la partagent en plusieurs compartiments en dessinant deux petites ogives inscrites dans la grande. La rose n'a plus qu'à paraître au-dessus de ces deux ogives dessinées par les meneaux, et nous verrons la forme génératrice de la fenêtre ogivale se dégager complètement de cette combinaison.

Caractère général. — Ce que j'ai dit de la nef de *Saint-Martin* et de l'église *Sainte-Ségolène*, suffira, je pense, pour faire comprendre quels importants vestiges du style roman existaient encore dans la pratique de l'art de bâtir, à l'époque où elles furent élevées. Ai-je réussi à faire sentir comme je l'ai compris moi-même en les visitant, le notable travail de *transformation* au milieu duquel on a pris les types qui ont été employés dans leur construction?

Ce sont bien là, je crois, des caractères qui ne peuvent appartenir qu'à la période de transition; et comme nous voyons dès la fin du XIIIe siècle apparaître dans notre pays les premiers monuments du style ogival, j'ai cru

pouvoir, avec quelque fondement, fixer au milieu environ du XIIIe siècle l'élévation des deux édifices dans lesquels nous les rencontrons.

Ogival primitif. (Du milieu du XIIIe au milieu du XIVe siècle.)

Le style roman avait vu ses éléments modifiés d'abord, puis transformés complétement pendant la période de transition. L'arc en plein cintre était devenu ogival, les colonnes plus élancées étaient groupées en faisceaux; les baies des fenêtres commençaient à être divisées par les meneaux. C'en était fait de l'art ancien; l'art nouveau grandissait et allait régner sans partage. La seconde moitié du XIIIe siècle courait déjà.

C'est sans doute pendant sa durée, que fut bâtie l'église *Notre-Dame-la-Ronde*. Elle est certainement l'aînée de l'église *Saint-Vincent*; et celle-ci, fondée en 1248, bénie en 1376 seulement, a dû s'élever principalement vers le milieu de l'époque comprise entre ces deux dates, c'est-à-dire dans les dernières années du XIIIe siècle et dans les premières du XIVe. Quant à *Notre-Dame-la-Ronde*, classée par ses caractères architectoniques entre les constructions faites à Saint-Vincent à la fin du XIIIe siècle et celles faites à Saint-Martin et à Sainte-Ségolène vers le milieu du même siècle, elle doit appartenir par conséquent à la seconde moitié du XIIIe siècle.

Notre-Dame-la-Ronde présentait alors le flanc au bas de la nef de la cathédrale, dont l'axe était perpendiculaire au sien. Cent ans plus tard, la nef de la cathédrale, rebâtie sur de nouveaux plans et augmentée à sa partie inférieure de plusieurs travées, envahit l'espace occupé par Notre-Dame-la-Ronde. Le chœur de l'ancienne église

devint alors une des chapelles latérales de la nouvelle : c'est dans cette condition que nous le voyons encore aujourd'hui. *Notre-Dame-la-Ronde*, dans ce qui subsiste maintenant de ses anciennes constructions, nous fournit l'exemple de cette architecture simple, élancée, pleine de noblesse et de grâce, inaugurée par la période de l'ogival primitif. En voyant ses travées étroites, percées de hautes fenêtres, et décorées en bas d'arcatures bouchées, on pense à la Sainte-Chapelle de Paris, dont les types caractérisent, comme on sait, de la manière la plus complète, le nouveau style ogival qui venait de naître.

Cette élégance, cette simplicité de formes se retrouvent aussi dans la belle *église de Saint-Vincent*, commencée au XIIIe siècle, finie seulement au XIVe. Leur ressemblance dans l'aspect général et une conformité bien sentie dans les détails, classent ces deux édifices dans une même catégorie, tout en faisant ressortir certains points délicats de dissemblance qui aident à déterminer l'ordre de succession dans lequel ils ont été bâtis.

Plan, ordonnance. — *Notre-Dame-la-Ronde* avait conservé dans sa nef la plus grande analogie avec les dispositions usitées pendant la période de transition. Cette nef est détruite, il est vrai, aujourd'hui ; mais d'importants vestiges que l'on peut retrouver dans les parties de la cathédrale élevées sur son emplacement, permettent de la reconstruire d'une manière assez complète.

Elle présentait à peu près la même ordonnance que la nef de Sainte-Ségolène. De gros piliers monocylindriques séparaient les arcades latérales et portaient sur leur chapiteau un faisceau de colonnettes qui allaient soutenir les nervures de la voûte. Dans chaque travée, le mur s'élevait au-dessus des arcades latérales jusqu'à la voûte, et était seulement percé dans sa partie supérieure par

une fenêtre dont les meneaux dessinaient deux ogives accouplées, surmontées d'une rose.

Voilà bien l'ordonnance générale consacrée par les usages de l'époque de transition.

Du reste, si *Notre-Dame-la-Ronde* avait conservé dans sa nef ces derniers restes de tradition antérieure, son chœur, terminé par une abside polygonale, était tout entier conforme au style nouveau observé aussi dans l'église Saint-Vincent.

L'état de mutilation dans lequel les constructions de Notre-Dame-la-Ronde nous sont parvenues, ne nous laisse que bien peu de lumières sur le plan général suivant lequel elle avait été bâtie. Elle avait certainement une triple nef; ses gros piliers cylindriques ne peuvent en laisser douter. Mais avait-elle deux petites absides de chaque côté de la grande, avait-elle un transept? On ne saurait, quant à présent, le dire. En tout cas l'examen de l'église Saint-Vincent dont les fondations datent du milieu du XIIIe siècle, nous montrent qu'alors on avait encore conservé la tradition des anciennes dispositions de la basilique chrétienne.

Saint-Vincent a un transept et trois absides; et, chose digne de remarque, ses deux petites absides ne sont pas dans l'axe des collatéraux de la nef. Nous avons déjà observé cette particularité dans les plans d'*Olley* et de *Sainte-Marie-aux-Nonnains*, basiliques romanes construites chez nous avant le milieu du XIIe siècle.

La nef de Saint-Vincent, comme celle de Notre-Dame-la-Ronde, ne nous présente que deux étages; l'arcade latérale dans le bas de la travée, la fenêtre du clerestory en haut. Cette ordonnance paraît avoir été générale chez nous, et le triforium obscur de Saint-Martin n'est peut-être qu'une exception à la règle commune.

Aux absides de *Saint-Vincent* comme à celle de *Notre-Dame-la-Ronde*, nous voyons chaque travée percée dans sa partie supérieure par une fenêtre élevée, et ornée en bas d'arcatures bouchées.

Aux deux petites absides de Saint-Vincent, ces arcatures ont un caractère d'élancement des plus élégants, et leur couronnement en plein cintre quelquefois, ou bien en ogive très-obtuse, rappelle encore la période de transition, et donne à penser que cette partie de l'édifice est la plus ancienne, et a pu sortir de terre peu d'années après sa fondation, au milieu du XIIIe siècle.

Fenêtres. — A *Notre-Dame-la-Ronde*, à *Saint-Vincent*, les fenêtres sont partout coupées par des meneaux qui dessinent des ogives et des roses; mais la forme de ces divers compartiments est peu compliquée. Les roses, quelquefois purement circulaires, se divisent aussi parfois en plusieurs lobes arrondis. Quant aux ogives, elles sont simples à Notre-Dame-la-Ronde et ne commencent à se trilober qu'à Saint-Vincent.

Les meneaux, du reste, sont revêtus dans leurs parties courbes de tores bien ronds, et dans leurs parties verticales, de colonnettes assises sur une base et couronnées par un chapiteau très-réguliers.

Colonnes. — A *Saint-Vincent* et au chœur de *Notre-Dame-la-Ronde*, les colonnes, très-élancées, sont partout groupées en faisceaux; celles qui aboutissent aux nervures de la voûte partent du sol même de l'église, et donnent à la forme générale de ces deux édifices ce caractère d'élévation noble et dégagée qui est l'attribut distinctif du premier ogival.

Chapiteaux. — A *Saint-Vincent* et à *Notre-Dame-la-Ronde*, le chapiteau des colonnes a perdu toute espèce d'affinité avec le chapiteau roman. (*Voyez fig.* 8, 9). Nous

avons signalé encore pendant la période de transition, l'élévation exagérée des tailloirs carrés, type caractéristique transmis par le style roman. Mais déjà pendant cette période, quelques chapiteaux commencent à se montrer avec un tailloir d'une élévation beaucoup plus modérée et dont le plan est le plus souvent polygonal ou rond.

Le nouveau type, ainsi caractérisé, règne exclusivement aux deux édifices élevés chez nous pendant la première période ogivale.

Bases. — Les bases sont encore à tore aplati et saillant sur un socle à profil droit, comme pendant la fin de l'époque romane et pendant la durée de l'époque de transition. Mais ce socle droit, presque toujours carré ou bien encore, mais plus rarement, polygonal pendant ces deux époques, ajoute à ces formes, pendant la période du premier ogival, la forme cylindrique.

Le socle droit cylindrique est très-fréquent à Notre-Dame-la-Ronde et à Saint-Vincent surtout. (*V. fig.* 8 *et* 9). Dans cette dernière église, il est employé presque exclusivement.

Ornementation. — Dans ces deux édifices, l'ornementation végétale caractéristique du premier ogival, a pris un notable développement. Les chapiteaux, les frises, sont ornés de larges feuillages d'un grand caractère. Quant aux archivoltes, elles ne sont guère exclusivement composées que de tores ronds, encore ces tores tendent-ils sensiblement déjà à la forme elliptique, et leur partie antérieure commence à montrer une arête ou une étroite facette. Il en est de même des tores employés aux nervures des voûtes.

A l'extérieur, les travées sont fort simples à Saint-Vincent; à Notre-Dame-la-Ronde, elles sont ornées. Les unes et les autres sont séparées entre elles par des contre-orts carrés qui montent le long des murs.

Contreforts. — Nous avons vu naître les contreforts par la saillie croissante des simples pilastres du *roman primitif*. A la fin de la *période romane*, l'abside de Morlange nous les montre déjà tout à fait formés et divisés en plusieurs étages par des larmiers.

Pendant la *période de transition*, les contreforts atteignent la crête des murs où ils se terminent tantôt en biseau par une pente qui vient en avant (*sic* à Sainte-Ségolène), tantôt en une sorte de bâtière formée par deux pentes adossées l'une à l'autre, comme celles qui dessinent un pignon (*sic* à Saint-Martin).

Pendant la *période de l'ogival primitif* à laquelle nous arrivons vers le milieu du XIIIe siècle, les contreforts, coupés comme auparavant dans leur hauteur par plusieurs larmiers, se couronnent à leur partie supérieure de clochetons et de pinacles, et portent à leur face antérieure une gargouille destinée à projeter les eaux amenées par les chéneaux qui courent sur la crête des murs.

Tels sont les contreforts des absides de *Notre-Dame-la-Ronde* et de *Saint-Vincent*.

A Saint-Vincent, ils présentent, de plus, une disposition nouvelle alors dans notre province, et dans la suite fort communément employée dans la construction des grands édifices à trois nefs de l'époque ogivale. Suivant cette disposition, le contrefort du collatéral est surmonté, bien au-dessus de la crête des murs, par une culée élevée, de laquelle partent deux étages d'arcs légers, qui vont s'appuyer aux contreforts de la grande nef. C'est là le type des contreforts et arcs-boutants employés un peu plus tard à notre cathédrale.

Ogival secondaire. (Du milieu du XIVe au milieu du XVe siècle).

Les annales messines nous apprennent qu'en 1352 fut commencée la *nef actuelle de la cathédrale*.

Saint-Vincent était à peu près terminée alors; *Notre-Dame-la-Ronde* qui bientôt allait être en partie détruite, était sans doute achevée aussi. Les premières constructions de la nef de la cathédrale ont encore de grandes analogies avec ces deux édifices.

Mais pendant la durée de ses travaux, prolongés jusqu'au XVe siècle, nous voyons les différents types architectoniques passer par un véritable travail de transformation d'où ils sortent complètement modifiés vers le milieu du XVe siècle. Cet art intermédiaire, par lequel l'ogival passe de sa forme primitive à sa forme finale, pourrait être désigné par le mot de transition, comme celui qui, un siècle avant, avait servi de passage du roman à l'ogival primitif; mais l'usage a prévalu de l'indiquer simplement comme une des périodes de l'époque ogivale, et on l'appelle communément *ogival secondaire*, de même que l'art qui le précède est appelé ogival primitif, et l'art qui le suit ogival tertiaire.

La *nef de la cathédrale* est à peu près le seul spécimen d'édifice religieux qui nous reste maintenant de cette époque; mais c'est un édifice fort important, et dont les vastes constructions présentent un champ très-étendu à l'observation.

Plan, ordonnance. — La cathédrale ne nous apprend rien de ce que devint la disposition des parties supérieures de nos églises pendant la période de l'ogival secondaire.

Le principe du transept fut certainement conservé, mais la distribution habituelle jusque là, des trois absides,

se perdit peut-être alors, car nous ne la retrouvons plus nulle part dans les constructions d'époques postérieures.

La nef de la cathédrale nous offre encore deux collatéraux, disposition qui dès-lors ne fut plus guère abandonnée que dans les édifices de peu d'importance.

Dans son ordonnance, nous voyons reparaître un élément fort rarement employé dans notre province : le triforium. Nous en avons eu un seul exemple auparavant, à la nef de Saint-Martin, construite dans la première moitié du XIIIe siècle. Aujourd'hui, dans la dernière partie du XIVe, en voici un second à la nef de la cathédrale. Un siècle plus tard, ce triforium de la nef sera imité dans le chœur et le transept du même édifice; mais, sauf cette exception, nous ne devons plus le revoir.

Le triforium de la cathédrale diffère de celui de Saint-Martin, en ce que celui-ci était obscur, c'est-à-dire composé d'arcatures bouchées, tandis que l'autre est clair, c'est-à-dire percé de fenêtres correspondant à ses arcades.

Dans les provinces où le triforium était employé habituellement, cette transformation a eu lieu dans le passage du XIIIe au XIVe siècle.

Au-dessous du triforium, à la cathédrale, s'ouvrent, dans la grande nef, les arcades qui communiquent avec les collatéraux : au-dessus, sont percées les larges fenêtres du clerestory.

Fenêtres. — Pendant la période de construction de la nef de la cathédrale, l'ouverture des fenêtres prend un notable développement. Le vaisseau de la nouvelle église est presque entièrement à jour, et sous ce rapport la moindre comparaison suffit pour établir la différence qui existe entre elle et les églises construites antérieurement.

Colonnes, chapiteaux, bases. — Les colonnes sont réunies en faisceaux comme pendant la période de l'ogival

primitif; les chapiteaux à tailloir peu élevé n'ont guère changé, mais dans la forme des bases s'opère un grand travail de transformation d'où doit sortir un type tout nouveau, essentiellement caractéristique du style ogival tertiaire qui suivra. Depuis la première époque romane jusqu'à présent, nous n'avons vu de modification importante à la base des colonnes que dans l'aplatissement de son tore inférieur, aplatissement qui apparaît tout d'un coup dans les derniers monuments romans et qui dure depuis lors pendant deux siècles. (*Voyez fig.* 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11).

Le tore aplati de ce second type de base est établi, comme celui du premier, sur un socle à profil droit. Ce socle, le plus souvent carré, quelquefois polygonal et plus tard cylindrique, est composé tantôt d'un seul étage, tantôt de deux ou d'un plus grand nombre; les inférieurs plus larges que les supérieurs, et reliés entre eux, dans ce cas, par un simple larmier. (*Voyez fig.* 6, 9).

Dans les constructions de la nef de la cathédrale, pour la première fois, ce larmier, placé entre les deux étages du socle, est remplacé par une moulure; et c'est là le principe de l'importante transformation au développement de laquelle nous devons assister pendant la période de l'ogival secondaire. (*Voyez fig.* 10).

La moulure qui sépare l'un de l'autre les deux étages du socle droit, est d'abord une sorte de doucine, puis c'est un tore, puis un talon, puis enfin ce talon se rattache à l'étage supérieur du socle, dont le profil droit jusqu'alors, devient peu à peu curviligne (*voyez fig.* 10, 11, 12); si bien que par des nuances insensibles qui toutes se trouvent dans les diverses parties de la nef de la cathédrale, nous arrivons peu à peu à une base dont le profil présente, à sa partie supérieure, la courbe de l'ancien tore plat con-

sidérablement réduit, et au-dessous, une ligne contournée composée de deux courbes dont la première serait une scotie très-ouverte et la dernière un talon; plus bas, l'ancien étage inférieur du socle droit se retrouve encore et forme le socle de cette nouvelle base. (*Voyez fig.* 13). Quand cette transformation est complètement accomplie, le milieu du XVe siècle est arrivé, la période de l'ogival secondaire est écoulée, celle de l'ogival tertiaire commence déja.

J'ai désigné cette base sous le nom de base en talon. Après une succession de différents types qui s'en rapprochent graduellement et dont les derniers en sont très-voisins, je la trouve enfin complètement caractérisée à la *chapelle des Évêques*, bâtie vers 1450, dans le collatéral droit de la cathédrale. Depuis lors elle est exclusivement employée dans nos monuments. (*Voyez fig.* 13).

Ainsi un édifice où elle apparaît à son premier âge de formation, ne saurait être beaucoup antérieur aux dernières années du XIVe siècle, et celui où elle se présente complètement développée, a dû s'élever vers le milieu du XVe siècle au plus tôt.

L'examen de la nef de la cathédrale au dehors, nous fournit l'occasion de faire quelques remarques sur deux parties intéressantes des édifices religieux, à propos desquelles je veux réunir en un seul faisceau les observations qu'elles m'ont fournies à différentes époques. Je veux parler des *tours* et des *portails*.

Tours. — Dès la première époque du roman, nous voyons des tours aux édifices religieux du pays Messin; ces tours, ornées d'abord de simples baies comme à Olley, puis de fenêtres et d'arcatures comme à Morlange, puis enfin de colonnettes et de grandes lancettes à jour comme à Saint-Vincent, augmentent progressivement

d'élégance et de hardiesse. Les deux tours de la cathédrale sont plus hardies, plus ornées encore qu'aucune de celles qui les précèdent.

Quant au nombre et à l'emplacement de ces tours dans les divers édifices auxquels elles appartiennent, ils varient beaucoup. Voici sur ce point quelques données fournies par l'observation.

A *Olley*, au XIe siècle, la tour unique, aujourd'hui détruite, était établie sur la travée inférieure de la grande nef. Au XIIe siècle, à *Saint-Maximin* et à *Morlange*, la tour se trouve en avant de l'abside, au point où le transept coupe la grande nef.

A *Sainte-Ségolène* elle est placée d'une manière analogue; mais au lieu de se trouver devant la grande abside, c'est devant une des petites et au-dessus de la travée supérieure du collatéral droit qu'on l'a bizarrement placée. Du reste cette tour n'a probablement de l'époque de transition, que sa partie basse.

A *Saint-Vincent* il y avait trois tours qui étaient établies à la fois dans des positions semblables à celles qui avaient été adoptées séparément dans les édifices précédents.

La plus grande tour, brûlée au commencement du XVIIIe siècle, était assise sur la travée inférieure de la grande nef, comme celle d'Olley; et deux autres tours plus petites qui subsistent encore, avaient été placées entre les trois travées qui sont en avant des absides.

A la *cathédrale*, elles flanquent la grande nef de chaque côté, à la hauteur de la cinquième travée.

Ces deux tours de la cathédrale, à peu près semblables entre elles, sont fort élégantes; elles sont divisées toutes deux en trois étages. L'étage inférieur renferme un portail; l'étage intermédiaire, peu élevé, est décoré d'arcatures pleines; et au-dessus, l'étage supérieur, entièrement

évidé, présente entre ses contreforts angulaires d'immenses ouvertures ogivales surmontées de roses; ce troisième étage se terminait par une plate-forme, et c'est sur l'une d'elles que Ranconwal posa vers 1480 la flèche élégante que nous admirons.

Portails. -- Venons maintenant aux portails. La façade de l'église d'*Olley*, malheureusement déjà détruite quand je pus visiter cet intéressant monument, était, m'a-t-on dit, percée au milieu par une baie carrée. Celle-ci était inscrite dans deux arcatures en plein cintre taillées d'arête, sans aucun ornement, et en retraite l'une sur l'autre.

A *Morlange*, la porte, aujourd'hui murée, de la branche gauche du transept est formée par une archivolte largement sculptée, qui repose sur deux colonnettes; mais il semble que là comme à Olley, une baie carrée était inscrite dans le plein cintre.

La porte de *Saint-Martin*, certainement contemporaine de la nef de cette église, c'est-à-dire du milieu environ du XIIIe siècle, nous offre un porche dessiné en ogive très-écrasée, sous lequel la baie de la porte s'ouvre en cintre surbaissé. Elle est encadrée dans une archivolte composée de trois gros tores qui reposent de chaque côté sur autant de colonnettes en retraite l'une derrière l'autre. Cet arrangement est bien conforme, ce me semble, au caractère de transition de tout l'édifice.

A *Sainte-Ségolène*, le portail de l'église, [1] à peu près de la même époque, est complètement ogival. L'ouverture en ogive forme, comme celle en cintre surbaissé de Saint-Martin, un rentrant garni de colonnettes aux pieds droits, et de tores ronds à l'archivolte.

[1] Il ne faut pas le confondre avec celui qui est en avant de la cour. Ce dernier est du XVIe siècle seulement.

Dans ce portail ogival de Sainte-Ségolène, est percée une baie carrée ; et sur le tympan plein qu'elle laisse au-dessus d'elle se trouvaient sans doute des sculptures aujourd'hui détruites, et remplacées par des statuettes plus modernes.

Le témoignage à peu près uniforme de tous ces exemples, nous prouve que depuis l'époque romane la baie carrée inscrite dans une arcature d'abord en plein cintre, plus tard en ogive, était dans notre province le type consacré le plus communément aux portes des édifices religieux. Les spécimens fournis par l'époque ogivale nous confirment dans cette opinion. Le portail de *Notre-Dame-la-Ronde* construit au commencement du XIVe siècle, ceux des deux tours de la *cathédrale* établis cinquante ans plus tard, sont conformes à cette disposition générale. Seulement dans ces trois derniers, nous remarquons une modification dont l'introduction appartient probablement à la période de l'ogival primitif. La baie carrée est divisée en deux compartiments par un pilier, et le tympan autrefois plein qui se trouve au-dessus d'elle, est percé à jour et occupé par une rose plus ou moins élégante. Tel était aussi, suivant les descriptions que nous en avons, le grand portail de *Notre Dame des Grands-Carmes*, magnifique église construite par P. Perrat en même temps que la nef de notre cathédrale (dernière moitié du XIVe siècle), et qui a été détruite dans ces derniers temps.

Un portail plus important que tous ceux-là et dont la perte est bien regrettable pour nous, est celui qui, de la dernière travée du collatéral droit de la *cathédrale*, s'ouvrait sur la place d'Armes. Ce qui reste de ce monument mutilé au dernier siècle, montre que, commencé dans la dernière moitié du XIVe siècle, il ne fut achevé que cent ans plus tard, à l'époque sans doute des dernières constructions de

la cathédrale. Il était précédé d'un porche profond, orné de colonnettes et de statues; ses débris couverts encore d'élégantes sculptures, attestent sa richesse. J'ajouterai que sa disposition en forme de porche est rare chez nous. Le portail de *Saint-Martin* en présente bien un, en quelque sorte, mais il est peu profond; on peut en dire autant de celui qui s'ouvre en avant des *portails* de *Notre-Dame-la-Ronde* et de la *tour méridionale* de la *cathédrale*, entre les épais contreforts qui les flanquent de part et d'autre.

Dégénérescence du style au XVe siècle. — J'ai dit par quel travail de transformation avait passé le style ogival, pendant sa seconde période.

Peut-être devons-nous ranger dans cette période intermédiaire, divers édifices construits à Metz depuis la fin du XIVe jusqu'au milieu du XVe siècle, et dans lesquels nous voyons certains caractères manifestes de décadence qui accusent l'oubli croissant des traditions du premier art ogival.

Ainsi, à l'*église des Célestins*, [1] construite au commencement du XVe siècle, nous trouvons une irrégularité de plan, une pauvreté d'ordonnance qui accusent une pratique extrêmement dégénérée. Le mépris des anciennes formes est poussé jusqu'à la suppression complète des *chapiteaux;* négligence bien significative qu'on trouve fréquemment depuis cette époque, et qui, je crois, est tout à fait sans exemple auparavant. Les *bases* en même temps accusent la marche rapide vers le profil en talon, type que j'ai mentionné précédemment comme appartenant chez nous à la période de l'ogival tertiaire.

Les mêmes observations s'appliquent à la *chapelle des*

[1] La forge de l'arsenal du Génie y est établie aujourd'hui.

Gournay, construite aussi au commencement du XVe siècle, à l'extrémité de la branche droite du transept de *Saint-Maximin*. Cette chapelle nous présente de plus, pour la première fois, une disposition très-fréquente au XVe siècle pendant le règne de l'ogival tertiaire, et inconnue auparavant. Les *nervures de la voûte*, au lieu de suivre simplement les diagonales des travées quadrangulaires ou les rayons des absides polygonales, se croisent et s'entrelacent, en formant des étoiles, des frètes ou d'autres figures. Généralement, à leurs différents points de rencontre, elles portent des rosaces ou des écussons armoriés. J'ajouterai qu'au commencement du XVe siècle, les nervures, dont l'élément principal consiste toujours comme auparavant en trois tores séparés entre eux par deux scoties, se déforment, et prennent un profil plus saillant, par l'ouverture et le développemt croissant des scoties, et par la diminution simultanée des tores; de sorte qu'à la fin du XVe siècle leur profil anguleux se compose d'arêtes, et de courbes allongées, les unes concaves, les autres convexes.

Ogival tertiaire. (Du milieu du XVe au milieu du XVIe siècle).

Je regarde le milieu du XVe siècle, date de la fondation de la *chapelle des Évêques* dans le collatéral droit de la cathédrale, comme étant le commencement de la période *ogivale tertiaire* dans le pays Messin.

Chapiteaux et bases des colonnes. — L'architecture de cette période a pour attribut constant la *base en talon* dont j'ai parlé. Nous la trouvons exclusivement employée dans les diverses parties de la *cathédrale*, qui datent de son troisième âge de construction : la *flèche* de la tour

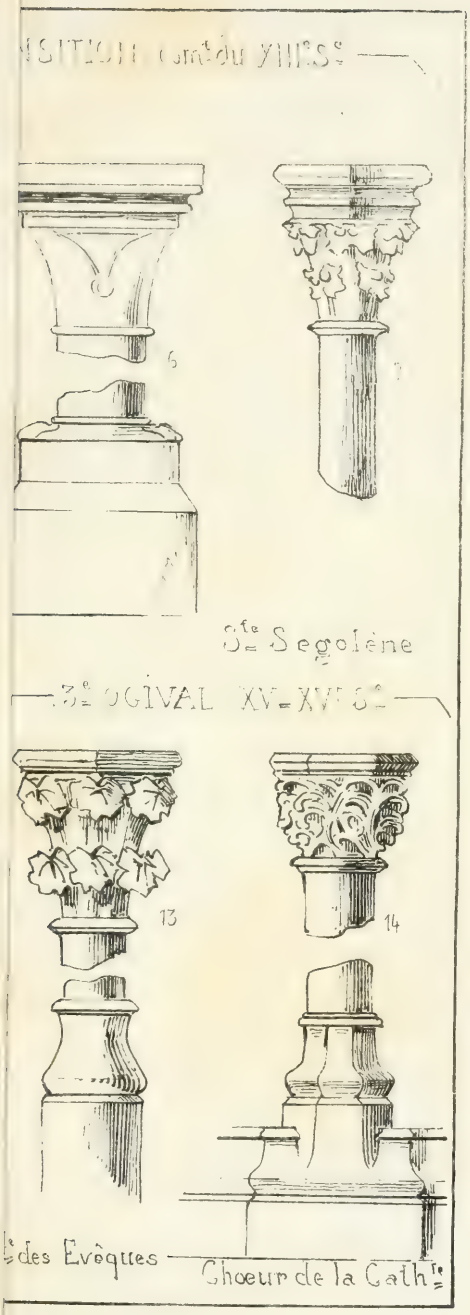
NSITION comt du XIIIe Se
6
7
Ste Segolène
3e OGIVAL XV-XVe Se
13
14
e des Evêques
Choeur de la Cathle

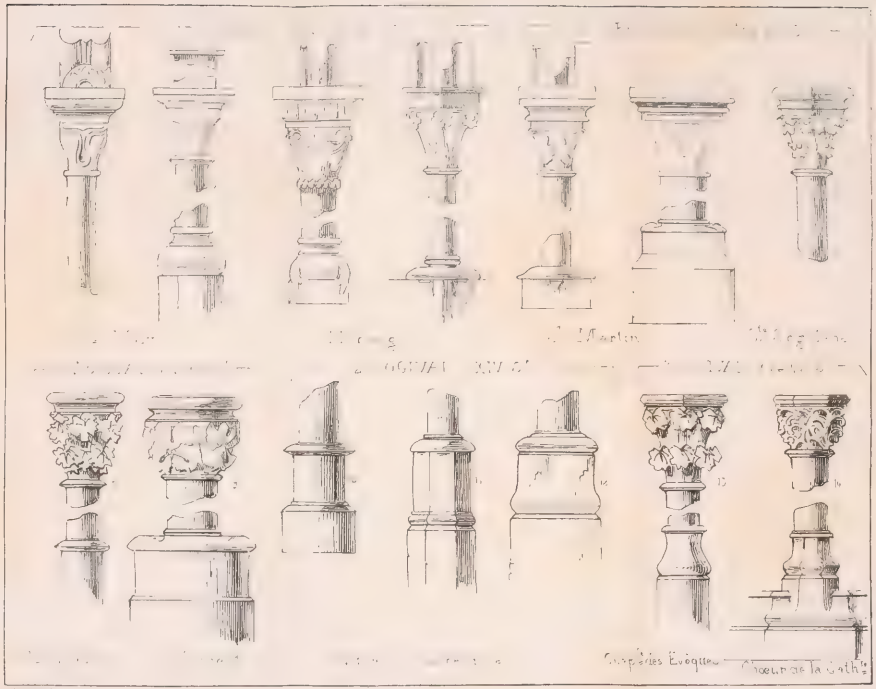
Chapelles Evêques
Chœur de la Cath.

méridionale, le *transept*, le *chœur*. Les dates certaines de ces édifices sont connues ; elles sont comprises entre les années 1480 et 1520. — Au chœur de la cathédrale construit au commencement du XVIe siècle, cette base en talon se complique encore par la dégénérescence du socle, qui forme lui-même au-dessous plusieurs étages de talons semblables à celui de la base proprement dite (*voyez fig.* 14).

L'ordonnance du transept et du chœur de la cathédrale est dictée par celle de la nef qu'elle imite autant que possible ; aussi le style particulier qui a été employé dans leur construction, n'est-il accusé que par les détails : par le rayonnement des nervures de voûtes, par les bases en talon, et surtout par la forme particulière à cette époque des *chapiteaux*, dont la corbeille très-courte, semble renflée vers le milieu, par suite de la disposition des sculptures qui la décorent. Ces sculptures fouillées profondément présentent l'aspect d'un tissu brodé, que formeraient des feuillages frisés, des racines, ou des branches épineuses enchevêtrés les uns dans les autres.

Cette physionomie facile à reconnaître au renflement de la corbeille, est un des signes caractéristiques de la dernière période ogivale dans notre province. (*Voyez fig.* 14).

Ornementation. — Enfin, parmi les caractères de cette période, dont le chœur et le transept de la cathédrale nous donnent encore des exemples, je citerai la broderie généralement fort délicate des ornements. Elle est riche et élégante, mais bien éloignée de la largeur d'exécution et de la grandeur d'aspect de la belle ornementation végétale, dont Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Vincent surtout nous ont fourni les spécimens pendant la période de l'ogival primitif.

A l'ogival tertiaire appartient encore un élément

spécial qu'on ne peut que soupçonner chez nous, mais qui, développé complètement dans d'autres provinces, a contribué plus puissamment peut-être qu'aucun autre à la riche et fantastique bizarrerie des édifices de cette période. Cet élément, c'est la *forme flamboyante* dans les combinaisons des parties courbes. J'ai dit qu'on ne peut que le soupçonner chez nous : en effet, c'est à peine si on le surprend à quelques détails des meneaux, dans les fenêtres de la *chapelle des Évêques*, ou bien çà et là dans les grandes roses qui éclairent de part et d'autre le *transept de la cathédrale*.

A la cathédrale, le style ogival tertiaire est encore plus accusé à l'extérieur qu'à l'intérieur. La flèche, les contreforts du chœur et du transept, sont couverts de broderies, d'arcatures à ogive en pointe aiguë, de clochetons, de pinacles chargés de crochets fleuronnés.

Profil des larmiers. — Je signalerai ici, à propos des contreforts de la *chapelle des Évêques* et de ceux du chœur et du transept de la *cathédrale*, un caractère fort important, aussi constamment observé dans les édifices de la troisième période ogivale, que la forme des bases en talon.

A cette époque les *contreforts* cachent sous leur excessive ornementation, la composition élémentaire introduite par les siècles précédents. — Leur massif est divisé dans sa hauteur, en plusieurs étages, par des larmiers saillants. Or, avant le milieu du XVe siècle, ces larmiers sont tous à profil rectiligne ; après cette époque, ils présentent ordinairement un profil curviligne.

Les larmiers à *profil rectiligne* règnent exclusivement dans tous les édifices que j'ai cités jusqu'ici, à *Morlange*, à la *nef de Saint-Martin*, à *Sainte-Segolène*, à *Notre-Dame-la-Ronde*, à *Saint-Vincent*, à la *nef de la cathédrale*.

Les larmiers à *profil curviligne* sont seuls employés à

la *chapelle des Évêques*, au *chœur et au transept de la cathédrale*, au *chœur et au transept de Saint-Martin*, édifices postérieurs au milieu du XVe siècle.

Caractères généraux.—Le *chœur et le transept de Saint-Martin* portent aussi la date de cette époque, dans les *bases à talon*, dans le rayonnement des *nervures de voûtes*, dans l'absence de *chapiteaux* en haut de certaines colonnes, dans la forme renflée de ceux qu'on rencontre sur certaines autres, enfin dans une disposition caractéristique des *meneaux* de leurs fenêtres. Cette disposition dont je trouve l'analogue dans les fenêtres de la *chapelle des Évêques*, dans celles des *deux chapelles* ouvertes au *collatéral gauche de Saint-Martin*, et dans quelques autres constructions connues pour être du même temps, consiste en ce que les meneaux dessinent dans l'intérieur des fenêtres des compartiments en plein cintre, au lieu des compartiments en ogive exclusivement employés auparavant.

J'ai rapporté aussi à la dernière moitié du XVe siècle l'église de *Saint-Eucaire*, à cause de ses bases en talon et de ses chapiteaux à corbeille renflée. Je n'en excepte que les quatre piliers qui portent la tour à la travée qui est en avant du chœur.

Ces quatre piliers présentent des colonnes engagées dont les chapiteaux et les bases ne peuvent appartenir qu'à la période romane ou tout au plus à la période de transition ; et la tour qu'ils portent, fort analogue à celle de Saint-Maximin, ne me semble pas pouvoir être rapportée à une époque plus rapprochée de nous, que le commencement du XIIIe siècle. Les baies qui la décorent sont toutes en plein cintre. Je regarde cette tour comme un dernier débris d'une ancienne église, remplacée à la fin du XVe siècle par celle que nous voyons aujourd'hui.

Pour ne rien oublier, je citerai encore comme apparte-

nant à la période de l'ogival tertiaire, le petit *portail de l'hôpital Saint Nicolas*, portant la date de 1514, et celui de la cour de *Sainte-Ségolène*, vraisemblablement plus récent encore et beaucoup moins élégant.

Il faut nous arrêter ici, en avouant que cette dernière période architecturale si riche dans d'autres provinces, n'a pas atteint chez nous le brillant développement auquel elle est arrivée ailleurs. Quelle en est la cause? Tout en nous plaignant de la rareté des monuments de cette époque, je doute que nous puissions accuser le temps ou les destructeurs d'en avoir renversé beaucoup. Quant à la réserve avec laquelle sont décorés ceux qui nous sont parvenus, peut-être faut-il nous en prendre aux conditions particulières dans lesquelles ont été construits les plus importants d'entre eux. Le chœur et le transept de la cathédrale, par exemple, ont dû, pour se trouver en harmonie avec la vaste nef élevée au siècle précédent sous les lois d'un art plus sévère, adopter d'énormes proportions dans lesquelles le génie fantastique, qui anime ailleurs la décoration flamboyante, s'est trouvé comme impuissant devant l'immensité de la tâche à remplir.

Arrivé tard dans nos provinces, le style ogival n'y a fourni qu'une carrière incomplète; à la fin du XIIIe siècle il était né à peine, et dès le premier tiers du XVIe, il était déjà presque complètement perdu. Le chœur de la cathédrale terminé en 1519, est la dernière œuvre importante qu'il ait produite chez nous.

CONCLUSION.

Du XIe au XVIe siècle, j'ai jalonné ma route au moyen des grandes divisions dont la science a consacré l'usage. Cependant plus j'ai étudié, plus je me suis convaincu de

la vérité de ce principe proclamé par les maîtres : que dans le tableau offert par le développement graduel de l'art depuis les premiers temps, il n'y a pas, à des époques même très-rapprochées, de formes identiques, mais une succession de dissemblances tellement voisines les unes des autres qu'elles seraient insensibles, si l'échelle en était complète. J'ai reconnu que l'archéologie ne peut rigoureusement autre chose qu'établir par l'appréciation de ces dissemblances, des échelles de types successifs. Ces échelles, à moins de quelques dates écrites, ne nous disent, je le sais, rien de positif quant à l'âge absolu des monuments, mais elles peuvent déjà nous conduire à une grande certitude, quant à la détermination de leur âge relatif. J'ai essayé de les construire pour les monuments religieux du pays Messin; j'ai cherché en même temps à les fixer chronologiquement, par l'application que j'y ai faite de quelques dates connues historiquement, et j'y ai adapté, sans prétendre à autre chose qu'à une exactitude approximative, la nomenclature scientifique des époques et des périodes reçue généralement.

LA CATHÉDRALE DE METZ.[1]

Par M. le Chevalier BARD.

Il ne faut chercher à la cathédrale de Metz, ni le *Münster* de Strasbourg et les clochers de Chartres, ni la façade et le peuple de statues de N.-D. de Rheims. Elle n'a pas l'inimitable harmonie, la majestueuse ampleur de la nef d'Amiens, l'énergique appareil et le rond-point ascensionnel de N.-D. de Rouen, la féerique splendeur de Saint-Ouen de la même ville, l'unité, les cinq nefs, l'aspect liturgique, la structure théologique et savante de Saint-Etienne de Bourges; et cependant, elle est au-dessus de tous ces monuments-rois, par l'effet qu'elle produit. — Nous avons vu les plus grands et les plus beaux temples du monde catholique, depuis N.-D. d'Anvers, le chœur géant de Beauvais, le chœur plus humble de Moulins, et cet autre chœur qui, sous la forme d'un reliquaire du XIIIe siècle, constitue la Sainte-Chapelle de Paris, jusqu'au Dôme de Milan, aux coupoles d'or de St.-Marc de Venise, aux basiliques constantiniennes de Rome, et à la basilique grecque de St.-Vital de Ravenne: aucun de ces édifices chrétiens n'a fait naître en nous une impression pareille

[1] Séance générale du 3 juin, page 84.

à celle que nous avons éprouvée dans la cathédrale de Metz. — C'est ici surtout le cas de dire que cette auguste basilique nous apparut comme une merveilleuse vision de la Jérusalem céleste. Dieu seul sait combien nous avons admiré et compris N.-D. d'Amiens, cet archétype de l'art national chrétien; eh bien! nous plaçons St.-Etienne de Metz plus haut encore dans l'échelle des monuments religieux du moyen âge, non pas comme œuvre aussi homogène, aussi ferme, aussi harmonique et aussi complète, comme offrant une valeur spécifique rigoureusement égale, comme témoignant d'un goût aussi pur, comme produit d'un travail aussi châtié, mais comme celle qui exalte le plus vivement le sentiment religieux, qui fait le plus hardiment tressaillir l'observateur, qui l'émeut le plus profondément jusqu'aux entrailles, qui exerce le plus directement sur lui une sorte d'irrésistible et puissante fascination.

A ce point de vue de l'effet moral et idéal, de l'expression résultant des manifestations matérielles de l'art, la cathédrale de Metz, vue à l'intérieur, est au-dessus de toutes les basiliques anciennes et modernes; elle prime sur toutes; nous ne connaissons rien qui lui soit comparable. Aucune n'enveloppe ainsi le spectateur de majestés et d'infini, n'entr'ouvre pour son cœur épanoui un tel monde de divines révélations, ne fait descendre sous ses yeux une si resplendissante image du troisième ciel. C'est toute une muette, mais sublime fanfare de la victoire chrétienne, tout un ineffable concert de mélodies architectoniques; c'est véritablement le symbole le plus caractérisé de l'église triomphante, abritant les autels du Dieu vivant de ses étendards et de ses trophées.

Et ce temple magnifique, cette arche incroyable sous les voûtes colossales de laquelle nous avons épuisé tout l'enthousiasme dont une âme ardente dispose, oserons-

nous dire que nous l'avons presque *découverte?* — Sans doute, cet édifice jouit en Lorraine et dans le reste de la France d'une certaine célébrité : mais a-t-il la renommée qu'il mérite, et n'est-ce pas blesser une opinion reçue que de le représenter comme occupant, à son point de vue particulier dont la portée est immense, presque la première place parmi les monuments religieux? Telle est pourtant notre ferme conviction, et nous avons hâte de la propager.

Quel vaste et imposant vaisseau, quelle architecture inspirée et vraiment épique, quelles hardies et sages combinaisons d'ombre et de lumière, de perspectives et de lointains, quelle sublime traduction d'une sublime et sainte pensée ! Œuvre complète où le faire du XIVe siècle prédomine, où celui du XVe se montre, mais chaste, sobre, sans ce style ampoulé, sans ces formes emphatiques et boursouflées qu'il affecta dans sa dernière phase, la cathédrale de Metz présente un plan régulier et le plus somptueux appareil de verrières peintes connu, dans ses croisillons. En ce genre, en cette région du temple, son luxe est inoui : elle ne s'est pas contentée du triforium transparent où la lumière arrive plus sereine, plus mystique et plus recueillie ; elle a voulu être à jour des pieds à la tête et faire étinceler avec une profusion sans exemple, depuis les dalles de l'aire jusqu'aux arceaux de la voûte, les fabuleuses splendeurs de la verrière peinte ; elle a voulu être parée et toute vêtue des plus fines pierreries comme une reine de l'Orient. Nulle part la verrière peinte n'a été poussée à ce degré d'éclat et mesurée sur ce pied dans la région du transept. Il n'existe pas dans le monde, nous croyons pouvoir le dire, une seule cathédrale conçue dans un tel esprit, ainsi évidée, ainsi transparente, ainsi fermée aux vents et ouverte à la lumière, où les portions

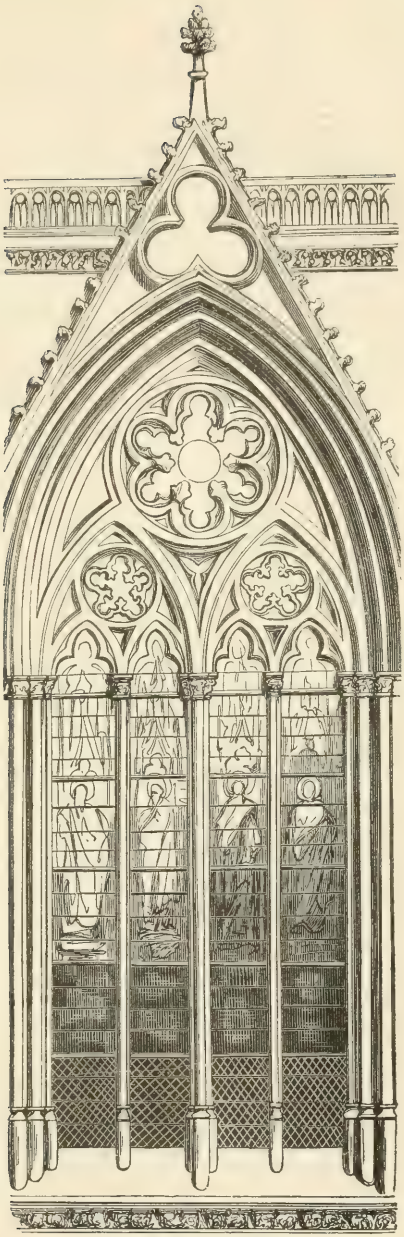

FENÊTRE DE LA CATHÉDRALE DE METZ

concrètes tiennent si peu de place, aussi énergique et aussi forte dans sa rare fragilité. Ce vaisseau ne paraît pas bâti, il semble soufflé au filigrane. Il n'y a pas lieu d'en douter, dans la pensée de la nationalité messine qui rêva et réalisa, par les mains du maître de l'œuvre, cette insolite combinaison architectonique, l'appareil des grandes peintures diaphanes presque limité au sanctuaire, aux croisillons, au revers de la façade, dut s'étendre systématiquement et non pas accidentellement à ces amples et majestueuses fenêtres qui forment le clerestory de la nef majeure. Si telle n'eût pas été la fin de l'œuvre, on ne se serait jamais décidé à admettre tant de jour dans le temple. Les hommes du moyen âge aimaient à introduire la lumière à flots dans leurs églises; mais ils avaient soin d'en tempérer la hardiesse et de lui imprimer le sceau du mystère par les magiques effets de la verrière peinte.

La façade qui, même dans les conditions primitives de l'édifice, n'étant pas destinée à jouer ici un rôle monumental bien solennel, [1] semble en quelque sorte amputée; la façade a reçu des temps modernes, un ouvrage mesquin et vulgaire, à la date de MDCCLXIIII; mais ce portail s'est borné à ramper au pied de la belle fenêtre-rose du moyen âge, il n'a pas osé monter plus haut, et heureusement n'a fait que voiler en partie, sans les détruire, et les souples évolutions de ses meneaux et le livre somp-

[1] Cette façade correspondait jadis à l'ancien palais épiscopal détruit, et n'était percée que d'une très-petite porte qui donnait accès au pontife. Les grandes et principales entrées étaient pratiquées sur les flancs latéraux du vaisseau. Celle du levant s'ouvrait au milieu de ce peuple de saints asiles (St.-Georges, St. Pierre-aux-Images, la chapelle des Lorrains, St.-Pierre-le-Vieux, St.-Paul, le cloître), que le maréchal de Bellisle fit raser pour créer le vide et la froide régularité des bâtiments de la place Napoléon.

tueux de sa verrière peinte.[1] Rien, dans l'architecture primitive de cette région, n'est préparé pour recevoir un de ces grands ouvrages en avant-corps, qui font de sa façade la portion capitale d'une église comme effet extérieur. Le luxe ici devait se borner à la fenêtre-rose, et tout ce qui eût pu gêner son libre développement a été soigneusement écarté. Ainsi, les quatre portes[2] principales ont été percées latéralement, et les deux clochers rejetés en arrière d'elle, sur les flancs, et on ne lui a juxtaposé qu'une seule tourelle servant à l'horloge, laquelle tourelle devait probablement avoir une sœur dans le projet originel. Cette façade a été bien évidemment faite pour la rose, la rose n'a pas été faite pour elle. La grande baie fenestrée remplace ici tout le luxe que les hommes de l'ère ogivale mettaient dans l'entourage et les voussures des portes trinitaires. Contrairement aux façades des églises lorraines de *pur sang*, qui sont toujours la chose majeure, comme ordonnance externe, celle de St.-Etienne n'a qu'une signification secondaire, elle n'est qu'une occasion de continuer le système de transparence générale qui s'étend à l'édifice. On croirait qu'elle a voulu rappeler sur ce sol antique les traditions de l'ère basilicale primitive, qui n'a pas attaché aux façades l'importance qu'y mirent les *gothiques*.

L'iconographie chrétienne n'a presque rien à voir dans les sculptures purement ornementales de St.-Etienne de

[1] Il faut rendre la même justice aux prétentieuses échoppes qui enveloppent le croisillon oriental; elles n'ont porté aucun dommage à ses belles verrières peintes; les vitraux sont demeurés intacts. — Ainsi le mauvais goût a été intelligent.

[2] L'une de ces portes, voisine du chœur de l'ancienne église de Notre-Dame-la-Ronde, est aujourd'hui encastrée dans une maison particulière.

Metz. L'inspiration de foi et d'art qui créa ce temple, trouva les images de pierre trop matérielles et trop opaques, elle conçut dans ses élans une forme plus spiritualisée et moins terrestre, plus idéale encore; elle eut le bonheur de la produire. Elle voulut que, dans ce monument d'un genre unique, la verve des ouvrages à jour, les plus osées découpures, les plus fines ramifications remplaçassent la statuaire qui eût introduit trop de portions solides dans un édifice dont la transparence est l'âme. Elle voulut préparer aux peintres verriers le plus vaste canevas qu'on ait jamais offert à leur art. De là ces jets de colonnettes si fuselées, cette absence absolue de masses pleines à l'intérieur, ces contreforts si légers à l'extérieur. De là, surtout, ces deux croisillons dont le mur de clôture n'est, de haut en bas, en long et en large, qu'une immense fenêtre. Et au milieu de cette délicate profilation, de tous ces souples réseaux, quel problème résolu par la combinaison de la ténuité de la forme à la solidité du fond, solidité telle que près de six siècles ont passé sur ces voûtes sans les faire le moins du monde fléchir, et que le monument chrétien de la France, le plus frêle en apparence, en est effectivement le plus robuste et le plus ferme!

Voyez l'église messine de St.-Simon : toute basse, toute concrète, toute neuve qu'elle est, elle offre déjà un écartement sensible dans sa voûte; et celle de la cathédrale, soutenue dans les airs par les plus frêles étais, à une hauteur prodigieuse, ne présente point la moindre solution de continuité.

Et puis, pour se rendre bien compte des impressions morales produites par la cathédrale de Metz, il faut la voir à différentes heures, au milieu du jour, avec ses gerbes de lumière, enveloppée des rayons du soleil couchant, sous les étreintes de l'aurore qui fait étinceler ses

vitraux, caressée par le crépuscule qui la teint d'un ineffable clair-obscur. Dans ces phases du temps que Dieu mesure quotidiennement à l'homme, elle change de couleur, de physionomie et d'aspect, sa grande figure varie et se transforme : elle est flamboyante et radieuse, elle est indécise, mélancolique, mystérieuse et intime, elle est douce, elle est calme comme l'espérance, elle est majestueuse et sublime comme le firmament.

Alternativement assis sur un humble siége de l'auguste basilique, vers la grande porte d'entrée principale ou près des revers du transept, nous avons passé là une journée entière en contemplation : la plus pleine, la plus sainte journée de notre vie, assez riche en émotions causées par la vue des monuments religieux. Tout prodigieux qu'est l'effet ressenti dans cet édifice, il s'exerce pourtant d'une manière calme, tranquille et grave, il a toute la quiétude, la grandeur et la verve de la nature messine; il vous illumine sans vous éblouir, vous retient sans vous enchaîner ; l'admiration qu'il fait couler en vous, murmure comme le limpide ruisseau de la vallée et ne mugit point comme le torrent des Alpes. Il ne donne aucune de ces sensations violentes et fébriles, produites par l'aspect étourdissant des beautés compliquées, parce qu'ici toute chose est à sa place, parce qu'il y a à St.-Etienne de Metz une pompe toujours sage, toujours raisonnée, toujours sobre, une parfaite eurythmie, parce que la profusion de petits détails accessoires ne vient point y harceler et y rompre le culte intime et muet dont les lignes mères et l'ordonnance générale reçoivent le tribut.

La cathédrale de Metz est un fait monumental pleinement isolé : il semble que toute la nationalité messine se soit livrée à un immense effort d'inspiration pour la créer et en soit restée là, satisfaite de cette sublime explosion de

son génie, de son art, de ses mœurs et de sa foi. Cet édifice, effectivement, ne rentre par aucun point dans l'unité si marquée des grandes églises lorraines, dont la cathédrale de Toul fut le type générateur, et d'un caractère si efflorescent et si chevaleresque. Dans ses portions constitutives les plus jeunes, il est plus vieux qu'elles de beaucoup, de goût ou d'âge. C'est un fruit de la sève messine tombé de l'arbre au jour même de sa pleine maturité; c'est une pensée à part, qui n'a pu prendre forme que sous la direction d'une de ces écoles épiscopales d'architecture religieuse, qui étaient fréquentes au moyen âge, d'une école ecclésiastique proprement locale. — Une conception de géant chrétien est venue à éclater, spontanée et subite, dans Metz, sous l'influence de la nationalité messine : l'esprit sublime de Karl-le-Grand s'est réveillé au cœur de la terre d'Austrasie, et la cathédrale que nous admirons a été l'œuvre de cet énergique réveil. Rien ici ne précède et ne prédit cette architecture ecclésiastique lorraine, glorieuse, paladine et couronnée de N.-D. et de St.-Gengoux de Toul, de St.-Nicolas-de-Port, de St.-Martin de Pont-à-Mousson. — Partis de Rheims, de Paris ou d'Amiens pour arriver à Metz, vous ne trouverez sur votre route aucuns jalons qui rattachent par des liens historiques ce temple aux temples typiques de l'école française, rien qui y conduise par degrés insensibles, rien qui vous prépare à le comprendre, rien qui, grandissant progressivement, vous fasse, par des transitions successives, passer à cette chose si colossale et si hardie. C'est un chef de race qui n'a ni ancêtres, ni proches, ni enfants de sa taille.

Oh ! de grâce, n'attendez pas de nous une description savante de ce grand tout, de cette fabuleuse magnificence, immense châsse de pierre au dedans comme au dehors; ne nous demandez pas une lueur affaiblie de ce jour idéal,

qui n'entre dans une partie de la basilique qu'après avoir dépouillé son éclat mondain, son rire terrestre; ne nous demandez point un reflet affaibli de ces flots d'or, de pourpre et d'azur, qui ruissèlent dans le sanctuaire et le transept. Pour avoir l'intelligence de toute la magie, de tout le caractère céleste de cette arche du Seigneur, il faut une initiation qu'elle seule peut donner. — Oh! il est une haute et forte poésie qu'on refroidirait par l'analyse; il est de mystérieuses entrailles où il ne convient pas de porter le scalpel, et des corps qui ne se mesurent point au compas! Ce monument serait-il de ceux que l'on peut impunément réduire aux conditions bornées d'une monographie, sortir du domaine de l'âme, du domaine de tous, pour en faire une chose spéciale, pour le peuple restreint des monumentalistes et des savants? — Non, laissons-lui l'universalité et l'infini de sa raison morale et esthétique.

La cathédrale de Metz est géométriquement moins vaste que les NN.-DD. d'Amiens et de Rheims, elle semble notablement plus grande que cette dernière surtout, tant ses perspectives et son effet sont justes: et les dimensions, en apparence inouies de l'édifice, n'anéantissent pas le fidèle qui le contemple, elles l'élèvent vers Dieu et le grandissent de toutes les puissances unies de l'adoration et de la foi. — Ah! combien un pareil temple entretient et développe le double goût de la religion et de l'art dans la cité qui le possède! Il est impossible que la vue de cette harmonieuse et splendide manifestation architectonique n'exalte pas le sentiment chrétien dans le spectateur qui la visite, s'il a un cœur et des viscères. — Nous comprenons de telle manière l'influence réciproque de la foi sur l'art et de l'art sur la foi, que nous ne concevrions pas que l'une ou l'autre vinssent à fléchir dans une des villes où s'élèvent ces cathédrales de Metz et d'Amiens, avec

lesquelles tant de rois et de reines ont comparé leur immortalité d'un jour et leur éphémère majesté. Aussi, est-ce à Metz, sous l'inspiration de la basilique de Saint-Etienne, cette épopée française de la transparence monumentale, que s'est formé cet atelier de MM. Maréchal et Gugnon, qui livre à nos églises, dépouillées par le mauvais goût et les révolutions, des produits si légitimement renommés, des œuvres si remarquées de moderne peinture sur verre.

Dans ces quelques lignes sur St.-Etienne de Metz, nous avons évité — nous le répétons, — toute phraséologie technique, tout ce qui eût pu sentir la monographie et la science : nous avons voilé pudiquement le squelette. C'est une esquisse de tableau à laquelle les propres couleurs, la propre poésie du monument ont donné le peu de vie et de lumière qui l'animent. Nous avons chanté plutôt que nous n'avons décrit la cathédrale de Metz, nous avons essayé de faire comprendre son génie dans l'ensemble, sans l'interroger dans les détails de l'exécution, et nous nous en félicitons. L'idée de ce travail rapide et négligé sur la basilique messine, ou plutôt de cet hommage à ses gloires, s'est manifestée clairement; nous n'avons pas besoin d'expliquer pourquoi nous n'avons point compté les seize entrecolonnements de la nef majeure, constaté l'achèvement provisoire du clocher occidental, si historique dans sa neuve profilation, signalé enfin cette antique cuve de porphyre, qui nous rappelle le passé de la reine de l'Austrasie.

Qu'il nous soit donné de finir par une pensée peut-être hardie, mais consciencieuse. La cathédrale de Metz est le fait monumentaire le plus indépendant et le plus logique tout ensemble que nous connaissions : c'est un magnifique symbole et comme l'arche de cette vieille alliance du Christianisme et de la liberté, mais de la liberté possible, pratique, sociale et vraie.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE D'ANCY.

PAR M. L'ABBÉ PERIN,

Curé de cette Paroisse.[1]

L'église d'Ancy-sur-Moselle est un de ces rares monuments du moyen âge qui, par une providence toute particulière, ont échappé aux ravages du temps et aux révolutions dont le pays Messin a souvent été le théâtre avant sa réunion définitive à la France. On aime à penser qu'elle doit sa conservation à la protection de l'auguste Mère de Dieu à qui elle a été dédiée dès l'origine, sous le vocable de sa glorieuse Assomption.

La piété de nos pères, aidée par les dons généreux des évêques de Metz et des princes abbés de Gorze, la construisit telle qu'elle est aujourd'hui, du XIVe au XVe siècle; car elle porte tous les caractères architectoniques de cette époque.

A l'extérieur, il est vrai, elle n'offre rien de remarquable que sa hauteur, sa régularité, et le vernis vénérable de son antiquité. Du reste, elle est dépourvue de ces sculptures, arcs-boutants, clochetons et autres orne-

[1] Séance particulière du 5 juin, page 57.

ments qui décorent ordinairement les édifices religieux du style ogival; son caractère principal et son mérite réel consistent dans la sévérité des lignes, la simplicité des formes et l'unité de l'ensemble.

La façade est obstruée par une construction moderne qu'on désirerait voir disparaître, si la démolition de celle-ci ne devait pas nuire à la solidité de l'édifice, auquel elle semble servir de contrefort. Le portail est fort simple; le tympan, peu élevé, était autrefois couvert de sculptures en bas-relief qui ont disparu.

A la droite du portail, s'élève une tour massive, construite entièrement en pierres de taille de mêmes dimensions, parfaitement unies et juxtaposées. Son style accuse une époque antérieure de trois siècles à celle du reste de l'église. Elle est percée à plusieurs étages de petites fenêtres étroites et en plein cintre. Au côté S. O., deux de ces fenêtres sont accouplées et font retomber leur arcade sur le chapiteau d'une colonne monolythe engagée à mi-épaisseur du mur; la porte d'entrée n'a qu'un mètre de hauteur sur 50 centimètres de largeur. Tout porte à croire que la solidité de cette construction romane, placée au centre du fort, [1] son élévation, son isolement primitif en faisaient un point de défense ou d'observation; son état actuel à l'intérieur ne permet pas de juger si elle a pu renfermer un four ou une cheminée, ni à quel usage domestique elle a servi. Cette tour est coupée brusquement à une hauteur d'un mètre au-dessus du faîte de la toiture de l'église; on y a élevé une cage en bois qui renferme les cloches; cette cage est surmontée d'une flèche octogone couverte en ardoises, lourde et informe construc-

[1] Le fort dont il est ici question a joué un rôle dans l'histoire du pays, il se reconnaît encore à de nombreux vestiges.

tion que le bon goût réprouve et qui appelle un autre couronnement.

L'église d'Ancy a trois nefs : sa longueur totale est de 24^{m},50 dans œuvre ; sa hauteur, de 10^{m},80 sous voûte; sa largeur, dans les transepts, de 15^{m},95. Le plan est en forme de croix latine, et l'abside tournée vers l'orient, suivant les prescriptions liturgiques. Les colonnes sont au nombre de huit ; les deux premières de chaque côté sont engagées dans la muraille et ornées de chapiteaux soit à feuilles de chou ou de laitue, soit à crochets ou volutes. Toutes les autres colonnes, sans exception, ainsi que les pilastres d'où partent les arceaux et les nervures des nefs et du sanctuaire, sont dépourvus de chapiteaux : leur fût est svelte et de forme ronde.

Toutes les voûtes de la nef, du sanctuaire, des transepts et des bas côtés sont bien ordonnancées, soutenues et divisées par des arceaux et des nervures prismatiques. Mais celles du sanctuaire et des transepts principalement se ramifient et se croisent en tous sens. Dans le sanctuaire, et au-dessus du maître-autel, elles forment par leur réunion sept rayons d'étoiles dont chaque point d'intersection est orné d'écussons armoiriés. A la clef principale, on en remarque un de grande dimension, qui semble être celui d'un des cardinaux de Lorraine, évêque de Metz et abbé de Gorze. Malheureusement la plupart de ces écussons ont été grattés ou empâtés par un épais badigeon.

L'église est éclairée par vingt-deux fenêtres, en y comprenant la rose qui surmonte le portail. Un simple œil de bœuf est percé dans la chapelle des fonts. La nef du milieu a six fenêtres au-dessus des travées. Celles de gauche sont à arcades trilobées, et celles de droite en plein cintre. Celles du chœur, des transepts et des collatéraux,

élevées, bien ouvertes et parfaitement dessinées, forment un bel ensemble. Sept sont géminées, et les deux qui terminent les transepts sont unies trois à trois et divisées chacune par des meneaux réunis à la hauteur des cintres par des trilobes allongés et pointus. Elles offrent une variété infinie de formes et de découpures, telles que des groupes de triangles ou de quadrilatères curvilignes ou autres courbes composées de trèfles, de quatre feuilles, de cœurs, etc. Les six fenêtres des collatéraux viennent d'être garnies de vitraux blancs à encadrements de couleurs variées. On y a replacé avec soin des figures, des emblèmes religieux, de petits médaillons en grisaille recueillis dans les débris des anciens vitraux; quelques fleurs ou étoiles ornées en mosaïques produisent un assez heureux effet.

La rose, divisée par huit meneaux trilobés, occupe le sommet de la façade; son style est le même que celui des fenêtres. Les panneaux portent chacun 95ᶜ de longueur sur 45ᶜ dans leur plus grande largeur; ils sont en verres peints sortis des ateliers de MM. Maréchal et Gugnon. On ignore si l'église a été ornée autrefois de verrières peintes; du moins il n'en demeure ni traces ni souvenirs. Un seul panneau de 80ᶜ sur 50ᶜ, encadré dans la fenêtre du transept de gauche, représente saint François d'Assise recevant les stygmates; c'est une simple grisaille sur un fond bleu uni. Il ne reste plus de la légende que quelques lettres qui ne permettent pas d'en retrouver le sens.

L'église est soutenue extérieurement, au chevet et dans toute la longueur du côté S. O., par des contreforts engagés dans les murs. Le collatéral de gauche en est dépourvu, probablement parce qu'il est appuyé sur un ancien mur en moellons d'une épaisseur de près de deux mètres, fraction de la seconde enceinte du fort. Le transept y pose également.

Le chœur qui est pentagone, les chapelles de la Sainte-Vierge et de saint Sébastien, ainsi que les transepts jusqu'à l'origine des bas côtés, sont revêtus d'une boiserie en chêne, avec corniches et pilastres, du style Louis XV. Les autels collatéraux y sont appliqués, ou plutôt forment corps avec cette boiserie. Il est bien à regretter que le tout soit un contresens au genre d'architecture ogivale, et surtout que le bois ait été couvert et dénaturé par plusieurs couches de vernis ou de détrempe, des couleurs les plus disparates.

Le grand autel, en marbres divers, est moderne, mais de très-bon goût et d'une belle conservation.

La chaire est du même style que la boiserie et sûrement de la même époque. Les sculptures qui en ornent le pourtour, la rampe et le couronnement, sont estimées.

La pierre des fonts baptismaux se compose d'un socle carré et d'un bassin octogone ornés de boudins en relief et d'arabesques incuses. Elle porte le millésime 1607.

L'église contenait un certain nombre de monuments funéraires, épitaphes, inscriptions, armoiries, etc. Le vandalisme révolutionnaire a tout arraché, brisé et dispersé. Le zèle et la fermeté du maire d'Ancy, à cette époque, n'ont réussi qu'à sauver de la destruction quelques écussons formant les clefs des voûtes du sanctuaire et des bas côtés, ainsi que la chaire à prêcher. Quelques débris épars, quelques tronçons informes de statues n'offrent aucun intérêt pour l'art ou l'histoire.

Telle est l'église d'Ancy-sur-Moselle, telle elle se présente dans son ensemble et dans toutes ses parties. Mais quoiqu'elle paraisse être encore solide et promettre une longue durée, il est bien important, bien instant d'y faire des travaux de restauration et de consolidation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Presque tous les contreforts

qui soutiennent ses murs, surtout au S. O., ont leurs bases endommagées; les pierres, en grand nombre, se détachent successivement; les murs se déchaussent et manquent de crépis. La belle fenêtre du transept de droite est à remplacer entièrement; ses meneaux sont ébranlés; les trèfles, les lobes disjoints, laissent passer les vents et la pluie; et déjà l'humidité qui s'introduit avec eux dans l'édifice, a fait surplomber la corniche de la boiserie et en a disloqué les panneaux. Les toitures des bas côtés s'affaissent sur elles-mêmes et n'ont pu se soutenir jusqu'à présent que par des étais appuyés sur les voûtes. La voûte de la grande nef est elle-même disjointe de chaque côté et dans toute sa longueur. Il faudra remplacer également toutes les vitres dont les plombs oxidés ne peuvent plus soutenir les verres et menacent de s'effondrer. Toutes ces dégradations et plusieurs autres ont été constatées par M. Gautiez, architecte.

Il n'est point étonnant que les choses en soient arrivées à ce point. Depuis 1778, il n'a été fait aucune réparation à l'église d'Ancy. Jusqu'à cette époque, les RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, grands décimateurs dans cette communauté, étaient, en cette qualité, chargés des dépenses, réparations et constructions à faire à son église; mais souvent elles étaient omises ou différées. Quarante mille livres, produit d'une coupe de bois extraordinaire, furent consacrées à rehausser ses murailles, à renouveler la charpente qui posait, avant cela, sur les voûtes, à refaire les toitures, la boiserie, les autels, la chaire et les bancs. Malgré cet énorme sacrifice fait par la communauté d'Ancy, il restait encore quelques dettes à payer. A la requête de Messire Richard Théophile de Soucelier, archiprêtre du Val de Metz et curé de ladite paroisse, ainsi que du corps municipal, les Religieux Béné-

dictins furent condamnés par une sentence du Bailliage de Metz, du 14 juin 1786, à payer la somme de trois cent soixante-dix-huit livres, dix-neuf sols pour le complément des réparations, etc. On ne conserve aucun souvenir plus récent de restaurations faites à Notre-Dame d'Ancy. Vint la révolution..... J'ai dit plus haut les déplorables ruines de notre sanctuaire.

A l'époque du concordat, les administrateurs de la fabrique et les magistrats municipaux ne purent pourvoir que bien strictement à rendre à l'église les objets nécessaires à la célébration du culte et à lui fournir un modeste mobilier; ce qui a eu lieu, d'année en année, avec un zèle digne d'éloges.

Aujourd'hui, il est enfin permis d'entrevoir un avenir plus prospère..... Grâce au vote important du conseil municipal (près de 5000 francs), la maison de Dieu sera relevée de ses ruines, ses brèches seront réparées et les dernières traces des jours mauvais disparaîtront. Espérons que le Gouvernement, prenant en considération le sacrifice que la commune s'impose, accueillera favorablement une demande de secours, appuyée tout récemment par M. le Préfet; ainsi s'achèverait l'œuvre qui va être commencée.

Considérée comme monument historique, l'église d'Ancy n'est pas moins remarquable et digne d'être conservée à cause des souvenirs qui s'y rattachent : souvenirs honorables pour les habitants de cette commune ainsi que pour le pays Messin. Placée au centre d'un fort, environnée autrefois d'une double enceinte de murailles, défendue par plusieurs tours crénelées et percées de meurtrières et de machicoulis, elle était séparée des autres habitations du village par des fossés d'une largeur et d'une profondeur de plus de vingt pieds. Pendant les

guerres et les invasions de Lorraine, si fréquentes au moyen âge, elle servait de refuge et de point de défense. Les annales de notre pays en fournissent la preuve, en même temps qu'elles témoignent de la fidélité des Anceyens aux magistrats de la cité et de leur courage persévérant pour défendre ses droits.

De toutes les circonstances où les habitants de ce village se signalèrent, il n'en est pas de plus remarquable que celle du siége qu'ils soutinrent vaillamment contre l'armée de René II, duc de Lorraine et de Bar. Après les tentatives inutiles que fit, à plusieurs reprises, Henri de Lorraine, évêque de Metz, pour réconcilier ses diocésains avec son neveu et mettre un terme aux maux de la guerre, René vint à Pont-à-Mousson, le 16 février 1490, avec une armée de quatre mille fantassins et de quatre cents cavaliers. Le lendemain, « ledit duc de Lorraine, avec toute sa puissance, » s'en alla assiéger le moustier de la ville d'Ancy qui pour » lors estoit réputé fort, et boutton le feu en plusieurs » maisons. [1] »

Les assiégeants firent jouer continuellement leur grosse artillerie contre l'église, et les détonations des bombardes étaient telles qu'on les entendait très-distinctement de la cité. Les Messins, placés sur les portes, hautes tours et clochers de leur ville, voyaient la détresse de ceux d'Ancy sans pouvoir leur porter aucun secours. Résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, cent quarante hommes, leurs femmes et leurs enfants, s'étant enfermés dans l'église, soutinrent comme de vaillants champions tous les efforts des Lorrains et leur firent

[1] Voir *les Chroniques de la ville de Metz*, recueillies, mises en ordre et publiées pour la première fois, par J.-F. Huguenin, page 497.

essuyer des pertes considérables. Mais ceux-ci, voyant que les secours attendus par les assiégés n'arrivaient pas, serrèrent le fort de plus près. Ils roulèrent dans les fossés des tonneaux remplis de terre, et en firent comme un pont pour donner l'assaut. Pendant trois heures, René éprouva une vive et énergique résistance; il perdit cent cinquante des siens et six gentilshommes des plus valeureux. Le découragement s'empara de lui et de son armée, et déjà il se disposait à lever le siége, quand la trahison vint relever ses espérances et le rendit maître du fort d'Ancy. Un des assiégés ouvrit une poterne par laquelle les Lorrains pénétrèrent dans l'église. Ses défenseurs, dignes d'un meilleur sort, pris entre deux feux, succombèrent écrasés par le nombre. Ils furent passés au fil de l'épée, à l'exception de trente-six pour lesquels le duc exigea une rançon, et de deux que réclama l'abbé de Gorze. Le brave commandant du fort, Lemal Perrin d'Ancey, pris et condamné par un ennemi peu généreux, fut pendu à un arbre, sur la place où se célèbre ordinairement la fête de la commune, et les traîtres furent récompensés.

Après ce massacre, les femmes et les enfants furent chassés de l'église, laquelle fut entièrement pillée et livrée aux flammes. On voit encore aujourd'hui, dans l'intérieur de la tour, au-dessus des combles et au chevet du sanctuaire, nombre de pierres rougies et calcinées, témoins muets et irréfragables de cette déplorable catastrophe.

Le naïf chroniqueur à qui nous devons ce récit, le termine par ces réflexions bien dignes de sa foi et de son patriotisme : « Et comme il est récité sur l'exposition du » deuxiesme chappistre du premier livre et vollume de » Saint-Augustin, *de Civitate Dei*, les Gothz, payens et » vollaitres furent et estoient de meilleure sorte et cons-

» cience que ne sont plusieurs princes, seigneurs et capi-
» taines chrestiens, car Alarich, roi des Gothz, comanda
» que on ne fist aulcun mal à tous ceulx qui s'en fuye-
» roient dedans les églises, espécialement dedans les
» églises de Sainct-Pierre et Sainct-Pol : laquelle chose
» fut observée par iceulx payens ydollaitres. Et les Lorains
» qui sont chrestiens, n'espargnèrent point l'église de
» Notre-Dame, Vierge-Marie, Mère de Dieu, qui est
» l'église d'Ancey, fondée en l'honneur d'icelle ; car ils
» ne firent mie comme les Gothz qui, pour l'honneur des
» apostres de Jhesucrist, espagnèrent ceux qui estoient en
» leur église. Et puelt icy sembleir, si les payens ydol-
» laitres espargnoient les églises et chrestiens pour
» l'honneur des serviteurs et disciples de Jhesucrist, que
» les chrestiens, pour l'honneur de la mère, debvoient
» trop mieulx supporteir en tel lieu leurs frères chrestiens.
» Et de ce on puelt veoir le boin volloir des supérieurs
» d'iceulx qui avoient la puissance de à ce donneir ordre,
» quel estoit leur volloir et intention, sinon aultre que
» tendant à pilleries et destruction de pays et occision de
» gens, qui n'est point la guerre des princes du passé,
» qui ne tendoient que à conquestier pays, avoir obeys-
» sance et y mettre leur loy, et non ainsy faire, comme
» il fut fait au moustier d'Ancey, etc. [1] »

[1] Voir *les Chroniques de la ville de Metz*, etc., page 498.

NOTE

SUR LA

FAÇADE DE L'HOTEL LUNATI-VISCONTI.[1]

On admirait naguères, rue Saint-Pierre, à Nancy, une façade en style renaissance, dont la construction doit remonter à peu près à l'an 1600. Elle faisait partie de l'hôtel du Marquis de Lunati-Visconti et renfermait un escalier à trois étages. Du reste, il était facile de reconnaître, à la première vue, que les sculptures qui décoraient cette façade n'avaient point été faites pour l'emplacement qu'elles occupaient, et qu'elles avaient été antérieurement destinées à un autre monument. On les avait même rajustées assez maladroitement, sans prendre grand soin des règles de l'art. L'entablement qui devait couronner l'édifice se trouvait entre les fenêtres du 1er et du 2e étage. Les pieds-droits latéraux de gauche, avec leurs consoles et cariatides engagées, avaient été sciés du haut en bas, afin d'en retrancher la moitié, parce que la façade eût été trop large pour l'espace où l'on voulait la placer.

M. Lunati-Visconti, membre d'une antique et puissante famille du Milanais, s'était attaché à la fortune de Charles V de Lorraine; et lorsque Léopold, fils de ce prince, revint dans ses états, il l'y suivit et mourut en 1723, Capitaine des cent Suisses de Son Altesse. M. Lunati-Visconti ne

[1] Séance particulière du 7 juin, page 72.

fit donc rien autre chose que d'utiliser, pour l'ornement de son hôtel, des sculptures qui dataient déjà d'un siècle avant son arrivée en Lorraine.

En effet, c'est probablement l'œuvre de Florent Drouin, à la fois sculpteur et architecte, auquel Nancy fut redevable de travaux si remarquables, exécutés de 1590 à 1612. On ne saurait du moins méconnaître son habile ciseau dans les grands et petits bas-reliefs ou panoplies de l'entablement, et dans les riches culots qui courent dans les tympans des arcades. Les figures engagées sont dues à des artistes secondaires.

En 1842, comme on se disposait à démonter cette façade pour l'envoyer à Paris, un habitant de Nancy, M. Jules Gouy, se hâta d'en faire l'acquisition et la fit transporter à sa campagne de Jarville, près Nancy, où elle fut reconstruite avec cinq fenêtres de face, au lieu de quatre, de manière à avoir une porte centrale, au lieu d'une entrée sur le côté. Elle est isolée du reste des bâtiments, sur lesquels elle fait saillie par deux ailes en retraite qui n'existaient pas dans l'Hôtel-Visconti. Les pilastres des angles ont été ajoutés pour consolider l'édifice. Un cinquième entablement a été sculpté ; il est placé entre les quatre grandes panoplies anciennes, au-dessus de la fenêtre du milieu, et représente les armes de Lorraine. On a du reste respecté et imité religieusement le caractère primitif du monument, dans toutes les parties qu'on a été obligé de renouveler. [1]

Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'observer ici, que le parc dans lequel s'élève aujourd'hui ce monument, a reçu le nom de *Renémont*, pour rappeler le fait historique

[1] La restauration de la façade Lunati-Visconti a été confiée à M. Vivenot, architecte à Nancy.

dont il a été le théâtre le 5 janvier 1477. C'est là, en effet, qu'était situé l'ancien bois de Jarville, à l'abri duquel le duc René fit avancer la plus forte partie de son armée contre Charles-le-Téméraire, et d'où il s'élança ensuite sur les Bourguignons qu'il prit en flanc et mit en fuite.

Ces lieux sont exactement décrits par Pierre de Blaru [1] dans le 6e livre de sa *Nanceidos* :

Lucis at auctorem jam viderat hora diei
Tertia, quando acies penetravit prima Renati
Proxima Jarvillæ campestria.....
Est vetus et ramis semper latebrosus opacam
Angustà qui fronte viam dat limes ituris
Jarvillæ ad costas, Austrorum humore madentes.
Irruere hâc primas Hertherus parte cohortes
Imperat in burgos, etc.

[1] Pierre de Blaru, Chanoine de Saint Dié, mort en 1505. Le poëme dont il est question n'a été imprimé qu'en 1518 sous le titre : *Insigne Nanceidos opus, seu poema de bello Nanceiano, libri sex, in pago S. Nicolai de Portu.*

DESCRIPTION

DE

MODÈLES DE VOUTES PRÉSENTÉS AU CONGRÈS.[1]

Par M. de LASSAULX.

Les figures ci-contre (*Gewölbeformen*) correspondent à autant de modèles en relief[2] (*a*) que l'auteur a construits, pour représenter toutes les formes de voûtes qui lui étaient connues; ces modèles comprennent d'abord *le berceau* et *le dôme*, puis toutes les voûtes qui se composent ou se déduisent de ces deux formes primitives.

Pour représenter ces solides, nous les avons considérés

[1] Séance particulière du 5 Juin, et séance générale du 6, pages 57 et 91.

[2] Outre les modèles correspondant aux figures représentées sur la lithographie, M. de Lassaulx en a mis sous les yeux du congrès vingt-deux autres; savoir:

1° Les modèles *inverses* des n°s 6, 9, 12, 15, 18, 21, 23, 27, 29 et 30, c'est-à-dire ceux qui proviennent de la pénétration de ces derniers, et dont par conséquent la surface *inférieure* constitue l'intrados de la voûte;

2° Douze modèles qui (avec quatorze autres non encore exécutés) feront plus tard l'objet d'une seconde lithographie.

Les 22 modèles mentionnés ci-dessus, joints aux 30 qui correspondent aux figures 1 à 30 de la lithographie, composent la collection offerte par l'auteur et déposée, suivant son intention, au cabinet de l'école d'application de l'Artillerie et du Génie.

comme des corps transparents, dont la surface *supérieure* constitue l'intrados de la voûte. Les *figures hachées* représentent la coupe, suivant le plan des naissances ; pour plus de clarté, on les a construites à l'échelle double, comme l'indique la figure : chacune de ces coupes diffère de toutes les autres ; il en résulte qu'on pourrait s'en servir pour établir la classification des différentes espèces de voûtes.

Fig. 1re Un demi-cylindre ou voûte en plein cintre.

Fig. 2. Le plan de cette même voûte partagé par deux diagonales en 4 parties A,A—B,B.

Fig. 3. Le même plan divisé en 12 parties.

Fig. 4. Un autre demi-cylindre avec deux secteurs G et H ; les angles au sommet du secteur sont égaux à l'angle au centre du pentagone inscrit.

Fig. 5. Un hémisphère ou voûte en dôme en plein cintre.

Fig. 6. Une voûte en arête, composée de 4 parties A de la fig. 2.

Fig. 7. Une voûte en arc de cloître, composée de 4 parties B (même figure).

Fig. 8. Une voûte mi-partie en arête et mi-partie en arc de cloître ; elle se forme par la juxtà-position des deux parties A, et par celle des deux parties B (même figure).

Fig. 9. Une espèce de voûte en arc de cloître, composée de 4 parties ; pour la former, on découpe la voûte en arc de cloître ordinaire (fig. 7), suivant les lignes *ab* et *cd* (fig. 5), en supposant d'ailleurs que cette dernière ne représente pas un demi-cylindre, mais une voûte en arc de cloître, de sorte que *ac* et *bd* sont des demi-cercles, *ef* et *ik* des demi-ellipses ; alors les courbes de tête (fig. 9), se composent des deux portions d'ellipses *fg* et *eh* réunies, et forment ainsi la voûte en ogive appelée *voûte anglaise elliptique*.

L'auteur n'avait jamais vu cette dernière forme de voûte ; il l'a découverte par hasard en réunissant les voussoirs du modèle (fig. 5) ; plus tard il l'a rencontrée dans l'ouvrage de Willis dont on parlera plus bas. Cette forme de voûte se rencontre fréquemment en Italie.

Fig. 10. Une voûte en arête en plein cintre au-dessus d'un pentagone régulier.

Fig. 11. Une voûte en arc de cloître au-dessus d'un pentagone régulier.

Fig. 12. Une voûte en dôme tronqué au-dessus d'un carré ; on l'a formée en prenant pour naissance le cercle circonscrit au carré ; on a retranché ensuite les portions situées en dehors des quatre plans verticaux passant par les quatre côtés du carré (*b*).

Fig. 13. La même au-dessus d'un rectangle.

Fig. 14. La même au-dessus d'un pentagone régulier.

Fig. 15. La même au-dessus d'un quadrilatère quelconque inscriptible dans un cercle.

Fig. 16. Une voûte en arête, dont chaque arête est un arc de cercle d'une flèche égale à la hauteur de la voûte ; les anciens l'employaient ordinairement, parce que le dessin d'une demi-ellipse leur était peu connu ou trop incommode ; ces espèces de voûtes, comme le montre d'ailleurs la coupe, ont des arêtes à angles très-aigus.

Fig. 17. Une autre voûte en arête, dont les arêtes ou nervures sont des demi-cercles, et les douelles, des cylindres à génératrices horizontales ; il en résulte que les courbes de tête sont des demi-ellipses verticales. Une voûte semblable se trouve à la sacristie de l'église Saint-Jean près de Niederlahnstein.

Fig. 18. Une espèce de voûte en arête très-rare : les arêtes sont des demi-cercles, ainsi que les courbes de tête ; les intrados sont des surfaces gauches ayant pour directrices

les courbes ci-dessus, et pour génératrice une ligne droite. Cette espèce de voûte est fréquemment employée dans le château de Niederburg près de Rüdesheim sur le Rhin.

Fig. 19. La même voûte dans laquelle les voussoirs sont creusés en dehors, ce qui a dû faciliter leur construction sans cintres (*c*).

Fig. 20. La même voûte dans laquelle les courbes de tête sont des ogives; les arcs de l'ogive ont pour rayon le diamètre de l'arête.

Fig. 21. La précédente avec des arêtes intermédiaires entre les arêtes principales; elle est très-usitée en France (*d*).

Fig. 22. La même avec un réseau d'arêtes plus nombreuses.

Fig. 23. Plan d'une voûte semblable à la précédente, et construction géométrique des arêtes *ou nervures* dont nous venons de parler.

La forme primitive de ces voûtes se rencontre dans les dômes; mais il aurait été incommode aux architectes de déterminer le cercle convenable pour chaque arête donnée *à priori*; c'est pourquoi ils adoptèrent pour toutes les arêtes le même rayon *ae*, égal à la demi-diagonale, et employèrent pour le reste la construction suivante :

On décrit un quart de cercle avec le rayon *ae*; on porte, à partir du point *a*, les distances *ab*, *ac*, etc., égales à ces mêmes lignes dans le plan; des points *b* et *c*, ainsi déterminés, on élève des perpendiculaires jusqu'à la rencontre du quadrant en *b'* et *c'*, et on fait passer par les points *b'e* et *c'd* des arcs de cercle d'un rayon égal à celui du cercle de l'arête diagonale; de cette manière, tous les points d'intersection sont situés sur la même surface sphérique, dont le diamètre est celui de l'arête diagonale; mais les centres de ces différents arcs étant au-dessous des nais-

sances, il en résulte que la voûte fait avec le plan vertical du pied-droit, un angle obtus désagréable à la vue (*e*).

Fig. 24. Une voûte composée de six parties et formée de la manière suivante :

Les arêtes en diagonale sont des demi-cercles. La voûte se termine d'un côté par un demi-cercle, du côté opposé par une ogive ; le 3e côté est formé par deux demi-cercles, et le 4e, par deux ogives. Ordinairement toutes les courbes sont des ogives.

Fig. 25. Une voûte en berceau dont les diagonales sont en demi-cercles, et les courbes de tête en biais et en ogives, avec des arêtes en forme d'éventail reposant sur un plan horizontal (*f*).

Fig. 26. Une voûte recouvrant un hexagone régulier; les arêtes sont des quarts de cercles, et les courbes de tête des demi-cercles (*g*).

Fig. 27. Une autre voûte recouvrant un polygone irrégulier non inscriptible dans un cercle. On la forme en prenant la plus grande diagonale du polygone, sur laquelle on construit un demi-cercle. Le milieu de ce demi-cercle donne le sommet de la voûte, que l'on joint aux autres sommets du polygone par des quarts d'ellipse. Cette forme est très-élégante et très-commode pour recouvrir des espaces tout à fait irréguliers (*h*).

Fig. 28. Une voûte en arc de cloître composée, qui se rencontre souvent dans l'architecture des Jésuites; elle est partagée en quatre portions par une croix en arête, avec des voussoirs en croix sur les côtés (*i*).

Fig. 29. Une voûte en arête, fréquente en Angleterre. Les arêtes en diagonale sont des demi-cercles. Les arêtes intermédiaires ont le même rayon, et toutes sont réunies par des arêtes passant par le sommet de la voûte. S'il arrive que ces dernières deviennent horizontales,

il faut augmenter convenablement les rayons des arêtes intermédiaires.

Fig. 30. Une voûte en éventail formée par des quarts de conoïdes qui sont réunis par une plate-bande; on s'en sert quelquefois aussi pour recouvrir un espace rectangulaire.

Cette voûte est toujours très-richement ornée et construite entièrement en pierres de taille.

Fig. 31. L'arcade en pierre qui réunit les deux tours de la cathédrale de Lincoln.

Fig. 32. Les deux demi-arcades très-hardies, élevées par Brunel aux environs de son tunnel. Ces constructions, sans appartenir au système des voûtes, présentent cependant des saillies (*auskragung*) très-grandioses. Ces arcades, en briques avec ciment romain, sont traversées par des barres de fer très-légères (*j*).

NOTES.

(*a*) Ces sortes de modèles se construisent avantageusement en bois; chacun est composé de quatre parallélipipèdes. Après les avoir légèrement collés avec du papier, on leur donne sur le tour une forme convenable avec une lime; on les sépare ensuite de nouveau en 4 parties.

Les modèles des figures 16 à 22 et 25 à 27, se composent de prismes sur les côtés desquels sont dessinées les arêtes, à savoir les courbes de tête (*schildbogen*), et les courbes en diagonale (*kreuzbogen*).

On enlève ensuite le bois superflu; dans cette opération, une scie en *queue de rat* bien tranchante, rendra de bons services; dans le milieu du voussoir on laisse un tenon, afin de pouvoir le serrer convenablement dans un étau pour le travailler, après quoi on coupe le tenon. Pour fabriquer les modèles depuis figure 1 jusqu'à 15, on confectionne sur le tour des demi-cylindres et des hémisphères très-exacts, desquels on découpe ce qui est néces-

GEWÖLBEFORMEN.

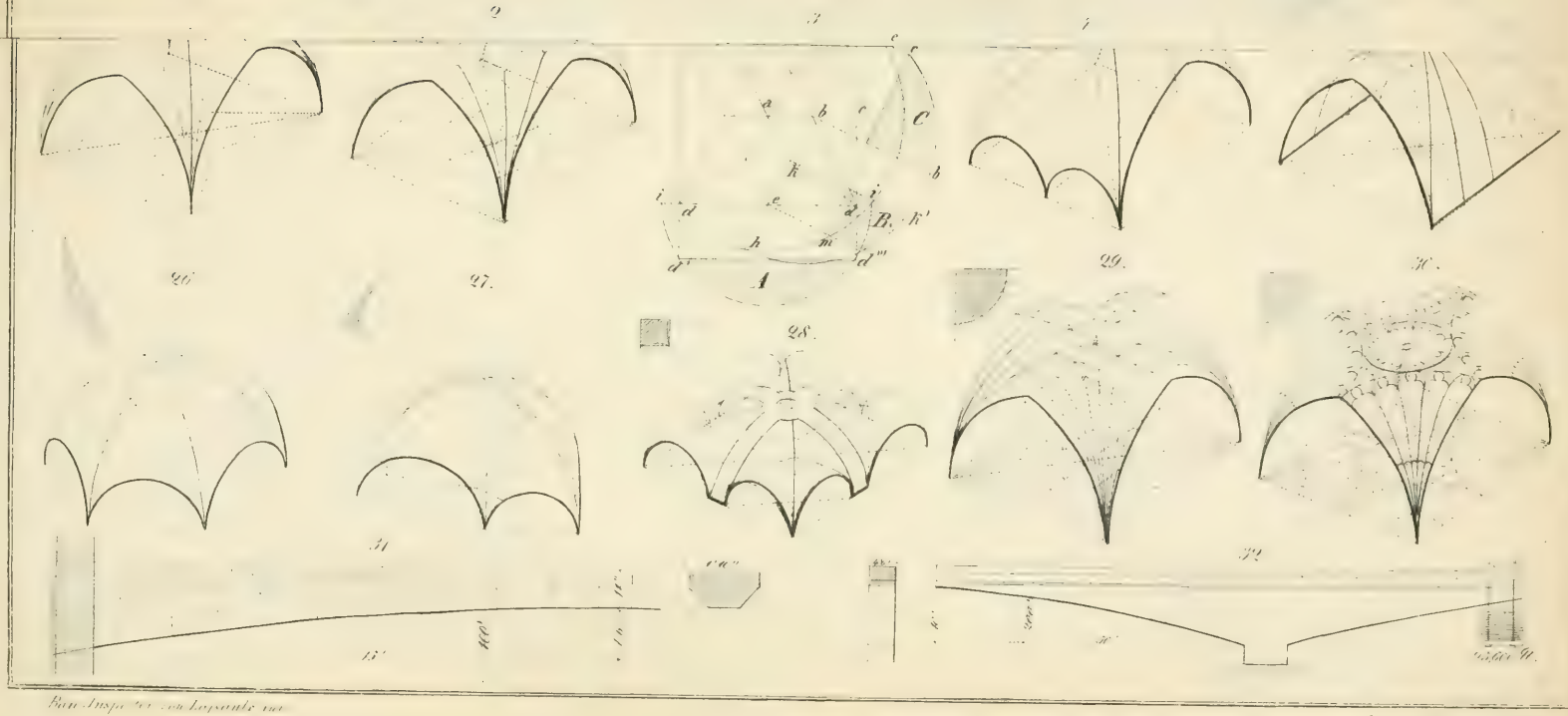

Bau-Inspector von Lapsaule inv.

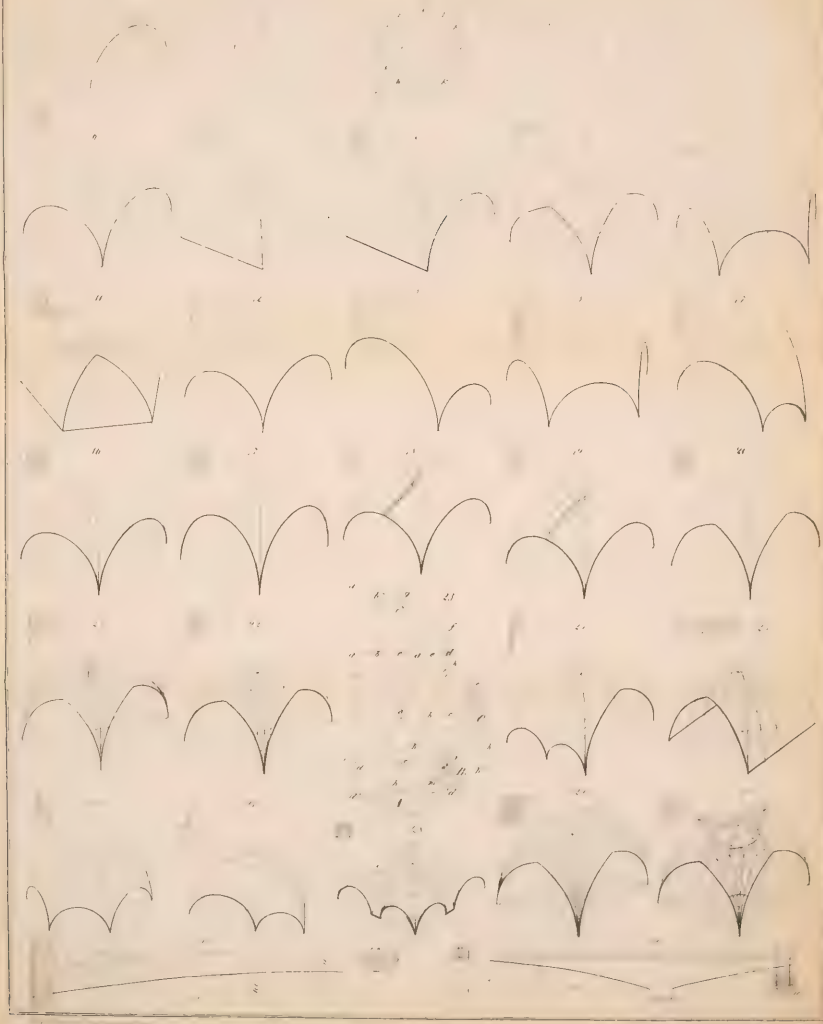

saire. Pour les autres voûtes, ainsi que pour de plus compliquées encore, l'auteur emploie la méthode suivante : Après avoir tracé sur une planche le plan de la voûte, on découpe, dans des morceaux de zinc, toutes les arêtes et toutes les courbes tracées sur la surface de la voûte ; on les consolide dans une position convenable, perpendiculairement au plan de la voûte, et on remplit les interstices avec de la cire; comme d'ailleurs on connaît la manière dont s'engendre la surface d'intrados de la voûte, il est facile de donner à cette cire la forme convenable. On obtient facilement le modèle définitif en moulant avec du plâtre.

(*b*) La propriété des voûtes en dôme, d'avoir toutes les sections circulaires, offre de très-grands avantages pour les construire sans employer des cintres; on recommande donc l'emploi fréquent de ces voûtes, d'autant plus qu'elles n'empêchent en rien l'ornementation.

(*c*) L'auteur a déjà décrit (*Baujournal von Crelle.*—Berlin, 1829), la méthode ingénieuse et hardie employée par les anciens pour la construction des voûtes en dôme et en arête sans employer les cintres; il se contentera donc de dire ici ce qu'il y a de plus essentiel. Chaque dôme se compose, comme on sait, de couches horizontales superposées, formant chacune une espèce d'anneau qui est fermé lorsqu'on pose la dernière pierre; pour former un dôme, il suffit donc de superposer le nombre de couches nécessaires. Il en est de même pour les dômes tronqués où les parties inférieures, qui reposent sur les pieds-droits, sont composées de portions d'anneaux que la consistance du mortier empêche de se séparer.

D'ailleurs Rondelet a prouvé (*Art de bâtir.*—Paris 1830, vol. IV, page 300), que les voûtes en dôme n'ont presque pas de poussée à l'extérieur. Son expérience démonstrative consistait à faire tenir en équilibre sur 8 colonnes, un modèle de voûte en dôme découpé en 16 parties.

Il en résulte que, pour construire une voûte en dôme, on n'a nullement besoin de cintres; il faut seulement trouver

le moyen de donner à chaque couche la forme de cercle convenable; ce moyen, l'auteur l'a trouvé en construisant un dôme au-dessus du chœur de l'église de Cobern en 1828; il consistait à prendre une perche d'une longueur égale au rayon de la voûte, et à la fixer au centre par une double articulation qui lui permit de tourner dans tous les sens; de cette manière chaque point de l'intrados peut être touché par l'extrémité de la perche. Il était ensuite facile de placer chaque pierre de manière qu'elle touchât l'extrémité de ce rayon mobile; la première couche étant posée, la seconde se construisait avec la même facilité, et ainsi de suite jusqu'à l'achèvement entier de la voûte.

Quelques années plus tard, l'auteur apprit, à son grand étonnement, que, de temps immémorial, on construit ainsi en Orient les voûtes en dôme*. Les voûtes en

* « On construit les voûtes, de quelque capacité qu'elles soient, » sans cintres, et l'on n'y emploie que des briques et du mortier » de Khoraçan (mortier de chaux et de poudre de poterie de terre) » par égale épaisseur, ce dernier mis en œuvre encore mou. Cette » circonstance est essentielle à observer, parce que le mortier dans » cet état permet de donner aux briques l'inclinaison nécessaire, » sans avoir besoin de les tailler et sans qu'il en résulte de porte-» à-faux. Cette inclinaison est réglée d'une manière uniforme au » moyen d'une perche, dont une des extrémités, mobile autour » d'un point fixé correspondant au centre de la coupole, permet » à l'autre extrémité de se mouvoir circulairement et de s'élever » dans le plan vertical. En vertu du premier mouvement, la perche » trace dans l'espace la surface intérieure d'un cône dont le sommet » serait en bas. Une première brique étant posée sur son lit de » mortier avec l'inclinaison nécessaire réglée par la perche, on place » une autre brique de la même manière que la précédente, et » ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait formé la première zône. » Vingt-quatre heures après, lorsque le mortier a pris assez de » consistance pour supporter une nouvelle pression, on replace, » avec l'indication de la perche, si je puis m'exprimer ainsi, un » nouveau lit de brique et de mortier de Khoraçan sur le premier; » on continue ainsi jusqu'à ce que la perche, étant parvenue à la » situation verticale, marque l'emplacement de la clef de la voûte. » — Andréossy, *Constantinople et le Bosphore*. Paris, 1828, p. 120.

arête peuvent se construire d'une manière semblable par couches horizontales; il faut cependant établir des cintres suivant les arêtes; dans la construction de ces voûtes, il faut avoir soin d'élever également toutes les couches, et de ne pas avancer très-vite, afin que le mortier, sans se durcir complètement, puisse cependant prendre une certaine consistance; sans ces précautions, le poids des parties supérieures entraînerait l'écrasement des parties inférieures.

Le désir de rendre la construction aussi économique que possible, a conduit l'auteur à remplacer les arêtes en pierre de taille (qui ordinairement coûtent plus que la voûte elle-même), par une arête vive en moellons, comme cela se voit dans un grand nombre de voûtes du siècle dernier.

Les notes suivantes peuvent donner une idée du prix auquel revient la construction de ces voûtes.

Le maçon reçoit 12 à 15 sgr. par jour; on paye 10 thalers, 144 pieds carrés de voûte de 6 pouces d'épaisseur, y compris le blanchiment de l'intrados et le parement de l'extrados.

En fait de matériaux, il faut 600 pierres appelées *sandsteine* (pierres de sable), à 1 thaler 10 sgr. le cent; 1 tonne $^1/_2$ de chaux, à 1 thaler 10 sgr. (la tonne contient 6 $^3/_4$ pieds cubes); enfin, 50 pieds cubes de sable, qui coûtent 20 sgr. De cette manière, la perche carrée de terrain à recouvrir de voûte revient à 21 thalers 10 sgr. (79f,15).

(*d*) Les arêtes avaient depuis longtemps en France des noms particuliers.

« Pour c'est-il que sur la fin du présent chapitre » pour mieux faire entendre et cognoistre mon dire, je » construis une voûte avec sa montée, telle que vous la » pouvez voir, sous la forme d'un carré parfait, autant » large d'un côté que de l'autre, où vous remarquerez la » croisée d'ogives A, ainsi appelée de maîtres-maçons, qui » n'est autre chose que l'arc ou branche allant diamétrale- » ment ou diagonalement (selon diverses situations de la » figure), d'un angle à l'autre, comme vous le voyez aux » deux lignes marquées B, qui montrent ladite croisée

» d'ogives. Vous y apercevez aussi une autre croisée étant » tout au contraire ; car au lieu que celle d'ogives procède » des angles, ceste-cy regarde le milieu de la face du carre » parfait, ainsi qu'il se voit par les deux lignes marquées » D, passant par le milieu du centre, l'autre faisant une » perpendiculaire sur celle-là, comme vous le voyez. » Toutefois les branches marquées D ne vont point jusqu'à » l'extrémité de la voûte, ains demeurent au droit de la » clef et sont appelées *liernes* par les maîtres-maçons et » ouvriers. Vous voyez aussi d'autres branches qui pro- » cèdent des quatre angles comme celle de B, et une autre » marquée C et semblables qui vont rencontrer les liernes » à la clef, telles branches s'appellent *tiercerons* ou *tier-* » *cerets* par les susdits maîtres-maçons et ouvriers. Il y a » aussi d'autres branches qui ne sont que moitié de la » grosseur de l'ogive ou tierceron, appelées *formerets* et qui » se mettent à l'extrémité de la voûte au long des murailles » marquées A. Davantage, il y a certains arcs appelés » *doubleaux* qui font les séparations des voûtes et se » mettent ainsi au milieu marqué A, mais ils sont de plus » grande épaisseur que les ogives, tiercerons ou autres, et » enrichis de celles moulures que l'on veut. » (*OEuvres de Philibert Delorme.* — Rouen, 1648 ; liv. IV, chap. VIII.)

(*e*) La propriété particulière des dômes, d'avoir pour sections verticales des cercles, a conduit l'auteur à une méthode très-simple pour trouver les différentes arêtes d'une voûte en forme de côtes.

La construction est indiquée sur la figure 25, elle est très-simple et il est inutile d'en donner ici le détail.

(*f*) Une semblable voûte très-élégante se trouve dans la chapelle de Cobern ; on voit encore, dans l'église des Jésuites de Coblentz, une voûte en plein cintre, composée d'un réseau de côtes et de lunettes.

(*g*) Presque toutes les églises de la Grèce ont la forme

de la figure 26. (Couchard, *Églises byzantines en Grèce.* Paris, 1842.

(*h*) Au moyen de voûtes en dôme réunies, on peut recouvrir même le polygone le plus irrégulier; car chaque polygone peut se décomposer en triangles, et les trois sommets de chaque triangle étant toujours situés sur une même circonférence, seront susceptibles d'être recouverts d'une voûte en dôme tronqué.

(*i*) Toutes les églises de l'ordre des Jésuites se distinguent principalement par des formes variées et grandioses. Ce sont les architectes des Jésuites qui ont le plus surhaussé les voûtes en ogive, comme le prouvent assez les églises de Cologne, Trèves, Coblentz, Münstereifel et Tournay, toutes construites vers la fin du XVIIe siècle. On a souvent reproché à ces églises d'affecter constamment la même forme, au point que chacune d'elles serait la copie des autres. Mais cette assertion est tout à fait dénuée de fondement.

(*j*) Toutes ces voûtes peuvent être variées à l'infini, en remplaçant les arcs en plein cintre par des arcs surhaussés, surbaissés, en ogive, en forme de fer à cheval, etc. Leur emploi pour couvrir les espaces rectangulaires repose sur les mêmes principes; et quoique l'arc en ogive ait présenté quelques avantages à ce sujet, cependant son emploi n'est pas d'une nécessité absolue, et on peut le remplacer par d'autres arcs si la commodité l'exige. L'auteur a vu à Paderborn une voûte en arête assez singulière: les arêtes diagonales étaient des demi-cercles formés par l'intersection de deux cylindres elliptiques; les courbes de tête étaient des demi-cercles et raccordées convenablement avec ces cylindres.

On trouve des notes précieuses sur les voûtes dans les auteurs suivants :

Ware, on vaults.—London, 1822; archœologia. Vol. XVII.

Whewel, Notes on German Churches. — London, 1842.

Willis, Remarks of gothic architecture in Italy.

Un abrégé excellent de ce dernier écrit se trouve dans le second volume de l'ouvrage intitulé :

Transactions of the institute of British architects.—London, 1843. — Une traduction allemande en a été donnée dans le journal d'architecture de Romberg, 1842, page 192.

RECHERCHES

SUR LA

SERRURERIE DES ANCIENS.[1]

Par M. ÉMY, Capitaine d'Artillerie.

M. le Bon de Guillemin et moi nous avons eu, il y a plusieurs années, l'occasion d'aider de nos conseils quelques serruriers qui voulaient fabriquer des serrures à combinaisons et des serrures à gardes mobiles. — Nous avons vu que ces mécanismes, pour atteindre le but qu'on se propose, c'est-à-dire pour procurer une certaine sûreté comme moyen de fermeture, devaient être construits avec une grande justesse et que leur établissement nécessitait souvent des calculs de combinaisons ou la solution graphique de quelques problèmes de géométrie.

M. de Guillemin, dans un voyage scientifique qu'il fit en Angleterre, remarqua que l'art du serrurier, en ce qui concerne les moyens de fermeture, y est très-perfectionné, que les principaux progrès datent surtout de la fin du siècle dernier, et que l'industrie sous ce rapport a toujours cherché à opposer, à l'habileté sans cesse croissante des voleurs, des mécanismes de plus en plus difficiles à ouvrir frauduleusement. On trouve effectivement

[1] Séance générale du 7 Juin, page 96.

dans ce pays une multitude de serrures toutes fort compliquées, bien qu'elles ne soient pas toujours très-efficaces.

En examinant un grand nombre de ces serrures, nous avons reconnu que cette partie de l'art du serrurier donne lieu à des considérations importantes sous le rapport de la sûreté que présentent ces mécanismes et de la confiance qu'on peut leur accorder; nous y avons trouvé des particularités qui ont vivement piqué notre curiosité, et nous avons pris insensiblement un grand intérêt à cette partie de la technologie usuelle.

Nous nous sommes mis alors à étudier tout ce qui avait été écrit sur cette matière qui touche de si près à nos intérêts matériels *(a)*, et nous avons examiné particulièrement ce qui avait été fait depuis la fin du siècle dernier, époque à laquelle parut en Angleterre la fameuse serrure de *Baron*, à leviers ou gardes mobiles, laquelle a fait une véritable révolution dans la serrurerie.

Nous avons cru voir dans ces diverses productions le sujet de considérations neuves et délicates qui ne manqueraient pas, si elles étaient exposées dans le but de les appliquer à nos besoins, d'intéresser vivement les fabricants de serrures en appelant leur attention sur ce qu'elles peuvent offrir de spécieux ou sur ce qui est d'une utilité réelle, et nous nous étions proposé alors de livrer à la publicité un *Traité de serrurerie moderne*, ou *des divers moyens de fermeture en usage de nos jours*. Nous voulions faire connaître tout ce qui a été imaginé comme moyen de fermeture; donner les préceptes de l'art pour mettre les ouvriers à même d'apprécier les inventions d'autrui et leurs propres conceptions, et leur faire ainsi éviter des recherches inutiles sur des questions traitées sans succès ou dont la solution n'offre aucun intérêt; enfin réunir en un corps de doctrine les règles

certaines sans lesquelles il n'y a aucune sûreté à attendre des mécanismes tels que les serrures et les cadenas, etc.

Les serrures *à gardes mobiles*, qui de l'Angleterre se répandirent bientôt en France, devaient nécessairement prendre une grande place dans ce traité. Le principe de la mobilité des gardes, si fécond en applications, était le seul propre à donner de bonnes fermetures, et quoiqu'il ne fût pas compris par tout le monde, et que ses avantages ne fussent pas encore bien appréciés, il devait évidemment détrôner l'ancienne serrurerie dite *à gardes fixes*.

Ce principe paraissait neuf; mais, en étudiant davantage le sujet qui nous occupe, nous vîmes que déjà longtemps avant Baron, la mobilité des gardes avait été employée dans la serrure égyptienne qui date de plus de 4000 ans. Baron et Bramah, qui ont imaginé chacun un système très-ingénieux de serrure à gardes mobiles, n'ont fait que régénérer le principe de la mobilité des gardes en l'appliquant à des mécanismes différents de la serrure égyptienne. Nous pensâmes alors que pour faire une œuvre aussi complète que possible et capable d'attirer l'attention du public, il fallait parler de la *serrurerie de l'Antiquité* qui, dès les premiers âges du monde, avait porté cet art à un haut degré de perfection ; nous devions donc faire précéder notre *Traité de serrurerie moderne* par un *précis historique de cet art chez les anciens*.

Un grand nombre d'auteurs parmi lesquels on trouve les noms les plus recommandables, ont déjà cherché à explorer cette matière, soit en en faisant le texte d'articles spéciaux, soit en en parlant incidemment dans quelques dissertations sur les usages des anciens ; tous ont cherché à interpréter les passages assez obscurs des auteurs grecs et latins qui ont rapport à cet art, ou à expliquer l'usage des objets antiques qu'ils ont pu rencontrer.

Parmi les savants et les philologues versés dans les langues anciennes qui ont fait quelques recherches sur cet objet, on peut citer *Saumaise* qui, en 1629 dans les *Commentaires sur Solin*, ou plutôt sur l'*Histoire naturelle de Pline*, a parlé longuement des clefs antiques; *Meursius* dont les *Miscellanea laconica* parurent en 1661; *Gaspard Sagittarius* qui, en 1672, a publié l'ouvrage intitulé *De januis veterum*; enfin *Laurent Molin*, archidiacre d'Upsal, qui en 1684 donna une grande dissertation sur les clefs des anciens : *De clavibus veterum dissertatio*.

Tous ces auteurs ont déployé une grande érudition; ils ont fait des recherches considérables pour amasser de nombreux passages tirés d'anciens écrits relatifs aux clefs ou aux serrures. Ils ont parlé en général de quelques moyens de fermeture employés dans l'antiquité, tels que les *barres*, appelées en latin *repages*, le *Balanagra* des Grecs, la *clef laconique* et la *clef dont parle Homère*; mais ils se sont bornés à des citations, à des discussions souvent fort obscures sur la forme des clefs des anciens, sans en tirer la moindre conséquence relativement aux formes des serrures elles-mêmes ou à leur efficacité à bien fermer. Manquant, sans doute, à l'époque où ils ont écrit, de matériaux suffisants, c'est-à-dire de pièces antiques pour appuyer leurs opinions, pour établir un système complet de moyens de fermeture, ils n'ont nullement cherché à expliquer par des faits quels pouvaient être les mécanismes des serrures antiques; aussi les résultats de tous ces travaux sont pour ainsi dire nuls. Ils ne donnent aucune idée positive ni même aucun éclaircissement sur ces mécanismes.

Cependant nous ne devions pas dédaigner de nous occuper d'un sujet qui, bien qu'il ait pu paraître de peu d'importance à quelques personnes, avait si fortement

fixé l'attention des érudits des derniers siècles. D'ailleurs on voit encore aujourd'hui des mécaniciens distingués, des hommes d'une grande instruction qui cherchent à perfectionner les mécanismes destinés aux fermetures ; l'Académie des sciences et d'autres sociétés savantes ont eu souvent à examiner des perfectionnements faits à des serrures.

Certainement si la dissertation de Pagano, conservateur du musée Bourbon à Naples, sur la *ligula* ou *fourchette des anciens;* si l'ouvrage du professeur Martorelli sur un *écritoire en bronze à huit pans trouvé à Herculanum*, ont été accueillis avec empressement par les antiquaires, bien que ces écrits ne traitent pas d'objets aussi importants que les serrures qui embrassent tout un art et qui se rattachent à nos intérêts les plus positifs ; nous pouvions penser qu'un travail complet et entièrement neuf sur la serrurerie des anciens, sujet qui a été à peine effleuré, offrirait quelque intérêt soit aux gens de l'art, soit aux personnes qui s'occupent de technologie ancienne et moderne.

Mais, pour faire ce travail, il fallait examiner des pièces de serrurerie antique, rapprocher les uns des autres des objets construits il y a des siècles, oxidés par le temps, brisés, dispersés, retrouvés dans des fouilles; suppléer aux parties manquantes, compléter ces objets les uns par les autres, en fixer la date d'après celle des monuments où on les a trouvés, ou d'après les monnaies anciennes et autres débris avec lesquels ils avaient été enfouis; en un mot il fallait faire un peu d'archéologie. Cette science exige de nombreuses recherches et beaucoup d'étude. Mais les antiquaires, bien qu'ils possèdent souvent une grande érudition, manquent en général de connaissances spéciales en technologie; ils ignorent les procédés mécaniques de l'art auquel se rapporte ce qui fait le sujet de leurs

investigations; aussi rencontre-t-on, dans quelques ouvrages d'archéologie très-estimés, des erreurs qu'une étude plus approfondie des arts mécaniques aurait pu faire éviter. C'est ainsi que *Caylus*, à la page 164 du tome IV de ses *Antiquités*, donne pour une *clef* une pièce qui n'est certainement pas autre chose qu'un *pène de serrure*.

Il n'est d'ailleurs peut-être aucun archéologue moderne qui se soit occupé spécialement de serrurerie ou qui ait recherché d'une manière particulière quels ont été les mécanismes de fermeture adoptés dans l'antiquité.

Toutefois il nous a paru évident qu'avec la connaissance des éléments qui ont toujours dû constituer une serrure, quelle que soit d'ailleurs la disposition des détails qui ne changent rien à un système, et surtout après avoir fait une étude approfondie des principes de cet art, il devait être facile de retrouver les serrures des anciens d'après la forme des clefs et des fragments de ces sortes de mécanismes qu'on a pu recueillir; et certes, sans faire de rapprochements entre notre travail et les œuvres immortelles de Cuvier et de Champollion, prodiges de l'esprit humain, nous pouvons dire que si, en rassemblant des ossements épars, l'illustre Cuvier a pu restaurer des espèces d'animaux perdues; que si, à force d'observations, Champollion est parvenu à lire l'écriture symbolique des anciens Egyptiens, il devait être très-facile, avec des clefs bien conservées, avec des fragments de serrures antiques, de reconstituer ces serrures elles-mêmes.

Il existe, dans les musées d'antiquités et dans les collections particulières, un très-grand nombre de clefs antiques; les serrures sont au contraire assez rares. Le motif de cette différence est facile à trouver. Une clef est généralement faite d'un morceau unique de métal ou tout au plus de deux pièces comme cela arrive pour des clefs

de fer qui ont une poignée de bronze; elle peut s'oxider, se briser même dans quelques-unes de ses parties; mais, dans la plupart des cas, on y reconnaît aisément une clef; tandis que les serrures, toujours composées d'un certain nombre de pièces assemblées entre elles par des clous, des tenons ou des rivures, ont pu être disloquées par l'effet de l'oxidation ou par celui de quelques catastrophes qui amenèrent la ruine des édifices; et les parties de ces serrures se sont trouvées dispersées ou tellement détériorées, qu'on n'a pu les réunir, ni même les reconnaître pour ce qu'elles étaient réellement. Il faut remarquer aussi que les serrures, par leur usage, sont en général plus exposées aux intempéries que ne le sont les clefs qui, presque toujours, sont conservées soigneusement dans des meubles.

On a dû cependant rencontrer beaucoup de pièces de serrures, puisque vraisemblablement il a existé à peu près autant de serrures que de clefs; mais l'usage de ces pièces vues isolément et fortement dégradées, n'étant pas facile à expliquer, soit à cause de la grande altération de leurs formes, soit à cause du peu de connaissances techniques des personnes qui les ont trouvées, on les a laissées passer inaperçues au milieu de fragments mis à la ferraille.

Quoi qu'il en soit, on a recueilli quelques serrures antiques dans des localités habitées autrefois par les Romains, mais elles sont fort rares et toujours incomplètes; ce n'est que dans les fouilles faites à Pompéia et à Herculanum qu'on en a rencontré un assez grand nombre, et encore elles sont pour la plupart tellement détériorées, encroûtées ou empâtées dans l'oxide de fer et dans des *lapilli* ou petites pierres adhérentes, qu'il est pour ainsi dire impossible, à quiconque n'a pas fait une étude par-

ticulière de cet art chez les anciens et les modernes, d'expliquer les divers mécanismes de ces serrures et d'en restaurer toutes les parties.

La connaissance complète, soit de ce que l'on fait aujourd'hui en serrurerie, soit des diverses inventions et de tout ce qui a été écrit sur cet objet, pouvait seule mettre sur la voie des anciens procédés techniques et de la composition des mécanismes qu'on employait dans l'antiquité comme moyens de fermeture. Pour des objets matériels résultant d'un art que l'on exerce encore actuellement, quoique différemment de ce que faisaient les anciens, il fallait chercher à reconstituer les serrures antiques par les données mêmes que fournissent les clefs de différentes formes et les fragments de serrures qu'on a retrouvés : et c'est précisément la marche que nous avons suivie.

La grande variété de formes de clefs pouvait faire croire qu'il existait un nombre très-considérable de variétés de serrures; mais le travail complet que nous avions fait d'abord sur les serrures en général, l'étude approfondie de la théorie des moyens de fermeture, c'est-à-dire de toutes les combinaisons dont l'art est susceptible, sans se borner à tel ou tel mécanisme en particulier, enfin l'examen de plus de 1800 clefs ou pièces de serrures antiques, et le rapprochement des clefs et des fragments de serrures auxquelles elles ont pu appartenir, nous ont permis de reconstituer les divers systèmes de serrures des anciens, et d'éclaircir parfaitement ce point d'archéologie technologique qui fait le sujet de l'ouvrage que nous nous proposons de publier.

Nous avons pu suivre les progrès et la décadence de l'art dans ses diverses phases, eu égard à la sûreté que procuraient ces mécanismes; assigner l'époque à laquelle

remontent ces systèmes; reconnaître les procédés mécaniques suivis dans la fabrication; et même, en comparant les serrures antiques aux serrures modernes, nous avons reconnu que les anciens n'ont pas senti toute l'importance du principe de leurs serrures à gardes mobiles, et qu'il était possible de faire à ces mécanismes des perfectionnements avantageux que l'industrie moderne a su appliquer à ses serrures basées elles-mêmes également sur le principe de la mobilité des gardes.

Pour justifier les conclusions de nos recherches sur la serrurerie des anciens, nous avons fait construire des serrures sur des clefs antiques de divers systèmes; ces serrures fonctionnent parfaitement et remplissent toutes les conditions qu'on doit exiger de ces mécanismes.

Dans un voyage que j'ai fait en Italie, j'ai visité avec soin les musées de Rome et de Naples. Mon attention s'est portée tout particulièrement sur la galerie du musée des *Studj* qui renferme quelques serrures trouvées à Pompeia, mais fortement altérées, et un grand nombre de clefs antiques dont plusieurs sont très-remarquables et très-bien conservées. L'examen attentif de ces objets, qui ont grossi mon recueil de dessins, m'a prouvé d'ailleurs que toutes ces pièces rentrent parfaitement dans les divers systèmes de serrures que nous avons établis.

Une belle collection de dessins, composée de près de 100 planches in-folio et que nous mettons sous les yeux du congrès, représente dans leur véritable grandeur, avec une scrupuleuse exactitude, et classées par systèmes, toutes les serrures antiques que nous avons vues, et un grand nombre de clefs, les plus belles et les plus intéressantes parmi celles que nous avons pu nous procurer en France, en Italie, et dans les duchés de Bade

et de Nassau, soit dans les musées publics, soit dans les collections particulières.

NOTE.

(*a*) Quelques auteurs ont cherché à résumer cette partie de l'art du serrurier; mais leurs livres, la plupart incomplets, ne sont plus aujourd'hui à la hauteur des perfectionnements de cet art. Ainsi Jousse, serrurier fort habile, a fait, en 1627, un traité de serrurerie, intitulé *La fidèle ouverture de l'art du serrurier*, dans lequel il détaille les opérations manuelles et les diverses espèces de serrures en usage de son temps. Cet ouvrage, assez précieux en ce qu'il est le premier qui ait paru sur cette matière, ne peut plus être d'aucune utilité pour la science: il nous montre seulement que la serrurerie proprement dite ou l'art de faire les serrures, était fort compliquée à cette époque: mais il est facile de prouver que cette complication ne procurait pas la sûreté qu'on a obtenue depuis, et que ces serrures, toutes à gardes fixes, étaient loin de donner des résultats satisfaisants.

Félibien, en 1670, et Daviler, en 1691, 1720 et 1755, dans leurs ouvrages d'architecture, parlent succinctement de l'art de la serrurerie. L'Académie des sciences publia, en 1761, la description des arts et métiers, et en particulier l'*Art du serrurier*, par Duhamel du Monceau; c'est le seul ouvrage un peu complet qui ait traité cette matière.

La serrurerie proprement dite, ou la manière de faire toutes les espèces de serrures, et qui forme le chapitre cinquième de l'*Art du Serrurier*, est due au célèbre Réaumur. Mais cette description de l'art du serrurier est en grande partie extraite de Jousse et de quelques auteurs qui, dans divers écrits, ont parlé incidemment de la serrurerie. En 1781, Bottermann, dans son *Supplément à l'art du serrurier*, décrit un grand nombre de serrures à combinaisons et autres; mais il s'est évidemment abusé sur le mérite de ces serrures, et n'a pas même entrevu le vice radical qu'elles présentent et qui permet de les ouvrir frauduleusement avec assez de facilité.

Plus tard, en 1790, parut l'*Encyclopédie méthodique*, qui prit pour l'article *serrurerie* précisément mot pour mot ce qu'avaient dit Réaumur et Duhamel du Monceau, dans la description des arts et métiers.

En 1827, M. le comte de Grandpré, et en 1829, M. Hoyau, ont fait de petits traités de serrurerie qui, très-bons en eux-mêmes et pouvant servir très-utilement à répandre la connaissance de cet art, ne peuvent être considérés ni comme l'histoire de l'art, puisqu'ils ne donnent rien sur la serrurerie des anciens, ni comme l'exposé exact de sa situation actuelle, puisqu'ils n'ont pas mentionné les perfectionnements les plus importants des temps modernes.

On trouve dans le *Dictionnaire technologique*, au mot *serrure*, ainsi que dans plusieurs autres ouvrages et notamment dans les *Bulletins de la Société d'encouragement*, des descriptions de serrures et de quelques pièces de serrurerie; mais ces matériaux épars sont presque toujours ignorés des ouvriers qui lisent peu et qui ne savent pas où aller les prendre.

D'ailleurs, la plupart des découvertes que l'on publie aujourd'hui ne sont, il faut bien le reconnaître, que des reproductions plus ou moins altérées d'inventions anciennes déjà condamnées par l'expérience.

Il a paru en 1832, à Dijon, un petit ouvrage intitulé *Le parfait serrurier*, sans nom d'auteur; mais il suffit d'en lire quelques pages pour voir qu'il est resté au-dessous de ce que son titre semble promettre.

Ainsi nous sommes encore actuellement privés d'un bon traité spécial des *moyens de fermeture*, partie intéressante de l'art de la serrurerie en général, et qui n'a été jusqu'à présent exposée que par Réaumur, dont le travail, relatif seulement aux serrures à gardes fixes, est insuffisant pour l'ouvrier qui veut être à hauteur des connaissances et des perfectionnements de sa profession.

Observation essentielle. — Il s'est glissé, dans la rédaction du procès-verbal de la séance générale du 7 Juin, une erreur qu'il

importe de rectifier ; au lieu du passage contenu dans les lignes 12, 13, 14 et 15 de la page 96, et commençant par les mots *il a reconnu*, il faut mettre :

« Il a reconstitué les divers systèmes de serrures en usage dans l'antiquité et a reconnu, entre autres faits remarquables, que les serrures *à gardes mobiles*, imaginées depuis la fin du siècle dernier et si vantées sous le rapport de la sûreté qu'elles procurent, ne sont que la reproduction du principe sur lequel est basée la construction de la serrure des anciens Egyptiens. »

Metz, Typographie de DEMBOUR et GANGEL.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A AUTUN,

LES 20, 21 ET 22 AOUT 1846,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Séance du 20 *août.*

OUVERTURE DE LA SESSION.

D'après les décisions prises antérieurement par le conseil de la Société française, d'accord avec la Société éduenne, une circulaire avait été adressée par les soins de la commission préparatoire formée à Autun, pour annoncer la réunion et inviter les archéologues à s'y rendre (1).

En conséquence, le 20 aout, à midi précis, l'ouverture de la session a eu lieu à l'Hôtel-de-ville d'Autun.

Etaient présents MM. DE CAUMONT, directeur de la Société; Cte. DE MÉRODE, Ministre-d'Etat, inspecteur divisionnaire de la Société française; LAUREAU DE THORY, président de la Société éduenne; GRACHET, Sous-Préfet d'Autun; REY, membre de la Société d'Autun et de la Société française; D'ESPIARD, id.; NIÈPCE, id., président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-

(1) La commission préparatoire était composée de MM. de CAUMONT, GRACHET, REY, D'ESPIARD, DEVOUCOUX, J. DE FONTENAY et Cte. DE MANDELOT.

sur-Saône ; DE FONTENAY, membre du conseil de la Société française ; JOVET, membre de la Société française ; DE NOIRON, id., id. ; ABORD, id. ; PEQUEGNOT, id., id. ; DE MONARD, id., id. ; H. DE MONARD, id., id. ; BULLIOT, id., id. ; H. D'ESPIARD, id., id. ; DESPLACES DE CHARMASSE, id., id. ; TOURANGIN, id. ; Cte. D'ESTERNO, membre du conseil-général de Saône-et-Loire, de la commission administrative du Congrès central d'agriculture ; TAVEAU, membre de la Société éduenne ; GODARD, membre de la Société française, professeur d'archéologie à Langres ; RABUTEAU, membre de la Société éduenne; DE BOISRENAUD, membre de la Société française, à Moulins ; CHANDELUX, id., à Autun ; ROCHET, id. ; DE SURIGNY, id., à Mâcon ; CAZET, secrétaire de la Société archéologique de Châlons-sur-Saône ; PERNOT, membre de la Société éduenne; DEVOUCOUX, membre de l'Institut des provinces, à Autun ; LAUREAU, membre du conseil-général de Saône et-Loire ; DE LAPLANCHE, membre du conseil-général de la Nièvre ; Cte. DE MANDELOT, d'Autun ; BERTHAUT, supérieur du grand séminaire, id. ; LANDRIOT, supérieur du petit séminaire, id. ; SCHNEIDER, député d'Autun ; Bo. DE ROMEUF ; Cte. DE MACMAHON ; DE S. CHAMPEAUX, de Saône-et-Loire ; CANAT, de Châlons-sur-Saône ; Cte. DE VESVROTTE, de Dijon ; Vte. DE CUSSY, inspecteur divisionnaire de la Société française, à Paris ; ROBERT, de Bourbon-Lancy ; ROSSIGNOL, archiviste de Bourgogne, à Dijon ; JAUBERT, de Moulins-Engillebert.

M. de Caumont, directeur, appelle au bureau M. Laureau de Thory, président de la Société éduenne et membre du Conseil de la Société française ; M. le Cte. de Mérode, ministre d'Etat, inspecteur divisionnaire de la Société ; M. le sous-préfet d'Autun ; M. le Bo. Joseph de Fontenay, membre du Conseil de la Société française.

M. l'abbé Devoucoux, secrétaire perpétuel de la Société éduenne, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont prononce ensuite un discours dans lequel il expose le but des travaux de la Société française pour la conservation des monuments. L'intérêt qui s'attache à l'étude des antiquités d'une des plus célèbres villes de la Gaule lui paraît devoir donner une grande importance aux séances générales qu'il vient diriger. La présence de M. le comte de Mérode, le zèle éclairé de M. le président de la Société éduenne, le concours bienveillant des magistrats de la ville et de Mgr. l'évêque d'Autun, ont été signalés par M. de Caumont comme d'heureux présages d'un résultat utile pour l'avancement des études archéologiques et la conservation des monuments du pays Eduen.

En terminant, M. de Caumont annonce qu'une somme de 500 fr. a été mise par le Conseil à la disposition de la réunion pour être employée pendant cette session.

M. Laureau de Thory prend la parole pour témoigner combien la ville d'Autun est honorée de la présence du savant directeur de la Société française, et tout ce qu'elle attend de son concours pour l'étude des nombreux monuments de la ville.

ENQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE.

M. de Caumont pose les questions du programme et commence l'enquête archéologique.

Sur la première question concernant les monuments celtiques, M. Devoucoux signale un certain nombre de menhirs, de dolmens, d'allées couvertes et de pierres branlantes existant, soit dans l'intérieur, soit près des

limites du département de Saône-et-Loire. Le menhir d'Auxy et ceux de Boyer et de Nobles ont paru les plus importants. M. Canat donne quelques détails sur ces derniers monuments.

M. Devoucoux a fait observer que la pierre d'Uchon est regardée par plusieurs géologues comme un phénomène de la nature; mais que les traditions locales autorisent l'usage dans lequel sont les archéologues de classer cette pierre au nombre des monuments dits celtiques. Il est certain que les anciens ont attribué une importance religieuse d'autant plus grande à certaines pierres, qu'elles présentaient des caractères phénoménaux plus extraordinaires. On peut citer à cet égard le n°. 242 du Manuel d'archéologie de M. Müller, le grand ouvrage de King et le Cours d'antiquités de M. de Caumont (1er. volume).

M. le comte d'Esterno a recommandé l'étude du tertre que l'on voit dans une île de l'étang dit de *Parpana*.

M. Nièpce a donné d'intéressants détails sur la montagne et le château de La Motte, près de Châlons-sur-Saône : on y a trouvé des débris celtiques.

On a parlé aussi de la Motte de Choux, près de Mesvres, et d'une médaille gauloise recueillie près de là.

Plusieurs enceintes antiques ont été indiquées, mais on n'a pu affirmer avec certitude quelle est leur origine.

M. de Caumont a fait observer qu'il fallait donner la plus grande attention aux antiquités indécises. Des antiquaires anglais affirment avoir trouvé des verroteries, divers objets et des poteries incontestablement gauloises. Les archéologues français n'ont pas encore étudié avec soin tous les objets qui peuvent être d'origine celtique : ils ont souvent attribué à l'ère celtique des objets de

l'époque gallo-romaine; il est temps de soumettre tous ces faits à un nouvel et sérieux examen.

M. de Fontenay a dit que M. Rossignol, de Dijon, affirmait posséder un vase celtique.

ERE GALLO-ROMAINE.

Lecture a été faite ensuite par M. de Fontenay, d'un mémoire sur l'état de l'art, dans l'antiquité romaine, à Autun, et dans le pays dont cette ville était la cité principale.

L'opinion plusieurs fois répétée que la ville avait compté jusqu'à 40,000 étudiants, a été signalée comme une exagération à laquelle ne se prête point le texte de Tacite.

Les détails donnés par M. de Fontenay sur l'industrie des Eduens, ont offert un intérêt marqué.

M. Canat a parlé des traces d'un vaste établissement métallurgique, situé sur Grange-en-Châlonnais, et nommé dans le pays la ville de Barbactan.

Un monument avec inscription relative à un chef d'établissement métallurgique de la ville de Lyon, a été trouvé naguère dans cette ville.

M. d'Esterno signale l'existence, dans la commune de la Celle, près Autun, d'un établissement du genre des précédents. M. Desplaces de Charmasse, qui a visité les lieux, affirme que l'exploitation dont il s'agit, remonte à une époque fort ancienne.

M. Devoucoux fait observer que la commune de Verrières-sous-Glesne porte, dans les titres du Xe. siècle, le nom de *Vitriariæ*.

M. Pequegnot, exposant des faits d'où il résulterait

que le parc de l'abbaye de St.-Jean renfermait des restes importants d'édifices enfouis, a témoigné le désir qu'on y exécutât des recherches. M. d'Espiard a dit que la profondeur considérable de la couche des terres élevées sur le sol primitif, rend les fouilles du parc fort coûteuses et fort difficiles.

On a ensuite entendu avec un vif intérêt la lecture faite par M. Laureau de Thory, de l'analyse de ses travaux sur les voies romaines aboutissant à Autun.

L'exposé de M. Laureau de Thory, accompagné d'observations propres à rectifier quelques passages de l'illustre géographe d'Anville, se trouve joint à une carte détaillée, où les voies sont indiquées avec la plus grande précision.

Après cette lecture, M. Laureau de Thory a enregistré plusieurs renseignements qu'il avait sollicités, et que lui ont fournis MM. Godard, de Langres, Canat, de Châlons, et de Surigny, de Mâcon. M. Pequegnot a rendu compte des observations qu'ils a faites relativement à la voie de Mâcon à Autun.

M. de Caumont ayant demandé s'il ne restait aucun souvenir de colonnes milliaires. Les membres de la Société Eduenne ont répondu qu'on n'en connaissait aucune dans le pays.

La disparition complète de ces monuments sur un sol traversé par tant de voies romaines, a paru surprenante et devoir être consignée au procès-verbal.

M. le directeur de la Société française a montré l'importance qu'il y aurait à noter toutes les découvertes d'antiquités faites sur les bords des voies romaines ou dans les lieux voisins et à dresser une carte *gallo-romaine* du pays.

Un travail de ce genre qu'il a eu occasion de faire, et

qu'il présente aux membres réunis en séance, est une preuve irrécusable de tout ce que l'on pourrait obtenir de précieux résultats au moyen de recherches persévérantes.

La butte de Nuzilley, près de Sassenay, celle de Chamilly, de Rome-Château, de Rême, de Châtillon, des Croix-de-Santenay, ont été signalées comme des retranchements d'origine romaine, à la tête desquelles il faut placer les terrassements du Mont-Beuvray et les enceintes de Suin, de Dun, du Mont-St.-Vincent et du Mont-Dardon, près Uxeau. Les renseignements très-précis, envoyés par M. Aulas, curé d'Uxeau, montrent que ce dernier retranchement se composait d'un fossé décrivant une ligne ovale de 390 mètres; au centre il existe un tertre. Le Mont-Dardon est fort élevé.

M. Bulliot a demandé qu'on fît une mention spéciale de l'enceinte de Glenne, de sa forme identique à celle de Beuvray et des médailles qu'on y a trouvées.

M. de Fontenay, en résumant les recherches de M. Lavirotte sur le lieu probable de la bataille dans laquelle César défit les Suisses, a donné de nouvelles affirmations sur l'ancienneté des traditions de la contrée et sur de nouveaux faits propres à les confirmer. La Société enregistre ces observations.

M. de Caumont ayant demandé des renseignements sur les *villæ* du pays Eduen, dont l'existence a été signalée, on a parlé des ruines de la *villa* découverte à Montmin.

M. Devoucoux a dit que plusieurs églises du diocèse d'Autun ont été élevées sur d'antiques constructions qui paraissent avoir appartenu à des *villæ*.

M. Canat a donné des détails du plus grand intérêt sur la riche *villa*, dont il découvre chaque jour les traces dans sa propriété de Préty, près Tournus. Il a indiqué

l'existence de 19 *tumuli* placés sur deux alignements. Il saisit l'occasion qui se présente d'attester qu'en cet endroit, les alluvions fournies par la Saône depuis la période romaine, ont de 4 à 5 pieds de hauteur.

M. de Caumont insiste pour demander qu'on lève, avec le plus grand soin, le plan des maisons de campagne gallo-romaines.

M. d'Esterno ajoute aux renseignements déjà donnés ceux qui servent à constater les ruines importantes du Buisson, dans sa propriété de Vauthiot, près Montelhon.

Sur la demande de M. le Directeur de la Société française, M. Devoucoux lit une note sur la source d'eau chaude, à Autun, dont Eumène fait mention dans ses panégyriques. Cette source n'est plus reconnaissable. Cependant le nom de Fontaine-Chaude, donné par une suite d'anciens titres, à un ruisseau coulant à l'ouest d'Autun, puis d'un autre lieu nommé les Etuves, paraît devoir être consigné comme un renseignement important.

Il est fait, après cela, mention de l'établissement thermal de Bourbon et de celui de St.-Honoré. Ils portent la trace de la grandeur avec laquelle les Romains disposaient et décoraient les constructions destinées à d'importants usages.

M. de Fontenay lit une note sur le grand aqueduc qui conduisait, à Autun, les eaux des montagnes qui dominent cette ville. Les travaux, dont cette note est le résumé, sont dus aux investigations de M. Desplaces de Martigny.

M. de Caumont s'étonne que les fragments de statues et d'ornementation architecturale, trouvés à Autun, ne présentent point, en général, la perfection remarquée dans d'autres villes moins importantes. Il pense qu'il

faut en attribuer la cause à la qualité des matériaux propres au pays.

M. Laureau de Thory signale des monuments qui attestent que la perfection des sculptures fut atteinte, là où les matériaux mieux choisis permettaient un travail plus fini.

M. de Caumont recommande la conservation et la description exacte des colonnes, dont de nombreux fragments se voient encore à Autun. Il signale l'importance de ces fragments et demande qu'ils soient tous mesurés.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire-général,

L'abbé DEVOUCOUX.

VISITE DES MONUMENTS D'AUTUN

(20 Août).

Ont été réunis :

MM. DE CAUMONT, directeur de la Société française ; Cte. DE MÉRODE, Ministre d'Etat, inspecteur divisionnaire de la Société ; GRACHET, sous-préfet par intérim ; LAUREAU DE THORY, président de la Société Eduenne ; D'ESPIARD, vice-président ; NIEPCE, président de la Société historique de Châlons ; DE SURIGNY, de l'Académie de Mâcon ; GODARD, professeur au séminaire de Langres ; TOURANGIN, CAZET, DE FONTENAY, CANAT, ROCHET, PEQUEGNOT, DESPLACES DE CHARMASSE, ABORD, RABUTEAU, BULLIOT, JOVET, H. D'ESPIARD, DEVOUCOUX.

L'objet de la réunion était la visite des monuments situés à l'orient de la ville.

La ruine, dite le temple d'Apollon, située dans l'intérieur de la ville et sur la propriété de M. Desplaces de Martigny, a fixé d'abord l'attention de la Société. On a constaté l'existence de l'appareil carré et des lits de briques, tels qu'ils se trouvent dans les monuments de Trèves et les arènes de Bordeaux. Suivant la judicieuse remarque de M. de Caumont, cette indication peut servir à fixer l'un des termes au-delà desquels ne s'élève pas la date probable du monument, c'est-à-dire le IIIe. siècle de notre ère. La configuration du terrain et les observations faites anciennement persuadent que la partie nord de l'édifice, auquel appartenait cette muraille, était circulaire.

On a remarqué, au midi, des arrachements qui démontrent l'existence d'un mur tombant d'équerre sur la muraille, objet de l'examen de la Société.

Une rue, qui partait du centre du théâtre antique, venait affleurer ce monument. Des fouilles faites à deux reprises dans l'enclos du petit séminaire en prouvant, soit l'existence de cette rue, soit celle d'un aqueduc antique, suivant la même direction, ont été signalées à la Société.

Le vaste édifice, auquel appartenait cette muraille, se trouvait à l'angle de la rue précitée et de la grande rue partant de la porte de Rome et aboutissant à la porte d'Arroux.

Le pavé de cette voie qui partageait la cité en deux parties à peu près égales, est visible encore sur plusieurs points. La Société a visité les restes les plus importants, placés à l'angle de la rue St.-Antoine. La disposition des magnifiques blocs de granit, dont ce pavé se com-

pose, témoigne du luxe déployé dans les constructions impériales de la cité d'Augustodunum. MM. de Fontenay

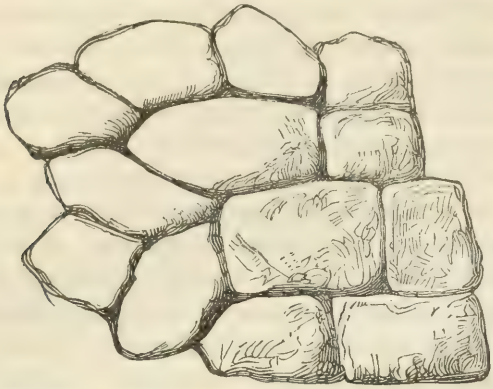

et Bulliot ont rappelé qu'on avait trouvé sous quelques-uns de ces blocs des statues annonçant la date du haut empire. La grande rue de Rome a donc été au moins restaurée à une époque qui paraît être celle de l'empereur Constance Chlore et de son fils Constantin, deux des principaux bienfaiteurs d'Augustodunum.

Un aqueduc, qui se dirigeait du castrum au théâtre, a été trouvé dans l'enclos du grand séminaire; il traversait cette rue, vers l'emplacement de la porte de l'édifice précité.

En quittant ces beaux restes d'antiquité, la Société a suivi l'enceinte de la ville moderne, construite avec les débris des anciennes murailles et des anciens édifices. Dans cette muraille, dont la date est le XVIe. siècle, on remarque l'intention évidente d'imiter le parement antique des constructions romaines.

Une notable différence d'appareil et de construction,

dans la partie méridionale d'un grand bastion, a donné l'occasion de rappeler et les stériles attaques du maréchal d'Aumont et la courageuse défense des habitants d'Autun, pendant les guerres de la Ligue. Il a été facile d'observer que la brèche faite à la muraille par le maréchal avait été remplie avec les restes de la grande voie antique et des édifices voisins.

C'est à quelques pas au-delà de ce bastion et sur la partie méridionale des antiques murailles de la cité que l'on voit quelques débris de Canivaux et de larges pierres calcaires attestant la place de l'antique porte de Rome, la même, selon toute apparence, que signale le célèbre orateur Eumène, lorsqu'il rappelle à Constantin cette enceinte et les tours qui paraissaient presser la porte, afin de mieux embrasser le prince Auguste qui venait répandre ses faveurs sur la cité. *Portas ipsius urbis intrasti! quæ te habitu illo in sinu reducto, et procurrentibus utrinque turribus, amplexu quodam videbantur accipere.*

Les larmes répandues par Constantin sur les malheurs de l'une des plus grandes et des plus belles cités des Gaules, sont un fait honorable pour le premier empereur chrétien et pour la cité d'Autun, qu'il est permis de citer devant une Société savante qui a pour but la conservation de tous les nobles souvenirs. *Il est grand en effet pour un prince*, comme le dit Eumène, *de visiter ceux de ses sujets qui sont heureux, mais il est plus grand encore de visiter ceux qu'opprime l'infortune. Boni principis est libenter suos videre felices; sed melioris est invisere etiam laborantes.*

En quittant la porte de Rome, la Société a visité les restes de deux voûtes construites en moëllon, regardées

long-temps comme les débris d'un aqueduc double. M.

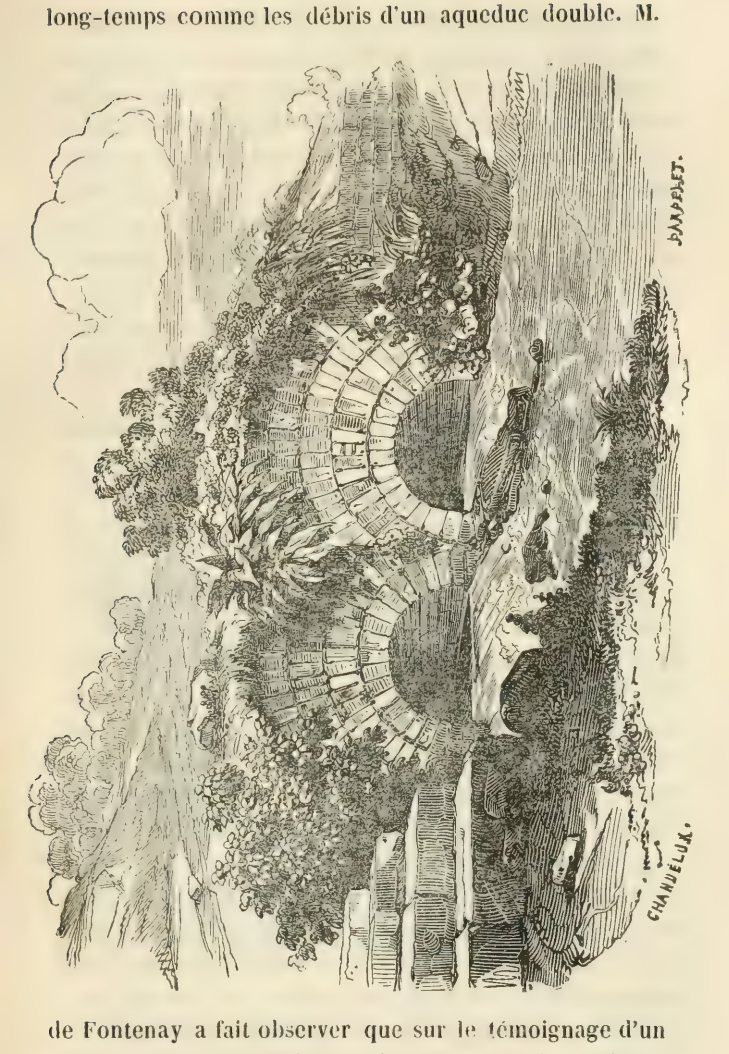

de Fontenay a fait observer que sur le témoignage d'un des propriétaires du champ où se trouvent les voûtes ,

leur longueur ne s'étend pas au-delà de 60 pieds, ce qui ferait supposer qu'elles servaient de pont pour l'écoulement des eaux qui descendent de la montagne. Ces voûtes sont précisément sur la direction de la grande voie qui bifurque près de là pour tendre soit à Cabillonum, par la vallée d'Auxy, soit à Tournus et à Mâcon, en passant près de la pierre de Couhard et en gravissant la montagne où elle est encore parfaitement conservée.

Les membres de la Société ont dirigé leurs pas vers le polyandre antique, dit le Champ-des-Urnes, et auquel conduit la rue des *Manes*.

Le monument, dit la pierre de Couhard, se compose d'une base carrée, surmontée d'une pyramide. La disposition des ruines et les indications des anciens ne permettent guère de douter que cette base carrée ne s'élevât à une hauteur assez considérable, environ 20 à 22 pieds.

M. Desplaces de Martigny avait cru remarquer dans la construction de la pyramide de Couhard, une suite de pyramides superposées. MM. Canat et de Surigny avaient fait aussi la même observation, au moins dans une partie du monument. La solution de cette question est encore un objet de litige. Mais il reste prouvé que la base du monument était garnie d'un revêtement en grand appareil de grès, et la partie haute d'un revêtement en appareil de pierre de Tonnerre.

Un vœu a été formé par la Société française, pour que ce curieux monument qui fut visité jadis par François Ier, accompagné de Budée et de Chasseneux, soit préservé des dégradations auxquelles il est en butte. On a déjà déterminé les limites de la propriété publique, il serait urgent de la défendre par une palissade.

La rampe décrite par une route que l'on a lieu de croire antique conduit aux murailles de la cité d'Augustodunum.

L'appareil construit en petits cubes de grès, posés par lits, dans la direction horizontale, a fixé l'attention de la Société. On a remarqué le soin avec lequel les joints de l'appareil avaient été garnis d'un mortier très-fin, placé à l'aide d'un instrument destiné à assurer la symétrie des lignes et l'égalité de l'épaisseur de la couche.

Plusieurs égouts traversant la muraille ont été remarqués ensuite.

Le bel appareil de l'aqueduc, dit de la Maladière, a

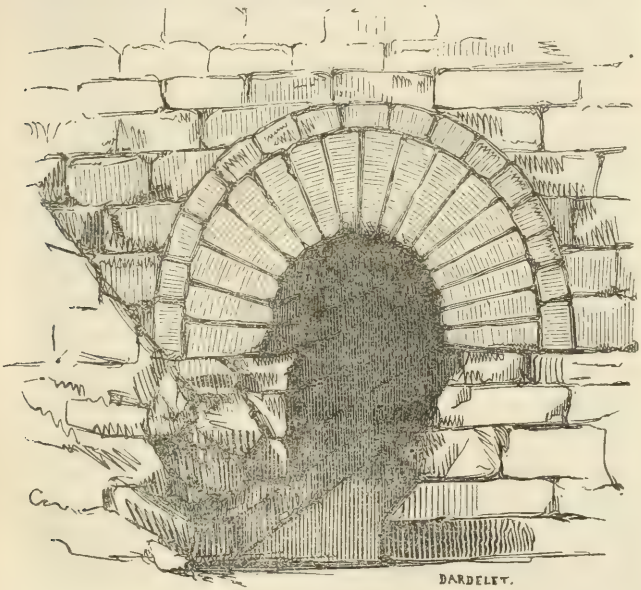

été examiné : sa hauteur sous clef est de 1m. 80 c., sa largeur de 89 centimètres.

Un autre égout a fait l'objet des observations, puis on s'est rendu au théâtre antique.

La forme du théâtre est encore parfaitement visible. Ce monument, le plus vaste de ce genre que l'on connaisse, n'a d'émule pour ses dimensions que le théâtre de Mégalopolis.

Un travail de M. Chenavard a établi le rapport du théâtre d'Autun avec celui des principaux théâtres antiques connus.

Le fait de la découverte de deux médailles de *Vespasien* dans deux parties du monument, dans la masse même des constructions, a paru du plus grand intérêt, pour fixer l'époque probable de la construction de ce vaste édifice.

M. d'Espiard a signalé les beaux restes de chapiteaux, trouvés sur la ligne des constructions parallèles à la scène. Une colonne en marbre a été trouvée au centre et à la partie supérieure de l'hémicycle. Elle existe encore. On a recueilli des fragments de corniches et de corbeaux qui peuvent aider à reconnaître le caractère spécial de la décoration du monument, construit, comme les murs d'Autun, d'une masse énorme de moellons, revêtue dans les portions extérieures, d'un petit appareil de cubes de grès. Le grand appareil ne se trouve que près des lieux où existaient des portes, et dans les lignes des architraves et des entablements. Il existe sur les extrémités de l'hémicycle placées vis-à-vis de la scène une suite d'absides revêtues en petit appareil : M. de Caumont a fait observer que des niches semblables se voient près de l'amphithéâtre de Saintes.

On a visité ensuite l'emplacement de l'amphithéâtre dont la vaste dimension et la forme ovale est encore parfaite-

ment reconnaissable. L'étude de ce monument a été l'objet de fouilles du plus grand intérêt dans les dernières années, et il a été possible de déterminer les axes et les courbes principales.

Séance du 21 *août* 1846.

Présidence de M. le comte DE MÉRODE.

La Société française pour la conservation des monuments historiques a tenu sa troisième séance à l'Hôtel-de-Ville d'Autun le 21 août 1846. Etaient présents MM. DE CAUMONT, Comte DE MÉRODE, REY, GRACHET, LAUREAU DE THORY, D'ESPIARD, NIÈPCE, DE BOISRENAUD, DEVOUCOUX, Vte. DE CUSSY, GODARD, ROCHETTE, DE CHAMPEAUX, DE CHARMASSE, Cte. DE VESVROTTE, DE SURIGNY, CANAT, DE FONTENAY DE NOIRON, LANDRIOT, CAZET, RABUTEAU, ABORD, BULLIOT, H. D'ESPIARD, PEQUEGNOT, et plusieurs autres membres.

M. le comte de Mérode est invité à présider la séance. MM. de Caumont, de Cussy, d'Espiard, L. Niepce, siégeaient au bureau. M. l'abbé Pequegnot remplit les fonctions de secrétaire. Les membres de la Société sont invités à continuer leurs communications sur l'époque gallo-romaine.

M. l'abbé Rochet lit une notice sur la célébrité, l'emplacement, la destruction et la reconstruction des *Ecoles Méniennes ;* M. Devoucoux, sur les *Pagi et les Vici* du pays Eduen. Sur la demande de M. de Caumont, ces deux articles très-instructifs seront conservés dans les archives de la Société Eduenne, pour être publiés par cette Compagnie.

Moyen-âge. — On passe au moyen-âge, M. de Caumont demande si l'on connaît dans le pays quelques églises antérieures au Xe. siècle. M. Devoucoux pense que l'on peut considérer comme telle l'abside de l'église St.-Pierre St.-Andoche, ancienne paroisse d'Autun. Il désigne, comme appartenant au XIe. siècle, l'église de Tournus et les églises de Curgy, Bragny-en-Charollais et Collonge-la-Madeleine. Il observe ensuite que le commencement du XIIe. siècle ou époque de transition, a vu s'élever la cathédrale d'Autun, une partie de celle de Châlons, la collégiale de Beaune, l'abbatiale de Cluny et les églises de Paray, Issy-l'Evêque, Semur-en-Brionnais, St.-Julien-de-Cray, Varennes-l'Arconce et Vauban.

D'après ces indications qui ne peuvent encore être complétées, M. de Caumont exhorte la Société Eduenne à dresser par siècles la statistique des églises du diocèse. Il appelle ensuite l'attention de l'assemblée sur cette question : « Sous quelles influences traditionnelles les « églises de St.-Bénigne, de Dijon et de Cluny avaient-« elles été construites ? »

M. Devoucoux pense : 1°. que la vue des monuments romains d'Autun a influé sur la décoration de la cathédrale, de la collégiale de Beaune, et du superbe portail encore debout en avant de l'ancienne abbatiale de Cluny; 2°. que les églises abbatiales de Dijon et de Cluny ont été construites sous une triple influence, espagnole, lombarde et liégeoise, St.-Guillaume de Dijon étant né en Italie, Leydrade, archevêque de Lyon, en Espagne, et les deux architectes de Cluny, Zélon et Alger, à Liége. Honorius, d'Autun, paraît avoir résumé dans ses ouvrages ces diverses influences traditionnelles.

M. de Surigny exprime le vœu que l'on recherche dans

tout le diocèse quelles sont les églises que l'on peut considérer comme étant de la filiation de la cathédrale d'Autun, et des abbatiales de Tournus, Cluny et Citeaux. M. Canat présente quelques données sur cette question. Il cite comme ayant été formées sur le type de Tournus, les églises de Farges, de Mancey et de Chapaize; il remarque ensuite que dans le Châlonnais les églises ont généralement l'abside plate et quatre gros piliers soutenant le clocher. M. Devoucoux fait observer que les Cisterciens terminaient leurs églises en carré, comme on le voit dans celles du Miroir et du Val-St.-Benoit. L'assemblée est unanime à reconnaître combien il serait utile de donner suite à ces intéressantes observations dans la statistique des églises du diocèse.

M. de Caumont demande ensuite 1°. s'il y a dans le pays des fanaux de cimetière; M. Devoucoux dit qu'il n'en connaît plus, celui de Cluny, le seul qui existât dans ces derniers temps, venant d'être détruit; 2°. s'il existe dans le pays des peintures à fresque antérieures au XIIIe. siècle. M. Canat décrit celles de la crypte de Tournus et d'une chapelle de l'église de St.-Désert, M. de Surigny celles du vieux St.-Vincent de Mâcon; ces diverses fresques seront publiées plus tard. M. Canat mentionne aussi les imitations grossières de marbre qu'il a vues aux piliers de l'église de Tournus avant leur restauration, puis le pavé en mosaïque et le zodiaque du chœur de la même église. M. Devoucoux, rappelant qu'un zodiaque ornait aussi le chœur de la cathédrale, cite les fresques de la remarquable église d'Anzy-le-Duc.

M. Rabuteau signale une cloche du XIVe. ou XVe. siècle qu'il a vue à Chiéde, hameau de Pressy-sous-Dondin. Il croit que celle d'Uchon est plus ancienne. M. Rabuteau

a fait cette observation pour détruire la date de 1108, faussement attribuée à cette cloche par l'Annuaire du département. M. Devoucoux mentionne un tissu d'argent orné de perles, conservé à la cathédrale sous le nom *d'Etole de St.-Léger*, puis les tombeaux d'Anost et de Lucenay. M. Canat mentionne les nombreuses tombes de l'abbatiale de Tournus, dépourvues d'inscriptions jusqu'au XIVe. siècle. Celles des chevaliers sont ornées d'une épée et d'un vaste écu souvent triangulaire ; au XIVe. siècle apparaissent les inscriptions et plus tard les figures. Le même fait se remarque dans l'ancienne église des Bénédictines de Lanchard, peu éloignée de Tournus ; on voit aussi à Tournus sept tombes d'une forme ronde avec inscription autour et écu au milieu.

M. l'abbé Godard lit ensuite deux notices : l'une sur une magnifique tombe dont l'empreinte est déposée par lui dans les archives de la Société, l'autre sur la fondation de l'antique église de St.-Jeôme ou des Trois-Jumeaux, et sur les liens de fraternité qui l'unissaient à Autun : ces deux mémoires seront publiés *dans le Bulletin monumental de la Société française*. M. Devoucoux rappelle à ce sujet que l'on a découvert récemment près de St.-Symphorien d'Autun les ruines d'une très-ancienne basilique des Trois-Jumeaux, avec cette inscription *Iliomarus* ; que dans cette église était la confrérie de St.-Antoine de Givres, transférée plus tard dans l'église paroissiale, et existant encore ; que dans le cimetière voisin on a trouvé une grande quantité de fers de bâton, ce qui indiquerait qu'on enterrait les confrères avec leur bâton, marque distinctive peut-être de cette confrérie.

M. l'abbé Landriot lit une note contre l'interprétation donnée par M. Amédée Thierry à un texte de Diodore

de Sicile concernant la fondation d'Alise. Il lit une autre note sur la pierre branlante d'Uchon. Ces notes seront imprimées.

Pour répondre à une question de M. de Caumont sur les publications projetées par la Société Eduenne, M. de Fontenay dépose la note suivante :

Les ouvrages que la Société Eduenne se propose de publier aussitôt que ses ressources le lui permettront, sont :

1°. Un recueil contenant l'historique des travaux de cette Société et de la commission des antiquités d'Autun ; une addition à la numismatique des Eduens ; la description de quelques sceaux curieux et la suite des fragments d'histoire métallique.

2°. Une histoire de la célèbre abbaye de St.-Martin d'Autun.

3°. Un recueil de chartes inédites concernant cette abbaye.

4°. Une traduction des panégyriques d'Eumène.

5°. Une traduction du poëme latin de Ladone, sur les antiquités d'Autun avec le texte en regard.

6°. Une collection des médailles rares et inédites trouvées à Autun.

7°. Le catalogue du médailler de la ville d'Autun.

8°. Un recueil des nombreux bas-reliefs gallo-romains trouvés dans les polyandres d'Autun.

9°. Un travail sur les voies romaines qui sillonnaient le territoire des Eduens.

10°. Une grande variété de jetons, propre à inspirer le goût de l'étude de cette partie de la numismatique, trop négligée jusqu'à ce jour.

La Société Eduenne vient d'éditer avec luxe une histoire de l'antique cité d'Autun écrite en 1660, à laquelle

ont été ajoutées de nombreuses gravures sur bois et des notes considérables.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

F. PEQUEGNOT, curé de Rully.

Seconde séance du 21 août.

VISITE DU MUSÉE ET DES MONUMENTS D'AUTUN.

Présidence de M. le Vte. DE CUSSY. M. DE SURIGNY, rapporteur.

Musée de l'Hôtel-de-Ville. — Il a été dit des musées comme des bibliothèques, que rien n'était attristant comme ces cimetières de la pensée. Si quelque chose cependant pouvait nous consoler en contemplant tant de fragments de monuments qui ne sont plus, ce serait de penser qu'une seule ville comme Autun aurait encore le sein assez fécond pour donner à qui sait l'ouvrir des trésors aussi remarquables, après les dépouillements qu'elle a subis depuis des siècles. La Société Eduenne est jeune, et déjà elle demande à l'administration de lui donner un local plus vaste, autrement il lui faudrait s'arrêter dans ses fouilles de peur d'en faire sortir des morceaux que l'on ne pourrait abriter. Je ne sache rien, en effet, de plus pénible pour un archéologue que de voir périr ce qu'il a mis au jour. Notre vœu pour l'appropriation d'un local convenable sera, je n'en doute pas, couronné de succès; permettez-moi, Messieurs, d'en émettre un autre, c'est d'y trouver, pour aider l'intelligence et la mémoire, un catalogue raisonné indiquant la provenance des divers objets et leur destination probable; de ces catalogues que ne dédaignent

pas de dresser les plus savants hommes, et comme Visconti les savait faire.

Le savant directeur de la Société française a bien voulu m'inviter à signaler les monuments qui m'avaient le plus frappé, c'est qu'apparemment il a voulu qu'un étranger, impressionné par la première vue et nécessairement en courant, vous fit comme une préface au bon livre que vous êtes si capables de composer.

Ce qui frappe dès que l'on aborde tous ces monuments gallo-romains, c'est cette rudesse, cette sévérité d'aspect que M. de Caumont a si justement attribuée à la qualité de la pierre employée; en effet, parmi les quarante cippes sépulcraux qui se présentent de front dans le musée d'Autun, et ceux aussi nombreux de M. Jovet : un seul dans cette dernière collection est en calcaire, celui de

Getulius; il vient du champ des Urnes. Tous les autres sont

en grès ou en granit, matière on ne peut plus rebelle au ciseau. Cependant, cet obstacle de la part de la pierre ne suffirait pas, selon moi, pour expliquer ces grands yeux ouverts, ces traits, si peu romains, qui font ressembler ces grandes figures à des apparitions et que je serais tenté d'attribuer au caractère résistant sauvage que l'on ne serait point embarrassé de retrouver encore dans vos montagnes; car il n'est guère possible d'admettre autre chose que des artistes indigènes dans ces tailleurs d'images populaires.

Je rangerai dans cette sculpture le bas-relief qui est placé à l'entrée et qui paraît venir d'un arc de triomphe, mais je ferai une heureuse exception pour le petit bas-relief donné par M. Bulliot, représentant deux personnages avec des cornes d'abondance et des patères à la main, probablement accomplissant un sacrifice champêtre, morceau plein de finesse et de sentiment. Il va sans dire que je ne compte point parmi les sculptures topiques ces deux beaux torses en marbre blanc dont l'un, le mieux conservé, est sorti du sol autunois, et l'autre vous a été envoyé de Bourbon; sans vouloir refuser une admiration bien méritée au premier, je me sens, je l'avoue, attiré par la grâce, la finesse de modèle que j'aperçois dans le second à travers les dégradations que les eaux thermales lui ont fait subir. Vous n'avez pas refusé votre suffrage à la Vénus de Milo, pour les coups de pioche qu'elle a soufferts; je vous demanderai la même grâce pour les altérations sulfureuses de cette charmante figure de jeune homme. Il me faudra encore enregistrer un autel octogone en granit, qu'au premier abord ses profils feraient croire du moyen-âge roman, mais que ses écossades aux angles et ses guirlandes supportées

par des têtes de génies assignent à l'antiquité. Un fragment d'un immense bassin en marbre blanc, une tête de panthère d'un grand style, de beaux fragments d'architecture, entr'autres l'angle d'une immense corniche trouvée derrière l'hôpital, d'un ciseau ferme et qui ne sait point se dissimuler comme il appartient à la grande sculpture d'ornementation, corniche qui suppose un édifice digne de la Rome des Gaules. Un chapiteau roman d'un galbe assez fréquent dans nos contrées a paru remarquable et neuf à M. de Caumont; il offre aux quatre angles des feuilles au dos arrondi en-dehors et renflées en quelque sorte dont la pointe forme volute en-dedans et les queues s'enroulent en s'entrelaçant au-dessus de l'astragale.

Arrivons à la belle mosaïque des canards, malheureusement bien mutilée et sœur de celle des colombes au petit séminaire, et passons immédiatement à la série des inscriptions.

L'inscription grecque d'Apollon attire d'abord nos regards : je n'ai pas besoin de nommer la précieuse inscription grecque trouvée à St.-Pierre-l'Etrier, objet de l'attention du monde savant, et d'une excellente dissertation, de la part de M. l'abbé Pitra. Il serait à désirer, dans l'intérêt de la science et surtout du dogme catholique qu'elle intéresse plus particulièrement, qu'un moule en fût tiré avec toutes les précautions et tout le respect convenable, et que des exemplaires en fussent envoyés dans les grands centres d'instruction. Ce village de St.-Pierre-l'Etrier est riche en productions antiques; l'inscription *dis manibus Iliomarus* en provient aussi, ainsi que la tombe qui se voit à la sous-préfecture et qui faisait partie de son cime-

tière, payen dans le principe, puis du moyen-âge et enfin moderne, car ces trois sortes de tombes s'y voient superposées.

Nous mentionnerons encore la grande inscription d'un *Sévir Augustal*, indiquant l'existence à Autun d'un temple d'Auguste; malheureusement on n'a aucun souvenir de l'endroit où ce cippe a été trouvé : c'est ce cippe dont parle dom Martenne et qui était entouré de quatre colonnes supportant une coupole peinte, perte éminemment regrettable.

Il ne faut point passer sous silence un fragment des plus intéressants, mais malheureusement bien incomplet ; c'est celui d'un itinéraire où on lit ces mots :

AVTESSIODVRO
VI SIDVO AB MPX
AVTESSIODVRO
II INTABANVM-AB MPXX
AVTESSIODVRO
SIC
ODOVNA
INTARANV
XY INTAR (1).

Lorsque nous aurons admiré les huit fragments si délicats de la renaissance qui proviennent de l'église collégiale de Notre-Dame-aux-Terraux, et deux autres sculptures sur bois du XVIe. siècle, nous pourrons nous rendre avec la Société tout entière au musée de feu M. Jovet dont le frère nous a si bien fait les honneurs.

Musée Jovet. Ce qui frappe dès l'entrée, c'est la magni-

(1) Nous ne pouvons que faire des vœux ardents pour que de nouvelles fouilles viennent compléter ce document géographique.

fique collection de tronçons de colonnes qui en forment l'avenue. En voici les diamètres : 75 cent. 90 , deux ou trois tronçons épanelés 85 cent. ; un en brèche, 56 cent. ; un fût cannelé en marbre blanc à large crystallisation , 75 ; un autre id. , 50 ; un fût en cipollin, 30; un autre en marbre des Pyrénées, 30; une brèche violette, 40; un poudingue, 25; plusieurs autres que je passe sous silence, et enfin des chapiteaux en marbre blanc à grain fin, semblable au marbre d'Italie. Il est bon de noter soigneusement la différence qui existe quant à la nature des marbres entre les fûts des colonnes et les chapiteaux. Si le fait qui se fait remarquer à Autun était constant, il ferait justice de cette dénomination de marbre de Paros donnée à tous les marbres à grande cassure. Comment supposer, en effet, que les Romains eussent fait venir à grands frais des marbres grecs pour les fûts de leurs colonnes, en réservant pour le chapiteau, pour la partie la plus précieuse et la plus travaillée le marbre d'Italie qui leur eût coûté moins cher. Ne serait-ce pas que presque tous les marbres dits de Paros sont des Pyrénées. Je prie M. de Caumont de poser cette question à Lyon, où la collection des marbres antiques est si abondante.

Les nombreux tronçons de colonne que nous avons mesurés dans notre excursion, ont presque tous de 75 à 70 cent. de diamètre, les moindres 40. M. de Caumont a prié la Société Eduenne de continuer le travail et de prendre des mesures rigoureuses pour arriver à la reconstruction, s'il est possible, de l'Autun antique.

Un objet rare a été l'objet de vos regards dans l'inspection faite chez M. Jovet: je veux parler d'une grille antique trouvée dans un hypocauste et assez bien con-

servée : un accouplement de deux bases de colonnes en calcaire, de deux grosseurs différentes, disposition difficile à expliquer.

Une margelle de puits de 75 cent. de carré et de 54 pour l'ouverture ronde intérieure; deux tombes dont une avec son couvercle, et enfin un fragment de marbre noir antique qui passe pour le couvercle de la tombe de Brunehaut.

Nous avons hâte d'entrer dans l'intérieur du musée de M. Jovet pour y admirer la magnifique mosaïque du Bellérophon, de 10 à 11 mètres de carré ; l'aspect de ce vaste pavé si bien restauré par M. Jovet avec des cubes antiques trouvés dans la localité, est saisissant, et ce n'est qu'avec respect et avec une sensation douloureuse, comme l'a si bien fait observer M. de Caumont, que l'on n'ose marcher sur ce beau pavé. Si la voix des amis que vous avez si bien accueillis dans votre ville avait quelque poids dans la balance de l'opinion publique, nous dirions tous d'une voix que la ville d'Autun doit acquérir ce monument, cette belle page que nous appellerions son extrait de baptême.

Il ne faut pas, Messieurs, que la contemplation d'une si belle œuvre nous empêche de jeter un coup-d'œil à la dérobée sur un charmant petit fragment de statuette posé dans l'embrasure d'une fenêtre, à côté d'un morceau de vase en albâtre oriental, non plus que sur la suite on ne peut plus intéressante d'antéfixes très-variés dont un porte le nom d'ELVILVS.

Bien à regret la Société a quitté le musée Jovet pour reprendre sa course archéologique du côté de la porte St.-André ; la voie antique qui la précède a été l'objet de remarques particulières : on a été

frappé de la différence sensible de niveau entre la base de la porte et les restes de la chaussée romaine, à une distance assez rapprochée à l'intérieur de la ville; cette différence de niveau nécessitait une pente rapide à la sortie de la porte. Quelques membres ont pensé que c'était un moyen de défense. L'édicule qui flanque le côté droit de cette porte et dont on fit une chapelle dans le moyen-âge, après un examen minutieux, a paru avoir été un logement construit par les Romains pour servir aux soldats; un semblable logement existait de l'autre côté. Le mur en grand appareil qui continue la porte et sépare l'abside de la portion dont on fit plus tard la nef de la petite chapelle, indique bien une construction postérieure pour cette abside et cette nef, mais la solidité du mortier et la régularité de l'appareil, ont paru l'indice d'une construction très-ancienne.

La vue de la porte St.-André avait merveilleusement préparé la Société à une admiration plus méritée pour celle d'Arroux; nous y sommes arrivés par la voie romaine se terminant à la porte en pente rapide comme à St.-André; seulement les débris de cette voie en grands blocs de granit, conservant leur ancien niveau, ont offert à M. Canat l'occasion d'y observer des trottoirs et le frottement des roues contre leurs bords à une hauteur constamment égale. Personne n'a été tenté de refaire de la porte d'Arroux une description si souvent répétée; seulement, M. de Cussy, s'appuyant sur l'exemple de Pompeï, a paru mettre en doute le percement des coulisses dans lesquelles manœuvrait la herse au moyen-âge. Plusieurs membres sont montés sur le monument et ont constaté de près le percement postérieur à la construction au moyen d'un

outil à larges dents. M. Canat a fait observer que les côtés seuls de la face intérieure au-dessous des arcades avaient été dressés, parce que les côtés seuls étaient nécessaires au passage de la herse, et que dans une construction primitive le parement entier eût été sur le même plan. Cette observation et l'indice de la place des gonds des ventaux antiques a paru décisive.
Une mesure de 9 cent. a été constatée à toutes les tailles produites par la hache romaine, dans les parties intérieures où la marque de l'outil n'avait point été dissimulée. Cette mesure pourra peut-être venir accessoirement dans les discussions sur l'ascia des Romains.

Le monument appelé le temple de Janus a réclamé ensuite l'attention de la Société, sans rien préjuger sur sa destination véritable; il a paru constant à tous qu'il faisait partie d'un ensemble de constructions et qu'il était lui-même une espèce de *cella*. Les trous régulièrement espacés autour de l'édifice ont paru être les marques d'un plancher recouvert par un toit dont la prise se trouve indiquée par d'autres trous placés un peu plus haut.

Les restes de l'église de St.-Pierre St.-Andoche, voisins de l'abbaye, nous ont offert ensuite un soubassement antique, ainsi qu'une tour en petit appareil avec une chaîne de briques qui plus tard fut convertie en abside et surmontée d'un couronnement roman, à l'époque du XIIe. siècle. Mais ce qui a paru d'un haut intérêt à la Société, c'est la ruine romaine, *appelée tour de Minerve*. L'étude nous en a été facilitée par la bienveillance de Mme. la Supérieure des Dames du St.-Sacrement. La tour de Minerve, venait selon toute apparence se relier aux murailles de la ville et flanquer de ce côté la porte où aboutissait la voie

de Toulon-sur-Arroux. Elle est construite en petit appareil roman fort soigné, présente deux étages séparés par un cordon peu saillant et formé des mêmes morceaux que le revêtement du mur. Les morceaux de l'étage inférieur sont un peu plus gros que ceux de l'étage supérieur. A l'intérieur de celui-ci et à la partie la plus haute, occupée maintenant par un grenier, nous avons constaté l'existence d'un cintre énorme à deux rangs de claveaux embrassant presque tout l'espace d'un mur à l'autre, sur un espace de près de 6 m.; cette vaste ouverture donnait sans doute accès à la tour de ce côté, soit sur les murailles de la ville, soit dans un bâtiment contigu et situé sur ces mêmes murs. Quoi qu'il en soit, tous ont été frappés de la grandeur de ce monument.

L'examen de la tour a été terminé par celui d'une crypte qui y a été construite au XIe. siècle et dont la voûte est en retrait sur les piliers qui la supportent, comme cela se remarque à St.-Front de Périgueux. Après avoir, avant de quitter l'abbaye de St.-Andoche, admiré dans les cuisines un énorme chapiteau roman à feuilles d'acanthe rudimentaires supportant la voûte, la Société est rentrée pour reprendre dans le local ordinaire le cours de ses séances.

3e. *Séance du* 21 *août.*

Présidence de M. le Cte. DE MÉRODE.

La Société entre en séance à 3 heures et demie à l'Hôtel-de-Ville. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal

de la séance du matin, on entend la note suivante sur l'abbaye de *St.-Martin d'Autun.*

Cette église, fondée vers 592 par la reine Bruhenilde, était située sur l'emplacement d'un temple antique, dont l'évêque de Tours avait renversé l'idole (1). L'abbaye, destinée à recevoir 300 moines, fut construite avec une solidité digne de l'époque romaine. Une tradition du monastère assurait que la fondatrice avait utilisé dans l'église une partie de l'ancien temple; ce qui rendrait cette tradition probable, c'est que les deux murs latéraux et celui de l'entrée, supposés antiques, étaient construits en blocs de 5 pieds sur toutes faces, posés sans ciment, comme à la porte d'Arroux. On assure qu'ils étaient liés par des crampons de fer, mais peut-être a-t-on été induit en erreur à la vue des petites cavités que les Romains creusaient dans les gros matériaux pour faciliter l'emploi des pinces. L'abside et le presbytère avaient été évidemment ajoutés, mais la similitude des matériaux indiquait une communauté d'origine. Seulement, ceux de l'abside avaient été soumis à une taille nouvelle, car des pierres d'anciennes bases égarées dans la construction, et diverses particularités dénotaient leur destination primitive. Sous Charles-le-Chauve, d'importantes restaurations furent faites à St.-Martin, dévasté par les Sarrasins, et rendent encore plus difficile la tâche de fixer la date de cette partie de l'église.

D'après les indications fournies par la vie de saint Hugon, et le témoignage des ingénieurs du roi qui visi-

(1) St.-Martin consacra l'autel aux SS. apôtres, Pierre et Paul, qui furent toujours honorés dans l'abbaye. On pense même que, d'après son habitude, il consacra ce qui restait du temple.

tèrent l'abbaye avant sa reconstruction, on est sûr que l'église de St.-Martin était conforme au plan des basiliques constantiniennes, et enrichie de tout le luxe des marbres, des mosaïques et des dorures.

Le rectangle de la basilique était divisé en trois nefs par deux rangs de colonnes de marbre, provenant des édifices païens et terminés par trois absides voûtées en cul-de-four et enrichies de mosaïques (1), correspondant aux divisions de la nef, large de 54 pieds. L'arc triomphal où la décoration romano-bysantine déployait toute sa richesse, était supporté par deux colonnes de marbre qui excitèrent l'admiration des ingénieurs en 1675.

Dédiée à Notre-Dame, une crypte s'étendait sous une partie de l'édifice, rappelant *la confession* où étaient recueillis les restes des martyrs; Brunehilde était loin de penser alors que les lambeaux de son corps viendraient sitôt peupler ce séjour de la persécution. Le chœur était pavé de mosaïques, et la nef, de marbres conservés jusqu'à nos jours. L'abbé Lebeuf, venu à Autun en 1724, vit encore à St.-Martin les restes de ces mosaïques que saint Didier avait fait imiter dans son église d'Auxerre. L'autel élevé par l'évêque de Tours, lors de son passage, fut adossé à l'extrémité du chœur, contre le mur oriental, et cet usage basé sur une tradition bysantine très-ancienne, pourrait faire supposer avec beaucoup de vraisemblance, qu'il fut long-temps unique. Il était *petit, fort bas*, se rapprochant ainsi des autels antiques, et peu commode pour le saint *Sacrifice de la Messe :* une pierre jaspée en formait le devant. Tels sont

(1) Vita S. Hugonis. Notes manuscrites sur l'abbaye. Histoire d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf.

les détails qu'en ont laissé des personnes qui se rappelaient l'avoir vu au XVIIe. siecle.

Rien n'indique que l'édifice ait été voûté. Un seul passage de la vie de saint Hugon dit que la reine « *ecclesiam decoravit trabibus abietinis formosis* (1). » Faut-il appliquer cette expression à la charpente ou aux longues poutres ornées des plafonds? Conformément à une disposition très-fréquente dans les basiliques bysantines, on voit à Rome plusieurs églises dont la charpente est visible à l'intérieur, plus ou moins décorée, et cette pratique toute primitive se trouve merveilleusement conservée à l'église des SS. Nérée et Achillée. Mais d'un autre côté, la vie de saint Léger nous apprend que saint Syagrius fit faire à St-Nazaire des plafonds dorés, et l'on ne peut guère douter qu'il n'ait fait observer la même décoration à St.-Martin. Prudence, parlant de l'église de St.-Paul hors des murs, bâtie par Constantin, agrandie par Théodose et embellie par Honorius, emploie le mot *trabibus* dans le sens de *lambris*, et fournit un argument de plus en faveur du dernier système (2).

Comme dans un grand nombre des monuments romano-bysantins de l'Italie, la plupart des ornements de la basilique de Brunehilde provenaient des édifices païens, et cette facilité de se procurer des marbres ne fut pas sans effet général sur la richesse de l'art dans cette période. Les colonnes de St.-Martin, surmontées de

(1) Emériс David (histoire de la peinture) s'est mépris sur ce passage, en attribuant à saint Hugon les décorations intérieures de Brunehilde.

(2) L'usage de dorer et de peindre les plafonds était alors général. Hildebert, en élevant St. Germain-des-Prés, en fit dorer les plafonds; l'église s'appela même dans la suite St.-Germain-le-Doré.

chapiteaux, étaient au nombre de quarante-quatre, en 1675. D'après l'abbé Germain (1), elles étaient peu régulières et avaient été assemblées de différents lieux, particularité qu'on retrouve dans plusieurs édifices très-riches de cette phase, et notamment au baptistère de St.-Vital de Ravenne, et à St.-Paul de Rome. Ces colonnes de cypolin, brèche brune ou grise, marbre jaspé ou granulé étaient généralement unies et avaient 0,55 ou 0,58 de diamètre et une grande hauteur. Quelques-unes de marbre blanc avec bases et chapiteaux de même matière, étaient cannelées et avaient 0,82 de diamètre. Plusieurs, avec ces deux accessoires, offraient une hauteur égale à neuf fois leur diamètre. Les chapiteaux exclusivement *Corinthiens* étaient ordinairement sans rapports avec les fûts, ainsi que les bases, et ces marbres écornés, mutilés, indiquaient, au XVIIe. siècle, les différentes secousses qu'avait essuyées l'abbaye. L'intérieur du monastère renfermait une grande quantité de ces débris si peu appréciés que lors de sa reconstruction (au siècle dernier), on s'en servit pour faire un maître-autel magnifique (2).

(1) Ouvrage manuscrit sur Autun.

(2) On voyait, dans l'intérieur de la maison, une foule de fûts, de bases, de chapiteaux en pièces, dont plusieurs d'un travail exquis. Le mur de clôture était plein de débris de marbre de Sicile et d'Italie. Après la démolition de l'église, plusieurs furent emmenés à Paris, au musée. Ces marbres étaient de même nature que ceux de la petite église de St.-Racho, construite vers la même époque, et indiquaient une communauté d'origine. Sous les deux églises et aux alentours, on trouvait un grand nombre de ces tombeaux de grès, en forme d'auge, si fréquents au polyandre de St. Pierre-l'Estrier; plusieurs fois on les trouva en creusant des fosses et on y ensevelit les moines. Avant la démolition de la crypte de St.-Martin, trois de ces tombeaux d'une grandeur démesurée,

Quoique le faire romano-bysantin ne fût pas toujours scrupuleux sur l'emploi uniforme des matériaux, il est difficile de croire qu'un tel désaccord fût l'ouvrage de Brunehilde. Ce manque d'harmonie dut être le résultat des dévastations que subit l'abbaye, surtout au passage des Sarrazins et dans une lutte entre des seigneurs, qui renouvela les mêmes dégats, après la restauration par Badilon, sous Charles le-Chauve. On tâcha alors de réparer le plus promptement et le plus solidement possible, et la question d'art préoccupa moins vivement.

Les brisures observées par l'abbé Germain étaient dues sans doute aux soldats de Coligny; car on sait qu'il mutilèrent tout dans l'église, et la difficulté de se procurer alors des pièces intactes força à conserver ce déplorable état.

L'église de St.-Martin renfermait le tombeau de la reine Brunehilde. Il est décrit, du reste, dans le voyage de dom Martenne et dom Durand ; il en existe plusieurs dessins à la bibliothèque royale et dans quelques ouvrages d'art ou d'archéologie. Les débris de ce monument sont conservés au musée Jovet.

4e. Séance.

VŒUX ET VOTES DE FONDS.

Le 21 août 1846, à 7 heures et demie du soir, la Société française est entrée de nouveau en séance à l'Hôtel-de-Ville.

et placés l'un au bout de l'autre, faisaient partie du mur occidental. Ces tombeaux qu'on croyait n'avoir jamais été ouverts, n'étaient enfoncés en terre que de leur épaisseur et au niveau du sol de la crypte. Dans tous les autres lieux du monastère, au cloître, à la cuisine, au réfectoire, on en trouvait de même, ce qui pourrait les faire supposer antérieurs à la fondation.

Président M. D'ESPIARD, assisté de MM. GRACHET, sous-préfet d'Autun; LAUREAU DE THORY, président de la Société éduenne; DE CAUMONT, directeur; M. Marcel CANAT, secrétaire.

Présents : MM. Cte. DE MÉRODE, Vte. DE CUSSY, DE SURIGNY, BULLIOT, DEVOUCOUX, CHANDELUX, ROCHET, DE CHARMASSE, DE NOIRON, DE VESVROTTE, Henri D'ESPIARD, JAUBERT, ROBERT, ABORD.

M. de Caumont rappelle à l'assemblée le but de la réunion, qui est de discuter les vœux qu'elle devra formuler dans l'intérêt de l'archéologie en général, et principalement dans l'intérêt de la propagation des sciences historiques et archéologiques dans le pays dont Autun est le centre.

M. Chandelux exprime le vœu que l'on mette à exécution le projet de création d'un établissement près des ruines de l'amphithéâtre, et que l'on termine le bâtiment commencé pour y loger un gardien, et y créer un abri, où l'on puisse réunir les objets d'antiquité que possède la Société éduenne, de manière à fonder ainsi un musée lapidaire.

M. de Caumont fait judicieusement observer que la première condition d'un établissement de ce genre est d'être central et à la portée de tous les visiteurs, et que le lieu désigné n'offre pas cet avantage.

Après une intéressante discussion, l'assemblée, considérant que l'importance archéologique du pays d'Autun exige un établissement vaste et utilement approprié, dans lequel seront réunis tous les fragments d'antiquité déjà découverts et ceux que les fouilles feront découvrir à l'avenir; considérant, en outre, que le bâtiment renfermant la collection connue sous le nom de *musée*

Jovet, outre qu'elle réunit toutes les conditions désirables, offrirait encore l'avantage de conserver, dans un lieu public, la magnifique mosaïque romaine dite de Bellérophon, dont la vente projetée pourrait compromettre la conservation, émet le vœu unanime que cette collection soit achetée pour servir de noyau au musée dont ne peut plus se passer une ville si riche en souvenirs.

On demande qu'il soit pris des mesures pour que la pyramide de Couhard, soit mise à l'abri de la destruction qui la menace. Ce monument devra-t-il être entouré d'une palissade ou d'un mur ? L'assemblée, conformément à l'avis de M. de Fontenay, juge que cette mesure prise avant l'entier déblaiement des bases de l'édifice, offrirait des inconvénients; en conséquence et sans rien préjuger, elle émet le vœu que la Société éduenne s'occupe de nouveau de l'examen de cette grave question.

Sur la proposition de M. de Caumont, l'assemblée émet le vœu que des recherches actives soient faites dans les campagnes, pour constater avec soin tous les points où ont été trouvés des vestiges d'antiquité de tous les âges; une carte du pays sera destinée à recevoir des indications exactes fixant les lieux des découvertes, et deviendra un jour la base d'une statistique archéologique du pays éduen.

Sur la proposition de M. le comte de Mérode, l'assemblée émet le vœu que, dans les écoles publiques, surtout celles dont les élèves doivent avoir un jour une influence quelconque sur le sort et la conservation des monuments anciens, comme les écoles des ponts-et-chaussées, normales et les séminaires, il soit créé un enseignement spécial ayant l'archéologie pour objet, et que, dans les écoles spéciales de dessin, on se

serve de modèles empruntés aux formes architecturales usitées dans tous les temps, et particulièrement pendant la période du moyen-âge.

M. de Caumont demande qu'il soit statué sur l'emploi le plus utile de 500 fr. accordés par la Societé française. Plusieurs propositions ont été faites à ce sujet; et l'assemblée décide, sur la demande de M. Devoucoux, que 50 fr. seront employés à remplacer les chapiteaux de l'antique église d'Auxy par d'autres exactement copiés sur ceux que la foudre a endommagés, et dont il reste des fragments suffisants pour assurer à ce travail toute autorité archéologique. Le reste de la somme sera employé aux travaux suivants, d'après l'ordre désigné par leur importance : *fouilles à la villa du Buisson*, dans un lieu appartenant à M. le Cte. d'Esterno; *recherches sur le plateau de Beuvray ;* explorations *de tumulus.* Ces travaux ont paru offrir à la Société toutes les chances désirables de réussite.

M. de Caumont demande s'il existe des lieux dans les environs d'Autun où l'on puisse placer, d'une manière authentique, quelque fait important d'histoire, dont on rappellerait le souvenir par l'érection d'une borne historique. L'inscription gravée sur cette borne, mentionnerait l'événement, et en transmettrait le souvenir aux siècles futurs. Un événement d'une moindre importance pourrait être rappelé, seulement par une plaque commémorative, si l'on trouvait dans le lieu même un mur sur lequel on pût l'appliquer. Cette question long-temps débattue n'amène pas de solution, et l'assemblée décide qu'elle sera reprise à l'assemblée du lendemain.

La séance est levée.

CANAT,
Secrétaire.

Séance du 22 août, 7 heures du matin.

Présidence de M. le Cte de Mérode.

La séance est ouverte à 7 heures et demie, sous la présidence de M. le Cte. de Mérode. Parmi les membres de la Société française qui siègent au bureau et assistent à la séance, on remarque MM. de Caumont, d'Espiard, Laureau de Thory, Devoucoux, Vte. de Cussy, et Godard, secrétaire; Desplaces de Charmasse, de Vesvrotte, de Boisrenauld, Jaubert, Robert, de Fontenay, Chandelux, Abord, Rabuteau, Dinet, Rochet, Pequegnot, de Surigny, Canat, Cazet, et d'Espiard fils.

M. l'abbé Pequegnot, secrétaire d'une séance précédente, donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. de Caumont demande quelles sont les localités qui possèdent des vitraux peints; on signale des verrières de ce genre, mais postérieures au XIIIe. siècle, en différentes églises, notamment à Cordesse et Collonge-la-Magdeleine.

Relativement à l'imagerie, M. Devoucoux dit que le pays éduen a été principalement enrichi par l'art bysantin et par le XVe. siècle. A l'église St.-Martin, on voyait un Christ de l'époque bysantine; deux statues du château de Montjeu, qui représentent la géométrie et l'astronomie, ne remontent pas au-delà du XVIe. siècle.

Châteaux. — Il existe d'anciens châteaux dont les restes peuvent fixer l'attention. M. Abord désigne ceux d'Epinac et de Chazeu-sur-l'Arroux. Les Rolin et les Bussy-Rabutin ont laissé dans celui-ci l'empreinte de deux époques. Un pont-levis est conservé; le donjon a été détruit. Le château de Morelet présente encore à l'artiste sa tour carrée, des fossés, des murailles, une porte bien

décorée et une inscription sur marbre, avec le millésime 1596. M. D'Espiard incline à croire qu'il fut bâti sur des ruines romaines, parce qu'on y a trouvé beaucoup de médailles.

M. Devoucoux indique, à Autun, le château-fort des Ducs qui servait de prison d'état. Le vieux château de Semur-en-Brionnais, a gardé deux tours et quelques murailles. A Berzé-le-Chatel, près Cluny, on rencontre également un château intéressant, dont M. Chandelux offre de charmants dessins.

M. Robert a remarqué que ces monuments à Bourbon-Lancy et Vitry-sur-Loire, ont la forme d'un carré long; ils sont flanqués de tours rondes ou carrées, et entourés de fossés que l'on passait sur un pont-levis défendu par deux tours rapprochées. M. Canat décrit le château de Brancion; il se pose sur un mamelon escarpé de toutes parts; car du côté de la montagne, le seul que la nature n'ait pas fait abrupte, on a creusé dans le roc un fossé.

M. de Caumont demande si l'on connaît des maisons du XIIe. siècle. A Tournus et à Cluny, M. Canat en cite plusieurs; en général, elles sont hautes de deux étages et ornées de pilastres; les fenêtres s'amortissent en cintres soit isolés, soit géminés ou divisés par une colonne en guise de trumeau. Malheureusement, les propriétaires les rasent ou les défigurent; celles qui embellissaient Autun, ont, sans exception, subi cette condamnation.

M. le Directeur de la Société française s'informe des actes de vandalisme à flétrir. On a beaucoup badigeonné, beaucoup détruit. Mg^r. l'évêque d'Autun a fait enlever la dartre odieuse de lait de chaux qui souillait la cathédrale.

En fait de meubles, M. l'abbé Rabuteau signale un ancien calice et sa patène du plus haut intérêt, ils portent des figures sur émail. Dans l'intérieur de la pa-

tène, on lit une inscription ainsi concue : *Ego. sum. Alpha. et. O. principium. et finis.* Ce serait dommage d'oublier ce monument dans la sacristie de Laisy. Un autre calice à peu près de même époque et non moins intéressant se fait aussi remarquer dans l'église de Curgy. Ces deux curieux objets pourront être publiés plus tard. Un fer à hostie paraît à M. Devoucoux un ouvrage du XIII. siècle.

M. de Caumont demande que des dessins de deux calices qui viennent d'être cités et de leurs patènes, soient envoyés à la Société française.

Liturgie. — La parole est à M. Devoucoux, sur les monuments de l'ancienne liturgie d'Autun. Une lettre de St.-Euphrone, évêque d'Autun au Ve. siècle, renfermée dans le tome IV du *Gallia christiana*; un manuscrit de l'an 850, copie de deux lettres écrites à Autun, au milieu du VIe. siècle, par saint Germain, abbé de St.-Symphorien d'Autun, depuis évêque de Paris, ouvrage unique sans lequel on n'aurait point si parfaitement les détails des cérémonies de la messe gallicane; un sacramentaire grégorien certainement du IXe. siècle, œuvre d'Alerim, manuscrit précieux décrit dans le *voyage littéraire* de dom Martenne et dom Durand, qui en ont reproduit les peintures tout-à-fait instructives; un processionnal du XIIe. siècle, époque où le plain-chant avait encore sa pureté native, plusieurs morceaux notés plus anciens des IXe., Xe. siècles; un martyrologe du IXe. siècle; des fragments de Missels des IXe., Xe. siècles, ainsi que des Evangéliaires, Homiliaires, Lectionnaires, Collectaires et autres documents manuscrits de la même époque, et qui se suivent sans interruption jusqu'à nos jours avec les Missels, Bréviaires, Rituels, Psautiers, Processionnaux, Antiphonaires, Légendaires, Martyrologes, Cérémoniaux;

tous ces monuments, si nombreux et si variés, sont passés en revue et déposent, en faveur de l'antiquité, des rits propres à l'illustre église d'Autun.

M. Godard présente quelques réflexions sur le mouvement des études archéologiques vers la liturgie, et les regarde comme un progrès.

M. de Caumont, au nom de l'assemblée, donne à M. Devoucoux les éloges que méritent son zèle et son érudition.

M. Devoucoux continue à faire l'énumération des pièces concernant la liturgie éduenne; il parle de l'inscription grecque du IIIe. siècle, trouvée, en 1837, à Autun, dont le monde savant a retenti, et qui contient une profession de foi catholique très-remarquable, sous le symbole ΙΧΘΥΣ. M. Devoucoux montre que la tradition du *poisson* s'est toujours conservée à Autun. On le trouve dans les lettres ornées de plusieurs de ses manuscrits, comme sur les sculptures du moyen-âge et la plupart des tableaux anciens de la scène. Il présente, comme preuve, des *fac-simile* qu'il a pris lui-même sur les trois principaux monuments de la liturgie gallicane, écrits au VIIe. siècle, à Autun, et conservés à la riche bibliothèque du Vatican.

Ce sont le *Missale gothicum*, le *Missale Francorum* et le *Missale gallicanum vetus*; c'est-à-dire le Missel, le Pontifical et le Rituel qui, réunis au cérémonial de saint Germain, cité plus haut, et dont un fac-simile a été également mis sous les yeux de la Société, formaient la liturgie éduenne au temps de saint Léger. Toutes ces communications sont reçues avec le plus vif intérêt. M. Devoucoux est prié par M. de Caumont d'en faire l'objet d'un mémoire pour le Bulletin de la Société française et de l'accompagner des fac-simile des principaux manuscrits.

M. Godard, sur l'invitation qui lui en est faite, expose

l'ensemble de l'enseignement archéologique qu'il a adopté dans les cours qu'il professe à Langres.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

GODARD, *secrétaire.*

VISITE DE LA CATHÉDRALE.

Présidence de M. l'abbé DEVOUCOUX.

A midi, la Société s'est transportée à la cathédrale qu'elle a examinée dans le plus grand détail, sous la conduite de M. l'abbé Devoucoux, qui a, pendant près de deux heures, expliqué les sculptures qui décorent ce bel édifice: les judicieuses interprétations des sculptures

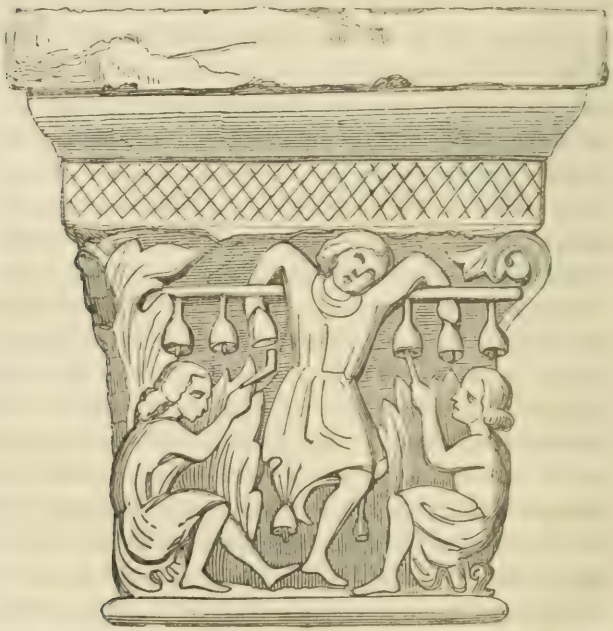

des chapiteaux ont captivé constamment l'attention de la

Compagnie. La Société est ensuite montée sur les échafaudages pour visiter les voûtes et les reconstructions habilement faites par M. Dupasquier, de Lyon ; puis elle a visité les dépendances de l'église et a été reçue au Palais épiscopal par Mgr. l'évêque, qui devait présider la séance de clôture.

Séance publique de clôture.

Présidence de Mgr. l'Evêque d'Autun.

La séance est ouverte à 3 heures à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle du musée des tableaux, sous la présidence de Mgr. l'évêque d'Autun ; un grand nombre de dames et d'auditeurs choisis occupent les banquettes disposées autour de la salle. MM. le Cte. de Mérode, Laureau de Thory, le Vte. de Cussy, de Caumont, le Cte. d'Esterno, siègent au bureau.

La lecture des procès verbaux des deux séances du matin, est faite par M. l'abbé Devoucoux et M. Godard.

M. de Surigny prend ensuite la parole et présente d'intéressantes considérations sur les collections d'antiquités de la ville ; d'autres communications sont faites à l'assemblée par M. Devoucoux.

Après ces différentes lectures, Mgr. prend la parole, et dans une éloquente et touchante improvisation, témoigne de sa sympathie pour les travaux de la Société française.

Il remercie au nom de tous le savant Directeur de la Société et ses collègues d'être venus s'associer aux travaux archéologiques de la ville d'Autun. Ce concours flatteur ne peut que stimuler le zèle pour les bonnes études. Ces rapports établis entre des hommes faits pour

comprendre et s'unir, ont un prix très-grand pour un évêque. Car si l'étude des monuments porte par elle-même aux sérieuses réflexions qu'inspire la pensée chrétienne, elle est encore, par l'union qu'elle procure, comme le fil d'or, qui, suivant la poétique expression d'un ancien, liait ensemble toutes les pierres d'un majestueux édifice, en les rattachant au ciel où était son premier nœud.

M. de Caumont prend à son tour la parole, et dans une courte allocution remercie Mgr. l'évêque d'Autun, la Société Eduenne et tous les archéologues du pays, du concours bienveillant et zélé qu'ils ont prêté aux travaux de la Société, pendant la courte, mais intéressante session qui va se terminer: il explique comment la Société française s'efforce, dans sa sphère d'activité, de régulariser, d'harmoniser les travaux des Sociétés archéologiques du royaume, de servir de lien entre ces diverses Compagnies, et d'obtenir d'elles cette unité de plan et de vues que, dans une sphère plus large, le Congrès scientifique de France voudrait faire adopter à toutes les académies et Sociétés savantes du Royaume; ainsi se réaliserait, dit M. de Caumont, une grande pensée qui a été émise plus d'une fois au sein des réunions de la Société française et des Congrès scientifiques.

La séance est levée à 5 heures.

L'abbé Devoucoux.

Nta. L'accueil le plus cordial a été fait aux étrangers par les habitants d'Autun; le 20, un splendide banquet leur avait été offert par les membres de la Société Eduenne. Le conseil administratif de la Société française a voté des remercîments aux membres de la Société Eduenne, notamment à MM. de Fontenay et Devoucoux, pour les soins qu'ils avaient donnés aux préparatifs de la session.

MÉMOIRES ET PIÈCES

ANNEXÉS AUX PROCÈS-VERBAUX.

NOTE SUR LA PIERRE BRANLANTE D'UCHON,

En réponse à une partie de la 2e. et 3e. question du programme de la Société française;

PAR M. LANDRIOT.

(ÉPOQUE CELTIQUE.)

Il y a environ dix ans, j'avais visité la pierre branlante d'Uchon. Les souvenirs vagues qui m'en étaient restés, combinés avec les observations de la géologie, me laissaient soupçonner que cette roche singulière n'était qu'un phénomène naturel. Un voyage récent a confirmé tous mes soupçons.

Avant de parler de la pierre branlante d'Uchon, il est nécessaire que je rappelle quelques faits parfaitement connus en géologie.

Certains granites se décomposent très-facilement au contact de l'atmosphère, surtout quand ils appartiennent à la variété dite granite porphyroïde. Cette décomposition est due principalement à la présence du feldspath, dont les cristaux sont généralement assez gros et allongés.

L'altération du granite, et surtout du granite porphyroïde, est quelquefois accompagnée d'une circonstance assez singulière. Au milieu de la masse profondément altérée, on remarque des blocs plus ou moins sphériques d'un granite parfaitement semblable, mais assez dur pour résister à la décomposition. D'Aubuisson de Voisins attribue la forme arrondie de ces blocs à la présence du feldspath, qui permet à la décomposition d'attaquer la partie intérieure, en commençant par les parties anguleuses et saillantes (Traité de géognosie, t. 2, p. 49, 50). Si la décomposition continue, elle s'opère ordinairement par couches concentriques. Le granite friable qui environne ces blocs continue de s'altérer, devient une espèce de gravier, que les pluies entraînent dans les vallées. Les boules non décomposées restent à la surface du terrain, comme pour témoigner de l'ancienne élévation du sol. Or, il peut arriver que plusieurs d'entr'elles aient été placées perpendiculairement dans la masse granitique, et après la disparition des parties décomposées, elles demeurent empilées les unes au-dessus des autres. « De là, dit d'Aubuisson, ces tas de blocs arrondis que l'on rencontre en un si grand nombre d'endroits (id., p. 48). » Presque toutes les montagnes granitiques de la Sibérie, dit Pallas, semblent composées de masses pour ainsi dire amoncelées, arrondies par la décomposition, et leur aspect rappelle ces montagnes que les géants de la fable entassaient les unes sur les autres pour escalader le ciel (Pallas, cité par d'Aubuisson, id., p. 54). On peut consulter encore le Cours élémentaire de Géologie, par M. Huot, t. 1, l. 4, c. 1, p. 73, M. D'Omalius d'Haloy, Eléments de Géologie, 1er. édit., n°. 411, c. 22; l'art d'observer en géologie

par M. de la Bèche, p. 28 et 29, traduction française. M. Beudant, dans son cours élémentaire de géologie, est encore plus explicite pour le phénomène que nous devons étudier. » Fréquemment, dit-il, on rencontre ces granites à la surface du terrain, en espèce de gros blocs arrondis, empilés les uns sur les autres, de la manière la plus bizarre, quelquefois en équilibre assez peu stable et susceptibles d'osciller sous le plus léger effort : c'est ce que présentent surtout certains granites porphyroïdes, à grands cristaux souvent rosés de feldspath laminaire... » et plus bas, il ajoute : « Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on observe souvent les passages des masses les plus angulaires aux blocs les plus arrondis, et de celles où la position d'équilibre se fait en quelque sorte sur un point, à d'autres dont la jonction présente des surfaces horizontales assez larges. » (Cours élément. de géologie, 2e. ou 3e. édition, n°. 64, p. 62, 63). Ce texte de M. Beudant est accompagné de trois gravures, dont l'une B, sauf le détail des formes, a beaucoup d'analogie avec la pierre d'Uchon.

Ces préliminaires établis, venons à l'examen de la pierre branlante d'Uchon. J'étais accompagné dans mon excursion par M. Marillier, curé de la Chapelle-sous-Uchon, et M. l'abbé F. Landriot, directeur du petit séminaire d'Autun, qui ont observé comme moi les faits que je vais établir.

Toute la montagne d'Uchon est formée d'un granite porphyroïde, à grands cristaux de feldspahts blancs ou légèrement rosés. Ce granite a une grande tendance à la décomposition, ainsi qu'on peut le voir en faisant l'ascension de la montagne. Au milieu de la masse altérée, on remarque fréquemment des blocs plus ou moins ar-

rondis du même granite, qui, étant plus durs, se conservent sous une forme globuleuse, ovale, ou irrégulière. Sur la superficie du sol, et dans toute l'étendue de la montagne, apparaissent, en grand nombre, des rochers granitiques, dont plusieurs sont empilés les uns au-dessus des autres. Ces granites appartiennent également à la variété porphyroïde. Ils affectent toutes les formes : cependant la forme sphéroïdale est prédominante, et généralement, dans les masses les plus irrégulières, les angles sont arrondis. J'en ai observé quelques-uns, auxquels il ne manque pour osciller que des plans de jonction moins horizontaux. (Voyez fig. 1.)

Je signalerai encore, comme localité fort curieuse des granites en boule, dans une roche décomposée, la propriété de M. de Martenne à Vaux, commune d'Etang, en face de la montagne d'Uchon.

Or, il nous paraît évident 1°. que, dans un laps de temps plus ou moins considérable, les granites sphéroïdaux que l'on peut étudier sur place, au milieu du granite altéré, formeront à leur tour des blocs empilés, analogues à ceux qui existent aujourd'hui à la surface du sol. Le granite intermédiaire aura disparu. (Ce sera le passage de la fig. 1 à la fig. 3.)

2°. Que les blocs actuels qui restent dénudés sur la montagne, ont été primitivement engagés dans un granite en décomposition, et qu'ils demeurent aujourd'hui, comme pour attester l'ancienne élévation de la montagne.

J'arrive maintenant à l'examen de la pierre branlante d'Uchon. Cette roche singulière se trouve près d'Uchon, sur la commune de Tannière. Elle est formée d'un granit porphyroïde, à grands cristaux de feldspath. La circon-

férence est de huit mètres et un peu moins de trois décimètres : la hauteur est environ de deux mètres trois décimètres. Elle n'est point exactement ronde. Cependant la forme sphéroïdale domine dans l'ensemble. La circonférence présente cinq surfaces tout-à-fait inégales en grandeur, séparées chacune par un angle solide. La complète irrégularité de ces surfaces s'oppose à l'hypothèse d'un travail de main d'homme. Du reste, ces surfaces planes sur des blocs à peu près arrondis, se présentent sur un grand nombre de rochers qui couvrent la montagne d'Uchon. Elles sont le résultat d'une décomposition inégale sur les différentes parties du bloc : l'altération, dans certains cas, s'est fait sentir principalement sur les parties anguleuses et n'a point fait disparaître entièrement les surfaces.

La pierre branlante est soutenue par un autre bloc de granite porphyroïde, à surface un peu bombée et dont la circonférence est irrégulière. En observant attentivement ce rocher inférieur, on voit qu'il est encore soumis actuellement, dans sa partie supérieure, à l'action d'une décomposition lente. Le plan de jonction de ces deux granites n'étant point horizontal, et une partie du bloc supérieur ne touchant point à la base, le centre de gravité peut se déplacer facilement, et il en résulte, à un léger effort, une petite oscillation qui m'a paru varier de un demi pouce à un pouce.

Autour de la pierre branlante, se trouvent des rochers anguleux et arrondis, semblables à ceux que l'on rencontre sur la montagne d'Uchon. A une cinquantaine de pas de distance, j'ai observé un autre bloc de granite, reposant sur un bloc inférieur, et qui offre assez d'analogie avec la pierre branlante : mais le plan de jonction étant une surface plane, l'oscillation est impossible.

Plusieurs personnes m'ont assuré que çà et là, aux environs d'Uchon et de la Tannière, il existait quelques autres pierres branlantes, dont une entr'autres avait perdu son mouvement, parce qu'on avait fixé la roche supérieure. N'ayant point vu le fait, je ne puis le certifier.

Je conclus de tout ceci que la pierre d'Uchon n'est qu'un rocher semblable à ceux qui couvrent la montagne. L'oscillation seule établit une différence entr'eux, mais cette oscillation s'explique très-bien par la position relative des deux granites, qui permet de changer facilement le centre de gravité, et partout où cette circonstance le présentera, on aura des pierres branlantes.

Je ne pense donc pas qu'on puisse attribuer à cette pierre une valeur archéologique. Des traditions historiques pourraient seules nous prouver que ce phénomène, naturel dans son origine, a servi postérieurement à des usages religieux ou civils. Il me semble que des traditions populaires seraient insuffisantes : le peuple est toujours porté aux explications merveilleuses, lorsqu'il s'agit d'un fait naturel, qui lui paraît extraordinaire.

Du reste, ce n'est pas la première fois qu'on a été exposé à de semblables méprises. M. de La Bèche, parlant de certaines cavités opérées dans le granite par la décomposition, ajoute que quelques archéologues les avaient considérées comme les ouvrages des Druides (Manuel géologique, trad. française, p. 51-52).

Explication des figures.

Ces figures n'ont point été dessinées d'après nature, mais elles donnent une idée assez exacte des faits, et servent à faire comprendre le phénomène de la pierre branlante et des blocs granitiques, qui recouvrent la montagne d'Uchon.

3

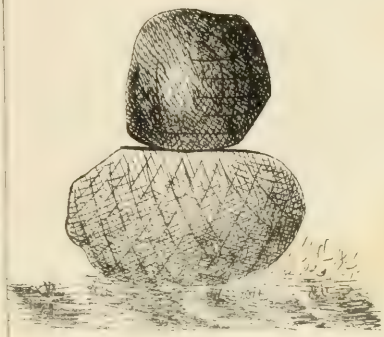

A représente les blocs de granite, B le granite en décomposition.

Fig. 1re. Blocs sphéroidaux, ovales ou anguleux, engagés dans la masse décomposée, et analogues à ceux qu'on rencontra à Uchon et à Vaux, commune d'Etang.

Fig. 2e. Quelquefois il arrive que plusieurs de ces blocs se trouvent empilés les uns au-dessus des autres, avant la disparition du granite décomposé. On observe des faits analogues, en gravissant la montagne d'Uchon.

Fig. 3e. Le granite altéré se décomposant successivement, est entraîné par les eaux, et descend dans la vallée. Les boules seules restent à la surface du terrain. C'est l'explication des blocs de granite qui couvrent la montagne d'Uchon.

Fig. 4e. Cette figure donne une idée assez exacte de la pierre branlante d'Uchon. Cependant, je crois devoir rappeler que le dessin n'a pas été fait sur les lieux, et que ces diverses figures sont un peu théoriques, quant à la forme exacte des blocs.

NOTE SUR LA TOMBELLE DE LAGUET;

PAR M. DE FONTENAY.

Cette tombelle est située commune de Poil (Nièvre), près de la Maison-de-Bourgogne, à quatre lieues d'Autun, dans le domaine de Laguet, appartenant au sieur Michon. On l'aperçoit distinctement à droite de la route d'Autun à Luzy, avant d'arriver au sommet de la montagne des Châtaigniers où se trouve l'auberge de la Nouvelle-Bourgogne. Cette éminence de terre, faite évidemment par la main des hommes, ne peut être qu'un *tumulus* qui est sans doute de la plus haute antiquité. Elle a environ

136 m. de circonférence et 25 m. de hauteur; son sommet est oblong, formant une légère courbure. Il a 3m. de longueur sur 2m. de largeur. On trouve à quelque distance les traces d'une voie romaine, peut-être est-ce une partie de celle désignée dans la carte de Peutinger, se dirigeant d'Augustodunum sur Aquæ-Nisincii (Bourbon-Lancy), par Boxum, lieu dont aujourd'hui nous ne savons pas la position.

AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS CHEZ LES GAULOIS, AVANT ET APRÈS LA CONQUÊTE;

PAR M. DE FONTENAY.

Agriculture.—Avant l'invasion des Romains, le pays des Eduens était cultivé avec soin.

Leur territoire était riche en troupeaux et en blé (César).

Trois passages de Tacite attestent l'opulence des Gaulois :

1°. Leur richesse excite la cupidité de Caligula, et c'est pour les piller qu'il passe les Alpes;

2°. La haine que portaient les Anti-Galbiens aux Séquanais, aux Eduens et à d'autres cités, était mesurée sur leur opulence;

3e. Vitellius vainqueur, ayant ordonné aux Eduens d'apporter de l'argent et des armes, ils offrent en outre des vivres gratuitement.

Pline affirme qu'ils devaient la fertilité de leurs champs à l'emploi de la chaux, et que cette matière était reconnue comme très-avantageuse aux vignes et aux oliviers.

On a avancé qu'avant César les Massaliotes et les habitants de la Gaule Narbonnaise étaient les seuls qui eussent des vignes, et selon Justin, c'étaient les Pho-

céens qui leur avaient appris à les tailler, en même temps qu'ils leur enseignaient à planter l'olivier; mais Eumène rapporte qu'à cette époque, on en voyait déjà beaucoup au pays des Eduens.

Les Celtes, dit-on, donnaient un esclave pour un pot de vin. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la conquête des Romains, on planta la vigne avec tant d'excès, que Dioclétien, l'an 96, ordonna d'en arracher la moitié et défendit d'en planter davantage.

Si les Romains, dit Suétone, interdirent aux nations transalpines la culture de la vigne et de l'olivier, c'était pour conserver à ces mêmes productions de leur sol une plus grande valeur.

Plus tard, l'empereur Probus, loin de persister dans cette rigueur, encouragea dans les Gaules la plantation de la vigne qui est devenue une des principales richesses de ces fertiles contrées.

Eumène donne d'autres détails trop positifs pour ne pas les rappeler ici succinctement.

Les divisions de l'empire sous les trente tyrans, les révoltes de Bagaudes et les progrès des exigences fiscales avaient tellement ruiné le pays, que le *Pagus arebrignus* lui-même, le plus riche de tous les cantons, offrait le plus triste aspect. Le peu de vignes que l'on y voyait, nous dit le panégyriste, étaient trop vieilles pour porter des fruits abondants. Le haut du pays ne présentait que des rochers et des forêts incultes, retraites des bêtes fauves. Quant à la plaine qui s'étend des coteaux que nous nommons aujourd'hui si justement la Côte-d'Or, aux rives de la Saône, elle était couverte de marais et d'étangs, parce qu'on avait cessé d'entretenir les fossés et les canaux par lesquels les eaux des ruisseaux s'écou-

laient facilement dans le fleuve principal. Le peu de terre qui se trouvait sur la côte et l'état fangeux de la plaine couverte de brouillards, ne permettaient pas de renouveler les vignes dans nos contrées, comme on le faisait en Aquitaine et dans d'autres pays.

Constance-Chlore et Constantin, en diminuant les exigences fiscales et en plaçant des barbares dans les campagnes incultes, donnèrent un nouvel élan; et l'on voyait, comme le dit encore Eumène, le Chamave et le Frison, labourer les campagnes éduennes, amener leurs troupeaux et le produit de leur culture aux marchés d'Augustodunum et des autres villes principales.

Bientôt l'autorité des Césars fut impuissante à retenir les flots de ces barbares, qu'elle avait d'abord réussi à coloniser. Les Goths, les Burgundes, les Vandales et les Francs couvrirent la terre de ruines.

Sciences. — Personne n'ignore que Bibracte fut un centre Druidique, puisque nous voyons Divitiacus, un des princes des Druides, disposer des affaires du gouvernement dans la république des Eduens.

Les prêtres Gaulois devaient leur prééminence à la connaissance qu'ils avaient des lois, de la philosophie, de la poésie, de la médecine, de l'astronomie, des mathématiques, de la géographie et de la science des augures. Ils enseignaient à leurs disciples, les choses les plus sublimes ; ils donnaient des préceptes pour régler la pureté des mœurs ; ils adoraient un être souverain au-dessus des sens, et qui gouverne le monde. L'univers, disaient-ils, est le temple de Dieu ; aussi ils n'habitaient que des cavernes au milieu des vastes forêts.

Les Druides n'écrivaient rien sur leur religion, de peur

de laisser au vulgaire quelque connaissance de leur culte, mais ils faisaient apprendre en vers et par cœur leurs maximes à leurs disciples, dont le noviciat durait quelquefois vingt années.

On n'est pas d'accord sur la langue qu'ils parlaient; quelques anciens auteurs ont affirmé que c'était le grec; mais il est plutôt à croire que c'était le celtique, et qu'on employait les lettres grecques pour l'exprimer, car sans cela Divitiacus n'eût pas eu besoin d'un interprète pour ses conférences avec César, à qui la langue des Hellènes était connue, puisqu'il l'employait pour ses missives afin de ne pas être compris par l'ennemi. Autrement il faudrait admettre qu'il y a erreur dans le texte des commentaires.

Après l'organisation de la Gaule Chevelue, lors qu'Auguste transporta le siége du gouvernement à Lugdunum qu'il venait de détacher de la *cité* éduenne, il changea le nom de Bibracte en celui d'Augustodunum et fonda dans cette ville une école pour l'enseignement de la langue latine, de la législation et des sciences des Romains.

L'affluence des disciples fut bientôt immense, car, quand Sacrovir enrôla la jeune noblesse des écoles d'Augustodunum, il mena, dit-on, plusieurs mille étudiants à la mort.

C'est en vain qu'on cherche aujourd'hui les ruines des écoles Méniennes, et cependant Eumène à qui la direction en était confiée, nous apprend qu'elles étaient situées entre le Capitole et le temple d'Apollon, d'Hercule et de Minerve. Le panégyriste plaidant devant Varus, préfet des Gaules, pour leur restauration, dit qu'elles ont été de tout temps célèbres, et après un beau mouvement

d'éloquence, dans lequel il avait fait un appel à la générosité publique, il déclare que pour sa part, il abandonne son traitement de six mille écus d'or.

L'aïeul d'Eumène avait enseigné à Augustodunum ; il était né à Athènes. Il avait paru à Rome, et préféra les fameuses écoles d'Augustodunum aux académies les plus renommées, se sentant entraîné vers un peuple avide de science et qu'il instruisait encore, étant devenu plus qu'octogénaire.

L'inscription grecque en honneur d'Apollon et découverte près de l'embranchement des deux principales rues d'Augustodunum, nous apprend que cette langue y était connue sous le haut empire, et le précieux monument du polyandre de St.-Pierre-l'Estrier, atteste qu'on l'y cultivait encore au commencement du IIIe. siècle.

Enfin, si nous lisons Juste Lipse, nous voyons qu'après avoir résumé un passage de Tacite, il dit en parlant d'Augustodunum : *Vetustissima post Massiliam bonarum artium sedes.*

Ce furent ces souvenirs et bien d'autres aussi glorieux, appartenant au moyen-âge, que plus de XII siècles après, évoqua la ville d'Autun, quand elle sollicita d'Henri IV, la permission d'élever un collége sur l'emplacement des anciennes écoles.

Arts. — Les navigateurs Grecs et Phéniciens apportèrent dans les Gaules l'art d'exploiter les mines. Des fabriques s'élevèrent, chez les Bituriges, pour le fer ; chez les Eduens pour l'or et pour l'argent. Si les Espagnols étaient habiles pour la trempe de l'acier, les Gaulois purent rivaliser pour la trempe du cuivre. C'est le témoignage de Pline.

La beauté des médailles de Marseille atteste assez le goût et l'habileté des Massaliotes, mais chez ce peuple, l'or était tellement rare qu'ils falsifièrent même l'argent et répandirent des monnaies fourrées.

A la même époque, au contraire, les Eduens avaient des monnaies d'or pur, et si la rudesse de la fabrication, jointe à la barbarie du dessin, accusent un goût encore grossier, on ne peut nier que des bracelets, des colliers et divers ornements trouvés de nos jours, révèlent en eux le génie des arts. Il est vrai que l'ouverture des tombeaux ne produit, le plus souvent, que des instruments en silex grossièrement taillés, des haches en serpentine et en cuivre d'un travail peu remarquable ; quelquefois aussi, on trouve dans ces mêmes tombeaux, soit celtiques, soit gaulois, des grains de colliers en verroterie incrustée d'émaux. L'art moderne produit-il quelque chose de plus gracieux pour la forme et d'un moulé plus parfait que l'urne en verre trouvée près Dijon, dans un bois consacré au soleil, sous le nom de Mithra, et contenant, selon l'opinion commune, les cendres de Chyndonax, prince des Druides ?

Rien n'est aussi commun que de trouver dans les fouilles des poteries variées à l'infini, par leur forme, leur qualité, leur couleur, leur ornementation et les noms qu'on y voit empreints.

N'oublions pas qu'au rapport de Pline, si les Bituriges trouvèrent les procédés de l'étamage, les Eduens inventèrent le placage. Les premiers étendirent à chaud l'étain sur le cuivre, avec une telle habileté qu'à peine pouvait-on distinguer si les vases ainsi préparés n'étaient pas en argent. Ensuite, selon Florus, les ouvriers d'*Alesia* appliquèrent l'argent lui-même sur le cuivre pour en

orner les mors et les harnais de chevaux. Le groupe de Crupellaires que l'on voit au musée d'Autun, est un exemple aussi rare qu'intéressant de ce placage.

M. Maillard de Chambure dit que lorsqu'il fit des fouilles sur l'emplacement d'Alise, en 1839, la tranchée ayant été ouverte dans le Champ-Maréchal, ainsi nommé sans doute de la grande quantité d'objets en fer qu'on y rencontre journellement, on trouva une enclume, des outils divers en fer, une hache et des amas de ferrailles informes. Un peu plus loin, on découvrit des ornements destinés à un char, baguettes droites et courbées, bandes et filets découpés, palmettes, rosaces, etc., en fer plaqué d'argent, d'un dessin pur et élégant.

Des chars entiers étaient fabriqués ainsi en cuivre ciselé et plaqué. C'était du haut d'un de ces chars que le roi des Arvernes, *Luern* ou *Luer* dont parle Posidonius, faisait tomber sur la foule une pluie d'or et d'argent.

Il devait tous ces trésors à l'exploitation des mines.

Dans Bibracte, Dumnorix était agréable à la multitude à cause de ses largesses. Peut-être exploitait-il les mines de Rivaux, du Pouriot et de Saint-Prix.

On lit dans la notice des dignités tant civiles que militaires établies dans l'étendue des Gaules, sous l'empire romain, qu'il y avait à Mâcon (Matisco), une fabrique de traits; à Augustodunum, une fabrique de cuirasses et un gynécée. Bergier, dans son histoire des grands chemins de l'empire, énumère les divers objets fabriqués et conservés dans les gynécées ou garde-robes. C'était un grand nombre d'habits militaires, que les empereurs avaient coutume de distribuer aux soldats à certaine saison de l'année, avec quantité de toiles pour faire des voiles aux navires et vaisseaux de guerre, etc., etc.

Les corporations d'ouvriers étaient établies dans Augustodunum, puisqu'Eumène nous montre leurs bannières flottant lors de l'entrée de Constantin.

Quant à la statuaire, elle était peu cultivée par les Gaulois, mais tandis que les Gallo-Romains sculptaient les informes personnages de leurs tombeaux, les Romains purs élevaient la magnifique porte d'Arroux que n'eût pas renié la Grèce en son beau temps.

Nous savons que le luxe était grand, que le commerce était étendu, et, par conséquent, l'industrie devait être florissante.

Une flotte nombreuse naviguait sur la Saône, et le préfet qui en avait la surveillance résidait à Châlons-sur-Saône.

Constructions. — On a assez longuement disserté sur les enceintes des *oppida villes* et des *oppida refuges* pour qu'il soit inutile d'y revenir aujourd'hui. On comprend que des murailles en pierres sèches ou en pierres entremêlées de pièces de bois n'avaient pas de conditions de durée.

Si l'on juge par l'extérieur des *oppida* et par leur destination, de ce que devait être leur intérieur, on en concluera que les logements consistaient sans doute en tentes ou cabanes élevées à la hâte et couvertes de paille.

A la suite de la longue guerre soutenue contre César, les Gaulois qui avaient été forcés de demeurer dans les *oppida*, comprirent en même-temps la nécessité de constructions plus solides et ces *oppida* devinrent pour la plupart des villes.

En temps de paix, les chefs eux-mêmes habitaient leur *ædificium*, César nous apprend que celui d'*Ambiorix*, chef des *Eburons*, était situé au milieu des bois, et il

ajoute que presque tous les domiciles gaulois étaient dans une pareille situation, que la plupart des habitants de la Gaule, dans le but d'éviter la chaleur de l'été, recherchaient pour se loger, le voisinage des forêts et celui des rivières.

Quelques auteurs anciens vont nous indiquer des détails de construction :

Vitruve, contemporain d'Auguste, dit que chez plusieurs nations et notamment dans les Gaules, les *ædificia* sont faits de branches d'arbres, de roseaux et de boue ; des planches grossières ou de la paille les abritent. Il ajoute plus loin : « Je puis assurer qu'à Marseille même, les maisons ne sont point couvertes de tuiles, mais de planches recouvertes de terre. »

D'après Strabon, qui vivait quelque temps après Vitruve, les maisons gauloises étaient de forme ronde et recouvertes d'un grand toit rond, formé de planches ou de claies d'osier.

Il paraît que ces maisons gauloises n'étaient composées que d'un rez-de-chaussée, et n'avaient aucune des principales aisances que nous trouvons dans les nôtres ; une ouverture basse remplissait la triple destination de porte, de fenêtre et de cheminée.

Du temps de Julien, les bâtiments de Lutèce n'étaient construits qu'en bois et en terre, couverts de paille, de chaume, et sans cheminées (Félibien).

Des fondations étaient complètement inutiles pour de semblables constructions. D'après cela, qu'y a-t-il d'étonnant de voir trouver des médailles gauloises dans des lieux où le sol ne recouvre aucunes substructions? Rien n'empêche que ces lieux ne fussent habités, puisqu'il suffisait du temps, de la guerre, de l'incendie ou

même d'un ouragan pour balayer du sol la demeure de nos ancêtres. S'il y a une différence entre ces médailles et celles que l'on trouve dans les villes, elle ne peut être qu'en faveur des premières, car, selon le témoignage de Diodore de Sicile, les anciennes monnaies gauloises étaient d'or sans alliage, tandis qu'après que les Gaulois eurent chassé leurs dominateurs, par qui ils avaient été instruits dans les arts et de qui ils avaient nécessairement appris à construire plus solidement, nous voyons circuler des sols d'or, appelés sols gaulois, d'un titre si bas, que Majorien, proclamé empereur à Ravennes, défend de les recevoir dans les caisses publiques.

SOLUTION PARTIELLE DE LA DEUXIÈME QUESTION RELATIVE A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

ÉCOLES MÉNIENNES.

NOTICE ABRÉGÉE SUR LEUR FONDATION. — LEUR EMPLACEMENT. — LEUR CÉLÉBRITÉ. — LEUR DESTRUCTION. — LEUR RECONSTRUCTION;

PAR M. L'ABBÉ ROCHET.

Fondation des Ecoles Méniennes. — La fondation des écoles d'Autun, connues sous le nom d'Ecoles Méniennes, et dont il ne reste aucun vestige, remonte au règne d'Auguste, et fut le fruit d'une haute politique. Ce n'était pas assez de s'être rendu maître du territoire des peuples vaincus et d'en avoir assuré la possession par des institutions civiles et militaires; le point essentiel était de s'assurer, par des institutions morales, la possession

des esprits et l'affection des cœurs. Les Gaulois étant obligés de vivre et de grandir sous l'empire de Rome, appelés à concourir avec les Romains pour les emplois qui intéressaient leurs cités, admis aux délibérations du Sénat, et ne pouvant plus trouver que dans les sciences le moyen de parvenir aux dignités, il leur était important de participer à la civilisation et de connaître à fond la langue et la législation de leurs maîtres. Ces considérations politiques déterminèrent Auguste à fonder, sur divers points du sol gaulois, des gymnases où fussent enseignées les lettres grecques et latines.

L'ancienne capitale des Eduens qui, de tous les peuples de la Gaule furent les premiers honorés du titre de frères du peuple romain, avait joué un rôle trop éclatant dans les luttes politiques; et elle avait, à diverses époques, trop bien mérité des Romains pour être oubliée dans les répartitions des établissements consacrés à l'étude des beaux-arts. Augustodunum reçut donc de l'Empereur le bienfait d'une institution où furent enseignées la langue latine, la législation et les sciences romaines.

Emplacement des écoles Méniennes.—Les écoles désignées par les anciens auteurs sous le nom d'écoles Méniennes, *Mœnianæ scholæ*, peut-être parce qu'elles étaient placées dans l'enceinte des murailles, contrairement à ce que pratiquaient les Druides qui établissaient leurs colléges au milieu des champs ou des forêts : ces écoles, au rapport d'Eumène, étaient situées au front même de la cité. La gloire de nos princes, dit ce célèbre rhéteur dans son discours *pro restaurandis scholis* « est intéressée à ce que les esprits destinés à célébrer leurs exploits, au lieu de se développer dans l'obscure enceinte

des maisons particulières, grandissent sous l'influence d'une éducation publique et au front même de cette cité. Or, quel est l'édifice qui soit placé plus sur la face et au visage de cette cité, *in facie vultuque civitatis* que ces mêmes écoles Méniennes, situées sur le passage des empereurs arrivant dans nos murs?.... » De plus, ce qui donne de l'importance à ce monument, et contribue attirer sur lui les regards des princes et des citoyens, c'est qu'il occupe le lieu le plus remarquable étant placé entre les yeux mêmes de la cité, entre le temple d'Apollon et le capitole. « Or, ce double voisinage qui « ajoute encore à la sainteté de cet édifice, devient un « nouveau motif de le réparer : le respect dû à ces deux « divinités exige qu'on ne laisse pas entre les deux plus « magnifiques temples, un monceau de ruines qui en « déparerait la beauté. Si celui qui a présidé à la con- « struction des écoles Méniennes a de préférence choisi « cet emplacement, c'est, ce me semble, afin, qu'étant « située sous les yeux, d'un côté, de Minerve, fondatrice « d'Athènes, et de l'autre, d'Apollon, entouré des Muses, « cette auguste enceinte, consacrée à l'étude des sciences, « fût comme pressée dans les étreintes des divinités « amies qui l'avoisinent. C'est donc là surtout qu'il est « nécessaire de cultiver les talents de la jeunesse; là, « dans le voisinage des divinités amies des sciences d'où « le maître du ciel seconde la sagesse, le Dieu des vers « soutient la voix, une déesse perpétuellement vierge « forme à la modestie, et le Dieu qui découvre l'avenir « inspire la prévoyance. Il faut que Jupiter, Minerve et « Junon entendent chanter près de leurs autels les « louanges des Joviens et des Herculiens. »

D'après ces renseignements fournis par Eumène, on

ne pourra déterminer l'emplacement des écoles, que lorsque MM. les archéologues auront déterminé les parties des temples mentionnés par le rhéteur, et jusqu'à présent on n'a que des conjectures.

Quoi qu'il en soit, rien n'égalait la magnificence des écoles Méniennes. Le même Rhéteur nous apprend, que sous leurs vastes portiques on voyait représentées les positions de tous les lieux, avec leurs noms, leur étendue, leurs distances : la source et l'embouchure de tous les fleuves, les sinuosités des rivages, et la circonférence des mers, et c'était sur ces espèces de cartes géographiques, peintes sur les murailles, qu'on accoutumait les jeunes gens à suivre les empereurs dans leurs expéditions.

Célébrité des écoles Méniennes. – La jeunesse Eduenne rivalisa d'ardeur pour les sciences avec la jeunesse Romaine; il faut que ces écoles aient acquis en peu de temps une grande célébrité, puisque l'historien Tacite a cru devoir en faire mention dans ses annales sous le règne de Tibère quelques hommes courageux de la Gaule Chevelue. excités à la révolte par deux citoyens qui par leur naissance appartenaient aux plus anciennes et aux plus illustres familles du pays, le Trevire Julius Florus, et l'Eduen Sacrovir, conçurent le projet d'affranchir leur patrie du joug romain. Après avoir raconté les menées, la défaite et la mort de Florus, la révolte des Eduens, continue Tacite, fut plus difficile à réprimer, parce que cette nation était puissante, et les forces romaines plus éloignées. Sacrovir, avec des cohortes régulières, s'était emparé d'Augustodunum leur capitale, où les enfants de la noblesse gauloise, s'appliquaient avec ardeur à l'étude des arts libéraux

(Augustodunum, caput gentis, Sacrovir occupaverat, nobilissimam Galliarum sobolem, liberalibus studiis ibi operatam....); il voyait dans ces enfants des otages qui pouvaient attacher à sa fortune leurs familles et leurs proches. Il distribua à la jeunesse des armes fabriquées en secret, et bientôt il se trouva à la tête de 40,000 hommes, dont la cinquième partie était armée comme les légionnaires.

M. Rosni, dans son histoire d'Autun, page 263, dit que Sacrovir, lors de la révolte, trouva, dans les écoles d'Autun, jusqu'à 40,000 étudiants qu'il arma, ce qui prouve, ajoute-t-il, à quel point ces lieux d'instruction étaient fréquentés. En lisant le passage de Tacite, on voit aisément que M. Rosni est dans l'erreur et qu'il transforme en étudiants tous les soldats qui composaient l'armée du prince Eduen. Il nous importe peu de savoir au juste le nombre des étudiants; sans recourir à une ridicule exagération, pour avoir une idée de ce qu'étaient alors les écoles Méniennes, il nous suffit que l'histoire nous assure qu'elles étaient fréquentées par les enfants de tout ce qu'il y avait de familles nobles dans les Gaules, et ce passage nous autorise à conclure, avec un savant philologue, Juste Lipse, qu'*Autun était alors le séjour hospitalier des Muses, et qu'en ce qui concerne les beaux-arts, cette ville est, en fait d'ancienneté, la rivale de Marseille.* (Ad libr. 3. Annal. comment. 82.)

De l'historien Tacite au rhéteur Eumène, nous ne trouvons dans l'histoire aucun témoignage positif sur l'état des écoles d'Augustodunum, mais ce qui prouve que pendant cette période de temps, elles ne dégénérèrent point de leur ancienne splendeur, c'est que ce rhéteur, dans plusieurs endroits de son discours *pro*

restaurandis scholis, prend ses auditeurs à témoins de la célébrité dont elles n'ont pas cessé de jouir, et du grand nombre de jeunes gens qui n'ont pas cessé de les fréquenter.

Destruction des écoles Méniennes et des autres monuments. Siège et prise d'Augustodunum. — Lorsque Tetricus, choisi par la reine Victoria pour continuer après Marius le second empire des Gaules, fondé par Posthumius, prit la pourpre à Burdigala (Bordeaux), les Eduens qui, au milieu de la défection générale des Gaules, étaient demeurés attachés de nouveau aux Romains, crurent que l'occasion était favorable de rattacher à l'empire les provinces qui s'en étaient séparées, d'autant plus qu'à l'insouciant Gallien succédait en même temps Claude, que les victoires sur les Goths firent, dans la suite, surnommer le Gothique. Les Eduens envoyèrent donc au nouvel empereur des ambassadeurs pour l'inviter à reconquérir la Gaule et à faire rentrer les rebelles sous le joug de l'obéissance. Claude qui avait tout à la fois et à combattre Auréole, son compétiteur à l'empire et à repousser les Goths qui faisaient invasion dans la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie et menaçaient l'Italie, fut obligé de laisser encore Tetricus maître des Gaules. Mais les démarches des Eduens ne purent être assez secrètes pour échapper à la connaissance de Tetricus. Celui-ci marcha donc contre Augustodunum, avec une armée renforcée d'une bande nombreuse de paysans, désignés sous le nom de Bagaudes. A l'approche du danger qui les menaçait, les Eduens, trop faibles pour résister à tant d'ennemis, envoyèrent demander des secours à Claude, qui ne put leur en accorder. *Eumene pro restaur. schol.*, n°. 4-9.

Cependant, les Eduens se défendirent avec courage espérant toujours recevoir du renfort, et ce ne fut qu'au bout de sept mois de siége, et après avoir enduré toutes les horreursde la famine, qu'épuisés de fatigues et ne pouvant plus défendre les portes de la ville, ils s'abandonnèrent sans résistance à la discrétion du vainqueur. Les édifices publics et particuliers, les temples, les écoles Méniennes, dégradés et démolis en partie, ne présentèrent plus qu'un monceau de ruines. (*Eumène gratiarum actio, n°. 4. Pro rest. Schol. passim.*)

Le rhéteur Eumène, témoin oculaire des brigandages exercés par les ennemis, est le seul auteur qui nous ait conservé le souvenir et les détails de ce siége mémorable. Cependant il ne s'explique pas bien clairement sur les ennemis que les Eduens eurent à combattre. Il semble donner à entendre que c'étaient des paysans révoltés, réduits par la dûreté des impôts à prendre les armes, pour s'affranchir de la tyrannie qui pesait sur eux. On pourrait supposer que l'armée des assiégeants était composée en partie des soldats de Tetricus, et en partie des séditieux Bagaudes.

Réparation des écoles Méniennes et des temples. — Dès que la Gaule eut été pacifiée, Constance-Chlore s'occupa à réparer les désordres que la guerre y avait causés. La ville d'Augustodunum excita d'autant plus son intérêt qu'il n'ignorait pas que c'était son attachement pour Claude, son grand oncle, qui avait causé la ruine de cette cité. Les empereurs, dit Eumène, reconnaissant les services rendus par la cité des Eduens, et touchés de son malheureux sort, s'empressèrent de la relever, et jugèrent la grandeur de ses ruines dignes

de devenir des monuments éternels de leur libéralité. Aussi, ils consacrèrent des sommes immenses pour reconstruire et réparer non-seulement les temples et les édifices publics, mais encore les maisons des particuliers, et ajoutant aux secours pécuniaires, ils appelèrent à Augustodunum des ouvriers de la Grande-Bretagne, qui venait d'être reprise sur Carausius, invitèrent à venir s'y fixer les plus illustres familles des provinces, et les légions les plus distinguées par leur dévoûment et par leur bravoure, au lieu de s'en servir dans les guerres importantes qu'ils avaient à soutenir, ils les cantonnèrent au milieu des Eduens, afin qu'en échange de l'hospitalité qu'ils leur donnaient, ils consacrassent à leurs besoins leur temps et leurs peines, et que, facilitant l'écoulement des eaux stagnantes et en établissant de nouveaux cours, elles arrosassent et raffraîchissent le sein aride de la ville épuisée. (pro restaur. Schol., n°. 4.)

Sur ces entrefaites, le Directeur des écoles Méniennes étant mort, Constance nomma pour lui succéder Eumène, dont il avait reconnu le mérite pendant qu'il remplissait dans son palais les fonctions de *maître de la mémoire sacrée*. Le rhéteur nous a conservé la lettre que Constance lui écrivit à cette occasion; les sentiments qu'elle exprime ne font pas moins d'honneur au prince qu'à Eumène. Cette lettre la voici :

« Les Gaulois, nos sujets fidèles, méritent que nous « nous intéressions à leurs enfants élevés à Augusto- « dunum, où ils sont formés à la culture des beaux-arts, « et les jeunes gens dont la troupe joyeuse s'est em- « pressée de nous faire cortége, méritent aussi notre « bienveillance. Pouvons-nous donc mieux reconnaître « leur dévoûment à toute épreuve qu'en leur procurant

« le seul bien que la fortune ne peut ni donner ni ravir ?
« C'est pourquoi la mort ayant privé ces écoles de leur
« chef, nous vous nommons pour lui succéder, vous qui
« nous avez donné des preuves non équivoques de votre
« éloquence et de la gravité de vos mœurs dans les fonc-
« tions que nous vous avons confiées. Sans porter at-
« teinte au privilége de votre dignité, nous vous enga-
« geons donc à reprendre l'enseignement de l'art oratoire,
« et dans cette cité d'Augustodunum à laquelle, vous ne
« l'ignorez pas, nous nous efforçons de rendre son an-
« cienne splendeur, à cultiver l'esprit des jeunes gens
« en travaillant à les rendre meilleurs, et ne croyez pas
« que cette nomination porte la moindre atteinte aux
« honneurs dont vous jouissez, et pour vous donner une
« preuve de l'estime que nous faisons de votre mérite,
« nous vous assignons, sur les fonds de l'Etat, un traite-
« ment annuel de 600,000 sesterces. Adieu, Eumène,
« cher à notre cœur. »

Comme la réparation des écoles Méniennes se faisait trop attendre à son gré, Eumène, tout dévoué pour sa ville natale, résolut d'employer à cette œuvre ses appointements, et prononça au forum un discours dans lequel il manifesta et motiva ses intentions et pria le président de la province de demander aux empereurs l'autorisation de consacrer cette somme à la réparation de cet édifice.

NOTE

SUR LA SIXIÈME QUESTION DU PROGRAMME

(ÉPOQUE CELTIQUE).

(Communiquée par M. l'abbé LANDRIOT).

« Diodore de Sicile attribue la fondation de la ville d'Alise, chez les Eduens, à l'association phénicienne. Existe-t-il des monuments qui puissent confirmer l'assertion de cet antique historien ? »

Nous supposons d'abord, avec le programme, qu'on admet l'autorité de Diodore de Sicile pour les circonstances de la fondation d'Alise, autorité du reste fort contestée. Pour ne citer qu'un témoignage, les éditeurs de César, collection Lemaire, après avoir rapporté l'opinion de Diodore sur la fondation d'Alise, ajoutent : Sed hæ meræ sunt fabulæ. Mais ce sont de pures fables (Cæs. Oper., t. 4. Index Geograph., p. 177-178).

Notre intention n'est point d'entrer dans une discussion historique, mais seulement de lire le texte de Diodore et d'examiner s'il peut se prêter aux conséquences que plusieurs graves auteurs en ont déduites.

Cæterim Hercules, Iberiæ regno viris inter populares optimis tradito, ipse collecto exercitu in Celticam perrexit, totamque peragrans, usitatam morum improbitatem et advenarum mactationes abrogavit. Quùmque ingens hominum multitudo ex omni gente ad militiam ejus se aggregasset, præclaræ urbem magnitudinis instruxit, quam à militiæ suæ errore Alesiam nuncupavit.

Et multos indigenarum ad urbem adjunxit : quibus numero superantibus, accidit ut omnes urbis incolæ, mores barbaros induerent. Hæc urbs nunc quoque in præcipuo Celtis est honore : quippè primaria totius Galliæ sedes, urbiumque mater. (Diod. Sicul. l. 4. c. 20.)

Ceci posé, nous soumettons à la Société les réflexions suivantes :

1°. Nous aurions mieux aimé, comme vérité de citation, que la sixième question eût été à peu près ainsi formulée. « Diodore de Sicile attribue la fondation d'Alise à Hercule. Or, d'après l'opinion de quelques savants modernes, les travaux d'Hercule sont la personnification de l'émigration phénicienne. » Car Diodore de Sicile, en parlant de la fondation d'Alise, ne dit pas un mot des Phéniciens, et la rédaction de la sixième question semble lui attribuer une opinion qui n'appartient qu'à quelques savants modernes, opinion à laquelle Diodore de Sicile nous paraît non seulement étranger, mais même contraire, ainsi que nous le montrerons dans les réflexions suivantes.

2°. Diodore décrit à part les émigrations phéniciennes et les travaux d'Hercule, comme deux événements tout-à-fait distincts et n'ayant point de rapport entr'eux, ce qui prouverait déjà qu'ils ne sauraient être confondus ensemble, dans la pensée de notre historien. Au l. 5, c. 20, il ajoute que les Phéniciens, dans leurs courses lointaines, arrivèrent jusqu'aux colonnes d'Hercule, et que là ils élevèrent un temple magnifique à la gloire de ce héros. Or, si Diodore avait pensé que les travaux d'Hercule n'étaient autre chose que les émigrations phéniciennes, pourquoi, lorsqu'il trouve l'occasion de parler de ces deux faits, leur conserve-t-il leur caractère spécial,

sans même laisser soupçonner une communauté d'origine.

3°. Le texte de Diodore de Sicile, relatif à la fondation d'Alise, nous semble exclure l'idée de l'association d'un seul peuple, et par conséquent des Phéniciens.

Ὁ δ' οὖν Ἡρακλῆς τῶν μὲν Ἰβήρων παρέδωκε τὴν βασιλείαν τοῖς ἀρίστοις τῶν ἐγχωρίων, αὐτὸς δ'ἀναλαβὼν τὴν δύναμιν, καὶ καταντήσας εἰς τὴν Κελτικὴν καὶ πᾶσαν ἐπελθών, κατέλυσε μὲν τὰς συνήθειες παρανομίας καὶ ξενοκτονίας, πολλοῦ δὲ πλήθους ἀνθρώπων ἐκ παντὸς ἔθνους ἑκουσίως συστρατεύοντος, ἔκτισε πόλιν εὐμεγέθη τὴν ὀνομαζομένην ἀπὸ τῆς κατὰ τὴν στρατείαν ἅλης Ἀλησίαν. Πολλοὺς δὲ καὶ τῶν ἐγχωρίων ἀνέμιξεν εἰς τὴν πόλιν· ὧν ἐπικρατησάντων τῷ πλήθει πάντας τοὺς ἐνοικοῦντας ἐκβαρβαρωθῆναι συνέβη. Οἱ δὲ Κελτοὶ μέχρι τῶνδε τῶν καιρῶν τιμῶσι ταύτην τὴν πόλιν, ὡς ἁπάσης τῆς Κελτικῆς οὖσαν ἑστίαν καὶ μητρόπολιν. (Diod. sicul. Biblioth. histor., l. 4, c. 19. Edit. de Firmin Didot, 1842.

Diodore parle encore de la fondation d'Alise au l. 5, c. 24, mais il dit simplement qu'Hercule fonda cette ville.

Diodore de Sicile nous semble assurer de la manière la plus positive qu'Hercule combina deux éléments dans la fondation d'Alise, d'*abord cette multitude de toute nation* qui l'accompagnait, puis *un grand nombre des habitants du pays*, qui, étant plus nombreux, prirent une influence prépondérante et communiquèrent leurs mœurs et leurs coutumes à toute la ville. Or, il nous semble que des expressions aussi formelles excluent toute idée de l'association d'un seul peuple.

Malgré le respect dû à l'autorité de M. Amédée Thierry, qu'il nous soit permis de soumettre encore à la Société quelques observations critiques sur la fondation

d'Alise, telle qu'elle est racontée dans l'histoire des Gaulois, t. 1, p. 25, 2me. édit.

M. Amédée Thierry s'appuyant de l'autorité de Diodore de Sicile, dit qu'Alise fut fondée par l'Hercule Tyrien, qui, pour lui, représente les migrations phéniciennes. Or, il nous semble évident, d'après le contexte du l. 4 de Diodore, que l'Hercule dont il parle n'est point l'Hercule Tyrien, mais l'Hercule Grec; et même Diodore ne donne de détails que sur trois Hercules, le premier Egyptien, le second Crétois, le troisième fils de Jupiter et d'Alcmène, c'est-à-dire, l'Hercule Grec. Il a surtout parlé de ce dernier fort au long. Il ne fait mention de l'Hercule Tyrien que pour nous dire que les Carthaginois, après une défaite, envoyèrent des présents à Tyr, pour apaiser la colère de l'Hercule Tyrien (l. 20, c. 14).

Puis M. Amédée Thierry, par inadvertance sans doute, a éloigné les deux difficultés que nous avons trouvées dans l'historien grec contre l'idée de l'association d'un seul peuple, c'est-à-dire, 1°. *cette multitude de toute nation qu'Hercule amène avec lui;* 2°. ces habitants du pays plus nombreux que les compagnons d'Hercule, et que le héros adjoint à la ville. Pour la première partie du texte, M. Thierry l'a isolée de la fondation d'Alise, il la cite comme un fait général, à une page d'intervalle, tandis que dans le texte de Diodore de Sicile, c'est une seule et même phrase, à peine séparée par une virgule, et dont le premier membre est la conséquence de l'autre : et il est évident, d'après l'historien grec, *que c'est avec cette multitude de toute nation*, qu'Hercule a fondé Alise.

Quant à la seconde difficulté, c'est-à-dire l'adjonction des barbares, il nous est plus difficile encore d'expliquer

la traduction de M. Amédée Thierry, et d'autant plus, que souvent il cite le texte grec, sauf toutefois les passages sur lesquels nous nous appuyons. Le texte de Diodore porte clairement, qu'Hercule lui-même venant de fonder Alise, introduisit dans la ville une multitude d'indigènes : et comme ces derniers l'emportèrent en nombre, tous les habitants furent absorbés par l'élément barbare. Voici maintenant la version de M. Amédée Thierry. « Cependant, lorsqu'il (Hercule) eut quitté la « Gaule pour passer en Italie, Alesia déchut rapidement : « les sauvages des contrées voisines s'étant mêlés à ses « habitants, tout rentra peu à peu dans la barbarie. »

Nous tenions, Messieurs, à rétablir la vérité du texte de Diodore de Sicile, d'autant plus que ces inexactitudes de version tendent à se propager sous l'autorité de noms illustres, à passer successivement pour des vérités acquises, et qu'elles peuvent devenir la source de nombreuses erreurs en histoire et en archéologie.

NOTICE

SUR LES VOIES ROMAINES QUI TRAVERSENT LA VILLE D'AUTUN OU VIENNENT Y ABOUTIR ;

PAR M. LAUREAU DE THORY.

Parmi les monuments les plus utiles et les plus remarquables que nous aient laissés les Romains, il faut, sans contredit, placer au premier rang ces routes admirables dont ils avaient couvert, comme d'un immense réseau, toutes les parties de l'ancien monde soumises à leur

vaste empire. Leur nombre, leur étendue, leur solidité et les travaux prodigieux qu'elles ont exigés étonnent l'imagination; le peuple qui les exécuta nous apparaît à travers les siècles comme un peuple de géants, et le vulgaire toujours disposé à voir du merveilleux dans ce qui lui paraît au-dessus de sa portée, leur a donné, dans plusieurs pays, le nom de chemins des Fées.

Ces belles chaussées qui, comme autant de liens solides, unissaient les provinces à la ville éternelle, semblaient devoir, en quelque sorte, participer à sa durée; et malgré le défaut d'entretien et l'état complet d'abandon où elles sont restées depuis tant de siècles, la plupart d'entr'elles seraient parvenues jusqu'à nous presque dans leur entier, si la main de l'homme, cet agent si actif de destruction, n'eût contribué puissamment à en accélérer la ruine.

Le tableau majestueux que nous en offrent les anciens monuments géographiques échappés à la faulx du temps, nous frappe d'une juste admiration; mais lorsqu'on vient à penser que ces recueils si vastes n'ont pu comprendre que les lignes principales, et qu'un bien plus grand nombre de routes secondaires, construites avec les mêmes soins et dont l'existence est également incontestable, n'ont pu y trouver place; l'esprit reste comme accablé à la vue de cette œuvre immense, et on y reconnaît le génie et la constance de ce peuple infatigable qui, pendant sept siècles entiers, travailla sans relâche à la conquête du monde et ne s'arrêta qu'après l'avoir achevée.

Si, comme on n'en saurait douter, un des signes les plus frappants de l'importance d'une ville est la multiplicité de ses communications avec les cités les plus con-

sidérables du pays et la masse des travaux exécutés pour les établir, Autun, sous ce rapport comme sous plusieurs autres, offre des marques de grandeur que peu de villes dans la Gaule pourraient se flatter d'égaler.

Le savant géographe Pasumot rapporte dans ses mémoires, comme preuve du rang éminent de la ville d'Auxerre, que jusqu'à six branches de voies romaines sortaient de son enceinte : on peut, d'après cette base, juger de l'importance de la ville d'Autun, puisque dans un rayon de quelques lieues seulement, treize ou quatorze branches de ces voies venaient y aboutir et que quelques-unes ont pu échapper jusqu'ici à nos investigations.

Le tableau que j'en présente ici, Messieurs, est loin d'être complet; il exigerait un grand nombre de détails et d'explorations pour lesquels le temps m'a manqué; je n'ai donc pu le tracer que sommairement, et je réclame toute votre indulgence pour l'imperfection et l'aridité de mon travail.

La première voie qui se présente sous le rapport de l'importance et de l'ancienneté est une des quatre grandes routes qu'Agrippa fit tracer dans les Gaules pendant son administration, et qui, partant de Lyon comme d'un point central, traversaient en entier ces vastes contrées et en liaient entr'elles les villes principales.

La ligne dont il est ici question, après être parvenue de Lyon à Châlons, prend la direction d'Autun; et s'écartant plus ou moins du tracé de la route actuelle avec lequel elle se confond néanmoins quelquefois; elle passe au Bourgneuf au-dessous d'Aluze, à Nyon, près de St.-Emiland, et vient aboutir à Autun par le vallon d'Auxy. Elle sort ensuite de cette ville par la porte

d'Arroux, se confond avec la route actuelle de Paris jusqu'à la hauteur du village de St.-Forgeot, puis après l'avoir quittée, elle traverse les bois de Reclenne, gravit la montagne au hameau de la Chaume, suit la crête la plus élevée à travers les bois d'Archevault, passe à Savilly, à Brazey, à Liernais, près du château de Mâcon et arrive à Saulieu : de là s'écartant peu du tracé de la route actuelle qu'elle traverse de temps à autre, elle passe derrière l'église de La Roche, arrive au point de jonction des routes de Paris et de Dijon, passe sur la lisière d'un bois situé derrière le village de Rouvray où ses traces sont très-visibles, traverse la route, passe près du hameau de Villeneuve, à Cussy-les-Forges, à Estrées, dont le nom indique clairement son passage; elle traverse ensuite le village de Magny, descend dans une vallée profonde, et remontant par une rampe la montagne opposée, arrive à Avallon. Après cette ville, les traces très-peu apparentes suivent un sentier connu dans le pays sous le nom de chemin breton ; elle passe à quelque distance du village de Girolles, et, traversant un plateau élevé, descend au village de Sermizelles.

De ce point jusqu'à Auxerre, la description exacte qu'en a faite l'ingénieur-géographe Pasumot dans ses mémoires et la carte qu'il en a dressée peuvent dispenser d'autres recherches.

Tels sont les détails du passage de cette voie dans nos contrées. Après Auxerre, l'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne, à quelques différences près dans des points peu importants, la conduisent par Troyes, Châlons, Reims, Soissons, Noyon et Amiens jusqu'à Boulogne-sur-Mer où elle allait aboutir.

Après cette première voie, celle qui semble la plus

ancienne et la plus importante de notre pays est la route qui tendait à Decize-sur-Loire; et qui, de ce dernier point, se divisant en deux branches principales, faisait communiquer la ville d'Autun avec deux des cités les plus considérables de la Gaule, Paris et Bordeaux.

La partie entre Autun et Decize, commune aux deux voies, est rapportée dans l'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne avec des stations différentes, ce qui avait fait juger au savant géographe d'Auville qu'il ne s'agissait point de la même ligne.

Les difficultés résultantes de la reconnaissance et du placement de ces stations, quoiqu'abordées par des archéologues et des géographes distingués n'ont pu, il est vrai, recevoir encore de solution satisfaisante; mais les vestiges de cette voie parfaitement reconnaissables sur un grand nombre de points ne peuvent guère permettre de s'attacher à une autre direction.

Cette ligne sort par la porte d'Arroux, et à l'extrémité du pont s'écarte sur la gauche presqu'à angle droit, traverse la petite rivière de Tarrenay dont le pont est depuis long-temps détruit, mais dont une levée encore existante indique la position, passe à côté du temple de Janus, coupe obliquement la route actuelle de Château-Chinon et se rapproche de celle de Bourbon qu'elle suit à très-peu de distance jusqu'au hameau des Quatre-Vents. Elle s'éloigne ensuite de cette route, passe au moulin de Baux, derrière la montagne de la Comelle, à la Chassagne, à Magny, aux Draillots, à Chevrette, au moulin d'Anguy, à la Garde, etc. Il ne m'a pas encore été possible de l'explorer plus loin par moi-même; mais il est bien reconnu qu'elle se rendait à Decize dans la direction d'Avrée, d'Apponay et de Four.

Du point de Décize, comme nous l'avons dit plus haut, partent deux lignes dont l'une longeant la rive droite de la Loire, passait à Nevers, Cosne, Briare, Orléans, et de là se rendait à Paris; l'autre passe la Loire, arrive à Bourges par Sancoins, et de là se rend à Bordeaux par Argenton, Poitiers, Aunay, Saintes et Blaye. C'est entre ces deux derniers points que doivent trouver place les rectifications que M. La Curie, dans sa notice sur le pays des Santons, propose de faire à la fixation des stations de *Tamnum* et de *Novioregum*, telle qu'elle a été établie par d'Anville.

La dernière des voies romaines de notre pays qui soit mentionnée dans les monuments géographiques qui nous restent, est celle d'Autun à Toulon-sur-Arroux, mentionnée seulement dans la table théodosienne.

Cette ligne sort par la porte de St.-Andoche qui n'existe plus, et franchissant les montagnes de l'Ouest au col du Pignon-Blanc, descend dans la vallée de l'Arroux, où l'on en trouve des vestiges reconnaissables; elle passe à l'étang de la planche et très-près du hameau de Bussières où d'Anville a cru devoir fixer la station de *Boxum*, placée sur la voie qui conduit à l'établissement thermal d'*aquæ nisiniii*, considéré généralement comme Bourbon-l'Ancy. Mais pour confirmer cette hypothèse, il faudrait que les voies de Bourbon et de Toulon eussent un tronc commun d'Autun à Bussières, et qu'elles ne commençassent à diverger qu'à partir de ce dernier point. Or, le seul aspect de la table Théodosienne dément complètement cette supposition ; ces deux routes y sont parfaitement distinctes depuis leur point de départ d'Autun, et malgré toute la déférence due à l'opinion de d'Anville, il me paraît démontré que ce n'est point

sur cette ligne qu'il faut chercher la station de Boxum.

Cette voie continuant de suivre la vallée de l'Arroux, arrive à Toulon, et de là semblerait au premier coup-d'œil se diriger sur Décize par Bourbon-l'Archambault, ce qui serait contraire à toutes les notions géographiques; mais avec un peu d'attention, on reconnaît bientôt que cette erreur n'est qu'apparente et qu'elle est due à la construction singulière de la table théodosienne, où l'allongement excessif des distances dans le sens de l'est à l'ouest et leur extrême raccourcissement du nord au sud, produit une étrange confusion dans la position respective des différents pays. En reportant les distances indiquées sur une carte régulière, on reconnaît bientôt que la véritable direction de cette voie est celle de Clermont où on la voit se rendre au moyen d'une ligne intermédiaire, en passant par les stations de *Vorogium* et *Aquæ calidæ* qui sont les points de Vouroux et de Vichi.

D'autres embranchements non encore explorés se dirigent du côté du Charolais et du Forez.

Après avoir décrit en premier ordre les voies romaines indiquées dans les anciens monuments géographiques que nous possédons, il me reste à parler de celles qui ne s'y trouvent pas comprises, mais dont l'existence n'est pas moins attestée soit par des vestiges encore apparents, soit par des auteurs dignes de foi, soit enfin par des traditions bien établies.

Je commencerai d'abord par celle qui est considérée par d'Anville comme formant la communication d'Autun à Langres, et par Grivaud Delavincelle, avec bien plus de vraisemblance, comme la route d'Autun à Besançon.

Cette ligne sort par la porte de St.-André, passe sur la montagne Descrets, près Curgy, traverse la vallée de

Creusefonds, passe au moulin de Sully, gravit la montagne de Bouton et de là passe à Uchey, aux Barres, à la chapelle de Rouvray, près de la colonne de Cussy, à Monceau, aux levées de Lusigny, au mont Battois, et descendant par une rampe dans la plaine, vient couper la route de Dijon à Beaumes, à une lieue environ de cette dernière ville; enfin elle arrive près du hameau de Villy-le-Brulé où elle coupe la voie de Châlons à Langres; mentionnée dans la table théodosienne; de là continuant dans la direction de Pagny et Tavaux, elle se réunit à la voie de Châlons-sur-Saône à Besançon, rapportée dans la même table. On rencontre assez souvent dans la traversée qui vient d'être mentionnée des morceaux de cette voie très-reconnaissables.

Cette ligne, comme on voit, n'aurait fait communiquer Autun avec Langres que par un assez long détour; il est probable qu'une voie plus directe établissait cette communication; et sans pouvoir encore la désigner d'une manière certaine, j'indiquerai bientôt celle qui paraît avec le plus de vraisemblance avoir eu cette destination.

Je passe maintenant à la voie considérée généralement comme celle d'Autun à Alise; elle se séparait de la grande voie d'Agrippa dans les bois de Reclenne, près du domaine des Denisots, passe à Maine, Vevrotte, Visemoux, Bard, et avant d'arriver à Viange, se détourne sur la gauche, passe près de Nailly et du Maupas, et suivant le vallon de Vouvre, arrive vis-à-vis Toisy-la-Berchère; elle traverse ensuite la plaine en s'infléchissant à droite, laisse Mont-St.-Jean sur la gauche, passe entre les villages de Fleurey et d'Ormancey, et gravissant la montagne, prend la direction de Charny d'où, selon la tradition du pays, elle se rend à Alise.

Il est à remarquer qu'entre Bard et Viange, un embranchement part de cette route et va rejoindre dans les bois de Brazey la grande voie d'Agrippa qui se rend à Saulieu. Cet embranchement, outre la facilité des communications qu'il établissait entre ces deux routes, peut encore être considéré comme une véritable rectification; il offrait en effet le moyen de descendre dans la plaine par une pente douce et d'éviter les montagnes rudes et escarpées de Savilly et d'Archevault.

C'est ici que doit trouver place la voie qui tendait d'Autun à Arnai-le-Duc.

Cette ligne sort par la porte de St.-André, passe au bois de St.-Denis, arrive aux ponts de Muse, passe au hameau de la Varenne, au bas de celui de la Chaume, à l'étang de Malpertuis et arrive à Arnay.

La direction ultérieure de cette voie ne m'est pas assez connue pour pouvoir en porter un jugement positif; cependant, plusieurs raisons concourent à faire présumer que c'est sur cette ligne qu'il faut chercher la communication directe d'Autun à Langres dont j'ai parlé précédemment. Des restes de voie romaine observés près d'Echallot et la tradition du pays qui les attribue à une ancienne route de Langres à Autun, leur direction qui semble confirmer cette opinion, la porte de St.-André appelée par Ladoue, ancien historien d'Autun, *porta lingonensis*, semblent donner de la vraisemblance à l'idée que je viens d'émettre; mais le défaut d'explorations directes doit inspirer une grande réserve, et il faut attendre, pour se prononcer, les lumières que doit répandre sur cette importante question le travail entrepris par la commission archéologique de Dijon.

Je dois mentionner aussi un embranchement qui,

sortant au village de Magny de la voie d'Autun à Décise, offre pendant un certain espace la forme d'une chaussée assez bien conservée, mais qui, arrivé à la route actuelle de Bourbon-l'Ancy disparaît entièrement.

Je n'ai pu faire par moi-même les explorations nécessaires pour en chercher la suite; mais d'après les rapports des gens du pays, on la retrouve dans les environs de Luzy, et elle formait une communication avec l'établissement thermal de Bourbon-l'Ancy, *aquæ nisineii*, et par suite avec la ville de Moulins et le Bourbonnais.

J'arrive maintenant à une troisième classe de voies romaines, probablement postérieures aux premières, et qui paraissent avoir été construites pour établir entre Autun et plusieurs points importants, des communications plus directes et plus courtes que celles qui existaient précédemment.

Je citerai en premier lieu celle qui, à cinq ou six kilomètres d'Autun, sortant de la route de Décise, allait passer au hameau de Méchet où il en existait il y a peu de temps encore de si beaux restes, aujourd'hui presqu'entièrement détruits par les travaux de la nouvelle route de Moulins-Engilbert.

De Méchet, cette ligne se dirige par Vautheot, le hameau des Trois-Cheminées, celui de la Chauvotte, la Boutière, le Cheneau au pied du Beuvray, le Foudon, Sanglier, le Niret et arrive à St.-Honoré où se voient encore les restes d'un établissement thermal des Romains dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous.

De ce point partent plusieurs embranchements dont l'un paraît aller rejoindre la voie d'Autun à Décise; mais il est difficile de croire que cette voie ait été construite uniquement pour desservir l'établissement thermal de

St.-Honoré ; il est plus probable qu'une de ces branches non encore explorées, établissait une communication directe entre Autun et Nevers sans passer par Décise. C'est ce que des recherches subséquentes faites avec soin pourront seules confirmer.

Je ne dois point omettre ici l'embranchement qui sort de cette voie au hameau de la Boutière et qui était spécialement destiné à conduire au plateau supérieur de la montagne de Beuvray, sur lequel existait un établissement romain.

Cette branche, dont on trouve dans le bois des traces bien conservées, gravit par des pentes bien ménagées la partie inférieure de la montagne jusqu'au lieu nommé la Croix du Rebourg. Là, faisant un détour sur la gauche, elle continue de monter jusqu'au sommet et forme en cet endroit la séparation des départements de Saône-et-Loire et de la Nièvre. Cette voie descend du côté opposé de la montagne ; mais au tiers environ de la descente elle disparaît, et je n'ai pu faire encore les explorations nécessaires pour en retrouver la suite.

Du point peu éloigné de la ville où la voie de Décise coupe la route actuelle de Château-Chinon, part une nouvelle branche qui, traversant les bois de Poisot, arrive à la Selle et là se divise en deux autres lignes. Celle de gauche, gravissant la montagne de la Selle où on en reconnaît des vestiges, et s'écartant peu de la direction de l'ancienne route, passe aux Paquelieu où il en existait autrefois un morceau considérable détruit il y a plusieurs années. Elle prend ensuite la direction de Château-Chinon, traverse les forêts de cette partie du Nivernais, passe à St.-Révérien, au-dessous de Champallement, à Antrains, et rejoignant ensuite dans la

direction d'Arquien et de Bonny la grande voie qui longeait la Loire, faisait communiquer directement Autun avec Orléans, en évitant le grand détour du passage par Décise, Nevers et Cosne.

La seconde branche partant de la Selle suit le vallon de la Petite-Verrière où l'on en trouve souvent des traces; puis se dirigeant par l'Huispernel, Planchey, Ouroux, l'Huisguiollot, arrive à Lormes. De ce point partent plusieurs embranchements non encore explorés; mais l'un d'eux se dirigeant du côté de Vézelay et d'Acquins, rejoignait la voie d'Agrippa et formait ainsi une communication abrégée entre Autun et Auxerre. Je terminerai ce tableau par la mention de deux voies abréviatives de celle d'Agrippa dans sa traversée de Lyon à Autun.

A une petite distance de la ville, la voie qui se dirige sur Châlons donne naissance à un embranchement qui, gravissant la colline de Couhard et passant à côté de la pyramide où l'on en voit encore un morceau très-reconnaissable, traverse le village, monte par une longue rampe au sommet de la montagne de Montjeu, et arrivé près du parc se divise en deux branches qui y pénètrent l'une et l'autre.

Celle de gauche, passant près de la chaussée de l'étang inférieur et sortant près de la grille du parc, traverse la forêt, passe près du hameau du Bois Mothey, à la ferme des Bois, de là se dirigeant par le Martinet, arrive aux Groliers où elle forme un angle presque droit; de là elle passe à la Croix-Brenot, à St.-Sernin-du-Bois, à Bouvier, aux Lavriots, au Bouchet et aux Quatre-Vents, où on en voit une portion très-longue et bien conservée; elle prend ensuite la direction de Tournus et formait une

communication abrégée entre Autun et cette partie de la Bresse, en évitant le détour du passage par Châlons.

La seconde branche pénètre aussi dans le parc de Montjeu, passe sur la chaussée qui sépare les deux étangs, suit le côté droit du chemin qui conduit au château, puis tournant à gauche, elle vient traverser ce chemin à l'entrée de l'avenue, descend dans le petit vallon où coulent les eaux des jardins et entre dans le bois où on en voit encore un morceau bien conservé. Elle sort ensuite du parc au-dessous de la porte de Broie, et contournant le flanc de la montagne, passe au Préau, au moulin de Prélay, se dirige ensuite sur le petit hameau de Grasille, suit la vallée de Grisi, passe près de Gourdon et du Mont-St.-Vincent, et arrive à Mâcon soit dans la direction de Cluny, soit en se rapprochant davantage de la Saône.

Elle formait aussi une communication abrégée avec Autun pour le Lyonnais, le Mâconnais, le pays de Dombes et les villes de Bourg, Grenoble et Genève.

En résumé, la voie qui sortait par la porte d'Arroux, se divisait dans l'espace de quelques lieues en sept branches qui faisaient communiquer Autun avec Bourbon, Moulins, Bourges, Bordeaux et les villes intermédiaires, Nevers, Orléans, Paris, Auxerre, Alise et toutes les grandes villes situées entre Auxerre et Boulogne.

Celle qui partait de la porte St.-André se divisait en deux branches qui communiquaient avec Langres et Besançon.

La voie sortant par la porte du midi se divisait en trois branches qui établissaient des communications avec Châlons, Tournus et la Bresse centrale, Mâcon, Lyon, Grenoble, Bourg et Genève.

Enfin, celle qui partait de la porte St.-Andoche com-

muniquait d'une part avec le Charolais et le Forez, et de l'autre avec Clermont et l'Auvergne, complétant ainsi le cercle que je viens de décrire et dont j'avais tracé précédemment les différents rayons.

Quant à la construction et au mode d'empierrement des voies romaines dans nos environs, je n'ai pu faire sur ce sujet qu'un bien petit nombre d'observations ; je me suis attaché principalement dans mes explorations à reconnaître les traces et les directions de ces routes, et n'ayant pas d'ouvriers à ma disposition pour en faire faire des coupes et distinguer les couches diverses dont elles étaient composées, j'ai dû me contenter de quelques circonstances fortuites qui, de temps à autre, m'en ont fait découvrir les parties intérieures.

J'ai pu remarquer que cette construction variait suivant la nature du sol et les matériaux fournis par les différentes localités; mais je n'ai retrouvé pour ainsi dire nulle part les quatre couches signalées par Bergier et d'autres auteurs.

Celle dont on retrouve le plus souvent soit des morceaux entiers, soit des débris, est composée de moellons posés le plus ordinairement sur tranche et liés avec du mortier. Elle forme la base ou le stratumen, et présente une telle solidité que, dépouillée des autres couches dont elle était recouverte et sillonnée par les ornières dans presque toute son épaisseur, les pierres ne se sont point disjointes, et qu'il faut de grands efforts pour les séparer.

Nous en trouvons des exemples près de la Croix-Brenot, de St.-Sernin-du-Bois et dans plusieurs autres lieux.

Après cette première couche, on trouve ici presque

partout celle appelée *rudus* ou *ruderatio*, composée de pierres arrondies de diverses grosseurs, liées également par un bain de mortier et adhérant entr'elles avec une grande force. C'est cette couche dont on a trouvé, dans nos environs, le plus grand nombre de morceaux conservés; je citerai notamment la route de Décise, entre Chevrette et le moulin d'Anguy, celle de St.-Honoré, près de Méchet, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Ces deux couches se trouvent presque partout superposées; cependant, dans les lieux où le terrain offre une grande solidité, le *rudus* remplace quelquefois le *stratumen* et forme alors la base même de la voie. On peut remarquer cette disposition dans les parties montagneuses et particulièrement dans la branche qui conduit au sommet de la montagne de Beuvray.

Quant aux deux couches supérieures, le *nucleus*, espèce de ciment formé de mortier et de briques pilées et celle appelée *summa crusta*, comme elles ont dû supporter en premier lieu les causes de dégradations que ces routes ont éprouvées, et qu'elles étaient composées d'éléments moins solides et moins résistants que ceux des couches inférieures, il n'en reste pour ainsi dire plus de traces, et je n'en ai pas remarqué dans nos environs de parties assez bien conservées pour en former la base d'une description exacte.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES ARCHÉOLOGIQUES

TENUES A CHALONS,

LE 23 AOUT 1846.

Première séance.

Présidence de M. Léopold NIEPCE.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de M. Niepce.

Sont présents la plupart des membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons, et MM. DE CAUMONT, directeur de la Société française; Vte. DE CUSSY, membre de l'Institut des provinces; l'abbé DEVOUCOUX, de la Société éduenne; DE SURIGNY, de l'Académie de Mâcon; l'abbé GODARD, professeur d'archéologie au grand séminaire de Langres; Cte. DE MÉRODE, de Bruxelles; Bon. DE FONTENAY, d'Autun; et DE BOIS-RENAUD, de Moulins, membres de la Société française.

M. Léopold Niepce, président, remercie MM. les membres de la Société française de l'insigne honneur qu'ils font à la Société d'histoire de Châlons en lui accordant une journée; il parle de son excursion à Autun, où il a assisté avec MM. Pequegnot, Ganat (Marcel) et Cazet, à une partie des travaux de la Société française et où il a reçu, comme représentant la Société de Châlons, l'accueil le plus empressé; il prie M. Devoucoux d'être auprès de ses compatriotes, l'interprète de sa reconnaissance.

M. de Caumont est invité à prendre la parole. Il s'exprime en ces termes :

Je suis heureux de répéter combien les études archéologiques me paraissent habilement dirigées à Châlons ; cette salle où nous siégeons, qui est tapissée de *fac-simile* d'inscriptions de différents âges, ces archives si consciencieusement analysées, ce beau volume que vient de faire paraître la Société d'histoire et d'archéologie, sont des témoignages irrécusables du zèle qui vous anime, Messieurs, et de la grande et belle impulsion que vous avez su donner aux études fortes et sérieuses. Je vous en félicite cordialement, et la Société française est heureuse de constater aujourd'hui de si beaux succès. Vous voulez que je vous parle de notre *projet de Statistique monumentale étendu à toute la France*, que je rappelle ici les principes d'après lesquels j'ai rédigé la Statistique monumentale du Calvados et le plan qui est adopté pour les travaux de ce genre par la Société française. Je me rends avec d'autant plus d'empressement à vos désirs que je suis sûr d'avance de me trouver d'accord avec vous.

La méthode, Messieurs, est indispensable en toute chose pour atteindre le but proposé ; or, pour que tous les lieux, même les plus éloignés, soient connus dans toutes leurs parties, il faut procéder par ordre ; de cette manière, tout sera décrit et connu avec le temps. Commençons donc par une commune ; faisons-en connaître les chartes, l'église, les maisons anciennes, les monuments ou leurs débris, l'histoire, les traditions ; en un mot, écrivons-en la statistique sous le point de vue de l'histoire et de l'archéologie ; passons ensuite à la commune voisine. Opérons sur celle-ci comme sur la première ; décrivons toutes les communes d'un canton. Des

cantons nous passerons à l'arrondissement, et des arrondissements au département.

Je vous engagerai, Messieurs, à faire aussi la carte archéologique de chaque arrondissement; il sera même souvent utile d'en tracer deux, l'une pour les monuments et les voies sous les Romains, l'autre pour le moyen-âge et des temps modernes.

Ces travaux exécutés sous une direction unique amèneront un résultat plus prompt et plus satisfaisant.

Pour exécuter le travail dont j'ai l'honneur de vous entretenir, avec l'unité de vues désirables, il serait à souhaiter que trois ou quatre membres se réunissent et formassent un comité permanent de statistique. Je ne doute pas qu'avec le zèle dont vous êtes animés et les lumières qui vous distinguent, vous ne parveniez à terminer la Statistique monumentale des arrondissements de Châlons et de Mâcon, d'une manière aussi prompte que remarquable.

M. de Caumont offre ensuite à la Société de Châlons diverses brochures et le 1er. volume de l'Institut des provinces.

M. le président remercie M. de Caumont du don de ces ouvrages.

M. de Caumont demande à ajouter une observation : Messieurs, dit-il, quand on parcourt la France, on reconnaît que diverses écoles d'architectures ont régné aux mêmes époques dans les provinces différentes. Il serait à désirer que l'on pût tracer la géographie monumentale de la France, en tenant compte de l'influence des matériaux sur le style architectonique, que l'on fit bien connaître le goût qui a diversifié la même architecture. C'est aux Sociétés locales à préparer des matériaux

pour cet important travail. Un aperçu a déjà été présenté par moi à ce sujet il y a dix ans, mais la question n'a pas encore été assez mûrement examinée, et je ne cesse de m'en préoccuper.

M. Léopold Niepce expose que la Bourgogne offre en effet des types et des caractères qui se perdent en allant au midi; il montre que l'architecture romane du midi influa long-temps sur celle de la Bourgogne, alors même que l'architecture ogivale dominait déjà.

M. de Surigny pense qu'il serait utile aussi de rechercher l'influence des grands monuments sur ceux des localités voisines. M. de Caumont est du même avis et cite différents faits à l'appui de cette opinion.

M. Niepce entretient la Société de l'architecture militaire en Bourgogne, des ruines déplorables de ces sortes de monuments qui n'offrent plus de caractère particulier. Il lit une partie de son travail sur les châteaux de Lennecey qui datent du XIIe. siècle, et fait remarquer ce qu'il y avait d'anormal dans l'existence de deux châteaux-forts, appartenant à deux familles différentes, souvent en guerre et distants de 300^m. seulement.

La séance est levée à midi et demi.

EXCURSION DANS LA VILLE ET AUX ENVIRONS.

Immédiatement après cette séance, la Société s'est transportée à St.-Marcel, près Châlons, pour y visiter l'église et deux monuments gallo-romains. (Voir les mémoires de la Société de Châlons, 1846.)

L'église de St.-Marcel, ainsi que l'a judicieusement remarqué M. de Caumont, offre le caractère du com-

mencement du XIIIe. siècle, ou celui de la transition du XIIe. au XIIIe.

La Compagnie est ensuite rentrée à Châlons, où elle a visité l'hospice situé sur un des quais de la Saône. M. le Cte. de Mérode a constaté une grande analogie entre l'architecture du monument et celle des monuments de la Flandre, analogie due sans doute à la réunion de la Flandre et de la Bourgogne, sous l'autorité des ducs de Bourgogne. Les vitraux si remarquables de l'hospice, la chaire et des portes en bois sculpté, dans un état parfait de conservation, ont particulièrement attiré les regards de la Société.

La bibliothèque publique et l'église de St.-Vincent ont été visitées par la Compagnie. M. Louis de Cissey, inspecteur des monuments de Saône-et-Loire, a décrit les sépultures symboliques qui décorent ce bel édifice.

Banquet.

A 5 h. et demie, un banquet a été offert par la Société de Châlons à ses hôtes, dans une des salles de la mairie. La cordialité la plus franche n'a cessé d'y présider. Différents toasts ont été portés à MM. de Caumont, de Mérode, au maire, à la Société Eduenne, à M. le Vte. de Cussy et à l'académie de Mâcon.

Séance publique.

Immédiatement après le banquet, toute la Compagnie s'est rendue dans la salle de la mairie, où devait se tenir la séance publique de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons, et où se trouvaient déjà réunies un grand

nombre de notabilités de la magistrature, du clergé, de l'université, des diverses administrations, des citoyens notables et des dames. Des amateurs ont exécuté des morceaux de symphonie.

M. le président Niepce, après avoir constaté la marche progressive de la Société, a lu un compte-rendu des travaux de l'année.

MM. Diard, Dardenne et l'abbé Godard, ont donné lecture de diverses notices.

La Séance publique a été levée à 9 heures.

Soirée.

La Compagnie entière s'est rendue ensuite dans les salons somptueux de la mairie, pour y passer le reste de la soirée; un grand nombre des personnes distinguées qui assistaient à la séance publique, avaient été conviées à honorer cette soirée de leur présence,

On s'est séparé à 10 h. et demie. Cette journée, si bien remplie, a laissé de profonds souvenirs dans l'esprit de tous ceux qui ont pu y prendre part.

Le Secrétaire,

T. Dardenne.

PROCÈS-VERBAL

DES SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A LYON PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

Au Palais des Arts,

LES 25 ET 26 AOUT 1846.

Séance du 25 août.

PRÉSIDENCE DE M. COMMARMOND,

Inspecteur-divisionnaire de la Société, conservateur des musées archéologiques de Lyon.

Siégent au bureau : MM. DE CAUMONT, directeur de la Société; RICHARD, membre de l'Institut de France; PUVIS de l'Institut des provinces; GRANDPERRET, membre de l'Académie; DUPASQUIER, architecte, inspecteur des monuments de l'Ain; PERRET, inspecteur des monuments du Rhône. M. l'abbé ROUX, inspecteur des monuments du département de la Loire, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont expose le but de la réunion. La Société française n'a de centre nulle part, ou plutôt elle rayonne en tous sens et saisit toutes les occasions d'exercer une influence salutaire sur la conservation des monuments Ainsi, la concordance de la réunion vinicole avec le passage des savants qui se rendent au Congrès de Marseille, a décidé les membres

de la Société à se constituer en assemblée, afin de s'éclairer mutuellement par la discussion sur les progrès de la science et l'état de nos monuments : ce n'est point un Congrès archéologique, mais une simple réunion générale des archéologues de cette région de la France dont Lyon est la métropole.

Après cet exposé, M. de Caumont fait hommage à la Société du premier volume de sa Statistique monumentale du Calvados ; il serait à désirer que chaque département fût ainsi passé en revue. La Statistique monumentale du Calvados est un type que doivent suivre tous ceux qui s'occupent d'études consciencieuses sur l'histoire des monuments d'un département ou d'un arrondissement. M. de Caumont décrit d'abord l'église, centre naturel autour duquel viennent se grouper les faits qui caractérisent l'histoire de chaque localité. Il rend compte ensuite des découvertes faites sur le sol; il recherche toutes les particularités de l'histoire féodale, et donne l'indication précise des patronages. M. de Caumont insiste particulièrement sur ce dernier point à cause de l'importance de ses résultats; il a remarqué, par exemple, que les églises patronnées par les abbayes étaient plus importantes et plus soignées que celles patronnées par des seigneurs laïcs.

M. le président Commarmond prend la parole et rend compte, dans un mémoire, du résultat de ses recherches et de ses travaux pour la conservation des monuments.

RAPPORT DE M. COMMARMOND.

Comme inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments historiques, je viens

vous donner quelques renseignements sur les principaux édifices qui se trouvent dans le département du Rhône, laissant à mes collègues le soin de vous parler de ceux qui existent dans les départements voisins.

Vous le savez, Messieurs, Lyon, cette ancienne capitale de la Gaule, fut riche en monuments de toutes espèces; palais, temples, cirque, théâtres, naumachie, aqueducs, rien ne manqua à sa splendeur; les hauteurs en furent couronnées et la plaine n'en fut point dépossédée.

Cette riche cité, située d'une manière heureuse sous le rapport commercial et militaire, grandit avec rapidité et occupa l'un des premiers rangs parmi les capitales du monde ancien; elle eut ses revers, et plusieurs fois elle se releva de ses cendres pour briller de nouveau; mais aujourd'hui, il ne reste plus de cette gloire monumentale antique que quelques rares vestiges que le temps mine tous les jours, et je vais m'efforcer de les mettre sous votre protection tutélaire; le palais des empereurs, le forum, les temples divins, le cirque, la naumachie, tous ces monuments somptueux ont entièrement disparu; il est donc temps d'implorer votre pitié pour arriver à conserver les restes épars de quelques constructions antiques que nous possédons encore dans le département du Rhône.

Dans le quartier St.-Just, au-dessus de la place des Minimes, dans un clos qui appartient à l'OEuvre des Jeunes pénitentes, on voit encore les ruines de l'hémicycle d'un théâtre; les restes des gradins sont enfouis sous une épaisse couche de terre végétale, et un champ de luzerne couvre tout cet espace.

Il serait important d'acheter ce morceau de terrain et

de faire déblayer la terre qui encombre la base de ce monument; j'ai fait jusqu'à présent d'inutiles demandes au Ministre, la pièce essentielle qui manque à une approbation qu'il souhaiterait donner, c'est l'argent. Le gouvernement désirerait que la ville et le département concourussent à ces dépenses, et jusqu'à présent nous n'avons pu obtenir aucun résultat.

Cette ruine mérite d'autant plus que vous vous intéressiez à sa conservation, qu'elle présente une construction assez singulière.

Ce théâtre repose sur un terrain d'alluvion; et l'architecte romain, redoutant un tassement partiel, se décida, pour éviter cet inconvénient, à construire une espèce de base souterraine sur laquelle reposerait l'ensemble de l'édifice; pour arriver à ce résultat, il fit construire une ligne circulaire de chambres voûtées qui étaient adossées à l'hémicycle. De chacune de ces chambres partait une voûte reposant sur des murs épais solidement fondés; ces voûtes allaient en rayonnant de l'hémicycle à la scène et formaient un ensemble compacte, sur lequel il éleva les différentes parties du monument et assura ainsi leur solidité. Je ferai remarquer ici que dans toutes ces voûtes on n'a point employé de cintres artificiels, mais que le sol a été taillé de manière à former des cintres-naturels, afin qu'il n'existât aucun espace vide dans cette robuste fondation, et qu'il ne pût se faire qu'un tassement de totalité.

J'espère, Messieurs, que vos puissantes sollicitations amèneront le gouvernement à sauver ce reste du monument; c'est le seul que la ville de Lyon ait conservé avec ses aqueducs.

Aqueducs. Ces derniers méritent votre attention d'une

manière toute particulière, et je sollicite pour eux toutes les influences auprès du Ministère, pour sauver d'une ruine prochaine certaines parties dont on pourrait prévenir la chute avec très-peu de frais. Je veux parler de ceux qui correspondent à la longue ligne de Chaponnet; quelques-uns des piliers manquent par la base, et avec quelques centaines de francs, on pourrait faire des travaux urgents pour prévenir leur dégradation journalière et une chute qui se ferait peu attendre.

Je profite de cette occasion pour rectifier plusieurs points que les siècles avaient obscurcis, et qu'il est important de rétablir

Vous savez, Messieurs, que tous les auteurs lyonnais ont parlé des aqueducs, que Delhorme est un de ceux qui s'en sont occupés d'une manière plus spéciale, et que dans ces derniers temps, M. Flocheron, architecte, a fait sur eux un mémoire des plus remarquables.

Tous ont pensé que les deux premières lignes qui furent établies sont celles de St.-Cyr et de La Bienvenue, mais que ces deux lignes n'étant point suffisantes et n'élevant pas les eaux sur le point culminant de la ville qui couronnait Fourvières, on arriva à la construction des aqueducs qui conduisaient les eaux de Pila sur le point le plus élevé où se trouve encore l'immense conserve qui sert de cave à l'hôtel de St.-Nicolas.

Mais il ne parle point d'une autre ligne qui poussait les eaux du versant oriental de la montagne d'Iseron, et qui venait se joindre à celles de La Bienvenue, puis à St.-Genis-des-Ouillères; fréquemment on retrouve les traces souterraines de cette ligne, en cultivant les champs qu'elle traversait.

D'autre part, M. Flocheron, dans son excellent mé-

moire, parle d'une voûte souterraine qui, partant de Miribel, arrivait à Lyon en longeant les berges du Rhône. Ce jeune savant, qu'une mort précoce nous a enlevé, pensait que cet immense canal était un chemin de ronde pour faire arriver les troupes d'un point à l'autre, dans un cas de siége ; nous ne pouvons admettre cette opinion sous plus d'un rapport.

En supposant un fort important construit sur les hauteurs de Miribel, susceptible de contenir une forte garnison, capable d'inquiéter les assiégeants, et de ces deux points permettre aux assiégés de se porter un secours mutuel par cette voie cachée ; les assiégeants, quelques barbares et ignorants qu'ils fussent, auraient su par leurs espions qu'il existait entre ces deux points une voie souterraine de communication, et certes leur premier soin eût été d'interrompre ce passage, ce qu'ils auraient pu faire à très-peu de frais, par un travail peu important et des plus faciles, sur plusieurs endroits de cette ligne.

Je pense que sous ce rapport nous avons peu besoin d'insister pour amener à comprendre que cette voie souterraine n'était point une voie militaire.

J'ai visité les différentes parties de cet immense travail, j'ai suivi sa direction, et je suis arrivé, d'après les différents travaux qui se sont faits sur son long trajet, à prouver que ce chemin couvert était un aqueduc important, qui prenait les eaux du Rhône en-dessous de Neyron et les conduisait à la naumachie du Jardin-des-Plantes.

Voici sur quoi je base cette assertion, c'est que la ligne dont nous allons suivre le parcours, laisse, du point de départ à son arrivée, des traces non équivoques de son existence.

Ainsi l'aqueduc partait de Neyron, longeait les berges du Rhône en s'élevant au-dessus de son niveau, passait au-dessous du château de la Juepe, arrivait à Crepieux, longeait les longues berges de la rive droite du fleuve jusqu'à la porte de St.-Clair, passait au-dessus de la maison de la Banque, longeait la rue des Fantasques, tournait à droite dans la rue du Commerce, et arrivait ainsi à la naumachie. Sur ces derniers points, nous avons rencontré un vaste canal haut de 2 mèt. et présentant une largeur plus grande.

Il existait intact dans presque toute la longueur nord de la rue du Commerce; sa direction conduisait au niveau du bassin du Jardin-des-Plantes, où existait la naumachie, ce qui avait fait penser à M. Artaud que c'était le dégorgeoir de ce vaste bassin qui conduisait ces eaux au Rhône. A cette époque, il est vrai, on n'avait point encore trouvé ses traces par les travaux exécutés pour la maison de M. Bonardet. Ce point est d'autant plus important qu'il indique un changement de direction qui se lie à celle de son arrivée dans les murs de Lyon.

D'après toutes ces données, on ne peut supposer que les Romains eussent fait d'immenses et inutiles travaux pour déverser dans le Rhône les eaux de leur naumachie, tandis qu'ils n'en avaient aucuns à faire pour les jeter dans la Saône.

Il fallait d'ailleurs alimenter ce vaste bassin, et on n'aurait pu arriver à ce résultat sans l'aqueduc dont je viens de parler, et auquel il faut rendre son véritable usage.

La chose étant ainsi, nous voyons que l'ancien Lugdunum était doté d'une cinquième ligne d'aqueducs, qui alimentait la naumachie et qui donnait des eaux au

quartier de la ville qui se trouvait sur la colline orientale et sud de la côte de St.-Sébastien.

Voici ce que j'avais à vous dire sur nos monuments antiques. Quant aux monuments du moyen-âge, la ville de Lyon est beaucoup plus riche; on restaure les uns, et on détruit les autres. Je ne ferai pour ainsi dire que les énumérer.

L'église d'Ainay, de style byzantin, méritait qu'on s'occupât d'elle. M. Polet avait commencé une restauration qui laissait beaucoup à désirer; à la mort de cet architecte, il fut remplacé par M. Benoit qui, comprenant qu'une bonne restauration est celle qui reproduit ce qui existait, poursuivit ses travaux d'une manière intelligente et heureuse; mais le manque de fonds vint les arrêter : il fallut avoir recours au gouvernement, et celui-ci chargea M. Questel de suivre cette restauration qui exigea une somme considérable. Le plan de cet architecte est une légère modification de celui présenté par M. Benoit, et l'exécution des travaux ne coûtera pas moins de 600,000 fr., qui seront fournis par le gouvernement, la ville et la fabrique. La question des fonds est encore la question qui pourra retarder la restauration de ce monument remarquable.

La vieille église de St.-Paul subit aussi de nombreuses restaurations intérieures. M. Benoit, qui a été chargé de ce travail, a emprunté, pour les peintures, le style italien de cette époque; il serait à souhaiter que cet habile architecte, qui fait preuve de savoir et de bon goût dans tout ce qu'il entreprend, eût les fonds nécessaires pour la restauration extérieure, qui mériterait beaucoup de soin, et pour la destruction d'une construction bâtarde qui avait été faite par M. Décrénis, architecte, à

une époque où le byzantin et le gothique étaient considérés comme des œuvres barbares ou de mauvais goût.

Notre église des Cordeliers a également subi de nombreuses restaurations. M. Benoit, qui les a dirigées, a suivi religieusement le style du monument, et il nous a montré qu'il fallait éviter le grattage des pierres, pour leur rendre leur couleur primitive, mais bien la leur donner au moyen d'un simple lavage à la brosse et à l'eau simple; ce procédé facile n'altère en rien le profil des moulures et le galbe général de l'ornementation qu'on défigure si souvent par le racloir, la hachette et le ciseau, placés entre les mains d'ouvriers ignorants auxquels il importe peu de rogner plus ou moins profondément la pierre à laquelle ils doivent enlever la teinte noirâtre qui la recouvre.

L'église de St.-Nizier, dont l'intérieur avait été restauré par M. Polet, est aujourd'hui entre les mains de M. Benoit; déjà l'on aperçoit les travaux extérieurs habilement exécutés; le haut de la flèche est garni de son fleuron et surmonté de sa croix; des gargouilles, des clochetons nouveaux sont venus remplacer ceux qui existaient anciennement, et l'aile droite de la façade de cette église est en pleine construction.

A l'église de St.-Georges, de grands travaux touchent à leur fin; une abside nouvelle, de style byzantin, a été faite par les soins de M. Bossan, architecte distingué, auquel nous devons une maison de style mauresque des plus remarquables, qui forme l'un des beaux ornements du quai Fulchiron.

C'est à ce même architecte que nous devons les nombreuses restaurations qui ont été faites à la métropole de St.-Jean, où on voit une verrière nouvelle qui décore

la chapelle de St.-Louis. A côté de ces efforts de l'art pour la conservation des monuments du moyen-âge, il est d'autres édifices qui ont disparu; le portique de la chapelle de la Chauce a été détruit par son propriétaire et remplacé par une porte de magasin.

L'église de l'Observance des Cordeliers est tombée sous le marteau des démolisseurs, pour l'agrandissement de l'école vétérinaire; il n'en reste plus que la chapelle des Lucquois, qui ne tardera pas à subir le même sort.

Cette église, riche de souvenirs et d'un aspect si pittoresque, est remplacée aujourd'hui par des bâtiments servant d'écuries.

Notre vieux pont du Change, commencé vers le milieu du XIe. siècle, a également disparu; il n'en reste plus que la première arche (rive gauche), qui soutient le poids de trois maisons: il a été remplacé par un magnifique et long pont, qui fait honneur à l'ingénieur qui a présidé à sa rapide construction.

Je n'ai fait, Messieurs, qu'effleurer le sujet; je ne pouvais vous en parler que d'une manière générale. Je passe sous silence tout ce qui se rapporte à nos édifices plus modernes, et que le temps n'a point encore placés au nombre des monuments historiques.

Il me reste à dire un mot des nombreuses découvertes qui ont été faites, depuis quelques années, sur le sol lyonnais, mais je ne citerai que les plus importantes.

Je placerai en première ligne le trésor trouvé sur le versant oriental de la colline de Fourvières, chez les Frères de la Doctrine chrétienne.

Il se composait de monnaies d'or et d'argent, dont la série s'arrêtait à Septime-Sevère et Julia Domna, et remontait jusqu'au 1er. règne de l'empire.

Elles dépassaient le nombre de 2000 et avaient été déposées dans l'excavation d'un mur romain, avec de nombreux bijoux appartenant à une dame de l'époque.

J'ai fait un mémoire sur ces objets, et les journaux en ont assez parlé pour que je ne fasse ici que signaler cette belle découverte.

A l'église de Vaise, qui était autrefois une ancienne abbaye de Bénédictins, nous avons découvert de nouvelles richesses épigraphiques. La destruction de cette vieille église nous a révélé qu'on avait pris pour la construire toutes les pierres des constructions romaines des environs.

En effet, les fondations de cette vieille église byzantine présentaient un amas compacte de pierres taillées ayant servi à l'édification de monuments publics et privés, d'origine plus ancienne; ainsi, nous avons trouvé pêle-mêle des fûts de colonnes en granit africain, de longues portions de corniches ayant des moulures à vaste profil, des architraves, des tombeaux, des pierres funéraires. Des fragments de bas-reliefs et une foule d'autres débris, attestent un usage antérieur; la plupart étaient en calcaire jurassique.

Environ une vingtaine de monuments épigraphiques sont venus enrichir notre musée.

Les travaux obligés pour la construction de la nouvelle église, et les fouilles ordonnées par le gouvernement, ont produit ces heureux résultats; les travaux étaient dirigés par M. Desjardins, jeune et habile architecte, dont le goût ne s'est point démenti dans l'église nouvelle, dont il achève la construction.

Le vieux pont du Change, appelé par nos anciens chroniqueurs pont sur la Saône, est venu aussi payer largement

son tribut. Déja nous avons de lui quinze inscriptions plus ou moins complètes; ce pont, composé de huit arches, présentait une construction qu'il n'est pas sans intérêt de vous signaler.

Les arches n'étaient point solidaires entr'elles, et les voussoirs descendaient jusqu'aux bases de la fondation.

Un mur de parement s'élevait entre chaque arceau, jusqu'à la hauteur des bahuts ; seulement, en amont, ils étaient garantis par de robustes éperons.

Ce genre de construction, laissant de larges vides entre chaque voûte, ils furent comblés à environ un quart de leur hauteur, par un blocage fait avec de la chaux et de la rocaille ; dans quelques parties seulement on apercevait un mélange de brique pilée.

Le reste de ce vide immense fut comblé jusqu'au dessous du pavé du pont, par quelques milliers de tombereaux de terre végétale.

Nous ferons remarquer ici que toutes les pierres de taille qui ont servi à la construction de ce pont, avaient déjà servi à d'autres édifices publics ou particuliers. Les anciens auteurs nous disent, en effet, qu'on en prit au temple d'Auguste, au palais des Empereurs, au théâtre, au forum de Trajan, etc., etc. ; chacune de ces pierres porte une trace de leur ancien usage.

Il en est de même des moellons employés dans les blocages et dans les murs de parements; on n'y trouve aucune espèce d'uniformité : calcaire de tout genre, granite, schistes, toutes les carrières des environs en ont fourni, ce qui est une preuve évidente qu'elles ont été prises dans diverses constructions qui existaient alors.

On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que dans l'ensemble de ce pont aucune pierre n'est arrivée neuve de

son gisement ; les carrières où l'on a puisé, ont été celles de nos grands monuments encore debout à cette époque.

Parmi les inscriptions qui ont été trouvées dans le pont du Change, je vous en signale deux seulement : la première rappelle un taurobole fait par deux femmes, en l'honneur de Septime-Sevère et de son fils Caracalla.

La seconde a été gravée en l'honneur de Publius Maglius Priscionus, Ségusien d'origine.

Cette dernière me paraît d'une haute importance historique, à raison du mot *Segusiavo* qu'on y lit en toutes lettres.

On ne connaissait encore que deux inscriptions où se trouve le nom des *Ségusiens* écrit en entier ; l'une existe au musée de Toulouse où on lit *Segusiavi* et non *Ségusiani ;* l'autre est gravée sur une plaque en bronze qui a été découverte l'année dernière à Manelop, près de Feurs, département de la Loire ; on y lit le mot *Segusiavor.* pour *Segusiavorum.* Ces trois dénominations écrites sur le bronze et la pierre, qui sont très-authentiques, semblent nous prouver mieux que toutes les traditions et traductions historiques, que nos ancêtres s'appelaient Ségusiaves et non Ségusiens ; car on ne peut douter qu'ils sussent écrire leur nom.

Voilà donc trois monuments découverts dans des lieux différents qui rendent à un peuple son vrai nom.

Mais ce n'est point le seul fait important ; s'il existait des Ségusiens, nous devons les chercher ailleurs que dans le département de la Loire, et nous les trouvons dans les Etats Sardes, dans une vallée au milieu des Alpes, *à Suze*, l'ancienne *Seguria*, où une colonie de race ligurienne était venue s'implanter, tandis que les Ségusiaves étaient d'origine Celte.

Nous voyons par là que cette inscription, très-simple

par elle-même, est d'un haut intérêt, puisque d'une part elle rétablit le nom d'un ancien peuple, et que de l'autre elle vient établir une ligne de démarcation entre deux peuples dont l'un habitait la Celtique et l'autre les Alpes.

La destruction de l'église des Cordeliers de l'Observance a occasionné aussi quelques découvertes qui, si elles ne sont pas importantes sous le rapport de l'art, ne manquent point d'un certain intérêt, sous celui de l'ancienne topographie des lieux.

Vous savez, Messieurs, que l'église dont nous parlons n'était point orientée, qu'elle était construite parallèlement au flanc de la montagne et au lit de la Saône; il existait un faible espace entre le monument et la base du versant de la colline.

L'architecte du gouvernement, pour gagner du terrain, afin d'étendre à l'ouest ses constructions, a fait couper, à angle droit avec le sol, la base de cette colline, et déblayer tous les attérissements produits par les alluvions et les siècles.

Arrivé à une profondeur de quelques mètres, on a découvert une ligne de constructions romaines qui longeaient le versant oriental de la colline et faisaient face à la rivière.

J'ai remarqué au niveau de l'église deux espèces de chambres dont les murs étaient peints à fresque, fond rouge avec encadrement jaune et vert; leurs pavés étaient en mosaïque à cubes grossiers, blancs et noirs; les mosaïques étaient bouleversées, des traces non équivoques d'incendie étaient visibles dans le sol environnant. En remontant du côté du nord et dans la même direction, de nombreuses ruines ont été mises à découvert, ainsi qu'une mosaïque de très-grande di-

mension, à cubes de couleurs variées, malheureusement sa destruction était trop avancée pour qu'on pût en tirer le moindre parti.

Dans une longueur de près de 100 mètres, on a trouvé constamment des ruines de murailles et une foule de débris qui attestent la présence d'anciennes habitations romaines et même d'édifices publics importants : ainsi, des chapiteaux, des fragments de colonnes en marbre blanc dont l'un est d'une très-grande dimension.

Ces nouvelles découvertes nous amènent à conclure que la base du coteau qui s'étend du rocher de Pierre-scise à la ville de Vaise, était bordé d'édifices publics et particuliers, que le vieux Lugdunum avait aussi son faubourg au-delà du rocher qui resserre le lit de la rivière, et que cette ligne de constructions romaines était séparée de la Saône par la grande voie ouverte par Agrippa, qui partait de Narbonne, passait par Lyon et aboutissait à Boulogne-sur-Mer.

Je n'ai pu ici vous présenter, Messieurs, qu'un exposé très-incomplet; j'ai voulu seulement vous donner une légère idée des faits les plus importants au point de vue archéologique, et j'ai compté sur votre indulgence pour vous lire ce rapport que j'ai été obligé de jeter à la hâte sur le papier.

J'ai glissé sans doute trop légèrement sur nos découvertes épigraphiques; mais je fais imprimer dans ce moment un travail qui comprend toutes celles du département du Rhône, ce qui m'engage à passer légèrement sur ce sujet.

En terminant, Messieurs, je vous parlerai du magnifique sarcophage en marbre blanc trouvé à St.-Irénée, et que je suis à la veille de publier.

Après cette lecture, M. le président annonce la découverte récente d'un chapiteau en marbre blanc, faite dans l'église de l'Observance.

M. d'Aigueperse demande si par le nivellement, on s'est assuré de la pente de l'aqueduc depuis Miribel jusqu'au dégorgeoir.

M. Commarmond répond que M. Flocheron a dû prendre ce niveau, mais que l'inspection seule peut faire juger de sa concordance avec celui du Rhône; à ce sujet, M. l'abbé Vernanges fait observer qu'il ne serait peût-être pas nécessaire de recourir aux eaux de ce fleuve, pour justifier l'emploi de l'aqueduc, mais qu'il suffirait de lui faire recueillir, à Bonnan, les eaux abondantes qui s'y rencontrent.

M. de Caumont prie les membres présents de se rappeler que la Société a des sommes dont elle peut disposer pour divers besoins; il les engage à formuler leurs demandes. M. Richard appelle alors l'attention de la Société sur les aqueducs si remarquables des environs de Lyon, et signale ceux de la vallée de Bonnan.

M. de Caumont demande de quelle manière ces aqueducs sont surveillés. Dans quelques localités ils jouent le rôle de carrière à bâtir; il serait difficile, dit M. Richard, de les réduire à cet état, vu la nature de leur construction qui est en petit appareil. M. Commarmond fait observer que les moyens de conservation deviennent souvent inutiles; le plus grand nombre de ces aqueducs appartient à des particuliers, il est difficile de les acheter à cause des exigences des propriétaires.

M. Perret est invité par M. de Caumont à donner communication des découvertes faites à Anse.

ANTIQUITÉS D'ANSE ;

PAR M. PERRET,

Inspecteur des monuments du Rhône.

MESSIEURS,

Un des faits archéologiques les plus considérables qui se soient accomplis dans le département du Rhône, depuis la session du Congrès scientifique qui s'est réuni à Lyon, au mois de septembre 1841, et les séances que tînt en même temps la Société française pour la conservation des monuments, est sans contredit celui qui se rapporte aux découvertes d'antiquités faites dans le voisinage de la ville d'Anse. Déjà dans le temps, nous avions, à leur sujet, essayé d'éveiller l'attention publique ; mais tant de préoccupations se la partageaient alors, que cette révélation, toute inattendue et curieuse qu'elle nous semblait paraître, s'en alla bien vite grossir le flot des faits indifférents et sans lendemain que le temps précipite vers l'éternel oubli. C'est donc avec un véritable bonheur que j'ai vu naître, presque sur les lieux mêmes, l'occasion de placer l'avenir de ces découvertes sous le patronage d'hommes voués au culte de l'art antique, et dont sans doute le plus grand nombre va, pour la première fois, en entendre parler.

A un kilomètre au sud-ouest de la petite ville d'Anse, que *l'itinéraire d'Antonin* désigne par le nom d'*Asa Paulini*, on découvrit, en 1844, à une faible profondeur, des traces considérables de murs, rasés à quelques cen-

timètres au-dessous du sol, dont le revêtement était enduit d'un ciment diversement coloré. Ces traces s'étendaient au loin, et lorsqu'on prenait la peine de les rechercher et de les suivre dans leurs nombreux entrelacements, on acquérait la conviction qu'elles signalaient les restes d'une vaste et splendide habitation, appartenant à l'époque gallo-romaine. Tout concourait à lever les doutes qui auraient pu s'élever, soit les nombreux vestiges et débris antiques que la culture ramenait à la surface du sol, soit le voisinage de l'enceinte fortifiée qui se dresse encore de nos jours, avec son appareil caractéristique et son accentuation romaine, au milieu des habitations modernes de la ville d'Anse. Bientôt apparut une mosaïque, avec ses dessins variés; mais, malgré l'étonnement qu'excitait sa vue, elle allait être impitoyablement sacrifiée aux jalouses exigences d'une culture perfectionnée, lorsque nous eûmes le bonheur d'arrêter le travail de destruction qui déjà venait de commencer. Une souscription s'ouvrit pour aider à élever au-dessus de ce monument une petite construction, destinée à le préserver des injures du temps et des hommes. Ce qui reste de cette mosaïque offre une superficie de 4^{m}. de largeur sur 9 de longueur. La salle qu'elle décorait devait avoir des proportions colossales, car il est évident, par la disposition de la frise et des bordures qui de deux côtés limitent ce fragment, qu'il ne représente que l'angle nord-ouest d'une vaste mosaïque de forme quadrilatérale. Des traces encore apparentes témoignent que la dimension totale de ce pavé antique ne pouvait pas offrir moins de 16^{m}. sur l'une des faces, sans qu'il soit possible aujourd'hui de déterminer quel dut être dans l'origine le *maximum* d'aucune de ses dimensions.

Le dessin représente des compartiments variés, des lignes de rinceaux, une ancre et une sorte de proues de navire répétées et disposées en bordures, de manière à produire l'effet le plus original; mais aucune figure d'homme ou d'animal, ni représentation de scène quelconque ne s'y aperçoit. Les cubes en marbre, sans mélange d'émaux, d'une dimension moyenne de 8 mil. de côté, reproduisent les couleurs blanche, noire et rouge, et parfois la couleur jaune.

En 1845, le travail de la culture, poussé à une profondeur qui n'excède pas 60 cent., signala la présence de trois autres mosaïques, peu distantes de celle de 1844. Circonscrites dans leur ensemble par des restes de fondations de murs, ces mosaïques sont séparées entr'elles par deux murs de refend, qui en font comme les trois compartiments distincts d'une mosaïque unique, présentant la forme d'un parallélogramme de plus de 9 m. sur plus de 16^{m}. de côté, dans œuvre, et sans y comprendre l'épaisseur des murs intérieurs et extérieurs. Les deux compartiments extrêmes représentent des dessins géométriques formés avec des cubes de marbre noir et blanc. Le compartiment central, qui est de beaucoup le plus étendu des trois, offre une ornementation à la fois plus riche et plus variée. On y voit figurés, dans des caissons, des oiseaux, des fruits, des poissons, des dauphins, des tridents, des vases aux galbes variés. Les cubes en marbre sont de même dimension que ceux de la mosaïque de 1844, mais ils offrent plus de variété. Sans parler des marbres noir, rouge et blanc, le jaune et le vert antiques y sont prodigués. A l'exception d'une mutilation qui malheureusement se rattache au compartiment du centre, et pourrait d'ailleurs facilement se

réparer, ce monument peut être cité pour son intégrité et sa bonne conservation. Mais il est à craindre que, resté jusqu'ici sans protection, et recouvert seulement de quelques centimètres de terre, il ne puisse long-temps résister aux causes multipliées de destruction dont il est entouré.

Nous devons ajouter que, sur beaucoup de points, l'aire de plusieurs autres salles mises à découvert présentait, au lieu de pavé en mosaïque, un épais béton en cailloutage dur et imparfaitement poli, qui n'a pas tardé à céder de toutes parts sous l'effort de la culture. Sur un point rapproché des trois mosaïques dont nous venons de parler, des débris de colonnes en terre cuite colorée, alternée avec des bases et autres fragments de colonnettes ou balustres en marbre blanc, encore assis à la place qu'ils avaient primitivement occupée, semblaient indiquer la position de l'*atrium* précédant l'habitation.

C'est sur ce point qu'en la même année 1845, fut découverte une statue en marbre blanc, de grandeur naturelle, représentant une jeune femme en partie voilée d'une légère tunique, les bras descendant le long du corps, et dans l'attitude du repos. Cette statue qui se termine en gaîne comme une cariatide, serait dans un parfait état de conservation, si elle ne laissait à désirer la tête qui n'a pu être retrouvée; elle nous a d'ailleurs paru ne point appartenir à une époque barbare; et la spécialité de sa forme peut facilement laisser supposer que des fouilles habilement dirigées auraient la chance d'amener de nouvelles et intéressantes découvertes.

Au mois de mai dernier, un autre fragment de statue a également été ramené à la surface du sol; mais il

est tellement fruste et défiguré, qu'il ne motive en aucune façon la publicité que quelques journaux lui ont donnée. Toutefois, cet insignifiant débris ne laisse pas que de fournir un nouvel aliment aux espérances que la première découverte avait fait concevoir.

Sur l'avis de la *commission des monuments historiques*, un secours de 500 fr. a été accordé par le département de l'Intérieur, sur l'exercice 1847, pour faciliter l'ouverture de fouilles régulières. Tout en reconnaissant combien cette allocation atteste la sollicitude de la commission et du ministre pour les intérêts de l'art, nous devons ajouter qu'il est à craindre qu'elle ne soit pas suffisante pour donner à l'opération toutes les chances de succès que nous voudrions pouvoir lui assurer. Ces fouilles, pour atteindre leur but, doivent être conduites sur une grande échelle. En les abordant timidement, il est à craindre que leur continuation ne soit bientôt rendue impossible ; car de toutes parts les cultivateurs se disposent à couvrir, à grands frais, de plantations de vignes, les terres à blé sous lesquelles s'étendent les ruines dont l'exploration serait facile aujourd'hui. Dans une aussi décisive conjoncture, nous ne balançons pas à faire un appel à la *Société française pour la conservation des monuments historiques*, en la personne de son honorable Président que nous avons le bonheur de posséder au milieu de nous. Nous réclamons aussi l'appui et le concours de ceux des membres de ce Congrès qui sont en position d'aider de leur influence les démarches que pourrait tenter la *Société française*.

Nous saisissons en terminant, Messieurs, cette circonstance pour vous faire connaître qu'indépendamment des traces de quelques autres mosaïques aujourd'hui

détruites et dispersées qui ont été reconnues, on vient, depuis quelques mois seulement, d'en découvrir une cinquième, sur un point opposé, au nord-ouest et très-près de la ville d'Anse. Cette mosaïque, recouverte d'une vigne séculaire, ne court actuellement aucun risque de destruction ; et si nous en consignons ici l'existence, c'est seulement afin que le souvenir ne s'en efface pas et ne soit pas définitivement perdu pour les intérêts de la science archéologique.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette communication trop longue peut-être, en faveur du motif qui est venu me l'inspirer.

La lecture de ce mémoire a été pour la Société d'un intérêt toujours croissant, aussi en témoigne-t-elle sa satisfaction par ses applaudissements.

M. de Caumont demande si M. Perret a fait dresser un plan de ses découvertes. Ce dernier répond que MM. Commarmond et Chenavard s'y sont transportés pour prendre le dessin d'une partie de ces mosaïques. Ce dessin a été envoyé au Ministre, lequel a alloué la somme de 500 fr. pour continuer les fouilles. M. de Caumont demande si des découvertes antérieures avaient été faites à Anse et si on connaissait quelque publication relative à cette localité. M. Perret satisfait à cette question en disant que M. Yver Sérand, docteur-médecin, a publié une notice sur Anse et ses environs, et que déjà quelques débris antiques avaient été découverts, entr'autres une main colossale, trouvée parmi les moellons d'une muraille, une tête d'enfant coiffée d'un bonnet phrygien. Il existe à Anse des pans de murs romains très-reconnaissables.

A l'occasion des fonds alloués par le Ministre, M. de Caumont désire que la surveillance des travaux se fasse exactement. M. Perret surveillera avec tout le zèle dont il a fait preuve; il désirerait seulement qu'un homme spécial partageât avec lui cette charge importante, afin de diriger les fouilles avec succès; du reste le temps presse et les propriétaires couvriront bientôt toutes ces richesses de ceps de vigne.

La Société remercie M. Perret de cet intéressant mémoire et du zèle qu'il a déployé dans ces circonstances. Tout le monde applaudira à sa noble conduite, quand on saura que M. Perret vient d'acheter le terrain et la mosaïque, qu'il a fait construire au-dessus un petit bâtiment devenu musée local, construction pour laquelle les habitants de la ville d'Anse ont souscrit; enfin, qu'il a fait à la ville un don généreux de toutes ces choses précieuses.

M. Commarmond signale la découverte de deux mosaïques, l'une trouvée dans la rue de Sarente, et remarquable par la finesse de son exécution; la seconde, chez M. Chazal, à Tassin, mais d'un travail grossier.

M. le secrétaire donne ensuite lecture d'un mémoire de M. Mathieu, professeur au collége royal de Clermont, sur une brique symbolique trouvée à Issoire, en 1845.

Cette brique a été découverte dans la propriété de M. Girod, sous-préfet d'Issoire. Elle formait le chevet d'un tombeau en briques cannelées, découvert au milieu de restes de constructions antiques; elle a 0,42 de hauteur, 0,275 de largeur et 0,033 d'épaisseur. Sur une de ces faces est figuré en relief un personnage entouré d'attributs. C'est un guerrier revêtu de la saie, tenant de la main gauche une demi-pique, de la droite un globe enchaîné, et

foulant un dragon sous ses pieds. La tête du monstre semble menacée d'un glaive dont la poignée touche au flanc droit du guerrier, sans y être attachée. Il est chaussé de brodequins semblables à nos bottines et ornés de deux cordons, l'un au-dessous du genou, l'autre au-dessus de la cheville. La saie est resserrée par une ceinture dentelée en forme de scie. Sur la poitrine se croisent deux sautoirs aussi dentelés. Le cou du personnage est orné d'un collier composé de petits traits saillants, bouclés à leur extrémité comme la chaîne d'un chapelet. La tête est disproportionnée, les joues proéminentes, et deux bandeaux qui partent des tempes encadrent la figure sur laquelle on remarque de la barbe. Les oreilles, placées au-dessus des yeux, ressemblent à celles d'un gros chat. Les cheveux se partagent sur le sommet de la tête et fuient à droite et à gauche; ils sont ornés d'une couronne radiée, relevée en volute derrière chaque oreille, et surmontée d'une auréole en deux traits parallèles, arqués et terminés par un rond: tout cela est à moitié renfermé dans une longue chaîne. On remarque trois gros boutons: l'un entre le cou du guerrier et le fer de la pique, le second vis-à-vis de la ceinture, le troisième en face du mollet de la jambe gauche. M. Mathieu croit y reconnaître trois têtes de lions. Sur le front du personnage, il découvre trois signes: au milieu le monogramme du Christ, à droite une croix formée par la réunion de quatre triangles isocèles, à gauche un signe effacé. Or, de cette description, M. Mathieu conclut par diverses considérations sur les vêtements, la chaussure, les attributs, que cette figure est l'allégorie de la victoire remportée par Constantin sur le Paganisme, dans la personne de Maxence.

Cette opinion n'est point cependant arrêtée dans l'esprit de l'auteur, car il adresse en même temps à M. Commarmond une lettre dans laquelle il avoue que son système peut être basé sur une erreur, qu'ayant depuis examiné les lieux, il serait porté à croire que cette figure est une représentation de Mithra, sous le costume d'un guerrier gaulois.

M. de Boissieu fait observer : 1°. qu'il y aurait toujours à détruire le signe du monogramme, si toutefois ce signe est bien reconnu; 2°. que la coiffure n'est pas le moins du monde Mitriaque, et que le costume rappelle tout-à-fait l'époque du bas-empire.

M. l'abbé Huro, sur l'invitation de M. de Caumont, annonce à la Société que, s'occupant depuis quelque temps d'études archéologiques, il a été conduit à la découverte d'une voie romaine se dirigeant de Mont-Afrique vers l'Helvétie, et qui servit de communication avec les Eduens. Cette route présente une épaisseur de 1^{m}. 60 ; elle a 5^{m}. 25 de largeur. Elle est formée par plusieurs couches séparées les unes des autres par des pierres plates, disposées en chevron. Cette singulière disposition paraît avoir pour cause la nature du terrain qui est très-sablonneux.

M. de Caumont a vu quelquefois des pierres posées de champ, et il est probable que dans la voie qu'on signale, les pierres aient été disposées en chevron, à cause de la difficulté de faire tenir debout des pierres schisteuses. Il prie M. l'abbé Huro de poursuivre ses investigations, et le remercie, au nom de la Société, de la part qu'il prend à ses travaux.

M. Commarmond rend compte de la découverte d'une villa gallo-romaine dans le département de l'Ardèche.

On a trouvé plusieurs statuettes, des tombeaux; enfin, une maison, dont plusieurs pièces assez bien conservées. Les murs présentent dans leur construction une particularité fort remarquable. La base est formée de pierres posées sur deux lignes parallèles, à un pied de distance; de larges briques les recouvrent, et sur ces briques on a déposé le ciment et le stuc. La direction de ces murs est celle du courant du Rhône; ils servaient probablement à l'écoulement des eaux de ce fleuve dans les inondations. Les planchers sont construits dans le même système, seulement ils sont supportés par un assemblage d'amphores renversées, unies quatre à quatre par de larges tuiles, et recouvertes de ciment.

La séance est levée à 1 heure. Avant de se séparer, les membres de l'assemblée se rendent dans la salle du musée statuaire pour visiter la mosaïque de la rue de Sarente, que M. Commarmond y a fait placer et restaurer. Les membres admirent le dessin et les belles proportions de cette mosaïque, et reconnaissent avec satisfaction que le travail des restaurateurs modernes n'est point au-dessous de celui des artistes gallo-romains.

Le secrétaire,

L'abbé J. Roux,

Inspecteur de la Loire.

PROCÈS-VERBAL

DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU 26 AOUT.

Présidence de M. Commarmond.

La séance est ouverte à 10 heures.

M. de Caumont appelle au bureau MM. Jourdan, Dupasquier, l'abbé Vernanges, professeur à la faculté de théologie ; Perret, inspecteur du département du Rhône.

M. de Caumont dépose sur le bureau la table analytique du Bulletin monumental, rédigée par M. l'abbé Auber, historiographe du diocèse de Poitiers. La Société, par l'organe de son président, vote des remerciements à M. l'abbé Auber, pour le travail important et désintéressé dont il l'a dotée.

M. de Caumont donne ensuite communication d'une lettre de M. le Ch^er^. Joseph Bard, qui regrette de ne pouvoir assister aux séances de la Société, retenu qu'il est par une grave indisposition. Il prie la Société de protester contre la destruction de l'église de l'Observance. Les membres ne peuvent que s'associer au regret de M. Bard, l'œuvre de destruction étant consommée.

M. l'abbé Roux prend la parole et communique à l'assemblée le résultat de ses travaux et des fouilles exécutées à Feurs. Il regrette que le clergé n'entre pas franchement dans la voie des études historiques. Le prêtre, plus que tout autre, peut arriver à des résultats précieux pour la science. Le curé connaît à fond sa localité; il en sait tous les noms, toutes les traditions ; avec lui, le paysan est plus ouvert, plus conteur. Que de charmes répan-

draient ces études sur l'existence d'un grand nombre de prêtres, dont la vie, dans les campagnes, est toujours entourée de cet isolement, ou du moins de cette triste monotonie qui décourage et dénature souvent de beaux talents.

M. l'abbé Roux signale la découverte d'un *forum*, d'une basilique, de deux voies romaines et de plusieurs objets antiques. Toutes choses dont il parle brièvement, et qui trouveront leur place naturelle dans une notice qu'il prépare sur la ville de Feurs.

Il soumet à l'appréciation des membres la magnifique plaque de bronze trouvée à Marclop, dans le canton de Feurs, et dont l'inscription atteste l'importance de l'antique *forum* Ségusien.

L'assemblée engage M. l'abbé Roux à persévérer dans ses recherches, et l'encourage vivement à les compléter par une intéressante publication.

M. le président présente à son tour quelques objets antiques récemment découverts. Une tête d'Hercule aux yeux et aux lèvres d'argent; une statue de bronze, dont le clamyde est aussi d'argent; une bêche antique et un fer de lance. Il annonce qu'à l'Observance on a trouvé deux sols, le sol romain parfaitement reconnaissable, et un sol postérieur, dont on a extrait deux tombes : l'une vide, l'autre renfermant un squelette, qui porte au cou une chaîne en cuivre, et au doigt une bague.

M. le président expose ensuite un fragment de matière vitrifiée, qui atteste l'incendie de Lyon sous le règne de Néron.

M. de Caumont engage les membres qui auraient quelques fragments à soumettre à l'analyse chimique, à envoyer ces fragments à M. Girardin, à Rouen. M. Gi-

rardin demande de préférence les matières colorées.

M. de Boissieu donne lecture d'une dissertation sur la série des autels tauroboliques dont s'est enrichi notre musée. C'est un fleuron détaché du magnifique ouvrage que nous prépare M. de Boissieu, et qui, sans nul doute, honorera la presse lyonnaise. La lecture de ce document a été entendue avec le plus grand intérêt, tant ce qui touche notre vieille histoire, fait vibrer profondément les fibres de toute ame lyonnaise; aussi, les plus vifs applaudissements se font-ils entendre pour remercier M. de Boissieu.

L'ordre du jour appelle M. Chipier. L'objet de son mémoire a pour but de démontrer que la bataille qui décida du sort de l'empire entre Sévère et Albin, se livra sur le plateau qui domine les villages de Dardilly, Civrieux, etc. Après avoir discuté l'opinion de M. Ozanam, qui place le lieu du combat entre Calnire, Fontaine, Satonay; celle de M. Désiré Monnier, qui met le champ de bataille à Tournus; du père Menestrier qui indique Trévoux; de M. Jolibois, qui incline pour Ecully, M. Chippier, adoptant la dernière opinion, s'attache à démontrer que les communes de Dardilly, Civrieux, le plateau de *Tuer*, ont été le théâtre de cette sanglante bataille. La nécessité de la proximité de Lyon, qui reçut les vaincus le jour même au rapport de *Spartien*, la nécessité de défendre la voie romaine par laquelle débouchait l'armée ennemie, les étymologies lui paraissent corroborer suffisamment son opinion.

Ce mémoire est le fruit de savantes et laborieuses recherches; aussi, la Société s'est empressée d'en témoigner sa satisfaction.

M. Grandperret demande à soumettre deux observa-

tions : 1°. l'opinion des hommes de guerre, qui ne comprennent pas comment une armée venant d'Italie n'aurait rencontré son ennemi que près de Tournus ; les écrivains qui ont pensé que le combat avait eu lieu entre le Rhône et la Saône, se sont rangés à l'avis des militaires ; 2°. l'opinion de M. Jolibois n'explique pas assez le *Sanguis in utrumque amnem ;* ce ne sont point des ruisseaux insignifiants, ce sont des fleuves.

M. Vernanges fait observer qu'en admettant que la bataille se soit livrée sur le même plateau, les ruisseaux ont pu conduire le sang dans le fleuve, et que cela suffirait pour justifier la phrase latine.

M. Perret se rappelle que très-récemment on avait découvert des manuscrits, qui prouvaient que les noms des lieux se rapportaient plus directement à *Tournus* qu'à Trévoux, que du reste, on trouve fréquemment des armes dans les champs qui environnent cette ville.

M. Grandperret fait observer que cette preuve est nulle ; les armes ne sont pas toujours recouvertes, surtout s'il s'agit d'un terrain peu accidenté, et si elles n'ont pas été enfouies, leur absence n'a rien d'étonnant.

A l'issue de la séance, M. de Caumont prie les membres présents de faire les demandes qu'ils croiront nécessaires, afin d'aviser à la conservation des monuments.

M. Commarmond prie la Société de s'intéresser à la conservation des mosaïques de Vienne que menace le projet d'un chemin de fer. M. de Caumont répond que la Société s'empressera de formuler un vote dans ce but.

M. Desjardins signale la chapelle bysantine de Châtillon-d'Azergues ; elle est dans un état de décomposition, les murs sont lézardés de toute part ; la commune y a ses cloches et voudrait les conserver. Le gouverne-

ment a promis des secours; mais M. de Caumont fait observer que le gouvernement ne peut donner que dans quelques années. La Société doit marcher en avant et donner l'exemple ; du reste, un grand nombre d'habitants, selon M. Desjardins, ont la bonne intention de restaurer la chapelle; il faut que ceux qui ne veulent pas soient entraînés à la vue de l'intérêt qu'y porte la Société. C'est une tentative ; l'allocation sera conditionnelle.

Plusieurs membres appuient la demande de M. Desjardins.

La séance est levée à 1 heure.

Le secrétaire :

L'abbé J. Roux.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SECONDE SÉANCE DU 26 AOUT.

Présidence de M. Commarmond.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Sur l'invitation de M. le Président, M. l'abbé Roux témoigne le désir de voir adopter une mesure générale, tendant à assurer dans les paroisses la conservation des objets d'art, et de ceux qui rappellent des souvenirs historiques et de tradition, particulièrement des objets du

culte. L'ignorance ou l'incurie sont la cause de la perte d'une foule de choses précieuses, qu'il serait si facile de conserver.

La Société s'associe à ce vœu; et, par l'organe de son président, témoigne que c'est là sa pensée la plus intime.

M. l'abbé Roux dépose sur le bureau les dessins de la chapelle de la Bastie dont il prépare une notice. Ces dessins seront gravés par M. Louis Perrin, l'éditeur du bel ouvrage de M. de Boissieu, sur les inscriptions antiques du Lyonnais.

M. Thibaut demande qu'on nomme une commission pour prendre connaissance d'objets d'antiquité qu'il possède. MM. Dupasquier, Desjardins, de Boissieu, Vernanges, sont nommés commissaires.

M. de Caumont présente les dessins de plusieurs tissus fort anciens, et demande si on connait quelques étoffes semblables dans le Lyonnais.

M. Dupasquier répond qu'il existe à Embrun une chape très-belle, or et soie.

M. de Caumont a trouvé des tissus très-curieux dans les étoffes qui enveloppent certaines reliques. Il prie les membres de ne point négliger ces recherches.

Il demande aussi qu'on signale les cloches antérieures au XVI. siècle.

M. Desjardins en a dessiné une dans les environs de Rive-de-Gier; l'inscription, tirée d'un passage de l'Ecriture-Sainte, fait plusieurs fois le tour de cette cloche.

On passe à la discussion sur l'emploi des fonds. M. Desjardins demande pour la chapelle de Châtillon la somme entière 500 fr. M. Dupa-quier appuie la demande de M. Desjardins. M. Commarmond veut qu'on partage

cette somme. M. Perret demande 100 francs pour les fouilles à exécuter à Anse.

M. Desjardins demande une allocation pour faire des moulages. M. Dupasquier repond qu'il est prêt à faire exécuter gratis, par ses élèves de La Martinière, tous les moulages qui pourront intéresser l'art et la science.

La Société remercie M. Dupasquier de cette offre généreuse.

A la majorité des voix, la Société alloue 200 francs à M. Commarmond pour la consolidation des aqueducs de Bonnan, 100 fr. à M. Perret pour les fouilles d'Anse, 50 fr. à M. l'abbé Roux, pour les fouilles de Feurs, et conditionnellement 200 à M. Desjardins pour l'église de Châtillon.

L'assemblée apprend avec une vive satisfaction la création d'un musée dans la ville de Feurs. Elle est due à l'intelligente administration de M. d'Assier, maire de cette ville.

On réunira, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, les objets antiques trouvés dans les différentes fouilles, exécutées par les soins de M. l'abbé Roux, et dont il fait présent à la ville.

Dans la cour seront placées les colonnes milliaires, les tombeaux, inscriptions, etc.

Avant de se séparer, M. Vernanges émet le vœu de voir les membres de la Société française se réunir de temps à autre à Lyon, afin qu'ils puissent s'éclairer mutuellement.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

L'abbé J Roux,

Inspecteur du département de la Loire.

COMPTE

Rendu par le Trésorier de la Société pour la conservation des Monuments historiques, des recettes et dépenses de l'année 1846.

RECETTES.

Excédant du compte de 1845.	14,769	72
Allocations par la ville de Lille, pour l'impression du compte-rendu des séances générales.	1,000	»
Cotisations recouvrées sur l'année 1844. .	50	»
Idem sur l'année 1845. .	1,190	»
Recette de 1846.	7,396	»
Total. . . .	24,405	72

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Payé au banquier pour le recouvrement des cotisations.	385	10
Au même pour frais de retour de billets non payés.	236	»
Remboursement d'un billet revenu après le réglement du compte de 1845.	10	»
A reporter.	631	10

Report.	631	10

CONCIERGE.

Traitement du concierge.	50	»

IMPRESSIONS.

Mémoire de l'imprimeur à Caen, pour une partie du compte-rendu des séances générales, circulaires, mandats, etc.	1,174	50
Vignettes pour le compte-rendu.	20	»
Impressions à Lille.	588	»

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

Affranchissement du compte-rendu des séances générales.	458	90
Ports de lettres et paquets, affranchissements, etc.	357	85

SÉANCES GÉNÉRALES.

Dépense relative aux séances générales à Metz, Autun, Lyon, Paris.	614	»

DISTRIBUTION DE LIVRES.

Livres d'archéologie distribués à divers architectes, instituteurs primaires, sculpteurs, artistes.	324	»

MÉDAILLES.

Achat et gravure de médailles.	121	80

DESSINS ET PLANS.

Plans et dessins de monuments.	170	»

DIVISION DU MANS.

Dépenses de la division du Mans.	85	33
A reporter.	4,595	48

Report. 4,595 48

ALLOCATIONS PAYÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. DANIEL.	Souscription pour les monuments de Malherbe et de La Place.	25	»
M. E. PATY.	Restauration d'un tableau de l'église de Thorigny (Marne).	50	»
M. l'abbé BARRAUD.	Souscription pour la statue de Jeanne Hachette. .	50	»
M. MATHON.	Moulages à Neufchâtel. .	100	»
MM. B^on. D'HUARD, PROST, Cte. DU COETLOSQUET.	Réparations à l'église de Chazelles.	100	»
	Pour contribuer à l'achat de la chapelle de Morlanges.	300	»
M. DE GLANVILLE.	Réparations à l'église de Beaumont-en-Auge. . .	50	»
M. DE GIVENCHY.	Réparation à l'église de Blendecques.	300	»
M. DE ROISIN.	Pour réparation de plusieurs monuments à Trèves.	300	»
MM. BEGLOT, PARIS et MARGUET.	Erection d'un monument à Port-à-Binson. . . .	100	»
	Inscriptions historiques à Corbeny, Blamont, Attigny, Asfeld, Rocroi, etc.	135	»
MM le Cte. DE COETLOSQUET et B^on. D'HUARD.	Réparations à l'église d'Ancy (Moselle). . . .	200	»
	A reporter.	6,305	48

	Report.	6,305	48
MM. LE GLAY et B^on^. DE CONTENCIN.	Erection d'un monument commémoratif de la bataille de Bouvines. .	300	»
M. DE FONTENAY.	Fouille de la villa du Buisson, près d'Autun.	200	»
Id.	Fouille de tombeaux antiques.	50	»
M. DROUET.	Etablissement d'un musée monumental au Mans. .	300	»
M. l'abbé TOURNESAC.	Réparations à l'église de Ségrie.	100	»
Id.	*Id.* à l'église de Poillé. . .	150	»
	Id. à l'église de St.-Mars-sous-Ballon.	150	»
M. LAMBERT.	Achat par la Société de l'église d'Engranville et frais de contrat. . . .	425	84
	Réparations à l'église de Fèves.	100	»
M. Victor SIMON.	Inscription dans l'église de Gorze à la mémoire de Charles Le Bon. . . .	50	»
M. l'abbé BARRAUD.	Réparations à l'église de Mogneville.	200	»
M. COMMARMOND.	A-compte sur les travaux de consolidation des piles de l'aqueduc antique de Lyon.	60	»
	Total.	8,391	32

BALANCE.

Recettes.	24,405 72
Dépenses. . . .	8,391 32
Excédant en caisse. . .	16,014 40

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. LE MESTAYER.	Réparation du prieuré de St.-Arnoud (Calvados).	150	»
M. LE COINTRE-DUPONT.	Rétablissement d'une inscription à Montierneuf.	50	»
MM. GIRAUDET et DE LAMBRON.	Souscription pour le rachat de l'église de St.-Julien de Tours.	150	»
M. TASLÉ.	Acquisition d'un tronçon du monument de Carnac.	200	»
M. DUCHASTELIER.	Fouilles près de Quimper.	40	»
M. LIMAL.	Acquisition des arènes de Saintes.	200	»
M. DE GLANVILLE.	Vitraux d'Igleville (Seine-Inférieure).	100	»
M. BAUGIER.	Notre-Dame de Niort. . .	100	»
M. CALVET.	Réparations aux églises du Lot.	200	»
M. DURET.	Réparations à l'église de Bigney.	50	»
	A reporter.	1,240	»

	Report.	1,240	»
MM. RENOUVIER et RICARD.	Moulages de sculptures bysantines.	50	»
M. BARRAUD.	Eglise d'Angicourt (Oise).	200	»
M. VILLERS.	Réparations à l'église de Louvières.	200	»
MM. Arthur DINAUX et DE CONTENCIN.	*Id.* à la tour de Saint-Amand (Nord).	300	»
M. le Vte. DE MELUN.	*Id.* à la chapelle de Notre-Dame-de-Réconciliation à Esquermes.	500	»
M. DES MOULINS.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	200	»
M. DUFOUR.	Souscription à la statue de Ducange à Amiens. . .	50	»
M. le Maire d'Orléans.	*Id.* à la statue équestre de Jeanne-d'Arc à Orléans.	200	»
M. NAU.	Chapelle de Bethléem (Loire-Inférieure). . .	100	»
M. BIZEUL.	Borne monumentale près de Blain (id.).	50	»
M. NAU.	Restaurations diverses (id).	50	»
MM. DEVOUCOUX et DE FONTENAY.	Pour sculpter un chapiteau dans l'église d'Auxy. . .	50	»
	Pour explorer le sommet du Mont Beuvray. . . .	200	»
MM. V. SIMON, PROST, DE COETLOSQUET.	Réparations à l'église d'Olley (Moselle).	200	»
M. le Cte. DE COETLOSQUET.	Réparations à l'église de Sillegny.	58	»
	A reporter.	3,448	»

	Report.	3,448	»
	Inscription à Metz. . .	50	»
	Erection d'un monument commémoratif de la résistance opposée à Charles-Quint, par les habitants de Metz.	200	»
M. COMMARMOND.	Consolidation des piles de l'aqueduc antique de Lyon.	140	»
M. DESJARDINS.	Réparations à la chapelle de Chatillon.	200	»
M. PEYRÉ.	Fouilles à Anse.	100	»
M. l'abbé ROUX.	*Id.* à Feurs..	50	»
	Réparations à l'église de Pont-à-Mousson.	100	»
M. le Cte. DE BEAUREPAIRE.	Somme à la disposition de la subdivision de Falaise.	500	»
	Total. .	4,788	»

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant en caisse.	16,064	40
Allocations non encore acquittées	4,788	»
Fonds libres.	11,276	40

Arrêté à Caen, le 23 avril 1847.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

TABLEAU

Des Inspecteurs nommés par le Conseil, aux termes du réglement de la Société (1).

Nord.	M. LEGLAY, à Lille. M. le B^on. DE CONTENCIN, Cambrai.
Pas-de-Calais.	M. DE GIVENCHY.
Somme.	M. RIGOLOT.
Oise.	M. l'abbe BARRAUD.
Aisne.	M. le Cte. DE MÉRODE.
Ardennes.	M. BEGLOT.
Meuse.	M. . . . .
Seine-et-Marne.	M. PATY.
Marne.	M. . . . .
Calvados.	M. DE CAUMONT, à Caen.
Manche.	M. l'abbé DE LA MARE.
Orne.	M. Léon DE LA SICOTIÈRE.
Eure.	M. DE ST.-GERMAIN.
Seine-Inférieure.	M. DE GLANVILLE.
Seine.	M. le Vte. DE CUSSY.
Seine-et-Oise.	M. HUOT.
Yonne.	Mg^r. JOLY, archevêque de Sens.
Aube.	M. l'abbé TRIDON.
Sarthe.	M. DROUET, au Mans. M. l'abbé TOURNESAC.
Maine-et-Loire.	M. GODARD-FAULTRIER.
Mayenne.	M. DE LA BAULUÈRE.
Loir-et-Cher.	M. DE LA SAUSSAYE. M. le Mq^is. DE VIBRAYE.
Cher.	M. le Mq^is DE VOGUÉ.
Indre-et-Loire.	M. l'abbé MANCEAU.
Indre.	M. CHARLEMAGNE.
Nièvre.	M. l'abbé CROSNIER.
Puy-de-Dôme.	M. BOUILLET, à Clermont.
Cantal.	M. DE LALO
Haute-Loire.	M. BRANCHE (Dominique).
Loire.	M. ROUX.
Lozère.	M. MILLAY.

(1) Les majuscules distinguent les noms de MM. les inspecteurs divisionnaires.

Côtes-du-Nord.	M. BARTHÉLEMY.
Ille-et-Vilaine.	M. LANGLOIS.
Finistère.	M. DUMARHALLA.
Morbihan.	M. . . . .
Loire-Inférieure.	M. NAU, architecte.
Vienne.	M. . . . .
	M. DE CHERGÉ.
Deux-Sèvres.	M. BAUGIER
Vendée.	M. FILLON.
Charente-Inférieure.	M. MOREAU.
Haute-Vienne.	M. . . . .
	M. AIMA.
Creuse.	M. l'abbé TEXIER.
Gironde.	M. DESMOULINS.
	M. Léo DROUYN.
Dordogne.	M. l'abbé AUDIERNE.
Charente.	M. l'abbé MICHON.
Lot-et-Garonne.	M. BESSIÈRES.
Tarn-et-Garonne..	M. le baron DE CRAZANNES.
Lot.	M. CALVET.
Aude.	M. . . . .
Arriège..	M. DE LA MARIOUZE.
Hérault.	M. J. RENOUVIER.
	M. RICARD.
Gard..	M. PELET.
Bouches-du-Rhône.	M. Mqis. DE JESSÉ CHARLEVAL.
Vaucluse.	M. RENAUY.
Rhône.	M. DE COMMARMONT, à Lyon.
	M. PEYRÉ, à Villefranche.
Ardèche.	M. DE VALGORGE.
Ain.	M. DUPASQUIER.
Drôme.	M. . . . .
Isère.	M. DE LHORME.
Côte-d'Or.	M. Cte. DE MONTALEMBERT.
	M. MARION
Saône-et-Loire.	M. DE CISSAY.
Allier.	M. DE SOULTRAIT.
Haute-Marne.	M. GIRAULT DE PRANGEY.
Doubs.	M. WEIS.
	M. Victor BAILLE.
Jura.	M Ed. CLERC.
Haute-Saône.	M. DE ROTALIER.
Moselle.	M. V. SIMON.
	M. PROST.
Meurthe.	M. DIGOT.
Vosges.	M. PUTON.
Bas-Rhin.	M. ARTH.
Haut-Rhin.	M. BAVELAER.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société française pour la conservation des Monuments, par ordre alphabétique.

A.

MM.

Abord (Hyppolite), à Autun.

Abraham, membre de la Société archéologique, à Tours.

Achard de Vacognes (Amédée), propriétaire, à Bayeux.

Aigueperse, greffier en chef du tribunal civil, à Lyon.

Alègre (Léon), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bagnols (Gard).

Alleaume-Desmottes, propriétaire, à Pont-l'Evêque.

Amiet (l'abbé), curé d'Aulnay, (Charente-Inférieure).

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.

Ardant, chef de bataillon du génie, député, à Thionville.

Argentré (le marquis d'), propriétaire, à Argentré (Ille-et-Vilaine).

Arnauld, avoué, à Niort.

Arnauld (Charles), correspondant du ministère de l'Intérieur, à Niort.

Arnault, banquier, à Saintes.

Arth, inspecteur des monuments, à Saverne (Bas-Rhin).

Auber (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Aubert, propriétaire, membre du Conseil de l'Association Normande, à Caen.

Aubremer (d', capitaine d'artillerie, à Rennes.

Aubry, notaire, à Gorse (Moselle).

Audé (Léon), avocat, à Bourbon-Vendée.

Audierne (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.

Aulanier, aumônier de la communauté des Oiseaux, à Paris.

Avril de la Vergnée, propriétaire, à Niort.

Azais, président de la Société archéologique, à Béziers.

B

Bacot de Romans (Jules), propriétaire, à Tours.

Bailhache, professeur de rhétorique, au Mans.

Baillif (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

Baillon de la Brosse, propriétaire, à Saumur.

Balthasar, à Arles.

Balthasar (l'abbé), à Beauvais.

Bandeville (l'abbé), membre de l'Académie, à Reims.

Banville (le vicomte de), propriétaire, à Caen.

Barante (de), préfet de l'Ardèche.

Barbier, directeur de l'Ecole de médecine, à Amiens.

Barbier, docteur-médecin, au Mans.

Bard (le chevalier Joseph), membre de la Société des Antiquaires de France, à Chorey, près Beaune (Côte-d'Or).

Barraud (l'abbé), membre de l'Institut des Provinces, à Beauvais.

Barthélemy, architecte, à Rouen.

Barthélemy (Anatole de), secrétaire-général de la préfecture, à St.-Brieux.

Barthélemy (Edouard de), propriétaire, à Troyes.

Bas, docteur-médecin.

Basse, député de la Sarthe, au Mans.

Bastard du Mesmeur (Le), propriétaire, à Rennes.

Bastien, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.

Baugier, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Niort.

Bavelaer, architecte, à Kuenheim (Bas-Rhin).

Baille, architecte, à Besançon.

Bazin, propriétaire, au Mesnil-St.-Firmin (Oise).

Beauchamp (Charles de), propriétaire, à Pons (Charente-Inférieure).

Beaudot, fils, propriétaire, à Dijon.

Beaufort (le comte de), propriétaire, à Picauville (Manche).

Beaulieu, vice-président de la Société de Statistique, à Niort.

Beauluère (de la), inspecteur des monuments, à Laval.

Beaurepaire de Louvagny (le comte de), propriétaire, à Louvagny, près Falaise.

Beauvais de St.-Paul, propriétaire, à St.-Michel de Chavaignes (Sarthe).

Beauval (de), propriétaire, à Clinchamps (Calvados).

Béchade, percepteur à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne).

Bedel, avocat, au Mans.

Beglot, propriétaire, à Reims.

Bellet de Tavernoz, propriétaire, à Lyon.

Bellivet, propriétaire, à Caen.

Bénoist, architecte, à Lyon.

Bérard, aîné, propriétaire, à Pontlieue (Sarthe).

Berga (Ch.), avocat, à Metz.

Bergeret, architecte, à Lyon.

Bergues de la Garde, membre de l'Université, à Castel-Jaloux (Lot-et-Garonne).

Berlier (Jacques), négociant, à Lyon.

Bernard, curé doyen de Ste.-Catherine, à Lille.

Bernard (Henri), propriétaire, à Lille.

Berthauld, supérieur du grand-séminaire, à Autun.

Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.

Bessert, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Metz.

Bessières, inspecteur des contributions directes, à Agen.

Bethuis, avocat, au Mans.

Bianchi (Alphonse), propriétaire, à Lille.

Bigant, conseiller à la Cour royale, à Douai.

Binaut, docteur en médecine, à Lille.

Bizemont (le comte de), à Nancy.

Bizeul, membre de l'Institut des Provinces, à Blain (Loire-Inf.).

Blanc, membre de l'Académie, à Metz.

Blancmesnil (le comte de), propriétaire, à Paris.

Blaudy (l'abbé), curé de St.-Maxime, à Condolens.

Blin de Bourdon (le Vte. de), député, à Amiens.

Blois (Ch. de), propriétaire, à Quimper.

Blot (Sylvain), sous-préfet, à

Boby-de-la-Chapelle, préfet du Tarn, à Alby.

Boileau, architecte, à Paris.

Boileau, propriétaire, à Tours.

Boislève-Desroyers, maire, à Langeais (Indre-et-Loire).

Boisrenaud (le comte de), propriétaire, à Paris.

Boissieu (Alphonse de), rue Sala, 15, à Lyon.

Bollemond (Ch. de), substitut du procureur du Roi, à Metz.

Mgr. de Bonald, cardinal archevêque de Lyon.

Bonnaire (Justin), avocat, à Nancy.

Bonnechose (de), à Bayeux.

Bonnin, proviseur du collége royal, à Metz.

Bonvouloir (de), à Mortain.

Bonneton, architecte, à Gannat.

Bonny-Pelieux, docteur-médecin, à Beaugency.

Bordeaux (Raimond), avocat, à Caen.

Bordecôte (de), substitut du Procureur du Roi, à Pont-Audemer.

Boscher, curé de Maisoncelles-sur-Ajon (Calvados).

Bossin, horticulteur, à Paris.

Bottin, membre de plusieurs Académies, à Paris.

Boucher-du-Vigny, propriétaire, à Coutances.

Bouchet (Paul), architecte, au Mans.

Boulet, curé d'Ainay, à Lyon.

Bouillet, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées, à Metz.

Boulet, pair de France, premier président de la Cour royale, à Amiens.

Boullet-la-Croix, docteur en philosophie, à Château-Gonthier.

Bourassé (l'abbé), chanoine, à Tours.

Bourdon-Durocher, officier en retraite, au Mans.

Bourdont, directeur de la fabrique de verres peints, au Mans.

Bourgeois (Justin), propriétaire, à Saintes.

Bourgerel, architecte, à Nantes.

Bourjot St.-Hylaire, professeur d'histoire naturelle, à Paris.

Bourmont (le comte Charles de), propriétaire, à Caen.

Boursier, vice-président du tribunal civil, au Mans.

Boursier, propriétaire, à Vallières-les-Metz.

Boutton-l'Évêque, maire des Ponts-de-Cé.

Boutoux (Louis), à Lyon.

Boutowski, conseiller au service de la Russie, à Paris.

Bouvet (l'abbé), curé de Foultourte (Sarthe).

Mgr. Bouvier, évêque du Mans.

Bouville (Anatole de), propriétaire, à Blois.

Bouyer (l'abbé), aumônier de la marine, à Rochefort.

Boyer, ancien professeur, au Mans.

Branche (Dominique), membre de l'Institut, à Paulhaguet.

Brébisson (de), à Falaise.

Bréda (le comte Raymond de), propriétaire, à Gillocourt.

Breil de Landal (comte), propriétaire, à Caen.

Briand, chanoine honoraire, à Saintes.

Brières (de), membre de plusieurs Académies, à Paris.

Briey (le comte de), chef de bataillon du génie, à Metz.

Brissac (le duc de), propriétaire, à Brissac (Maine-et-Loire).

Brisson, secrétaire en chef de la Mairie, à la Rochelle.

Brun-Lavaine, propriétaire, à Tourcoing (Nord).

Bucaille Gustave), propriétaire, à Paris.

Bulliot, à Autun.

Buyer Jules de), propriétaire, à la Chaudeau.

C

Cabaret, propriétaire, à Lille.

Cagniard, curé de Vaucelles, à Caen.

Caillaux (Mme. la marquise de), propriétaire, au Mans.

Cailloux, ingénieur, quai de la Charité, à Lyon.

Caix (de), propriétaire, à Quesnay (Calvados).

Calvet (de), à Lyon.

Calvet, procureur du roi, à Marmande, inspecteur des monuments historiques.

Camprond (le chevalier), propriétaire, à Fougères.

Canat, membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône.

Caneto (l'abbé), supérieur du séminaire, à Auch.

Cardin, ancien magistrat, à Poitiers.

Carné, curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

Carraud, propriétaire, à Lyon.

Carrère (l'abbé), sous-principal, à Marmande.

Castel, agent-voyer chef, à Bayeux, secrétaire-général de la Société académique.

Castelneau de Senault (Guillaume de), propriétaire, à Bordeaux.

Caulaincourt (le Cte. de), propriétaire, à Lille.

Caumont (de), directeur de la Société française, à Caen.

Cazalas, médecin de l'hôpital militaire, à Metz.

Cazet (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, à Metz.

Chabaud (l'abbé), à Lyon.

Chambaud, agent de change, à Lyon.

Chambeyron, vicaire, à Lyon.

Champagney (Mme. la marquise de), propriétaire, à Craon (Mayenne).

Champeaux (de), au château de Curgy, près Autun.

Champoiseau (Noel), membre de plusieurs académies, à Tours.

Chandelux, avocat, à Autun.

Chanlouineau, juge suppléant, à Angers.

Charbonnier de la Guesnerie, propriétaire, à Angers.

Charlemagne, propriétaire, à Châteauroux.

Charleuf (Gilbert), à Rivas.

Charlot (Grégoire), pharmacien, à St.-Aignan (Loir-et-Cher).

Charnal, à Lyon.

Chasteigner (Cte. Alexis de), propriétaire, à Bordeaux.

Chastellux (le comte de), propriétaire, à Paris.

Chatel, peintre, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.

Chatelain, architecte, à Nancy.

Chausotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.

Chauvassaignes (Louis de), membre du conseil-général des manufactures, à Clermont.

Chazelles (l'abbé de), vicaire de St.-Hilaire, à Poitiers.

Cherisey (le comte de), propriétaire, à Crecy.

Chergé (de), inspecteur des moments, à Poitiers.

Cheussey, architecte du département de la Somme, à Amiens.

Chevreau (l'abbé), supérieur du séminaire, au Mans.

Chipier, architecte, à Ecuilly, près Lyon.

Choisy, professeur au collége de Falaise.

Chaources (le comte de), propriétaire, à Piacé (Sarthe).

Cissey (Louis de), propriétaire, à Cissey (Côte-d'Or).

Clermont-Gallerande (de), au Mans.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), à Amiens.

Clercx (Joseph), conservateur de la bibliothèque communale, membre de l'académie, à Metz.

Clerc (Edouard), conseiller à la Cour royale, à Besançon.

Clervaux (Jules de), propriétaire, à Saintes.

Clinchamps (de), propriétaire, au Mans.

Clinchamps (de), président de la Société académique, à Avranches.

Cochelet, payeur de la division militaire, à Lille.

Cochet (l'abbé), aumônier du collége, à Rouen.

Coetlosquet (le comte de), à Metz.

Coetlosquet (baron de), à Metz.

Coetlosquet (vicomte de), propriétaire, à Metz.

Coffinet (l'abbé), secrétaire de l'évêché de Troyes.

Coiquand, architecte, à Tours.

Coislin (le comte de), à Montvarin (Seine-Inférieure).

Collas (l'abbé), vicaire de St.-Vincent, à Rouen.

Collard, capitaine d'artillerie, à Metz.

Colomb, à Lyon.

Commarmont, conservateur du musée, membre de l'Institut des Provinces, à Lyon.

Conny (Auguste), architecte, à Ste.-Claude.

Contencin (baron de), sous-préfet, à Cambrai.

Coquard (l'abbé), curé de Guibray.

Cornillet, notaire, à Lamballe.

Cossettes (comte Edouard de), au château de Roquefort, près d'Yvetot (Seine-Inférieure).

Courbon, avoué, à St.-Etienne (Loire).

Courcelles (comte de), propriétaire, à Lille.

Courcy (Paul de), propriétaire à St.-Pol-de-Léon.

Courty, avocat, à Caen.

Cousseau (l'abbé), supérieur du séminaire, à Poitiers, membre de l'Institut des provinces.

Crapez (Martial), propriétaire et maire, à Bavai (Nord).

Crespet (Christophe), architecte en chef de la ville de Lyon.

Croizet (l'abbé), curé de Néchers, près d'Issoire.

Crosnier, curé de Donzy (Nièvre).

Crozet (l'abbé), curé de N.-D., à Montbrison.

Cruvelier, fils, propriétaire, à Celles (Deux-Sèvres).

Curmer, membre du conseil-général, à Rouen.

Cussy (le comte de, membre de l'Institut des provinces, à St.-Mandé, près Paris.

Cuvelier (Auguste), propriétaire, à Lille.

D

Damas (le Vte. Edmond de), propriétaire, à Paris.

Daniel (Louis), propriétaire, à Lille.

Daniel (l'abbé), recteur de l'Académie, à Caen.

Danjou, juge, à Beauvais.

Danse, juge, à Beauvais.

Daigneaux (le marquis Paul), propriétaire, à l'Isle-Marie (Manche).

Dancoisme, notaire, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

Dan de la Vautrie, docteur-médecin, à Caen.

Dardel, architecte de la ville de Lyon.

Darras (l'abbé), à Soissons.

Daudiffret (le comte), receveur-général, à Dijon.

Daunas (l'abbé), curé de St.-Vivien, à Saintes.

David, ancien député, à Niort.

David, architecte, au Mans.

David, avoué, au Havre.

Debure, propriétaire, à Paris.

Decrouy, ancien notaire, à Compiègne.

Defonsaine (Louis), propriétaire, à Lille.

Degoutin (Alphonse), substitut du procureur du Roi, à Briey.

Dehamel-Bellenglise (le comte), propriétaire, à Lille.

De la Chouquais, président à la Cour royale, à Caen.

De Lacour, chef de division au Ministère des cultes, à Paris.

Delaforre, ingénieur en chef, à Bordeaux.

Delafosse, propriétaire, à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine).

Delamare (l'abbé), vicaire-général, à Coutances.

Delaplagne (l'abbé Louis), vicaire de St.-Chamond (Loire).

Delaplanche (Henri), membre du conseil-général, à Autun.

Delaporte (le marquis), membre de l'Institut des provinces, à Vendôme.

De la Rochelle, membre de l'Académie de Mâcon, à Autun.

Delarue, architecte du département de la Sarthe, au Mans.

De La Sicotière, membre de l'Institut des provinces, à Alençon.

Delatour-Du-Pin-Gouvernet, propriétaire, à Pise.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Delauney, intendant militaire, à Metz.

Delhorme, directeur du Musée, à Vienne.

Deloges (l'abbé), vicaire de St.-

Jean de Caen.

Delorb, négociant, à Lyon.

Dembour, graveur et imprimeur, à Metz.

Denjoy, sous-préfet, à Loudéac.

Denys, ancien maire, à Commercy.

Dermigny, à Péronne.

Derobe, architecte du département, à Metz.

Descars, chanoine honoraire, principal du collége, à Château-Gonthier.

Descoures, agent de change, à Lyon.

Desguidi, inspecteur de l'Université, à Lyon

Desjardins, architecte, à Lyon.

Desmoulins (Charles), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).

Desmousseaux de Givré, préfet, à Arras.

Desnoyers (Charles), avocat, à Beauvais.

Desplaces de Charmasse, à Autun.

Desponts (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Coutances.

Desportes, conservateur du musée, au Mans.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

Desnoyers, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

Des Roberts (Adolphe), propriétaire, à Metz.

Des Roberts (Raymond), conseiller à la Cour royale, à Metz

Devoucoux, chanoine, à Autun.

Didion, capitaine d'artillerie, professeur à l'école d'application, à Metz.

Didron, secrétaire du comité des arts, à Paris.

Digot (Auguste), avocat, à Nancy.

Dimes, à Lyon.

Douesnel (Alexandre), ancien procureur du Roi, à Bayeux.

Douin (Edouard), sculpteur, à Caen.

Dreux-Brezé (l'abbé de), à Paris.

Driolet, architecte, à Nantes.

Drouet, ancien maître de forges, membre de l'Institut des Provinces, au Mans.

Drouyn (Léo), à Bordeaux.

Dubier, maire, à Vallennes.

Dubois, curé de Mignalon (Vienne).

Dubois de Nehaut, juge, à Lille.

Dubois, maître des requêtes au conseil d'Etat, à Paris.

Dubourg, juge au tribunal civil de Falaise.

Duchallais, employé au cabinet des médailles, à Paris.

Duchastellier, membre de l'Institut, à Quimper.

Duchemin (l'abbé), curé de Clinchamps.

Dudezerseul, fils, propriétaire, à Rennes.

Mgr. Dufètre, évêque de Nevers.

Dugué, ancien notaire, à Conlyes (Sarthe).

Duhamel, pharmacien, à Lille.

Dumoncel (Vte. Théodose), propriétaire, à Cherbourg.

Dumorisson, juge de paix, à Pons (Charente-Inférieure).

Dunod, place St.-Paul, à Lyon.

Dupasquier (Louis), architecte, à Lyon.

Dupay, professeur de dessin, membre de l'Académie royale, à Metz.

Dupont-Longrais Auguste), propriétaire, à Caen.

Mgr. Dupont des Loges, évêque de Metz.

Dupré, architecte, à Poitiers.

Duquenelle, membre de l'Académie, à Reims.

Durand (Louis), propriétaire, à Metz.

Duroyer, maire, à Amiens.

Dursus (Charles), propriétaire, à Caen.

Duval, vicaire de la cathédrale, à Amiens.

Duvivier (Antony), propriétaire, à Nevers.

E

Elie Bigot, propriétaire, à Angers.

Emont, vicaire du Pré, au Mans.

Ernoult, jeune, membre de plusieurs académies, à Angers.

Escars (le duc d'), à la Roche-de-Bran (Vienne).

Espaulart (Adolphe), propriétaire, au Mans.

Espiard (Edouard d'), vice-président de la Société Eduenne, à Autun.

Espiard (Henri de), à Autun.

Esterno (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.

Etoc de Mazy, médecin de l'asile des aliénés, au Mans.

Eudeline (l'abbé) vicaire, à Villers-Bocage.

F

Fabert (de), lieutenant-colonel d'artillerie retraité, à le Ban-St.-Martin.

Fabvier, historien de Lyon, à Lyon.

Faye (André comte de), ancien préfet, à Lyon.

Feuilley, juge de paix, à Lyon.

Fialeix, peintre, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.

Fillon (Benjamin), avocat, à Fontenay (Vendée).

Foblant (Maurice de), propriétaire, à Nancy.

Fockedey, propriétaire, à Lille.

Follet, 2e. chirurgien en chef de la marine, à Rochefort.

Folleville (Léonce), au château d'Abboville (Seine-Inférieure).

Fontaine, libraire, à Lyon.

Fontenay (Joseph de), propriétaire, à Autun.

Fontette (baron Emmanuel de), ancien député du Calvados, à Caen.

Fontette (baron Louis de), capitaine d'état-major, à Caen.

Foucart, doyen de la faculté de droit, à Poitiers.

Fourrier, ingénieur en chef, à Angers.

Francheville fils (de), à Sarzeaux (Morbihan).

Franciosi (l'abbé de), professeur au collége de Noyon.

Franqueville (de), à Tournebu (Calvados).

Fremainville (Raoul de), propriétaire, à St.-Brieux.

Fresnaye (baron de la), membre de l'Institut des Provinces, à Falaise.

Froger (H. de), à Saintes.

Froger (L. de), à Saintes.

Fruchard (l'abbé), vicaire-général, à Angouième.

Fruglaye (le comte de la), propriétaire, à Morlaix.

G

Gaide, curé de St.-Jacques, à Reims.

Gallard, propriétaire, à Montcoutant (Deux-Sèvres).

Gaillard (l'abbé), à Poitiers.

Gargan (le baron de), membre de l'Académie royale, à Metz.

Garoteau, notaire, à Champdeniers (Deux-Sèvres).

Garou (Pierre), propriétaire, à Lyon.

Gatinnerie (Mme. la baronne de la), propriétaire, au Havre.

Gaugain, propriétaire, à Bayeux.

Gaultier, conseiller à la cour de cassation, à Paris.

Gautier, négociant, à Lyon.

Gautier, architecte, à Metz.

Gelineau, procureur du Roi, à Montmorillon.

Georgets (l'abbé), curé d'Airvault, (Deux-Sèvres).

Gérault (l'abbé), curé d'Evron (Mayenne).

Gérente (Henri), fabricant de vitraux peints, à Paris.

Germain, ancien maire de Metz.

Germeau, préfet de la Moselle, à Metz.

Geslin de Bourgogne, à Saint-Brieux.

Girard, membre de l'Académie royale, à Metz.

Girardin, membre de l'Institut, à Rouen.

Girardin (Edouard), juge suppléant, à Metz.

Mgr. Giraud, archevêque de Cambrai.

Girault de Prangey, inspecteur des monuments, à Langres.

Givenchy (de), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

Givenchy (Romain de), propriétaire, à St.-Omer.

Givenchy (Ch. de), à St.-Omer.

Glanville (Léonce de), propriétaire, à Rouen.

Gobbrect (l'abbé), curé de St.-André, à Lille.

Godard, professeur de liturgie, à Langres.

Godard-Faultrier, à Angers.

Godefroy (de), ancien sous-préfet, à Paris.

Godefroy (l'abbé), professeur au séminaire, à Nancy.

Goguel, membre de l'Institut des provinces, à Strasbourg.

Gonidec de Tressan (Le), père, propriétaire, à Vitré.

Gonnot, conservateur de la bibliothèque, à Clermont-Ferrand.

Gouin (Henri), propriétaire, à Tours.

Gourgues (le comte Alexis de), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).

Mgr. Gousset, membre de l'Institut des provinces, archevêque de Reims.

Goisset (l'abbé), curé de Lavoncourt (Haute-Saône).

Grandperret, agent de change, à Lyon.

Grandval (marquis de), propriétaire, à St.-Denis-Maisoncelles (Calvados).

Grean, propriétaire, à Saintes.

Grégoire, architecte du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Grigny (Alexandre), architecte, à Arras.

Grille, ancien bibliothécaire, à Angers.

Grimault, membre du Conseil-général, au Mans.

Gris de la Pommeraye (le), propriétaire, au Mans.

Guépin, procureur du Roi, à St.-Calais.

Guérin, fils, architecte, à Tours.

Guerrier de Dumas, membre de l'Institut des provinces, président de l'Académie, à Nancy.

Guerry-Champneuf, avocat, à Poitiers.

Guignou, peintre-verrier, à Metz.

Guillard (l'abbé), à Tours.

Guillemin, avocat, à Avesmes.

Guillemin (Félix), avocat, à Avesmes.

Guillemot, fils aîné, négociant, à la Rochelle.

Guillois, curé du Pré, au Mans.

Guyon (Alfred de), à Argentan.

Guillory, aîné, président de la Société industrielle, à Angers.

Guimart, conseiller de préfecture.

Guinoiseau, fils, propriétaire, à Angers.

Guiton (le vicomte de), propriétaire, à Montanel, près Avranches.

Mgr. Guiton, évêque de Poitiers.

Guy, architecte, à Caen.

Guyadère, aumônier du haras, à Langonnay.

H

Haram, propriétaire, à Beaufort (Maine-et-Loire).

Hardel, imprimeur, à Caen.

Hardouin, membre de plusieurs académies, à Valformant, près Rennes.

Hautecloque (Alfred de), propriétaire, à Arras.

Hautecloque (le baron de), ancien maire d'Arras.

Haydat, curé de Guenkerchen.

Hays (le comte Charles de), propriétaire, à Paris.

Hennequin, secrétaire-général de la mairie, à Metz.

Hennocque, colonel-directeur d'artillerie, à Metz.

Herbigny (d'), conseiller de préfecture, à Lille.

Hériscourt (le comte d'), propriétaire, à Arras.

Hermand (Alexandre), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

Hespel d'Hocron (Albéric d'), propriétaire, à Lille.

Hespel (le comte d'), propriétaire, à Labourdin (Nord).

Heudreville (d'), secrétaire de la Société d'Emulation, à Lisieux.

Hollandre, ancien bibliothécaire, à Metz.

Houdbert, juge, au Mans.

Houdet, propriétaire, à Nantes.

Houel (Ephrem), directeur du haras, à Langonnay.

Huart (baron Emmanuel d'), membre de l'Académie, à Metz.

Hucher, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Huchot (l'abbé), curé archiprêtre, à Conflans (Moselle).

Huger (l'abbé Isidore), à Beauvais.

Huguenin, professeur d'histoire au Collége royal, à Metz.

Huot (Paul), bibliothécaire, à Versailles.

I

Imbert (d'), préfet, à Poitiers.

Isarn (d'), architecte, à Nantes.

J

Jacob, imprimeur-libraire, à Orléans.

Jacot (l'abbé), à Metz.

Jacquinot (le baron), lieutenant-général, pair de France, à Metz.

Jame, receveur particulier, à Lyon.

Janvier, notaire, à Amiens.

Jaubert (le comte de), propriétaire, à Metz.

Jessé-Charleval (le marquis de), à Arles.

Jobal (de), propriétaire, à Blois.

Jobert, notaire, à Moulins-Engilebert.

Mgr. Jolly, archevêque, à Sens.

Joly-Deshayes, officier de la garde municipale, à Paris.

Joly-le-Terme, architecte, à Saumur.

Jordan de Sury (Aimé), à Sury-le-Comtal (Loire).

Jordan de Sury (Henri), à Sury-le-Comtal (Loire).

Jordan, ingénieur, à Lyon.

Jourdain, chanoine de la cathédrale, à Amiens.

Jousset des Berries, juge d'instruction, au Mans.

Jouve (Gustave), chanoine.

Jubécourt (de), propriétaire, à Vaudrevange.

K

Kerdrel (de), secrétaire de la section archéologique de l'Association bretonne, à Rennes.

Kergariou fils (le comte de), propriétaire, à Rennes.

Kéridec (de), propriétaire, à Hennebont (Morbihan).

Kuhlman, chimiste, à Lille.

Kuhlman (Emile), licencié en droit, à Colmar.

L

Labbé, juge de paix, à Hérieux.

LABOURT, ancien magistrat, à Doullens.

LACOMBE, juge suppléant, à Marmande.

Mgr. LACROIX, évêque de Bayonne.

LACROIX (l'abbé), curé, à Montier-neuf.

LACURIE (l'abbé), aumônier du collége, à Saintes.

LADEVÈZE, avocat, à Tours.

LADOUCETTE (le baron de), député, à Paris.

LAFERRIÈRE, conseiller de préfecture, à la Rochelle.

LAFFETAY (l'abbé), docteur ès-lettres, à Caen.

LA GARDE, juge de paix, à Tonneins.

LAIR, conseiller de préfecture, membre de plusieurs académies, à Caen.

LALIBORLIÈRE (de), ancien recteur, à Poitiers.

LALMAND (l'abbé Jules), professeur d'histoire, à St.-Lo.

LAMBERT, conservateur de la bibliothèque, à Bayeux.

LAMBRON DE LIGNIM, propriétaire, à Tours.

LAMORT (l'abbé), chanoine honoraire, à Arras.

LAMORT (l'abbé), vicaire d'Aire.

LAMY, supérieur du séminaire, à Langres.

LANDEL, ancien conseiller de préfecture, au Mans.

LANDRIOT, supérieur du petit séminaire, à Autun.

LANGE, membre de la Société archéologique de Touraine, à Saumur.

LANGLE (de), propriétaire, à Vitré.

LANGLOIS, architecte, à Rennes.

LAPLANCHE (Félix), architecte, à Gannat.

LAPOUYADE, président du tribunal civil, à la Réole.

LARGÉ, inspecteur de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

LARIVIÈRE LE MOIGNE, substitut du procureur du roi, à St.-Brieux.

LATOUCHE (Lucien de), propriétaire, à Mayenne.

LAUNAY, professeur au collége de Vendôme.

LAUREAU, membre du conseil-général de Saône-et-Loire, à Autun.

LAUREAU DE THORY, président de la Société Eduenne, à Autun.

LAURENCE, principal du collége, à Bourg (Ain).

LAUTOUR, maire, à Argentan.

LAVIROTTE, archéologue, à Arnay-le-Duc.

LEBERT (l'abbé), professeur de philosophie au séminaire, à Nantes.

LE CAMUS, avocat, à Caen.

LE CHANOINE DU MANOIR, maire, à Juaye.

LE CHAT, propriétaire, au Mans.

LÉCHAUDÉ-D'ANISY, propriétaire, à Caen.

LE CHEVALIER, avoué, à Pont-l'Evêque.

Leclerc (Achille), membre de l'Institut, à Paris.

Leclerc, maire de Falaise.

Leclerc, professeur au collége royal, à Metz.

Le Clerc-Guillory, propriétaire, à Angers.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.

Le Cointre (Eugène), propriétaire, à Poitiers.

Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

Lecourt, avoué, à Pont-l'Evêque.

Le Crocq, professeur au collége, royal, à la Rochelle.

Le Cuir, vicaire de Notre-Dame, à St.-Lo.

Le Dicte du Flos, président du tribunal civil, à Clermont (Oise).

Lefebvre (l'abbé), curé, doyen de St.-Etienne, à Lille.

Legeb-Tailhardat, architecte, à Montluçon.

Le Glay, membre de l'Institut, à Lille.

Le Grand, conseiller de préfecture, à Lille.

Lejoindre, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Metz.

Le Lièvre (Ernest), maire de Loos (Nord).

Le Marrois (comte), propriétaire, à Rosny.

Le Maxon (l'abbé), à St.-Jean-Beuré (Loire-Inférieure).

Lemerchier, propriétaire, à Amiens.

Le Monnier, propriétaire, au Havre.

Lenglart (Louis), propriétaire, à Lille.

Le Prévost, député, à Bernay.

L'Espée (le baron Marcien de), à Nancy.

Le Reffait, propriétaire, à Pont-Audemer.

Leroux, docteur-médecin, à Corbeny (Aisne).

Leroy, horticulteur, à Angers.

Le Roy (Octave), substitut du procureur du Roi, à Blaye.

Lesbeaupin, fils, avocat, à Rennes.

Lesne-Daloin, imprimeur, à Cambrai.

Lesson, membre correspondant de l'Institut, à Rochefort.

Lestoile (de), à Luce de Chasle, près Angers.

Le Sueur, propriétaire, à Huppain (Calvados).

Le Vavasseur, architecte, à Falaise.

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

Le Voyer, supérieur du séminaire de Combrée (Maine-et-Loire).

L'Huillier de Hoff, capitaine d'état-major, à Blois.

Liasard (Alphonse), propriétaire, à Mathieu (Calvados).

Limal, maire de Saintes.

Livet (l'abbé), aumônier de l'hospice, au Mans.

Lochet (l'abbé), vicaire de la Couture, au Mans.

Loisy (Edouard de), propriétaire, à Epiry, près Autun.

Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Louis (l'abbé), curé de Sainte-Marie-du-Mont.

Loyac (marquis de), à Vandœuvre (Sarthe).

Lusson (Antoine), au Mans.

Luynes (le duc de), membre de l'Institut, à Paris.

Luzarches, propriétaire, à Tours.

Lyonnet, vicaire-général, à St.-Etienne

M.

Mac-Mahon (le comte), propriétaire, à Autun.

Macheco (Mme. la comtesse de), à Alleret (Haute-Loire).

Madeleine, ingénieur en chef, à Vannes.

Madrid (le vicomte de), à Vervins.

Magne (l'abbé), professeur à Senlis.

Magnoncourt (comte de), député, à Besançon.

Magny (Benjamin de), maire de Rapilly.

Mailly (le comte de), à Requeil (Sarthe).

Maisniel de Liercourt (le comte de), à Abbeville.

Malbos (de), à Privas (Ardèche).

Malherbe (Alfred), juge au tribunal civil, vice-président honoraire de l'Académie royale, à Metz.

Malezieux (de), à Senlis.

Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

Mallet (Léon), docteur en médecine, à Bagnoles.

Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

Manceau (l'abbé), chanoine honoraire, à Tours.

Mandel, d'Ecosse (le Bon.), à Autun.

Mandelot (le comte de), à Autun.

Manin, avocat, à Marmande

Mannoury-d'Ectot (Mqis. de), à Paris.

Marais, propriétaire, à Epinay-sur-Odon (Calvados.

Marcombe (le comte de), à Angers.

Maréchal, peintre d'histoire, membre de l'Académie royale, à Metz.

Margueron, propriétaire, à Tours.

Marhalla (du), à Quimper.

Marion (Jules), inspecteur de la Côte-d'Or, à Paris.

Mariouze de Prévarin (de la), directeur des domaines, à Foix.

Marguet (Auguste), licencié en droit, à Reims.

Martainville (le marquis de), propriétaire, à Paris.

Martin (l'abbé Arthur), à Paris.

Massardière (de la), secrétaire de la Société d'Emulation, à Châtellerault.

Massy-Desmaisons, avocat, à Coutances.

Mathieu, membre du Conseil général de la Moselle, à Preutin.

Mathon, bibliothécaire, à Neufchâtel.

Maubué, ingénieur des ponts et chaussées, à Niort.

Maupoint (l'abbé), curé de la Trinité, à Angers.

Maussion (le Cte. de), à Falaise.

Mecflet (de), propriétaire, à Quesnay.

Meffre, architecte, à Tours.

Melin-de-la-Garantière (Victor), à Chartres.

Mellet (le comte de), à Chaltrait (Marne).

Melun (le vicomte de), à Lille.

Menard-Bournichon, chef de bataillon du génie, au Mans.

Menessier (Auguste), receveur des hospices, à Metz.

Mengin, colonel du génie, directeur des fortifications, à Metz.

Mgr. Menjaud, évêque de Nancy.

Menoux, conseiller à la cour royale, à Lyon.

Mérode (le comte de), à Trelon.

Merval (de), à Paris.

Mesmin (de), correspondant de l'Institut, à Dijon.

Métayer (le), avocat, à Pont-l'Evêque.

Mezières, recteur de l'Académie de Metz, à Metz.

Michelant, membre de l'Institut des provinces, à Metz.

Milly (Alphonse de), à Milly (Manche).

Minard, conseiller à la Cour royale de Douai.

Mirbeau (l'abbé), professeur, à Paris.

Moll, architecte, à Paris.

Monard (Etienne de), capitaine d'artillerie, à Autun.

Monard (Henri de), à Autun.

Montalembert (le comte de), pair de France, à Paris.

Montain, docteur-médecin, à Lyon.

Monterrad, père, à Lyon.

Montecot (marquis de), à Vergoncey (Manche).

Montesson (Raoul de), au Mans.

Montgyon (Eugène de), à Paris.

Moquin-Tandon, professeur à la Faculté, à Toulouse.

Mordret, docteur-médecin, au Mans.

Moreau, à Saintes.

Morin, avoué, à Saintes.

Morquin (l'abbé), aumônier de l'Institution de St.-Augustin, à Metz.

Moufflet, principal du collége, à Saintes.

Mouquet, receveur particulier des finances, à Dieppe.

Moyriat (le vicomte Arthur de), à Paris.

N.

Nau, architecte, inspecteur des monuments, à Nantes.

Nanquette, curé de St.-Maurice, à Reims.

Nerbonne (de), à Angers.

Nettencourt (comte de), colonel en retraite, à St.-Laurs (Deux-Sèvres.

Nicolas (l'abbé), aumônier de l'hospice St.-Nicolas, à Metz.

Niepce, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône.

Noiron (Prosper de), à Autun.

Nyd (l'abbé), vicaire de Pont-de-Vaux.

O.

O'brien, à Lyon.

Oilliamson (le marquis d'), à St.-Germain-Langot.

Olive, docteur-médecin, à Bayeux.

P.

Pachaud, notaire, à Angers.

Palu, juge, au Mans.

Pange (le Cte. de), membre du Conseil général de la Moselle, à Pange.

Pange (le marquis de), pair de France, à Pange.

Paris (Louis), bibliothécaire, à Reims.

Mgr. Parisis, évêque de Langres

Parmentier, curé de St-Remi, à Dieppe.

Parnajon, colonel du génie en retraite, à Metz.

Parrayon, membre du conseil général, à Lille.

Passy, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, à Paris.

Pastoret (le marquis Amédée de), à Paris.

Paty, professeur d'histoire, à Paris.

Paulin, colonel du 1er. régiment du génie, à Metz.

Paulmier, membre de la Chambre des députés, à Paris.

Pautet, conservateur de la bibliothèque, à Beaune.

Pavie (Victor), imprimeur, à Angers.

Pelet (Auguste), inspecteur des monuments, à Nimes.

Pelfresne, architecte, à Caen.

Pennin, graveur en médailles, à Lyon.

Pequegnot, curé de Ruilly, près Châlons-sur-Saône.

Perdreau, lieutenant-colonel d'artillerie, à Angers.

Pernot, peintre, à Vassy (Haute-Marne.

Perraud-Maynaud, propriétaire, à Lyon.

Perret, ingénieur au corps royal des ponts-et-Chaussées, à Lyon.

Perrin (l'abbé), curé d'Ancy.

Perrin, architecte, à Strasbourg.

Person (l'abbé), à Rochefort.

Pescherard (Alfred), architecte, à Loches.

Petit (l'abbé le), curé, à Tilly-sur-Seulles.

Peyré, membre du conseil général, à Villefranche (Rhône).

Peytal, propriétaire, à Rambouillet.

Pezet, président du tribunal civil, à Bayeux.

Pezet (Gustave), propriétaire, à Bayeux.

Mme. Philippe le Maitre, propriétaire, à Illeville (Eure).

Picot de Vaulogé (comte de), propriétaire, à Vaulogé (Sarthe).

Pidancet, conseiller à la cour

royale, à Metz.

Piot (Eugène), à Paris.

Piperey, (comte Amedée de), propriétaire, à Rouen.

Piquenot, sculpteur, à Sécz.

Poeydavant, receveur de l'enregistrement, à Luçon.

Poignant, ancien notaire à Rouen.

Polignac (le comte Héracle de), à Outrelaize (Calvados).

Ponsort (Anatole de), propriétaire, à Châlons-sur-Marne.

Poquet (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Soissons.

Pourret des Gaux (le chevalier), propriétaire, à Bour-Argental.

Pradié, capitaine au 2e. régiment de carabiniers, au Mans.

Prailly (de), chef d'escadron au corps royal d'état-major, à Metz.

Preux, procureur-général, à Metz.

Préaulx (le marquis de), à Pouancé (Maine-et-Loire).

Prévost, architecte, à Saintes.

Prisse, inspecteur des contributions directes, au Mans.

Pron (le baron de), maréchal de camp, à Metz.

Prost (Auguste), propriétaire, à Metz.

Prunelle (le marquis de), à Paris.

Q.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

Quenault, maire, à Coutances.

Quenin de la Vespellières, architecte, à Lyon.

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Quirielle (Xavier de), propriétaire, à Montbrison.

R

Rabilland (l'abbé), curé de Maillezais.

Mgr. Raess, évêque de Strasbourg.

Rambaud (Louis de), à Lyon.

Rambuteau (l'abbé), à Autun.

Rauzan, docteur-médecin, à Tonneins.

Raymond (de), architecte, à Nantes.

Redet, architecte du département, membre de l'Institut des Provinces, à Poitiers.

Mgr. Regnier, évêque d'Angoulême.

Reiner fils, architecte, à Strasbourg.

Renault, juge d'instruction, à Coutances.

Renaut, architecte du département, à Avignon.

Renneville (comte de), propriétaire, à Amiens.

Requin, membre de l'Institut des provinces, à Avignon.

Resseiguier (le vicomte de), à Metz.

Rey (Victor), maire, à Autun.

Ribeaux (de), directeur des douanes, à Metz.

Riboud, adjoint, à Lyon.

Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

Richard de Nancy, docteur-médecin, à Lyon.

Richard-Fleury, peintre et archéologue, à Lyon.

Richebourg (de), propriétaire, au Mans.

Richelet, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Rigolot, docteur-médecin, membre de l'Institut, à Amiens.

Riobé, substitut du procureur du roi, au Mans.

Rioust-de-Largentaye, propriétaire, à Argentaye (Côtes-du-Nord).

Rivault, propriétaire, au Mans.

Rivière (l'abbé), vicaire-général, à Bayeux.

Robert, adjoint à l'intendance militaire, à Metz.

Robert (Jules), architecte, à Bordeaux.

Robert (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Poitiers.

Robert, docteur-médecin, à Bourbon-Lancy.

Mlle. Robin, propriétaire, au Mans.

Mg^r^. Robin, évêque de Bayeux.

Rochas, professeur au collége royal, à Metz.

Rochet (l'abbé), propriétaire, à Saintes.

Rochet, aumônier du collége, à Autun.

Roisin (baron de), membre de l'Institut des provinces, à Trèves.

Rollin, chanoine, à Metz.

Rombaud (Thierry de), à Lyon.

Rondier, juge d'instruction, à Melles.

Rossignol, conservateur des archives de Bourgogne, à Dijon.

Rostan, avocat, à St.-Maximin (Var).

Rotalier (Charles de), ancien officier du génie, à Vesoul.

Rougnard (le chevalier), propriétaire, à Lyon.

Roulière (Victorin de la), propriétaire, à Niort.

Roumefort de Cluzeau (Gustave de), propriétaire, à Saintes.

Rousseau (l'abbé), curé de Verruy (Deux-Sèvres).

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

Rousset, avoué, à Tournon (Ardèche).

Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au séminaire de Nantes.

Roux (l'abbé), à Feurs (Loire).

Roux, docteur en médecine, à Marseille.

Rouyère, numismatiste, au Mans.

Royer Vial, à Lyon.

Roze-Cartier, propriétaire, à Tours.

Ruillé, avocat, au Mans.

Ruillé (de), propriétaire, à Ruillé (Mayenne).

Ruillé (Ernest de), propriétaire, à Angers.

S

Saint-Aignan (le vicomte de), conseiller d'Etat, à Paris.

Saint-Germain (de), propriétaire, à Apilly (Manche).

Saint-Germain (de), propriétaire, à Evreux.

Mgr. Saint-Marc, évêque de Rennes.

Saint-Olive (de), propriétaire, à Lyon.

Saint-Prix (Charles de), propriétaire, à Morlaix.

Saint-Rémy (de), directeur de l'asile des aliénés, au Mans.

Saint-Vincent (le baron de), propriétaire, à Metz.

Sallen (Léon de), propriétaire, à Pierrepont.

Salmon (l'abbé), à Tours.

Salmon, membre du Conseil-général de la Sarthe, à Sablé.

Sallot, docteur-médecin, à Vesoul.

Sarcé (de), propriétaire, à Hodbert-St.-Christophe (Indre-et-Loire).

Sartre (le comte de), directeur des contributions indirectes, à St.-Malo.

Saubinet, membre de l'Académie, à Reims.

Saulcy (de), conservateur du musée d'artillerie, à Paris.

Saullay de Laistre, président de la Société archéologique, à St.-Brieux.

Saussaye (de la), membre de l'Institut, à Paris.

Sauzé, docteur-médecin, à Lamothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres).

Savin, curé-doyen de la Madeleine, à Lille.

Savoye (Amedée), architecte, à Lyon.

Sayette (Cte. de la), propriétaire, à Poitiers.

Scelles (l'abbé), professeur de rhétorique, à Vire.

Schneider, lieutenant-général, député, à Paris.

Schulemburt (le comte de), à Tillolay (Somme).

Sebaux (l'abbé), secrétaire particulier de Mgr. l'Evêque, au Mans.

Segrestain, architecte du département, à Niort.

Seheult, architecte du département, à Nantes.

Selle (Raoul de la), propriétaire, à Asnières (Maine-et-Loire).

Senonnes (le marquis de), propriétaire, à Angers.

Servant (l'abbé), curé de St.-Georges, à Lyon.

Sesmaisons (le comte de), propriétaire, à Flamanville (Manche).

Sevin, propriétaire, à Falaise.

Sicamois, officier de l'Université, à St.-Brieux.

Simon, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de l'Académie, à Metz.

Simon (Félix), à Metz.

Sollant (de), propriétaire, à Angers.

Sorin, proviseur au collége royal, à Angers.

Soultrait (Georges de), propriétaire, à Epinal.

Souvaneau, à Lyon.

SOURDEVAL (de), juge à Tours.

SURRAULT, professeur au collége, à Saintes.

SURIGNY (de), à Macon.

T

TAILLAR, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour royale, de Douai.

TAILHAND, membre de l'Institut des provinces, président à la Cour royale à Riom.

TAPIN, aumônier du collége, à Falaise.

TASSILLY, maître de pension, à Caen.

TAVEAU, ancien chef d'escadron, à Autun.

TERNISIEN (de), vérificateur des douanes, à Toulon.

TERRIE (de la), à la Rairie (Loire-Inférieure).

TESTENOIRE, à Lyon.

THÉRY, avocat, à Lille.

THÉVENOT, membre du comité historique, à Clermont-Ferrand.

THIBAULT (Emile), propriétaire, à Clermond-Ferrand.

THIBAULT, maître d'étude au collége royal, à Lyon.

THIOLLET, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, à Paris.

Thiriet, professeur au collége royal à Metz.

THOUROUDE, curé de Planches (Orne).

TILLETTE D'ACHEUX, à Amiens.

TILLEUL, membre de plusieurs académies, à Dreux.

TILLY (le comte de), propriétaire, au Mans.

TOLLEMER, principal du collége, au Mans.

TOURETTE (Gilles de la), propriétaire, à Loudun.

TOURNESAC (l'abbé), inspecteur des monuments, au Mans.

TORQUAT (l'abbé de), vicaire de St.-Aignan, à Orléans.

TOURANGIN, receveur particulier, à Autun.

TRIDON (l'abbé), à Troyes.

TROPPÉ (l'abbé), chanoine, principal du collége, à Bayeux.

TSCHUDY (le baron de), à Metz.

TURGOT (le Mqis. de), pair de France, à Lantheuil (Calvados).

TURGOT, receveur des finances, à St.-Pol (Pas-de-Calais).

V.

VAGNER, membre de l'Académie, à Nancy.

VALGORGE (de), à l'Argentière (Ardèche).

VALROGER (l'abbé), professeur au séminaire, à Sommervieu.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, à Angoulême.

VALLÉE (Platon), docteur-médecin, au Mans.

VALLEIN, propriétaire, à Chermignac (Charente).

VANACKÈRE, imprimeur-libraire, à Lille.

VANDERCRUYSSE DE WASIERS, propriétaire, à Lille.

VAN-DER-STRATEN (le baron de), à Metz.

VAN ISEGHEM, architecte, à Nantes.

VARIN (l'abbé), chapelain des Ursulines, à Caen.

VASSEUR, directeur de la poste aux lettres, à Metz.

VAUQUELIN (baron de), propriétaire, à Ailly (Calvados).

VAUTIER (Abel), député, à Caen.

VAUTIER (l'abbé), curé de Thury-Harcourt (Calvados).

VAUXONNE (Emile de), conseiller à la Cour royale, à Lyon.

VERDIER, professeur de mathématiques, au Mans.

VERNANGES, docteur en théologie, à Lyon.

VERNEILH (de), archéologue, à Nontron (Dordogne).

VERNOY-DE-St.-GEORGES, préfet, à Niort.

VERROLLES (Paul), architecte du département, à Caen.

VERVIER, docteur en médecine, à Lille.

VESVROTTES (le comte de), à Dijon.

VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Court-Cheverny (Loir-et-Cher).

VIBRAYE (le comte de), propriétaire, à Bazoches (Nièvre).

VIEILLARD, notaire, membre de la Société philomatique, à Verdun.

VILLEGILLE (de la), secrétaire du comité historique, à Paris.

VILLERS (François), architecte, à Angers.

VILLERS (Georges), propriétaire, à Bayeux.

VILLIERS (de), contrôleur des contributions, à Paris.

VINAS (l'abbé Léon) curé de St.-Guilhem-du-Désert.

VINCENT (Charles), chef de bureau à la préfecture, à Lille.

VINCENT-LARCHER, peintre-verrier, à Troyes.

VINCENT (l'abbé), vicaire-général, au Mans.

VINCENT, professeur de rhétorique, au collége royal, à Metz.

VINIÉNOT, lieutenant-colonel du génie, ingénieur en chef, à Metz.

VOILLEMIER, docteur-médecin, à Senlis.

VOISIN (l'abbé), vicaire du Pré, au Mans.

VUATRIN, avocat, à Beauvais.

W.

WATTEAU (l'abbé), chanoine honotaire, à Angoulême.

WEIL, architecte du gouvernement, à BEAUVAIS.

WEISS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

WILBERT (Alcibiade), propriétaire, à Cambrai.

WOILLEZ, membre de plusieurs académies, à Beauvais.

Y

YÉMESNIL, négociant, à Lyon.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Membres étrangers.

MM.

A

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Aueswold, président de la régence, à Trèves.

Avellino (le chevalier), conservateur en chef du musée de Naples.

Asworth, à Monnet (Yorkshire).

B

Bœr, conseiller aulique et professeur à l'Université de Heidelberg.

Boisserée (Sulpice), correspondant de l'Institut de France, à Munich.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'Etat, à Brunswick.

Britton, à Londres.

Bromet, docteur, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Bukland, membre étranger de l'Institut des provinces, à Oxford.

C

Carton (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

Clasen, président du collége médical, à Luxembourg.

Coeverden (de), docteur en droit, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, à Trèves.

Coppieters (le docteur), à Ipres.

D

De Lassaux, architecte du gouvernement, à Coblentz.

Dumortier, membre de la chambre des représentants, à Tournay.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

F

Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liège.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Fustemberg-Stanheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G

Gally-Knight, à Londres.

Mgr. Geissel, archevêque de Cologne.

Gelvet (comte de), à Esloo, près Maestrech.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Gonella.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassa-

tion, à Bruxelles.

Guillery, professeur, à Bruxelles.

H

Hubsch, membre du conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K

Kesteloodt, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.

Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Carlsruhe.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L

Mgr. Labis, évêque de Tournay.

Mgr. Laurent, évêque de Luxembourg.

Le Maistre d'Anstaing, propriétaire, à Tournay.

Lenhart, sculpteur, à Cologne.

Lopez (le chevalier), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorff.

Mgr. Muller, évêque suffragant de Trèves.

N

Neven (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

Northampton (le marquis de), président de la Société royale de Londres, membre étranger de l'Institut des provinces.

P

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

Parker, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Oxford.

Q

Quast (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces.

R

Ramboux, conservateur du musée de Cologne.

Reichensperger, juge au tribunal civil de Trèves.

Reider, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

Reiffemberg (le baron de), membre étranger de l'Institut des provinces, à Bruxelles.

Respilleux, chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Ring (de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Fribourg en Brisgaw.

Roulez, professeur de l'Université de Gand, membre de l'Institut des provinces.

S

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Sauzail Soumeigne (baron de), à Francfort.

Schayes, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Schneman, professeur au collége royal de Trèves.

Serra di Falco (duc de), prince de san Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

Sheffeell Grace, à Knowbhouse, comté de Kent.

Shenase (Charles), procureur du roi, à Dusseldorff.

Schrierer, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampff (de), vice-président du tribunal de Munster.

Stapleton, à Londres.

T

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

U

Urlichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W

Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warnkœnig, membre de l'Institut, et professeur à Fribourg, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

Whewel, membre de plusieurs Académies, à Cambridge.

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs académies, à Londres.

Y

Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

TABLE.

Pages

Précis de la 13e. session du Congrès archéologique. 1
Séance d'ouverture. 1
SÉANCES PARTICULIÈRES. . . . . »
1er. Juin (première séance). 5
Id. (deuxième séance). 21
2 Juin. 29
3 Juin. 37
5 Juin. 49
6 Juin. 58
7 Juin. 72
SÉANCES GÉNÉRALES. . . . . »
2 Juin. 81
3 Juin. 82
5 Juin. 85
6 Juin. 90
7 Juin. 93
9 Juin (séance tenue à Trèves). 97
COMPTES-RENDUS DES COURSES ARCHÉOLOGIQUES. . . . . »
Visite des monuments de Metz.—Eglises. 102
Idem (suite), — par M. le Vte. DE CUSSY. 113
Excursion à Prény, etc., — par le même. 121
Visite des monuments de Metz (suite). — Cathédrale.—par M. Aug. PROST. 132
Voyage de Metz à Trèves. —Par M. le baron DE ROISIN. . . 151
Appendice à la visite des monuments de Metz. — Par M. Aug. PROST. 162
MÉMOIRES.. . . . . »
Mémoire sur cette question : Donner des renseignements exacts sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Germains.—Par M. Aug. DIGOT. 173
Note sur un tumulus découvert à Basse-Rentgen.—Par M. Ch. GÉRARD. 186

Notice sur une tombe découverte près de la ferme de Heumont; par le même. 190
Notice sur la ville de Luxeuil et les antiquités qui s'y trouvent; par M. le colonel DE FABERT. 195
De l'étude de la Numismatique, considérée comme élément indispensable à la géographie de la France au VIe. et au VIIe. siècle; par M. Ch. ROBERT. 202
Extrait d'un mémoire historique sur la place de Metz; par M. le colonel du génie PARNAJON. 212
Mémoire sur les établissements de l'ordre du Temple en Lorraine; par M. Aug. DIGOT. 239
Mémoire sur la classification chronologique des édifices religieux du pays Messin, depuis le milieu du XIe. siècle jusqu'au milieu du XVIe.; par M. Aug. PROST. 271
La cathédrale de Metz; par M. le Ch^er. BARD. 306
Notice sur l'église d'Aucy; par M. l'abbé PÉRIN. 316
Note sur la façade de l'hôtel Lunati-Visconti. 326
Description de modèles de voûtes présentés au Congrès; par M. DE LASSAULX. 329
Recherches sur la serrurerie des anciens; par M. EMY. . . . 341

Séances générales tenues à Autun, les 20, 21 et 22 août 1846, par la Société française pour la conservation des Monuments. 353
Visite des monuments d'Autun (20 août). 361
Séance du 21 août 1846. 369
Seconde séance du 21 août. Visite du musée et des monuments d'Autun.. 374
Troisième séance du 21 août.. 383
Quatrième séance.—Vœux et votes de fonds. 388
Séance du 22 août. 392
Visite de la cathédrale. 396
Séance publique de clôture. 397
Note sur la Pierre branlante d'Uchon (époque celtique); par M. LANDRIOT.. 399
Note sur la tombelle de Lagnet; par M DE FONTENAY. . . 405
Agriculture, sciences et arts chez les Gaulois, avant et après la Conquête; par le même. 406
ECOLES MÉNIENNES.—Notice abrégée sur leur fondation, leur

emplacement, leur célébrité, leur destruction, leur reconstruction ; par M. l'abbé Rochet. 415
Note sur la sixième question du Programme (époque celtique); communiquée par M. l'abbé Landriot. 423
Notice sur les voies romaines qui traversent la ville d'Autun ou viennent y aboutir ; par M. Laureau de Thory . . . 428

Compte-rendu des séances archéologiques tenues à Châlons le 23 août 1846. 1re. séance. 443

Procès-verbal des séances générales tenues à Lyon, les 25 et 26 août 1846. Séance du 25. 449
Rapport de M. Commarmond. 450
Antiquités d'Anse ; par M. Perey. 465
Procès-verbal de la première séance du 26 août. 475
Procès-verbal de la seconde séance du 26 août. 479

Compte-rendu du Trésorier. 482
Tableau des Inspecteurs de la Société française. 489
Liste générale des membres. 491

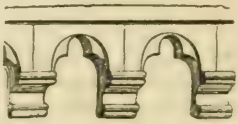
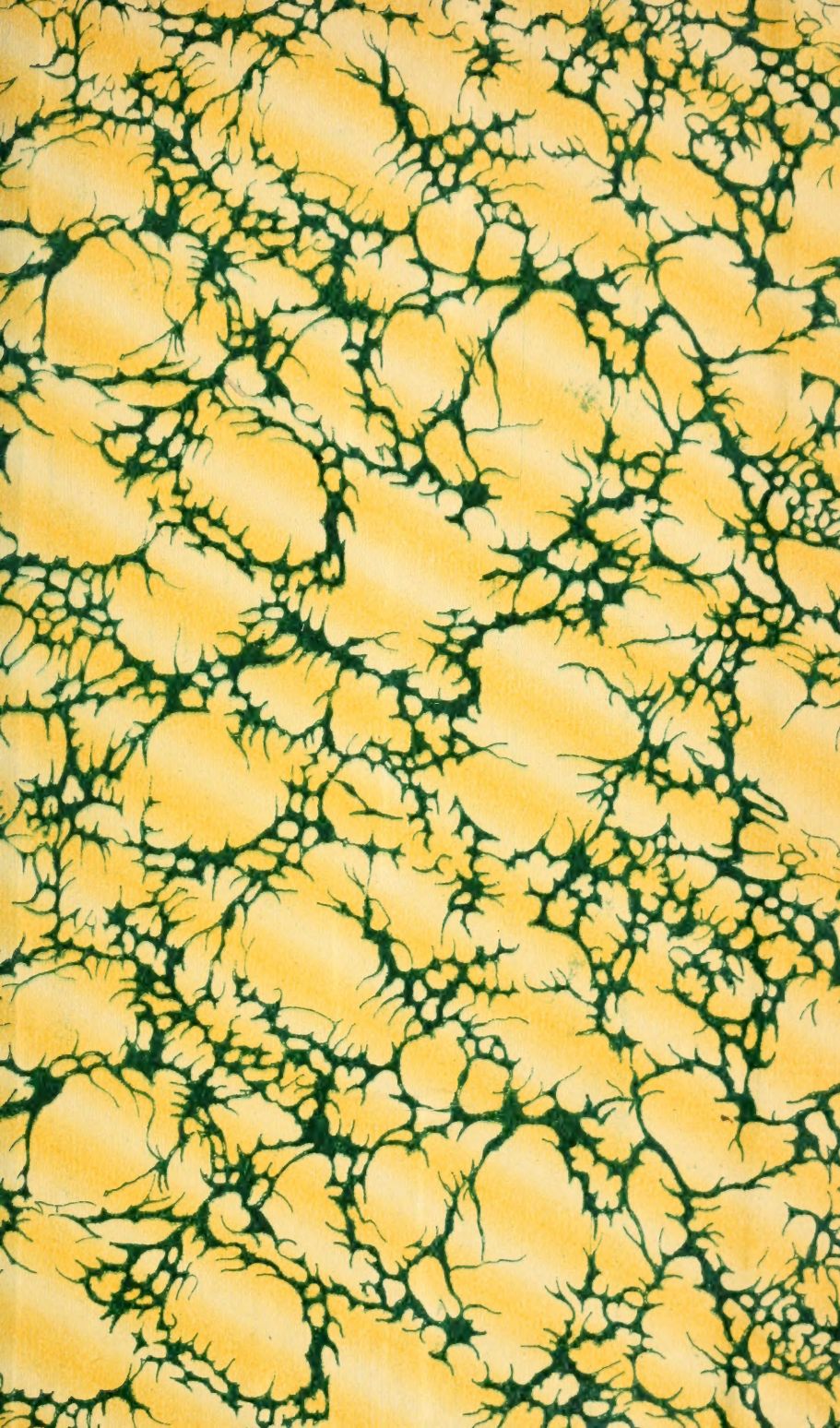
TTY CENTER LINRARY
3 3125 00671 3784